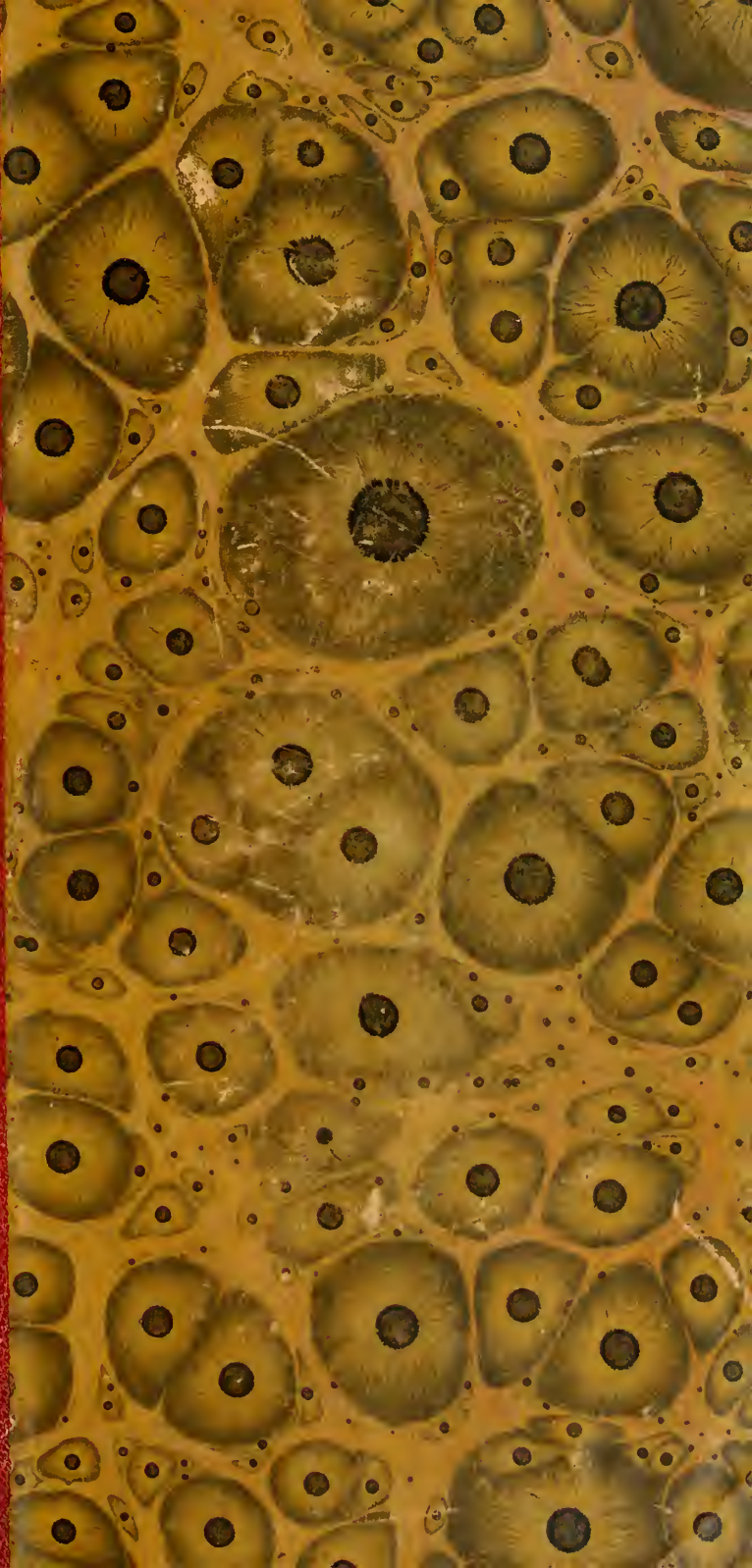
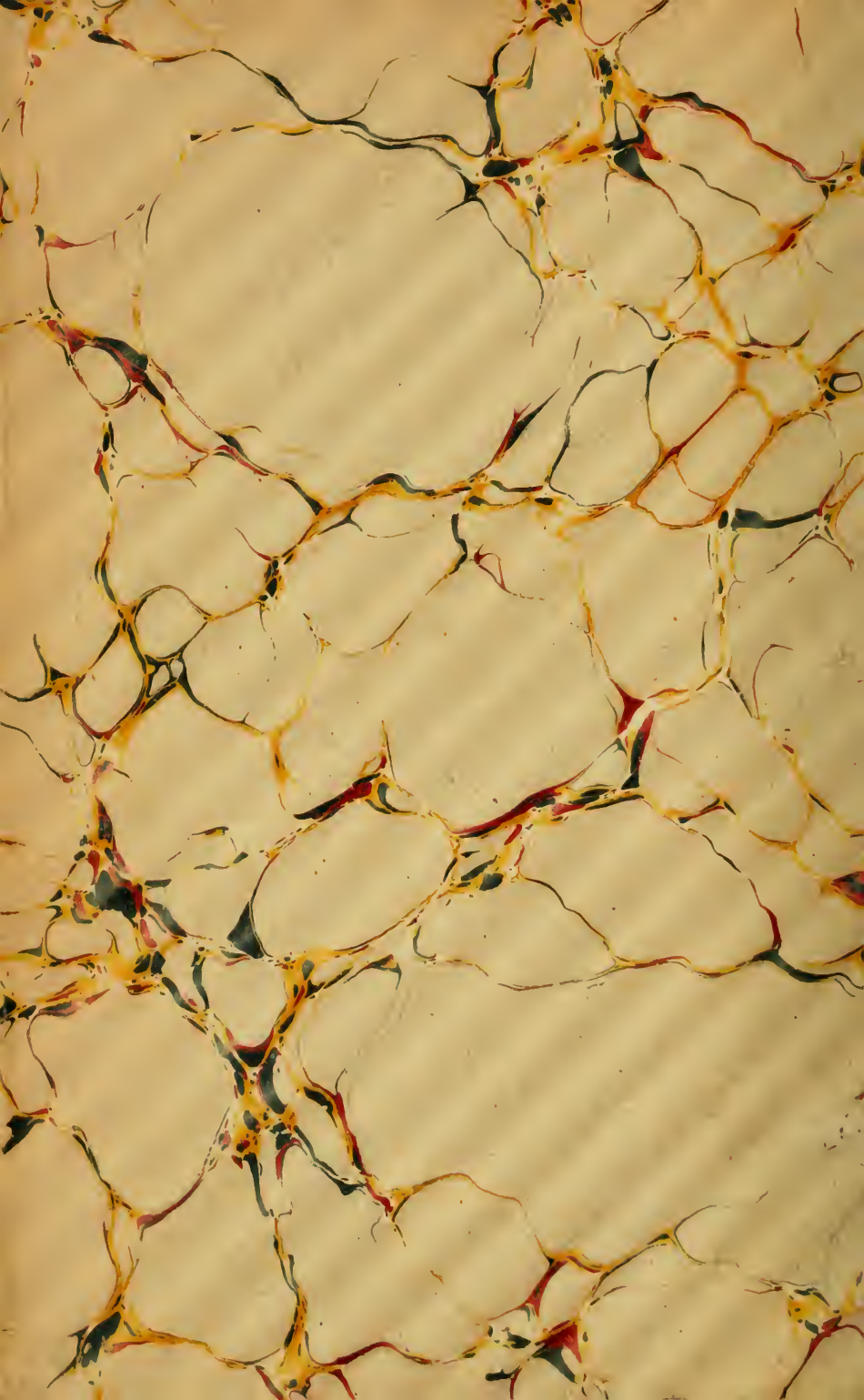




3 1761 03937 7536



LIBRARY  
UNIVERSITY  
TORONTO













Digitized by the Internet Archive  
in 2009 with funding from  
University of Ottawa





26

82

MADAME GUYON

---

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

---

MF.B  
29895  
Yg  
1

# MADAME GUYON

SA VIE, SA DOCTRINE ET SON INFLUENCE

D'APRÈS LES ÉCRITS ORIGINAUX ET DES DOCUMENTS INÉDITS

---

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Par **L. GUERRIER**

Professeur au Lycée d'Orléans.



48605  
—  
21/8/00

ORLÉANS

H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

17, RUE JEANNE-D'ARC, 17

—  
1881

1875  
1876  
1877

# GENERAL INDEX

1875  
1876  
1877  
1878  
1879  
1880  
1881  
1882  
1883  
1884  
1885  
1886  
1887  
1888  
1889  
1890  
1891  
1892  
1893  
1894  
1895  
1896  
1897  
1898  
1899  
1900  
1901  
1902  
1903  
1904  
1905  
1906  
1907  
1908  
1909  
1910  
1911  
1912  
1913  
1914  
1915  
1916  
1917  
1918  
1919  
1920  
1921  
1922  
1923  
1924  
1925  
1926  
1927  
1928  
1929  
1930  
1931  
1932  
1933  
1934  
1935  
1936  
1937  
1938  
1939  
1940  
1941  
1942  
1943  
1944  
1945  
1946  
1947  
1948  
1949  
1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025

1875  
1876  
1877  
1878  
1879  
1880  
1881  
1882  
1883  
1884  
1885  
1886  
1887  
1888  
1889  
1890  
1891  
1892  
1893  
1894  
1895  
1896  
1897  
1898  
1899  
1900  
1901  
1902  
1903  
1904  
1905  
1906  
1907  
1908  
1909  
1910  
1911  
1912  
1913  
1914  
1915  
1916  
1917  
1918  
1919  
1920  
1921  
1922  
1923  
1924  
1925  
1926  
1927  
1928  
1929  
1930  
1931  
1932  
1933  
1934  
1935  
1936  
1937  
1938  
1939  
1940  
1941  
1942  
1943  
1944  
1945  
1946  
1947  
1948  
1949  
1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025

## PRÉFACE

---

Il y a bientôt deux cents ans que M<sup>me</sup> Guyon est célèbre ; elle n'est pas encore connue.

On sait assez généralement que ce fut une mystique, qui parut à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui entraîna Fénelon. Quant aux événements si variés de sa vie, à ses pensées intimes, à ses écrits, à son influence, on ne les connaît pas.

Ces choses, cependant, sont intéressantes en elles-mêmes ; elles le sont davantage encore par la place qu'elles occupent dans le développement des idées mystiques, dans les préoccupations de la fin du grand siècle et dans l'histoire religieuse du temps. Aussi nous a-t-il semblé utile d'écrire la vie de cette sainte et noble femme, et de rendre

enfin à sa mémoire une justice trop longtemps refusée à ses vertus.

Née dans une petite ville de province, qu'elle édifiait par une piété ardente et une inépuisable charité, elle quitta, jeune encore, son pays et sa famille, pour s'en aller faire aimer Dieu en de lointains pays : en Savoie, au bord du lac de Genève, à Turin, à Grenoble, à Verceil. Au bout de cinq ans, elle revint en France et s'établit à Paris pour y exercer son apostolat. Elle y rencontra de nouvelles épreuves, une éclatante renommée et de grands malheurs.

Il fut dans les destinées de cette femme extraordinaire de séduire ceux qui s'approchaient d'elle, par son esprit et sa beauté dans sa jeunesse ; plus tard par sa patience inaltérable, sa simplicité, sa douceur, ses vives lumières et sa parole enflammée. Personne ne parlait comme elle de Dieu et de son amour. Les religieuses étaient sous le charme, les religieux encore plus, et avec eux les courtisans, les prélats, les duchesses. C'est ainsi que, dès son enfance, elle se fit aimer de M<sup>me</sup> de Montbazou et de la reine d'Angleterre, M<sup>me</sup> de Longueville la distingua plus tard, la duchesse de Béthune fut son intime amie, elle vécut dans l'inti-

mité des trois filles de Colbert, les ducs de Beauvillier et de Chevreuse la vénéraient comme une sainte, M<sup>me</sup> de Miramion la délivra, M<sup>me</sup> de Maintenon l'aima, son esprit régna dans Saint-Cyr, et Fénelon fut son disciple. Nous venons de nommer ce qu'il y avait de plus grand et de plus vertueux à Paris et à la cour.

Puis, quand vinrent les persécutions et les mauvais jours, Vincennes et la Bastille, ses amis, sûrs de sa foi et de sa vertu, lui restèrent fidèles; et Fénelon, plutôt que de l'abandonner, n'hésita point à affronter cette mémorable controverse qui devait tenir, pendant deux années entières, Rome, Versailles, la France et l'Europe en suspens. On est à se demander si l'histoire offre un autre exemple d'une si éclatante et si solennelle discussion. C'est de l'amour de Dieu qu'on dispute : quel sujet ! Et quels adversaires ! Au premier rang, Fénelon et Bossuet; derrière eux, Leibnitz et Malebranche, avec Nicole, le P. Lami, Bourdaloue, La Bruyère et Fléchier; le roi, la cour, presque tous les évêques dans un camp; tous les cœurs dans l'autre; Rome prise pour juge et restant deux ans à décider; et pour finir, la gloire au vaincu.

En même temps que nous raconterons ces

choses, nous aurons à faire connaître ce qui se passait dans l'âme de M<sup>me</sup> Guyon, ses pensées, ses aspirations, ses douleurs, et cette mystérieuse sérénité qui lui faisait dire, au milieu des plus terribles épreuves : « Le ciel est-il plus paisible que moi ? »

Le lecteur pourra voir par le récit des faits, plus clairement que par tous les discours, en quoi consiste l'état mystique. L'analyse que nous aurons à faire des doctrines achèvera de montrer ce que c'est que le mysticisme. La discussion fera connaître quelle en est la grandeur, et aussi quel en est le danger.

Ce livre est donc à la fois une étude de philosophie religieuse et d'histoire. On y verra des choses fort édifiantes, avec d'autres qui le sont moins, et qu'il aura pourtant fallu dire. Car l'histoire n'est point un panégyrique, ni un pamphlet, ni un entretien complaisant ou frivole ; c'est un témoignage et un enseignement. Nous ne chercherons que la vérité, et nous n'admettons pas qu'on la craigne : c'est l'erreur, en toutes choses, et le mensonge, qu'il faut redouter et haïr.

Il serait long d'indiquer ici toutes les sources où nous avons puisé : on les trouvera citées au



bas des pages. Disons seulement que l'analyse des doctrines et des discussions a été faite sur les écrits mêmes de M<sup>me</sup> Guyon, de Molinos, de Fénelon et de Bossuet. C'est d'après les écrits les plus autorisés que nous avons énoncé, dans l'occasion, la doctrine de l'Église. De savants théologiens ont bien voulu nous éclairer de leurs lumières aux endroits particulièrement délicats de ce travail. S'il y restait quelque chose à reprendre, la faute aurait été involontaire, et l'auteur sera toujours prêt à la reconnaître et à la réparer.

Pour les faits, c'est aux livres de M<sup>me</sup> Guyon, aux nombreux mémoires, aux journaux du temps, et principalement aux correspondances que nous avons eu recours. Les archives départementales du Loiret, les manuscrits de la bibliothèque d'Orléans nous ont fourni quelques documents précieux. Nous en avons trouvé davantage dans les manuscrits et les livres rares de la Bibliothèque nationale, à l'Arsenal, et dans les collections du séminaire de Saint-Sulpice, si précieuses pour le sujet que nous avons à traiter.

Les matériaux rassemblés, il s'est agi de les mettre en œuvre et de leur donner la vie. Le

lecteur sera juge du succès. Quant à l'auteur, il n'a qu'un mot à dire : c'est qu'il a cherché à faire, sur un important et difficile sujet, un livre sérieux, dont la lecture ne fût pas trop fatigante ; il a cru, après de grands maîtres, que l'histoire est une œuvre d'art autant que d'érudition.

---

# MADAME GUYON

---

## CHAPITRE PREMIER.

### LA JEUNE FILLE.

---

La famille Bouvier de La Motte. — Naissance de M<sup>me</sup> Guyon. — Son éducation dans les couvents de Montargis. — M<sup>me</sup> de Montbazou et les Bénédictines. — Les Ursulines. — La reine d'Angleterre à Montargis. — Les Dominicaines. — M<sup>lle</sup> de La Motte dans sa famille. — Crise morale. — Les premières lectures mystiques et leur effet. — L'envie d'être religieuse. — Un premier amour. — Partage du cœur entre le ciel et la terre. — Le mariage.

Montargis est une jolie ville, assise dans la vallée du Loing, au pied d'une colline. C'était au XVII<sup>e</sup> siècle une petite capitale animée, florissante, comblée de privilèges et pleine de glorieux souvenirs. La famille Bouvier de La Motte était une des plus anciennes et des plus considérables du pays (1). Elle était représentée, vers

(1) Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même, deux en tête et un en pointe. (Mss. de la bibl. d'Orléans, n<sup>o</sup> 457 bis, t. VIII, fol. 28. — Archives départ. du Loiret, A, 319. — D'Hozier, *Armorial général*.)

le second tiers du siècle, par Claude Bouvier, écuyer, seigneur de la Motte-Vergonville (1), maître des requêtes de la reine Anne d'Autriche, et procureur du roi au bailliage et siège présidial de Montargis.

Il épousa, le 5 février 1622, Marie Ozon et en eut quatre enfants : une fille, qui fut Ursuline ; Grégoire, qui devint Chartreux ; Barthélemy, Barnabite ; et Michel, docteur en théologie, conseiller et aumônier du roi, chanoine de la cathédrale d'Amiens, et plus tard curé de Saint-Saturnin de Tours.

Marie Ozon mourut, et M. de La Motte épousa en secondes noccs, le 8 janvier 1645, Jeanne Le Maistre de La Maisonfort. Elle était fille de Paul Le Maistre de La Maisonfort, conseiller du roi et contrôleur général des guerres, et veuve d'Étienne Ravault de Putteville, maître des requêtes ordinaires de la reine. Elle avait une fille de son premier mari : on la mit au couvent. Ayant ainsi donné leurs enfants à Dieu, M. et Madame de La Motte purent reporter sur une nouvelle famille toute leur fortune et tout leur amour.

Ce fut un pieux ménage. Aussi loin qu'il pût remonter, M. de La Motte ne voyait que des saints dans sa famille. Lui-même était fort dévot : il aimait les moines, les sermons, les pèlerinages, et détestait les nouveautés. Surtout il était sans pitié pour les hérétiques, ce qui était alors considéré comme une vertu. Quant à M<sup>me</sup> de La Motte, elle se distinguait par une grande charité et par une piété excessive : il lui arrivait de

(1) A deux kilomètres de Beaune-la-Rolande, département du Loiret.

passer les journées à l'église, sans songer à son ménage ni à ses enfants.

Cette famille dévote, riche et généreuse ne pouvait manquer de se trouver en rapport avec les couvents du pays. Les circonstances, du reste, y contribuèrent. Les fils de M. de La Motte avaient été élevés par les Barnabites du collège ; un d'eux même entra dans leur institut. Les Ursulines avaient les deux filles ; la prieure des Dominicaines se trouvait être une amie de la maison ; et la supérieure des Visitandines, une parente. Quant aux religieux en passage, ils étaient tous accueillis avec une bienveillance empressée, qu'ils fussent Capucins, Cordeliers ou Barnabites.

Voilà de quel sang allait naître et dans quel milieu était appelée à vivre celle qui fut depuis, sous le nom de M<sup>me</sup> Guyon, la grande mystique du XVII<sup>e</sup> siècle en France.

Jeanne-Marie Bouvier de La Motte (1) naquit le 15 avril 1648, un mois avant le terme ordinaire, à la suite d'une frayeur que sa mère avait éprouvée. Pendant longtemps on la crut morte ; et ce n'est guère qu'au bout de cinq semaines que l'on put avoir quelque espérance de la conserver. Son enfance ne fut qu'une suite d'infirmités et de douleurs, et toute sa vie se ressentit de la frêle organisation qu'elle avait apportée en venant au monde.

(1) Non *Bouvière*, ni *Bouvières de La Mothe*, comme on l'écrit souvent, surtout à l'étranger. Nous avons trouvé aux archives du Loiret des signatures nombreuses et toutes conformes de plusieurs membres de la famille.

Il fallait à cette délicate enfant de l'air, de la lumière, du mouvement, tous les soins et tous les sourires de la famille ; à deux ans et demi on la mit au couvent. Sa mère, toute à ses dévotions, n'avait pas le temps de s'occuper d'elle ; d'ailleurs, c'était une fille, et M<sup>me</sup> de La Motte ne les aimait pas. Jeanne fut donc mise aux Ursulines, où étaient ses deux sœurs ; mais sa santé resta si mauvaise qu'il ne fut pas possible de l'y laisser : elle rentra presque aussitôt dans sa famille. Sa mère l'abandonna aux domestiques ; les domestiques, à elle-même ; elle vécut et se développa comme elle put, jouant dans la cour, tombant sur le pavé et roulant dans la cave : il n'y avait que Dieu pour veiller sur ses jours.

Jeanne avait ainsi atteint quatre ans, quand la duchesse de Montbazou vint à Montargis, passer quelque temps chez les Bénédictines. Elle connaissait M. de La Motte et avait beaucoup d'amitié pour lui. Voyant Jeanne, elle la trouva vive et gentille, et pria son père de la lui laisser, pour la divertir au couvent. Jeanne entra ainsi aux Bénédictines ; et après le départ de la duchesse, elle y resta.

Un livre curieux et rare (1) nous donne sur le couvent d'intéressants détails ; il ne dit rien malheureusement de la façon dont on y élevait la jeunesse. Là, comme ailleurs, sans doute, on apprenait aux enfants à prier, à réciter le catéchisme et l'évangile, à lire le latin des psaumes, la *Civilité* des honnêtes gens, les histoires

(1) *Le Cérémonial avec le rituel pour les religieuses Bénédictines de Notre-Dame-des-Anges, à Montargis. L'an du jubilé 1650.*

de la Bible et quelques vieux parchemins. Les bonnes sœurs ne manquaient point non plus de raconter aux petites filles quelques traits de la vie des saints ; et les plus extraordinaires étaient préférés, parce qu'ils intéressaient davantage et frappaient plus fort. Jeanne de La Motte écoutait avec avidité, et recevait dans l'âme une impression profonde ; le jour, elle pensait à ces choses ; la nuit, elle y rêvait : à cinq ans elle avait déjà des visions, comme sainte Thérèse.

Elle s'était imaginé qu'on ne lui parlait de l'enfer que pour lui faire peur, « parce que j'étais, dit-elle, fort éveillée, et que j'avais de petites malices, auxquelles on donnait le nom d'esprit (1). » Mais, une nuit, elle vit une image de l'enfer si affreuse qu'elle ne l'oublia jamais : « Ma place m'y fut montrée, ce qui me fit pleurer amèrement et dire : « O mon Dieu, si vous  
« vouliez bien me faire miséricorde et me donner quel-  
« ques jours de vie, je ne vous offenserais plus (2). »

Jeanne, le lendemain, voulut aller à confesse. Sa maîtresse la porta dans ses bras et resta avec elle. « Elle fut fort étonnée d'entendre que je m'accusais d'avoir eu des pensées contre la foi ; et le confesseur se prenant à rire, me demanda ce que c'était. Je lui répondis que j'avais douté, jusqu'à présent, de l'enfer ; que je m'étais imaginé que ma maîtresse ne m'en parlait que pour me rendre bonne, mais qu'à présent je n'en doutais plus. »

La petite fille, à partir de ce moment, fut pieuse et

(1) *La Vie de M<sup>me</sup> J.-M.-B. de la Mothe-Guion (sic)*, écrite par elle-même. Cologne, 1720, 1<sup>re</sup> partie, chap. II.

(2) *Ibid.*

fervente, comme on ne l'est guère à son âge. Elle avait une peur effroyable de l'enfer, et elle aspirait au martyre, pour aller plus vite au ciel. Ses maîtresses, un jour, eurent envie de se divertir; elles dirent à Jeanne de se préparer, étendirent un drap par terre, et l'y mirent à genoux. Déjà on levait derrière elle un grand couteau : « Non, cria-t-elle en se levant, il ne m'est pas permis de mourir sans la permission de mon père. » On rit, on se moqua d'elle, on dit qu'elle avait eu peur de la mort; « et, dit-elle, c'était vrai. » Mais, le danger passé, il lui resta un regret amer de la belle occasion qu'elle avait laissé perdre : « Quelque chose me reprochait qu'il n'avait tenu qu'à moi d'aller au ciel, et que je ne l'avais pas voulu. »

Jeanne était chérie de ses maîtresses, mais toujours malade au couvent. Bientôt elle y fut malheureuse, par la jalousie de ses compagnes; et son père, qui l'aimait beaucoup, la retira. Elle retrouva dans sa famille ce qu'elle y avait laissé : l'indifférence de sa mère et le plus complet abandon. Un jour qu'elle jouait dans la rue, en toute liberté, avec les enfants de son âge, M. de la Motte vint à passer; il se fâcha cette fois, prit sa fille par la main et, sans rien dire à personne, il la mena droit aux Ursulines. Elle avait à peu près sept ans.

Jeanne, nous l'avons dit, avait deux sœurs aux Ursulines : l'une, fille de son père, et l'autre, de sa mère. C'est à sa fille aînée que M. de La Motte la confia.

C'était une femme distinguée, aimante et sage. Aussi fut-ce un beau jour pour elle que celui où sa jeune



sœur lui fut donnée, pour charmer le désœuvrement de son cœur, et répandre quelque douceur sur ses devoirs et sur ses peines. Elle aima cette enfant comme si c'eût été sa fille ; tout son bonheur était de l'avoir auprès d'elle, de l'instruire et de la former. Jeanne n'eut point de peine à répondre à tant d'amour, car elle était, de son côté, vive, pieuse, intelligente et bonne. Quelle que fût la différence des âges et peut-être des visages, les deux âmes se ressemblaient comme deux sœurs.

« Oh ! mon Dieu, s'écriait plus tard M<sup>me</sup> Guyon, je crois que si j'avais toujours été en de si sages mains, j'aurais eu autant de vertus que j'ai contracté, dans la suite, de mauvaises habitudes. »

Quand le cœur est aux leçons, les progrès sont rapides. Jeanne apprit vite ce que l'on pouvait savoir à son âge, « et même, dit-elle, il y avait quantité de personnes âgées et de condition qui n'auraient pu répondre aux choses à quoi je répondais. »

M. de La Motte envoyait souvent quérir sa fille pour la voir et s'entretenir avec elle : il était fier de lui trouver tant d'esprit. Jeanne, un jour, amenée dans sa famille, y trouva la reine d'Angleterre, qui venait d'arriver. M. de La Motte trouva moyen de dire au confesseur de la reine tout ce qu'il avait trouvé de dons précieux dans cette petite fille, qui n'avait pas encore huit ans, et il le pria de l'interroger. Le confesseur y prit plaisir, et en vint à des questions difficiles. Charmé de l'à-propos et de la vivacité des réponses, il prit Jeanne dans ses bras, la porta à la reine et lui dit : « Il faut que Votre Majesté ait le divertissement de cette enfant. » La reine l'interro-

gea donc ; et charmée, à son tour, de ses réponses et de ses manières, elle pria le père de la lui laisser, promettant d'avoir grand soin d'elle et d'en faire, plus tard, une demoiselle d'honneur.

M. de La Motte ne se laissa point éblouir ; voulant aussi, mais dans un autre sens, faire de sa petite Jeanne une fille d'honneur, il jugea que l'éducation du couvent valait mieux que celle de la cour. Il remercia donc humblement la reine, et comme elle insistait, il résista au point de la fâcher. Henriette de France reprit son chemin, emportant avec elle sa grandeur et ses royales infortunes. Jeanne fut ramenée aux Ursulines, auprès de sa sœur chérie, qui ne tarda guère à lui faire oublier les vanités du monde et la faveur des rois. « Je m'élevais, dit M<sup>me</sup> Guyon, doucement auprès d'elle et profitais beaucoup dans le temps que j'avais de la santé. »

La pieuse enfant avait déjà le goût du sacrifice, et s'imposait de petites privations, proportionnées à son âge, qui n'étaient connues que d'elle et de Dieu. Naïfs enfantillages, qu'il ne nous déplait pas de raconter ; car rien n'est indifférent dans l'histoire d'une âme, et on comprendra mieux la femme, si l'on a mieux connu l'enfant.

« Il y avait, dit-elle, au bout du jardin, une chapelle dédiée à l'enfant Jésus ; j'y pris dévotion, et pendant quelque temps j'y portais, tous les matins, mon déjeuner, et je cachais tout derrière son image ; j'étais cependant friande. » Ne dirait-on pas qu'elle cherche à se faire valoir ? Non, car aussitôt après elle ajoute : « Je voulais bien me mortifier ; mais je ne voulais pas être

mortifiée, ce qui marque combien j'avais déjà d'amour-propre. » C'est toujours ainsi que M<sup>me</sup> Guyon parle d'elle-même, dans ces curieux mémoires, qui ne furent écrits que pour son confesseur. Elle n'y cherche point à se surfaire, ni à s'amoindrir, mais, suivant l'ordre qu'elle avait reçu, à tout dire : le bien, le mal, la vérité.

Cependant, l'autre sœur que Jeanne avait au couvent fut jalouse ; elle voulut avoir la petite fille à son tour, et on crut devoir la lui donner. « Elle me caressa d'abord ; mais toutes ses caresses ne firent aucune impression sur mon cœur ; mon autre sœur faisait plus, d'un regard, qu'elle avec ses caresses ni avec ses menaces. » Voyant, en effet, qu'elle n'était pas aimée, elle devint, de dépit, rigoureuse et méchante.

M. de La Motte, informé de ce qui se passait au couvent, emmena chez lui sa fille ; elle avait à peu près dix ans. Jeanne, cette fois, ne resta pas longtemps dans sa famille. La prieure des Dominicaines, qui était une intime amie de son père (1), la vit, la prit en affection et désira l'avoir. Elle promit de la faire coucher dans sa chambre et de s'occuper beaucoup d'elle. C'était trop s'engager.

Son couvent, en effet, était difficile à conduire. Fondé, dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, par une fille de Simon de Montfort ; visité par saint Dominique

(1) C'était alors Edmée de Courtenay. Nous relevons parmi les dignitaires du couvent à cette époque : Isabelle de Courtenay, Madeleine de Postel, Renée de Grailly, Geneviève de Birague. (Archives départ. du Loiret.)

qui, dit-on, y fit des miracles ; habité plusieurs fois par des princesses ; comblé de dotations et de faveurs, ce monastère était illustre et riche ; il ne recevait que des filles nobles. Ce fut trop souvent pour les familles un asile discret et sûr, où l'on enfermait les filles pour n'avoir pas à les doter. Elles arrivaient avec leur jeunesse, leurs souvenirs, leurs espérances, leurs larmes et leur orgueil ; elles haïssaient, soupiraient, murmuraient, cabalaient, au lieu d'aimer, de prier et d'obéir. En s'engageant avec M. de La Motte à prendre un soin tout particulier de sa fille, la prieure avait promis plus qu'elle ne pouvait donner.

Jeanne, pendant son séjour à Saint-Dominique, eut une petite vérole volante, qui la retint au lit près d'un mois. Aucune des sœurs, pendant ce temps, n'osa s'approcher d'elle, tant elles craignaient pour leur vie, et peut-être pour leur beauté. Seulement, aux heures des repas, une sœur converse apportait à la petite malade un peu de nourriture, et se retirait en courant. Une Bible, par bonheur, avait été oubliée dans la chambre. Jeanne s'en saisit, la dévora, oublia ses maîtresses et guérit.

La convalescence ne fut pas mieux traitée que la maladie, et M. de La Motte, voyant que sa fille dépérissait tous les jours, la retira de Saint-Dominique. Elle y avait passé huit mois.

C'est vers le mois de novembre 1658 que Jeanne quitta les Dominicaines ; elle allait avoir onze ans ; c'était l'âge de la première communion pour les filles. M. de La Motte, pour l'y préparer, la remit chez les Ursulines,

aux mains de sa sœur bien-aimée. Il n'est pas besoin de dire la joie que cette sainte fille eut de la revoir, et de pouvoir épancher sur elle les trésors de sollicitude et de tendresse, que le temps et l'absence avaient amassés dans son cœur. Jeanne fit sa première communion le jour de Pâques (15 avril 1659). A la Pentecôte, elle quitta le couvent pour n'y plus revenir.

Ainsi fut élevée son enfance; allant et venant sans cesse de sa famille au couvent, du couvent à sa famille, d'une école à l'autre, elle change de place neuf fois en dix ans. Sa mère ne fait rien pour elle; son père ne paraît guère que pour la déplacer; les Bénédictines s'en amusent; les Dominicaines l'abandonnent: on dirait qu'elle s'élève à la grâce de Dieu.

Elle avait pourtant rencontré un guide et un appui sur la terre: sa sœur. Jeanne était restée trois ans auprès d'elle; c'est là qu'elle apprit ce que l'on montrait aux femmes de son temps, et que son cœur s'ouvrit à la douceur d'aimer. Ce n'était encore qu'une enfant; mais son intelligence précoce et vive avait pris un rapide élan, à des leçons données avec tant d'amour. Maintenant tout enseignement régulier va cesser pour elle; elle n'aura plus, pour s'éclairer et se conduire, que des propos décousus, quelquefois dangereux, des lectures faites sans discernement, le hasard des circonstances, et l'expérience amère de la vie. Ajoutons à cela un esprit qui saisit tout, une mémoire qui retient tout, une imagination qui grossit tout; et nous aurons le secret de cette âme ardente et agitée, pleine de dons éclatants, d'aspirations généreuses et de vertus; mais ouverte à toutes les influences, et emportée à tous les

vents du ciel, parce qu'on aura négligé de développer en elle ces facultés maîtresses, qui sont à la fois la lumière, la force et la dignité de la vie : la raison et la volonté.

Au lieu de donner à sa fille une sage liberté, sous une affectueuse surveillance, M<sup>me</sup> de La Motte n'imagina rien de mieux pour elle que le laisser-faire, tempéré par la réclusion : qu'y avait-il à craindre, pensait-elle, du moment que Jeanne ne pouvait pas sortir ? La mère s'en allait donc en paix faire toutes ses dévotions à l'église, et la pauvre enfant, abandonnée à elle-même, dévorait comme elle pouvait les ennuis de la solitude et la longueur du jour. Quant à M. de La Motte, on ne le voit point paraître ; l'administration de ses biens, les devoirs de sa charge l'appelaient au dehors ; on est à se demander ce qui pouvait le retenir dans son ménage.

Jeanne vivait donc enfermée dans la maison paternelle, à peu près comme dans un couvent. Ces promenades ombragées des bords du canal, cette forêt à l'air frais et pur, ces belles prairies de la vallée du Loing, ces coteaux, ces rivières, on dirait qu'elle ne les a pas connus. Elle n'avait, pour se distraire, que les domestiques de la maison, qui faisaient son éducation, à défaut de la mère. Pour elle surtout, ce fut un malheur ; « car j'étais, dit-elle, faite de manière que, quand je voyais faire le bien, je le faisais, et que je ne songeais point du tout au mal ; mais je ne voyais pas plus tôt faire le mal, que j'oubliais le bien. »

Jeanne avait un frère sur qui M<sup>me</sup> de La Motte reportait toute sa tendresse. Il sentit vite qu'il était préféré

et devint un petit tyran ; il tourmentait sa sœur, il la frappait ; un jour il faillit la tuer. M<sup>me</sup> de la Motte ne dit rien : quoi qu'il fit, Jacques avait raison. Les filles de service, pour flatter la mère, caressaient le frère et rudoyaient la sœur ; celle qui était chargée de coiffer Jeanne ne la faisait tourner qu'avec des soufflets. Quelle épreuve pour une enfant dont l'humeur était naturellement si douce et l'âme si aimante ! Elle s'aigrit, s'irrita, devint jalouse ; et ne pouvant rester auprès des gens qui la maltrahent, elle allait à ceux qui ne la caressaient, dit-elle, que pour la perdre. Puis, dégoûtée d'un monde où elle ne rencontrait que ces dangers ou de l'indifférence, elle se mit à chercher des consolations au ciel.

M. de La Motte avait un neveu dans les missions étrangères, l'abbé de Toissy. Ce prêtre accompagna l'évêque d'Héliopolis, parti pour la Cochinchine ; et passant par Montargis, il s'y arrêta pour voir son parent. Jeanne, contre son habitude, était allée ce jour-là se promener avec des compagnes. Quand elle rentra, le missionnaire était parti ; mais on fit à la jeune fille le récit de ses vertus et des saintes choses qu'il avait dites. « J'en fus si touchée, dit-elle, que je pensai en mourir de douleur ; je pleurai tout le reste du jour et de la nuit. Je me levai de grand matin et m'en allai voir mon confesseur, fort désolée. Je lui dis : « Quoi, mon « père, sera-t-il dit qu'il n'y a que moi qui me damne « dans ma famille ? Hélas ! aidez-moi à me sauver. » Je fis une confession générale, avec de grands sentiments de douleur et des torrents de larmes. »

C'était une crise morale assez semblable à celle par laquelle Jeanne avait passé, quand elle eut, à Sainte-Marie-des-Anges, une vision de l'enfer. Cette fois, comme alors, elle se sentit pénétrée d'une ferveur extraordinaire, et se trouva tellement changée, qu'on ne la reconnaissait plus. La moindre faute volontaire, elle ne l'eût pas faite; il n'y avait qu'un reste de promptitude dont elle eût à se corriger. Lui arrivait-il d'y céder, elle en demandait aussitôt pardon, pour dompter à la fois sa colère et son orgueil. Elle s'enfermait tout le jour pour lire et pour prier; elle donnait aux pauvres tout ce qu'elle avait; elle leur enseignait le catéchisme; elle les faisait quelquefois manger avec elle, et les servait avec respect.

C'est alors qu'elle lut, pour la première fois, les œuvres de saint François de Sales et la vie de M<sup>me</sup> de Chantal. Ces écrits, dans l'état où elle était, firent sur elle une impression profonde, et qui ne s'effaça jamais. Un nouveau monde s'ouvrait à ses yeux; elle sentit tout à coup s'éveiller en elle des idées, des goûts, des ardeurs qu'elle n'avait pas connus encore.

Ayant su qu'on faisait oraison, elle pria son confesseur de lui montrer comment il s'y fallait prendre. L'excellent homme n'en savait rien; Jeanne s'y mit d'elle-même et fit de son mieux. « Tout ce que je voyais dans la vie de M<sup>me</sup> de Chantal me charmait, dit-elle, et j'étais si enfant que je croyais devoir faire tout ce que je voyais. Tous les vœux qu'elle avait faits, je les faisais aussi, comme celui de tendre au plus parfait, et de faire la volonté de Dieu en toutes choses. Je n'avais pas encore douze ans; je prenais néanmoins la



discipline selon ma force. Un jour que je lus qu'elle avait mis le nom de Jésus sur son cœur, et qu'elle avait pris un fer rouge où était gravé ce saint nom, je restai fort affligée de ne pouvoir faire de même. Je m'avisai d'écrire ce nom sacré et adorable, en gros caractères, sur un morceau de papier; avec des rubans et une grosse aiguille, je l'attachai à ma peau, en quatre endroits, et il resta longtemps attaché de cette manière. »

Jeanne devenait ainsi toujours plus accessible aux entraînements de l'exemple, et aux influences du dehors. Chez les Bénédictines, elle aspirait au martyre, à l'imitation de sainte Thérèse; maintenant elle rêve de saint François de Sales et de sainte Chantal; elle n'a plus qu'un désir: c'est de se faire religieuse, et d'entrer dans l'ordre qu'ils avaient fondé.

Elle sortait donc à la dérobée, courait chez les Visitandines, et les priait de l'accueillir. Par son rang, par son esprit, par sa fortune, M<sup>lle</sup> de La Motte n'était pas de celles que les couvents dédaignent; aussi les Visitandines éprouvaient-elles une tentation violente de répondre à ses désirs; mais elles n'osaient, à cause de la famille: M. de La Motte aimait tendrement l'enfant de sa vieillesse, et il ne pouvait s'arrêter, sans verser des larmes, à l'idée que sa petite Jeanne fût enfermée dans un couvent. Il n'eut jamais connaissance de ce qui se passait alors. Une parente, effrayée et se reconnaissant impuissante, alla trouver le confesseur de Jeanne; c'était un des Barnabites du collège, homme de bon sens, simple et droit. Il s'engagea volontiers à sermoner sa pénitente; mais le moment venu, il n'osa: il tremblait d'avoir sur les bras un couvent de femmes. Jeanne resta

done avec ses illusions, et les Visitandines avec leurs espérances. Elles aimaient à voir la jeune fille, à entretenir le feu sacré dans son cœur, à l'envelopper du plus aimable accueil et des plus doux sourires : elles croyaient l'avoir. Elle leur échappa.

Jeanne, en voulant être religieuse, pensait obéir à la voix du ciel. C'était un de ces désirs de jeunesse, tout pleins de générosité, d'inexpérience et d'illusions, que les circonstances ont fait naître, et qui s'en vont avec elles, pour laisser place à de nouveaux désirs. C'est toujours la voix du ciel ; mais c'est ailleurs qu'elle nous appelle. M<sup>lle</sup> de La Motte ne tarda guère à l'éprouver.

Sa mère, la trouvant grande et belle, se mit à l'aimer ; et passant tout à coup de l'indifférence à l'autre excès, elle voulut désormais l'avoir continuellement auprès d'elle. Elle prenait plaisir à parer sa fille ; le doux concert de paroles flatteuses qu'elle entendait murmurer autour d'elle charmait son cœur. Les partis se présentèrent ; M. de La Motte ne les écouta pas : il trouvait sa fille trop jeune encore.

Elle avait quatorze ans à peine quand, à la suite d'une maladie, elle alla quelque temps habiter la campagne avec sa famille. M. de La Motte avait alors chez lui un de ses proches parents. C'était un jeune homme vertueux, distingué, aimable, « un gentilhomme accompli, » écrivait plus tard M<sup>me</sup> Guyon ; aussi aimait-elle la société de ce jeune homme, son langage édifiant et doux : il lui fit oublier les Visitandines. Comme il récitait tous les jours l'office de la Vierge, Jeanne demanda à son confesseur la permission de négliger quelque temps ses dévo-

tions particulières, pour dire le petit office avec son cousin. Le confesseur, qui était bon, le lui permit ; et ces deux âmes ardentes et pures, réunies ainsi dans la prière, ne tardèrent pas à se rencontrer dans l'amour. « Il avait, dit-elle, un grand désir de m'épouser. » Elle n'a pas besoin d'ajouter qu'un grand changement s'était fait en elle ; sa pensée, jusqu'alors flottante et rêveuse, venait de rencontrer, sur la terre, un objet plus attachant et plus doux, que tous ces petits nuages dorés, blancs ou roses qu'elle avait tant aimé à suivre dans les airs.

M. de La Motte ne consentit point au mariage, alléguant la parenté, et la difficulté des dispenses ; ce n'était qu'un prétexte : ce fut un malheur. Un rang plus élevé, une plus brillante fortune, on pourra les trouver peut-être ; mais le jeune « gentilhomme accompli, » on ne le rencontrera plus. Il restera dans les souvenirs et dans les rêves, comme une image enchantée, souriante, parée de toutes les grâces, embaumée de tous les parfums du cœur ; tout sera terne, froid et languissant auprès d'elle.

La vie de M<sup>lle</sup> de La Motte se partage dès lors entre le ciel et la terre. Une voix aimée lui avait dit qu'elle était belle ; son miroir le lui répétait tous les jours ; elle ne sut pas résister à le croire et, passant les bornes, elle se complut dans sa beauté. « Tout cela, dit-elle, me rendit si vaine que je doute qu'il se trouve une jeune personne qui ait poussé la vanité plus loin. »

Cependant, elle restait fidèle à ses prières ; elle se confessait souvent, et communiait tous les quinze jours. Elle pardonnait les injures, faisait des pèlerinages, secourait les malheureux, et courait, à travers champs,

chercher les petites bergères, pour les instruire et leur apprendre à prier.

Mais sa grande occupation, c'était la lecture. Elle s'y mettait le jour, elle y passait la nuit; et quand le jour recommençait, elle se mettait à lire encore. Il sembla, pendant plusieurs mois, qu'elle eût perdu l'habitude de dormir. « Les livres que je lisais le plus ordinairement, dit-elle, étaient les romans; je les aimais à la folie... On ne m'en empêchait pas, au contraire; on a cette manie de croire qu'ils apprennent à bien parler. » Funestes lectures pour une jeune fille de quatorze ans, dont l'imagination était déjà si forte, et la raison si faible! N'était-ce pas lui préparer, avec un esprit plein de chimères, une existence faite pour les aventures et les plus cruelles déceptions?

Jeanne, à cette époque de sa vie, ne songeait plus à être religieuse: d'autres désirs avaient agité son cœur. Que son père lui donne un époux digne d'elle, qui sache l'aimer et la comprendre, qui sache aussi la gouverner; qui chasse au loin les folles idées et les chimères, les livres mystiques et les romans d'amour; et nous la verrons s'écarter avec dédain des voies détournées, ténébreuses, pour entrer en pleine lumière, avec ses vertus, son esprit et sa beauté, dans le chemin royal que Dieu a fait à la femme sur la terre. Elle sera aimante et pieuse; elle fera la joie de son mari et son orgueil; elle formera le cœur de ses enfants; elle sera une sainte mère de famille: il n'y a rien pour une femme de plus grand ici-bas.

Ses parents la menèrent à Paris, et ne négligèrent

rien pour la faire paraître ; elle ne se négligea pas non plus. « J'avais soin de me faire voir, dit-elle, et d'étaler mon orgueil ; je voulais me faire aimer. » Il lui fut aisé d'y réussir, tant elle avait de bonne grâce et d'esprit ; toutes les mères désiraient de l'avoir pour fille, et les jeunes gens se disputaient son cœur. Mais c'est à M. de La Motte qu'il fallait plaire, car c'est lui qui voulait choisir. Il écarta les prétendants l'un après l'autre ; il compara, il réfléchit, et fit enfin tomber ses préférences sur un gentilhomme qui s'était plusieurs fois présenté : on lui donna le prix de sa persévérance. Ce n'est pas qu'il plût beaucoup à la famille ; mais il habitait Montargis et y possédait de grands biens. En faveur de ce mérite, on passa par dessus tout.

C'était Jacques Guyon, écuyer, seigneur du Chesnoy, de Champoulet, et l'un des seigneurs du canal de Briare. Il appartenait à une ancienne famille de Normandie (1) venue à Montargis, au siècle précédent, à la suite de la duchesse de Ferrare. Son père, Jacques Guyon, avait fait de grands bénéfices dans l'entreprise du canal de Briare. Il était mort en 1642, laissant une veuve (2) et trois enfants : deux filles religieuses à Notre-Dame-des-Anges (5) et un fils, Jacques Guyon du Chesnoy, à qui revint toute la fortune de la famille.

Quand M<sup>lle</sup> de La Motte sut qu'elle allait être mariée,

(1) Armes : d'or, à trois ondes d'azur en chef, au gui de sinople renversé en pointe.

(2) Anne de Troye, fille de Jacques de Troye, seigneur de Montizeaux. (Mss. de la bibl. d'Orléans.)

(3) Geneviève et Jeanne Guyon. Elles figurent parmi les dignitaires du couvent en 1656 et 1679. (Archives départ. du Loiret, fonds des Bénédictines de Montargis, A, 365.)

elle en fut bien aise; elle espérait échapper ainsi à l'affection jalouse et à l'autorité trop absolue de sa mère. Mais elle n'eut pas plus tôt appris dans quelle famille elle allait entrer, qu'elle fut toute désenchantée et comme blessée dans son orgueil, car les Guyon passaient pour être fort économes, et pour vivre, en dépit de leur fortune, dans une excessive simplicité. Il sembla à la jeune fille que les partis que l'on avait écartés faisaient une autre figure dans le monde : elle s'imagina qu'elle allait déchoir.

Jeanne fut accordée le 28 janvier 1664. Le 18 du mois suivant, on lui présenta le contrat (1), et elle le signa sans savoir ce que c'était. C'est deux jours avant le mariage qu'elle vit pour la première fois son époux. Il avait à peu près deux fois et demie son âge, car elle n'avait pas encore seize ans, et il en avait trente-huit.

« La joie de ce mariage, dit-elle, était universelle dans notre ville; il n'y avait que moi de triste. Je ne pouvais ni rire comme les autres, ni même manger, tant j'avais le cœur serré. » Son père et sa mère avaient tout décidé sans consulter son cœur; la jeune fille docile courba la tête, comme elle eût fait sous un arrêt du ciel; et quand on la vit, le moment venu, aller à l'autel, triste, mais résignée, on aurait cru qu'elle allait à la mort.

---

(1) Dressé par Hureau, notaire à Montargis. (Mss. de la bibl. d'Orléans.) Il y eut à Montargis quatre notaires de ce nom dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit ici d'Antoine Hureau, notaire de 1661 à 1707.

## CHAPITRE II.

## LA JEUNE FEMME.

Au lendemain des nocés. — L'intérieur du ménage. — La belle-mère. — Le mari. — Sombre tristesse. — Tentations. — L'amour de Dieu prédomine. — Les petits défauts de M<sup>me</sup> Guyon. — Son indifférence pour les biens de la fortune. — M. Guyon à Paris. — M<sup>me</sup> Guyon chez M<sup>me</sup> de Longueville. — Sa maladie. — Mort de M<sup>me</sup> de La Motte.

Le lendemain des nocés, quand les amis de la famille vinrent féliciter la jeune femme, ils la trouvèrent tout en pleurs : « J'avais, leur disait-elle, tant désiré, autrefois, d'être religieuse ! » Ainsi, au lieu d'éteindre ou de chasser des souvenirs affaiblis, qui ne demandaient qu'à disparaître, M. Guyon n'avait réussi qu'à les raviver. Il était arrivé, après bien des efforts, à obtenir la main de M<sup>lle</sup> de La Motte. Il avait sa foi : elle lui sera fidèle ; il n'avait pas son cœur, il ne l'aura jamais.

Dès les premiers jours, les difficultés se montrèrent : « Je ne fus pas plus tôt chez mon nouvel époux, que je connus bien que ce serait pour moi une maison de douleurs. » On risque de ne rencontrer pas le bonheur, avec cette prédisposition à se trouver malheureuse ;

mais quelle expérience de la vie est-il juste d'attendre d'une jeune femme qui n'avait pas encore seize ans ?

C'est dans son amour-propre qu'elle avait souffert, quand elle sut à quelle famille elle allait être unie ; son amour-propre fut cruellement blessé, lorsqu'elle vit les choses de plus près.

M. de La Motte menait un genre de vie conforme à son rang et à sa fortune (1). Partout régnait chez lui l'abondance et le bon goût ; sa table était animée par ces libres entretiens de famille, où Jeanne déployait avec aisance la gentillesse et la vivacité de son esprit. Son père prenait plaisir à la faire parler, et chaque fois qu'un mot heureux s'échappait de ses lèvres, il ne manquait pas de le relever et d'y applaudir. M<sup>lle</sup> de La Motte s'était aisément accoutumée à cette vie large, libre et douce, où tout semblait sourire à ses goûts délicats et à sa vanité naissante. Quelle différence chez M. Guyon ! Il habitait, dans un quartier retiré, une maison modeste (2) ; sa mère, qui gouvernait tout, était d'une économie qui ressemblait à l'avarice ; lui-même, avec du bon sens, et l'esprit qu'il faut pour administrer une fortune, était rude et lourd, sans aucune distinction dans ses manières ni dans ses propos. La jeune femme, du matin au soir, comparait les deux familles, et se sentait profondément humiliée, en mesurant la hauteur d'où on l'avait fait déchoir.

(1) Il possédait dans la grande rue de Loing une vaste maison à deux corps de logis séparés par une cour. C'est là qu'il reçut la reine d'Angleterre, et qu'il donna plus tard l'hospitalité à la mère et à la fille de Fouquet. (Archives du Loiret, A, 343, p. 317, et A, 360, p. 69.)

(2) Cette maison était située rue du Four-Dieu. On peut en voir la description, archives du Loiret, A, 349, p. 132.



Aussi était-elle toujours triste, toujours en larmes, car on ne sait guère dissimuler à seize ans. Il n'en fallait pas tant pour aigrir sa belle-mère, femme bizarre, irritable et dure, avec qui personne ne put jamais s'accorder. Au lieu de prendre en pitié le chagrin de Jeanne et d'essuyer ses larmes, elle se mit à la haïr; elle la persécuta. La moindre bagatelle amenait un orage, qui durait tout le jour; il semblait que l'on prit un malin plaisir à humilier la jeune femme, à la piquer, à la blesser aux endroits les plus sensibles du cœur. Tout est sensible, hélas! et douloureux, à un âge où l'âme ne cherche qu'à s'épanouir, pour répandre partout la joie et le bonheur autour d'elle, jusqu'à ce que l'expérience de la vie la force, pour ainsi dire, à se renfermer en elle-même, à se roidir, à résister.

M<sup>me</sup> de La Motte, quand elle apprenait ces choses, querellait de son côté sa fille, lui disant qu'elle ne savait pas tenir son rang, et qu'elle n'avait point de cœur. « Je n'osais lui dire comment j'étais, mais je mourais de chagrin; et ce qui l'augmentait était le souvenir des personnes qui m'avaient recherchée, la différence de leur humeur et de leur manière d'agir, l'amour et l'estime qu'ils avaient pour moi, leur douceur et leur honnêteté; cela m'était bien dur à porter. »

Rien n'abat et ne décourage comme ces contrariétés sans relâche, qui ne laissent pas le temps de se remettre et de respirer. Les grandes douleurs accablent : on s'en relève; mais passer sa vie avec des êtres injustes et durs, qui à tout moment vous gourmandent et vous humilient, ne jamais réussir à les contenter, les offenser par tout

ce que l'on fait pour leur plaire, sans oser répondre, sans pouvoir lutter, et cela du matin au soir, aujourd'hui, demain, tous les jours, qu'est-ce autre chose qu'un intolérable esclavage, et que faut-il de plus pour briser une âme, pour lui arracher ses ailes et flétrir sa beauté? Aussi ne pouvait-on plus reconnaître cette jeune fille qui naguère encore entraînait tous les cœurs après elle; timide et tremblante, elle ne savait plus que baisser les yeux, se taire et pleurer.

Cette vie douloureuse n'était pas sans péril. On plaignait la jeune femme, on cherchait à la consoler; sa fierté la sauva : « Je savais qu'une femme d'honneur ne doit jamais donner ombrage à son mari; c'est pourquoi j'étais sur cela dans une si grande circonspection, que je la poussais souvent même à l'excès. » Mais sa belle-mère tournait tout en mal, et insinuait que la véritable vertu ne se montre pas si farouche.

Jeanne vit bien qu'elle n'avait rien à attendre de gens qui cherchaient à tout haïr en elle, jusques à sa vertu; et désormais sans espoir du côté des hommes, elle se tourna tout entière du côté de Dieu. Elle renonça aux romans, ne voulut plus d'autre livre que l'Évangile, et s'appliqua à réparer par la pénitence ce qu'elle appelle les péchés de sa jeunesse. « O mon Dieu! je sentais, dit-elle, que votre amour reprenait le dessus dans mon cœur, et en bannissait tout autre amour. »

On s'aperçut, quatre mois après le mariage, que M. Guyon était goutteux. Il eut, coup sur coup, plusieurs attaques, et fut condamné à garder la chambre, et même le lit, pendant des mois entiers. M<sup>me</sup> Guyon,

renonçant à tout, se tint auprès de son mari ; elle l'entoura des soins les plus dévoués, trop heureuse que l'on voulût bien la souffrir. Sa mère, ses amis lui représentaient que c'était trop se sacrifier, pour des gens qui le méritaient si peu. Elle répondait que, puisqu'elle avait un mari et qu'elle partageait ses biens, il était juste qu'elle partageât aussi ses douleurs. On aurait pu, dans ces moments, la croire heureuse, s'il ne fût pas arrivé à M. Guyon de se laisser aller à son naturel violent, même devant les étrangers, toutes les fois que sa mère lui faisait de méchants rapports. « Cependant, dit M<sup>me</sup> Guyon, il était raisonnable et m'aimait fort. Lorsque j'étais malade, il était inconsolable. Je crois que sans sa mère j'aurais été fort heureuse avec lui ; car, pour des promptitudes, il n'y a guère d'hommes qui n'en aient beaucoup, et il est du devoir d'une femme raisonnable de les souffrir en paix. »

M<sup>me</sup> Guyon ne cherche point à laisser croire qu'elle ait été, de son côté, sans défauts. Elle aimait à parler avantageusement d'elle-même. Elle avait encore un travers commun, c'est elle qui le dit, à presque toutes les personnes de son sexe : c'était de ne pouvoir entendre l'éloge d'une belle femme, sans lui trouver quelque défaut, qu'elle se plaisait à faire ressortir, « comme si, ajoute-t-elle, c'eût été m'estimer moins que d'estimer quelqu'une avec moi. » Il est vrai qu'elle avait une haute opinion de sa beauté. Elle recherchait toutes les occasions de paraître et de plaire, ôtant son masque dans les rues pour montrer son visage, se dégantant pour laisser voir ses belles mains. A la promenade, au bal, quand il lui arrivait d'y aller, elle étalait avec

complaisance les grâces de ses mouvements et de sa démarche; à l'église... laissons-la s'accuser: « Combien de fois, ô mon Dieu, suis-je allée aux églises moins pour y prier que pour y être vue! » Puis, quand ces choses lui étaient arrivées, elle pleurait amèrement, elle était inconsolable; mais elle ne se corrigeait pas. Tout ce qu'elle pouvait prendre sur elle, c'était de se friser peu, de ne se point mettre de rouge au visage, de se regarder moins au miroir, et de se laisser accommoder par ses femmes, demeurant comme on l'avait mise. Mais, par une sorte de fatalité, plus elle se négligeait, plus elle paraissait belle: quoi qu'elle eût fait, on l'adorait toujours. Les autres femmes en étaient jalouses; elles se plaignaient à son confesseur, qui pouvait la gronder un peu, sans la rendre laide ni les embellir: elle jouissait de leur dépit, encore plus que de sa beauté (1). Et cette vanité était tellement enracinée et vivace en elle, que ses chagrins domestiques, qui lui faisaient haïr la vie, ne purent jamais l'en guérir. Même quand elle s'accuse, on sent que ce n'est pas sans complaisance; il y a de la coquetterie jusque dans son repentir.

Cependant elle était fidèle à faire oraison deux fois par jour; elle veillait sur elle-même, cherchait à se corriger, et faisait beaucoup d'aumônes; elle aimait l'église et se mit de l'Adoration perpétuelle, afin d'y aller plus souvent. C'était un double profit pour elle: elle dérobaît à sa belle-mère les moments qu'elle donnait à Dieu.

(1) Voir son portrait de jeune femme, au musée de Montargis. Le portrait gravé dans la suite d'Odievre, et qui la représente à l'âge de quarante-quatre ans, ne donne plus l'idée de ce qu'elle avait été dans sa jeunesse.

La réduction des rentes, et les autres mesures financières de Colbert, firent éprouver à M. Guyon des pertes considérables; sa mère en eut un profond chagrin. Elle voyait s'érouler tout à coup cette fortune adorée, où elle avait mis tout son cœur; et abimée dans sa douleur, tantôt elle déversait sur sa belle-fille un flot de paroles-insultantes, qu'elle ne pouvait jeter à la face de Colbert; d'autres fois, devenue plus calme, elle pressait Jeanne de prier avec elle, afin de faire violence au ciel et de conjurer un si grand malheur. C'est alors que l'on voit se manifester pour la première fois, dans la vie de M<sup>me</sup> Guyon, ce désintéressement des choses de la terre, qu'elle porta si loin dans la suite, et qui fut un des caractères les plus frappants de sa piété. « O mon Dieu, dit-elle, combien de fois m'abandonnai-je à vous, pour mendier mon pain, si vous l'aviez voulu! Je me faisais des idées agréables d'aller à l'hôpital; il me paraissait même qu'il n'y avait point d'état si pauvre et si misérable, que je n'eusse trouvé doux, auprès de cette persécution continuelle. »

M. Guyon dut se rendre à Paris pour mettre ordre à ses affaires. La capitale était alors pleine d'agitation et de murmures; on surveillait les mécontents. M. Guyon s'imagina qu'on allait prendre garde à lui, et voir en sa personne un gentilhomme irrité, venu de sa province pour faire du tapage, et fronder le gouvernement. Il se flattait; mais la peur raisonne-t-elle? Crainte de la Bastille, il s'emprisonna, et caché au fond de l'hôtel de Longueville, il attendit que fût passé le péril qu'il croyait suspendu sur sa tête.

Ses affaires cependant ne se faisaient point. M<sup>me</sup> Guyon s'impacienta, prit son carrosse et courut à Paris. Son mari l'accueillit mal. Tremblant qu'elle ne le fit connaître, il se mit en colère, et voulut qu'elle repartit sans retard. Mais l'amour qu'il avait pour elle, la joie de la revoir, les jalouses inquiétudes de l'absence, l'emportèrent sur la peur. Il la pria de ne le point quitter; seulement, par prudence, il la tenait près de lui sans sortir. Cela dura huit jours. Craignant à la fin qu'elle ne tombât malade, il se risqua et lui permit une promenade au jardin de l'hôtel.

Elle y rencontra M<sup>me</sup> de Longueville, qui témoigna une grande joie de la voir, et la combla d'amitiés et de paroles flatteuses. « J'étais surprise, dit M<sup>me</sup> Guyon, de voir qu'une personne dont la piété faisait tant de bruit s'arrêtât si fort à un extérieur, et parût en faire tant de cas. » Pourquoi s'étonner? Est-ce que l'on oublie jamais sa jeunesse, ses attraits, ses beaux jours : tout ce que le temps jaloux emporte ou flétrit de son aile? Est-ce que M<sup>me</sup> de Longueville ne ressentait pas un secret plaisir à voir cette jeune femme errer dans les allées de son parterre, au milieu de la verdure des fleurs? Insensible désormais à la jalousie, comme à l'espérance, elle rappelait à soi ses chers et lointains souvenirs, et se disait au fond de son âme : « Et moi aussi je fus jeune et belle, plus belle encore que cette femme-là ! »

M. Guyon fut singulièrement flatté de l'accueil que M<sup>me</sup> de Longueville avait daigné faire à sa femme. Du reste, on était, dans l'hôtel, plein d'égards pour elle; chacun s'empressait à lui plaire et à la servir. « Le dehors, dit-elle, n'était que trop riant pour moi. » Tou-

jours en lutte contre les emportements de son mari, contre les suggestions de sa vanité et les assauts de son entourage, elle usa ses forces, à la fin, et tomba dangereusement malade. Les médecins s'employèrent avec énergie; ils lui tirèrent quarante-huit palettes de sang en sept jours. Elle n'en avait plus qu'ils en voulaient tirer encore; et l'ayant presque tuée, ils déclarèrent qu'il n'y avait plus d'espoir. C'est sans aucun regret qu'elle quittait la vie; mais son mari ne se pouvait consoler: il faillit mourir de douleur. N'ayant plus rien à attendre des hommes, il recourut au ciel, fit un vœu à saint François de Sales et fut exaucé. La malade ne fut pas plus tôt hors de danger qu'il se mit à la tourmenter encore.

C'est vers ce temps, dans la seconde année de son ménage (1666), que M<sup>me</sup> Guyon perdit sa mère. Elle ne fut malade que vingt-quatre heures, et mourut dans les sentiments de la plus fervente piété.

---

### CHAPITRE III.

#### LA VIE MYSTIQUE.

---

Relation entre les faits extérieurs et les phénomènes de l'ordre moral. — Initiation à la vie mystique. — La duchesse de Charost. — Le missionnaire de Cochinchine. — Un Père Franciscain. — État mystique de M<sup>me</sup> Guyon. — Voyages à Paris et en Touraine. — La petite vérole. — M<sup>me</sup> Guyon perd sa beauté. — Changement dans sa vie domestique. — Le P. Lacombe. — Voyage à Paris. — Mort de M. de La Motte. — Mariage mystique. — Les grandes épreuves. — Mort de M. Guyon.

Ce qui fait l'intérêt des événements, si simples en eux-mêmes, que nous avons racontés, c'est qu'ils sont une introduction naturelle à l'histoire de la vie mystique. Les faits de la vie mystique serviront à leur tour à éclairer la doctrine ; ils en seront comme le commentaire perpétuel.

Tout se tient, en effet, dans l'histoire d'une âme. M<sup>me</sup> Guyon vient au monde avec un goût prononcé pour les choses surnaturelles. L'éducation des couvents, l'exemple, les traditions de la famille, la lecture des livres mystiques, tout contribue à diriger ses regards vers le ciel ; tout conspirait en même temps à la déta-



cher de la terre : l'indifférence de sa mère, les déceptions d'un premier amour, surtout les déplorables conséquences d'une de ces unions malheureuses que l'on attribue à la raison, mais où la raison a moins de part que la vanité et la cupidité des familles. Quand le cœur est à ce point méconnu, il est rare qu'il ne finisse pas par se venger. Fièrè et profondément vertueuse, M<sup>me</sup> Guyon sera fidèle à ses devoirs. Faite pour beaucoup aimer, et ne trouvant rien à aimer autour d'elle, c'est à Dieu qu'elle donnera son amour.

Jusqu'à l'âge de dix-huit ans, elle ne manifesta rien d'extraordinaire dans sa piété : elle faisait oraison, visitait les pauvres, et répandait des aumônes. C'est alors que lui furent révélés les secrets de la vie mystique. Louis XIV, qui tenait Fouquet enfermé, avait cru devoir frapper aussi sa famille ; Marie de Maupeou, mère du surintendant, et la duchesse de Béthune Charost, sa fille, furent exilées. Elles obtinrent, dans la suite, la permission de se rapprocher de la capitale, et vinrent se fixer à Montargis, dans un corps de logis que M. de La Motte leur avait offert. M<sup>me</sup> Guyon se trouva ainsi en rapport avec la duchesse de Béthune. Une étroite amitié unit bientôt ces deux femmes ; elle ne se démentit jamais. Elles avaient le même dégoût du monde, la même piété, la même vertu ; mais la duchesse était plus avancée en dévotion que sa jeune amie. Ces prières, ces visites des pauvres, ces aumônes, qu'était-ce autre chose que les actes d'une vie active et multipliée ? Quelle différence avec la simplicité d'oraison et cet état calme, passif et doux, où elle était elle-même parvenue ! M<sup>me</sup> Guyon

écoutait ces choses sans les comprendre, et les rapportait à son confesseur, qui n'y comprenait rien non plus.

A ce moment revint de Cochinchine le cousin de M<sup>me</sup> Guyon. M<sup>me</sup> de Charost eut une grande joie de le voir. Dès le premier entretien, ils se comprirent, « car ils avaient le même langage intérieur. » Ce langage était également connu de la prieure des Bénédictines, Geneviève Granger. « La vertu de cet excellent parent me charmait, dit M<sup>me</sup> Guyon, et j'admirais son oraison continue, sans pouvoir la comprendre.... J'étais surprise de ce qu'il me disait qu'il ne pensait à rien dans l'oraison. Il faisait tout ce qu'il pouvait pour m'attacher fortement à vous, ô mon Dieu, et m'assurait que s'il était assez heureux pour endurer le martyre, ainsi qu'il l'endura en effet, il l'offrirait pour m'obtenir un grand don d'oraison. Nous disions ensemble l'office de la Sainte-Vierge ; souvent il s'arrêtait tout court, parce que la violence de l'attrait lui fermait la bouche ; et alors il cessait ces prières vocales. Je ne savais pas encore ce que c'était que cela (1). »

Elle ne tarda pas à le savoir. A peine le missionnaire avait-il quitté la ville, qu'il y vint un religieux de l'ordre de Saint-François. Il ne manqua pas de visiter M. de La Motte qui, charmé de ses paroles et de ses vertus, voulut le faire connaître à sa fille. M<sup>me</sup> Guyon hésita beaucoup ; en raison de l'idée qu'elle avait des moines, elle s'était fait une règle de n'en point voir. Cédant cependant aux instances de son père, où elle crut voir un

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, écrite par elle-même, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII.

ordre du ciel, elle se rendit aux Récollets avec une de ses parentes.

Le bon père venait de faire une retraite de cinq ans, et il avait pris, à l'égard des femmes, la même résolution que M<sup>me</sup> Guyon au sujet des moines : il n'en voulait plus voir. On juge de l'étonnement et de l'embarras du saint homme, quand il se vit, tout à coup, en présence d'une belle jeune femme de dix-neuf ans. Il fut tout interdit et ne put parler. M<sup>me</sup> Guyon, moins troublée, prit la parole, et exposa en peu de mots ses difficultés sur l'oraison. « C'est, madame, répondit-il, que vous cherchez au dehors ce que vous avez au dedans. Accoutumez-vous à chercher Dieu dans votre cœur, et vous l'y trouverez. » En achevant ces mots, il se retira.

Ces paroles, dit M<sup>me</sup> Guyon, « furent pour moi un coup de flèche, qui perça mon cœur de part en part. Je sentis dans ce moment une plaie très-profonde, autant délicieuse qu'amoureuse, plaie si douce que je désirais n'en guérir jamais. »

C'est ainsi qu'elle fit son entrée dans la vie mystique. La nuit suivante, elle ne dormit pas ; le lendemain matin, elle retourna voir le religieux et lui dit : « Je ne sais pas ce que vous m'avez fait, mais j'ai le cœur tout changé. Dieu y est, et je n'ai plus aucune peine à le trouver. » Puis elle pria le bon père de vouloir bien la prendre sous sa direction. Il y fit beaucoup de difficultés, à cause de l'âge, de l'extérieur de la jeune dame, et aussi de sa propre fragilité, et des résolutions qu'il avait prises. Il finit par se mettre en prière, et pendant qu'il priait, il lui fut dit : « Ne crains pas de te charger d'elle ; c'est mon épouse. »

« Je fus tout à coup si changée, dit-elle, que je n'étais plus reconnaissable ni à moi-même, ni aux autres. Rien ne m'était plus facile alors que de faire oraison ; les heures ne me duraient que des minutes, et je ne pouvais ne la point faire : l'amour ne me laissait pas un moment de repos. » Et dans cette oraison, point de raisonnements, point de discours intérieurs, point d'images ; aucune vue distincte ni de Jésus-Christ, ni des mystères, ni des attributs divins ; c'était une oraison de « foi savoureuse, » une « oraison de jouissance, » où le goût de Dieu était si simple, si pur et si grand, qu'il absorbait en soi et endormait, pour ainsi dire, toutes les puissances de l'âme, comme le soleil, quand il paraît au matin, fait pâlir et disparaître les étoiles.

Telle était l'oraison mystique de M<sup>me</sup> Guyon ; elle va nous faire connaître la nature de son amour. « Lorsque ce bon père me demanda comment j'aimais Dieu, je lui dis que je l'aimais plus que l'amant le plus passionné n'aimait sa maîtresse... Cet amour était si continuel que je ne pouvais penser à autre chose.

« J'étais comme plongée dans un fleuve de paix. Je savais, par la foi, que c'est Dieu qui possédait ainsi toute mon âme, mais je n'y pensais pas ; comme une épouse, placée auprès de son époux, sait que c'est lui qui l'embrasse, sans qu'elle se dise : C'est lui ; et sans qu'elle en occupe sa pensée. »

Rien d'ailleurs n'était plus désintéressé que ce mystique amour. « Si l'on me demandait pourquoi j'aimais Dieu, si c'était à cause de sa miséricorde, de sa bonté, je ne savais ce qu'on me disait. Je savais bien qu'il était bon ; mais je ne songeais point à moi pour l'aimer.

Je l'aimais parce que je l'aimais, et je l'aimais de telle sorte que je ne pouvais aimer que lui ; mais en l'aimant, je n'avais nul motif que lui-même (1). »

Le premier effet de ce mystérieux état, ce fut un profond dégoût de toutes les créatures. « Tout ce qui n'était pas mon amour m'était, dit-elle, insupportable. » Elle quitta donc toutes les compagnies ; elle renonça, pour n'y plus revenir, aux divertissements, à la danse, à la frisure, aux promenades inutiles. Parlait-on devant elle, elle n'entendait rien, absorbée qu'elle était par la conversation qui se faisait dans son cœur. Voulait-elle prendre la parole, elle ne savait ce qu'elle disait. « J'étais, dit-elle, comme éperdue, car je vivais dans une telle séparation des choses créées, qu'il me semblait qu'il n'y eût plus de créatures sur la terre. J'étais votre captive, ô mon divin amour ! je ne respirais et ne vivais que pour vous. Vous étiez, ô mon Dieu, l'âme de mon âme et la vie de ma vie. »

Le monde, que M<sup>me</sup> Guyon abandonnait, se vengea par le ridicule. M. Guyon éclata le premier ; avec lui, sa mère, ses amis ; puis le confesseur de Jeanne et ses confrères, indignés qu'un Barnabite fût délaissé pour un Franciscain. Ils prêchèrent sur les dévotions suspectes, sur les femmes qu'on abuse ; on courut les entendre, on fit l'application de leurs discours ; ce fut un déchainement général. Mais qui pouvait balancer l'influence de cet angélique directeur, qui parlait au nom du ciel, et à qui Jésus-Christ même avait dit : « C'est mon épouse ? »

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, chap. XI et XII.

Ce mot appelait naturellement à sa suite les douceurs, les accents passionnés et les tendresses que Salomon a mis dans son chant d'amour : *Vous êtes toute belle, ô ma bien-aimée, et il n'y a pas de tache en vous* ; et toutes ces paroles enchanteresses, si douces au cœur d'une femme et à son orgueil, quand on lui a fait croire qu'elle est une épouse préférée, et que c'est Dieu même qui prend ce langage, pour lui témoigner son amour. Singulier mélange de la terre et du ciel ! Est-ce une sanctification de l'amour profane ? Est-ce une profanation de l'amour de Dieu ? Ce qu'il suffit de dire ici, c'est que l'Église ne consacra jamais ces interprétations mystiques, et que nos plus grands évêques en ont signalé le danger. « Il est à craindre, dit Bossuet, que les sens, se laissant aller aux attraits de l'amour terrestre, ne détournent l'esprit de la contemplation divine (1). » Fléchier est plus vif :

Ce style inusité ne peut s'autoriser,  
Et croyez-moi, madame, on peut en abuser.  
Par l'époux quelquefois une jeune mystique  
Entend un autre époux que celui du cantique, etc. (2).

Il ne paraît pas nécessaire de citer jusqu'au bout ces vers du vénérable évêque de Nîmes.

M<sup>me</sup> Guyon s'était aisément détachée du monde, et surtout de son mari ; elle mit plus de temps à se détacher d'elle-même. Pourtant elle ne s'épargnait pas. Elle

(1) BOSSUET, *Le Cantique des Cantiques de Salomon*, préface.

(2) *Œuvres mêlées de Fléchier*, édit. orig., p. 353.

se donnait tous les jours la discipline, avec des instruments armés de fer; elle portait des ceintures de crin, se fouettait avec des orties, se déchirait avec des ronces, mettait des pierres dans ses souliers, de l'absinthe dans sa bouche, de la coloquinte dans sa nourriture : elle n'en avait jamais assez. C'est au point qu'elle ne pouvait se résigner à gagner les indulgences, crainte de passer à l'autre monde, sans rien avoir à y souffrir.

Mais le but qu'il fallait atteindre, c'était la mort des sens, c'est-à-dire leur réduction à une indifférence absolue, pour ce qui peut leur déplaire ou les flatter. Les austérités n'y suffisaient pas. Il est difficile, en effet, qu'elles soient continues, et la moindre interruption, pour peu qu'elle se renouvelle, compromet tout. C'est, dit M<sup>me</sup> Guyon, comme si on donnait, de temps en temps, un peu de nourriture à une personne condamnée à mort. Au lieu de tuer, on entretient une « vie mourante ; » c'est la mortification ; ce n'est pas la mort. Il faut, pour détruire la sensibilité, une application persévérante à refuser aux sens tout ce qui peut leur plaire, et à leur donner tout ce qui leur déplaît, aussi longtemps qu'il est nécessaire pour les amener à être sans appétit, aussi bien que sans répugnance.

Un autre moyen, plus efficace encore, c'est le recueillement. L'application à mortifier les sens ne peut, en effet, se faire sans attacher l'âme aux sens ; le recueillement, au contraire, l'en sépare ; et les sens, ainsi abandonnés, ne tardent pas à mourir. « En moins d'un an, dit M<sup>me</sup> Guyon, mes sens furent assujettis. »

La sensibilité ainsi éteinte, il faut traiter de même l'imagination, l'intelligence, la volonté, toutes les puis-

sances de l'âme. On y emploie les mêmes moyens, et on arrive ainsi à « l'anéantissement des puissances. » Ce n'est pas que nos facultés soient, en réalité, détruites ; mais noyées, perdues, pour ainsi dire, au sein des opérations divines, elles sont, par rapport à nous, comme si elles n'étaient pas.

Cette union à Dieu par les facultés, cette « désappropriation » qui fait que l'on n'a plus ni esprit à soi, ni volonté à soi, c'est ce que M<sup>me</sup> Guyon appelle « l'union par les puissances. » Il ne faut pas la confondre avec « l'union essentielle, » dont l'expérience lui viendra plus tard.

Mais, dès ce moment, elle est comme transportée hors d'elle-même, et goûte des joies délicieuses, que le monde n'a jamais connues. « J'aurais voulu mourir, dit-elle, pour m'unir inséparablement et sans milieu à celui qui m'attirait avec tant de force. Je ne savais que dire, n'ayant jamais rien lu ni rien ouï dire de ce que je sentais. Je craignais d'avoir perdu l'esprit (1). »

C'est à la Madeleine (2) de 1668, à l'âge de vingt ans et trois mois, que M<sup>me</sup> Guyon parvint à ce degré de l'état mystique. Elle ne s'y maintint pas longtemps. Bientôt l'oraison commença à lui devenir plus pénible ; elle sentit se réveiller en elle des sentiments qu'elle croyait morts à jamais, et dans sa douleur, elle pria Dieu de la rendre laide, aveugle et muette, pour qu'il ne restât

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, chap. XI, XII, XVI et XIX.

(2) La Madeleine est la fête patronale de Montargis. La chaire fut occupée cette année-là, durant les fêtes, par le directeur mystique de M<sup>me</sup> Guyon.



plus d'obstacle à son amour. « J'étais comme déchirée, dit-elle ; car la vanité m'attirait au dehors, et l'amour de Dieu au dedans. »

Tel était l'état de son âme, dans un voyage qu'elle fit à Paris, en 1669. L'année suivante M. Guyon, ayant quelque relâche à ses maux, emmena sa femme à Orléans et de là en Touraine. Son intention était de faire un pèlerinage à Notre-Dame-des-Ardilliers (1), et sans doute aussi d'arracher sa femme à des influences qu'il connaissait trop, et de la ramener dans les voies du bon sens et de la vie commune.

M<sup>me</sup> Guyon, dans son voyage, comme à Paris, fut partagée entre le monde et Dieu. Elle reçut beaucoup de visites et d'hommages ; on ne pouvait se lasser d'admirer à la fois, en elle, tant de beauté, de jeunesse et de vertu. Sa vanité se réveilla tout entière. « Je haïssais la passion, dit-elle ; mais je ne pouvais haïr ce qu'il y avait en moi qui la faisait naître. » Un moment après venaient les remords, et M<sup>me</sup> Guyon courait au confessionnal accuser ses fautes et demander pardon. Or les confesseurs s'accordaient à la traiter avec indulgence : « Loin de me blâmer, ils flattaient mon orgueil. » Ils savaient, sans doute, excuser un peu de vanité, dans une si belle pénitente, tant ils en connaissaient d'autres, qui étaient plus vaines, sans aucun motif.

Mais elle tomba, en arrivant aux Ardilliers, entre les mains d'un directeur plus positif et plus austère. Soupçonnant que toutes ces idées mystiques et cette envie

(1) A Saumur. C'était un lieu de pèlerinage très-fréquenté au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle. (Voir *Histoire de Notre-Dame-des-Ardilliers*. Saumur, 1715, et LE DESME, *Notre-Dame-des-Ardilliers*, 1844.)

de plaire, ne tiraient point leur origine d'un excès d'amour pour M. Guyon, il demanda nettement à la jeune femme à quelle intention elle s'était mariée. Elle répondit que ç'avait été pour obéir. Le confesseur se fâcha ; il représenta à sa pénitente qu'un pareil motif ne valait rien, qu'il fallait tout refaire ou se séparer, et qu'en attendant, les complaisances qu'elle pourrait avoir seraient autant de péchés mortels. Cela dit, il imposa, à l'appui de sa décision, des pénitences excessives.

M<sup>me</sup> Guyon se trouvait dans le plus cruel embarras : on venait de lui montrer le péché là où elle mettait son devoir. La crise heureusement dura peu. En repassant par Orléans, la jeune femme eut recours à un jésuite, qui rétablit tout : il leva les scrupules et les pénitences, décida que le mariage était bon, et qu'il n'y avait, en tout cela, point de péché, même véniel, au contraire.

M<sup>me</sup> Guyon avait trois enfants, à cette époque de sa vie : Jacques, son fils aîné, qui avait quatre ans ; un second fils, âgé de trois ans à peine, et une petite fille. A son retour de Touraine, elle trouva sa fille malade de la petite vérole. M. Guyon, à peine arrivé, fut repris de sa goutte ; enfin Jacques, le fils aîné, prit la maladie de sa sœur. En quelques jours, il fut à l'extrémité. M<sup>me</sup> Guyon, le 4 octobre, fut atteinte à son tour, et son autre fils avec elle. L'enfant mourut, faute de soins. Le médecin envoya dire qu'on ne mit pas la tombe sur sa fosse, parce que Jacques n'était pas hors de danger, et que la petite fille ne pouvait passer deux jours.

Au milieu de ces malheurs et de ces mortelles alarmes, M<sup>me</sup> Guyon était en proie à toute la violence du mal.

Elle fut trois semaines sans dormir ; elle ne pouvait rien prendre sans d'atroces douleurs ; ses yeux étaient tellement enflammés que l'on crut qu'elle les allait perdre ; tout son corps ressemblait à celui d'un lépreux. Mais son âme était résignée. Menacée de perdre tous ses enfants, elle répétait les paroles de Job : « Dieu me les a donnés, il me les ôte ; que son nom soit béni. » La mort, du reste, lui semblait être une délivrance ; elle la souhaitait comme le plus grand des biens. Son confesseur lui ayant demandé si elle ne se croyait pas bien malheureuse de se trouver ainsi atteinte, elle répondit : « Si mon mal ne m'avait pas fait oublier le *Te Deum*, je le dirais, pour remercier Dieu. »

Elle échappa cependant, avec son fils aimé et sa fille. Sitôt que Jacques fut un peu mieux, il se leva pour aller voir sa mère. Elle fut effrayée du changement qui s'était fait en lui. Ce visage, dont les traits étaient si fins, si délicats quelques jours auparavant, et la beauté si régulière, il était défiguré, sillonné, ravagé par le mal ; on ne le pouvait plus reconnaître. M<sup>me</sup> Guyon, par curiosité, demanda un miroir : elle se fit peur à elle-même. « Je vis alors, dit-elle, que Dieu avait voulu le sacrifice dans toute sa réalité. » On lui envoya, pour réparer sa beauté, des pommades dont les effets lui étaient connus. Elle essaya de s'en servir, puis y renonça ; car elle entendait dans son cœur une voix qui disait : « Si je t'avais voulu belle, je t'aurais laissée comme tu étais. »

Cette maladie fut un événement considérable dans la vie morale de M<sup>me</sup> Guyon. Dépouillée de la seule chose qui pût encore l'attacher au monde, elle se laissa aller

sans réserve aux attraits de son mystique amour. M. Guyon la surveillait, la faisait suivre, la querellait sans relâche, sans mesure et sans succès : elle ne s'était jamais trouvée si malheureuse en ménage. Son bonheur était d'être seule, à la campagne. « Je me mettais, dit-elle, dans un coin, où je travaillais. Je ne pouvais presque rien faire, à cause de l'attrait qui me faisait tomber l'ouvrage des mains. Je passais les heures de cette sorte, sans pouvoir ni ouvrir les yeux, ni connaître ce qui se passait en moi, qui était si simple, si paisible, si suave, que je me disais quelquefois : « Le ciel est-il plus paisible que moi ? »

C'est à cette époque que M<sup>me</sup> Guyon fit la connaissance du père La Combe, qui doit occuper une si grande place dans sa vie. C'était un Barnabite natif de Thonon, au diocèse de Genève. Il était jeune (1), de grande taille, et avait l'air d'un saint. On lui attribue un esprit pénétrant, un goût prononcé pour la philosophie, et un remarquable talent d'orateur. La Combe avait été appelé à Paris par un Barnabite de ses compatriotes, alors provincial. Il y fit un assez long séjour, et y connut le père de La Motte, frère de M<sup>me</sup> Guyon (2). De Paris, on l'envoya professer la théologie à Rome, et comme Montargis se trouvait sur son passage, le père de La Motte le

(1) On voit dans un rapport de d'Argenson, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, que La Combe avait soixante-douze ans en 1712. Il était donc né en 1640 et avait, à l'époque où nous sommes, trente-un ans.

(2) Le Père de La Motte avait fait profession en 1647. On conserve aux archives du Loiret le contrat que son père fit, à cette occasion, avec les Barnabites. (Archives du Loiret, G, 6.)

chargea d'une lettre pour sa sœur. « J'hésitai beaucoup si je le verrais, dit M<sup>me</sup> Guyon, parce que je craignais fort les nouvelles connaissances. » Mais le Père de La Motte pria sa sœur de faire bon accueil à La Combe, disant qu'il était fort de ses amis. La Combe fut reçu. « Cette conversation, qui fut courte, lui fit désirer de me voir encore une fois. Je sentis la même envie de mon côté, car je croyais qu'il aimait Dieu, ou qu'il était tout propre à l'aimer. »

Le Père La Combe, quelques jours après, retourna voir M<sup>me</sup> Guyon à sa maison de campagne, qui était à une demi-lieue de la ville (1). Il charma M. Guyon par son esprit; mais, pendant la conversation, il se trouva mal et sortit au jardin. M. Guyon, pensant qu'il ne serait pas sage de le laisser seul, dit à sa femme de l'aller rejoindre. « J'y allai. Ce Père me dit qu'il avait remarqué un recueillement et une présence de Dieu sur mon visage, si extraordinaire qu'il se disait à lui-même : « Je n'ai jamais vu de femme comme celle-là; » et c'est ce qui lui fit naître l'envie de me revoir. Nous nous entretenmes un peu, et vous permetes, ô mon Dieu, que je lui dise des choses qui lui ouvrirent la voie de l'intérieur. Dieu lui fit tant de grâces par ce misérable canal, qu'il m'a avoué depuis qu'il s'en alla changé en un autre homme (2). »

Le Père La Combe quitta bientôt Montargis, et M<sup>me</sup> Guyon ne pensait pas qu'elle dût jamais le revoir. Elle fit un voyage au mois de mai de l'année suivante (1672). Son but avoué était de consulter les médecins;

(1) C'est Le Chesnoy, près de Montargis. Le Chesnoy est aujourd'hui une propriété communale.

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, chap. XVIII.

mais elle tenait beaucoup plus à consulter M. Bertot, directeur renommé de l'époque, qui lui avait été recommandé par la mère Granger, et sans doute aussi par la duchesse de Béthune (1). Elle le vit plusieurs fois et resta en correspondance avec lui; mais comme elle n'avait pas alors le don d'expliquer ce qu'elle éprouvait, M. Bertot ne la comprit jamais et ne lui fut d'aucun secours (2). M<sup>me</sup> Guyon se retira ensuite dans une communauté des environs de Paris pour y faire une retraite. C'est là qu'elle reçut, le 2 juin, une lettre dans laquelle son mari lui annonçait que M. de La Motte était malade et que sa vie était en danger. « Mon père est mort, » dit-elle, et aussitôt elle partit. Elle trouva aux environs de Ferrières une de ses parentes et son confesseur, qui l'attendaient pour lui annoncer la triste nouvelle. Elle ne put dire un mot ni verser une larme, arriva chez elle, et tomba épuisée de fatigue et de douleur. Un autre malheur allait la frapper encore.

« Sur les deux heures après minuit, mon mari se leva; et étant sorti de ma chambre, il revint aussitôt, criant de toutes ses forces : « Ma fille est morte ! »

« C'était ma fille unique, une enfant autant aimée qu'elle était aimable. Vous l'aviez pourvue, ô mon Dieu, de tant de grâces spirituelles et corporelles qu'il aurait fallu être insensible pour ne la pas aimer. Elle était pure et modeste comme un petit ange, très-douce et très-obéissante. Je la regardais comme mon unique consolation sur la terre (5). »

(1) *Journal de Dangeau*, t. IV, p. 425, addit. de Saint-Simon.

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, chap. XIX.

(3) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, chap. XIX.

Le mois suivant, à la Madeleine, eut lieu le mariage mystique de M<sup>me</sup> Guyon avec l'Enfant Jésus. Elle communia avec une bague au doigt, et rentra chez elle pour lire et signer, aux pieds de l'Enfant Jésus, un petit contrat que la mère Granger avait envoyé la veille : « Je promets de prendre pour mon époux Notre-Seigneur Enfant, et de me donner à lui pour épouse, quoique indigne. Je lui demande pour dot de mon mariage spirituel les croix, les mépris, les opprobres. »

La mère Granger mourut peu de temps après, au moment où M<sup>me</sup> Guyon allait entrer dans une phase terrible de la vie mystique, celle des dernières épreuves et du désespoir.

Cet état commença à la suite d'un voyage que M<sup>me</sup> Guyon fit à Orléans pour assister au mariage de son frère (1). Elle tomba tout à coup dans le plus profond désespoir, croyant qu'elle n'aimait plus Dieu et que le ciel était fermé pour elle. Elle s'imaginait à tout moment que l'enfer allait l'engloutir (2).

Cependant, M. Guyon, toujours malade, touchait à sa fin. Même à cette heure suprême, où tout s'efface dans le sentiment des choses éternelles et l'attendrissement des derniers adieux, on tenait impitoyablement sa femme à l'écart. Elle pleurait, elle priait, et dévorait son chagrin en silence. Mais un jour elle trouva moyen d'être seule avec son mari. « Je pris un moment où ma belle-

(1) Jacques Bouvier de La Motte Bouron épousa, le 25 novembre 1674, une fille de Nicolas Tourtier, trésorier de France à Orléans. (Mss de la bibl. d'Orléans.)

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, chap. XXI.

mère n'y était pas et m'approchai de son lit ; je me mis à genoux et lui dis que si j'avais fait quelque chose qui lui eût déplu, je lui en demandais pardon. Il parut fort touché, et comme s'il fût revenu d'un profond assoupissement, il me dit : « C'est moi qui vous demande pardon ; je ne vous méritais pas (1). »

Ils avaient beaucoup à se pardonner l'un à l'autre, mais il est juste de reconnaître qu'ils avaient été moins coupables que malheureux. Au milieu des vivacités, des froideurs, de l'indifférence et des chagrins, de grandes et nobles choses étaient restées qui devaient finir par réconcilier les deux âmes : l'amour et la pitié chez l'un ; chez l'autre, l'estime, le respect et une irréprochable vertu. Ils s'aimèrent au moment de se séparer.

M<sup>me</sup> Guyon ne quitta plus son mari. Malade elle-même, elle resta près de lui nuit et jour. Il tenait ses regards attachés sur elle, et lui donnait des avis sur ce qu'elle aurait à faire après sa mort. Puis, quand il sentit que l'heure était venue, voulant lui épargner la douleur de le voir mourir, il lui dit de se retirer, et expira. C'était le matin du 21 juillet 1676.

---

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, chap. xxii.



## CHAPITRE IV.

## LA VOCATION.

---

La mort mystique. — La vie nouvelle. — La vocation. — M<sup>me</sup> Guyon quitte sa famille. — Arrivée en Savoie. — Alarmes et remords. — Le P. Lacombe directeur de M<sup>me</sup> Guyon. — Les Nouvelles-Catholiques de Gex. — Les Ursulines de Thonon. — M<sup>me</sup> Guyon quitte le diocèse de Genève.

« Après avoir passé douze ans et quatre mois dans les croix du mariage, » M<sup>me</sup> Guyon restait à vingt-huit ans sans parents, sans amis, sans conseil. Dieu, qui lui avait tout ôté, semblait, dit-elle, s'être retiré lui-même. Il ne restait auprès d'elle que sa belle-mère, qui ne la pouvait souffrir, et trois enfants : deux fils dont l'aîné avait dix ans, l'autre deux, et une fille, qui venait de naître. Si elle n'avait eu que son fils aîné, elle l'aurait mis au collège et se fût retirée chez les Bénédictines ; mais avec deux enfants si jeunes, elle n'y pouvait point penser. Elle le comprit.

M<sup>me</sup> Guyon se trouvait fort riche. Elle avait, outre ses biens personnels, la garde-noble de ses enfants, c'est-à-dire, avec leur tutelle, la jouissance de la fortune de

son mari. Cette fortune s'élevait à quarante mille livres de rentes, faisant, en valeur relative, au moins deux cent mille francs d'aujourd'hui.

Malgré les conseils qu'on lui donnait, M<sup>me</sup> Guyon ne voulut point quitter sa belle-mère. Même elle tint à garder une méchante domestique qui, du vivant de son mari, l'avait fait beaucoup souffrir. Pendant qu'elle se montrait ainsi miséricordieuse et bonne, son état intérieur était affreux. Ses appétits s'étaient réveillés avec force ; dès qu'une chose lui semblait bonne, elle en avait envie : il la lui fallait ; une parole qui venait à ses lèvres, elle ne pouvait la retenir ; cette fortune qu'elle avait tant dédaignée, elle s'y attachait à présent, elle y mettait son cœur. L'oraison lui était devenue un supplice ; elle sentait en elle le dégoût du bien et un penchant effroyable au mal. « Il ne me restait, dit-elle, qu'une assurance de ma perte, ô mon Dieu, et de ne vous aimer jamais... Le poids de la colère de Dieu m'était continuel. Je me couchais sur un tapis, et je criais de toutes mes forces, dans le sentiment où j'étais du péché, et dans la pente que je croyais avoir à le commettre : « Damnez-moi et que je ne pêche pas ! Vous en voyez les autres en enfer par justice ; donnez-le-moi par « miséricorde (1). »

Elle ne pouvait manger ni dormir ; elle passait le jour à souffrir en silence, la nuit à gémir et à pleurer ; sa frêle nature était épuisée ; il lui sembla qu'elle allait mourir. Puis, comme si ce n'était pas assez encore, « cette inclination d'être damnée plutôt que de pécher,

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, chap. xxiii.

qui était encore une bonne chose, me fut ôtée ; au contraire, il me paraissait que le péché m'était plus familier et que j'aurais voulu le commettre. » Elle s'imaginait n'avoir fait aucun bien dans sa vie ; ses prières, ses pénitences, ses aumônes lui semblaient être des péchés : « Le bien me paraissait mal ; et ce qui est plus effroyable, c'est que cet état me paraissait devoir durer éternellement.

« De là, j'entrai dans l'insensibilité, qui me parut être la consommation de mes maux. » En effet, l'insensibilité pour Dieu et les choses de Dieu, c'est proprement la mort mystique.

Pendant que M<sup>me</sup> Guyon était en proie à ces déchirements intérieurs, tout semblait conspirer pour l'accabler au dehors ; jusqu'en chaire, on la représentait comme une personne qui, après avoir été l'exemple du pays, en était devenue le scandale : « Je me tenais, dit-elle, éloignée et confuse, comme une criminelle qui n'ose lever les yeux. » Sa belle-mère était plus ombrageuse et plus acariâtre que jamais ; et la jeune femme vit le moment où elle allait être réduite à sortir, avec ses petits enfants, au cœur de l'hiver, sans savoir que devenir ; car il n'y avait alors aucun logement à prendre dans la ville. Au mois d'août 1678, elle acheta une maison et s'y retira (1).

Cependant le P. La Combe avait quitté Rome et se trouvait alors supérieur des Barnabites de Thonon, son

(1) On peut voir au terrier de Montargis (arch. du Loiret, A, 349, p. 134) la description de cette maison, dans la déclaration faite par M<sup>me</sup> Guyon, et qu'elle a signée *Jeanne Bouvier*. Cette maison était attenante à celle de sa belle-mère.

pays natal. M<sup>me</sup> Guyon eut occasion de lui écrire, au sujet de son laquais, qui voulait se faire Barnabite ; et comme elle avait conservé pour le Père beaucoup d'estime et de confiance, elle ne put s'empêcher de lui faire connaître son état. Elle fit d'elle-même un portrait effroyable. Le P. La Combe lui répondit que cet état était « de grâce. » M<sup>me</sup> Guyon n'en crut rien ; cependant la lettre du P. La Combe rendit un peu de calme à son cœur. « Je me trouvai même, dit-elle, unie intérieurement à lui, comme à une personne d'une grande grâce. » En même temps, il semblait à M<sup>me</sup> Guyon qu'une voix intérieure l'appelait à Genève. D'un autre côté, le jour de la Madeleine, comme le P. La Combe disait la messe pour elle, il lui fut dit par trois fois avec beaucoup de force : « Vous demeurerez dans un même lieu. » Il en fut d'autant plus surpris qu'il n'avait jamais eu de parole intérieure (1).

C'est en ce jour de la Madeleine, le 22 juillet 1680, que M<sup>me</sup> Guyon fut délivrée de toutes ses peines et renaquit à la vie intérieure. Ce fut le jour de sa résurrection mystique. Son trouble se changea tout à coup en une paix sereine et douce ; elle fut délivrée du penchant qu'elle se croyait au mal ; elle retrouva le goût du bien, avec une aisance extraordinaire à le pratiquer ; l'âme, enfin maîtresse, tenait la nature asservie, comme un conquis-

(1) En ces choses, l'intervention surnaturelle est toujours possible et jamais prouvée ; une grande part doit être faite aux sens et à l'illusion. Mais les faits n'en restent pas moins vrais d'une vérité subjective et psychologique ; ils servent à nous éclairer sur un état particulier et fort curieux de l'âme humaine : c'est à ce titre qu'ils sont rapportés ici. Cette remarque s'applique à tous les faits de même nature que l'on rencontrera dans la suite de ce travail.

rant qui viendrait de dompter son ennemi après avoir été dans ses fers ; et le bonheur qu'elle éprouvait, bien qu'il ne fût qu'à son aurore, lui paraissait déjà payer avec usure tout ce qu'elle avait souffert. « Je sentais augmenter tous les jours en moi une espèce de béatitude ; j'étais étonnée de la netteté de mon esprit et de la pureté de mon cœur (1). »

Elle eut, à cette époque, occasion de voir M. Bertot, et lui dit qu'un grand changement s'était fait en elle. M. Bertot, qui était en ce moment occupé d'autre chose, lui dit que non, peut-être sans y penser. « Je le crus, car la grâce me faisait croire ce que l'on me disait, malgré mes lumières et mes expériences. » Aussi, ne douta-t-elle pas un moment de ce que lui écrivit, vers le même temps, le P. La Combe. Dieu, disait-il, lui avait fait connaître qu'il avait sur elle de grands desseins. Elle le crut, et avec une adorable simplicité : « Plus je me trouvais misérable, plus je me voyais propre à vos desseins, ô mon Dieu ! Je vous disais : « O « mon Seigneur, si vous preniez une personne de grande « vertu et enrichie de talents, on pourrait lui en attribuer « quelque chose ; mais si vous me prenez, on verra bien « que vous êtes seul auteur de ce que vous ferez. » Elle avait toujours Genève au fond du cœur ; mais elle n'en disait rien à personne, et se tenait prête à exécuter les ordres de Dieu, aussitôt qu'ils lui seraient connus.

En attendant, elle était heureuse, et rien ne troublait son repos. Elle demeurait surtout à la campagne et se plaisait dans son bois, où elle passait tout le jour. Ce

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, chap. xxviii.

bois, il avait été, à toutes les époques de sa vie, le muet témoin de ses larmes ou de son bonheur. C'est là qu'elle se laissait consumer d'amour, au début de sa vie mystique ; là qu'elle venait plus tard, loin du regard des hommes, s'abandonner à sa douleur ; c'est là qu'elle vient encore goûter les joies de sa vie nouvelle et s'abimer dans l'immensité de Dieu. Elle n'oubliera jamais son bocage du Chesnoy, ses grands arbres, ni ces petits oiseaux qu'elle associait à son amour, et dont les chants berçaient mollement sa pensée :

Leur chant n'interrompt point mon amoureux silence.

Tout lui fut rendu à la fois. Elle se trouvait une facilité merveilleuse à contenter tout le monde ; sa belle-mère était satisfaite ; ceux qui l'avaient décriée, pénétrés de douleur, faisaient son éloge ; sa réputation se rétablit plus belle et plus éclatante que jamais : tout semblait lui sourire, sur la terre et dans les cieux.

Pour elle, elle n'éprouvait aucun désir et s'abandonnait doucement à la volonté de Dieu, qui avait remplacé la sienne. Quand on lui demandait : Voulez-vous ceci ou cela, elle était étonnée de ne plus retrouver en elle ce qui fait vouloir. C'est Dieu qui la conduisait et la faisait agir : « comme si mon âme lui eût cédé la place, ou bien plutôt fût passée en lui, pour ne plus faire qu'une même chose avec lui. »

Cette perte en Dieu, cette « union d'unité, » comme l'appelle M<sup>me</sup> Guyon, ne ressemble pas à celle que l'extase opère. Dans l'extase, en effet, il n'y a qu'un absorbement passager, puisque aussitôt après l'âme se re-

trouve ; ici, c'est un état permanent, une perte durable, semblable à celle d'une goutte d'eau qui, jetée dans la mer, s'y mêle et s'y confond de manière à ne se retrouver plus jamais. Et cependant, au témoignage de M<sup>me</sup> Guyon, la liberté humaine, dans ce mystérieux état, n'est pas détruite : « Mon âme, dit-elle, trouvait qu'une autre volonté avait pris la place de la sienne ; volonté toute divine, qui lui était cependant si propre et si naturelle qu'elle se trouvait infiniment plus libre dans cette volonté qu'elle ne l'avait été dans la sienne propre (1). »

M<sup>me</sup> Guyon avait donc passé par trois états différents qui sont comme trois degrés successifs dans le développement de sa vie mystique.

Au début, c'est la mort des sens, le renoncement à son propre esprit, à sa volonté et la conformité de sa pensée à la pensée de Dieu, de sa volonté à la volonté de Dieu. C'est « l'union des puissances, » premier degré de la vie mystique.

A cet état, l'âme, dépourvue de tout ce qui lui est propre, reste encore attachée aux dons de Dieu en elle, aux inspirations, aux consolations de la grâce, à ses bons désirs et à ses vertus ; il faut qu'elle y renonce et qu'elle entre, par la privation de tout appui divin, comme de tout appui humain, dans la mort mystique.

Puis vient la renaissance, la vie nouvelle, l'état parfait, permanent, définitif, qui consiste à être uni à Dieu, non plus seulement par les facultés, mais par la substance même de son âme. « En perdant tous les dons, je

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, chap. xxviii.

trouvai le donateur ; en vous perdant, mon Dieu, en moi, je vous trouvai en vous-même pour ne plus vous perdre. »

Le lendemain de la mort de son mari, M<sup>me</sup> Guyon avait renouvelé son mariage avec l'Enfant Jésus. Dans la suite, plusieurs partis considérables se présentèrent, surtout un gentilhomme, dont la naissance et les grandes qualités auraient pu solliciter son cœur. Elle ne jugea pas à propos de tenter une nouvelle épreuve. « Quand un roi se serait présenté, je l'aurais, dit-elle, refusé avec plaisir, pour vous faire connaître, ô mon Dieu, qu'avec toutes mes misères, je voulais être à vous seul. »

C'est Genève qui l'appelait ; pourquoi ? Elle n'en savait rien. Sa dévotion à saint François de Sales, et la présence en ces lieux du P. La Combe, n'étaient apparemment pas sans influence sur la direction de ses désirs.

Un jour qu'elle était à Paris pour ses affaires, elle entra dans une église pour se confesser, et s'adressa à un prêtre qui se trouvait là, qu'elle ne connaissait point et ne revit jamais. Après la confession, il lui dit : « Je ne sais qui vous êtes ; mais je me sens un fort mouvement intérieur de vous dire que vous fassiez ce que Notre-Seigneur vous a fait connaître qu'il voulait de vous ; je n'ai que cela à vous dire. » « Je lui répondis : « Mon père, je suis une pauvre veuve, qui ai de petits enfants de quatre ans et de six ans ; qu'est-ce que Dieu « pourrait vouloir de moi autre chose que de les élever ? » Il me dit : « Je n'en sais rien ; vous savez bien si Dieu « vous a fait connaître qu'il voulait quelque chose de vous ;



« et si cela est, il n'y a rien qui doive vous empêcher de « faire sa volonté. » Cela, ajoute M<sup>me</sup> Guyon, me surprit fort. Je ne laissai pas que de me disposer à tout quitter. Je me laissais aller doucement à ce que l'on me disait être la volonté de Dieu (1). »

Comme elle était dans ces dispositions, un Dominicain de ses amis vint la voir. Elle le consulta ; il demanda trois jours pour prier et pour réfléchir. « Il me dit, après ce temps, qu'il croyait que c'était la volonté de Dieu que j'allasse en ce pays-là ; mais qu'afin d'en être plus assurée, il fallait voir l'évêque de Genève ; que s'il approuvait mon dessein, c'était une marque qu'il était de Dieu ; que s'il le condamnait, il n'y fallait plus penser. » On apprit, sur ces entrefaites, que l'évêque de Genève se trouvait alors à Paris.

Jean d'Aranthon, évêque de Genève, était un pieux prélat, désintéressé, modeste et plein de confiance en Dieu. Il était venu entretenir le roi des besoins de son diocèse, et il cherchait le moyen de fonder à Genève une communauté de Nouvelles-Catholiques, sur le modèle de celles de Paris. Arrive M<sup>me</sup> Guyon, embarrassée de cinquante mille livres de rente. Elle dit qu'elle se croyait appelée à Genève, pour y employer son bien en bonnes œuvres, et demande à M. d'Aranthon son avis. L'évêque lui répondit que son dessein était du ciel, et qu'il n'y avait pas à en douter. Il retourna presque aussitôt dans son diocèse : un grand scandale venait d'y éclater. « Dépêchons-nous, disait-il, en versant des larmes ; mon ab-

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, chap. XIX.

sence fait plus de mal à mon diocèse, que je ne pourrai lui faire de bien, dans le temps qui me reste à vivre (1). »

« Sitôt, dit M<sup>me</sup> Guyon, que je crus que c'était votre volonté, ô mon Dieu, je ne voyais rien sur la terre qui fût capable de m'arrêter. Mes sens ne laissèrent pas d'être abandonnés à la peine que peut causer une telle détermination, dans une personne qui est mère et qui aime ses enfants ; et sitôt que je faisais réflexion, le doute entraînait dans mon esprit. » Mais la foi, l'ignorance et la piété étouffaient aussitôt les doutes. « Je résolus d'aller comme une folle, sans pouvoir dire ni motif, ni raison de mon entreprise. On m'assurait que vous le vouliez, ô mon Dieu, et c'était assez pour entreprendre les choses les plus impossibles. »

Pauvre femme ! et que ne lui fut-il donné d'entendre la voix de Bossuet : « Il faut s'attacher aux choses que Dieu demande de nous par sa volonté déclarée, c'est-à-dire par sa loi... Pour celles que nous croyons que Dieu nous demande par des instincts particuliers, elles sont sujettes à grand examen, et je vous donne pour règle certaine que, pour peu qu'elles nous excitent de trouble, il n'y a, sans hésiter, qu'à les laisser là (2). »

Voilà le langage de la religion, et en même temps de la raison et du bon sens, qui ne gâtent rien, même à la piété.

M<sup>me</sup> Guyon mit secrètement ordre à ses affaires, attendant le moment de Dieu. Tout cependant semblait

(1) *La Vie de Messire Jean d'Aranson, évêque et prince de Genève*. Lyon, 1698. — L'auteur de ce livre est Dom Innocent Masson, général des Chartreux.

(2) Lettre de Bossuet à M<sup>me</sup> de La Maisonfort, 6 mars 1697.

devoir l'attacher chaque jour davantage à sa famille, à sa maison, au lieu de sa naissance. Sa belle-mère s'était mise à l'aimer, les pauvres la bénissaient (1), ceux qui l'avaient décriée la célébraient, à présent, comme une sainte ; toute la ville était dans l'admiration de sa charité et de ses vertus (2). Elle même se sentait prise d'une plus grande tendresse pour ses pauvres enfants qu'elle allait quitter. Un honnête ecclésiastique, qu'elle avait chez elle pour l'éducation de ses fils, lui représentait toutes ces choses : d'un côté, des devoirs si nets, des bienfaits si sûrs ; de l'autre, une vocation qui l'était si peu, une vie d'aventures, et des desseins pleins de chimères. Ce fut en vain. Aveuglée, comme ses pareilles, elle ne vit qu'une tentation du diable, dans un langage si sage et si chrétien ; et faisant dans sa pensée un étonnant mélange des préceptes positifs et de ses théories mystiques : « Les lois de mon mariage sacré, dit-elle, ne sont-elles pas de tout quitter pour suivre mon époux ? »

Puis, ouvrant la Bible, elle tomba sur ces paroles d'Isaïe : « C'est moi qui vous conduirai ; ne craignez point, car vous êtes à moi (3). » Tout fut consommé.

C'est dans les premiers jours de juillet 1671 que

(1) Elle faisait subsister par ses charités la plupart des pauvres du pays. (L'abbé PHELIPPEAUX, *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme*, 1<sup>re</sup> partie, p. 6.) Pendant le long et rigoureux hiver de 1680, elle faisait distribuer jusqu'à onze à douze cents pains par semaine, et les aumônes secrètes étaient plus considérables encore.

(2) La réputation que M<sup>me</sup> Guyon laissa derrière elle à Montargis fut ce qui lui ramena Fénelon, d'abord prévenu contre elle. (BAUSSET, *Histoire de Fénelon*, liv. II, chap. XII.)

(3) ISAÏE, XLI, 13, 14.

M<sup>me</sup> Guyon quitta sa famille. Elle emmena avec elle sa fille (1), alors âgée de cinq ans, et deux domestiques pour la servir. Arrivée à Paris, elle alla loger aux Nouvelles-Catholiques. A peine y était-elle entrée que le notaire accourut. Il apportait un contrat tout prêt : il n'y avait plus qu'à signer. M<sup>me</sup> Guyon ne voulut pas même en entendre la lecture. Le notaire restait là, étonné. Il le fut bien plus encore quand la supérieure, la sœur Garnier, vint dire elle-même qu'il ne fallait point de contrat. C'est elle, en effet, qui dans un voyage qu'elle fit à Montargis, quelques jours auparavant, avait donné à M<sup>me</sup> Guyon le conseil d'être prudente et de ne se point engager.

M<sup>me</sup> Guyon donna aux Nouvelles-Catholiques neuf mille livres qu'elle avait apportées, et ne se réserva pas un sou ; si bien que, voulant un jour faire l'aumône, et n'ayant rien, elle fut réduite à détacher les boutons de ses manches, et à se défaire de la petite bague qu'elle portait comme signe de son alliance avec l'Enfant Jésus. « Si j'avais eu des royaumes, dit-elle, et des empires, il me semble que je les aurais quittés avec encore plus de joie, pour marquer davantage mon amour. »

M<sup>me</sup> Guyon partit de Paris avec quelques filles de la congrégation, qui allaient fonder l'établissement de Gex. Pour échapper aux recherches de sa famille, c'est par eau qu'elle alla de Paris à Melun. A Melun, elle prit la diligence. Le voyage, entrepris au milieu des chaleurs de l'été, fut très-fatigant. M<sup>me</sup> Guyon cependant était gaie, faisait oraison et chantait des cantiques « de joie

(1) Marie-Jeanne Guyon, depuis comtesse de Vaux, ensuite duchesse de Béthune.

de se voir débarrassée des biens, des honneurs et des embarras du siècle. »

La veille de la Madeleine, elle arrivait à Annecy. Le lendemain, M. d'Aranthon dit la messe pour les voyageuses, sur le tombeau de saint François de Sales, et M<sup>me</sup> Guyon renouvela son mariage mystique, ce qu'elle faisait tous les ans. Elle se sentait intimement unie à saint François de Sales, l'âme étant, selon elle, unie en Dieu plus ou moins étroitement avec les saints, à proportion de la conformité qu'il y a entre les sentiments qu'elle éprouve et ceux que les saints ont eus sur la terre. Il se fait alors de la terre au ciel une communication mutuelle : « c'est une requête d'ami à ami, en celui qui les unit tous d'un lien immortel. »

On partit d'Annecy le même jour ; le lendemain on était à Genève, et le soir, à Gex. Les voyageuses, harassées de fatigue, entrèrent dans l'établissement qui leur avait été préparé : il y avait les quatre murs. « Alors, dit M<sup>me</sup> Guyon, toute foi aperçue me fut ôtée, et il me resta une espèce de certitude que j'étais trompée. Le doute s'empara de moi en un point que je ne pouvais retenir mes larmes. Je voyais ma fille fondre et maigrir, manquer de tout ; je la voyais comme une victime, que j'avais immolée par mon imprudence. »

Cependant M. d'Aranthon avait écrit au P. La Combe de venir à Gex consoler les dames françaises. « Sitôt que je vis le Père, dit M<sup>me</sup> Guyon, il me sembla qu'une plénitude de grâce venait de lui à moi, et retournait de moi à lui, en sorte qu'il éprouvait le même effet... Il n'y avait rien d'humain ni de naturel ; et cette union toute pure et sainte, qui a toujours subsisté et même aug-

menté, n'a jamais arrêté ni occupé l'âme un moment hors de Dieu. »

M<sup>me</sup> Guyon n'avait point encore éprouvé ces mystiques influences, qui reparaitront dans sa vie.

Le P. La Combe raconta les miséricordes que Dieu lui avait faites. Son récit était mêlé de circonstances si extraordinaires que M<sup>me</sup> Guyon, qui n'était pas encore familiarisée avec ces choses, craignit que ce ne fussent des illusions. Mais, la nuit suivante, elle fut soudainement réveillée, et au milieu d'un écoulement de grâce si douce, si pénétrante et si pure qu'elle n'avait jamais rien éprouvé de pareil, une voix se fit entendre qui disait : « Il est écrit de moi que je ferai votre volonté (1). » Elle demanda à Dieu ce qu'il voulait, et aussitôt il lui fut répondu : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. » Elle entendit encore la voix de Dieu la nuit suivante, et le lendemain, après la messe, le P. La Combe lui dit qu'il avait une certitude bien grande qu'elle était une pierre destinée de Dieu à être le fondement d'un grand édifice.

M<sup>me</sup> Guyon accueillait ces sortes de révélations avec une confiance absolue. Elle les regardait comme étant d'un ordre bien supérieur aux visions, aux apparitions, aux extases. Voici pourquoi. Dans l'union de l'âme à Dieu par les puissances, l'âme ne reçoit rien de Dieu que par l'intermédiaire des facultés, qui sont sujettes à l'illusion. Mais dès qu'on est une fois arrivé à l'union

(1) Ps. xxxiv, 8.

intime et substantielle, on reçoit tout d'une manière directe, immédiate. Et les choses qu'on apprend ainsi ne semblent point extraordinaires, ni prophétiques. Fondue en Dieu, pour ainsi dire, l'âme y voit tout à la manière de Dieu même : le présent, le passé, l'avenir sont là comme dans une sorte de « moment éternel. » Comment les choses s'accomplissent-elles ? L'âme n'en sait rien, mais elle ne doute pas qu'elles ne s'accomplissent ; car c'est le Verbe qui les lui annonce, et c'est lui qui les opère : *Dixit et facta sunt.*

Au milieu de ces étranges entretiens et de ces spéculations hardies, M<sup>me</sup> Guyon était ramenée aux réalités de la vie par une voix puissante et assurément divine, le cri de son cœur de mère. Sa petite fille ne retrouvait point en Savoie les habitudes ni la nourriture de la France. « Je la voyais tous les jours maigrir et devenir à rien. Cela me réduisait comme à l'agonie, et il me semblait qu'on me déchirait les entrailles. Tout ce que j'avais de tendresse pour elle se renouvela, et je me regardais comme sa meurtrière. J'éprouvais ce que souffrit Agar, lorsqu'elle s'éloigna de son fils Ismaël dans le désert, pour ne le point voir mourir. Il me paraissait que, puisque j'avais bien voulu m'exposer sans raison, je devais au moins avoir épargné ma fille (1). »

Quelque temps après, l'évêque de Genève vint à Gex et donna à M<sup>me</sup> Guyon le P. La Combe pour directeur. Elle eut une grande joie de voir, dit-elle, que l'autorité extérieure s'accordait ainsi avec la grâce ; elle s'accordait surtout avec ses secrets désirs. Bientôt elle

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. II.

tomba malade, par suite des secousses morales qu'elle avait éprouvées, et aussi des privations au milieu desquelles il lui fallait vivre ; car elle n'avait rien dont elle pût disposer : tous ses revenus, qui lui arrivaient de France, et qui étaient considérables, étaient sur le champ touchés par les sœurs. Les médecins la jugèrent en danger.

On avertit le P. La Combe. Il partit aussitôt de Thonon, fit huit grandes lieues à pied, pendant la nuit, et arriva à Gex. « Sitôt, dit M<sup>me</sup> Guyon, qu'il entra dans la maison, sans que je le susse, mes douleurs s'apaisèrent ; et dès qu'il fut entré dans ma chambre et qu'il m'eut bénie, m'appuyant les mains sur la tête, je fus guérie parfaitement, en sorte que je fus en état d'aller à la messe. »

Comme il lui restait une forte toux, il fut convenu qu'elle irait chez les Ursulines de Thonon, où elle avait mis sa fille, pour y prendre du lait pendant quinze jours. Elle partit donc avec le P. La Combe. Quand ils furent embarqués sur le lac de Genève, le P. La Combe dit : « Que votre toux cesse ; » et elle cessa.

Les annales de la médecine sont pleines de semblables guérisons ; c'est à l'influence du moral sur le physique qu'il convient de les rapporter. M<sup>me</sup> Guyon les rattache ingénieusement à ses théories mystiques ; c'est, pour elle, une conséquence de l'union substantielle de l'âme avec Dieu. De même, en effet, que l'intelligence voit alors, dans la pensée de Dieu, les mystères de l'avenir, la volonté se trouve, de son côté, investie d'une puissance merveilleuse. Car, sitôt qu'elle veut quelque chose, comme c'est Dieu qui le lui fait vouloir, ou plu-



tôt qui le veut en elle, cette volonté a forcément son effet : à peine a-t-elle voulu, que la chose est faite (1).

Arrivée chez les Ursulines de Thonon, M<sup>me</sup> Guyon se trouva parfaitement rétablie. Elle se mit en retraite, au lieu de prendre du lait. C'est alors qu'elle fit pour toujours les vœux, qu'elle n'avait faits que pour un temps, de pauvreté, de chasteté, d'obéissance. « J'avoue, dit-elle, que je ne sais ni pourquoi ni comment je fis ces vœux. Je les fis cependant, parce qu'on me disait de les faire ; et je suivais sans choix, sans penchant et sans répugnance ce que l'on me disait de faire. »

On fit grand bruit de la guérison. Les médecins, qui étaient protestants, ne voulaient pas croire au miracle ; les Ursulines, qui étaient dévotes, y crurent un peu trop. Elles écrivirent de tous côtés, et recueillirent d'abondantes aumônes : n'a-t-on pas quelque droit aux bienfaits des hommes, quand on a pour soi les faveurs du ciel ?

Cependant le bruit du départ de M<sup>me</sup> Guyon s'était répandu en France. Ce fut une réprobation générale contre cette mère qui avait abandonné ses enfants. Sa guérison miraculeuse vint à propos pour ramener les esprits à elle. Les personnes pieuses, entre autres M<sup>lle</sup> de Lamignon, lui écrivirent pour la féliciter ; il fut même question de faire imprimer une relation du miracle.

Les parents de M<sup>me</sup> Guyon cherchèrent d'abord à la faire revenir. N'ayant point réussi, ils n'insistèrent pas ;

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. III.

ils s'occupèrent de sauver la fortune. Ils engagèrent donc M<sup>me</sup> Guyon à se dessaisir de la garde-noble de ses enfants et, en outre, à leur faire abandon de ses biens personnels, moyennant une pension viagère. Elle reçut une procuration et la signa, sans consulter. « Je me défis de mon bien, dit-elle, avec plus de joie que ceux qui me le demandaient n'en pouvaient avoir. C'est une chose dont je n'eus jamais ni repentir, ni chagrin (1). »

D'autres en furent peînés pour elle. Était-ce, en effet, pour finir ainsi que M. d'Aranthon l'avait crue appelée de Dieu à venir au diocèse de Genève? Du moment que M<sup>me</sup> Guyon se trouva sans fortune, elle ne rencontra plus, autour d'elle, les mêmes visages ni les mêmes égards.

Son directeur était, comme nous l'avons dit, le Père La Combe; mais elle avait pour confesseur l'abbé Garrin, doyen de Gex, qui était en même temps supérieur et confesseur des Nouvelles-Catholiques. Il avait ainsi dans la maison une autorité absolue. De plus, il jouissait d'un grand crédit auprès de M. d'Aranthon, si bien qu'on l'appelait le *Petit-Évêque*. C'était, au témoignage de l'abbé Phelippeaux, un homme d'esprit et de vertu; oui, à quelque chose près. Il était de l'école de ces opérateurs à outrance, qui n'ont de goût que pour les bras cassés et les maladies mortelles. M<sup>me</sup> Guyon lui accusait ses fautes, avec la sincérité qu'elle y mit toujours, mais sans pouvoir le contenter. Il lui en fallait davantage; il ne voulait pas comprendre qu'une jeune veuve n'eût pas de plus gros péchés. M<sup>me</sup> Guyon remarque, avec une in-

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. v.

générité adorable, qu'elle n'avait pas occasion d'en faire, étant renfermée dans un couvent. Encore avait-elle soin d'accuser, selon la coutume, avec ses fautes légères, quelque gros péché d'autrefois, pour s'exciter au repentir et donner matière au pardon. Mais ce n'était pas ce que voulait le confesseur : il lui fallait de grosses fautes, et qui n'eussent pas encore été pardonnées. M<sup>me</sup> Guyon imagina, pour le satisfaire, de prendre à chaque fois, dans ses souvenirs, un vieux péché mortel, et de le dire avec les autres, comme s'il eût été d'hier. Seulement, avant de s'y mettre, elle en écrivit au Père La Combe. Le P. La Combe répondit que cela ne se pouvait point, et le Petit-Évêque fut réduit à ne s'entendre dire que des peccadilles de couvent (1).

Parmi les religieuses venues de Paris à Gex, il y en avait une qui était fort belle. Garrin n'eut pas la sagesse de s'en point apercevoir ; il s'occupa de la belle religieuse, et finit par l'engager à faire une retraite particulière, sous sa direction. La jeune fille se laissait aller, trop innocente pour rien prévoir. « J'aurais mieux aimé, s'écrie M<sup>me</sup> Guyon effrayée, voir mourir un de mes enfants. » Elle empêcha tout. « Ce fut, dit-elle, la cause de toutes les persécutions qui m'arrivèrent. »

Ce n'est guère impunément, en effet, que l'on rend de pareils services. M<sup>me</sup> Guyon s'était fait un ennemi mortel. Garrin se mit à la décrier, elle et le P. La Combe ; il ne se donna point de repos qu'il n'eût mis hors du couvent cette femme austère et timorée, qui ve-

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. v.

naît ainsi la gêner dans l'exercice de son ministère, et dans les préférences de son cœur.

Il essaya d'abord de la fatiguer, de la dégoûter, et s'attacha, pour y réussir, la sœur économe et la supérieure. On commença par ôter à M<sup>me</sup> Guyon les deux filles qu'elle avait amenées avec elle ; puis on la mit elle-même au service du couvent : on la fit sacristine ; c'est elle qui balayait l'église et lavait les linges de l'autel. Elle endurait tout en silence, et la belle religieuse, pleine d'admiration pour ses vertus, s'attachait tous les jours plus étroitement à elle.

Il fallut avoir recours à d'autres moyens, car on ne pouvait pas garder plus longtemps une personne gênante, qui posséderait les secrets du couvent et qui, restant libre, pourrait à tout moment les emporter avec elle. La renvoyer, c'était dur ; et surtout c'était dangereux. Mais n'était-il pas possible de lui faire comprendre qu'elle se trouvait dans une position irrégulière, qui ne pouvait durer toujours, et que le moment semblait venu pour elle de s'engager ou de sortir ? Elle sortirait, selon toute apparence ; car elle ne se gênait pas de dire qu'elle n'avait aucun goût pour les Nouvelles-Catholiques, ni pour leur manière d'opérer les conversions ou d'attirer les aumônes. Si elle s'engageait pour rester, Garrin, devenu son maître, ne craignait plus rien.

M. d'Aranthon, bon et faible, entra aisément dans les vues du Petit-Évêque. On n'eut pas de peine à lui persuader que l'on n'agissait en cela que par zèle pour les Nouvelles-Catholiques, et par amitié pour M<sup>me</sup> Guyon. Le temps, du reste, n'était-il point passé de témoigner tant d'égards à cette femme, qui n'avait plus rien, et

qui avait disposé de ses biens, sans consulter seulement son évêque? Il fut cependant convenu que l'on y mettrait une grande douceur, et que l'on offrirait à M<sup>me</sup> Guyon l'alternative assez flatteuse d'être supérieure ou de sortir. Puis, pour faire entrer dans ce dessein la supérieure des Nouvelles-Catholiques, on lui représenta qu'il y allait de l'avenir du couvent; que M<sup>me</sup> Guyon disposait encore d'une pension viagère, bonne à prendre, mais surtout que sa présence à la tête de la communauté ne pouvait manquer de donner à l'établissement un grand prestige, et d'attirer les aumônes de Paris.

M<sup>me</sup> Guyon n'était plus dans l'âge, ni surtout à ce degré de confiance ingénue où l'on se laisse aller à de séduisants mirages. Elle répondit sans embarras que sa vocation n'était point déclarée; qu'elle ne pouvait d'ailleurs être supérieure avant d'avoir été novice; que les plus simples sœurs avaient fait deux ans de noviciat; qu'elle demandait à faire de même; et qu'après cela, on verrait.

Le Petit-Évêque était pris. Il revint au système des persécutions et ne garda plus de mesure. Il interceptait les lettres adressées à M<sup>me</sup> Guyon et celles qu'elle écrivait elle-même, de manière à tirer parti de cette correspondance, pour disposer les esprits comme il l'entendait, sans que M<sup>me</sup> Guyon pût se défendre, ni rien soupçonner. En même temps, M. d'Aranthon agissait auprès du P. La Combe. « Mon Père, lui dit-il, il faut absolument engager cette dame à donner ce qu'elle a à la communauté de Gex, et la faire supérieure. — Monseigneur, répondit La Combe, vous savez ce qu'elle vous a dit elle-même de sa vocation. — Mon Père, je sais

cela; mais je sais, en même temps, qu'elle est si obéissante que si vous lui ordonnez de le faire, elle le fera assurément. — C'est pour cette raison, Monseigneur, qu'elle est fort obéissante, qu'il faut se précautionner dans les commandements qu'on lui fait. — Mon Père, toutes ces raisons ne sont bonnes à rien ; si vous ne faites pas faire cela à cette dame, je vous interdirai. — Monseigneur, je suis prêt à souffrir non seulement l'interdit, mais la mort, plutôt que de rien faire contre mon honneur ni contre ma conscience. » Et il se retira (1).

Le séjour de Gex n'était plus supportable ; M<sup>me</sup> Guyon prit le parti de se retirer auprès de sa fille, chez les Ursulines de Thonon. Le lendemain de son arrivée, le P. La Combe en partit, pour aller prêcher le carême dans la vallée d'Aoste. Il devait, de là, se rendre à Rome.

M<sup>me</sup> Guyon n'eut pas plus tôt quitté les Nouvelles-Catholiques que, soit dépit, soit vengeance, soit crainte qu'elle ne parlât trop, le Petit-Évêque et les sœurs mirent tout en œuvre pour la compromettre et la perdre. On décria le P. La Combe dans les lieux qu'il avait évangélisés, et on le peignit de si sombres couleurs qu'une pauvre femme n'osait plus réciter son *Pater*, parce que c'est de lui qu'elle avait appris à le dire. En même temps, les religieuses de Gex écrivaient contre M<sup>me</sup> Guyon, à Paris et de tous côtés. On disait qu'elle courait le pays avec le P. La Combe ; on l'avait rencontrée en croupe derrière lui ; on les avait vus, une

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. vi.

autre fois, en carrosse à Genève ; le carrosse avait versé ; là-dessus, on faisait une foule de contes ridicules et faux. C'est à cent cinquante lieues de M<sup>me</sup> Guyon que se trouvait alors le P. La Combe. Mais rien n'était contredit ; car les correspondances étant toujours interceptées, M<sup>me</sup> Guyon ne se pouvait défendre. Elle restait calme au milieu de ces épreuves, « Toute cette tempête, dit-elle, ne faisait pas la moindre altération à mon esprit ; je me laissais conduire par la Providence journalière de moment en moment, sans penser au lendemain... Mon âme était alors, ce me semble, comme une feuille ou comme une plume que le vent fait aller comme il lui plaît (1). » Elle se compare encore à une personne qui dort sans craindre le danger, et se laisse entraîner au courant d'une rivière rapide. C'est dans cette inaltérable quiétude qu'elle met la perfection et le bonheur.

M. d'Arenthon vint à Thonon après les fêtes de Pâques. Il pressa M<sup>me</sup> Guyon de retourner à Gex, de s'engager, et de se mettre à la tête du couvent. « Je lui dis que nul n'était supérieur sans avoir été novice, que du reste il connaissait ma vocation ; que cependant je lui parlais comme à un évêque, qui tenait la place de Dieu ; qu'il prit garde de ne regarder que Dieu dans ce qu'il me disait ; que s'il me disait de m'engager, tenant la place qu'il tenait, je le ferais. Il demeura tout interdit et me dit : « Puisque vous me parlez de cette « sorte, je ne puis point vous le conseiller ; mais faites du « bien, je vous prie, à cette maison. » Je lui promis de le faire, et ayant reçu ma pension, je leur envoyai cent

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. VII.

pistoles, avec dessein de continuer la même chose, tant que je serais dans le diocèse. » M<sup>me</sup> Guyon prit la liberté de dire à l'évêque que tout irait mieux s'il pouvait, en toutes choses, voir par lui-même, au lieu de s'en rapporter aux autres. Il en convint et se retira fort content. « Cependant, à peine s'en fut-il retourné qu'il m'envoya dire par un ecclésiastique que je m'engageasse, et que c'était son sentiment. Je priai cet ecclésiastique de lui dire que je me tenais au conseil qu'il m'avait donné ; qu'il m'avait parlé en Dieu, et qu'on le faisait, à présent, parler en homme (1). »

M<sup>me</sup> Guyon resta plus de deux ans chez les Ursulines de Thonon. C'est là qu'elle écrivit son livre des *Torrents*, au commencement de 1685 (2). A l'automne de la même année, elle fut atteinte d'une douloureuse maladie, qui dura jusqu'au mois de mai de l'année suivante. On crut un moment qu'elle allait mourir, et elle en avait une joie extrême. Le P. La Combe était revenu de Rome. A genoux près du lit, il observait les progrès du mal : il voyait le visage pâlir, les yeux s'éteindre. Il demanda à la malade où était la mort ; elle mit la main sur son cœur. Alors La Combe, d'une voix forte, défendit au mal de passer outre. Le mal se retira, et M<sup>me</sup> Guyon fut sauvée (5).

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. VII.

(2) « Quand elle l'écrivit, elle se trouvait à Annecy, aux Nouvelles-Converties. » (MICHELET, *Le Prêtre, la Femme et la Famille*, chap. VII.) Les Nouvelles-Converties étaient à Gex. M<sup>me</sup> Guyon ne résida jamais à Annecy. Enfin, elle dit elle-même que c'est à Thonon qu'elle écrivit les *Torrents*.

(3) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. XIV.



C'est pendant cette maladie qu'elle aida le P. La Combe à fonder un hôpital à Thonon, et à établir des dames de charité, qui allaient porter des secours à ceux qui ne pouvaient point quitter leurs familles. Par ses bienfaits, par sa piété, par sa patience et sa douceur, elle fut aimée dans tout le pays, comme elle l'avait été aux Ursulines (1). Ses idées mystiques commençaient à faire leur chemin dans le couvent (2) et au dehors.

L'évêque de Genève s' alarma. « Je ne puis approuver écrivait-il, qu'elle veuille rendre son esprit universel, et qu'elle veuille l'introduire dans nos monastères, au préjudice de celui de leurs instituts : cela divise et brouille les communautés les plus saintes. Je n'ai que ce grief contre elle ; à cela près, je l'estime et honore au-delà de l'imaginable (3). »

Voyant que les Ursulines étaient persécutées à cause d'elle, M<sup>me</sup> Guyon les quitta.

---

(1) *Histoire du Quiétisme*, par le P. Romain Joly. (Mss. de la Bibl. nat., p. 70.)

(2) Le P. Romain Joly remarque que les filles enfermées sont bien plus faciles à entraîner que les autres. Il donne pour raison la solitude, l'oisiveté du cloître, la curiosité, l'ignorance et la présomption. (*Ibid.*)

(3) Lettre de M. d'Aranthon, 29 juin 1683. Fénelon fera plus tard usage de cette lettre, dont il possédait l'original.

## CHAPITRE V.

## LA VIE ERRANTE.

---

M<sup>me</sup> Guyon à Turin. — Théorie des communications mystiques. — Connaissance de l'état des âmes. — Songe mystérieux. — A Grenoble. — Apostolat, maternité spirituelle. — Commentaires sur l'Écriture sainte. — Publication du *Moyen court*. — M<sup>me</sup> Guyon à Marseille, à Alexandrie, à Gênes, à Verceil. — Retour en France.

M<sup>me</sup> Guyon, sortie des Ursulines, alla demeurer à l'écart dans une petite maison éloignée du lac. C'était une bien pauvre demeure, pour une femme qui avait connu l'opulence. On trouvait, en entrant, la cuisine; derrière la cuisine, une chambre; par dessus, un galetas, où l'on montait avec une échelle; autour de la maison, un petit jardin : c'était tout. Il n'y avait même de cheminée qu'à la cuisine.

M<sup>me</sup> Guyon installa dans la chambre sa fille et sa servante, et prit pour elle le galetas; elle se meubla avec des lits de bois blanc, des chaises de paille, de la vaisselle de terre et de bois. « Je trouvai tout meilleur sur le bois que sur l'argent, dit-elle; jamais je n'ai goûté un contentement pareil à celui que je trouvai dans ce

petit endroit, si pauvre et si solitaire. Je m'y trouvais plus heureuse que les souverains, » tant l'indépendance a de charmes.

M<sup>me</sup> Guyon ne jouit pas longtemps de la paix qu'elle croyait avoir enfin trouvée. La malveillance s'acharna après elle; Gex la persécuta plus que jamais. M. d'Aranthon finit par l'inviter à quitter son diocèse, et en chassa le P. La Combe. L'évêque de Verceil, l'ayant su, manda aussitôt le P. La Combe, pour en faire son théologal et son conseil. En même temps, la marquise de Pruney écrivait à M<sup>me</sup> Guyon pour lui offrir un asile auprès d'elle, et elle obtenait une lettre de cachet qui obligeait le P. La Combe à venir passer quelques jours à Turin. Il fut donc convenu que M<sup>me</sup> Guyon se rendrait à Turin, chez la marquise, que le P. La Combe l'y conduirait, et irait ensuite à Verceil.

La Combe, avant de partir, écrivit une longue lettre à l'évêque de Genève. Il lui représentait la perte que faisait son diocèse dans la personne de cette femme admirable, « que Dieu avait ôtée à la France, pour la donner à notre pauvre Savoie, capable d'embaumer tous nos monastères de l'amour de Dieu. » Puis, faisant allusion à ce qui s'était passé entre l'évêque et lui, au sujet des Nouvelles-Catholiques : « Vous le savez, dit-il, je n'avais changé ni de mœurs, ni de doctrine, quoique M<sup>me</sup> Guyon eût quitté les Nouvelles-Catholiques; et cependant, avant cela, j'étais propre à diriger toutes les communautés, et après, je n'ai plus été capable d'en diriger aucune (1). »

(1) *Éclaircissements sur la vie de M. d'Aranthon*, p. 31.

Voulant garder toutes les bienséances et fermer la bouche à ses persécuteurs, M<sup>me</sup> Guyon prit, avec le Père La Combe, un autre religieux et un garçon qu'elle avait amené de France. Les trois hommes allaient à cheval ; M<sup>me</sup> Guyon, sa fille et sa servante suivaient en litière. On n'évita rien ; les calomnies recommencèrent, et c'est le propre frère de M<sup>me</sup> Guyon, le P. de la Motte, qui les répandait dans Paris. Il ne pardonnait point à sa sœur de ne lui avoir pas assuré, quand elle se défit de ses biens, une pension qu'il attendait d'elle.

« On s'est imaginé, dit M<sup>me</sup> Guyon, parlant du P. La Combe et d'elle-même, que notre amitié était naturelle. Combien de fois nous disions-nous que si l'union était naturelle, nous ne l'aurions pas conservée un moment, parmi tant de croix ! » Elle décrit, en différents endroits de ses mémoires, les caractères de cette amitié mystique, qui n'avait rien de sensible, et que rien ne pouvait détruire, ni altérer.

Pendant qu'elle était malade à Thonon, M<sup>me</sup> Guyon éprouva auprès du P. La Combe qu'il y a, pour converser, un autre moyen que la parole, et que les communications des âmes peuvent se faire en silence, comme se font les communications et les opérations de Dieu. « Ce fut, dit-elle, un pays tout nouveau pour lui et pour moi, mais si divin que je ne le puis exprimer... Nous passions des heures dans ce silence, toujours communicatif, sans nous dire une parole... Il me fut donné de me communiquer de cette sorte à d'autres bonnes âmes, mais avec cette différence que pour les autres, je ne faisais que leur communiquer la grâce dont elles se remplissaient auprès de moi, dans ce silence sa-

cré ; mais je ne recevais rien d'elles. Mais pour le P. La Combe, j'éprouvais qu'il se faisait un flux et reflux de communications de grâce ; qu'il recevait de moi, et que je recevais de lui. »

M<sup>me</sup> Guyon s'élève ensuite à une conception générale des communications mystiques, qui ne manque ni de hardiesse, ni de grandeur. Voici, en résumé, sa théorie.

Un va-et-vient, un rayonnement mystérieux et éternel, met en communication permanente les personnes divines, et fait qu'elles ont la même pensée, la même volonté, le même amour.

Ces mystérieux écoulements sont directement communiqués aux bienheureux de la plus haute hiérarchie céleste. Ils se les renvoient l'un à l'autre, par un flux et reflux qui ne s'arrête jamais. De là, ils passent successivement, de la même manière, mais en s'affaiblissant de plus en plus, à travers toutes les hiérarchies des saints.

Ainsi sont associés, par la communication mutuelle des mêmes faveurs, les saints d'un même ordre ; ainsi se trouvent unies dans un merveilleux enchaînement toutes les hiérarchies célestes ; ainsi elles se rattachent toutes à Dieu par ces communications de vie, de lumière et d'amour, qui leur distribuent, en des mesures différentes, la vie éternelle, la vérité éternelle et l'éternel bonheur.

Or ces divins écoulements se propagent du ciel sur la terre. C'est aux âmes parvenues au plus haut degré de la vie mystique que se communique d'abord le mouvement descendu du ciel. Il rayonne de l'une à l'autre, puis descend, en s'affaiblissant, aux âmes du degré in-

férieur, et ainsi de suite, comme dans les hiérarchies des saints. « Il me fut montré qu'il y avait des âmes qui communiquaient à une infinité d'autres âmes, sans les connaître, et à qui la grâce de la perfection des autres était attachée, et que cette hiérarchie se conserverait durant toute l'éternité, où les âmes bienheureuses recevraient des mêmes personnes par qui la grâce leur avait été communiquée, et que celles qui se communiquaient réciproquement seraient en pareil degré. Ce fut là que j'appris le secret de la fécondité et de la maternité spirituelle, et comment l'Esprit-Saint rend les âmes fécondes, leur donnant de communiquer aux autres le Verbe qu'il leur communique, et que c'était de cette sorte qu'il me serait donné des enfants sans nombre (1). »

Cet apostolat, cette maternité spirituelle tiennent une place considérable dans la vie de M<sup>me</sup> Guyon. A peine sortie de l'enfance, elle montrait aux petites bergères à prier; elle eût voulu embraser le monde de l'amour de Dieu. Ces idées, cette ardeur de prosélytisme se développant avec les années, elle finit par se croire appelée à être la pierre fondamentale d'un grand édifice et la mère d'un grand peuple. C'était, pendant le jour, sa préoccupation constante; la nuit, elle y rêvait. Elle eut, à ce sujet, pendant son séjour à Turin, un songe mystérieux, qu'il est à propos de rapporter, parce que Bossuet, dans la suite, en tira parti contre elle.

Elle rêva donc qu'elle se trouvait avec une amie sur une montagne, au milieu d'une mer orageuse et rem-

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. XIII.

plie d'écueils. Au sommet de la montagne était un jardin environné de haies, et qui avait une porte fermant à clef. « Nous y frappâmes, mais ma compagne redescendit ou resta à la porte, car elle n'entra point avec moi. Le maître me vint ouvrir la porte, qui fut refermée à l'instant. Le maître n'était autre que l'époux, qui m'ayant prise par la main, me mena dans le bois... Il y avait dans ce bois une chambre, où l'époux me mena, et dans cette chambre deux lits. Je lui demandai pour qui étaient ces deux lits. Il me répondit : « Il y en a un pour ma mère, et l'autre pour vous, mon épouse... » Je me réveillai là-dessus (1). » Voilà un exemple frappant des singuliers effets produits dans les âmes par ces libres interprétations du Cantique, dont Fléchier et Bossuet nous ont déjà signalé les périls.

M<sup>me</sup> Guyon ne séjourna pas longtemps à Turin. Ses ennemis de Gex l'y poursuivirent; l'évêque de Genève s'en mêla. Le fils aîné de M<sup>me</sup> Guyon arriva sur ces entrefaites. Il venait chercher sa mère; sa grand'mère venait de mourir (hiver de 1684.). Mais comme la saison était très-rigoureuse et que d'ailleurs les affaires avaient été arrangées sans elle, M<sup>me</sup> Guyon ne voulut point partir. Bientôt la cour de Turin s'émut de tout ce qui se disait d'elle et du P. La Combe. La marquise de Pruney, par ordre apparemment, quitta la ville pour aller habiter ses terres, et M<sup>me</sup> Guyon vit se réaliser pour elle ces paroles de l'Évangile, qui l'avaient déjà vivement frappée : « Les petits oiseaux ont des nids, et les renards des tanières; mais le fils de

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. xvi.

l'homme n'a pas où reposer sa tête (1). » Elle songeait à mettre sa fille aux Visitandines de Turin, et à s'y retirer elle-même, quand le P. La Combe arriva inopinément de Verceil, et lui dit qu'il fallait retourner en France. « Je partis donc, dans le dessein de m'en aller à Paris souffrir toutes les croix, et essayer toutes les confusions qu'il plairait à Dieu de me faire souffrir. » La Combe, sur l'ordre de son provincial, l'accompagna à travers les montagnes.

M<sup>me</sup> Guyon passa par Grenoble, pour y voir une de ses amies ; mais quand elle fut arrivée, cette amie et le P. La Combe l'engagèrent à s'y établir. Elle mit sa fille dans un couvent, et le P. La Combe reprit le chemin de Verceil.

Grenoble avait pour évêque Étienne Le Camus. Jadis aumônier du roi, courtisan et libertin, il était alors converti, et faisait pénitence. Il aimait à dire que l'on avait autrefois raconté de lui plus de mal qu'il n'en avait fait, et que l'on en disait, à présent, plus de bien qu'il n'en savait faire.

C'était vraiment un savant, un saint évêque, qui travaillait, priait, jeûnait, ne mangeait que des légumes et couchait sur les planches. Il gardait étroitement la résidence, disant « qu'il faut être bien à la cour et n'y aller jamais. » Il n'osait pas même aller voir ses amis. « Ce plaisir, écrivait-il, m'aurait coûté trop cher, s'il me coûtait la perte d'une âme. »

Mais quel diocèse il avait à gouverner ! Un clergé ignorant et débauché, comme le clergé d'Italie ; des moines

(1) MATTH., VIII, 20



pires que les Templiers, des couvents plus corrompus que Sodome et Gomorrhe; des Jésuites qui se glissent partout; qui s'acharnent à accaparer les dévotes; qui sont, en chaire, plus rigoureux que l'évêque et, au confessionnal, plus relâchés que leur Père Bauny; une religion où l'on ne connaît plus que les confréries, les congrégations et les indulgences; un évêque qui veut réformer tout, et qui a tout contre soi; qui lutte, qui se dépense et qui s'écrie : « Je balancerai entre la galère et l'épiscopat (1). »

Il lui faut des ouvriers évangéliques, mais où en trouver? Qui viendra dans ce pauvre diocèse, qui n'a que du travail à offrir, point de places, point d'argent, point d'honneurs? « J'ai toujours, dit-il, comparé nos dévots aux filous : ils ne veulent point quitter Paris. » « Ah! écrit-il à M. de Pontchâteau, si vous trouviez sur votre chemin quelqu'un qui eût dévotion d'aller à la Chine, donnez-lui avis qu'il y a ici une Chine, où on aura autant à faire, bien qu'on n'ait pas tant de pays à traverser. »

M<sup>me</sup> Guyon arriva, tourmentée du besoin de convertir. Elle vit aussitôt accourir à elle une foule de personnes, venues de près, de loin, de tous côtés. C'étaient des hommes du monde, des femmes de tous les états, des religieux, des religieuses, des prêtres en grand nombre, même un chanoine, un grand vicaire, et tout un couvent de capucins. A mesure qu'elle leur parlait, leur âme s'ouvrait, dit-elle, « comme une terre sèche à la

(1) Tous les traits de cette esquisse, et souvent les expressions, sont empruntés à la correspondance de Le Camus avec M. de Pontchâteau. V. surtout les lettres des 26 mars 1672, 5 mai 1673, 25 mai 1674.

rosée ; » aux peines qu'ils avaient éprouvées succédait une « paix de paradis. » Ceux que M<sup>me</sup> Guyon avait ainsi fait naître à la vie mystique avaient pour elle une filiale affection, et ne pouvaient s'empêcher de l'appeler leur mère. Ils avaient besoin d'être auprès d'elle, et elle avait besoin d'eux, comme une mère a besoin de l'enfant qu'elle allaite. « J'étais, dit-elle, quelquefois si pleine de ces communications pures et divines que je disais : « O mon Seigneur, donnez-moi des cœurs, « pour ma plénitude, sans quoi il faudra que j'ex-  
« pire (1). »

C'est alors que M<sup>me</sup> Guyon écrivit à l'un de ses frères pour l'entretenir du bien qu'elle faisait dans Grenoble. « Vous êtes le seul de ma famille, dit-elle, qui goûtiez la conduite de Dieu sur moi. Elle est, en effet, trop impénétrable pour être comprise par la raison : le cœur la goûte, et la raison s'y perd (2). » Elle dit ailleurs qu'elle connaissait l'état intérieur de ses enfants, que rien de ce qui se passait en eux ne lui était caché. « J'avais une autorité merveilleuse sur les corps et sur les âmes de ceux qui venaient à moi. Leur santé, leur état intérieur étaient en ma main (3). » Ceux qui lui avaient été donnés pour enfants venaient-ils à être infidèles, elle avait beaucoup à souffrir, Elle souffrit ainsi pour le P. La Combe, et surtout pour une fille qu'elle avait à son service. Cela dura trois ans. A mesure que l'âme se purifiait, la peine diminuait. Elle cessa tout à coup.

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. xx.

(2) Lettre de M<sup>me</sup> Guyon à Dom Bouvier, Chartreux, 12 décembre 1684.

(3) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. xvii.

De six heures du matin à huit heures du soir, M<sup>me</sup> Guyon recevait ceux qui venaient à elle, et ne cessait de parler de Dieu. L'affluence était, en effet, si grande qu'elle trouvait à peine le temps de manger. La nuit, elle écrivait ; elle ne dormait guère qu'une heure ou deux. C'est en quelques mois et pendant son séjour à Grenoble qu'elle écrivit son explication de l'Écriture sainte, publiée depuis en vingt volumes. Voici comment elle explique cette prodigieuse rapidité. Elle n'avait qu'un livre, la Bible. Elle lisait un passage, et dès que le passage était lu, l'explication se présentait d'elle-même : c'était une inspiration. « Avant que d'écrire, je ne savais pas ce que j'allais écrire ; en écrivant, je croyais que j'écrivais des choses que je n'avais jamais sues ; avais-je écrit, je ne me souvenais de quoi que ce soit de ce que j'avais écrit. » Elle écrivait sans raturer, sans s'arrêter et avec une rapidité inconcevable, « car la main ne pouvait presque suivre l'esprit qui dictait. L'écrivain ne pouvait, quelque diligence qu'il fit, copier en cinq jours ce que j'écrivais en une nuit. J'écrivis le *Cantique des cantiques* en un jour et demi, et encore reçus-je des visites. La vitesse avec laquelle je l'écrivis fut si grande que le bras m'enfla et devint tout roide (1). »

Un jour, M<sup>me</sup> Guyon reçut la visite d'un conseiller au Parlement (2). C'était un homme d'une grande piété. Voyant sur la table une méthode d'oraison écrite depuis longtemps, il la prit, la lut, la trouva à son gré et la

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. XXI.

(2) Il se nommait Giraut. (Lettre de M<sup>me</sup> Guyon à l'évêque de Grenoble, 27 décembre 1694.)

communiqua à ses amis. Tous en voulaient des copies. Le conseiller, pour répondre à un tel empressement, obtint les approbations d'usage, demanda une préface à M<sup>me</sup> Guyon, et publia le petit livre. C'est le *Moyen court*, écrit à Thonon avant les *Torrents*. Cinq éditions se firent en quelques mois. Les capucins en prirent, à eux seuls, quinze cents exemplaires, et les répandirent de tous côtés.

Par son livre, M<sup>me</sup> Guyon, reculait les limites de son apostolat ; elle voyait arriver enfin le moment où elle allait se trouver mère d'un grand peuple. « Dans cet applaudissement général, Notre-Seigneur me fit comprendre, dit-elle, ce que c'était que l'état apostolique dont il m'avait honorée ; et que de vouloir bien s'abandonner à aider les âmes dans la pureté de son esprit, c'était s'exposer aux plus cruelles persécutions. Ces propres termes me furent imprimés : « Se sacrifier « pour aider le prochain, c'est se sacrifier au gibet. Tels « qui disent à présent de toi : Béni soit celui qui vient « au nom du Seigneur, diront bientôt : *Tolle, crucifige* « *eum* (1). »

La persécution ne tarda pas à éclater. Des libelles, des lettres effroyables, coururent dans Grenoble. Les mœurs de M<sup>me</sup> Guyon furent calomniées ; on disait qu'elle était sorcière, que c'était par magie qu'elle attirait les âmes, et que pour faire l'aumône, elle fabriquait de la fausse monnaie. On alla jusqu'à dire qu'elle se faisait adorer.

L'évêque de Grenoble s'émut de tout ce bruit ; il fit

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. xvii.

donner à M<sup>me</sup> Guyon le conseil de se dérober à l'orage. Elle pouvait se rendre à Verceil, dont l'évêque la réclamait par des lettres affectueuses et pressantes. En même temps, la marquise de Pruney la pressait de revenir auprès d'elle, selon la promesse que M<sup>me</sup> Guyon lui avait faite, au moment où elle la quitta. Ces deux femmes s'aimaient comme deux sœurs. Mais à Verceil était le P. La Combe. D'un autre côté, se rendre de Grenoble à Turin, n'était-ce pas, aux yeux de la malveillance, prendre encore le chemin de Verceil ?

L'aumônier de l'évêque de Grenoble conseilla à M<sup>me</sup> Guyon d'aller à Marseille, l'assurant qu'elle y serait bien accueillie. Il voulut même l'accompagner jusque-là, et s'embarqua sur le Rhône avec elle, un autre ecclésiastique, la femme de chambre de M<sup>me</sup> Guyon, et une fille de Grenoble, qui ne voulut point se séparer d'elle.

Les choses se passèrent à Marseille autrement qu'on ne l'avait prévu. A peine M<sup>me</sup> Guyon fut-elle arrivée, que les jansénistes mirent toute la ville en rumeur contre elle, prétendant qu'il la fallait chasser, à cause de son *Moyen court*. M<sup>me</sup> Guyon fut un peu consolée par la visite d'un Père Récollet et de François Malaval, ce prêtre aveugle et mystique, dont la doctrine avait tant de rapports avec la sienne.

L'évêque de Marseille, après avoir examiné le petit livre avec son théologal, désira voir M<sup>me</sup> Guyon, l'accueillit avec bonté, lui témoigna tout son déplaisir au sujet de l'injure qu'on lui avait faite, et s'engagea à la protéger.

Elle ne resta que huit jours à Marseille, et prit la résolution de se retirer auprès de la marquise de

Pruney. Elle se fit donc transporter à Nice, d'où elle pensait poursuivre jusqu'à Turin. A Nice, on lui dit que sa litière ne pourrait point passer à travers les montagnes, et on l'engagea à s'embarquer dans un petit vaisseau, qui partait pour Gènes ; elle s'arrêterait à Savone, et pourrait, de là, se rendre chez la marquise de Pruney. Le trajet devait se faire en un jour ; mais la mer fut si mauvaise qu'il fut impossible de relâcher à Savone, et que l'on fut onze jours sans pouvoir débarquer.

M<sup>me</sup> Guyon arriva à Gènes au commencement de la semaine sainte (1685). Elle eut à essuyer les insultes des habitants, furieux contre les Français, qui avaient, quelque temps auparavant, bombardé et détruit en partie leur ville. On lui faisait tout payer cinq à six fois plus cher que dans les meilleurs hôtels de Paris. L'argent manquait, il fallut partir ; autre embarras : le doge et sa suite allant à Versailles, avaient emmené avec eux toutes les voitures du pays. A la fin, on amena à M<sup>me</sup> Guyon une mauvaise litière, trainée par des chevaux boiteux, et on s'engagea à la conduire en deux jours, moyennant dix louis d'or, non pas chez la marquise, mais à Verceil. M<sup>me</sup> Guyon ne voulait point aller à Verceil, mais c'était le seul moyen qu'elle eût de quitter Gènes. Elle prit donc la litière, avec ses deux filles, et envoya devant elle un ecclésiastique qui l'accompagnait, afin qu'on ne fût pas étonné de la voir arriver dans un pays où elle était si peu attendue. Elle avait, en effet, refusé jusqu'à trois fois de se rendre aux instances de l'évêque de Verceil.

Le muletier était un homme grossier. Voyant qu'il n'avait affaire qu'à des femmes, il ne cessa de les insult

ter dans la route. On arriva bientôt à un bois que les brigandages et les assassinats avaient rendu célèbre. Le muletier ne plaisanta plus ; il tremblait de frayeur. Les voleurs, en effet, arrivèrent. M<sup>me</sup> Guyon, qui ne craignait rien, les salua d'un gracieux sourire, et les bandits, peu habitués à un pareil accueil, s'inclinèrent respectueusement et s'en allèrent.

Vint la nuit, plus terrible que les voleurs. Le muletier mena les trois femmes dans un moulin, où il n'y avait qu'une chambre, et dans cette chambre, des muletiers qui ne valaient guère, et des meuniers qui valaient encore moins. M<sup>me</sup> Guyon exigea qu'on la menât à l'hôtellerie ; son guide ne le voulut pas. Elle et ses filles alors s'échappèrent, chargées de leurs hardes, et firent à pied plus d'un quart de lieue, pendant que le muletier, derrière elles, les poursuivait des plus grossiers propos. Le lendemain, il les remit à la poste, au lieu de les conduire comme il en était convenu.

A Alexandrie, nouvelles alarmes. L'hôtesse, sachant qu'il y avait des femmes dans la voiture, refusa d'ouvrir. Le postillon voulait entrer ; une vive altercation eut lieu ; un rassemblement se fit, et l'on insultait les voyageuses. Le postillon, à la fin, réussit à faire entendre à l'hôtesse que c'étaient des femmes d'honneur. Elle les reçut, mais en disant : « Allez vous enfermer dans cette chambre, et ne remuez pas, afin que mon fils ne sache pas que vous êtes ici ; car sitôt qu'il le saura, il vous tuera. » Indifférente à la vie, M<sup>me</sup> Guyon dormit en paix ; mais ses deux filles passèrent une nuit affreuse ; elles croyaient, au moindre bruit, que l'on venait les égorger.

Une femme de mauvaise vie avait, quelques jours auparavant, assassiné en cet endroit un honnête homme ; et le fils de la maison, pour éviter à l'avenir un pareil malheur, avait juré de mettre à mort toutes les femmes qui mettraient le pied dans l'hôtel.

C'est le soir du vendredi-saint que M<sup>me</sup> Guyon arriva à Verceil. Elle alla loger dans une auberge où elle fut fort mal accueillie ; ce qui ne serait point arrivé si elle eût été rejointe, à son entrée dans la ville, par l'ecclésiastique qu'elle avait envoyé devant elle : « Car en ce pays-là, sitôt que des dames se font accompagner par des ecclésiastiques, on les regarde avec vénération comme des personnes d'honneur et de piété. »

L'arrivée de M<sup>me</sup> Guyon jeta dans un grand mécontentement le P. La Combe ; il ne sut pas le dissimuler. Il craignait qu'on ne dit encore que M<sup>me</sup> Guyon le venait trouver, et que sa réputation n'en fût compromise, en même temps que son ministère. M<sup>me</sup> Guyon lui expliqua comment tout s'était passé et ajouta que, s'il le fallait, malgré les fatigues du voyage, ajoutées à celles du carême, elle était prête à repartir. On convint de s'en remettre à la décision de l'évêque de Verceil. A partir du moment où l'on sut dans l'hôtellerie que M<sup>me</sup> Guyon était connue du P. La Combe, on la traita avec les plus grands égards ; car le P. La Combe avait une grande réputation dans la ville ; il y faisait beaucoup de bien, surtout parmi les soldats, et on le considérait comme un saint.

M<sup>me</sup> Guyon passa la nuit sans dormir, ne sachant quel parti prendre. La Combe, de son côté, ne savait com-



ment s'ouvrir à l'évêque ; car ce prélat, après tant d'instances inutiles, s'était fort refroidi à l'égard de M<sup>me</sup> Guyon. Cependant, dès qu'il la sut à Verceil, il lui envoya sa nièce, qui la prit dans son carrosse et l'emmena chez elle. Lui-même, après les offices de Pâques, alla faire visite à la voyageuse. On s'entretint comme on put, moitié en mauvais italien, moitié en mauvais français ; mais on s'entendit : les nuages se dissipèrent, et dès la seconde entrevue, le prélat était séduit. « Il prit pour moi, dit M<sup>me</sup> Guyon, autant d'amitié que si j'eusse été sa sœur ; et son seul divertissement, dans ses continuelles occupations, était de passer quelque demi-heure avec moi, à parler de Dieu. Il commença d'écrire à M. de Marseille, pour le remercier de ce qu'il m'avait protégée dans la persécution. Il écrivit aussi à M. de Grenoble, et il n'y avait rien qu'il ne fit pour me marquer son affection (1). »

Aussi, ne voulut-il point que M<sup>me</sup> Guyon quittât Verceil. Il forma le projet d'établir avec elle une association de femmes pieuses et bienfaisantes, sur le modèle de celle que M<sup>me</sup> de Miramion dirigeait alors à Paris. La marquise de Pruney, sa fille, une dame de Gênes, sœur du cardinal, et quelques filles dévotes, avaient pris l'engagement d'y entrer. Le projet allait être mis à exécution, quand M<sup>me</sup> Guyon tomba malade. La fille qu'elle avait amenée de Grenoble, Cateau Barbe, fut malade aussi. Son frère vint la chercher ; elle ne voulut point partir ; M<sup>me</sup> Guyon eut de longues discussions avec elle, et finit, avec beaucoup de peine, à la décider. Cepen-

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. XXI.

dant le frère de cette fille s'était lié avec les officiers de la garnison ; il leur racontait ce qui s'était dit à Grenoble de M<sup>me</sup> Guyon et du P. La Combe. La calomnie se répandit ainsi dans Verceil. Cateau, de son côté, ne pardonna point à M<sup>me</sup> Guyon d'avoir voulu se séparer d'elle. Arrivée à Grenoble, elle fit courir, pour se venger, de mauvais bruits qu'elle désavoua plus tard.

C'est pendant son séjour à Verceil que M<sup>me</sup> Guyon écrivit ses commentaires sur l'*Apocalypse*, et qu'elle reprit sa correspondance, interrompue depuis plusieurs années, avec la duchesse de Charost. Mais sa santé s'altérait visiblement de jour en jour. Les médecins, consultés par l'évêque de Verceil, déclarèrent que l'air du pays lui serait mortel. « J'aime mieux, lui dit alors le bon évêque, que vous viviez loin de moi, que de vous voir mourir ici. »

Le départ fut fixé au printemps, et le P. de La Motte averti. Il était alors provincial des Barnabites. Leur général venait de mourir. La Motte écrivit au vicaire général, pour lui demander le P. La Combe ; il avait besoin, disait-il, d'un homme de ce mérite, pour le produire dans les chaires, et relever le prestige de l'ordre à Paris. Il s'adressait aussi au P. La Combe, le priant de ramener sa chère sœur en France, et de veiller sur elle, au milieu des fatigues d'un si long voyage. L'évêque de Verceil était dans une désolation extrême : il perdait ses deux amis à la fois.

Le P. La Combe partit le premier, au commencement de mars 1686. M<sup>me</sup> Guyon se mit en route douze jours après, accompagnée d'un ecclésiastique et d'un gentilhomme, que lui avait donnés l'évêque. Le jour de l'An-

nonciation, elle était chez la marquise de Pruney, et quelques jours après, à Chambéry, avec le P. La Combe. Ils y rencontrèrent le P. de La Motte, qui se rendait à l'élection du général. « Quoiqu'il affectât de l'amitié, dit M<sup>me</sup> Guyon, il ne fut pas difficile de remarquer que ses pensées étaient autres que ses paroles, et qu'il avait conçu dans son esprit le dessein de nous perdre. »

A Chambéry, on se sépara. Le P. de La Motte se rendit au chapitre ; le P. La Combe, à Thonon, pour dire adieu à sa famille, et M<sup>me</sup> Guyon à Grenoble. Elle y fut visitée par tous ceux qui l'avaient connue à son premier séjour ; la vérité s'était faite ; rien ne semblait rester des mauvais bruits qu'on avait fait courir. L'évêque lui témoigna plus de bonté que jamais, lui recommandant de ne point dogmatiser, et de prendre soin de ses affaires et de ses enfants (1).

L'année suivante, il adressait au lieutenant-général Le Camus, son frère, une lettre où il rend hommage à la piété de M<sup>me</sup> Guyon et à ses vertus (2).

La Combe avait rejoint M<sup>me</sup> Guyon. Ils partirent ensemble de Grenoble, et prirent la route de Bourgogne, pour se rendre à Paris. Ils firent, à Châlons-sur-Saône, la connaissance du chanoine Bernard, qui les adressa à Claude Guillot, le plus fameux directeur de Dijon (3). Guillot, qui connaissait le *Moyen Court*, n'omit rien pour bien recevoir l'auteur. Il fit prêcher le P. La Combe

(1) Lettre du cardinal Le Camus au duc de Chevreuse, le 18 janvier 1695.

(2) 28 janvier 1687.

(3) Il existe une histoire du *Guillotisme* imprimée en 1703.

aux Visitandines et amena ses pénitentes au sermon ; il s'instruisit lui-même à fond de la nouvelle doctrine. M<sup>me</sup> Guyon, en le quittant, lui laissa, pour les distribuer, un grand nombre d'exemplaires du *Moyen court*. Dijon devint ainsi un des foyers du nouveau mysticisme (1).

---

(1) V. l'histoire de Micaut, curé de Saint-Michel de Dijon, et de ses béates. *Nouvelles ecclésiastiques*, septembre 1688. (Bibl. Sainte-Genève.)

## CHAPITRE VI.

## LA DOCTRINE.

---

1. *Le Moyen court*. Nécessité, facilité, efficacité de l'oraison. — Union avec Dieu, anéantissement de soi. — Fécondité de cette union : les vertus. — Conciliation de l'action prédominante de Dieu et de l'activité personnelle. — Actes sensibles et actes insensibles. — Les actes de la vie chrétienne dans l'état mystique. — Approbation, propagation du *Moyen court*. — Jugement de Bossuet. — II. *Les Torrents*. Les trois voies pour arriver à Dieu : la voie active de la contemplation, la voie passive de lumière, la voie passive en foi et ses différents degrés. — Les opérations de Dieu dans les âmes : les plus belles actions rendues faciles ; la vanité et l'humilité impossibles. — Persistance de la personnalité humaine dans l'absorbement en Dieu. — Transformation de la liberté. — Permanence de l'état des parfaits. — Progrès indéfini.

Le renoncement à toutes les douceurs de la vie, à son propre esprit, à sa volonté, à tout son être ; l'abandon de soi à Dieu, à la raison et à la volonté de Dieu ; l'indifférence à tout le reste : telle est la pensée dominante de M<sup>me</sup> Guyon et comme le fond de ses dispositions mystiques.

La règle élevée de sa conduite, c'est la soumission à la volonté de Dieu. Une crédulité aveugle et supersti-

teuse à prendre pour la volonté de Dieu tout ce qu'on lui dit l'être ; une résignation trop absolue, qui ressemble au fatalisme et tue l'effort de la liberté : voilà son tort et son malheur. L'équilibre est rompu dans cette âme : la raison, le jugement, la volonté y sont faibles ; la sensibilité et l'imagination, vives et fortes ; les influences d'une organisation nerveuse, délicate et malade s'y mêlent aux suggestions de l'ignorance, aux inspirations de la foi, peut-être aussi à quelque intervention surnaturelle, qui n'est point évidente, qui n'est pas impossible, et que nous ne voulons ni reconnaître, ni contester. De là ce mélange d'illusions, de rêves, de faits singuliers, de théories ingénieuses et de spéculations hardies : la perte en Dieu, l'amitié mystique, les communications silencieuses, la connaissance de l'état des âmes, les prédictions, les miracles, l'interprétation inspirée de l'Écriture, et toutes ces choses que M<sup>me</sup> Guyon explique par l'union des facultés de l'âme humaine à la raison et à la volonté de Dieu.

Dans ses mémoires, écrits pour son directeur et par son ordre, M<sup>me</sup> Guyon raconte ingénument toutes les expériences de sa vie mystique. Mais elle a, d'un autre côté, réuni ses idées pour en faire un corps de doctrine. Cette doctrine est renfermée dans deux petits livres : le *Moyen court* et les *Torrents*.

C'est à Grenoble, dans les premiers mois de 1685, que fut imprimé le *Moyen court* (1). Le but de l'auteur est de porter tout le monde à aimer Dieu. Elle possède une

(1) *Moyen court et très-facile de faire oraison, que tous peuvent pratiquer très-aisément, et arriver par là dans peu de temps à une haute perfection.*

méthode qui lui semble facile et sûre; elle l'expose et la soumet.

Tous doivent faire oraison, car tous doivent aimer Dieu; or, l'oraison, qu'est-ce autre chose que l'exercice intérieur de l'âme, et son application à Dieu?

S'il est vrai que tous doivent faire oraison, il ne l'est pas moins que tous le peuvent : « Mes très-chers frères, qui que vous soyez, qui voulez vous sauver, venez tous faire oraison. Vous devez vivre d'oraison, comme vous devez vivre d'amour... Que ceux qui sont sans cœur ne viennent pas, car il faut un cœur pour aimer; mais qui donc est sans cœur? »

Que tout le monde ne puisse pas méditer, que la plupart même en soient incapables, c'est vrai. Mais ce n'est pas la méditation que l'on demande ici, ce n'est pas l'oraison de la tête, c'est l'oraison du cœur; c'est une chaleur d'amour qui fond, pour ainsi dire, et dissout l'âme, et la fait monter, comme un parfum, vers le ciel. Or, qu'y a-t-il de plus facile que de trouver Dieu et de l'aimer? Il est en nous plus que nous-mêmes, et il aspire à se donner à nous, plus que nous à le posséder. Ainsi, qui que vous soyez, artisans, enfants et femmes, « vous pouvez vivre de l'oraison et de Dieu même, aussi aisément et aussi continuellement que vous vivez de l'air que vous respirez. »

Rien ne vient troubler, en effet, cette oraison du cœur, ni les opérations de l'esprit, ni celles du corps : il n'y a que les affections dérégées qui puissent l'interrompre; mais lorsqu'on a une fois goûté Dieu et la douceur de son amour, il est impossible d'aimer autre chose que lui.

Se détourner ainsi de la créature pour aller à Dieu, c'est, proprement, *se convertir*. Or, cela se fait naturellement et sans effort, parce que Dieu est notre centre. Il a une vertu attirante, qui sollicite l'âme, qui l'enlève, qui l'attire de plus en plus fort, et la rend, en même temps, plus pure et plus belle, « comme on voit le soleil attirer à soi une vapeur grossière ; et en l'approchant de soi, il la subtilise et la purifie. »

Du reste, il ne se faut point étonner de cette facilité de l'oraison. Tout ce qu'il y a de plus grand dans la religion est ce qu'il y a de plus aisé. Les sacrements les plus nécessaires sont les plus faciles. De même dans les choses naturelles. Voulez-vous aller à la mer ? Embarquez-vous sur une rivière, et insensiblement, sans effort, vous arriverez. Voulez-vous aller à Dieu ? Prenez cette voie si douce, si aisée ; et en peu de temps, vous y serez, d'une manière qui vous surprendra.

L'âme une fois arrivée au but et unie à Dieu, que se passe-t-il ? « Oh ! si l'on savait les biens qui reviennent à l'âme de cette oraison, on ne voudrait rien faire autre chose. » Jouir de Dieu, n'est-ce pas la fin pour laquelle nous avons été créés ? N'est-ce pas, en outre, un moyen court et assuré d'acquérir la vertu ? Car Dieu étant le principe de toute vertu, n'est-ce pas posséder toute vertu que de posséder Dieu ?

C'est encore la voie la meilleure et la plus assurée, pour arriver à la mortification des sens. L'âme, en effet, regardant en soi, pour y trouver Dieu, se détourne, par là même, du monde extérieur, et le néglige ; à mesure qu'elle s'approche de Dieu, elle s'éloigne des sens, qui



dépérissent ; unie à Dieu, elle est totalement détachée de tout ce qui se trouve autour d'elle ; toute son activité, toute son énergie sont au dedans, rien au dehors : c'est la mort des sens.

Or, se séparer ainsi des sens d'abord, puis de son propre esprit, de sa propre volonté, pour s'abandonner à Dieu, c'est le fond même de la vie mystique : « L'abandon est ce qu'il y a de conséquence dans toute la voie. » Il faut donc se convaincre que ce qui nous arrive de moment en moment, arrivant par la volonté de Dieu, est précisément ce qu'il nous faut ; il faut ne vouloir que ce que Dieu a voulu dès son éternité, « être indifférent à toutes choses, soit pour le corps, soit pour l'âme, pour les biens temporels et éternels ; laisser le passé dans l'oubli, l'avenir à la Providence, et donner le présent à Dieu ; nous contenter du moment actuel, qui nous apporte avec soi l'ordre éternel de Dieu sur nous ; ne rien attribuer à la créature de ce qui nous arrive, mais regarder toutes choses en Dieu, et les regarder comme venant infailliblement de sa main, à la réserve de notre propre péché (1). » Soyez donc contents de ce que Dieu vous fera souffrir. « Si vous l'aimez purement, vous ne le chercherez pas moins sur le Calvaire que sur le Thabor. Il faut l'aimer autant sur le Calvaire, puisque c'est sur le Calvaire qu'il fait paraître le plus d'amour (2). »

Un peu plus loin, M<sup>me</sup> Guyon écrit un mot qui est la plus simple expression et comme la formule de son système mystique : l'anéantissement. « L'âme remonte de

(1) *Moyen court*, chap. vi.

(2) *Moyen court*, chap. vii.

la sorte à Dieu; mais pour cela, il faut qu'elle se laisse détruire et anéantir par la force de l'amour; « il faut cesser d'être, afin que l'esprit du Verbe soit en nous. » Puis elle cherche à expliquer sa pensée par une comparaison qui, au lieu de l'éclairer, l'exagère et la fausse: « Jésus-Christ, dans le saint sacrement de l'autel, est le modèle de la vie mystique. Sitôt qu'il y vient par la parole du prêtre, il faut que la substance du pain lui cède la place, et qu'il n'en reste que les simples accidents. De même il faut que nous cédiions notre être à Jésus-Christ, et que nous cessions de vivre, afin qu'il vive en nous (1). » Ce serait le pur panthéisme; M<sup>me</sup> Guyon va s'expliquer.

L'âme, ainsi arrivée à son terme, n'a plus qu'à renoncer désormais à toute opération propre, pour laisser agir Dieu. Elle sent le calme s'emparer d'elle; son oraison n'est plus qu'un long silence; Dieu l'embrase d'un amour continu, qui est comme l'avant-goût de la béatitude éternelle. Mais cet état *passif*, cet abandon, ce silence, cette quiétude, cet anéantissement mystique, est-ce donc l'inaction absolue, l'anéantissement réel de l'âme? Non. « La créature est si amoureuse de ce qu'elle fait, qu'elle croit ne rien faire, si elle ne sent, connaît et distingue son opération. Elle ne voit pas que c'est la vitesse de la course qui l'empêche de voir ses démarches; et que l'opération de Dieu devenant plus abondante, absorbe celle de la créature, comme on voit que le soleil, à mesure qu'il s'élève, absorbe peu à peu la lumière des étoiles (1). »

L'action de l'âme, pour être devenue insensible, n'en

(1) *Moyen court*, chap. xx.

(2) *Moyen court*, chap. xii.

reste pas moins réelle et féconde. L'effet n'est pas toujours proportionnel à l'effort ; voyez l'enfant : « Il commence par remuer ses petites lèvres, pour faire venir le lait ; mais lorsque le lait vient avec abondance, il se contente de l'avaler doucement, sans se mouvoir... puis il s'endort sur le sein de sa mère. » Il en est de même de l'âme. Elle avale doucement, sans effort, le lait de la grâce, et finit par s'endormir du sommeil mystique, dans lequel ses facultés perdant la conscience d'elles-mêmes, subsistent et opèrent en silence : on dirait qu'elles ont disparu. » L'intérieur n'est point une place forte, qui se preme par le canon ou par la violence ; c'est un royaume de paix, qui se possède par l'amour.

C'est donc parler improprement que de dire qu'on ne fait pas d'actes. Tous font des actes ; mais tous ne les font pas de la même manière. Il y a des actes *distincts* et *sensibles*, parce qu'ils sont réfléchis, et des actes directs et *insensibles*. Les premiers sont pour les commençants ; les autres, pour les âmes avancées. Chaque chose doit se faire en son temps. Au commencement, il faut travailler avec effort ; ensuite, on n'a plus qu'à jouir du fruit de son travail. « Lorsque le vaisseau est au port, les mariniers ont peine à l'arracher de là pour le mettre en pleine mer ; mais ensuite, ils le tournent aisément du côté qu'ils veulent aller... Enfin, on commence à voguer très-doucement, et le vaisseau s'éloigne si fort qu'il faut quitter la rame devenue inutile. Que fait alors le pilote ? Il se contente de tendre les voiles et de tenir le gouvernail (1) » Il en est de même de l'âme : une fois qu'elle

(1) *Moyen court*, chap. xxii.

a tendu sa voile, elle n'a plus qu'à demeurer tranquille et à voguer sous le souffle de Dieu.

L'âme passe ainsi successivement par les différents degrés de l'union divine; car l'union ne se fait pas tout d'un coup : elle commence, se continue et se consume. Le commencement, c'est la tendance à l'union; puis l'âme s'approche de Dieu de plus en plus; ensuite, elle s'attache à lui, s'unit à lui; enfin, elle se perd en lui et devient une avec lui. C'est alors qu'il faut que toute activité cesse. Car on ne peut pas unir des choses incompatibles, et Dieu étant dans un repos infini, il faudra que l'âme, pour lui rester unie, participe à ce repos. D'ailleurs, l'activité propre n'est-elle pas la source de toute impureté dans les créatures? Si donc elle persiste, comment Dieu, qui est la pureté essentielle, pourra-t-il s'unir à nous? Le rayon de soleil peut bien toucher la fange, mais il ne peut pas s'y unir (1).

En résumé, l'âme agit, au commencement, d'une manière distincte et réfléchie. Puis, à mesure que l'opération de Dieu devient plus forte, celle de l'âme devient confuse, insensible; enfin, elle est complètement perdue, absorbée dans l'action de Dieu. Quel est donc le rôle du libre arbitre dans les actes de la  $\bar{v}$ e mystique? Le voici. L'âme, au début, donne un consentement actif et général à tout ce qui sera fait. Dans la suite elle donne ce que M<sup>me</sup> Guyon appelle un consentement passif à ce que Dieu fait. La liberté se déploie et s'épaise pour ainsi dire à l'origine; mais rien ne se fait sans elle, puisque d'avance elle a tout accepté.

(1) *Moyen court*, chap. xxiv.

Négligeant à dessein les sommets de la vie mystique, qui feront l'objet des *Torrents*, M<sup>me</sup> Guyon partage en trois étapes la voie tracée à ceux qui débutent. En d'autres termes, il y a trois degrés d'oraison.

Le premier, c'est la *méditation*, qui comprend la lecture méditée et la méditation proprement dite.

Le second, c'est l'*oraison de simplicité*, qui consiste à se tenir dans le recueillement et le silence, en présence de Dieu. L'âme arrivée à ce degré trouve l'oraison aisée et douce. « Elle voit que c'est le chemin qui mène à Dieu ; elle sent l'odeur de ses parfums. »

Le troisième degré s'appelle la *contemplation active*. L'âme sent que Dieu s'empare d'elle, qu'elle n'a qu'à le laisser agir, pour pratiquer naturellement toutes les vertus et s'élever à la mysticité transcendante. « Qu'elle demeure donc fidèle en cet état, et qu'elle se garde bien de chercher d'autre disposition que son repos. Il n'y a rien à faire qu'à se laisser remplir de cette effusion divine. »

Nous touchons ici à un des points les plus délicats de la doctrine. Que deviennent, en effet, au milieu de ce repos, de ce laisser faire, de ce silence, les actes ordinaires de la vie chrétienne, la résistance au mal, la préparation aux sacrements, la prière ?

Voici la pensée de M<sup>me</sup> Guyon.

Quand les prières vocales sont obligatoires, il faut les faire. Quand elles ne sont pas d'obligation, on peut les faire. Mais si l'âme y trouve quelque difficulté et qu'elle se sente attirée ailleurs, qu'elle ne fasse point d'efforts ; qu'elle se laisse conduire à l'esprit de Dieu. Quant aux demandes, l'âme est dans l'impuissance d'en faire ; car

elle a renoncé à tous ses intérêts pour s'abandonner à la volonté de Dieu.

Faut-il nous inquiéter, nous affliger de nos défauts ? Non, « parce que l'inquiétude ne vient que d'un orgueil secret : nous avons peine à sentir ce que nous sommes. Une âme véritablement humble ne s'étonne point de ses faiblesses ; et plus elle se voit misérable, plus elle s'abandonne à Dieu et tâche de se tenir auprès de lui, voyant le besoin qu'elle a de son secours.

Dans les tentations, il faut agir de même. Au lieu de les combattre directement, ce qui ne ferait que les augmenter, on doit en détourner simplement sa vue et s'approcher de plus en plus de Dieu, « comme un petit enfant qui voyant un monstre ne s'amuse pas à le combattre, ni même à le regarder, mais s'enfonce doucement dans le sein de sa mère (1). »

L'examen de conscience doit se faire sans inquiétude. Au confessionnal, voici ce qui arrive souvent aux personnes engagées dans cette voie, et qui les étonne. « Au lieu du regret et d'un acte de contrition, qu'elles avaient coutume de faire, un amour doux et tranquille s'empare de leur cœur. » C'est « un acte éminent, qui comprend les autres, avec plus de perfection ; c'est haïr le péché comme Dieu le haït, que de le haïr de cette sorte (2). » Sans prétendre qu'il ne faille point se mortifier, M<sup>me</sup> Guyon n'attache qu'une importance secondaire aux mortifications corporelles. Comme c'est l'âme qui donne aux sens leur vigueur, le vrai moyen de mortifier les sens, c'est

(1) *Moyen court*, chap. xix.

(2) *Moyen court*, chap. xv.

que l'âme les abandonne, et qu'elle rentre en elle-même, pour s'attacher à Dieu.

M<sup>me</sup> Guyon a une telle confiance dans l'efficacité de sa doctrine, qu'elle est persuadée qu'il n'y aurait plus de péchés sur la terre, si l'on y enseignait le *Moyen court*. « La cause, dit-elle, pour laquelle on réussit si peu à réformer les hommes, c'est que l'on s'y prend par le dehors. On applique le remède au corps, et le mal est au cœur. » Mais, si l'on entrait résolument dans les voies intérieures, « si les curés avaient le zèle d'instruire de cette sorte leurs paroissiens, les bergers, en gardant leurs troupeaux, auraient l'esprit des anciens anachorètes ; les laboureurs, en conduisant le soc de la charrue, s'entre-tiendraient heureusement avec Dieu ; et les manœuvres, qui se consomment de travail, en recueilleraient des fruits éternels (2). »

Le malheur est que l'on veut faire des oraisons étudiées ; et pour les vouloir trop ajuster, on les rend impossibles. « Allez, pauvres enfants, parler à votre Père céleste, avec votre langage naturel ; quelque barbare et grossier qu'il soit, il ne l'est point pour lui. Un père aime mieux un discours que l'amour et le respect met en désordre, parce qu'il voit que cela part du cœur, qu'une harangue sèche et stérile. » On a voulu apprendre à aimer avec méthode ; erreur. « On n'apprend jamais mieux à aimer Dieu qu'en l'aimant. En ce métier, souvent les plus grossiers deviennent les plus habiles, parce qu'ils y vont plus simplement et plus cordiale-

(1) *Moyen court*, chap. xxii.

ment. L'esprit de Dieu n'a pas besoin de nos ajustements ; il prend, quand il lui plaît, des bergers pour en faire des prophètes (1). »

Le *Moyen court* se propagea avec une rapidité prodigieuse. Cinq éditions furent épuisées en quelques mois. Celle de Lyon (1688) est précédée d'une approbation élogieuse de l'abbé Terrasson, « syndic général du clergé de Lyon et lieutenant en l'officialité métropolitaine. » « Il paraît, y est-il dit, que la personne qui a composé ce livre est parfaitement instruite de l'exercice heureux et nécessaire de l'oraison ; elle en sait tous les secrets et tous les mystères ; elle en a goûté la douceur. »

Bossuet lui-même, tout opposé qu'il est, en certains points, à la doctrine du *Moyen court*, ne peut s'empêcher de dire que c'est « un livre séduisant, répandu par tout le royaume et au-delà (2). »

Le traité des *Torrents spirituels* renferme la partie la plus élevée de la doctrine de M<sup>me</sup> Guyon. Elle y réduit en théorie les observations qu'elle a faites sur elle-même, et qui se trouvent racontées dans sa vie. Voici comment elle a été amenée à écrire ce livre singulier, le plus original qu'elle ait fait.

Pendant une retraite qu'elle faisait aux Ursulines de Thonon, sous la direction du P. La Combe, elle fut frappée de cette pensée que Dieu voulait se servir d'elle pour conduire les autres à la perfection de la vie mystique, en leur montrant le chemin par où elle avait passé la première. Alors, dit-elle, « il me vint un si fort mou-

(1) *Moyen court*, chap. xxiii.

(2) *Rélation sur le quiétisme*, section iv<sup>e</sup>, 19.



vement d'écrire que je ne pouvais résister. La violence que je me faisais pour ne le point faire me rendait malade, et m'ôtait la parole. J'étais comme ces mères trop pleines de lait, qui souffrent beaucoup. » Elle s'en ouvrit au P. La Combe ; il lui répondit qu'il se sentait, de son côté, poussé à lui commander d'écrire. « Il me demanda : « Mais que voulez-vous écrire ? — Je n'en sais rien, lui ré-  
 « pliquai-je ; je ne veux rien, et je n'ai nulle idée ; et je  
 « croirais même faire une grande infidélité de m'en don-  
 « ner une, ni de penser un moment à ce que je pourrais  
 « écrire. » Il m'ordonna de le faire. En prenant la plume, je ne savais pas le premier mot de ce que je voulais écrire. Je me mis à écrire sans savoir comment, et je trouvais que cela venait avec une impétuosité étrange. A mesure que j'écrivais, je me sentais soulagée. »

C'est ainsi que fut composé le livre des *Torrents*. Il courut en manuscrit pendant vingt années, et fut imprimé pour la première fois en Hollande, en 1704.

Les âmes sont dans un mouvement perpétuel, et n'ont point de repos qu'elles ne soient revenues à Dieu, leur principe. Elles ressemblent en cela aux rivières, aux torrents des montagnes. Les vapeurs formées au-dessus des grandes eaux sont retombées en pluie sur la terre : de là, les sources, les fleuves et les torrents. A peine ont-ils pris naissance, qu'ils cherchent, pour ainsi dire, leur principe ; ils coulent sans pouvoir s'arrêter : une force irrésistible les entraîne à la mer. Voilà l'explication du titre singulier donné à ce livre mystique : *Les Torrents spirituels*.

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> partie, chap. XI.

Parmi les rivières, il y en a qui coulent avec lenteur, d'autres vont plus vite, d'autres enfin se précipitent. Il en est de même des âmes.

Il y a donc trois voies différentes et de plus en plus parfaites pour aller à Dieu. La première, c'est la voie active de la méditation ; la seconde, la voie passive, mais de lumière ; la troisième, la voie passive en foi.

*Première voie, qui est la voie active de la méditation.*

— *Les ruisseaux.* — Semblables à de petites rivières, ou à des ruisseaux dont la course est molle et lente, les âmes adonnées à la méditation avancent peu à peu, avec tant de difficulté et au milieu de tant d'obstacles, que ce n'est jamais en cette vie qu'elles peuvent arriver à la mer, qui est Dieu. On peut se sanctifier dans cette voie ; beaucoup d'âmes vertueuses ne vont point au-delà. Seulement, le bien qu'elles font se fait par leurs propres efforts, aidés et soutenus par la grâce. Dieu leur prête son concours ; mais leur action paraît dominer celle de Dieu.

Faut-il tirer ces personnes de leur voie, pour les engager dans la voie plus parfaite de l'oraison passive ? Si elles en sont capables, oui ; dans le cas contraire, non. Il vaut mieux, assurément, voyager à cheval ou en voiture, que d'aller à pied : on va moins péniblement et plus vite. Celui pourtant qui marche à pied arrivera, à la fin. Mais si vous lui persuadez qu'il faut absolument un cheval, et qu'il n'en ait point, il s'arrête. Aussi M<sup>me</sup> Guyon blâme-t-elle ces directeurs « qui ne connaissent qu'une voie et qui veulent y faire marcher tout le monde ; qui s'approprient les âmes ; qui les veulent conduire à leur mode et non à celle de Dieu. »

Ces réflexions lui fournissent une idée très-originale, et aussi neuve aujourd'hui qu'elle pouvait l'être il y a deux cents ans. Elle voudrait que l'on s'y prit, dans la vie intérieure, comme on fait dans l'école, et qu'il y eût des classes pour le mysticisme, comme il y en a pour le latin. On ne tient pas toujours les écoliers dans une même classe ; on les fait passer de l'une à l'autre, quand ils en sont capables, et ils trouvent dans chacune un maître spécial, pour leur donner l'enseignement dont ils ont alors besoin. « O sciences humaines ! vous êtes si peu de chose, et on ne laisse pas de vous traiter avec tant de précautions ! O science mystique et divine ! vous êtes si grande et si nécessaire ; et cependant on vous néglige, on vous borne, on vous contraint. Oh ! n'y aura-t-il jamais une école d'oraison (1) ? »

*Deuxième voie, qui est la voie passive, mais de lumière. — Les fleuves.* — Il y a de grandes rivières, dont la source est abondante, mais qui coulent avec lenteur et majesté : elles arriveront tard à la mer. C'est l'image des âmes engagées dans la voie passive de lumière. Elles sont comblées de grâces et de faveurs célestes ; elles font l'admiration de leur siècle, et quantité de saints qui brillent dans l'Église, comme des astres lumineux, n'ont jamais passé ce degré.

Rien, en effet, n'est si éclatant, ni si ardent que ces âmes. Elles paraissent même plus grandes que celles qui suivent, à ceux qui n'ont pas le discernement divin. Dieu leur donne toutes ses lumières et toutes ses grâces :

(1) *Les Torrents*, 1<sup>re</sup> partie, chap. II.

visions, révélations, paroles intérieures, extases ; il semble qu'il se plaise à combler leurs désirs. Que manque-t-il donc à ces âmes ? C'est qu'elles ne sont jamais véritablement anéanties, c'est que Dieu ne les tire pas de leur être propre pour les perdre en lui-même. Au lieu d'aller à Dieu par ses dons, elles s'arrêtent aux dons de Dieu ; elles s'y attachent et se les approprient. De là viennent la vanité, la complaisance, la propre estime, la préférence que l'on fait de soi aux autres, et souvent la perte et la ruine de l'intérieur.

Il faudrait donc faire passer ces âmes du sensible au surnaturel, de la lumière aux divines obscurités de la foi ; mais il est à remarquer qu'elles ont plus de peine à entrer dans la voie de foi que les premières, et que, pour l'ordinaire, elle n'y entrent jamais. Ce qu'elles possèdent leur semble si éminent, leur état si parfait, qu'elles n'imaginent pas qu'il y ait rien de plus grand dans l'Église de Dieu (1).

*Troisième voie, qui est la voie passive en foi. — Les torrents.* — La description de ce troisième état des âmes est l'objet propre du traité. C'est ici que les âmes sont comparées à des torrents que rien n'arrête, qui se précipitent avec fracas, se brisent contre les rochers, s'engouffrent dans les abîmes ; puis reviennent à la lumière pour se précipiter, se briser et disparaître encore, jusqu'à ce qu'ils arrivent à la mer, où ils se perdent, pour ne se retrouver plus jamais.

Les âmes, irrésistiblement entraînées vers Dieu, ne

(1) *Les Torrents*, chap. III.

s'arrêteraient jamais dans leur course, si elles ne rencontraient des obstacles. Ces obstacles, ce sont les péchés. Ce sont aussi quelquefois les vertus. Les âmes saintes, en effet, sont exposées à avoir une estime extraordinaire de leur propre justice; si elles sont vierges, elles sont idolâtres de leur pureté, et ainsi du reste. Les vertus sont même alors un obstacle plus difficile à franchir que les péchés. Car on ne peut avoir pour le péché une attache aussi forte que celle que l'on a pour sa propre justice; et Dieu, qui ne violente pas la liberté des âmes, laisse les saints jouir de leur justice, et prend plaisir à purifier les pécheurs.

La voie passive en foi présente plusieurs degrés. Chaque degré renferme des variétés nombreuses, et se rattache par là au degré qui précède, et au degré suivant.

Au moment où un envoyé de la Providence l'avertit de chercher en elle-même ce qu'elle a vainement cherché au dehors, l'âme fait son entrée dans la voie : elle est au premier degré. Tout étonnée de trouver en soi des trésors qu'elle cherchait si loin, elle éprouve un je ne sais quoi qui la ravit et la transporte, et qui est plus doux que toutes les douceurs de la terre; elle se croit déjà en paradis. Son amour grandit d'heure en heure, au milieu d'un calme et d'un recueillement infinis; il devient si ardent qu'elle ne peut plus le contenir; elle voudrait n'être point interrompue et pouvoir aimer toujours.

L'âme, à cet état, goûte et savoure les dons de Dieu en elle; elle se les approprie, elle s'aime. De là un fond d'orgueil, un secret besoin de se produire qu'elle dissi-

mule, tant qu'elle peut, sous les dehors d'un maintien composé, recueilli, et d'une modestie affectée; en même temps, le dédain, le mépris des autres, une étonnante facilité à se scandaliser, la dureté pour les pécheurs, « un zèle de saint Jean avant la venue du Saint-Esprit, qui voulait faire descendre sur les Samaritains le feu du ciel; » une certaine confiance en soi et en sa vertu, en sorte qu'il semble qu'on soit impeccable; une attache à ses dévotions, qui fait qu'on les préfère à ses devoirs; une sévérité et un silence trop austère, quand il n'en faut pas; et quand il s'agit des choses de Dieu, un babil qui ne finit jamais. « Une femme fera scrupule de plaire à son mari, de se promener et de se divertir avec lui, et n'en fera point de parler deux heures, sans nécessité, avec des dévots et des dévotes. C'est un abus horrible (1). »

Quant aux vertus, il semble qu'elles soient venues sans peine; car l'âme dont je parle n'y pense pas; toute son occupation est un amour général, sans motif ni raison d'aimer. « Demandez-lui ce qu'elle fait à l'oraison et durant le jour, elle vous dira qu'elle aime. Mais quel motif avez-vous d'aimer? Elle n'en sait rien. — Sont-ce les souffrances de votre bien-aimé? — Hélas! dira-t-elle, elles ne me viennent pas dans l'esprit. — Mais est-ce donc le désir d'imiter ce que vous voyez en lui? — Je n'y pense pas. — N'est-ce pas la vue de la beauté de votre amant qui enlève votre cœur? — Je ne regarde pas cette beauté. — Mais que faites-vous donc? — J'aime (2). »

L'âme est-elle donc arrivée déjà à ce sublime et par-

(1) *Les Torrents*, 1<sup>re</sup> partie, chap. v.

(2) *Les Torrents*, chap. v.

fait amour qui ne vit que de dévouement et de sacrifices? On le croirait; il n'en est rien. « Il me semble voir ces jeunes épouses. Elles sont dans la dernière douleur, lorsque leur époux les quitte, pour peu que ce soit. Elles pleurent trois jours d'absence, comme s'il était mort, et elles se défendent tant qu'elles peuvent de le laisser aller. Cet amour paraît fort grand; cependant il ne l'est pas. C'est le plaisir qu'elles ont de voir leur époux qu'elles pleurent. C'est leur propre satisfaction qu'elles recherchent. Car si c'était le plaisir de leur époux, elles seraient aussi contentes du plaisir qu'il prendrait, séparé d'elles, à la promenade, à la chasse et ailleurs, que de celui qu'il prend avec elles. C'est donc un amour intéressé... Cependant, vous voulez bien, dites-vous, souffrir pour l'amî. Il est vrai, pourvu qu'il soit témoin et compagnon de votre souffrance; quelle peine ne souffrirait-on pas à ce prix? Quoi! savoir que l'amant voit nos peines, et qu'il y trouve un plaisir infini! Oh! c'est un trop grand plaisir pour un cœur généreux (1). »

Mais souffrir sans que l'amant le sache, souffrir lorsqu'il paraît dédaigner ce que nous faisons pour lui plaire, le voir payer d'indifférence et de mépris nos peines et notre amour, et ne cesser point de vouloir souffrir : ces choses ne sont pas de ce degré, mais du suivant.

On voit souvent, au sommet des montagnes, un torrent se former et grossir en repos, comme un lac qui n'a pas d'issue : telle est l'âme, au premier degré de la voie passive. Mais dès que les eaux ont trouvé leur pente,

(1) *Les Torrents*, 1<sup>re</sup> partie, chap. v.

elles s'y précipitent, courent et bondissent à travers les rochers. Battues, brisées dans leur chute, elles en deviennent à tout moment plus limpides et plus vives.

Le torrent, de distance en distance, rencontre dans la montagne des lieux de repos, où il s'épand, sur un sable fin, en nappe tranquille et pure. Les voyageurs et les oiseaux du ciel viennent se mirer dans la limpidité de ses eaux. Rien ne l'arrête, rien ne l'entraîne, rien ne le vient troubler ; il coule doucement, en silence : on croirait que ses agitations sont finies pour toujours. Puis, tout à coup, se présente une chute nouvelle, dont l'œil ne peut mesurer la profondeur. Le torrent s'engouffre dans l'abîme, avec un bruit épouvantable, et disparaît.

L'âme mystique n'est point faite non plus pour trouver, dans sa course, le calme durable et la paix. Elle a, comme le torrent, son agitation, son trouble, ses mouvements précipités et ses chutes ; elle a aussi ses moments de repos, pour reprendre haleine, pour voir qu'elle s'est purifiée dans l'épreuve, et se préparer à de nouveaux tourments. Plus elle avance, plus ses joies sont courtes, et ses privations longues et dures. Elle finit par être insensible aux choses de Dieu ; elle n'a plus de goût pour les austérités, ni pour l'oraison, ni pour la pratique des vertus. C'est le degré de la mort mystique. Il est fort long à parcourir ; M<sup>me</sup> Guyon y resta sept ans ; d'autres y passent jusqu'à vingt et trente années de leur vie ; la plupart n'en sortent pas.

C'est le divin époux qui plonge ainsi l'âme dans les épreuves. « Cet époux jaloux, qui n'aime cette âme que pour lui, voyant qu'elle s'amusait à ses ornements, qu'elle



s'y plaisait, qu'elle s'y admirait, qu'elle s'aimait elle-même ; voyant, dis-je, cela, et qu'elle cessait quelquefois de le regarder, afin de se regarder elle-même, et qu'elle diminuait l'amour qu'elle avait pour lui, à force de se trop aimer, la dépouille et fait disparaître toutes ses beautés et ses richesses (1). » Et en cela, il procède par degrés. Il lui ôte d'abord ses ornements, c'est-à-dire les faveurs divines. L'épouse, au début, souffre de cette rigueur ; puis elle s'y résigne, elle s'ajuste dans ses vêtements et se trouve encore belle. C'est alors que Dieu lui enlève sa beauté : la vertu, qui est la beauté de l'âme.

A parler exactement, ce n'est pas sa vertu, c'est le sentiment, la conscience de sa vertu que l'âme perd dans ce terrible état. Elle se voit dans l'impuissance de faire aucun bien ; elle croit qu'elle devient impatiente, superbe ; que ses sens, qu'elle tenait assujettis, vont se révolter ; elle ne voit plus en soi que faiblesse et corruption, en Dieu que mépris et colère ; et volontiers elle s'écrierait avec Job : « Qui me donnera que je me cache dans l'enfer, jusqu'à ce que la colère de Dieu soit passée (2) ? » Mais il ne faut pas croire, dit M<sup>me</sup> Guyon, qu'ici, ni dans la suite, Dieu permette que cette âme tombe dans aucun péché réel. « Ce qui fait sa douleur si épouvantable, c'est qu'elle est comme accablée de la pureté de Dieu. » Dieu la presse ainsi pour la purifier de ses défauts, comme une éponge que l'on pressure, pour en faire sortir toutes les impuretés qu'elle recèle.

Le torrent tombe d'abîme en abîme et de précipice

(1) *Les Torrents*, chap. VII.

(2) *Job*, XIV, 13.

en précipice jusqu'à ce qu'il arrive à l'abîme de la mer. L'âme aussi voit tomber une à une toutes ses vertus ; puis, dépouillée, délaissée, méconnue, elle expire enfin dans les bras de l'amour. Dans cet état de mort mystique, elle n'a plus ni peine, ni plaisir ; elle ne fait plus ni bien, ni mal : il lui semble qu'elle a tout perdu, jusqu'à Dieu même, et pour toujours.

Mais au milieu de ces cendres est un germe d'immortalité. Peu à peu il se développe, les cendres se raniment, « et c'est ce qui fait le dernier degré, qui est le commencement de la *vie divine* et véritablement intérieure ; qui enferme des degrés sans nombre, et où l'on avance toujours infiniment, de même que ce torrent peut toujours avancer dans la mer, et en prendre tant plus les qualités que plus il y séjourne. »

Cette vie nouvelle ressemble à une extase qui dure toujours. L'âme, absorbée en Dieu, y jouit désormais d'une paix profonde, que rien ne saurait plus troubler, ni le monde, ni l'enfer. Tout ce qui est sur la terre, tout ce qui est au ciel, toutes les créatures se sont évanouies ; l'âme ne voit plus que Dieu, sans rien distinguer en Dieu même, sinon qu'il est, qu'elle vit en lui et qu'il vit en elle, qu'elle est transformée en Dieu, pour ainsi dire, et parfaite de la perfection de Dieu même. Aussi est-elle plongée dans une joie immense, qu'elle ne sent plus, à cause de son ravissement.

C'est Dieu qui vit en elle, qui opère en elle et par elle. Voilà pourquoi elle se maintient dans une souveraine indifférence. Tout lui est égal ; elle n'a plus à penser, à choisir, à vouloir ; mais elle se laisse aller, comme un instrument, à ce qui la pousse, ou l'entraîne ; elle fait

tout ce qu'on lui fait faire, elle souffre tout ce qu'on lui fait souffrir. Et sa paix est inaltérable ; le torrent n'a plus ni mouvement, ni pente : il a trouvé son terme et son repos.

Les vertus ont cessé d'être des vertus ; elles sont devenues comme naturelles à l'âme, qui les pratique sans distinction, sans application, sans effort, non plus en sa manière, mais en la manière de Dieu. Pour elle, la fidélité consiste, non pas à ne rien faire, comme ce qui est mort, mais à ne rien faire que par le principe vivifiant qui l'anime, à se laisser posséder, conduire, mouvoir, sans résistance et sans réflexion.

Aussi bien que les vertus, les choses les plus merveilleuses et les plus divines deviennent naturelles à l'âme parvenue à ce sublime état. Elle les fait sans y penser ; elle a comme un pouvoir souverain sur les corps, sur les âmes, et jusque sur les démons, Dieu agissant en elle et par elle.

« Lorsqu'il faut qu'une telle âme écrive ou parle, elle est étonnée que tout coule de ce fond divin, sans qu'elle eût jamais pensé à posséder ces choses. Elle se trouve comme une science profonde, sans mémoire ni souvenir, comme un trésor inestimable que l'on ne remarque que lorsqu'on est obligé de le manifester ; et c'est la manifestation pour soi. » Est-elle entrée dans l'état apostolique, est-elle appelée à instruire, à prêcher, elle le fait avec une facilité merveilleuse et sans préparer ses discours.

Comme elle n'est point propriétaire, comme ce n'est pas elle qui agit, l'âme n'est point vaine de toutes ces choses. Elle ne saurait s'enorgueillir, elle ne saurait non plus s'humilier ; car elle est au-dessous de l'humilité,

dans l'état d'anéantissement où Dieu l'a mise. Pour s'humilier, il faut être quelque chose; le néant ne saurait s'abaisser.

L'âme humaine a-t-elle donc perdu sa nature? Non, et Dieu pourrait, s'il le voulait, la rejeter de son sein. A-t-elle perdu sa liberté? Au contraire; car si elle n'est plus libre, c'est par excès de liberté. Elle a perdu librement toute liberté créée; mais en même temps elle entrait en participation de la liberté inérée que rien ne peut limiter, ni rétrécir : elle est libre de la liberté de Dieu.

Mais peut-elle déchoir de ce sublime état? Absolument, oui; en fait, cela n'arrive guère. L'âme, en effet, participant à la pureté essentielle de Dieu, est maintenue dans l'ignorance du mal, et comme dans l'impuissance de le commettre. Cela résulte encore de la perte de sa volonté en Dieu. Comme elle ne veut que ce que Dieu veut, et que Dieu ne peut vouloir le péché, elle ne peut non plus le vouloir. La partie supérieure et la partie inférieure de l'âme sont alors comme deux étrangères qui ne se connaissent pas; le calme et la paix sont en haut, la souffrance en bas, sans confusion, ni mélange. « Je crois, dit M<sup>me</sup> Guyon, que si une telle âme était conduite en enfer, elle en souffrirait les cruelles souffrances dans un contentement achevé (1). »

Ainsi, en principe, l'état des parfaits n'est pas *inamissible*; en fait, il est permanent. Et cette permanence ne ressemble pas à une uniformité monotone : « Si la mer était sans fond, une personne qui y serait tombée

(1) *Les Torrents*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 2.

s'enfoncerait jusqu'à l'infini, et allant toujours approfondissant cet océan, plus en découvrirait-elle les beautés et les trésors. Il en est ainsi de cette âme en Dieu (1). » Elle a toujours à contempler des beautés nouvelles ; son amour et son bonheur se développent à chaque instant et grandissent dans un épanouissement qui ne finit pas : « Comme Dieu est infini, il peut diviniser une âme toujours plus, et cela en élargissant sa capacité, et en la remplissant à mesure qu'il la dilate (2). »

(1) *Les Torrents*, 1<sup>re</sup> partie, chap. ix.

(2) *Les Torrents*, 2<sup>e</sup> partie, chap. III.

---

## CHAPITRE VII.

## LE QUIÉTISME.

---

Nature et universalité du quiétisme. — Le quiétisme moderne : Falconi, Malaval, Molinos. — Analyse de la *Guide spirituelle*. — Propagation rapide des idées de Molinos. — Réclamations des Dominicains et des Jésuites. — Ils sont condamnés par l'Inquisition. — Longs débats. — Intervention de Louis XIV. — Condamnation de Molinos.

M<sup>me</sup> Guyon, quelques années plus tôt, aurait été vénérée comme une sainte. Les mystiques eussent aimé à rencontrer dans ses écrits l'expression nette et vive, souvent originale, parfois sublime, de leurs expériences et de leur amour; les théologiens rigoureux y auraient signalé sans doute, mais sans étonnement et sans éclat, des singularités, des hardiesses qu'ils sont accoutumés à lire dans la vie et dans les écrits des saints; et s'il se fût rencontré çà et là quelques paroles hasardées, difficiles à concilier avec la doctrine de l'Église, on eût aisément pardonné à une femme de n'avoir pas étudié en Sorbonne : ses bonnes intentions, sa piété, sa vertu auraient tout couvert.

Mais, au moment où M<sup>me</sup> Guyon revint en France, les esprits y étaient vivement préoccupés de ce qui se passait à Rome. Le quiétisme venait de reparaitre en Italie; il y faisait d'inquiétants progrès, et conduisait, par des voies détournées, au renversement de la foi et des mœurs.

Le quiétisme est une des formes du mysticisme et consiste, comme son nom l'indique, dans le repos absolu de l'âme. Absorbée dans une contemplation passive et permanente, sans idées, sans volonté, sans crainte et sans désirs, elle se laisse aller à la grâce de Dieu.

Ce phénomène de la vie morale n'est point particulier au christianisme ni aux temps modernes. Tout l'Orient l'a connu (1), les alexandrins l'ont décrit (2); il florissait au mont Athos, à Thessalonique, à Constantinople, dans les derniers temps du Bas-Empire. L'Occident a eu les Bégards, les Turlupins, les Guérinets, les Illuminés d'Espagne; puis on vit apparaître dans le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle celui que l'on peut considérer comme le père du quiétisme moderne, Falconi.

Il avait écrit, le 25 juillet 1628, une lettre spirituelle qui resta longtemps manuscrite. Ce n'est que trente ans plus tard qu'elle fut imprimée à Madrid (1657). Presque aussitôt on la traduisit en italien, puis en français, et on la publia sous ce titre : *Lettre du serviteur*

(1) Colebrook, *Essais sur la philosophie des Hindous*; Creuzer, *Histoire des relig. de l'antiquité*, trad. Guigniaut, t. I, chap. 1; Ritter, *Histoire de la phil. anc.*, trad. Tissot, t. IV, p. 309; Cousin, *Cours de 1829*, 6<sup>e</sup> leçon.

(2) Plotin, *Ennéade* VI; Ritter, t. IV, liv. XII, chap. VII, et liv. XIII, chap. 1<sup>er</sup>; Cousin, *Cours de 1829*, 8<sup>e</sup> leçon.

de Dieu, le R. P. Jean Falconi, de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci, à l'une de ses filles spirituelles, où il lui enseigne le plus pur et le plus parfait état d'oraison. Voici les conseils qu'il lui donne :

« Établissez-vous en présence de Dieu ; abandonnez votre âme à sa sainte volonté, afin qu'il dispose de vous selon son bon plaisir, dans le temps et dans l'éternité.

« Cela fait, demeurez en paix, en repos et en silence, comme une personne qui ne dispose plus de quoi que ce soit ; ne pensez volontairement à aucune chose, quelque bonne et quelque sublime qu'elle puisse être. »

Mais pourquoi ce repos, ce silence absolu de l'âme ? Le voici : « Au fond, il ne faut se mettre en oraison qu'afin que Dieu fasse de nous ce qui lui plaît. Or, tout autre exercice intérieur ne servirait qu'à troubler cette opération divine ; un peintre ne réussirait pas à faire le portrait d'une personne qui remuerait toujours. » Ainsi Falconi adopte et recommande l'inaction des vieux quiétistes ; il substitue à l'activité personnelle l'action exclusive de Dieu, déjà proclamée par les Guérinets. Il y ajoute l'acte permanent, qui est de lui, et qui constitue, aux yeux de Bossuet, le principe fondamental du quiétisme moderne.

Il ne faut pas, en effet, selon Falconi, que l'abandon de soi à Dieu, cet acte essentiel de la vie mystique, soit un fait passager, qui se produise, qui cesse, qui se renouvelle, pour s'évanouir encore, sur le théâtre mobile et agité de la conscience, comme les vagues s'élèvent et tombent à la surface de la mer ; c'est un acte *continu* ; il se maintient, par sa nature même, et



dure jusqu'à ce qu'il soit révoqué. Ni les actes ordinaires de la vie humaine, ni le sommeil, ni les fautes légères ne l'interrompent : il n'est détruit que par les gros péchés. « Il suit de là que notre oraison doit ressembler à celle qui se fait au ciel, où, comme l'enseigne saint Thomas, ce n'est qu'un acte continu de contemplation et d'amour. Cette manière de prier avec un parfait abandon est un paradis sur la terre. »

On voit la conséquence. Si la substitution de l'action de Dieu à l'action de l'âme conduit, comme on le voit chez les Guérinets, à l'irresponsabilité personnelle, cette irresponsabilité est naturellement bornée au temps de l'oraison, au temps de l'union de l'âme à Dieu. Mais si l'acte d'abandon est continu et l'union permanente, s'il n'y a plus d'interruption dans l'inaction de l'âme et dans l'action de Dieu, l'irresponsabilité devient également permanente : quoi que l'on fasse, on ne peut plus pécher.

Il est vrai que Falconi n'a point tiré cette terrible conséquence; il cherche même à y échapper. L'âme plongée en Dieu n'y perd point, selon lui, sa personnalité; elle s'enfonce en Dieu, elle s'y perd, pour ainsi dire, « comme un poisson dans la mer. »

Dans cet état, elle n'est point oisive; seulement elle croit l'être; elle n'a pas conscience de ses actes. Enfin, Falconi admet qu'une faute grave peut faire déchoir l'âme de son état mystique, et interrompre l'acte d'abandon. L'âme peut donc pécher.

Ainsi, le mysticisme de Falconi n'est point immoral, dans les limites où l'a renfermé son auteur. Mais il n'échappe à l'immoralité que par l'inconséquence. On a

beau dire que l'âme agit ; si elle n'a pas conscience de ses actes, quelle place reste-t-il à la responsabilité ?

La théorie de Falconi fut reprise et développée, en France, par Malaval, et en Italie par Molinos. Le livre de Malaval parut en 1670. Il a pour titre : *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation*.

Molinos est autrement célèbre. C'était un prêtre espagnol, du diocèse de Sarragosse. Il appartenait à une famille considérable, et qui possédait de grands biens. Aussi n'avait-il d'autre ambition, quand il entra dans les ordres, que de se dévouer au service de l'Église ; il ne rechercha point les bénéfices, et n'en eut jamais. La renommée de sainte Thérèse l'engagea à étudier la théologie mystique. Il y fit en peu de temps de grands progrès, et vint à Rome. C'est là qu'il publia, en 1675, la *Guide spirituelle pour dégager l'âme des objets sensibles et la conduire à la contemplation parfaite et à la paix intérieure*.

Ce livre était appelé à faire un grand bruit dans l'Église ; nous l'analyserons rapidement, dans ce qu'il a d'essentiel.

Il y a deux manières d'aller à Dieu : l'une par la réflexion et le raisonnement, l'autre par le recueillement et la foi. On donne le nom de *méditation* à la première, et de *contemplation* à la seconde.

La méditation est pour ceux qui commencent, la contemplation pour ceux qui sont plus avancés. Chacune a son temps. On néglige les moyens, dès que la fin est obtenue : « Ainsi l'âme qui, après les fatigues de la

méditation, se trouve dans le calme et la tranquillité de la contemplation, doit laisser là tous les raisonnements, demeurer dans le repos et dans le silence, jeter sur Dieu des regards simples et amoureux, rejeter doucement toutes les imaginations qui se présentent à elle, retenir ses esprits et les tourner tous vers Dieu, se contenter de la connaissance générale et confuse que la foi nous en donne, tourner toute sa volonté à l'aimer (1). »

« C'est donc avec raison que les saints disent que les fruits de la méditation sont accompagnés de travail, et que la contemplation opère sans peine, dans un état de tranquillité, de repos et d'amour. La méditation sème, et la contemplation recueille ; elle trouve ce que la méditation cherchait (2). »

Il y a deux sortes de contemplation : la contemplation *active* et la contemplation *infuse*. La contemplation active succède à la méditation. Dès que l'âme a une fois trouvé Dieu, elle s'accoutume à le chercher, non plus par l'esprit, mais par le cœur. Même elle ne peut plus raisonner, et elle éprouve une sorte de dégoût pour les livres spirituels, qui ne lui parlent point de la joie si douce qu'elle sent en elle-même. Elle cherche donc la solitude, elle se recueille et arrive ainsi à la contemplation de Dieu. Il y a encore ici une action de l'âme, secondée par la grâce ; c'est pour cela que cette première forme de la contemplation s'appelle *contemplation active*.

Deux faits principaux la caractérisent et la constituent :

(1) Introd. à la *Guide spirit.*, section III, n° 13.

(2) Introd. à la *Guide spirit.*, section III, n° 18.

le silence mystique et l'abandon. Le silence comprend le silence des paroles, le silence des désirs et celui des pensées. Ne dites rien, ne désirez rien, ne pensez à rien ; alors Dieu parle à votre âme ; écoutez-le.

L'abandon consiste à se dépouiller de tout : de ses sens, de son esprit, de sa volonté, et à faire le sacrifice de soi à Dieu.

L'acte d'abandon est permanent de sa nature ; il dure jusqu'à ce qu'il ait été révoqué par une faute grave. « Vous êtes continuellement, dit Molinos, dans une oraison virtuelle. » On ne cesse de prier qu'en cessant d'être juste (1). »

Quand l'âme a pris l'habitude du recueillement intérieur et qu'elle veut décidément mourir à ses passions et à ses opérations propres, Dieu l'élève d'ordinaire, sans qu'elle s'en aperçoive, à un parfait repos, la pénètre intimement de sa douce lumière et l'embrase de son amour, qui lui donne une force divine et une étonnante disposition à toutes les vertus. C'est alors que le divin époux, suspendant ses facultés, l'endort d'un sommeil doux et tranquille. Et l'âme, unie au souverain bien, goûte, dans un silence et un calme inconcevables, des jouissances qui dépassent tout ce que l'on pourrait imaginer. Dieu opère en elle puissamment et doucement, sans qu'elle y contribue, ni même qu'elle le sache.

Telle est la *contemplation infuse et passive*. C'est une révélation expérimentale que Dieu fait de soi, de sa paix, de sa bonté, de sa douceur. Il est donné à peu

(1) *Guide spirituel*, liv. I, chap. XIII, XVII et *passim*.

d'âmes d'être élevées à cette pure et parfaite oraison (1).

L'âme y est fortement enivrée de l'amour de Dieu, et si soumise à ses ordres, qu'elle irait de bon cœur en enfer, pour lui obéir ; mais elle ne tarde pas à arriver à une espérance certaine de ne perdre jamais Dieu, de n'en être point séparée.

On distingue plusieurs degrés dans la contemplation infuse, comme les extases, les ravissements, l'évanouissement, les noces, les baisers, les embrassements, etc. ; « mais je n'en parlerai pas, dit Molinos, parce qu'il y a des livres tout entiers qui en traitent, et que ces sortes de choses sont pour ceux qui ne les ont pas éprouvées ce que les couleurs sont aux aveugles, et l'harmonie aux sourds (2). C'est une règle sans exception, et la plus importante de la théologie mystique, qu'il faut en savoir la pratique avant la théorie (3). »

C'est dans cette retraite intérieure que Jésus forme un paradis où nous pouvons entrer et converser avec lui sur la terre. L'âme ne veut alors et ne souhaite que ce que son amant désire. Elle n'est plus, c'est Dieu qui vit en elle ; elle est transformée ; elle est déifiée. Du reste, quelque progrès qu'on ait fait dans cet heureux état, il faut être persuadé qu'il reste toujours à marcher, à purifier et à anéantir (4).

On retrouve dans Molinos une séparation dangereuse

(1) *Guide spirit.*, liv. III, chap. XIII et XIV.

(2) *Guide spirit.*, liv. III, chap. XV.

(3) *Guide spirit.*, liv. III, chap. XVIII.

(4) *Guide spirit.*, liv. III, chap. XIX et XX.

de la partie supérieure et de la partie inférieure de l'âme. Il se rattache par là aux anciens quiétistes et particulièrement aux Bégards. « Ainsi, durant un violent orage, on voit, de dessus le sommet d'une haute montagne, la terre couverte de nuages épais, les éclairs briller, la foudre et la grêle tomber, pendant que cette hauteur, inaccessible aux tempêtes et toute resplendissante de lumière, jouit d'un calme profond et d'une sérénité inaltérable.

« La même chose arrive à cette âme fortunée. Pendant que la partie inférieure est agitée de tribulations, de combats, de ténèbres, de désolations, de tourments et de martyres, la partie supérieure est comme un mont élevé, tout éclatant de lumière, calme, serein, tranquille et le séjour de la paix et de la joie (1). »

Le second livre de la *Guide* est consacré aux directeurs. Molinos leur donne de sages conseils, comme de ne visiter pas leurs filles spirituelles, et d'éviter avec soin les douces paroles. Mais il les revêt d'une autorité effrayante. Il va jusqu'à dire qu'il vaut mieux obéir à son directeur qu'à Dieu même, et qu'on ne peut jamais errer en suivant le conseil de son directeur. Ces deux énormités s'appuient sur une troisième : c'est que Dieu ne permet point que les directeurs se trompent, dût-il faire des miracles pour les en empêcher (2). »

Il n'est pas nécessaire d'exposer les conséquences de pareils principes : on les verra se développer d'elles-mêmes dans la vie de Molinos. Il n'y a rien de plus pernicieux dans la *Guide*.

(1) *Guide spirit.*, liv. III, chap. XXI.

(2) *Guide spirit.*, liv. II, chap. IX.

Le livre se termine par ces mots : « Je soumetts humblement cet ouvrage à la censure de la sainte Église catholique romaine (1). »

Molinos jouissait d'une grande réputation à Rome : on le considérait comme un saint. Son livre parut avec cinq approbations élogieuses, données par les plus célèbres docteurs. Quatre d'entre eux étaient qualificateurs du Saint-Office.

Grâce à ces hautes recommandations, et aussi à la netteté, à la vigueur du langage, la *Guide* fut accueillie du public avec une faveur extraordinaire. Il s'en fit, en six ans, plus de vingt éditions dans toutes les langues (2). Molinos fut consulté de tous côtés comme un oracle ; des prêtres, des religieux, venaient à lui, pour se pénétrer de sa méthode et lui demander ses conseils ; ceux qui étaient trop loin de Rome lui écrivaient ; on vit des personnes du premier rang rechercher son amitié, et de savants théologiens adopter publiquement sa doctrine. Les plus illustres étaient, avec les approbateurs du livre, trois pères de l'Oratoire, qui reçurent bientôt après le chap. au de cardinal : Coloredo, Ciceri et Petrucci. Ce dernier était regardé comme le Timothée de Molinos. Il y avait aussi des cardinaux : Casanata, Odescalchi, Azolini et Carpegna. Créé pape l'année suivante sous le nom d'Innocent XI, Odescalchi ne fut pas plus tôt installé au Vatican, qu'il y fit loger Molinos.

(1) V. *Lettre curieuse à un ami dans laquelle on fait l'analyse de la nouvelle théologie mystique du docteur Molinos*. Dijon, 1688. (Aux mss. de la Bibl. nat., fonds fr., recueil 13924.)

(2) Lettre de l'archevêque de Palerme, 7 mars 1687.

Parmi les partisans les plus déclarés du nouveau mystique, se distinguait le cardinal d'Estrées, alors ambassadeur de France à Rome. Il voyait dans les idées de Molinos le plus simple et le plus sûr moyen de ramener les protestants, de seconder ainsi les vues de Louis XIV, et de faire sa fortune, en rendant la paix à l'Église. Voulant donc contribuer à l'avancement de la doctrine, il mit Molinos en rapport avec plusieurs théologiens français, et fit traduire en italien le livre de Maleval, qui avait déjà été publié en France, avec l'approbation des docteurs (1). Il fit croire ainsi que les plus habiles directeurs de France étaient d'accord avec ceux d'Espagne et d'Italie.

Les idées de Molinos faisaient des progrès rapides, surtout parmi les femmes, plus dévotes, plus crédules, plus faciles à séduire, entraînées d'ailleurs par le goût de la nouveauté, et par cette vanité secrète que l'on trouve à sortir des voies communes. Des couvents tout entiers laissaient le rosaire pour l'oraison mentale, les pèlerinages cessaient d'être en faveur ; on assiégeait les confessionnaux des contemplatifs, on abandonnait les Dominicains et les Jésuites. Voyant le désert se faire autour d'eux, au milieu de Rome et de Naples, les Jésuites et les Dominicains se recueillirent ; ils jugèrent exécrable une doctrine qui leur faisait tort, et cherchèrent avec ardeur, dans la *Guide*, les erreurs qu'elle ne pouvait point ne pas renfermer. Ils trouvèrent que la doctrine de Molinos n'était autre que le quiétisme.

(1) Le traducteur fut dom Lucio Labacci. Il fut réfuté par le P. Segneri, Jésuite, dans un écrit intitulé : *Isetti principii su cui si fenda la nuova orazione di quiete*.



On écrivit beaucoup de part et d'autre. Le P. Segneri, Jésuite, le plus célèbre prédicateur de l'Italie, à cette époque, se signala parmi les adversaires de Molinos. On fit tant de bruit que l'Inquisition s'en émut, et se décida à procéder à un nouvel examen du livre. Molinos et Petrucci se défendirent; ils y mirent tant d'habileté et de vigueur que les Jésuites succombèrent. Leurs livres furent censurés, comme diffamatoires et dangereux. Segneri faillit être mis à mort, et Petrucci fut fait évêque (1).

Ce jugement de l'Inquisition, la faveur déclarée du Pape, ne permettaient plus d'attaquer directement le livre de Molinos; il fallut prendre un détour. On fit donc remarquer que Molinos était Espagnol, que les gens de ce pays ont l'esprit ardent et les passions vives, et qu'il n'y avait pas si longtemps que les *Illuminés* d'Espagne avaient mis la religion en péril. En même temps circulaient des bruits autrement inquiétants et perfides. Les quiétistes, à l'exemple des philosophes de la Grèce, avaient, disait-on, deux doctrines: l'une publique et innocente: c'était celle de la *Guide*; l'autre secrète et pernicieuse: il fallait la découvrir.

Les partisans de Molinos répondaient que les doctrines secrètes sont mal venues dans un pays où l'Inquisition règne; qu'un secret n'est guère en sûreté quand vingt mille hommes sont dans la confiance, et qu'il n'y a jamais longtemps à attendre le moment où le dépit, l'envie, la haine, l'intérêt ou la vanité font parler.

(1) D'AVRIGNY, *Mémoires chronologiques et historiques*, t. II, à l'année 1687. Les PP. Mabillon et Germain: *Museum seu iter italicum*, t. I, p. 72.

Et, si l'on aime mieux voir par ses beaux côtés la nature humaine, comment se fait-il que de tous ceux qui ont embrassé la doctrine de Molinos, de tant d'âmes honnêtes et pieuses, de religieuses, de moines, d'hommes du monde, d'évêques et de cardinaux, aucun ne se soit trouvé pour protester, et dévoiler l'affreux mystère? N'ont-ils donc tous ni foi, ni conscience, ni pudeur?

Puis les contemplatifs attaquaient à leur tour. Quelle apparence, disaient-ils, que les amis de Molinos soient des hypocrites, eux que l'on ne poursuit que parce qu'ils tiennent à se séparer de ceux qui le sont? Ils le savent, en effet, et ils le disent, c'est dans le cœur que la religion consiste, et non dans ces pèlerinages, dans ces légendes, dans ces prétendus miracles, auxquels on tiendrait moins, si l'on n'en vivait pas.

Les débats duraient depuis six à sept ans, quand le cardinal Caraccioli, archevêque de Naples, écrivit au Pape pour lui signaler des choses inquiétantes, qui s'étaient passées dans son diocèse (1). Les quiétistes y étaient nombreux, deux mille, dit-on (2). On les voyait rejeter les prières vocales, se refuser à dire le rosaire, et même à faire le signe de la croix, disant que les choses extérieures ne sont rien. Un d'eux en vint jusqu'à renverser un crucifix, qui l'empêchait, prétendait-il, de s'unir à Dieu. « Ils sont, dit l'archevêque, dans cette erreur de croire que toutes les pensées qui leur viennent dans le silence et le repos de l'oraison sont autant de lumières et d'inspirations de Dieu, et qu'étant la lumière de Dieu, elles ne sont sujettes à aucune loi, de

(1) Lettre du card. Caraccioli, 30 janvier 1682.

(2) Burnet, *Voyage en Italie*.

sorte qu'ils se croient permis, sans distinction, tout ce qui leur passe alors dans l'esprit... On m'a présenté un manuscrit, qui traite de l'oraison de quiétude, pour obtenir la permission de l'imprimer. Il s'y est trouvé tant de propositions dignes de censure que j'ai refusé cette permission, et que j'ai retenu le livre. Je prévois que les plumes se préparent de tous côtés à écrire des choses dangereuses. »

Ainsi les théories de Molinos commençaient à porter leurs fruits ; la doctrine se développait, le vice caché des principes se manifestait dans les conséquences : les Jésuites avaient eu raison. Ils patientèrent plusieurs années encore, et voyant que l'on n'agissait pas à Rome, ils prirent le parti de s'adresser à Louis XIV.

Les rapports étaient, à ce moment, fort tendus entre Rome et Versailles ; mais les Jésuites étaient en grande faveur à la cour. « Autant, dit l'abbé Legendre, ils avaient été Autrichiens pendant les règnes florissants de la maison d'Autriche, autant ils étaient Français depuis que Louis XIV avait pris le dessus, non seulement sur cette maison, mais encore sur toute l'Europe (1). »

La cause des Jésuites était, du reste, devenue excellente. Il ne s'agissait plus, en effet, d'imputations hasardées, ni d'arguments subtiles et discutables : les faits étaient là. Le roi, d'ailleurs, ne se trouvait-il pas directement intéressé à mettre un terme aux progrès du quiétisme ? Molinos était Espagnol ; ses disciples, autant d'ennemis de la France ; c'en était fait de l'influence

(1) *Mémoires*, éd. Charpentier, p. 92.

française en Italie. Bientôt on allait voir les nouvelles doctrines passer les Alpes, et se répandre comme un torrent dans les États du roi très-chrétien (1).

Le P. de La Chaise eut à ce sujet un entretien avec Louis XIV ; il fut appuyé par l'archevêque de Paris. Soutenir les Jésuites, molester le Pape, se poser en gardien vigilant et en défenseur de la doctrine, pendant le sommeil de saint Pierre, maintenir et accroître son prestige en Italie, il n'en fallait pas tant pour exciter le zèle du fils aîné de l'Église : ordre fut donné à l'ambassadeur de France de dénoncer et de poursuivre Molinos.

Or le cardinal d'Estrées avait été jusque-là le plus zélé partisan de Molinos et son ami. Fut-il embarrassé ? Non : de telles situations ne sont un embarras que pour le vulgaire. L'homme de cœur, l'homme de cour n'hésitent pas ; l'un ne connaît que l'honneur ; l'autre, que sa fortune. Ils ont dans l'âme quelque chose qui les domine, qui les contient ou qui les pousse, et à quoi ils sacrifient tout, sans faiblesse et sans remords. D'Estrées, qui tenait à son ambassade, en remplit les devoirs ; il y mit tout son cœur : il aurait brûlé Molinos. Il vint donc faire au Pape des représentations respectueuses, et lui témoigner l'étonnement du roi. Tandis que lui, fils aîné de l'Église, employait tout son pouvoir à purger ses États du fléau de l'hérésie, il avait la douleur de voir Sa Sainteté entretenir au Vatican un corrupteur des âmes, un contempteur public des pratiques et des cérémonies de l'Église (2).

(1) Le P. d'AVRIGNY, *Mémoires chronologiques et historiques*, à l'année 1687.

(2) Extrait d'une lettre écrite de Rome, le 15 février 1688, Amster-

Innocent XI renvoya d'Estrées aux inquisiteurs. Le cardinal se présenta avec des extraits du livre de Molinos. Il fallait, disait-il, qu'il les expliquât ; car sous l'ambiguïté des termes, se cachaient des mystères que Molinos lui avait découverts. Les inquisiteurs étonnés lui demandèrent comment il avait pu être si longtemps l'intime ami d'un si méchant homme. Il répondit que ce n'avait été de sa part qu'une pieuse supercherie, pour mieux pénétrer la pensée intime du nouveau contemplatif. Et, afin de couper court à toute discussion, il ajouta qu'il n'avait fait en cela que se conformer aux règles et aux usages du Saint-Office (1).

Les inquisiteurs comprirent qu'avec un tel homme il fallait se taire et agir. Molinos fut mis en prison le 18 juillet 1685. On saisit ses papiers, sa correspondance. L'Inquisition ramassa chez lui, dit-on, au moins vingt mille lettres, et en saisit à la poste pour plus de vingt écus. Mabillon et le P. Germain, qui se trouvaient alors à Rome, nous font connaître l'état de l'opinion, après l'arrestation de Molinos. « Michel Molinos a été arrêté, disent-ils, par ordre de l'Inquisition de Rome, étant soupçonné d'enseigner des erreurs de morale. Sur quoi les opinions sont partagées : les uns jugeant de lui d'une manière, les autres d'une autre (2). » Pasquin dit son

dam, 1688. Cf. *Mémoires de Legendre*, p. 76 ; *Mémoires de Dangcau*, t. I, p. 367 ; discours prononcé au Parlement par l'avocat général Talon, le 23 janvier 1688.

(1) Extrait d'une lettre écrite de Rome.

(2) *Aliis aliter atque aliter de eo opinantibus. Inferunt con-  
jectores Molinum non ob libri vulgati doctrinam, sed ob scriptas ad  
diversos epistolas, aut certe ob pravas ipsius sententiæ interpreta-  
tiones à suis asseclis factas, in carcerem fuisse conjectum, ex quo*

mot. Un homme venait d'être mis aux galères pour ses discours; un autre avait été pendu pour ses écrits; Molinos était en prison, accusé de quiétisme. « *Se parliamo, dit Pasquin, in galere; se scrivemmo, impiccati; se stiamo in quiete, al Sant'Officio; e che bisogna fare?* Si nous parlons, les galères; si nous écrivons, le gibet; restons-nous en repos, le Saint-Office. Eh! que faire (1)? »

Les tribunaux romains procèdent avec une sage lenteur. On mit près de deux ans à examiner le petit livre et les papiers de Molinos. Puis, au commencement de l'année 1687, l'Inquisition fit inopinément arrêter plus de deux cents personnes. Parmi elles se trouvaient le comte Vespignani, sa femme, don Paolo Rocchi, confesseur du prince Borgia, le neveu et le secrétaire du cardinal Petrucci. Petrucci, lui-même, fut obligé de se cacher. Le cardinal Caraffa et le cardinal Ciceri eurent les mêmes inquiétudes. Le neveu du Pape, don Livio, duc de Ceri, pensa qu'il était prudent de quitter la ville et se retira à Civita-Vecchia, dans une maison de plaisance, qu'il possédait au bord de la mer. C'était une consternation générale à Rome et dans toute l'Italie; chacun tremblait pour soi; pas une voix ne s'éleva en faveur de Molinos. Ce prêtre qui, depuis plus de vingt ans, vivait à Rome avec la réputation d'un saint, passa tout à coup pour le plus méchant homme du siècle.

*non facile se extricabit. Museum italicum à J. Mabillon et M. Germain, Lutetiæ Parisiorum, 1687, t. I, p. 72.*

(1) *Voyage de Suisse, d'Italie, etc., fait es années 1685 et 1686, par M. Burnet, Rotterdam, 1687, p. 129.*

Cependant le cardinal Cibo, chef de la congrégation du Saint-Office, écrivit, au nom de l'Inquisition, à tous les évêques d'Italie, pour les inviter à dissoudre, chacun dans son diocèse, ces assemblées, ces confréries mystiques, où, sous prétexte de conduire les âmes à la perfection, par la voie de l'oraison de quiétude, on enseignait des erreurs, des hérésies et des abominations honteuses (1). Des visiteurs furent envoyés dans les couvents. Ils constatèrent que les Carmélites, les religieuses de la Conception, celles du mont Albano, d'autres encore, avaient quitté les *Heures* et le rosaire, pour s'attacher à l'oraison mentale. Elles disaient que toutes ces prières et ces pratiques sont bonnes pour ceux qui commencent ; qu'imposer des formulaires aux âmes avancées, c'est mettre des bornes à leur amour ; qu'un regard amoureux jeté sur Dieu, dans le silence et le recueillement de l'âme, en apprend plus que toutes les subtilités de la théologie. Elles ajoutaient que cette doctrine n'est pas nouvelle ; que c'est celle de tous les anciens mystiques ; que, du reste, les livres de Petrucci et de Molinos, où elle est particulièrement enseignée, ont été imprimés plusieurs fois, avec l'approbation du Saint-Office. Au tort d'être quiétistes, elles ajoutaient celui de raisonner.

De l'examen des papiers de Molinos, des interrogatoires et des enquêtes, il résulta des charges accablantes. Les inquisiteurs, après les avoir formulées, les présentèrent à Molinos. Il avoua que telle était sa doctrine, reconnut ses torts et demanda pardon. Les inquisiteurs,

(1) Lettre circulaire de M. le card. Cibo, écrite de Rome, le 15 février 1687, par ordre de la congrégation du Saint-Office.

en raison de sa franchise et de son repentir, le traitèrent avec douceur, et ne le condamnèrent qu'à la prison perpétuelle. Molinos fit son abjuration à la Minerve, en présence des cardinaux, des prélats de la cour romaine, et d'une foule immense, attirée par une concession d'indulgences et par la singularité du spectacle. Il monta sur un échafaud ; on lui mit une torche à la main, et deux moines, vêtus de longues robes, lurent à haute voix le décret du Saint-Office. Au feu ! au feu ! criait le peuple, à la lecture de certains articles. Molinos eût été mis en pièces, si les sbires ne l'eussent protégé. Les Romains sont toujours les mêmes :

*Turba Remi sequitur fortunam, ut semper, et odit  
Damnatos* (1).

Quelle était donc cette pernicieuse doctrine, trouvée dans la *Guide*, et surtout dans la correspondance de Molinos ? L'Inquisition l'a formulée dans soixante-huit articles insérés dans son décret du 28 août 1687, et reproduits, le 20 novembre suivant, dans la bulle du Pape Innocent XI. En voici le résumé, présenté dans un ordre logique.

I. *La voie intérieure.* — Son caractère, c'est l'indépendance. Elle n'a aucun rapport avec la théologie : un théologien y a moins de disposition qu'un idiot (art. 64). Indépendante de la science, elle ne l'est pas moins de l'autorité : c'est dans les choses extérieures seulement qu'il faut obéir aux supérieurs (art. 65 et 66).

II. *La contemplation.* Le terme de la voie intérieure,

(1) JUVENAL, sat. x, v. 73.



c'est la contemplation, ou l'oraison de quiétude. La contemplation est essentiellement un regard direct et amoureux de l'âme ; elle est incompatible avec toute réflexion, tout raisonnement, toute pensée. Aussi, les images exposées à la vénération des fidèles font-elles un grand tort aux contemplatifs ; elles attirent l'attention et empêchent l'âme de s'élever directement à Dieu (art. 15).

L'objet propre de la contemplation, c'est la nature divine. Les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la vie et de la mort du Sauveur, loin de servir à l'oraison de quiétude, ne peuvent que l'empêcher (art. 4).

III. *L'état passif*. — S'il est une vérité que la contemplation imprime fortement dans l'âme, c'est celle-ci : Dieu est tout ; l'homme, rien. L'homme doit donc s'anéantir devant Dieu, faire abandon de soi à Dieu. Cet abandon conduit à l'état passif. L'état passif est le véritable état de perfection chrétienne. Il consiste dans l'anéantissement des facultés, dans le renoncement à toute opération propre, dans une disposition permanente à se tenir devant Dieu « comme un corps sans âme » (art. 2). « Dieu veut agir en nous sans nous » (art. 4).

IV. *L'indifférence*. — Une des conséquences de l'état passif est ce que Molinos appelle « la céleste et sainte indifférence. » L'âme ne doit penser ni à la récompense, ni à la punition, ni au paradis, ni à l'enfer, ni à la mort, ni à l'éternité (art. 7). Car le désir, la crainte, l'espérance, sont des actes, et l'âme doit éviter d'en produire. Par la même raison, elle se gardera de rien demander à Dieu. Demander, c'est renverser l'ordre, c'est vouloir que la volonté de Dieu se conforme à la nôtre (art. 18).

V. *L'impeccabilité.* — Mais l'âme livrée à l'oraison de quiétude rencontre la sécurité, en même temps que l'indifférence. Jusque-là, la doctrine de Molinos ne diffère pas sensiblement de celle de Falconi. Mais cette doctrine renfermait d'abominables conséquences ; Molinos les en a fait sortir. Son quiétisme, plus savant, sans doute, est aussi brutal que celui des Bégards. Dépouillée de ses facultés, de son libre arbitre, l'âme ne s'appartient plus, et par conséquent ne peut plus pécher : « elle ne peut faire aucun péché, ni mortel, ni véniel » (art. 5). Dieu règne sans interruption et sans partage dans la partie supérieure de l'âme ; si le démon agit sur les sens, il ne faut pas s'en occuper. « Si la nature s'émeut, laissons-la s'émouvoir : ce n'est que la nature » (art. 17). Dieu permet ces choses pour nous humilier. Autrefois il faisait des saints par le ministère des tyrans ; il les fait aujourd'hui par le ministère des démons (art. 45). Quand ces choses arrivent, il ne faut pas s'en inquiéter, mais chasser les scrupules et les craintes, et surtout il faut bien se garder de s'en confesser (art. 47) (1).

C'est ainsi quelquefois qu'un indolent mystique,  
 Au milieu des péchés tranquille fanatique,  
 Du plus parfait amour pense avoir l'heureux don  
 Et croit posséder Dieu dans les bras du démon (2).

(1) Art. 41. *Deus permittit et vult ad nos humiliandos... quod in animabus quibusdam perfectis, dæmon violentiam inferat eorum corporibus, eosque actus carnales committere faciat, etiam in vigiliâ, movendo physicè illis manus et alia membra.*

Art. 42. *Potest dari casus quo hujusmodi violentiæ ad actus carnales contingant, eodem tempore, ex parte duarum personarum, scilicet maris et fœminæ, et ex parte utriusque sequatur actus.*

Art. 47. *Cum hujusmodi violentiæ occurrunt, sinere oportet ut satanas operetur, etc.*

(2) BOILEAU, épit. XII.

Les soixante-huit propositions furent condamnées comme hérétiques, scandaleuses, blasphématoires, offensives des pieuses oreilles, téméraires, tendant au relâchement, au renversement entier de la discipline, et séditeuses respectivement ; « ce qui contient toutes les plus fortes qualifications qu'on puisse appliquer à une doctrine perverse (1). »

---

(1) BOSSUET, *Inst. sur les états d'oraison*, liv. x, n° 4.

## CHAPITRE VIII

## PREMIÈRE CAPTIVITÉ.

Arrivée à Paris de M<sup>me</sup> Guyon et du P. La Combe. — Pourquoi et comment le P. La Combe est emprisonné pour le reste de ses jours. — On presse M<sup>me</sup> Guyon de prendre la fuite. — Elle s'y refuse. — Scène curieuse à l'Archevêché. — M. de Harlay, archevêque de Paris. — Son entourage. — L'archevêque fait enfermer M<sup>me</sup> Guyon. — Ses interrogatoires. — Un projet de mariage. — M<sup>me</sup> de Miramion intervient. — M<sup>me</sup> Guyon est mise en liberté. — Discussion du récit de M<sup>me</sup> Guyon. — Sa sincérité.

M<sup>me</sup> Guyon arriva à Paris la veille de la Madeleine (21 juillet) 1686 (1), cinq ans après son départ pour la Savoie. Elle avait alors trente-huit ans (2).

Elle alla demeurer au cloître Notre-Dame. « J'ai

(1) Le cardinal de Bausset la fait, à tort, revenir en 1687. *Histoire de Fén.*, liv. II, chap. IX.

(2) On voit combien d'inexactitudes il y a dans les lignes suivantes : « Une femme séduisante et éloquente, une veuve de vingt ans, établie à Paris de 1670 à 1680, prêchait la mort mystique et l'anéantissement dans l'amour. » (Michelet, *Hist. de Fr. au XVII<sup>e</sup> siècle, Louis XIV et la révoc. de l'édit de Nantes*, p. 223.) Plusieurs écrivains, à la suite de l'abbé Phelippeaux, ont ainsi notablement rajeuni M<sup>me</sup> Guyon, pour ajouter, sans doute, à l'intérêt du récit.

questionné, dit l'abbé de la Bletterie, plusieurs personnages qui se souviennent distinctement de l'avoir vue, lorsqu'elle demeurait dans le cloître Notre-Dame. Ce qu'on m'a dit de sa vie est édifiant. Elle assistait jour et nuit aux offices de la cathédrale, au plus fort de l'hiver, et aux dépens de sa santé. Elle faisait subsister un grand nombre de pauvres par ses aumônes (1). »

Le P. La Combe, retiré chez les Barnabites, se mit à prêcher. Les prédicateurs ne manquaient point dans la capitale. Bossuet n'y parlait plus, Massillon ne s'annonçait pas encore; mais Fléchier y déployait son beau langage et ses périodes harmonieuses, le P. Giroust jetait ses derniers feux, Cheminai donnait des espérances qu'une mort prématurée vint ravir, Bourdaloue les dominait tous. Au-dessous d'eux, des talents estimables encore : le P. Ménéstrier, le P. Gaillard, le P. de La Rue, Jésuites; La Tour, La Roche, Hubert et Thorentier, de l'Oratoire; Boileau l'académicien, avec son air de paysan et son langage de petit maître; Dubourg, qui faisait à la fois des comédies et des sermons; l'Auvergnat Faydit, trop libre en chaire, et qu'il fallut bannir; Séraphin, plus adroit, plein d'égards pour tout ce qui sentait la Bastille, et n'ayant de rigueurs que pour les gens inoffensifs, comme les médecins et les chanoines; bon homme au fond, qui mangeait et buvait largement, pour mieux prêcher la pénitence, et dévora, pendant un carême, plus de cent pistoles à l'archevêque de Paris. Baüin était l'orateur préféré des boutiquiers et des confréries; on le payait en marchan-

(1) LA BLETTERIE, *Lettres à un ami*, 1<sup>re</sup> lettre.

disés : les marchands de vin étaient taxés à vingt-cinq bouteilles ; les pâtisseries, à dix tourtes ; les chapeliers en étaient pour deux castors. Anselme, au contraire, eut quelque temps la spécialité des brillants auditoires. Il vit un jour jusqu'à vingt-six évêques autour de sa chaire, à un panégyrique de saint Bernard. Pas un de ceux qui étaient alors à Paris ne se fût permis d'y manquer, remarque l'abbé Legendre : Anselme était précepteur du marquis d'Antin, fils de M<sup>me</sup> de Montespan. Puis venaient les orateurs populaires, qui s'agitaient, suaient, tempêtaient et déchiraient leurs surplis, devant un auditoire ébahi, qui prenait cela pour de l'éloquence (1).

Le frère de M<sup>me</sup> Guyon, le P. de La Motte, se mêlait aussi de prêcher. Il s'exerçait dans le genre ennuyeux, et débitait des sermons secs et ternes, d'un ton désagréable, avec un air béat. Il n'en était pas moins arrivé, par le crédit de ses amis, aux premières chaires de la capitale ; mais personne ne l'allait entendre, sauf ses pénitents, qui voulaient lui plaire, et quelques dévotes, à qui tout est bon. Il trouva cependant un panégyriste : on en trouve toujours.

De La Motte après lui gouverna la province.

Prédicateur célèbre et grand religieux,

Supérieur souvent si sage en divers lieux

Sçait toujours les devoirs qu'il faut rendre à son prince (2).

(1) *Mémoires de l'abbé Legendre*, d'après un mss. authentique. Paris, 1863, p. 12 sq. ; *Mém. de Saint-Simon*, publiés pour la première fois, etc., 1829, t. 1, p. 353.

(2) *Paris ou description de cette grande ville par un certain nombre d'épigrammes de quatre vers chacune*, par M. DE MAROLLES, abbé de Villeloin, 1677.

Le langage et la poésie de l'abbé de Marolles sont dignes de l'éloquence qu'il a prétendu célébrer.

M<sup>me</sup> Guyon avait renoué les relations qu'elle avait eues autrefois à Paris. Elle allait répandant ses idées et ses aspirations mystiques, mais sans sortir du cercle étroit de l'intimité. Quelquefois ceux qu'elle appelait ses enfants se rendaient séparément auprès d'elle, à la campagne, chez la duchesse de Charost. C'est là surtout, loin des regards profanes, qu'elle ouvrait son cœur, pour embraser ces âmes pieuses de l'amour dont elle était consumée.

Mais on ne tarda pas à répandre une seconde fois dans Paris les bruits calomnieux que l'on avait déjà fait courir, au temps où M<sup>me</sup> Guyon était en Savoie. Ses relations avec le P. La Combe, le voyage en croupe, le carrosse renversé et le reste, tout reparut et se propagea avec rapidité dans la ville. Quel était le but de cette persécution nouvelle ? Quels en furent les auteurs, les instruments, les moyens ? Tout se tait, tout se cache ; il n'y a que la victime qui ose paraître et parler : « Notre-Seigneur, dit-elle, voulut que je visse tout au long la menée de cette affaire. Il n'a pas permis que rien m'ait échappé, non pour en vouloir du mal à personne, puisque je n'en ai jamais senti le moindre fiel contre mes persécuteurs, mais afin que rien ne me soit caché, et qu'en souffrant pour son amour j'en fisse le fidèle récit (1). » Écoutons avec respect cette voix qui ne put être étouffée ; recueillons son témoignage ; nous en discuterons la valeur.

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> partie, chap. II.

M<sup>me</sup> Guyon n'hésite point à dire que la cause du mal, du moins à l'origine, ce fut le P. de La Motte, son frère. Elle n'avait pas, quand elle se défit de ses biens, fait pour lui ce qu'il avait espéré. Restait une pension viagère ; le P. La Motte tâcha d'en avoir sa part, et pour mieux réussir auprès de la rentière, il voulut être son directeur. Elle ne voulut pas. La Motte, dans cette résistance, crut voir la main du P. La Combe ; il résolut de s'en venger. C'était facile : il était directeur de l'archevêque, il était confesseur de l'official, il était provincial des Barnabites ; et les Barnabites n'aimaient pas le P. La Combe, à cause de sa réputation d'orateur. C'est un grand tort, entre gens qui ont des prétentions à l'éloquence, que de prêcher mieux que ses confrères, et surtout mieux que son provincial. Aux moyens dont il disposait, le P. La Motte joignit les époux Gauthier : la femme était une dévote hypocrite, et le mari, un faussaire.

La femme Gauthier se mit à fréquenter le confessionnal du P. La Combe, puis s'en alla le décrier de confesseur en confesseur, disant des choses épouvantables. En même temps on fabriquait des libelles ; on y reproduisait les vieilles calomnies, on en imaginait de nouvelles, on mêlait à tout cela des propositions extraites de Molinos, que l'on donnait comme étant les sentiments du P. La Combe. Ces libelles furent répandus à profusion dans Paris. Mais auparavant le P. de La Motte était allé, avec douleur, les communiquer à l'official, et l'official les avait remis à l'archevêque, en lui faisant remarquer le zèle et la piété du bon Père, qui était venu, le premier, dénoncer son confrère, dans l'intérêt de l'Église de Dieu.



Quand le scandale fut à son comble, le P. de La Motte vint trouver sa sœur; il lui représenta qu'il y avait contre elle des charges terribles, et des rapports à faire frémir. « Dépêchez-vous, lui dit-il, fuyez. » Mais elle : « Si j'ai fait les choses que vous dites, il faut me punir; si je suis innocente, ce n'est pas en fuyant que je le ferai voir. — Si vous ne faites pas ce que je vous ai dit, repartit le Père, j'en avertirai la famille; fuirez-vous? — Non. » Le P. de La Motte la quitta et courut chez un conseiller au Parlement, qui était membre de la famille et tuteur des enfants Guyon (1). Il ne le trouva pas, mais il parla à sa sœur : « Si M<sup>me</sup> Guyon a fait ce que vous dites, reprit-elle avec indignation, je crois que je l'ai fait moi-même. Quoi! une femme qui a vécu comme elle a vécu!... Pour ce qui est de la faire fuir, ce n'est pas chose indifférente: la faire fuir, c'est la déclarer coupable. — Il faut absolument qu'elle s'enfuit, répliqua le P. de La Motte; c'est le sentiment de M. l'archevêque. » L'honnête femme répondit qu'il ne fallait rien décider sans son frère; qu'il irait à l'Archevêché. La Motte, à ces mots, demeura interdit; puis il se retira en disant qu'il était inutile d'aller voir l'archevêque, qu'il irait lui-même. Comme il sortait, M<sup>me</sup> Guyon entra. Laissons-la parler.

« Le lendemain, le tuteur de mes enfants ayant pris l'heure de M. l'archevêque, y alla. Il y trouva déjà le P. La Motte qui y était allé, pour le prévenir; mais il n'avait pu entrer. Lorsqu'il vit le tuteur de mes enfants,

(1) C'est vraisemblablement François Le Maistre, dont le nom se trouve sur la liste des conseillers au Parlement, en ces années-là. (Voir *l'État de la France.*)

conseiller au Parlement, il fut fort étonné; il pâlit, et puis il rougit; et enfin, en l'abordant, il le pria de ne point parler à M. l'archevêque; que c'était à lui à faire cela, et qu'il le ferait. Le conseiller tint toujours ferme, qu'il voulait parler. Le Père, voyant qu'il ne pouvait l'en empêcher, lui dit: « Mais vous ne vous souvenez donc plus de ce que ma sœur a fait cet hiver? » (parlant d'une brouillerie que lui-même avait faite). Le conseiller lui répondit bien honnêtement: « J'oublie tout cela, pour me souvenir que je suis obligé de la servir dans une affaire de cette nature. » Voyant qu'il ne pouvait rien gagner, il le pria que pour le moins il pût parler le premier à M. l'archevêque. Cela fit croire au conseiller qu'il n'allait pas droit. Il lui dit: « Mon Père, si M. l'archevêque vous appelle le premier, vous y entrez le premier: sinon, j'y entre-rais. — Mais, monsieur, ajouta-t-il, je dirai que vous êtes là. — Et moi, dit le conseiller, je dirai que vous y êtes. » Là-dessus, M. l'archevêque, qui ne savait rien de tout ce démêlé, appelle le conseiller qui lui dit qu'on lui avait fait entendre qu'il y avait des mémoires étranges contre moi, qu'il me connaissait depuis longtemps pour une femme de vertu, et qu'il répondait de moi corps pour corps; que s'il y avait quelque chose contre moi, c'était à lui qu'il fallait s'adresser, et qu'il répondait de tout. M. l'archevêque lui dit qu'il ne savait ce que c'était, qu'il n'avait pas ouï parler de moi, mais bien d'un Père. Sur cela le conseiller dit que le Père La Motte lui avait dit que Sa Grandeur me conseillait même de m'enfuir. L'archevêque dit que cela n'était point vrai et qu'il n'avait jamais ouï parler de cela. Sur quoi le conseiller lui demanda s'il agréerait de faire appeler

le Père de La Motte, pour lui dire cela. On le fit venir, et M. l'archevêque lui demanda où il avait pris cela, que pour lui, il n'en avait jamais ouï parler. Le P. La Motte se défendit fort mal. Au sortir de chez M. l'archevêque, il était tout furieux; il vint trouver le P. La Combe, pour décharger sa colère, lui disant que l'on se repentirait de l'affront qu'on lui avait fait, et qu'il saurait bien trouver le moyen de faire qu'on s'en repentit (1). »

L'archevêque de Paris était Harlai de Chanvalon, le plus beau prélat (2) et le plus mal famé du royaume. En grande faveur à la cour, au temps des maîtresses, il voyait, depuis la chute de M<sup>me</sup> de Montespan, pâlir son étoile. Le roi, enfin devenu sage, n'avait plus le même goût pour un vieil évêque qui ne l'était pas (3). Harlai n'en devint que plus flatteur et plus souple, plus empressé à entrer dans les vues de Louis XIV à l'égard de Rome, et à lui sacrifier, dans l'occasion, les intérêts du clergé de France. C'était, du reste, un esprit distingué, délicat, pénétrant, un homme du grand monde,

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. II.

(2) V. son portrait gravé par Masson, et un autre portrait gravé par Duflos, dans les *Éloges historiques des évêques et archevêques de Paris*, in-4, 1698. L'archevêque se trouvait un jour dans un cercle de jolies femmes. Quelqu'un entre et dit galamment :

*Formosi pecoris custos! — Formosior ipse,*

continua plus galamment encore une de ces dames.

(3) Les documents abondent sur M. de Harlai. V. les curieux *Mémoires* de l'abbé BLACHE, dans les trois premiers vol. de la *Revue rétrospective*, surtout t. I, p. 105 et suiv.; LEGENDRE, *Mém.*, pp. 48, 200 et *passim*; PHELIPPEAUX, *Relation*, etc., p. 175 et 176; *Supplément aux mémoires de Bussi-Rabutin*, lettre du 2 février 1680; *Recueil de Maurepas*, t. IV, p. 28 et 29; *Variétés historiques et littéraires*, 1856, t. VI, p. 220 et suiv., etc.

ayant à la fois un air majestueux et des manières caressantes, discutant avec aisance, sans beaucoup de théologie, et parlant agréablement, sans être orateur. Ami de la paix, il réussissait à la faire aimer ; sinon, il l'imposait ; car il avait tout ce qu'il faut pour gouverner les hommes : l'autorité, la fermeté, en même temps que la douceur. Avec un défaut de moins, c'eût été presque un grand évêque.

Aucun de ceux qui l'entouraient n'était de taille à lui porter ombrage. C'étaient des hommes médiocres, ayant ce qu'il fallait chacun pour sa charge, bien traités, tout dévoués, et fort heureux aux pieds de Monseigneur. L'abbé Boileau (1) rédigeait les ordonnances ; Chéron, l'official, instrumentait en style de sergent. C'était un homme matois, souple et retors, comme il le fallait à l'archevêque. Aussi lui fit-il obtenir une pension de quatre mille livres, à la charge de recueillir et de codifier les résolutions du clergé de France. Chéron mourut après avoir touché soixante mille livres, sans avoir écrit un mot. Courcier, le théologal, n'était guère moins paresseux. Chargé de l'examen des livres, il les gardait quelque temps, puis les approuvait, mais ne les lisait pas : on prétend qu'il n'en lut pas une douzaine en trente ans (2). Le secrétaire de l'archevêque était Legendre,

(1) Il y avait alors à Paris trois abbés du nom de Boileau : Boileau de l'Académie française, le prédicateur dont nous avons parlé ; Boileau de l'Archevêché, ancien précepteur des jeunes de Luynes, et qu'on appelait aussi pour cette raison : Boileau de l'hôtel de Luynes ; enfin Boileau de la Sainte-Chapelle, frère du satirique.

(2) Il faut avouer qu'il ne se compromettait guère. Voici l'approbation d'un petit livre du P. Croisset, qui nous est tombé sous la main : « *Approbation*. J'ay lu le manuscrit qui porte pour titre : *La dévotion du Calvaire*. Fait à Paris, le 24 décembre 1686. COURCIER, théogal. »

auteur d'une histoire de France longtemps estimée, et d'intéressants mémoires où nous avons pris ces détails. Quand il s'agissait de paraître en public et de déployer un beau langage, c'est à lui que l'on avait recours. Il eut, en récompense, un canonicat de Notre-Dame.

Parmi les habitués du palais épiscopal étaient encore Copulain, Gabillon, Pirot, le théologien de l'époque, honnête homme, au fond, mais sans caractère, se ployant, s'abaissant à tout ce qu'on voulait (1). Citons encore, pour en finir, Sachet, curé de Saint-Gervais. C'était un bel esprit et le directeur préféré des âmes tendres. Était-il menacé de l'apparence d'un rhume, toutes ses dévotes se mettaient à lui préparer un bouillon, et il allait en prendre un peu partout, afin de ne point faire de jalouses. C'est à lui que pensait Boileau :

Mais de tous les mortels, grâce aux dévotes âmes,  
Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes, etc. (2).

Quant à la Sorbonne, elle était bien déchue. Ils étaient là près de deux cents docteurs, la plupart incapables, assez d'accord entre eux pour résister au pape, ou pour trembler devant le roi, le parlement et l'archevêque ; mais disputant sur tout le reste, et finissant presque toujours par de grossières injures, dites en mauvais latin. « Nous sommes plus à plaindre qu'à blâmer, disait un jour ingénument le syndic, Jacques Le Fèvre ; la

On peut voir la même formule en tête de plusieurs volumes de *l'Hist. eccl.*, de FLEURY.

(1) Il a écrit, sans rien publier. La bibl. d'Orléans possède, en manuscrit, un de ses ouvrages. C'est une dissertation sur le scapulaire, in-4 de 100 pages.

(2) Sat. x.

Faulté a toujours été et sera toujours le jonet et l'esclave de ceux qui la dominent, et principalement de l'archevêque de Paris, parce que la plupart de nous ne vivant que de confesse et de prêche, il peut, quand il lui plaira, nous ôter le pain de la main. » « Quelle pitié! s'écrie l'abbé Legendre, qu'une compagnie d'ecclésiastiques qui font serment de soutenir la vérité, jusqu'à l'effusion de leur sang!.. (1) » C'est vrai; mais partout l'héroïsme est rare, et l'on mène aisément les hommes, dès que l'on a de quoi les faire mourir de faim.

Il s'en faut que les Jésuites fussent, comme la Sorbonne, à la discrétion de l'archevêque; c'est lui qui avait peur d'eux. Sa conduite, qu'il ne voulut pas changer, le mettait dans leur dépendance. Aussi avait-il soin de les consulter, de les mettre dans sa confiance, et de paraître agir de concert avec eux. Les Jésuites se sentant les maîtres, y mirent des égards: ils laissaient faire l'archevêque de Paris (2).

Rome cependant venait de condamner Molinos. Louis XIV était dans toute la joie de son triomphe et du service signalé qu'il venait de rendre à l'Église. Le Père La Motte et l'official en profitèrent. On fit entendre au roi que La Combe était ami de Molinos, qu'il avait quitté Verceil pour échapper à l'Inquisition, et qu'il s'était retiré en France, où il enseignait les mêmes doctrines. Le 5 octobre 1687, on enleva le P. La Combe pour le mettre aux Pères de la Doctrine chrétienne, et quelques semaines après, à la Bastille. L'official Chéron et le do-

(1) *Mém. de Legendre*, pp. 52, 160, 229.

(2) D'AGUESSEAU, *Mémoires*, au t. XIII de ses *Œuvres complètes*.

eile abbé Pirot allèrent l'interroger (1). Que se passa-t-il? On n'en sait rien. Voici ce que dit Phelippeaux : « Comme il marqua un attachement invincible à la doctrine de son livre intitulé : *Analyse de l'oraison mentale* (2), le roi le fit conduire à Oléron, de là en d'autres lieux, enfin au château de Lourdes (5). » « De preuves, dit de son côté l'abbé Legendre, il n'y en a point (4). » « Il a été jugé sans aucune formalité, lit-on dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, convaincu d'opiniâtreté, trop attaché aux intérêts du pape, ne parlant que de Rome, à la censure de qui il soumet son livre, et condamné à une prison perpétuelle (5) ». Ainsi, sans preuves, sans aveux, peut-être sans examen ; sans que l'on ait osé articuler publiquement un reproche contre ses mœurs ou sa doctrine, le P. La Combe fut traité aussi durement que l'avait été Molinos (6). Et pendant que le pauvre Barnabite, pour avoir été soupçonné, allait achever sa vie, comme un criminel, dans une prison d'État, Harlai de Chanvalon, comblé de biens et d'honneurs, continuait de passer doucement ses jours sur le siège archiépiscopal de Paris, à la tête du clergé de

(1) Lettre du roi à M. de Bermans, gouverneur de la Bastille, 29 octobre 1687. (Arch. nat.)

(2) *Orationis mentalis analysis* (1686). Ce livre n'était pas condamné et pouvait, à ce moment, ne point paraître condamnable. Il fut mis à l'index un an plus tard, le 9 septembre 1688.

(3) *Relation sur l'origine*, etc., p. 32.

(4) *Mém.*, p. 194.

(5) *Nouv. eccl.*, février 1688. (Bibl. nat.)

(6) Aucune communication avec le dehors ni avec l'intérieur ; impossibilité d'écrire sous quelque prétexte que ce soit, etc. Lettre du roi et de Seignelay à M. de la Vogade, commandant d'Oléron, 27 février 1688. (Mss. de la Bibl. nat.)

France. « On ne verra que dans l'éternité, dit M<sup>me</sup> Guyon, quels sont les vrais amis de Dieu (1). »

La Combe était perdu. M<sup>me</sup> Guyon restait encore ; elle pouvait parler, tout découvrir et tout perdre. Le P. La Motte vint donc trouver sa sœur et l'engagea plus fortement que jamais à s'enfuir, l'assurant qu'on ne la mettrait point dans cette affaire, mais que, si elle ne fuyait pas, on l'y mettrait.

La proposition qui avait déjà si honteusement échoué ne fut pas, cette fois, mieux accueillie. Le P. de La Motte revint alors à sa première idée d'être le directeur de M<sup>me</sup> Guyon. Il y voyait un double avantage : un moyen, pensait-il, d'avoir en manquement la pension de sa sœur ; puis un éclatant témoignage de confiance, et la condamnation, par conséquent, du P. La Combe.

On vint donc, de tous côtés, déclarer à M<sup>me</sup> Guyon qu'elle n'avait point d'autre parti à prendre ; on l'assurait que, par ce moyen, elle ne serait point inquiétée, mais que, sans cela, elle était perdue. Ses amis mêmes l'engageaient à faire de nécessité vertu et à se rendre aux désirs du P. La Motte, lui faisant remarquer qu'elle ne dirait, après tout, que ce qu'elle voudrait. « O mon Dieu, s'écrie M<sup>me</sup> Guyon, vous savez combien je suis éloignée des détours, des déguisements et des fourberies, surtout en cette matière. »

Elle résista vaillamment.

Ses ennemis alors se mirent à la décrier au point qu'elle n'osait plus sortir. « Ils m'accusaient d'hérésies, de sacrilèges, d'infamies de toutes sortes, que j'ignore

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, p. 36.



même... Le P. La Motte écrivait partout que je me perdais, à force de solliciter pour le P. La Combe. Je n'ai jamais fait aucune sollicitation, ni pour lui, ni pour moi. » Et pour rendre tout ce qu'il disait plus croyable, La Motte paraissait désolé et feignait d'aimer tendrement sa sœur. « Il m'élevait jusqu'aux nues, puis il me jetait dans l'abîme (1). »

On craignait cependant que la vérité ne se fit jour, avec une femme qui ne voulait ni s'en aller, ni se laisser conduire ; on résolut de l'enfermer. Il fallait, pour cela, la faire tomber aux mains non de la justice séculière, qui pouvait tout perdre, mais de l'officiel, dont on était sûr. « Ils firent donc entendre à S. M. que j'étais hérétique ; que j'avais un grand commerce de lettres avec Molinos, moi qui ne savais pas qu'il y eût un Molinos au monde, avant que la *Gazette* me l'eût appris ; que j'avais fait un livre dangereux, et que, pour cela, il fallait que S. M. donnât une lettre de cachet pour me mettre dans un couvent, afin qu'ils pussent m'interroger. Mais comme j'étais un esprit dangereux, il fallait que je fusse enfermée sous la clé, sans aucune communication, ni au dedans ni au dehors (2). »

On ajouta que M<sup>me</sup> Guyon tenait des assemblées, bien qu'elle n'eût jamais, dit-elle, vu trois personnes ensemble, et on produisit une fausse lettre, œuvre, sans doute, de l'écrivain Gauthier. Le roi, après avoir lu cette lettre, donna l'ordre d'emprisonner M<sup>me</sup> Guyon.

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, pp. 32, 33.

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, p. 37.

Ses persécuteurs profitèrent de l'occasion pour envelopper dans sa disgrâce et faire exiler d'honnêtes gens, qui les gênaient, et qu'ils accusèrent de tenir des assemblées avec elle. M<sup>me</sup> Guyon ne les connaissait point, à l'exception de M. Bureau, docteur de Sorbonne. Mais comment excuser M. Bureau ? Le P. de la Motte avait une pénitente dont il tirait beaucoup d'argent. Elle se lassa, et le quitta, pour s'adresser à M. Bureau, qui était un fort honnête homme. Le P. La Motte s'imagina que M. Bureau lui avait enlevé sa dévote, dans le dessein de l'exploiter à son tour ; et pour le punir de sa perfidie, il le fit exiler (1).

Le 29 janvier 1688, M<sup>me</sup> Guyon fut mise à la Visitation de la rue Saint-Antoine. On lui signifia qu'elle serait séparée de sa fille et enfermée seule dans une chambre, sans personne pour la servir (2). Elle demanda, dans sa sollicitude maternelle, que sa fille fût, du moins, mise dans la même maison, dût-elle ne la point voir. On refusa, et on poussa la dureté jusqu'à lui dire qu'elle resterait sans nouvelles de son enfant (3).

M<sup>me</sup> Guyon fut dépeinte aux Visitandines comme une hérétique et quelque chose de pis encore. Aussi ces bonnes filles la regardaient-elles avec une sainte horreur. La religieuse la plus revêche et la plus impitoyable du couvent fut choisie pour être sa geôlière, avec la

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, p. 49.

(2) Sa fille et sa servante, qui la suivaient pour s'enfermer avec elle, ont été renvoyées. (*Nouvelles ecclésiastiques*, février 1688, Bibl. nat.)

(3) Phelippeaux nous apprend que la fille de M<sup>me</sup> Guyon fut mise aux Visitandines de la rue Saint-Jacques.

charge d'ouvrir tous les paquets de M<sup>me</sup> Guyon, d'épier tous ses mouvements, d'écrire toutes ses paroles. Rien ne lui échappa : elle travaillait par devoir et par goût, injuriant sa prisonnière en conscience, et la maltraitant pour l'amour de Dieu. M<sup>me</sup> Guyon ne pouvait pas se mettre en prière, à l'église, sans entendre sa geôlière, à genoux derrière elle, qui poussait de profonds soupirs ; aux communions, c'étaient des sanglots, comme si la sainte fille eût assisté à la consommation d'un sacrilège.

M<sup>me</sup> Guyon était depuis quelques jours aux Visitandines quand Chéron, l'officiel, accompagné du docteur Pirot, s'y transporta pour l'interroger. « Je fis d'abord, dit-elle, une protestation authentique, écrite et signée de ma main, que je ne m'étais jamais écartée des sentiments de la sainte Église, pour laquelle je suis prête de donner mon sang et ma vie ; que je n'étais jamais entrée dans aucun parti ; que j'avais toute ma vie fait profession des sentiments les plus orthodoxes, et que j'avais même travaillé toute ma vie à soumettre mon esprit et à détruire ma propre volonté ; que s'il se trouvait quelque chose dans mes livres ou dans mes écrits qui pût être mal interprété, j'avais déjà tout soumis et le soumettais encore aux sentiments de la sainte Église, et même des personnes de doctrine et d'expérience ; que si je répondais aux interrogations que l'on me faisait sur le petit livre, ce n'était que pour obéir, et non pour le soutenir, n'ayant eu d'autre dessein que de servir aux âmes et non de leur nuire (1). »

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, p. 49, 50, et p. 94, le texte de cette protestation, datée du 8 février 1688.

Chéron et Pirot demandèrent à M<sup>me</sup> Guyon quelques explications sur son livre. Elle répondit de manière à les satisfaire; puis elle leur fit un peu malignement remarquer que ces réponses, qu'ils trouvaient bonnes, étaient tout au long dans le *Moyen court*. Ils ne voulurent point consigner cette remarque au procès-verbal. Est-ce donc qu'ils avaient examiné le livre à la manière de l'abbé Courcier? M<sup>me</sup> Guyon fit observer ensuite que si l'on trouvait quelque chose à reprendre dans le *Moyen court*, il ne fallait pas s'en prendre à elle, qui n'avait pas fait sa théologie, mais aux docteurs qui avaient approuvé. Que vient faire, en effet, un approbateur, s'il n'est pas responsable? Et à quoi sert une approbation officielle, si elle ne met pas l'auteur à couvert? D'ailleurs, tout n'est-il pas singulier dans cette affaire? Ordinairement, disait M<sup>me</sup> Guyon au docteur et à l'officiel, c'est le livre qu'on saisit, en laissant l'auteur libre; ici, c'est l'auteur qu'on emprisonne; le livre court la ville, il est affiché partout et jusqu'aux portes de l'archevêché de Paris (1). »

Les deux abbés ne parlèrent plus du *Moyen court* et produisirent le grand grief: la fameuse lettre montrée au roi lui-même. Il y était question d'assemblées, de cabales, de desseins contre l'État. M<sup>me</sup> Guyon fit remarquer que cette lettre n'était point de son écriture. Chéron en convint; mais il ajouta que ce n'était là qu'une copie, et que l'original était incontestablement

(1) « Elle a composé quelques livres de spiritualité que l'on trouve dangereux; on les vend publiquement à Paris et à Lyon, et il y a ordre pour elle de ne la laisser parler à personne. » (*Nouvelles eccl.*, février 1688, Bibl. nat.)

de l'écriture de M<sup>me</sup> Guyon. « Vous voyez bien, madame, » dit-il, qu'après une lettre comme celle-là, il y avait « bien de quoi vous mettre en prison. » Je lui répondis : « Oui, monsieur, si je l'avais écrite. » Et par le rapprochement des dates, des lieux, des personnes, elle fit voir clairement qu'il était impossible qu'elle en fût l'auteur. L'official, quelque temps après, revint la voir et lui dit qu'il ne fallait plus parler de cette lettre. Le lendemain M<sup>me</sup> Guyon écrivit à l'official et à l'archevêque. Ces lettres, dont elle parle, sans les reproduire, et qui ont ici une importance extrême, viennent d'être retrouvées aux Archives nationales, par M. Ravaisson, et publiées dans les *Archives de la Bastille* (1).

« J'ai fait réflexion, écrit M<sup>me</sup> Guyon à l'official, suivant ce que vous eûtes la bonté de me dire hier que la fausse lettre n'était rien ; je vous assure qu'elle est tout, à cause des circonstances qui l'ont précédée et de celles qui l'accompagnent. Les gens qui l'ont écrite et ceux qui l'ont fait écrire, car j'ai des preuves également fortes contre les uns et les autres, ont pris tout le soin possible de me décrier partout comme une infâme et d'envoyer en cent endroits des libelles diffamatoires contre moi ; c'est prouver la fausseté de leurs libelles que prouver la fausseté de leurs lettres. N'est-ce rien pour une femme de mon caractère que de perdre l'honneur?... Songez que j'ai une famille, à qui cela fait un extrême dommage, surtout ma fille, qui doit regarder son honneur et celui de sa mère comme son principal ornement. L'on m'a mise dans la *Gazette* par le soin de

(1) *Archives de la Bastille, documents inédits, etc.*, t. IX, 1877, p. 41 et suiv.

ces personnes, comme une scélérate; je ne me suis jamais vengée d'elles que par le silence et par les prières que j'ai faites pour leur conversion... Ils ont ensuite écrit, contrefaisant mon écriture, pour faire paraître que je faisais des assemblées, et que j'avais concerté des affaires importantes, peut-être contre l'État. Ils peuvent tous les jours, en contrefaisant mon écriture, me faire de nouvelles affaires. Je vous conjure, au nom de Jésus-Christ crucifié, de trouver un moyen qui répare mon honneur, sans les perdre, et qui fasse connaître la vérité. »

« Quel est mon crime, écrit-elle à l'archevêque, pour que je sois privée des avantages de tous les criminels? On ne se contente pas de m'imputer des crimes que je ne fis jamais, de contrefaire mon écriture, pour me faire paraître coupable; mais de plus, l'on m'ôte tous les moyens de me justifier et de me défendre... »

Le jeudi saint, 15 avril 1688, l'official vint annoncer à M<sup>me</sup> Guyon qu'il lui laissait la liberté du cloître, c'est-à-dire la liberté d'aller et de venir, et de s'entretenir avec les religieuses. Du reste, elle demeura privée de toute communication avec le dehors, et ne put pas même obtenir de parler au tuteur de ses enfants. Mais quelques jours après, l'official revint, et en présence de la supérieure et du docteur Pirot, il offrit à M<sup>me</sup> Guyon la liberté. On y mettait une condition : c'est qu'elle voulût bien consentir à un mariage projeté de sa fille. Le roi, ajoutait l'abbé Chéron, y tenait beaucoup, mais ne faisait point de violence. M<sup>me</sup> Guyon reprit qu'elle savait le roi trop juste pour en user autre-

ment. Il s'agissait d'un gentilhomme ruiné, et qui n'avait pas plus de religion que de fortune. Ce gentilhomme, que M<sup>me</sup> Guyon évite de nous faire connaître, était le marquis de Chanvalon, neveu de l'archevêque de Paris (1). M<sup>me</sup> Guyon répondit que ce n'était point à ce prix qu'elle achèterait sa liberté, et qu'elle resterait en prison tant qu'il plairait à Dieu.

N'ayant plus d'espérance, elle se résigna, et fit des cantiques :

N'ayant point d'autre affaire,  
Je chante tout le jour.

Elle ne conservait, du reste, aucun ressentiment contre ses persécuteurs, parce qu'elle les considérait comme les instruments de la conduite de Dieu sur elle : « Aimant les coups que Dieu donne, on ne peut haïr la main dont il se sert. »

Cependant, depuis que M<sup>me</sup> Guyon avait la liberté de voir et d'entretenir les Visitandines, toutes les préventions avaient disparu. Ce n'était plus une hérétique, une hypocrite, mais une sainte (2); et les religieuses ne pouvaient s'empêcher de parler d'elle aux personnes qui les venaient voir. Une dame, par l'entremise d'un Jésuite, fit tout savoir au P. La Chaise.

Le P. La Chaise et l'archevêque ne s'estimaient guère

(1) PHELIPPEAUX, *Relation de l'origine, des progrès et de la condamnation du quiétisme*, 1<sup>re</sup> partie, p. 33.

(2) « M<sup>me</sup> Guyon possédait au suprême degré le talent d'éblouir ceux qui la fréquentaient. Les religieuses de la Visitation avaient été enchantées de sa conversation et édifiées de sa conduite. » (Le P. Romain JOLY, *Histoire manuscrite du quiétisme*, p. 90, Bibl. nat.)

et ne s'aimaient pas ; mais ils se ménageaient, dans l'impuissance de se renverser. Satisfait d'avoir accaparé la distribution des bénéfices, La Chaise abandonnait libéralement à l'archevêque les lettres de cachet, et, comme il disait, le pouvoir de nuire : à chacun son département (1). Aussi eurent-ils, au sujet de M<sup>me</sup> Guyon, un entretien fort amical ; l'archevêque assura qu'elle était criminelle, qu'elle ne méritait aucun intérêt, et tout fut dit.

Mais l'éveil était donné ; la vérité pouvait apparaître : M. de Harlai comprit qu'il fallait se donner raison. Un évêque de ses amis fut donc envoyé aux Visitandines, pour offrir à M<sup>me</sup> Guyon la liberté. On ne lui demandait qu'une chose, et bien facile : c'était d'écrire à M. l'archevêque une lettre de politesse et de soumission, dans laquelle elle lui demanderait pardon de ses erreurs et de ses torts. « On n'avait aucune envie de me délivrer, dit M<sup>me</sup> Guyon, mais bien d'avoir une preuve incontestable contre moi, pour me renfermer le reste de mes jours (2). »

M<sup>me</sup> Guyon évita le piège ; elle n'évita pas la persécution. On la traita plus durement que jamais. « Le tuteur de mes enfants, dit-elle, fut voir M. l'archevêque. « Monseigneur, lui dit-il, qu'a donc fait ma cousine de « nouveau ? — Quoi, dit-il, vous ne le savez pas ? Elle a « fait des choses effroyables. » Lui, fort surpris, demanda ce que c'était. Il lui dit : « Après avoir dit qu'elle était « innocente, elle a écrit depuis un mois avec larmes, et

(1) V. *Mém. de Legendre*, p. 178, comment la conférence du roi était partagée entre le P. La Chaise et l'archevêque de Paris.

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, p. 68.



« comme par force, une rétractation où elle met qu'elle  
 « reconnaît qu'elle avait été dans l'erreur, qu'elle est  
 « coupable des choses dont on l'accuse, et qu'elle maudit  
 « le jour et l'heure qu'elle a connu ce Père (parlant du  
 « P. La Combe). » Le conseiller fut dans une étrange  
 surprise. Il demanda à voir cela et mes interrogations.  
 M. l'archevêque lui dit que c'était une chose qui ne se  
 verrait jamais, et que c'était l'affaire du roi (1). »

On avait donc fabriqué la lettre que M<sup>me</sup> Guyon avait  
 refusé d'écrire. On la diffama encore une fois dans  
 Paris : on disait qu'elle était convaincue de ce qui lui  
 avait été reproché, et qu'à ses fautes anciennes elle en  
 avait ajouté d'autres qui faisaient frémir. Le P. La  
 Motte allait porter aux Jésuites, dont on avait peur, des  
 lettres compromettantes, que sa sœur, disait-il, avait  
 écrites. Il montrait une douleur profonde et ne se lais-  
 sait point consoler. Les amis de M<sup>me</sup> Guyon étaient  
 consternés, et si quelqu'un voulait prendre sa défense,  
 on lui disait : « Comment voulez-vous que nous la  
 croyions innocente, puisque le P. de La Motte, son  
 frère, a été obligé, par zèle, et pour le bien de l'Église,  
 de porter témoignage contre elle (2)? » On maltraitait  
 cependant l'archevêque : on disait qu'il n'avait pas  
 coutume d'être aussi dur pour les femmes, et que,  
 s'il ne pouvait souffrir celle-là, c'est qu'elle ne lui  
 parlait que de l'amour de Dieu.

Quelques-uns savaient tout. M<sup>me</sup> de La Maisonfort,  
 cousine germaine de M<sup>me</sup> Guyon (3), était alors en

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, p. 70.

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, p. 81.

(3) Non sa nièce, comme écrit MICHELET, *Le prêtre, la femme et la*

grande faveur à Saint-Cyr. L'abbé Jossau, confesseur de M<sup>me</sup> de Maintenon, l'engagea à intercéder pour sa parente. M<sup>me</sup> de La Maisonfort fit donc entendre que l'archevêque n'avait rien trouvé de condamnable en M<sup>me</sup> Guyon, et qu'il ne la tourmentait que pour la faire consentir à un mariage de sa fille avec le neveu de l'archevêque (1). M<sup>me</sup> de Maintenon redit tout au roi, mais elle le trouva fort prévenu : il avait donné audience au P. La Motte. « On vint me dire qu'il n'y avait plus d'espoir, et tous mes amis disaient qu'il n'y avait nulle apparence d'espérer autre chose qu'une prison perpétuelle (2). »

La sainte femme courbait la tête. Séparée du monde et de ses enfants, traitée comme une criminelle d'État et une infâme, c'est au ciel qu'elle mettait son espoir : « O mon Dieu, vous voyez cela, et vous vous taisez ! Vous ne vous taisez pas toujours (5). »

L'heure de la délivrance était proche. Persécutée par un des plus scandaleux prélats du clergé de France, M<sup>me</sup> Guyon allait être délivrée par la femme la plus vertueuse de Paris.

Avec M<sup>me</sup> de Miramion nous entrons dans un autre monde. Mariée (4) à quinze ans et demi, veuve à seize, riche et belle (5), elle fut, dit Saint-Simon, extrêmement recherchée, sans y vouloir entendre.

*famille*, chap. VII. Elle était fille de Le Maistre de La Maisonfort, frère de M<sup>me</sup> de La Motte.

(1) PHELIPPEAUX, *Relation*, p. 31.

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, p. 74.

(3) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, p. 80.

(4) Son mari était un riche bourgeois d'Orléans. (Mss. de la Bibl. d'Orl., 457 bis, t. I, p. 20.) Le château de Miramion existe encore à six kilomètres de la ville.

(5) V. son portrait peint par de Troy et gravé par Edelinck.

Bussy ne se découragea pas : il la fit enlever. Un matin (7 août 1648) que la jeune dame, partie d'Issy avec sa belle-mère, se rendait au mont Valérien pour y faire ses dévotions, vingt cavaliers armés arrêtrèrent son carrosse, et malgré ses pleurs, ses cris, sa résistance, ils l'emmenèrent à toute vitesse en Bourgogne, au château de Launai, où demeurait Bussy. On lui servit à manger ; elle n'avait rien pris depuis quarante heures : « Non, dit-elle, la mort ou la liberté. » Et voyant deux pistolets oubliés sur une table, elle s'en saisit et les tint près d'elle, pour recevoir le comte de Bussy-Rabutin. Dès qu'il parut : « Je jure, s'écria-t-elle, devant le Dieu vivant, mon créateur et le vôtre, que je ne vous épouserai jamais. » Bussy, qui n'avait pas une mince idée de son mérite, avait amoureusement caressé la pensée d'un plus doux accueil : « On m'avait dit que c'était un mouton, » balbutia-t-il. Voyant qu'il n'y avait rien à faire, il la mit en liberté.

M<sup>me</sup> de Miramion, de retour à Paris, voulut à plusieurs reprises se faire religieuse. Ses directeurs, qui étaient des hommes de bon sens, réussirent à l'en empêcher ; n'avait-elle pas autre chose à faire, avec sa fortune et son cœur ? Elle reste libre ; elle est partout ; partout elle répand ses bienfaits, son ardeur, son or et son âme : aux Enfants-Trouvés, à Sainte-Pélagie, à l'Hôpital, aux Missions ; chez les grands, pour recueillir ; chez les pauvres, pour donner ; dans sa maison du quai de la Tournelle, au milieu de ces bonnes filles, qui font avec elle une sorte de communauté laïque, sans uniforme, sans vœux, sans orgueil, sans autre règle que l'Évangile, et dont la dévotion est d'agir, de se sacri-

fier tout le jour, de panser les plaies, de distribuer des remèdes, de chercher ceux qu'on abandonne : les petits enfants, pour les instruire; les jeunes filles, pour les sauver par le travail, et les pauvres gens pour les nourrir. Ils arrivaient là par centaines, bien accueillis, jamais contents, se plaignant, murmurant : on ne servait pas assez vite, on ne leur donnait pas assez. Les pauvres filles s'excusaient, tâchaient de mieux faire, pleuraient quelquefois et perdaient courage : « Mes filles, criait alors M<sup>me</sup> de Miramion, laissez-les dire, et servez-les toujours. »

Le soir venu, la sainte femme, accablée de fatigues et de sommeil, avait parfois des scrupules : elle n'avait pas eu le temps de penser à Dieu. Mais elle avait, pour se rassurer et rassurer ses filles, une admirable parole : « Nous aurons, pour contempler, l'éternité tout entière; cette vie est faite pour le travail. »

Paris était dans l'admiration. Les plus grandes et les plus illustres familles, les Pontchartrain, les Caumartin, les Nesmond, les Lamoignon s'associaient à elle pour faire le bien; c'est par ses mains que le roi faisait passer ses aumônes.

M<sup>me</sup> de Miramion était fort connue au couvent des Visitandines. C'est là qu'elle s'était retirée après la mort de son mari, avec l'intention d'y prendre le voile. Elle y fit élever sa fille, et plus tard elle fit au couvent un don de dix mille écus, pour être mise au nombre des bienfaitrices, et avoir le droit d'y venir souvent.

Elle y vint au moment où l'on ne parlait que de M<sup>me</sup> Guyon et de ses malheurs. Elle arrivait fort préve-

nue, par suite de tout ce qu'elle avait entendu dire. La supérieure et les religieuses la désabusèrent. Elle voulut pénétrer plus avant, entretenir M<sup>me</sup> Guyon, et tout savoir. Puis, étonnée, indignée de ce qui s'était fait, elle résolut d'employer tout son crédit pour faire cesser une si révoltante injustice (1).

Elle alla trouver M<sup>me</sup> de Maintenon et lui conta tout. M<sup>me</sup> de Maintenon parla au roi. Le roi avait ainsi, d'un côté, le témoignage de M<sup>me</sup> de Miramion ; de l'autre, celui du P. La Motte et de l'archevêque : il n'y avait point à balancer. Il comprit qu'on l'avait trompé une fois encore, et, sans éclat, il envoya à l'archevêque l'ordre de mettre sa prisonnière en liberté. Cet ordre fut signé la veille de saint Louis, 24 août 1688. Il arriva au moment même où les persécuteurs de M<sup>me</sup> Guyon attendaient un ordre tout différent, qui devait l'envoyer à deux cents lieues de Paris, dans une prison d'État, où elle eût terminé ses jours, sans que l'on entendit parler d'elle.

M. de Harlai comprit que la lumière était faite ; il n'insista pas, et dévorant son dépit en silence, il demanda seulement quelques jours au roi, à cause des formalités qu'il y avait à remplir.

L'official mit ce temps à profit pour faire signer à M<sup>me</sup> Guyon des pièces qui devaient le mettre à couvert, ainsi que le P. La Motte et l'archevêque. Elle refusait ; l'official s'emportait, menaçait ; et M<sup>me</sup> Guyon

(1) Card. de BAUSSET, *Hist. de Fénelon*, liv. II, chap. XI. V. aussi *Œuvres spirituelles de Fénelon*, avertissement. Cet avertissement est du marquis de Fénelon.

répliquait, discutait, défendait pied à pied le terrain qu'elle ne voulait pas céder. On modifiait le texte pour la satisfaire; elle y voyait encore des pièges, et déclarait hautement qu'elle aimait mieux rester en prison, que de se prêter à des choses qui pourraient faire suspecter son innocence.

M<sup>me</sup> de Maintenon, informée de ce qui se passait, jugea qu'il en fallait finir, pour éviter de grands scandales. Elle engagea M<sup>me</sup> Guyon à signer, l'assurant que le roi serait informé de la violence qui lui était faite (1).

C'est la veille de l'Exaltation de la sainte Croix, 15 septembre 1688, que M<sup>me</sup> Guyon fut mise en liberté. Le tuteur de ses enfants et l'abbesse d'un monastère où elle avait fait entrer, pour la sauver, la belle religieuse de Gex, vinrent la prendre aux Visitandines, et la conduisirent à l'archevêque, pour le remercier. L'archevêque, assez embarrassé, pria M<sup>me</sup> Guyon d'oublier ce qui s'était passé et de n'en rien dire,

« Ensuite, dit M<sup>me</sup> Guyon, j'allai voir M<sup>me</sup> de Miramion, qui avait bien de la joie d'une chose à laquelle elle n'avait pas peu contribué. J'y trouvai par providence M<sup>me</sup> de Monchevreuil, qui témoigna beaucoup de joie de me voir délivrée et m'assura que M<sup>me</sup> de Maintenon n'en aurait pas moins, ce que M<sup>me</sup> de Maintenon témoigna elle-même en toute rencontre (2). Je lui

(1) M<sup>me</sup> de Maintenon, laissant au prélat la vaine gloire des formalités, fit dire à M<sup>me</sup> Guyon de signer; qu'elle avertirait le roi de la violence, et que le plus pressé était de se tirer des mains du prince des prêtres. M<sup>me</sup> Guyon obéit à sa protectrice et fut élargie. (*Mémoires pour servir à l'histoire de M<sup>me</sup> de Maintenon*, 1756, t. IV, p. 14.)

(2) M<sup>me</sup> de Maintenon convint qu'elle n'avait jamais mieux employé son crédit. (Mss. du P. Romain Joly, p. 91, Bibl. nat.)

écrivis, pour le remercier. Quelques jours après ma sortie, j'allai à Saint-Cyr, pour la saluer. Elle me reçut parfaitement bien, et d'une manière singulière (1). Elle avait témoigné peu de jours auparavant à ma cousine combien ma lettre lui avait plu et que véritablement Notre-Seigneur lui donnait pour moi des sentiments d'estime particulière. Ce 20 septembre 1688 (2). »

Tel est, en résumé, le récit que M<sup>me</sup> Guyon a fait elle-même de sa captivité et de sa délivrance. Son témoignage est naturellement suspect ; il convient de le discuter. Qu'elle ait tout su, comme elle le prétend, il n'y a pas lieu d'en douter. Presque partout, elle est témoin, quand elle n'est pas acteur ; le reste lui est venu par le tuteur de ses enfants, par M<sup>me</sup> de Miramion, par le bruit public ou par les Visitandines. A-t-elle été sincère ? Oui. Et d'abord, quant au fond des choses : pour l'arrêter, il faut qu'on la soupçonne ; pour la retenir, après examen, définitivement enfermée, il faut qu'on l'ait jugée coupable, et qu'on ait vu en elle un sujet dangereux. Et si, malgré cela, M<sup>me</sup> de Miramion s'intéresse à elle, intercède pour elle, si M<sup>me</sup> de Maintenon intervient, si le roi ordonne que M<sup>me</sup> Guyon soit mise en liberté, si l'archevêque baisse la tête, comme un homme qu'on exécute, c'est qu'il a été prouvé à M<sup>me</sup> de Miramion, à M<sup>me</sup> de Maintenon et au roi que toutes les charges n'étaient que des calomnies, et que l'archevêque n'a rien à répliquer.

(1) M<sup>me</sup> la princesse d'Harcourt et les duchesses de Chevreuse et de Beauvillier furent présentes à l'entrevue. M<sup>me</sup> de La Maisonfort remarqua que les deux duchesses firent à M<sup>me</sup> Guyon un accueil familier et plein de joie sur sa liberté, comme on fait à une ancienne amie. (PHÉLIPPEAUX, *Relation*, 1<sup>re</sup> partie, p. 34.)

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, p. 100.

Voilà pour l'ensemble; arrivons aux détails. Est-il vrai que M<sup>me</sup> Guyon ait été enfermée à raison d'une lettre compromettante, que l'on disait être d'elle, et qu'il ait fallu reconnaître que cette lettre était supposée? Comment en douter quand le récit des mémoires se trouve confirmé d'une manière si complète et si éclatante par la lettre récemment découverte aux Archives : « Vous m'avez dit hier que la fausse lettre n'est rien. Je vous assure qu'elle est tout, etc. »

Est-il vrai que M<sup>me</sup> Guyon eût alors recouvré sa liberté, si elle avait consenti à marier sa fille au neveu de l'archevêque? Ce qui est certain d'abord, c'est que l'affaire fut ainsi présentée à M<sup>me</sup> de Maintenon, par M<sup>me</sup> de La Maisonfort; c'est le grand vicaire de Bossuet, l'abbé Phelippeaux, qui le dit : « Elle fit entendre à M<sup>me</sup> de Maintenon que M. l'archevêque de Paris n'avait rien trouvé de censurable dans sa doctrine, et qu'on la fatiguait seulement pour la faire consentir à donner sa fille en mariage au marquis de Chanvalon, neveu de l'archevêque (1). » Quel était donc l'état de la cause, au moment où intervint M<sup>me</sup> de Miramion, et que s'agissait-il d'éclaircir? Le voici : est-il vrai que la lettre montrée au roi soit fausse; que la doctrine de M<sup>me</sup> Guyon ne soit pas censurable; qu'il n'y ait dès lors aucune raison de la tenir renfermée, et qu'elle serait en liberté, si elle eût consenti au mariage de sa fille avec le neveu de l'archevêque? Telle était la question. Les Visitandines, Pirot, Chéron pouvaient répondre; l'événement montre assez de

(1) *Relation de l'origine, des progrès et de la condamnation du quiétisme*, 1<sup>re</sup> partie, p. 33.



quelle manière il fut répondu. Et l'archevêque, qui a dans les mains les procès-verbaux de son official et les pièces de la procédure, l'archevêque se tait honteusement, dans une affaire où son honneur est à ce point compromis ; il se taira toujours. Ces pièces où se trouve, si elle est quelque part, la justification de sa conduite, il ne les montrera jamais (1) ; il finira par les faire disparaître. M. de Noailles, son successeur, qui avait un si grand intérêt à recueillir et à utiliser ces choses, ne trouva rien ; et Bossuet le déclara solennellement à l'assemblée du clergé de France : « Feu Monseigneur l'archevêque de Paris l'avait mise dans un monastère, où il avait fait contre elle quelques procédures, dont il ne reste aucun vestige (2). »

C'est ainsi que se trouve confirmé, dans ses traits principaux, le récit de M<sup>me</sup> Guyon.

Quant aux circonstances, les unes se rattachent d'une manière évidente aux faits constatés ; d'autres sont attestées, nous l'avons vu, par les contemporains, ou par le cardinal de Bausset, qui ne cite pas ses auteurs. Il en reste pour lesquelles nous sommes réduits au témoignage de M<sup>me</sup> Guyon : on ne trouve rien pour les appuyer ; on ne trouve rien qui les contredise. Or la vérité

(1) Le conseiller fut dans une étrange surprise ; il demanda à voir cela et mes interrogations. M. l'archevêque lui dit que c'était une chose qui ne se verrait jamais. (*Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, p. 70.) M. l'archevêque m'a dit qu'il m'enverrait ce qui a été fait, et ne m'a rien envoyé du tout. (BOSSUET, lettre à l'évêque de Mirepoix, 3 janvier 1695.) Les pièces de cette procédure n'ont jamais été connues. (BAUSSET, *Hist. de Fén.*, liv. II, chap. XI.)

(2) *Procès-verbaux des assemblées du clergé de France*, assemblée de 1700.

indiscutable du fond, jointe à l'exactitude des détails sur tous les points qu'il est possible de contrôler, ne permet-elle pas de conclure à la sincérité du reste?

Il y a mieux. Les mémoires où elle avait raconté ces choses, M<sup>me</sup> Guyon les remit à Bossuet. Bossuet en a usé et abusé contre elle (1); son attention a particulièrement porté sur les incidents de l'époque où nous sommes, puisqu'il a cherché à se procurer les procédures de l'archevêque de Paris (2); les informations d'ailleurs lui étaient faciles : le P. de La Motte, M<sup>me</sup> de Miramion, les Visitandines, qui ne demandent qu'à parler, vivaient encore; le docteur Pirot, mêlé à toute cette affaire, était le théologien, l'ami de Bossuet; M<sup>me</sup> de Maintenon, qui savait tout, n'avait alors aucun secret pour lui. Cela étant, comment supposer que M<sup>me</sup> Guyon eût confié cet écrit à Bossuet, si elle y eût mêlé des mensonges; et que Bossuet, s'il en avait découvert, n'en eût pas dit un mot, même par allusion, dans sa *Relation du quiétisme*?

Enfin, à la demande de Bossuet, les mémoires furent communiqués aux commissaires d'Issy. Un d'eux, M. Tronson, s'attacha particulièrement à la vérification des faits. On est embarrassé sur la doctrine; mais que M<sup>me</sup> Guyon soit convaincue de mensonge, elle est jugée (3). M. Tronson s'adresse donc à l'évêque de Genève et, par delà les Alpes, au marquis de Pruney, pour contrôler le récit des mémoires. On ne lui répond pas;

(1) Voir sa *Relation du quiétisme*, ci-après, chap. xvii.

(2) Lettre à M. de La Broue, évêque de Mirepoix, 3 janvier 1695.

(3) Voir ci-après, chap. xi.

il insiste. Est-il à croire qu'il ait négligé de prendre des informations dans Paris? Puisque la sincérité de M<sup>me</sup> Guyon est pour lui une affaire capitale, et qu'il peut tout savoir, et qu'il n'a rien à dire, n'est-il pas évident qu'il n'a rien découvert?

---

## CHAPITRE IX.

## LA COUR ET SAINT-CYR.

M<sup>me</sup> Guyon chez M<sup>me</sup> de Miramion. — Elle marie sa fille au frère de la duchesse de Charost. — Commencement de ses relations avec Fénelon. — Les trois filles de Colbert. — Les ducs de Beauvillier et de Chevreuse. — M<sup>me</sup> de Maintenon et son entourage. — Réunions mystiques à Versailles. — Faveur de M<sup>me</sup> Guyon. — Gravure allégorique de Sébastien Leclerc. — Le commentaire du *Cantique des cantiques*. — M<sup>me</sup> de Maintenon et Saint-Cyr. — Le but de l'institution et les tâtonnements du début. — Premier danger : l'esprit mondain. — Réaction. — Second danger : le mysticisme. — M<sup>me</sup> de La Maisonfort et sa vocation religieuse. — Influence de M<sup>me</sup> Guyon à Saint-Cyr.

M<sup>me</sup> Guyon, rendue à la liberté, se retira chez M<sup>me</sup> de Miramion, dans sa maison du quai de la Tournelle (1), où elle resta près d'un an. Sa frêle santé se trouva ébranlée par tout ce qu'elle avait souffert ; elle tomba malade. Quand elle fut rétablie, elle reprit ses relations avec ses amies, et surtout avec la duchesse de Béthune. La plus étroite amitié s'établit entre ces deux

(1) La maison de M<sup>me</sup> de Miramion était contiguë à celle de sa fille, M<sup>me</sup> de Nesmond. L'hôtel de Nesmond est au n<sup>o</sup> 57 du quai de la Tournelle.

saintes, qui s'estimaient et s'aimaient déjà depuis longtemps : rien dans la suite ne put les désunir. Le 25 août 1689, Jeanne-Marie, fille de M<sup>me</sup> Guyon, épousait, à Versailles, Nicolas Fouquet, marquis de Vaux, fils du surintendant et frère de la duchesse (1).

C'est alors que M<sup>me</sup> Guyon quitta M<sup>me</sup> de Miramion, pour vivre auprès de sa fille, à qui elle était nécessaire, à cause de son extrême jeunesse (2). Elle y resta deux ans et demi, habitant Paris une partie de l'année, et le reste du temps la campagne. Elle eut ensuite l'intention de se retirer aux Bénédictines de Montargis, et d'y vivre inconnue. Mais son secret ne fut pas gardé ; ses enfants, ses amis intervinrent, et l'archevêque de Sens empêcha qu'elle ne fût reçue au couvent. Elle prit donc une petite maison éloignée du monde, pour y suivre le penchant qu'elle avait à la solitude, et se borna à voir sa famille, avec un petit nombre d'amis. Ses amis étaient les plus grands personnages ; parmi eux, Fénelon. M<sup>me</sup> Guyon l'avait connu peu de temps après sa sortie des Visitandines.

Fénelon avait alors trente-sept ans. Il était depuis dix ans supérieur des Nouvelles-Catholiques de Paris et avait par conséquent entendu parler de M<sup>me</sup> Guyon, au moment où elle était partie, pour fonder l'établissement de Gex. Mais il n'avait point approuvé la conduite de cette mère de famille, qui abandonnait ses enfants,

(1) D'HOZIER. *Armorial général*, registre 5; DANGEAU, *Journal*, 29 août 1689, à Versailles. « M. le marquis de Vaux, fils de M. Fouquet, épouse ici M<sup>lle</sup> Guyon, fille très-riche qui n'a qu'un frère, qui vient d'avoir le bras cassé à Valcour. » Elle avait deux frères, et n'était pas si riche que le dit Dangeau.

(2) Née le 4 juin 1676, la jeune marquise avait treize ans.

pour s'en aller follement dans un pays étranger, entreprendre le bien qu'il lui était si aisé de faire autour d'elle. Ce qu'il avait appris depuis de M<sup>me</sup> Guyon, de ses dons extraordinaires et de ses courses aventureuses, n'avait servi qu'à augmenter son éloignement pour elle. Mais la lettre de M. d'Aranthon, que nous avons citée plus haut, et dont il possédait l'original, le fit revenir. « Je voyais, dit-il, que le seul grief de ce prélat était le zèle indiscret d'une femme qui voulait trop communiquer ce qu'elle croyait bon, et qu'à cela près, il l'estimait infiniment et honorait au-delà de l'imaginable (1). »

Enfin, ayant eu occasion d'aller à Montargis, il y parla de M<sup>me</sup> Guyon à ceux qui avaient été, pendant plus de trente ans, les témoins de sa vie, et il revint touché des témoignages unanimes qu'il avait entendu rendre à ses vertus (2).

Les premières entrevues eurent lieu chez la duchesse de Béthune. Voici le récit de M<sup>me</sup> Guyon : « Quelques jours après ma sortie, ayant ouï parler de M. l'abbé de F..., je fus tout à coup occupée de lui, avec une extrême force et douceur. Il me sembla que Notre-Seigneur me l'unissait très-intimement, et plus que nul autre. Il me fut demandé un consentement : je le donnai ; alors il me parut qu'il se fit de lui à moi comme une filiation spirituelle. J'eus occasion de le voir le lendemain ; je sentais intérieurement que cette première entrevue ne le satisfaisait pas, qu'il ne me goûtait point, et j'éprouvai

(1) *Réponse à la relation*, chap. I, n° 1.

(2) BAUSSET, *Hist. de Fén.*, liv. II, chap. XII ; RAMSAY, *Hist. de la vie et des ouv. de Fén.*, Amsterdam, 1727, p. 20.

un je ne sais quoi qui me faisait tendre à verser mon cœur dans le sien; mais je ne trouvais pas de correspondance, ce qui me faisait beaucoup souffrir. La nuit, je souffris extrêmement à son occasion. Le matin, je le vis : nous restâmes quelque temps en silence, et le nuage s'éclaircit un peu; mais il n'était pas encore comme je le souhaitais. Je souffris huit jours entiers, après quoi je me trouvai unie à lui sans obstacle; et depuis ce temps, je trouve toujours que l'union augmente d'une manière pure et ineffable. Il me semble que mon âme a un rapport entier avec la sienne; et ces paroles de David pour Jonathas *que son âme était collée à celle de David* (1) me paraissaient propres à cette union (2). »

« M<sup>me</sup> Guyon, dit de son côté Phelippeaux (3), cherchait depuis longtemps l'occasion de connaître l'abbé de Fénelon. La duchesse de Charost la lui procura. Elle invita l'abbé à venir dans sa maison de Beyne dans le temps que M<sup>me</sup> Guyon y était. Ils eurent ensemble de longs entretiens sur la spiritualité; il fut charmé ou plutôt séduit par l'extérieur et les discours éloquents de cette femme. Pour leur donner occasion de parler plus librement de dévotion, on les renvoya ensemble de Beyne à Paris, dans le même carrosse, avec une demoiselle de la dame (4). Pendant le voyage, M<sup>me</sup> Guyon

(1) *Anima Jonathæ conglutinata est animæ David et dilexit eum Jonathas quasi animam suam.* (I Reg., XVIII, v. 1.)

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., p. 101, 102.

(3) *Relation*, p. 38.

(4) Il est vrai que M. l'abbé de Fénelon revint de Beyne avec M<sup>me</sup> Guyon, qui y était depuis quelque temps avec M<sup>me</sup> la duchesse de Béthune, et qu'elle leur donna son carrosse pour revenir à Paris. Il la vit là pour la première fois, et elle avait une de ses femmes avec elle. (Lettre de Dupuy au marquis de Fénelon, 3 février 1733.)

s'appliqua à lui expliquer tous les principes de sa doctrine et lui demanda s'il comprenait ce qu'elle lui disait, et si cela lui entraînait dans la tête. « Cela y entre, répondit l'abbé, par la porte cohère. » Depuis ce temps-là ils furent intimes amis. Fénelon entra désormais dans ses intérêts et dans toutes ses illusions. Je me souviens qu'il blâmait alors ouvertement la conduite de l'archevêque de Paris. » Et plus loin, parlant de l'estime que Fénelon fit de M<sup>me</sup> Guyon : « Il la regardait comme un prodige de sainteté et de doctrine, jusqu'à dire qu'il avait appris d'elle plus que de tous les Pères de l'Église. Il est vrai qu'il ne les avait guères lus (1). » Quoiqu'il en soit, M<sup>me</sup> Guyon était pour lui, en matière de vie contemplative, une autorité souveraine ; ce qu'elle disait, elle l'avait éprouvé et, sans étude, elle en savait plus que tous les docteurs. « Si de Paris, disait Fénelon, je voulais aller à Dammartin, et qu'un paysan du lieu s'offrit pour me conduire, je le suivrais, bien que ce ne fût qu'un paysan (2). »

Par Fénelon et par M<sup>me</sup> de Béthune, M<sup>me</sup> Guyon entra dans la société des trois duchesses, filles de Colbert. Le roi avait, en effet, procuré aux filles de son ministre des établissements considérables : l'aînée avait

(1) Il la vit; leur esprit se plut l'un à l'autre; leur sublime s'amalgama. (*Mém. de Saint-Simon*, t. I, p. 313.)

Il fut perverti comme le premier homme par la voix d'une femme, et ses talents, sa fortune, sa réputation même furent sacrifiés non à l'illusion des sens, mais à celle de l'esprit. (D'AGRESSEAU, *Mémoires*, au t. XIII de ses *Œuvres compl.*)

(2) PHELIPPEAUX, p. 48. Fénelon écrit, en d'autres termes, la même chose. (*Rép. à la Relation*, chap. 1. n° 5.)



épousé le duc de Chevreuse, la seconde le duc de Beauvillier (1) et l'autre le duc de Mortemart, neveu de M<sup>me</sup> de Montespan. M<sup>me</sup> de Béthune-Charost était fort liée avec les duchesses ; la religion avait effacé dans l'âme des filles de Fouquet et de Colbert tous les ressentiments et tous les mauvais souvenirs. Fénelon était, de son côté, un intime ami de cette famille.

Dès l'époque de son installation aux Nouvelles-Catholiques, il avait été présenté par le marquis de Fénelon, son oncle, au duc de Beauvillier. D'autres liens les unissaient encore ; ils avaient à peu près le même âge (2), et ils étaient tous deux tendrement aimés du supérieur de Saint-Sulpice, le vénérable abbé Tronson. Aussi ne tarda-t-il pas à s'établir entre eux une amitié vive et solide, qui subsista jusqu'à la mort. La duchesse partagea l'estime et la confiance de son mari pour l'abbé de Fénelon. Elle lui demanda conseil pour l'éducation de ses enfants, et c'est pour l'y aider que Fénelon écrivit son traité de *l'Éducation des filles*. Fénelon et la duchesse de Charost ne tardèrent pas à faire entrer leur amie commune dans la société des filles de Colbert. La sainte fut accueillie avec un religieux empressement par cette pieuse famille. Le duc de Beauvillier

(1) Charles-Henri d'Albert, duc de Chevreuse, pair de France, épousa le 3 février 1667 Marie-Thérèse Colbert, dame du palais de la reine. — Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France, épousa, le 4 janvier 1671, Henriette Colbert. Les deux mariages avaient été décidés en même temps par le roi, qui dota les filles de son ministre ; mais Henriette n'avait que dix ans. (V. à ce sujet une lettre de Colbert, retrouvée par hasard à Reims, et publiée pour la première fois au t. XV du *Magasin pittoresque*. Elle est datée du 14 janvier 1667.)

(2) Beauvillier avait trois ans de plus que Fénelon ; il naquit en 1648, la même année que M<sup>me</sup> Guyon.

conçut pour elle une profonde estime ; le duc de Chevreuse devint le plus dévoué de ses amis. Ils firent entrer avec eux M<sup>me</sup> Guyon dans le plus grand monde, et la mirent en relation avec les personnages les plus considérables de la cour.

On ne voyait pas de famille plus favorisée du ciel et du monde, plus simple, en même temps, et moins ambitieuse que celle des filles de Colbert. La plus séduisante était la duchesse de Chevreuse. C'était une brune, grande, bien faite, la fille préférée de Colbert, et la plus aimable femme de la cour. Dame du palais de la reine, elle plut à la reine, elle plut au roi, qui ne savait point se passer d'elle ; elle fut bien avec les maîtresses, et mieux encore avec celle qui les remplaça. Tout cela sans empressement, sans bassesses, mais avec beaucoup d'esprit, avec une franchise singulière, et une vertu qui ne se démentit jamais.

M<sup>me</sup> de Beauvillier imposait davantage. Son esprit faisait oublier sa laideur. Elle parlait avec une vivacité, une finesse, une justesse, une facilité incroyables. Elle se contenait d'ordinaire et inspirait de la contrainte ; mais quand il lui arrivait de se laisser aller, elle vous charmait. Pleine de droiture, pieuse et charitable comme sa sœur, elle se joignait à elle pour prier et faire le bien : leurs aumônes étaient immenses. Leur jeune sœur, la duchesse de Mortemart, qui avait tant aimé le monde, était veuve alors, et vivait à Paris dans la dévotion et la solitude.

On disait des deux beaux-frères qu'ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme. Ils logeaient ensemble à Marly, tout près l'un de l'autre à Versailles, et se voyaient au moins

deux ou trois fois par jour. Beauvillier était un homme froid, méthodique, exact au point de faire des excuses à son cocher, quand il lui arrivait de se faire attendre (1). Chevreuse avait incomparablement plus d'esprit et de savoir. Port-Royal le comptait parmi ses plus chers élèves, et la *Logique* avait été composée pour lui. Beaucoup d'imagination, de pénétration, de chaleur ; une facilité prodigieuse à concevoir et à s'exprimer : toutes les qualités de l'esprit, s'il avait eu le sens pratique et la justesse de son beau-frère. Beauvillier voyait les choses comme elles étaient ; Chevreuse, comme il les eût voulues ; l'un voulait le bien et s'en contentait ; l'autre cherchait le mieux, et manquait souvent l'un et l'autre. Mais c'était un homme séduisant, doux, modeste, gai dans l'intimité, adoré de sa famille, grand dans ses idées, désintéressé à l'excès, dévoué jusqu'au sacrifice, et toujours calme : « Jamais homme ne posséda son âme en paix comme celui-là. »

Le mot est de Saint-Simon. C'est lui aussi qui a fait du duc de Beauvillier le plus bel éloge, et le moins suspect. « Sa vertu, dit-il, sa douceur, sa politesse, tout m'avait épris en lui. » Il lui demanda en mariage une de ses filles, le priant en grâce de faire le contrat comme il l'entendrait. Beauvillier objecta son peu de fortune et ses nombreux enfants. « Je lui répondis qu'il voyait bien que ce n'était pas le bien qui m'amenait, ni même sa fille, que je n'avais jamais vue ; que c'était lui, qui m'avait charmé, et que je voulais épouser, avec M<sup>me</sup> de Beau-

(1) RAMSAY, *Hist. de Fénelon*, p. 8. — LEGENDRE, *Mém.*, p. 136.  
Le portrait du duc de Beauvillier se trouve au château de Valençay.

villier. » Les négociations furent longues. Beauvillier avait huit filles ; il lui fut impossible d'en trouver une à donner à Saint-Simon. L'aînée voulait être religieuse : Saint-Simon trouve qu'elle avait grand tort ; la seconde était contrefaite ; les autres n'étaient que des enfants. « Tout ce qui se peut de douleur, de regret, d'estime, de préférence, de tendre, me fut dit ; je répondis de même, et nous nous séparâmes, en nous embrassant, sans pouvoir nous parler. »

Ils ne se revirent, quelques jours après, que pour se jurer une amitié éternelle, et le duc de Saint-Simon se rendit à la Trappe, pour chercher quelque consolation dans la solitude et la prière (1).

Jamais M<sup>me</sup> de Montespan, dans les longues années de sa faveur, n'avait pu apercevoir, dans la foule de ses courtisans, les ducs et les duchesses de Beauvillier et de Chevreuse. Aussi, quand M<sup>me</sup> de Maintenon eut remplacé la favorite, tourna-t-elle naturellement les yeux vers cette vertueuse famille qui, malgré tant d'exemples contraires, avait négligé la faveur et dédaigné la fortune, aimant mieux s'exposer à déplaire que de s'abaisser. Peut-être aussi entra-t-il dans ses vues de fixer de bonne heure l'opinion publique sur la nature de ses rapports avec le roi, en se montrant dans une liaison particulière avec

(1) La famille de Beauvillier (de Bello Villari) est tout orléanaise. Elle tire son nom de Beauvilliers, en Beauce, village situé dans le canton de Voves, entre Chartres et Orléans. Les Beauvilliers possédaient des fiefs nombreux dans le pays chartrain, l'Orléanais, le Berri. Leurs titres se sont retrouvés dans les chartriers de Bonneval, de Saint-Mesmin, près Orléans, de Notre-Dame de Baugency, de l'abbaye de Voisins, près Meung, de Saint-Aignan d'Orléans. Ils furent seigneurs de Binas, de Sérès, de Luçay, de Baules, des Gachetières, près Baugency, etc. (Mss. de la bibl. d'Orléans, M 454 bis. t. II, f<sup>o</sup> 27 à 42.)

une société qu'aucune considération n'aurait portée à approuver un attachement équivoque. Elle allait régulièrement dîner un ou deux jours de la semaine à l'hôtel de Beauvillier ; d'autres fois, ordinairement le dimanche, à l'hôtel de Chevreuse. Il n'y avait qu'elle, les deux sœurs et leurs maris. Tout se passait en famille, avec la sonnette sur la table, afin de n'avoir point de valets autour de soi, et de pouvoir parler sans contrainte. Fénelon y fut admis, et M<sup>me</sup> de Maintenon ne tarda pas à se sentir un goût très-vif pour ce spirituel et vertueux abbé, qui lui était recommandé, du reste, par l'abbé Gobelin, son confesseur. On s'entretenait de piété à ces réunions intimes. M<sup>me</sup> Guyon y venait quelquefois ; personne ne parlait de Dieu comme elle ; il était impossible de ne la pas admirer. M<sup>me</sup> de Maintenon fut sous le charme, comme Beauvillier, Chevreuse et Fénelon, comme les Visitandines et les duchesses ; on ne résistait point à son éloquence, ni à l'ascendant de ses vertus (1).

Le dimanche, sur les deux heures après midi, Fénelon faisait ordinairement une conférence spirituelle, où se rendaient toutes les dévotes de la cour. M<sup>me</sup> Guyon n'y manquait guère, et M<sup>me</sup> de Maintenon, ayant ainsi occasion de l'entendre et de la voir, conçut en peu de temps une vive amitié pour elle. C'est à ce point qu'un jour qu'elle se trouvait plongée dans une profonde tristesse à Saint-Cyr, elle l'envoya quérir à Paris, n'espérant trouver que dans son entretien quelque consolation et la paix (2).

(1) *Mém. de Legendre*, p. 237 ; D'AVRIGNY, *Mém. chronologiques*, à l'année 1694 ; *Saint-Simon*, t. I, p. 314.

(2) PHELIPPEAUX, *Relation*, p. 47.

Le *Moyen court* ne la quittait pas. « Je l'ai lu au roi, écrit-elle à M<sup>me</sup> de Saint-Géran, qui me dit que c'étaient des rêveries. Il n'est pas encore assez avancé dans la piété pour goûter cette perfection. »

Honoré depuis longtemps de l'estime du roi et de sa confiance, le duc de Beauvillier ne demanda jamais rien : il fallait que la faveur le vint chercher. Le 16 août 1689, il fut nommé gouverneur du duc de Bourgogne. Le 17, il proposa et fit agréer au roi l'abbé de Fénelon pour précepteur. M<sup>me</sup> de Maintenon contribua beaucoup au choix qu'on fit de Fénelon, qui lui était recommandé par l'abbé Gobelin et, dit-elle, par tout le monde. Dès qu'il fut à la cour, son esprit, ses talents, la séduction de ses manières lui gagnèrent tous les cœurs. M<sup>me</sup> de Maintenon lui témoigna une confiance qu'elle n'eut jamais au même degré pour personne : « Il a de l'esprit, écrivait-elle à M<sup>me</sup> de Saint-Géran ; il a encore plus de piété ; c'est justement ce qu'il me faut. » Aussi, peu s'en fallut-il qu'elle ne le prit pour directeur. Mais elle crut, après y avoir réfléchi, qu'il était préférable de choisir un homme dont la vertu fût moins séduisante, et elle s'adressa à Godet des Marais. Godet y gagna l'évêché de Chartres. Fénelon n'en conserva pas moins toute l'estime de M<sup>me</sup> de Maintenon et toute sa confiance ; elle le consultait sur ses défauts (1) et se soumettait à ses conseils.

La confiance qu'elle avait en l'abbé de Fénelon était partagée par tout son entourage. M<sup>me</sup> de Maintenon n'aimait point la cour. Elle s'y était créé une petite société

(1) V. BAUSSET, *Hist. de Fên.*, liv. II, chap. III, un curieux écrit adressé à M<sup>me</sup> de Maintenon sur ses défauts.

intime, composée des personnes dont les sentiments se rapprochaient le plus des siens. C'était, avec les duchesses de Beauvillier et de Chevreuse, MM<sup>mes</sup> d'Haudicourt et de Montchevreuil, ces amies des bons et des mauvais jours, attachées à M<sup>me</sup> de Maintenon depuis sa jeunesse, et qui ne la quittaient presque pas ; la belle comtesse de Grammont, cette demoiselle d'Hamilton, dont son frère nous a tracé un si délicieux portrait (1) et que Grammont, dans son étourderie, avait presque oublié d'épouser ; M<sup>me</sup> de Saint-Géran, la princesse d'Harcourt, M<sup>me</sup> Dangeau, « qui était, dit Saint-Simon, jolie et vertueuse comme les anges ; » M<sup>me</sup> d'Haudicourt, autrefois ravissante, et devenue, en perdant sa beauté, piquante et maligne autant que M<sup>me</sup> Dangeau était douce et bonne. Toutes étaient pieuses, et la plupart s'étaient mises sous la direction de Fénelon. Elles se l'arrachaient l'une à l'autre, car ses fonctions de précepteur ne lui laissaient guère de loisir. Le *Moyen court* était le livre préféré de ces âmes d'élite qui, au milieu des splendeurs et des enivremens de la cour, savaient quitter le monde pour penser à Dieu.

Des réunions intimes avaient lieu pendant le séjour que le roi faisait à Marly. Comme le duc de Bourgogne n'y allait pas encore, Beauvillier et Fénelon restaient près de lui, à Versailles ; M<sup>me</sup> Guyon, M<sup>me</sup> de Mortemart, y arrivaient de Paris, et avec elles M<sup>me</sup> de Merstein, fille du duc de Chevreuse. La duchesse de Béthune quittait Beynes ; la comtesse de Guiche, intime amie de M<sup>me</sup> de

(1) HAMILTON, *Mém. du chevalier de Grammont*, au comm. du chap. VII.

Mortemart, se dérobaît à la cour, pour se joindre au petit troupeau. L'Echelle et Dupuy, gentilshommes de la manche, y étaient admis. M<sup>me</sup> Guyon prenait la parole; on l'écoutait comme un oracle; on s'attendait à voir fleurir, dans un avenir prochain, la doctrine du pur amour, et l'âge d'or revenir sur la terre.

L'Echelle fit même graver par Sébastien Leclerc une curieuse estampe, dans laquelle on voit un berger debout, la houlette à la main, et autour de lui des animaux de toute espèce, le lion, le tigre, l'ours, l'agneau et la génisse vivant en paix dans le même troupeau. Un enfant, dans un coin, prend un serpent sur la terre; un autre se joue avec un aspic dans les bras de sa nourrice. Au bas de la gravure sont écrites ces paroles d'Isaïe : *Puer parvulus minabit eos* (cap. xxi, v. 8) (1).

Le berger, c'était, disait-on, le duc de Bourgogne; avec lui devait régner le pur amour; le second enfant, c'était le duc d'Anjou, son frère; l'autre, le duc de Berri; et la nourrice, M<sup>me</sup> Guyon (2).

Les amis de M<sup>me</sup> Guyon (5) avaient déjà, à cette époque, publié un de ses plus intéressants écrits : *Le Cantique des cantiques de Salomon, avec des explications et des réflexions qui regardent la vie intérieure*. Il parut à Lyon pour la première fois au mois de septembre 1687.

(1) PHELIPPEAUX, *Relation*, 1<sup>re</sup> partie, p. 223.

(2) Cette gravure se trouve à trois états dans la belle collection des gravures de Séb. Leclerc, au séminaire de Saint-Sulpice, plus riche ici que la Bibliothèque nationale.

(3) Ce furent les duchesses, ses amies, qui lui conseillèrent de faire imprimer le Cantique. (Le P. Romain JOLY, *Hist. du quiétisme*, p. 92, mss. de la Bibl. nat.)



« Je suis saisi d'admiration, dit l'un des approbateurs du livre, quand je considère que l'auteur a expliqué le Cantique d'une manière si aisée, si belle et si édifiante. Il en est redevable aux communications de l'Esprit saint, qui souffle où il veut. »

C'est bien d'inspiration, du moins dans un autre sens, que fut écrit ce commentaire : M<sup>me</sup> Guyon n'y mit pas deux jours. Elle fit hommage de son travail à l'Enfant Jésus, dans une dédicace en vers. Soyez, y dit-elle,

Soyez, ô sagesse incréée,  
L'âme de tout ce que je fais,  
L'unique but de mes souhaits,  
L'étoile de ma destinée.

L'interprétation du texte est originale et hardie ; la doctrine qui s'en dégage n'est autre que celle des *Torrens* et du *Moyen court*. M<sup>me</sup> Guyon a vu se développer dans le chant nuptial de Salomon les phases successives du mariage mystique.

Dieu nous a donné, en nous créant, une « participation de son être. » De là, dans notre nature, une aptitude à être unie à Dieu, et en même temps une tendance à l'union, un besoin du retour.

Au début, c'est l'union des puissances, union extérieure et superficielle, qui est « le toucher, plutôt que l'unir. » C'est comme un embrassement divin, une « union de fiançailles, » où se trouvent, il est vrai, les affections du cœur, les présents, les caresses, mais non la parfaite jouissance de l'objet.

Puis vient l'union essentielle, « le baiser de la bouche. » C'est vraiment le mariage spirituel, où Dieu prend

l'âme pour son épouse, et où il y a union d'essence à essence et communication de substance. Ce n'est point une union accidentelle et fugitive, comme celle des créatures, mais une union durable, qui ne finit jamais. Elle n'est point locale et limitée, mais intégrale, absolue. A la différence des corps, qui sont impénétrables, l'âme, parce qu'elle est spirituelle, peut être unie, mêlée, transformée en Dieu : « C'est comme une eau versée dans une autre eau ; on ne l'en peut distinguer, » bien qu'elle conserve, remarque à propos M<sup>me</sup> Guyon, sa matière et sa substance propre.

Le résultat de cette union, c'est la communication du Verbe de Dieu à l'âme. L'âme, dès lors, ne saurait rester stérile ; elle est rendue féconde de la fécondité même de Dieu. De là cette maternité spirituelle et cet état apostolique qui tiennent tant de place dans la doctrine mystique de M<sup>me</sup> Guyon. « Il y a des personnes, écrit-elle, qui disent que cette union ne se peut faire que dans l'autre vie ; mais je tiens pour certain qu'elle se peut faire en celle-ci, avec cette différence qu'en cette vie, l'on possède sans voir et que, dans l'autre, on voit ce que l'on possède. »

Il ne nous plaît pas de suivre M<sup>me</sup> Guyon à travers les idées hardies et les vives images dont elle a cru pouvoir, après tant d'autres, semer son interprétation mystique. A toutes ces choses hasardées ou malsaines, qui exciteront plus tard les réclamations de Bossuet, nous préférons les simples paroles du *Cantique* et la poésie des chastes amours.

M<sup>me</sup> de Maintenon est tout entière dans le ravissant

émail de Petitot, au musée du Louvre (1). Que de bonté, que de finesse et de grâce naïve, dans cette figure de jeune femme ! Et quelle dignité ! L'éclat, la fraîcheur, les lis et les roses s'en iront avec les années ; mais l'âme qui respire et s'épanouit sur ce beau visage ne se flétrira jamais. Soyons justes pour cette noble femme. Elle s'éleva, mais par ses vertus ; elle disposa des faveurs de la cour, mais sans rien prendre pour elle-même ; elle régna sur le roi, mais pour le charmer, pour le consoler, pour détourner ses regards de tant d'objets séduisants, qui pouvaient l'attirer encore, pour l'empêcher d'être Louis XV, pour venir seule, au milieu du silence et des adorations de la cour, lui faire entendre la voix et lui montrer les larmes de la France (2).

La grande préoccupation de M<sup>me</sup> de Maintenon, après le roi, ce fut Saint-Cyr. Heureuse et fière de son œuvre, elle venait à peu près tous les jours, au milieu de ses enfants, se reposer de la cour, « par la douceur de vivre avec des anges. » Elle se mêlait à leurs conversations et à leurs jeux, comme à leurs travaux ; elle répandait sur eux son esprit et son cœur, et recueillait en échange la reconnaissance et l'affection. « Puisse cet établissement, disait-elle, durer autant que la France, et la France autant que le monde ! »

Saint-Cyr fut à la fois une royale charité pour la noblesse ruinée à la guerre, et une innovation hardie dans l'éducation des filles. L'éducation des couvents n'était bonne que pour des religieuses : Fénelon l'a remar-

(1) N<sup>o</sup> 1455.

(2) V. ses lettres au card. de Noailles, du 3 août 1696 et du 19 juillet 1698.

qué (1); en dehors, il n'y avait rien. Or, ce qu'il fallait au pays, c'étaient des mères de famille, sensées, chrétiennes et laborieuses. Aussi M<sup>me</sup> de Maintenon veut-elle que la religion soit enseignée à ses filles « dans toute sa grandeur, sa beauté, sa solidité et sa simplicité. » « Faites-leur voir, disait-elle, que la vraie piété est de remplir ses devoirs; qu'elles apprennent celui des femmes, celui des mères, les obligations envers les domestiques (2). » Elle veut que l'on cultive leur esprit, que l'on développe leur raison, « que l'on ne développera jamais trop, ni trop tôt; » qu'on les habitue, qu'on les rompe à la fatigue : « Employez-les au service de la maison, sans scrupule; rendez-les ménagères et laborieuses, qu'elles balaient et qu'elles fassent les lits : elles en seront plus adroites, plus fortes et plus humbles (5). » S'aperçoit-elle qu'on s'écarte du chemin qu'elle a tracé, aussitôt elle y rappelle. « On ne parle chez vous que de couvent; exhortez les maîtresses des classes à instruire les demoiselles sur les obligations du mariage et sur la piété convenable aux gens du monde (4). » « On m'a dit, écrit-elle à M<sup>me</sup> de Tourp, maîtresse générale des classes, en 1694, qu'une des petites fut scandalisée au parloir de ce que son père avait parlé de sa culotte; cela est pitoyable. D'autres ne disent qu'à l'oreille qu'une femme est grosse. Veulent-elles être plus modestes que Notre-Seigneur,

(1) Elles sortent du couvent comme une personne qu'on aurait nourrie dans les ténèbres d'une profonde caverne et qu'on ferait passer tout à coup au grand jour. (*De l'Education des filles.*)

(2) *Instructions aux demoiselles de Saint-Cyr*, décembre 1694.

(3) Lettre à M<sup>me</sup> du Pérou, septembre 1703.

(4) Lettre à M<sup>me</sup> du Pérou, 1711.

qui parle de grossesse, d'enfantement, etc.? Une petite demoiselle s'arrêta avec moi, quand je voulus lui faire dire combien il y a de sacrements. Ne voulant point nommer le mariage, elle se mit à rire, et me dit qu'on ne le nommait point dans le couvent d'où elle sortait. Quoi! un sacrement institué par Jésus-Christ, et qu'il faut apprendre à vos filles, ne pourra être nommé! Il y a bien plus d'immodestie à toutes ces façons-là, qu'il n'y en a à parler de ce qui est innocent. »

Ces sages et larges idées, si neuves alors, si neuves aujourd'hui encore, devaient régner à Saint-Cyr jusqu'à la Révolution française. Mais ce n'est pas du premier coup que le but fut atteint. L'esprit mondain se fit d'abord une trop large place à Saint-Cyr. Une des choses que M<sup>me</sup> de Maintenon cherchait par dessus tout à éviter, en matière d'éducation, c'est l'ennui, tant chez les élèves que chez les maîtresses. Elle y réussit trop : on sait l'empressement, l'admiration, l'enthousiasme qu'il y eut aux représentations d'*Esther*. On ne tarda pas à s'apercevoir que les demoiselles étaient devenues vaniteuses, fières, jalouses, insupportables. Elles faisaient leur prière dans les coulisses, avant d'entrer en scène; mais elles ne voulaient plus chanter à l'église, crainte de gâter leurs voix avec des psaumes et du latin. « Cet endroit, écrivait M<sup>me</sup> de La Fayette, cet endroit qui, maintenant que nous sommes dévots, est le séjour de la vertu et de la piété, pourra quelque jour, sans percer dans un profond avenir, être celui de la débauche et de l'impiété. Car de songer que trois cents jeunes filles, qui y demeurent jusqu'à vingt ans, et qui ont à leur porte une cour de gens éveillés, de croire, dis-je, que

de jeunes filles et de jeunes hommes soient si près les uns des autres, sans sauter les murailles, cela n'est presque pas raisonnable (1). »

M<sup>ms</sup> de Maintenon vit le danger et le conjura. Elle réforma Saint-Cyr : plus de représentations solennelles ; l'entrée de la maison interdite aux hommes, même aux tailleurs. « N'y souffrez aucun homme, ni pauvre, ni riche, ni jeune, ni vieux, ni prêtre, ni laïque, je dis même un saint, s'il en est un sur la terre (2). » La réforme fut radicale ; pour se garantir du bel esprit, on proscrivit l'esprit et la raison, et une maîtresse pouvait quelque temps après écrire à la fondatrice : « Rassurez-vous, madame, nos filles n'ont plus le sens commun. »

Il n'est pas facile d'emprisonner les âmes. Ces esprits jeunes, vifs, passionnés, que l'on veut contenir, s'agitent, quoi qu'on fasse, et cherchent à s'échapper : ils sentent qu'ils ont des ailes. Une issue leur restait ouverte du côté du ciel ; ils s'y précipitent : le mysticisme devint le second péril de Saint-Cyr.

Le roi, qui voyait tout, s'était aperçu, à l'une des premières représentations d'*Esther*, qu'*Élise* avait pleuré. On s'informa, et l'on sut que Racine, qui préparait et conduisait tout dans la coulisse, avait grondé *Élise*, qu'*Élise* avait pleuré, et que Racine, craignant qu'elle ne manquât son rôle, lui avait dit, pour la rassurer, de douces paroles, et même avait tiré son mouchoir pour lui essuyer les yeux (3). On rit beaucoup de la bonho-

(1) M. de la FAYETTE, *Mémoires de la cour de France*, p. 125.

(2) Lettre à la supérieure, 1701.

(3) *Mém. des Dames de Saint-Cyr*, chap. XVI.

mie de Racine. Or, *Élise* était la cousine germaine de M<sup>me</sup> Guyon ; c'est par elle que le mysticisme fut introduit à Saint-Cyr.

Elle se nommait Marie-Françoise de La Maisonfort ; mais on l'appelait communément la *Chanoinesse*. Son père, en effet, lui avait autrefois obtenu un canonicat à Poussay en Lorraine et, partant pour la guerre, il l'y avait conduite, quand elle n'avait encore que douze ans. Cette jeune fille, bien faite, gracieuse, spirituelle et douce, gagna bientôt l'amitié de son abbesse, qui la mena à Nancy, au passage de M<sup>me</sup> la Dauphine (1680). La princesse la remarqua et lui fit beaucoup d'amitiés.

Mais le revenu de la prébende était fort modique. M. de La Maisonfort, qui s'était remarié, ne pouvant plus suffire à l'entretien de sa fille, la fit venir à Paris en 1686. Son intention était de la faire entrer chez la grande duchesse, en qualité de demoiselle, et de placer sa seconde fille à Saint-Cyr. Chargée de conduire sa jeune sœur, la chanoinesse fut présentée par l'abbé Gobelin. M<sup>me</sup> de Maintenon fut séduite par ses grâces et son esprit. Elle l'engagea à rester, et bientôt, la connaissant mieux, elle conçut pour elle une vive affection et en fit sa confidente : « Quel véritable présent vous m'avez fait, écrivait-elle à l'abbé Gobelin, en me donnant la chanoinesse ! et quel dommage qu'elle n'ait pas de vocation ! »

On lui en donnera.

M<sup>me</sup> Guyon allait souvent à Beynes, chez la duchesse de Charost. En allant, ou en revenant, elle s'arrêtait à Saint-Cyr, pour voir sa cousine. M<sup>me</sup> de Maintenon, qui goûtait M<sup>me</sup> Guyon de plus en plus, s'y prêtait ; elle

était heureuse de faire profiter Saint-Cyr des entretiens d'une femme qui avait le don d'inspirer à tous ceux qui l'entendaient le désir de la perfection chrétienne. Elle l'autorisa d'abord à coucher ; puis, peu à peu, les séjours se rapprochèrent et se prolongèrent. Les visites de la sainte étaient des jours de fête pour les pauvres captives : elle arrivait dans cette triste maison comme la vie elle-même, les mains pleines de fruits et de fleurs. Bientôt il s'éleva dans Saint-Cyr un petit troupeau (1).

« M<sup>me</sup> Guyon, dit l'historienne de Saint-Cyr, charma nos dames par son esprit et par ses discours de piété ; elles crurent y sentir une onction et un accroissement d'amour de Dieu, qui leur donna une haute idée de sa sainteté. Mais, dans ces commencements, c'était un mystère enfermé entre cinq ou six de nos dames ; car, selon M<sup>me</sup> Guyon, il n'y avait que des âmes choisies qui fussent capables d'entendre la vraie manière de s'unir à Dieu, telle qu'elle l'enseignait. Pour la mieux inspirer, elle donna à ces dames les livres dont elle était l'auteur, les porta à les distribuer et à communiquer ainsi sourdement, des unes aux autres, la nouvelle spiritualité... Sa dévotion fut bientôt regardée comme le vrai chemin de la perfection, en sorte que celles qui n'avaient pu encore y atteindre en étaient fort humiliées (2). »

Là était, en effet, le suprême attrait de la dévotion

(1) SAINT-SIMON, I, p. 340 ; PHELIPPEAUX, *Relation*, 1<sup>re</sup> partie, p. 34 ; BAUSSET, *Hist. de Fénelon*, liv. II, chap. XIII ; LAVALLÉE, *M<sup>me</sup> de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, chap. IX ; MICHAULT, *Hist. de France*, t. XVI, chap. III.

(2) *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XX.



nouvelle ; car « rien n'est plus propre à séduire de jeunes filles que de leur proposer une piété qui nourrit l'amour-propre, en les assurant qu'elles sont des âmes de premier ordre (1). »

M<sup>me</sup> Guyon parlait souvent à sa parente de l'abbé de Fénelon, de sa piété et de son expérience dans les voies spirituelles. M<sup>me</sup> de La Maisonfort désira vivement de le connaître, et Fénelon, de son côté, n'avait pas un moindre désir de connaître M<sup>me</sup> de La Maisonfort. M<sup>me</sup> Guyon leur ménagea une entrevue à Versailles, dans l'appartement de la duchesse de Béthune. M<sup>me</sup> de La Maisonfort fut charmée. Elle désira revoir l'abbé de Fénelon et prit, sans intention peut-être, le meilleur moyen de s'y faire autoriser : elle tenait à consulter l'abbé sur sa vocation, disait-elle. M<sup>me</sup> de Maintenon fut ravie ; elle voulait, à tout prix, attacher la chanoinesse à Saint-Cyr, et elle avait en Fénelon une confiance entière. Soit conviction, soit calcul, comme le veut l'abbé Phelippeaux, et en vue de plaire ; soit plutôt, comme il arrive souvent, un secret mélange de toutes ces choses, le pieux et séduisant abbé conseilla nettement à La Maisonfort de se soumettre à ce que l'on désirait d'elle. M<sup>me</sup> de Maintenon vint alors, et la pressa de se déclarer. La pauvre fille, ainsi prise, se débattit, alléguant ses répugnances et ses dégoûts ; on insista ; elle finit par déclarer qu'elle s'en rapporterait à la décision des directeurs de Saint-Cyr. Elle était sûre qu'on ne lui parlerait plus d'engagement, quand ses dispositions seraient connues.

(1) *Lettres historiques et édifiantes de M<sup>me</sup> de Maintenon*, t. I, p. 473.

Le 11 décembre 1690, M<sup>me</sup> de Maintenon assembla à Saint-Cyr l'évêque de Chartres, avec les abbés de Fénelon, Gobelin, Tiberge et Brisacier. Après avoir pesé, examiné, ils décidèrent que Dieu appelait la chanoinesse à être dame de Saint-Louis.

Pendant la délibération, M<sup>me</sup> de La Maisonfort était devant le saint-sacrement, dans une étrange angoisse. Quand elle connut la décision, elle pensa mourir de douleur. Elle fut toute la nuit dans les larmes. Le lendemain, l'évêque de Chartres lui écrivit, pour l'encourager : « Ne pensez plus à ce que vous auriez dû dire, ni à ce que vous croirez avoir mal dit. Ne revenez plus à faire des réflexions sur tout cela; songez seulement à vous préparer au sacrifice... Mettez-vous un bandeau sur les yeux, je vous en prie. » M<sup>me</sup> de Maintenon lui écrivit dans le même sens : « Abandonnez-vous bien à Dieu, ma très-chère; laissez-vous conduire les yeux bandés. Que vous êtes heureuse de pouvoir faire un sacrifice de tout ce que vous êtes ! Si l'on osait envier les grâces, j'aurais de la peine à me contenir là-dessus. »

M<sup>me</sup> de La Maisonfort, menée brusquement, n'avait pu être mise dans l'état d'esprit où il faut être pour entrer dans ces pieuses théories. Elle ouvrait les yeux, elle raisonnait encore, elle se demandait sur quoi ces messieurs avaient pu appuyer leur décision; elle soupçonnait qu'ils avaient eu plus d'égard aux désirs de M<sup>me</sup> de Maintenon qu'à ses dispositions personnelles. Fénelon lui écrivit pour la rassurer (1) : « Tout ce que j'ai à vous dire, madame, se réduit à un seul point, qui

(1) Lettre du 7 décembre 1690.

est que vous devez demeurer en paix, avec une pleine confiance... La vocation ne se manifeste pas moins par la décision d'autrui que par votre propre attrait. Quand Dieu ne donne rien au dedans pour attirer, il donne au dehors une autorité qui décide. »

L'évêque de Chartres comprit qu'il y aurait bien des difficultés à vaincre. Il quitta Saint-Cyr et remit toute la conduite de l'affaire aux mains de Fénelon. M<sup>me</sup> de Maintenon comprit, de son côté, que toute la question se réduisait à inspirer à la chanoinesse une confiance et une docilité absolues « pour ces deux saints, » comme elle les appelle. « Voyez l'abbé de Fénelon, lui écrit-elle ; accoutumez-vous à vivre avec lui. » L'abbé de Fénelon la vit donc souvent, lui écrivit, et travailla toute une année à la conduire au terme, avec douceur. M<sup>me</sup> de Maintenon, de son côté, ne ménageait ni conseils, ni délicates flatteries, ni caresses, afin de se l'attacher pour toujours, tant elle avait d'estime et d'affection pour elle. « C'est la plus aimable sainte qui soit au monde, » écrivait-elle à M<sup>me</sup> de Brinon (1).

Au commencement de 1692, on jugea que tout se trouvait suffisamment préparé, et qu'il était temps d'en finir. Le 2 février, une nouvelle conférence eut lieu à Saint-Cyr, et il y fut décidé que M<sup>me</sup> de La Maisonfort ferait incessamment ses vœux, à la suite d'une retraite. Dès le lendemain, M<sup>me</sup> de Maintenon, au comble de la joie, lui écrit pour la féliciter : « Que vous êtes heureuse ! lui dit-elle. J'ai bien de la peine à ne pas vous envier de voler si haut, pendant que nous nous traînons

(1) Lettre du 28 juin 1691.

au service de Dieu... Bonsoir, ma très-chère; vous allez devenir ma chère fille, car je deviens tous les jours de plus en plus votre mère. » Et trois jours après, le 6 février : « Vous êtes destinée, ma très-chère fille, à être une des pierres fondamentales de Saint-Cyr... Embrassez donc avec soumission Dieu qui vous appelle. » « Comme on savait, dit l'abbé Phelippeaux, que La Maisonfort n'était pas insensible aux louanges, on ne les lui épargna pas ». Au bout d'un an de noviciat, l'évêque de Chartres, diocésain de Saint-Cyr, la dispensa d'une plus longue épreuve (1), et l'autorisa, comme elle l'avait désiré, à prononcer ses vœux entre les mains de Fénelon. Le 28 février, Fénelon écrit à la chanoinesse que le moment était venu, et le lendemain, tout fut consommé. La professe était plus morte que vive. « Il n'arrive que trop souvent, remarque à ce sujet Phelippeaux, que Dieu renverse les vains projets des hommes, qui ne sont fondés que sur la prudence de la chair. » M<sup>me</sup> de La Maisonfort ne fut pas plus heureuse et ne fit pas plus de bien à Saint-Cyr que M<sup>me</sup> Guyon au diocèse de Genève (2).

(1) 10 février 1692. L'acte se trouve aux archives de Seine-et-Oise.

(2) C'est d'après PHELIPPEAUX, *Relation de l'origine, des progrès et de la condamnation du quiétisme*, p. 40 et suiv., que nous avons raconté cette partie de la vie de M<sup>me</sup> de La Maisonfort. Il tenait ce qu'il en dit de l'honnête abbé Le Dieu, qui se porte garant de son récit. Le Dieu avait reçu à Meaux les confidences de La Maisonfort; il avait eu communication des pièces authentiques, et il avait consigné le tout dans un mémoire qu'il communiqua à Phelippeaux. « C'est là qu'il a pris tout ce qui regarde M<sup>me</sup> de la Maisonfort et sa direction par M. l'abbé de Fénelon..... C'est par moi qu'il a eu les lettres de M. de Cambrai à M<sup>me</sup> de la Maisonfort. » (*Mém. de Le Dieu*, t. II, p. 220.)

Le Dieu nous apprend que Phelippeaux, au mois de septembre 1701, lut à Bossuet sa *Relation* tout entière, que Bossuet en marqua « toute sorte de satisfaction, n'y trouvant à redire qu'à quelques faits peu impor-

Fénelon était persuadé que la direction qu'il donnait à certaines âmes d'élite, utile à ces âmes, pouvait être pernicieuse au grand nombre. Aussi recommandait-il soigneusement de ne point communiquer aux profanes ses entretiens ni ses écrits. Mais M<sup>me</sup> de La Maisonfort était naturellement communicative et indiscreète. Peut-être aussi ne comprenait-elle pas que ce qui était bon pour elle pût ne l'être pas pour tous. Elle ne put donc s'empêcher, sur la fin de 1691, de communiquer à ses amies, avec les maximes de M<sup>me</sup> Guyon, quelques-uns des écrits de l'abbé. M<sup>me</sup> de Maintenon s'inquiéta : « Vous répandez, écrivit-elle à la chanoinesse, les écrits de M. l'abbé de Fénelon devant des gens qui ne les goûtent point... Quant à M<sup>me</sup> Guyon, vous l'avez trop prônée ; il faut nous contenter de la garder pour nous. Il ne lui convient pas, non plus qu'à nous, qu'elle dirige nos dames ; ce serait lui attirer de nouvelles persécutions. Elle m'a paru d'une discrétion admirable et ne vouloir de commerce qu'avec vous ; tout ce que j'ai vu d'elle m'a édifiée, et je la verrai toujours avec plaisir ; mais il faut conduire notre maison par les règles ordinaires et tout simplement. » Quelques jours après, il arriva à M<sup>me</sup> de La Maisonfort de dire publiquement qu'il ne fallait se gêner en rien, qu'il fallait s'oublier et ne jamais faire de retour sur soi-même (1). Nouvelle lettre : « Mon peu d'ex-

tants. » « Avec de si bons mémoires, ajoute-t-il, et des instructions si sûres, peut-être n'a-t-on jamais écrit une histoire plus véritable. Elle est en effet si vraie qu'il n'y aurait ni prudence, ni sagesse, ni sûreté de la rendre publique. » (V. LE DIEU, *Mém.*, t. II, pp. 214 à 226.) Le livre de Phelippeaux ne fut publié qu'après sa mort, en 1733, et il excita les orages présagés par l'abbé Le Dieu.

(1) 6 février 1692.

périence en ces matières me révoltait contre M. de Fénelon, quand il ne voulait pas que ses écrits fussent montrés. Cependant, il avait raison. On prêche la liberté des enfants de Dieu à des personnes qui ne sont pas encore ses enfants, et qui se servent de cette liberté pour ne s'assujettir à rien. »

Après sa profession, M<sup>me</sup> de La Maisonfort se gêna, paraît-il, moins encore. Elle se fit ouvertement l'apôtre de la spiritualité nouvelle. « Presque toute la maison devint quiétiste ; on ne parla plus que de pur amour, d'abandon, de sainte indifférence... Jusqu'aux sœurs converses et aux servantes, il n'était plus question que de pur amour. Et il y en avait qui, au lieu de faire leur ouvrage, passaient leur temps à lire les livres de M<sup>me</sup> Guyon, qu'elles croyaient entendre (1). »

L'évêque de Chartres fut informé de ce qui se passait à Saint-Cyr. Godet des Marais était, « avec son air de cuistre (2), » un habile et vertueux prélat. « Ses mœurs, sa doctrine, tout, dit Saint-Simon, était irréprochable. Il faisait à Paris des voyages courts et rares, logeait au séminaire de Saint-Sulpice, et se montrait encore plus rarement à la cour. » Fidèle à tous ses devoirs, il se préoccupa de Saint-Cyr, et voulut tout connaître. La résolution était sage, mais elle ne justifie pas les moyens. L'évêque de Chartres, en effet, crut devoir se servir du procédé que le cardinal d'Estrées se vantait d'avoir suivi à l'égard de Molinos. Il s'adressa à deux dames de Saint-Louis, dont il était sûr, et les chargea de s'attacher à

(1) *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. xxix.

(2) Saint-Simon. Du reste, on l'appelait couramment à la cour, et même devant M<sup>me</sup> de Maintenon, le « cuistre violet. »

M<sup>me</sup> Guyon et à La Maisonfort, d'entrer dans tous leurs sentiments, en apparence, de les laisser parler, de bien écouter, de ne rien laisser perdre, mais de tout écrire et de lui tout livrer (1). Quand il fut prêt, il vint trouver M<sup>me</sup> de Maintenon et lui dit qu'il n'était pas étonnant qu'il y eût des divisions à Saint-Cyr, qu'il y courait de mauvaises doctrines et des livres pernicious, entre autres le *Moyen court*. M<sup>me</sup> de Maintenon le tira de sa poche en riant, lui demandant si c'était celui-là, et soutenant qu'il était fort bon. Depuis deux ans, elle le portait toujours sur elle (2). Frappée cependant de ce que lui avait dit son directeur, elle prit le parti de consulter et fit prier M<sup>me</sup> Guyon de ne plus aller à Saint-Cyr. « Je ne répondais plus, dit M<sup>me</sup> Guyon, aux filles qui me consultaient, que par des lettres ouvertes, qui passaient par les mains de M<sup>me</sup> de Maintenon (3). »

Fénelon se sentit atteint. Quelque temps après eut lieu une scène scandaleuse, qui le mit dans le plus grand embarras. L'évêque de Chartres avait fait pour Saint-Cyr des règles et des constitutions nouvelles. La Maisonfort, en présence de M<sup>me</sup> de Maintenon et de l'évêque, témoigna pour ces règles un profond mépris. Fénelon, craignant qu'on ne lui imputât la faute de la chanoinesse, écrivit à M<sup>me</sup> de Maintenon une longue lettre datée du 20 novembre 1693. « Je ne veux rien, y dit-il, en fait de spiritualité, au-delà de saint François de Sales, de saint Jean de la Croix et des autres semblables, que l'Église a canonisés dans leur doctrine et

(1) *Mém. de Saint-Simon*, t. 1, p. 40-24.

(2) Notes manuscrites de l'abbé Fleury.

(3) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., p. 124; v. aussi p. 141.

dans leurs mœurs. Je condamnerais peut-être plus sévèrement qu'un autre tout ce qui irait au-delà... Quelque respect et quelque admiration que j'aie pour sainte Thérèse, je n'aurais jamais voulu donner au public tout ce qu'elle a écrit. Enfin je voudrais tout examiner, faire expliquer rigoureusement jusqu'aux moindres choses susceptibles de deux sens, laisser peu de choses écrites au public; tenir surtout les femmes pieuses et les filles de communautés dans une grande privation des ouvrages de spiritualité élevée, afin que la simple pratique et la seule opération de la grâce leur enseignât ce qu'il plairait à Dieu de leur enseigner lui-même (1). »

Cependant les ennemis de M<sup>me</sup> Guyon commençaient à relever la tête. La voyant suspecte, ils eurent l'espérance de l'accabler, et Fénelon avec elle. Déjà on avait osé présenter en Sorbonne un cas de conscience où il était demandé si un prince pouvait souffrir auprès de ses enfants un précepteur soupçonné de quiétisme (2).

On voyait donc se former l'orage. Les amis de M<sup>me</sup> Guyon, pour conjurer le péril, l'engagèrent à soumettre sa doctrine à l'examen et au jugement de Bossuet.

(1) *Œuvres de Fénelon*, éd. de l'abbé Gosselin, corresp. sur l'affaire du quiétisme, lettre 21.

(2) Ce cas de conscience fut présenté à l'abbé Phelippeaux, qui refusa de le signer (*Relation*, p. 63). Venait-il de l'archevêque de Paris? Phelippeaux le fait un peu entendre, La Beaumelle l'affirme. Ce qui est sûr, c'est que M. de Harlai n'aimait pas Fénelon. (V. BAUSSET, *Hist. de Fên.*, liv. 1, chap. XVIII et XXVII.)



## CHAPITRE X

## EXAMEN DE LA DOCTRINE.

---

Entretiens de M<sup>me</sup> Guyon avec Nicole et l'abbé Boileau. — Courte apologie du *Moyen court*. — M<sup>me</sup> Guyon prend Bossuet pour arbitre et lui remet tous ses écrits. — Long et consciencieux examen. — Première conférence. — Correspondance. — Seconde conférence. — Point de vue de Bossuet dans la discussion. — Sa lettre du 4 mars 1694. — Soumission de M<sup>me</sup> Guyon. — Bossuet ne conserve aucun doute sur sa foi. — M<sup>me</sup> de Maintenon consulte, au sujet du *Moyen court*, plusieurs théologiens, l'évêque de Châlons et Bossuet. — Opinion de Bourdaloue sur les dangers du nouveau mysticisme.

M<sup>me</sup> Guyon était depuis sept ans à Paris, décriée, persécutée par les uns, recherchée, vénérée par les autres, sans que sa doctrine eût été soumise à un véritable examen. Pirot, après une lecture superficielle et quelques explications, s'était montré satisfait; l'archevêque n'avait rien osé dire; Fénelon, à la suite d'une étude approfondie, se trouva charmé. Nicole, au contraire, désapprouvait le *Moyen court*. On conseilla à M<sup>me</sup> Guyon de l'aller voir. Voici le récit qu'elle a fait de cette entrevue : « Il me mit d'abord sur le *Moyen court* et me

dit que ce petit livre était plein d'erreurs. Je lui proposai de le lire ensemble, et le priai de me dire avec bonté celles qui l'arrêteraient, et que j'espérais lui lever les difficultés qu'il y trouverait. Il me dit qu'il le voulait bien et commença à lire le petit livre, chapitre par chapitre, avec beaucoup d'attention. Et sur ce que je lui demandais si, en ce que nous venions de lire, il n'y avait rien qui l'arrêtât, ou lui fit de la peine, il me répondait que non, et que ce qu'il cherchait était plus loin. Nous parcourûmes le livre d'un bout à l'autre, sans qu'il y trouvât rien qui l'arrêtât, et souvent il me disait : « Voilà les plus belles comparaisons qu'on « puisse voir. » Enfin, après avoir longtemps cherché les erreurs qu'il croyait y avoir vues, il me dit : « Ma-  
« dame, mon talent est d'écrire et non pas de faire de  
« pareilles discussions ; mais si vous vouliez bien voir  
« un de mes amis, il vous fera ses difficultés, et vous  
« serez peut-être bien aise de profiter de ses lumières.  
« Il est fort habile et fort homme de bien, et il s'entend  
« mieux que moi à tout cela. C'est M. Boileau, de  
« l'hôtel de Luynes. »

M<sup>me</sup> Guyon fit quelques difficultés ; mais Nicole y mit tant d'insistance, qu'elle alla voir l'abbé Boileau. « Il me dit qu'il était persuadé de la sincérité de mes intentions, mais que ce petit livre se trouvant entre les mains de beaucoup de monde, pouvait nuire à beaucoup d'âmes pieuses, par des conséquences fâcheuses qu'on en pouvait tirer. Je le priai de vouloir bien me dire les endroits qui lui faisaient de la peine, et je lui dis que j'espérais lui en lever les difficultés. Nous lûmes le petit livre, et comme il me disait, en lisant, les difficultés

qu'il y trouvait, je lui expliquais la chose de manière qu'il en paraissait content. Nous parcourûmes ainsi tout le livre, lui insistant quelquefois plus ou moins sur les endroits qui l'arrêtaient, et moi lui expliquant simplement et mes pensées et mes expériences, sans disputer sur la doctrine, dont je me rapportais à lui entièrement, comme étant beaucoup plus capable que moi d'en juger.

Cette discussion finie, il me dit : « Madame, il n'y « aurait aucune difficulté à ce petit livre, si vous aviez « expliqué les choses avec un peu plus d'étendue, et « il pourrait être fort bon, en expliquant dans une pré- « face ce qui ne l'est pas suffisamment dans le livre ; » et il me pressa d'y travailler. Je le fis à quelques jours de là, et je lui envoyai une explication dont il parut fort content (1). »

Cette explication, que M<sup>me</sup> Guyon ne voulut pas faire imprimer, crainte de s'attirer des affaires, fut publiée dans ses *Opuscules*, en 1720. Elle a pour titre : *Courte apologie du Moyen court*. M<sup>me</sup> Guyon y proteste qu'au moment où elle écrivit son livre, elle n'avait point entendu parler de Molinos. Si donc quelques passages du *Moyen court* manquent de précision et peuvent donner lieu à des interprétations dangereuses, c'est aux circonstances qu'il faut s'en prendre, non à l'auteur. Pouvait-elle prévoir, en effet, qu'une doctrine abominable allait paraître, et que les esprits effrayés chercheraient un jour à la retrouver partout ?

M<sup>me</sup> Guyon établit ensuite une distinction fondamen-

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. xi.

tale pour l'intelligence de son livre : c'est que parmi les instructions qui s'y trouvent, il y en a de générales et d'autres qui sont particulières. Les premières sont pour tous les chrétiens ; les autres, pour les âmes arrivées à un état déterminé. Ainsi, quand il est parlé de l'oubli des fautes et de la tranquillité où l'on doit être à cet égard, il ne s'agit que des personnes accoutumées à une grande pureté de vie, qui ne peuvent point oublier les fautes graves, mais qui perdent quelquefois, au moment de se confesser, le souvenir des fautes légères.

« Or, comment trouverait-on à redire sur ce que l'on porte ces âmes à demeurer en repos, en oubliant des fautes que les confesseurs eux-mêmes ne jugent pas suffisantes pour appuyer leur absolution? » Relativement à l'état *passif*, M<sup>me</sup> Guyon fait d'abord remarquer qu'elle n'a jamais voulu mettre tout le monde indistinctement dans une disposition passive : cette disposition ne dépend pas de nous, mais de Dieu. D'un autre côté, il ne faut pas entendre par l'état *passif* un état pareil à celui d'une chose inanimée dont on fait ce que l'on veut, sans qu'elle y contribue. L'âme, au contraire, coopère, puisqu'elle se soumet. N'est-ce pas, en effet, faire un acte volontaire, et par conséquent méritoire, que de se soumettre à la volonté, à la motion de Dieu? Un autre point fondamental de la doctrine, c'est l'état *permanent*. « Je m'explique, dit M<sup>me</sup> Guyon ; j'appelle un état *permanent*, pour l'intérieur, celui qui est affranchi des vicissitudes que l'on éprouve dans les commencements de la vie spirituelle ; mais je n'ai jamais entendu par état *permanent* un état de grâce dont on ne pût déchoir. »

Voici les dernières paroles de la *Courte apologie* :  
 « J'ai toujours écrit par obéissance, et j'ai soumis tout ce que j'ai écrit, et je le soumets encore, protestant que j'aimerais mieux mourir que de m'écarter le moins du monde de l'esprit de l'Église. »

M<sup>me</sup> Guyon, dans cette disposition d'esprit, n'avait point à reculer devant un examen attentif et sévère (1). D'avance elle se soumettait, tout en conservant la secrète et légitime espérance de satisfaire un nouveau juge, comme elle avait satisfait déjà Pirot, Nicole, Boileau et Fénelon,

Plusieurs raisons engagèrent ses amis à jeter les yeux sur Bossuet.

D'abord, on n'avait point à craindre qu'il fit rien en vue de plaire à l'archevêque : les deux prélats ne s'aimaient pas (2).

Au point de vue de la doctrine, on savait que l'évêque de Meaux ne croyait pas à l'amour pur ; mais on savait aussi qu'il n'était point opposé aux voies intérieures, et qu'il avait autrefois lu le *Moyen court*, sans manifester aucun déplaisir.

(1) On voit par une lettre inédite de M<sup>me</sup> Guyon au duc de Chevreuse, en date du 29 août 1693, que son intention était d'être examinée à loisir et à fond sur sa doctrine et sur ses mœurs.

(2) C'est de 1682 que datait la mésintelligence. Il fut question, à cette époque, d'élever au cardinalat l'archevêque de Reims et Bossuet. M. de Harlai fut blessé de les voir passer avant lui. Il fit donc, en sa qualité de président de l'assemblée du clergé de France, charger Bossuet de la rédaction des quatre articles, et Le Tellier du rapport sur l'affaire de la régale. Il réussit par là à les compromettre en cour de Rome et à ruiner irrévocablement leurs espérances. Les deux prélats ne le lui pardonnèrent jamais. Ce fait curieux et peu connu est rapporté par le secrétaire même de l'archevêque de Paris, l'abbé Legendre (*Mém.*, p. 46).

Bossuet était donc un juge sans prévention, bienveillant et incorruptible. C'était, en même temps, la plus haute autorité doctrinale et comme l'oracle de l'Église de France. Qu'il fût, comme on l'espérait, favorable à M<sup>me</sup> Guyon, et il n'y aurait plus personne qui osât l'attaquer.

Un ami commun, le duc de Chevreuse, vint donc déclarer au prélat que M<sup>me</sup> Guyon soumettait à son jugement son oraison et ses écrits. Bossuet, alors occupé d'un grand ouvrage sur la grâce, fit beaucoup de difficultés; on insista; il se rendit, et pour venir en aide à une simple femme, il eut la charité de laisser à son travail, au risque de ne le publier jamais (1). Bientôt il sut que le conseil de s'adresser à lui venait de Fénelon; il en fut heureux. Car une grande et touchante intimité régnait alors entre ces deux hommes; et Bossuet, qui n'était pas sans inquiétude sur la doctrine de son ami, vit naître avec bonheur une occasion naturelle de se voir et de s'expliquer.

Bossuet fut conduit chez M<sup>me</sup> Guyon par le duc de Chevreuse. « Ce prélat, écrit M<sup>me</sup> Guyon, nous dit des choses si fortes sur les voies intérieures, que j'en fus surprise (2). » On lui remit le *Moyen court*, le *Cantique*, tous les *Commentaires* sur l'Écriture sainte et les *Torrents*. M<sup>me</sup> Guyon poussa la bonne foi jusqu'à confier à Bossuet l'histoire de sa vie, que Fénelon lui-même ne connaissait pas. Bossuet promit un secret inviolable.

(1) C'est la *Défense de la tradition et des saints Pères*, que Bossuet laissa en manuscrit et qui parut pour la première fois dans les *Œuvres posthumes*, en 1753. Le treizième livre n'a même jamais été publié. Le manuscrit est à la bibliothèque du séminaire de Meaux.

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., p. 142.

demanda quatre à cinq mois pour tout examiner et tout approfondir, et rentré dans son diocèse, il se retira à *Cherbourg*, afin de n'être point interrompu dans son travail (septembre 1685). M<sup>me</sup> Guyon, de son côté, avait permis une entière soumission à tout ce qui serait décidé par le prélat, et pour en donner des marques par avance, elle proposa de se retirer à la campagne et de ne voir personne. Même elle prit l'engagement de ne plus écrire, « ce que j'ai fait aussi exige, dit Bossuet, pour l'empêcher de se mêler de théologie, comme elle faisait avec une certaine étourderie (1). »

« Si on m'avait laissée dans ma petite maison, écrivait-elle au duc de Chevreuse, j'y serais venue sans peine; mais puisque Dieu ne le veut pas, il faut être encore une fois errante, sans les six Tons abandonnés de tout le monde. » Cette lettre est du 10 septembre. Deux jours après, M<sup>me</sup> Guyon quittait Paris, avec l'intention de n'y plus revenir (2).

Ce qui devait, dès l'abord, particulièrement choquer Bossuet, dans les écrits qu'il emportait, c'étaient les prophéties, les miracles, les effusions de grâce, les communications surnaturelles, l'état spirituel, le martyre spirituel, l'autorité que l'auteur prétendait avoir sur les corps et sur les âmes de ses enfants. M<sup>me</sup> Guyon

(1) Bossuet, *Fautes sur le gallicanisme*, et c. p. 21. L'abbé Fleury, qui le tenait de tout le Chevreuse, dit que cette entreprise dura sept heures, depuis trois heures jusqu'à dix. « Elle se termina, dit-il, en disant que tout étoit fait de l'avis de M. de Meaux et de tout le conseil. L'avis de Dieu pour lui-même, sans aucun rapport à notre béatitude. » (Mém. de l'abbé Fleury, publiés pour la première fois par W. André Martin, 1844.)

(2) Les deux lettres des 10, 11, 12 septembre et 20 décembre 1685 (Mém. de Bossuet, de l'abbé Fleury, etc.).

l'avait prévu. Elle savait que l'on ne croit guère à ces choses quand on ne les a pas éprouvées. Aussi avait-elle déclaré à son juge, dès le premier entretien, qu'elle n'attachait qu'une importance secondaire aux circonstances extraordinaires de sa vie, et qu'elle ne les avait écrites que pour obéir. Le 5 octobre, elle lui écrivit dans le même sens (1) : « Ce n'est point par là qu'on doit juger d'une âme, dit-elle, mais sur son état intérieur, très-détaché de tout cela, sur l'uniformité de sa vie et sur ses écrits (2). »

M<sup>me</sup> Guyon savait, dès la fin de septembre 1693, que Bossuet ne lui était point favorable, et que Fénelon se trouvait impliqué dans son affaire. « Je voudrais, écrit-elle, souffrir mille morts pour l'en garantir. Je sais que M. de M. (M<sup>me</sup> de Maintenon) ne l'estime pas à beaucoup près comme elle faisait, qu'il lui est même suspect (3). » Nous savons, du reste, par l'abbé Le Dieu, qui le tenait de Bossuet lui-même, que des négociations se trouvaient déjà engagées entre M<sup>me</sup> de Maintenon et M. de Meaux, « qui travailla à cette affaire, dans un secret impénétrable, depuis le mois de septembre 1693, qu'il en fut chargé seul, jusqu'au temps des trente-quatre articles (4). »

« Toute la grâce que je vous demande, écrivait

(1) Les lettres de M<sup>me</sup> Guyon à Bossuet se trouvent dans la *Relation* de Phelippeaux. Elles lui avaient été remises par Le Dieu, secrétaire de Bossuet, qui prenait copie, pour lui-même, des pièces intéressantes adressées à son évêque. (V. *Mém. de Le Dieu*, t. II, p. 220.)

(2) Telle avait toujours été, du reste, la pensée de M<sup>me</sup> Guyon. (Cf. *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 1<sup>re</sup> partie, chap. xx, et lettre au duc de Chevreuse, du 20 janvier 1693.)

(3) Lettre inéd. au duc de Chevreuse, 30 septembre 1693.

(4) *Mém. de Le Dieu*, t. II, p. 216.



M<sup>me</sup> Guyon à Bossuet, c'est de suspendre votre jugement jusqu'à ce que vous m'ayez examinée à fond. Pour le faire avec succès, il faut, s'il vous plaît, que vous ayez la charité de me voir plusieurs fois et de m'entendre. » Puis, venant à ses écrits : « Je vous assure déjà par avance, ajoute-t-elle, que je consens que vous les brûliez tous, si Notre-Seigneur vous l'inspire (1). »

Il ne paraît pas que Bossuet ait accueilli la proposition que M<sup>me</sup> Guyon lui faisait de s'entretenir avec elle (2); il s'en tint aux textes, sans explications, ni commentaires. « Je les lus, dit-il, avec attention; j'en fis d'amples extraits, comme on fait des matières dont on doit juger. J'en écrivis au long de ma main les propres paroles; je marquai tout, jusqu'aux pages, et durant l'espace de quatre ou cinq mois, je me mis en état de porter le jugement qu'on me demandait... Je voulais en tout procéder modérément et ne rien condamner à fond, avant que d'avoir tout vu (3). »

Cependant des bruits étranges circulaient au sujet de M<sup>me</sup> Guyon. « Il faut pour vous réjouir, écrit-elle au duc de Chevreuse, que je vous raconte ce qui se dit dans le monde, moi qui ne suis pas du monde. L'on dit que l'on travaille à faire mon procès, que Desgrès a ordre de me chercher. Les uns disent que je suis condamnée au pain

(1) Lettre du 5 octobre 1693.

(2) C'était sage. « M<sup>me</sup> Guyon, dit La Baumelle, avait un tel ascendant sur tous les esprits, que les plus savants théologiens, tels que Nicole, Bossuet, l'abbé Boileau, Gaillard, fort prévenus contre elle et plus encore contre son *Moyen court*, dès qu'ils la voyaient et qu'ils l'entendaient, paraissaient désabusés; l'avaient-ils quittée, ils revenaient à leur premier sentiment, qu'ils ne gardaient qu'en ne la voyant plus. » (*Mém. pour servir à l'hist. de M<sup>me</sup> de Maintenon*, t. 1.)

(3) *Relation sur le quiétisme*, éd. orig., pp. 11 et 13.

et à l'eau, et à une pénitence perpétuelle; d'autres disent qu'on me tranchera la tête; mais la plus commune opinion est qu'on me fera faire amende honorable devant Notre-Dame, qu'on me coupera le poignet, qu'ensuite on me tranchera la tête, puis qu'on brûlera mon corps et qu'on jettera les cendres au vent (1). »

Quand son travail fut terminé, Bossuet revint à Paris, au mois de janvier 1694. M<sup>me</sup> Guyon, prévenue de son arrivée, lui écrivit, le 25 du même mois, et le pria de lui faire savoir le temps et le lieu où elle pourrait le voir et l'entretenir. Il fut convenu qu'ils se rendraient aux Filles du Saint-Sacrement (2) du faubourg Saint-Germain, et que de là, ils iraient dans une maison voisine, car il fallait agir secrètement pour ne donner pas d'ombrage à l'archevêque.

Le 29 janvier, veille de l'entrevue, M<sup>me</sup> Guyon écrivit à Bossuet une lettre pleine de soumission : « Permettez-moi, Monseigneur, avant d'être examinée, que je vous proteste que je ne viens point ici pour me justifier, ni pour me défendre... que je condamne de tout mon cœur, sans aucune restriction, en présence de mon Dieu, tout ce que vous condamnez ou en ma conduite ou en mes écrits... Je suis toute prête à vous éclairer sur toutes mes pensées et du sens auquel j'entends les choses, prête à tout condamner sans examen et con-

(1) Lettre au duc de Chevreuse, 4 janvier 1694.

(2) C'étaient des Bénédictines distinguées des autres religieuses du même ordre par une dévotion particulière au saint-sacrement. (V. SAUVAL, *Antiq. de Paris*.) Leur couvent était dans la rue Cassette, ce qui fait qu'elles sont souvent désignées sous le nom de religieuses de la rue Cassette. (V. *Topographie historique du vieux Paris*, par BERTY, t. III, 1876.)

tente que vous mettiez tout au feu. Faites-vous remettre en main les originaux et les copies ; je vous les résigne si absolument que, quoi que vous puissiez faire, je ne m'en informerai jamais. »

Le lendemain avait lieu l'entrevue. « J'accompagnai, dit l'abbé Phelippeaux, M. de Meaux au monastère des Filles du Saint-Sacrement de la rue Cassette. Le prélat y dit la messe, et M<sup>me</sup> Guyon y communia. Après la messe, ils se retirèrent chez l'abbé Jannon, qui demeurerait vis-à-vis le monastère, et ils eurent une longue conférence en particulier. Je ne pus savoir pour lors qui était cette dame, qui avait toujours paru fort voilée, et pour quelles affaires si importantes on avait pris ce rendez-vous. Je me doutais néanmoins que ce n'était pas une simple direction, le prélat n'ayant pas accoutumé d'employer dans ces sortes d'amusement un temps précieux et destiné à des affaires ou à des études plus sérieuses (1). »

Que se passa-t-il dans ce tête-à-tête? Bossuet et M<sup>me</sup> Guyon l'ont tous les deux raconté. Leurs récits ne se contredisent pas ; ils se complètent.

« Il souhaita, dit M<sup>me</sup> Guyon, de me voir chez un de ses amis, qui demeurerait auprès des Filles du Saint-Sacrement. Il dit la messe en cette communauté et m'y communia. On dina ensuite. Cette conférence qui, selon lui, devait être si secrète, fut sue de tout le monde (2). Bien des gens l'envoyèrent prier d'aller aux Filles du Saint-Sacrement, afin qu'ils pussent lui parler. Il y

(1) *Relation de l'origine*, etc., p. 94-95.

(2) M<sup>me</sup> Guyon se plaint à plusieurs reprises de l'indiscrétion de Bossuet, qui ne savait pas garder un secret, prétend-elle.

alla, de sorte qu'on prit un soin extrême de le prévenir, ainsi qu'il parut être lorsqu'il revint sur le soir et qu'il me parla. Ce n'était plus le même homme. Il avait apporté tous ses extraits et un mémoire contenant plus de vingt articles, à quoi se réduisaient toutes ses difficultés. Dieu m'aida de sorte que je le satisfis sur tout ce qui avait rapport au dogme de l'Église et à la pureté de la doctrine. Mais il y eut quelques endroits sur quoi je ne le pus contenter. Comme il parlait avec une extrême vivacité, et qu'il ne me donnait presque pas le loisir de lui expliquer mes pensées, il ne me fut pas possible de le faire revenir sur quelques-uns de ces articles, comme j'avais fait sur les autres. Nous nous quittâmes fort tard, et je sortis de cette conférence la tête si épuisée et dans un si grand accablement, que j'en fus malade plusieurs jours (1). »

Quels sont les points sur lesquels l'accord ne put s'établir? Bossuet nous les fait connaître dans un écrit où se retrouve encore, au bout de quatre ans, la vivacité qu'il avait apportée à cet entretien. Il y est question d'abord de ce songe mystérieux, dans lequel M<sup>me</sup> Guyon fut accueillie par l'époux sur la montagne. « Elle m'a toujours répondu : « C'est un songe. — Mais, lui disais-je, « c'est un songe que vous nous donnez comme un grand « mystère... O Seigneur, si j'osais, je vous demanderais « un de vos séraphins, avec le plus brûlant de tous ses « charbons, pour purifier mes lèvres souillées par ce « récit, quoique nécessaire (2). ».

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, p. 166.

(2) Il me parla d'un songe, et se moquant de moi avec des ris : « Qu'avez-vous fait dans ce lit avec l'époux ? Qu'est-ce qui s'y passa ? »

Bossuet reproche ensuite à M<sup>me</sup> Guyon l'impossibilité où elle prétendait être de prier les saints, et surtout la raison qu'elle en donne : « C'est, dit-elle, que ce n'est pas à l'épouse, mais aux domestiques, de prier les autres de prier pour eux, comme si toute âme pure n'était pas épouse (1). »

Il faut avouer que la logique est ici du côté de M<sup>me</sup> Guyon. On lui a dit qu'elle était l'épouse de Jésus-Christ; elle a pris au sérieux son titre. Pauvre ignorante! s'écrie Bossuet, s'imagine-t-elle être une âme préférée, choisie par Dieu, parce qu'elle est femme, pour être l'objet d'un plus tendre amour? Toute âme est épouse, du moment qu'elle est pure, que l'on soit un mousquetaire ou une dévote, une belle jeune fille ou un vieux capucin. Arbitraire aussi bien que celle des mystiques, l'interprétation de Bossuet est du moins saine et sage; l'autre est molle, voluptueuse, pleine de sourires, de séductions et de dangers.

Nous arrivons à un point qui semble avoir particulièrement attiré l'attention du grand évêque. « Je lui montrai dans ses écrits et lui fis répéter plusieurs fois que toute demande pour soi est intéressée, contraire au pur amour et à la conformité avec la volonté de Dieu, et enfin très-précisément qu'elle ne pouvait rien demander pour elle. « Quoi, lui disais-je, vous ne pouvez rien demander pour vous? — Non, répondit-elle, je ne le puis. »

Je lui dis : « Monseigneur, c'est un songe que je raconte naïvement. Vous savez que je ne vous ai donné cela que par excès de bonne foy et de confiance et sous le sceau de la confession. » (Lettre inéd. de M<sup>me</sup> Guyon au duc de Chevreuse, 11 juin 1695, mss. du séminaire Saint-Sulpice.)

(1) *Relation sur le quiétisme*, éd. orig., pp. 24 et 25.

Elle s'embarrassa beaucoup sur les demandes particulières de l'Oraison dominicale. Je lui disais : « Quoi, « vous ne pouvez pas demander à Dieu la rémission de « vos péchés? — Non, répondit-elle. — Eh bien! repris- « je aussitôt, moi que vous rendez l'arbitre de votre « oraison, je vous ordonne, Dieu par ma bouche, de dire « après moi : « Mon Dieu, je vous prie de me pardonner « mes péchés. — Je puis bien, dit-elle, répéter ces « paroles; mais d'en faire entrer le sentiment dans mon « cœur, c'est contre mon oraison. »

Cette conférence fut suivie d'une autre, plus importante, avec l'abbé de Fénelon, dans son appartement à Versailles, en présence des ducs de Beauvillier et de Chevreuse. « J'y entrai, dit Bossuet, plein de confiance qu'en lui montrant sur les livres de M<sup>me</sup> Guyon toutes les erreurs et tous les excès qu'on vient d'entendre, il conviendrait avec moi qu'elle était trompée et que son état était un état d'illusion. » Bossuet insista sur cette prophétie où, dans son enthousiasme sur les merveilles que Dieu voulait opérer par elle, M<sup>me</sup> Guyon s'écrie : « Il m'a semblé que Dieu m'a choisie en ce siècle pour « détruire la raison humaine, pour établir la sagesse de « Dieu par la destruction de la sagesse du monde... Ce « que je lierai sera lié, ce que je délierai sera délié, » et le reste, dit Bossuet, que j'ai lu moi-même à M. l'abbé de Fénelon. Il sait bien ceux qui assistaient à la conférence, et que c'était lui que je regardais, parce que c'était lui, comme prêtre, qui devait enseigner les autres... Je remportai pour toute réponse que puisqu'elle était soumise sur la doctrine, il ne fallait pas condamner la personne. Sur tous les autres excès, sur ces prodi-

gieuses communications de grâces, sur ce qu'elle disait elle-même de l'état de son éminente sainteté, qu'elle était la femme enceinte de l'Apocalypse (1), celle à qui il était donné de lier et de délier, la pierre angulaire et le reste de cette nature, on me disait que c'était le lieu de pratiquer ce que dit saint Paul : *Éprouvez les esprits*, que c'était cela même qu'il fallait examiner. Dieu me faisait sentir toute autre chose : sa soumission ne rendait pas son oraison bonne, mais faisait espérer seulement qu'elle se laisserait redresser. Le reste me paraissait plein d'une illusion si manifeste qu'il n'était besoin d'aucune autre réponse que de la simple relation des faits (2). »

M<sup>me</sup> Guyon écrivit plusieurs lettres à Bossuet, pour s'expliquer (5). C'est sur les demandes qu'il l'avait le plus tourmentée, dit-elle. Elle lui écrivit : « Lorsque vous m'avez dit, Monseigneur, de demander et de désirer, j'ai essayé de le faire, et je n'ai eu qu'un plus grand témoignage de mon impuissance. Je me suis trouvée comme un paralytique, à qui on dit de marcher, puisqu'il a des jambes. Il y a des impuissances spirituelles, comme des corporelles (4). »

M<sup>me</sup> Guyon explique longuement ailleurs (5) les cau-

(1) Il me parla de la femme de l'Apocalypse. (Apoc., XII, 1 et sq.), comme si j'avais prétendu être moi-même cette femme. (*Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., p. 154.)

(2) *Relation du quiétisme*, p. 28.

(3) Ces lettres ont été communiquées à l'abbé Phelippeaux par le secrétaire de Bossuet, l'abbé Le Dieu. (*Mém. de Le Dieu*, t. II, p. 220.)

(4) PHELIPPEAUX, *Relation*, p. 98.

(5) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> part., chap. XIII et XIV.

ses de cette impuissance. Ce qu'elle dit peut se ramener à deux points.

Quand on n'aime que Dieu, quand on met dans cet amour tout son bonheur, il est tout naturel que l'on ne puisse rien désirer. Le désir d'une telle âme, sa demande, sa prière, c'est son amour.

« Je crois encore que ce qui fait que l'âme ne peut plus rien désirer, c'est que Dieu remplit sa capacité. On me dira qu'on dit la même chose du ciel. Il y a cette différence que dans le ciel, non seulement la capacité de l'âme est remplie, mais de plus cette capacité s'est fixée et ne peut plus s'accroître. Dans cette vie, au contraire, Dieu remplit la capacité de l'âme sainte, et en même temps, il la dilate, pour la remplir toujours.

« Il faut donc conclure qu'il y a deux sortes d'âmes : les unes auxquelles Dieu laisse la liberté de penser à elles, et d'autres que Dieu invite à se donner à lui sans retour. Ces âmes sont comme de petits enfants qui se laissent porter à leurs mères.

« M. de Meaux prétend qu'il n'y a que quatre ou cinq personnes, dans tout le monde, qui aient cette manière d'oraison et qui soient dans cette difficulté de faire des actes. Il y en a plus de cent mille dans le monde : on écrit pour ceux qui sont dans cet état. »

M<sup>me</sup> Guyon proteste qu'elle n'a jamais songé à se faire prendre pour la femme de l'Apocalypse (1). Quand elle parle de ces écoulements de grâce qui se font en elle et qui se répandent autour d'elle, elle ne fait que dire sim-

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., p. 154, et lettre au duc de Chevreuse, du 11 juin 1694.



plement ce qu'elle croit éprouver (1). Si elle semble, dans sa vie, parler avantageusement d'elle-même, c'est qu'il lui a été ordonné, par son directeur, de tout dire. Et d'ailleurs, où est le mal, du moment que l'on ne s'attribue rien à soi-même? « C'est bien fait de déclarer les grâces du Seigneur son Dieu et de rehausser sa bonté par la bassesse du sujet sur lequel il les exerce. » Quant à l'état apostolique, « il n'y a qu'à ouvrir les histoires de tous les temps, pour faire voir que Dieu s'est servi de laïques et de femmes sans science, pour instruire, édifier, et faire arriver les âmes à une haute perfection. *Il a choisi les choses faibles pour confondre les fortes* (I Cor., 1, 27). Pour ce qui me regarde, je suis prête à croire que mes imaginations sont mêlées comme des ombres à la vérité divine, ce qui peut bien la couvrir, mais non l'endommager. »

Le point délicat était de décider ce qu'il y avait de vrai et ce qu'il y avait d'imaginaire dans les expériences de M<sup>me</sup> Guyon. Mais Bossuet, à cette époque de sa vie, ne connaissait pas les mystiques (2); il risquait, en condamnant M<sup>me</sup> Guyon, de condamner les saints. Aussi chercha-t-il à tout ramener aux dogmes généraux de l'Église, à faire de toutes les questions des questions de théologie dogmatique, et à se maintenir sur ce terrain, où il se sentait fort. « M. de Meaux m'accablait par la vivacité de ses raisonnements, qui se réduisaient tou-

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, p. 155, et lettre au duc de Chevreuse, du 3 février 1694.

(2) « Il avouait avoir peu étudié la matière jusque-là. » (Mss. de l'abbé Fleury.)

jours à la créance du dogme de l'Église, dont je ne prétendais pas disputer avec lui, au lieu de discuter paisiblement les expériences d'une personne soumise à l'Église, et qui ne demandait qu'à être redressée, supposé qu'elles ne fussent pas conformes aux règles qu'elle prescrit, ce qui était précisément le fait dont il s'était agi, lorsqu'on avait entrepris cet examen (1). »

Le 20 février eut lieu une seconde entrevue. Le lendemain, M<sup>me</sup> Guyon écrivait au duc de Chevreuse : « J'ai vu M. de Meaux, et on ne peut être plus reconnaissante que je le suis de sa charité. Je crois qu'il a la tête fendue, non seulement par sa mitre, mais par la peine qu'il a prise ; pour moi, je l'ai en quatre. La prière que je vous fais est qu'on jette au feu sans retard les originaux et les copies. Comme je ne dois plus parler à personne, les écrits étant brûlés, je ne pourrai plus nuire, et ainsi je n'aurai plus besoin d'examen, car je n'en puis plus soutenir. »

Le 4 mars, Bossuet écrivit une longue lettre à M<sup>me</sup> Guyon. Il lui recommande de se purifier d'abord de ces grands sentiments qu'elle a d'elle-même, puis de se séquestrer, de ne plus écrire et de renoncer à ces communications de grâce, qui sont sans exemple dans l'Église. « Je mets encore dans le rang des choses que vous devez déposer toute prédiction, tout miracle, en un mot toutes choses extraordinaires. »

Quant aux écrits, Bossuet n'insiste pas, puisque M<sup>me</sup> Guyon se soumet d'avance à toutes les corrections qu'on y pourra faire, et qu'elle consent même qu'on les

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., p. 154.

brûle, « ce que l'on fera, s'il le faut. » « Vous n'avez, ajoute-t-il, qu'à persister dans ces sentiments. Ma seule difficulté, c'est sur la voie, et dans la déclaration que vous faites que vous ne pouvez rien demander pour vous, pas même de ne pécher pas. C'est ce qui me paraît opposé au commandement de Dieu, et dont je ne vois aucun exemple dans toute l'Église. »

« Toutes les difficultés qu'il me faisait, dit M<sup>me</sup> Guyon, ne venaient, comme je crois, que du peu de connaissance qu'il avait des auteurs mystiques, qu'il n'avait jamais lus, et du peu d'expérience qu'il avait des voies intérieures (1). »

Elle ne s'en soumit pas moins, par esprit d'obéissance, à tout ce que lui prescrivait Bossuet. Elle craignait que sa foi n'eût paru suspecte au grand évêque, et elle écrivit à ce sujet, au duc de Chevreuse, une lettre qui fut montrée à Bossuet. « M. de Meaux répondit que les difficultés sur lesquelles il avait insisté et quelques-unes sur lesquelles il insistait encore ne regardaient ni la foi, ni la doctrine de l'Église; qu'il pensait différemment de moi, à la vérité, sur ces articles, mais qu'il ne m'en croyait pas moins catholique; et que si, pour ma consolation et celle de mes amis, je souhaitais une attestation de ses sentiments, il était prêt à me donner un certificat par lequel il paraîtrait qu'après m'avoir examinée, il n'avait rien trouvé en moi que de catholique, et qu'en conséquence, il m'avait administré les sacrements de l'Église. » M<sup>me</sup> Guyon remercia Bossuet, disant qu'elle se contentait du témoignage qu'il voulait bien lui rendre.

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., p. 156.

Ce récit est pleinement confirmé par la conduite et par le langage de Bossuet. Il crut à des illusions; il ne suspecta pas la foi. Voilà pourquoi il communique M<sup>me</sup> Guyon de sa main, après un long et minutieux examen de ses écrits, et pourquoi il lui écrit, dans sa lettre du 4 mars, ces remarquables paroles : « Et si on demande en quel rang je mets ceux qui douteraient de mon sentiment, ou qui en auraient de contraires, je répondrai que je demeure non seulement en union, mais en union particulière avec eux, conformément à ce que dit saint Paul : « Demeurons dans les choses auxquelles « nous sommes parvenus ensemble, et s'il y a quelque « vérité où vous ne soyez pas encore parvenus, Dieu « vous la révélera un jour. » C'est, madame, ce que je vous dis. Vous avez pris certaines idées sur l'oraison; vous croiriez être propriétaire et intéressée en faisant de certains actes, quoique commandés de Dieu; vous croyez y suppléer par d'autres choses plus intimement commandées, soit faiblesse, soit habitude ou ignorance, ou aheurtement d'esprit; je n'en demeure pas moins uni avec vous, espérant que Dieu vous révélera ce qui reste, d'autant plus que vous demandez avec instance qu'on vous redresse de vos égarements, et c'est ce que je tâche de faire avec une sincère charité (1). »

Pendant que M<sup>me</sup> Guyon soumettait à l'examen de Bossuet son oraison et sa doctrine, M<sup>me</sup> de Maintenon, alarmée pour Saint-Cyr, consultait sur le même sujet Bossuet et l'évêque de Châlons. L'avis de ces prélats

(1) PHELIPPEAUX, *Relation*, p. 113.

fut conforme à celui de l'évêque de Chartres. M<sup>me</sup> de Maintenon interrogea encore Joly, supérieur général de Saint-Lazare, les abbés Tiberge et Brisacier, des Missions-Étrangères, et le supérieur de Saint-Sulpice, M. Tronson. Leurs réponses furent uniformes, quant au fond, et d'accord avec le sentiment des trois prélats (1). Ainsi, la doctrine du *Moyen court*, sans être formellement contraire aux enseignements de l'Église, était considérée, par les esprits les plus éclairés et les plus sages, comme dangereuse, par les suites qu'elle pouvait avoir. L'auteur était, du reste, considéré comme une femme de bonne foi, vertueuse, soumise, et édifiante par sa piété. C'est sous ces différents aspects que la question se présente dans une lettre écrite à cette époque même, par M<sup>me</sup> de Maintenon. « J'ai bien prié, dit-elle, Madame notre supérieure de ne plus mettre ces livres entre les mains de nos dames. Cette lecture est trop forte pour elles; il leur faut un lait proportionné à leur âge. Cependant M<sup>me</sup> Guyon les édifie. Je l'ai priée de cesser ses visites; mais je n'ai pu leur refuser de lire les lettres d'une personne pieuse et de bonnes mœurs. M. de Paris paraît fort animé contre elle; mais il avoue que ses erreurs sont plus dangereuses par leurs suites que par le principe, et qu'il y a plus à craindre qu'à blâmer (2). »

Il y avait alors dans le clergé de Paris un homme d'un esprit supérieur et en qui M<sup>me</sup> de Maintenon avait une grande confiance : c'était Bourdaloue. Elle l'avait

(1) Les réponses adressées à M<sup>me</sup> de Maintenon se trouvent dans le recueil de ses lettres.

(2) Lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M<sup>me</sup> de Saint-Géran, 12 mai 1694.

choisi, lors de la retraite de l'abbé Gobelin, pour être le directeur de sa conscience ; mais Bourdaloue, tout entier à ses prédications et à ses études, ne voulut point accepter. M<sup>me</sup> de Maintenon fut affligée de son refus ; mais elle l'en estima davantage, « car la direction de ma conscience n'était pas, dit-elle, à dédaigner. » Aussi ne manque-t-elle point de la consulter sur la doctrine du *Moyen court*. Bourdaloue lui répondit par un avis motivé, dans une longue lettre datée du 4 juillet 1694 (1). Il y condamne le *Moyen court*, et termine par ces paroles : « Ce qui serait à souhaiter dans le siècle où nous sommes, ce serait qu'on parlât peu de ces matières, et que les âmes mêmes qui pourraient se trouver dans l'oraison de contemplation ne s'en expliquassent jamais entre elles, et encore même rarement avec leurs pères spirituels.

« C'est ce que j'ai observé à l'égard de certaines personnes, qui se sont adressées à moi pour leur conduite, et à qui j'ai donné pour première règle de n'avoir, sur le chapitre de leur oraison, nulle communication avec d'autres dévotes, sous quelque prétexte que ce soit, pour éviter les abus que l'expérience m'a appris s'ensuivre de ces confidences. »

Ces sages paroles sont comme le complément de celles que Fénelon adressait à M<sup>me</sup> de Maintenon, dans cette lettre où il souhaite que les religieuses mêmes soient tenues dans une grande privation des ouvrages

(1) Cette lettre a été publiée par le cardinal de Bausset. (*Hist. de Fénel.*, pièces justificatives du livre II, n° 3.)

de spiritualité élevée, « afin que la simple pratique et la pure opération de la grâce leur enseignent ce qu'il plaira à Dieu de leur enseigner lui-même (1). »

---

(1) Lettre du 26 novembre 1693.

## CHÂPITRE XI.

## LES CONFÉRENCES D'ISSY.

---

M<sup>me</sup> Guyon calomniée demande un jugement. — M<sup>me</sup> de Maintenon décide que l'examen ne portera que sur la doctrine. — Nomination des commissaires. — M<sup>me</sup> Guyon se soumet à leur jugement et leur livre tous ses écrits. — Ses justifications. — Censure de l'archevêque de Paris. — Déclaration du P. Paulin d'Aumale. — Lettre du cardinal Le Camus. — Témoignage de dom Richebraque. — M<sup>me</sup> Guyon insiste pour qu'on informe sur les mœurs. — Conférence avec les deux évêques. — Conférence avec M. Tronson. — Sentiment de M. Tronson. — Il se renseigne auprès de l'évêque de Genève et du marquis de Pruney. — Du rôle de Fénelon aux conférences d'Issy. — Sa nomination à l'archevêché de Cambrai. — Les trente-quatre articles.

M<sup>me</sup> Guyon, après sa soumission, rompit tout commerce avec ses amis, les avertissant que toutes les fois qu'il serait question de rendre témoignage de sa foi, elle reparaitrait au premier signal. M. Fouquet, frère du surintendant, était le seul qui sût le lieu de sa retraite.

Elle n'y fut pas trois mois en repos. Ce qui s'était passé n'était un secret pour personne. Ses ennemis comprirent qu'elle était désormais sans appui, et qu'ils allaient trouver des alliés dans ceux mêmes qui l'avaient



autrefois protégée. Avec Bossuet pour la doctrine, et M<sup>me</sup> de Maintenon pour le crédit, ils étaient, cette fois, sûrs de vaincre.

Un des plus acharnés fut le curé de Versailles, l'abbé Hébert. Autrefois ami de M<sup>me</sup> Guyon, on le vit tout à coup se tourner contre elle. Il croyait pouvoir lui attribuer l'infidélité de deux nobles pénitentes, la comtesse de Guiche et la duchesse de Mortemart, qui l'avaient quitté, pour s'adresser au P. Alleaume. M<sup>me</sup> Guyon proteste qu'elle n'y fut pour rien. Elle peut avoir raison, sans que les soupçons du curé fussent, pour cela, téméraires. Les deux dames, en effet, avaient jusque-là mené une vie mondaine. Entrées dans la famille spirituelle de M<sup>me</sup> Guyon, elles quittèrent le monde, pour aller à Dieu. Changeant de voie, elles changèrent de directeur. L'abbé Hébert pouvait se réjouir de voir ses dévotes devenues plus sages ; loin de là, il en fut blessé. Il trouva mauvaise une conversion qu'il n'avait pas faite, et se laissa aller à de malins propos. M<sup>me</sup> Guyon trouve à lui répondre. « Lorsque ces dames, dit-elle, aimaient la vanité, portaient des mouches, qu'elles mettaient du rouge, qu'elles ruinaient leurs familles par le jeu et la dépense des habits, l'on n'y trouvait point à redire, et on les laissait faire. Dès qu'elles ont eu quitté tout cela, on a crié comme si je les eusse perdues. Si je leur avait fait quitter la piété pour le luxe, on ne ferait pas tant de bruit (1). » Cela peut être, mais ainsi va le monde ; il semble qu'il faille expier le bien qu'on fait, et plus encore le mal qu'on

(1) Première lettre de M<sup>me</sup> Guyon aux commissaires d'Issy.

empêche : c'est souvent avec des épines que nous couronnons la vertu.

L'abbé Boileau, que M<sup>me</sup> Guyon croyait avoir satisfait par son explication du *Moyen court*, s'était aussi déclaré contre elle. Il était alors sous l'influence d'une sœur Rose, qui faisait la sainte, s'enrichissait par la piété, et décriait M<sup>me</sup> Guyon, crainte que M<sup>me</sup> Guyon, qui l'avait connue, ne parlât la première, et ne la perdit (1).

Mais les pires ennemies, c'étaient les *Filles du P. Vautier*. Ce P. Vautier était un Jésuite, mystique et madré, qui passait pour un saint, et ne l'était pas. Il avait autour de lui un troupeau de dévotes hypoerites, qu'on appela, quand tout fut connu, les *Filles du P. Vautier*. Personne n'avait autant contribué que M<sup>me</sup> Guyon à dévoiler l'affreux mystère. Elle le paya cher. Ces dévotes la décriaient publiquement par la ville, disant qu'elle était elle-même une fille du P. Vautier. D'autres allaient de confesseur en confesseur s'accuser de péchés énormes, qu'elle disaient avoir commis d'après les principes de M<sup>me</sup> Guyon (2).

Ce procédé sacrilège était particulièrement exploité par la femme Gauthier, qui s'était mise encore une

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. XII. Saint-Simon parle en plusieurs endroits de la sœur Rose. M<sup>me</sup> Guyon la connut sous quatre noms différents. On finit par le chasser de Paris. (V. au n<sup>o</sup> 20973 des mss. de la Bibl. nat., fonds fr., l'affaire de Catherine d'Almeyrac, dite sœur Rose.)

(2) Il fut question du P. Vautier dans la conférence de M<sup>me</sup> Guyon avec les deux évêques, et dans celle qu'elle eut avec M. Tronson. Voir aussi une lettre de Nicole à la duchesse de Noailles, 8 octobre 1694; une lettre de M<sup>me</sup> Guyon au duc de Chevreuse, 2 juillet 1693 : on y voit l'histoire de la des Rousseaux et de l'abbé Guyon; une autre lettre de M<sup>me</sup> Guyon à la duchesse de Noailles, 16 octobre 1694, aux mss. de la Bibl. nat.

fois en campagne. Sous le nom d'une des femmes de service de M<sup>me</sup> Guyon, elle s'adressait à tous les confesseurs de Paris. « Elle se confessait à plusieurs en un jour, afin de n'en point laisser échapper. Elle leur disait qu'elle m'avait servie seize ou dix-sept ans, mais qu'elle m'avait quittée, ne pouvant vivre en conscience avec une si méchante femme; qu'elle m'avait quittée pour mes abominations. En moins de huit jours, je fus décriée dans tout Paris, et je passai, sans contredit, pour la plus méchante femme du monde. Ceux qui le disaient de la sorte croyaient en être bien instruits et le savoir d'une voie très-sûre. Il arriva que cette fille, qui me servait, fut à confesse à un chanoine de Notre-Dame. Elle lui parla des peines que l'on faisait à sa maîtresse, qui était, disait-elle, très-innocente. Le chanoine la pria de lui dire son nom; elle le lui dit. Il lui répliqua : « Vous me surprenez étrangement; car il en est venu une, qui ne vous ressemble point du tout, qui se dit être vous, et qui m'a dit des choses horribles. » Elle le désabusa et lui fit voir la noirceur de ce procédé. Il arriva la même chose à quatre ou cinq autres. Mais pouvait-elle désabuser tous les confesseurs? Et je ne voulus jamais permettre qu'elle se servit de la confession pour faire connaître la vérité (1). » « J'avoue ingénument, dit ailleurs M<sup>me</sup> Guyon, que la persécution des méchants n'est rien au prix de celle des serviteurs de Dieu, trompés et animés d'un zèle qu'ils croient juste (2). » « Chacun à l'envi inventa de nouvelles fables contre

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., chap. xviii.

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., chap. xii.

moi ; qui inventait le mieux était le mieux venu. On croyait contre moi les choses les plus incroyables, et on ne croyait pas en ma faveur les personnes les plus dignes de foi (1). »

M<sup>me</sup> Guyon prit le parti de demander des juges, et au mois de juin 1649, elle adressa à M<sup>me</sup> de Maintenon une lettre qu'elle confia au duc de Beauvillier, pour être sûre qu'elle fût remise.

« Tant qu'on ne m'a accusée que de faire oraison, y disait-elle, je me suis contentée de demeurer cachée, et j'ai cru, ne parlant ni n'écrivant à personne, que je satisferais tout le monde. Mais à présent que j'apprends qu'on m'accuse de crimes, je crois devoir à l'Église, aux gens de bien, à mes amis, à ma famille et à moi-même, la connaissance de la vérité. C'est pourquoi, madame, je vous demande une justice qu'on n'a jamais refusée à personne, qui est de me faire donner des commissaires, moitié ecclésiastiques et moitié laïques, tous gens d'une probité reconnue et sans aucune prévention ; car la seule probité ne suffit pas, dans une affaire où la calomnie a prévenu une infinité de gens. Si l'on veut bien m'accorder cette grâce, je me rendrai dans telle prison qu'il plaira à Sa Majesté et à vous, madame, de m'indiquer... Si Dieu fait connaître la vérité, vous verrez, madame, que je n'étais pas tout à fait indigne des bontés dont vous m'honoriez autrefois. Si Dieu veut que je succombe sous l'effort de la calomnie, j'adore sa justice, et m'y soumetts de tout mon cœur, demandant même la puni-

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., chap. XII.

tion que ces crimes méritent. Des grâces de cette nature ne se refusent pas, madame (1)... »

Cette grâce, cette justice lui fut refusée, et M<sup>me</sup> de Maintenon, conseillée par l'évêque de Chartres, répondit au duc de Beauvillier qu'elle n'avait rien cru des bruits que l'on faisait courir; que les mœurs étaient bonnes, la doctrine mauvaise; qu'en justifiant les mœurs, on risquait d'accréditer l'erreur; qu'il valait mieux, par conséquent, procéder à un examen approfondi des livres de M<sup>me</sup> Guyon et de ses maximes; après quoi, le reste tomberait de soi même (2).

« Je fus extrêmement touchée, dit M<sup>me</sup> Guyon, du refus que fit M<sup>me</sup> de Maintenon de me donner des commissaires. Je connus bien qu'on voulait m'ôter la seule ressource par où je pouvais faire connaître mon innocence, et qu'on ne voulait faire ce nouvel examen que pour imposer au public, et rendre la condamnation plus authentique (3). »

Cette réflexion est juste; la conduite de M<sup>me</sup> de Maintenon ne l'est pas. Dans ces choses, encore mal définies, et surtout après Molinos, il y avait une solidarité incontestable entre la doctrine et les mœurs. Justifier les mœurs, c'était, comme le remarque M<sup>me</sup> de Maintenon, accréditer jusqu'à un certain point la doctrine; mais, pour la même raison, n'était-ce pas discréditer la doc-

(1) Cette lettre, altérée par La Baumelle, a été rétablie, d'après une copie authentique, par le consciencieux éditeur de Fénelon, l'abbé Gosselin. (V. *Correspondance sur l'affaire du quiétisme*, lettre 30.)

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., chap. xv; RAMSAY, *Hist. de la vie et des ouvrages de Fénelon*, Amsterdam, 1627, p. 29; BAUSSET, *Hist. de Fénelon*, liv. II, chap. xvii.

(3) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. xv.

trîne que de calomnier la vie? M<sup>me</sup> de Maintenon ne le voyait-elle pas? Et puisqu'il était impossible d'isoler la question doctrinale, inévitablement mêlée à la réputation de l'auteur, quel parti restait-il à prendre? C'était simple : aller droit, faire justice, chercher, en tout, la vérité.

Mais M<sup>me</sup> de Maintenon, préoccupée comme elle était alors, ne voyait qu'un côté des choses. Convaincue que les maximes du *Moyen court* étaient mauvaises, elle voulait une condamnation plutôt qu'un examen. Et il ne lui déplaisait pas que cette condamnation fût appuyée sur la réprobation publique, afin de désabuser plus sûrement les amis de M<sup>me</sup> Guyon, qui étaient les siens, et de mieux réparer le mal qu'elle avait laissé faire. Elle fit donc à l'égard de M<sup>me</sup> Guyon ce qu'elle avait déjà fait pour M<sup>me</sup> de Brinon, à Saint-Cyr, ce qu'elle va bientôt faire pour Fénelon et M<sup>me</sup> de La Maisonfort. Prompte à s'éprendre des personnes et des choses, elle avait, dès qu'elle croyait s'être trompée, d'impitoyables retours, et n'hésitait guère à venger sur autrui les torts qu'elle avait partagés, et ceux même dont elle était cause. L'honnêteté du but, la bonne foi, l'ardeur qu'elle mettait à le poursuivre, lui faisaient illusion, comme à tant d'autres, sur l'indélicatesse ou l'iniquité des moyens. Elle n'eût jamais lancé la calomnie; mais l'ayant sous les yeux et la croyant utile, elle semble avoir peur qu'on ne l'écrase; elle écarte, sans pitié, la victime qui demande justice, et laisse la calomnie courir.

D'autres raisons, que M<sup>me</sup> de Maintenon ne disait pas, empêchaient d'accorder à M<sup>me</sup> Guyon sa demande. Une enquête, après tout ce qui s'était passé, ne pouvait

manquer de compromettre bien des gens, et de révéler bien des hontes. Qu'y faire? et que peut-il y avoir de plus scandaleux que l'oppression du faible dans le silence des lois? Si la justice a ses inconvénients, la connivence du pouvoir en a d'autres : il n'y a rien qui enhardisse au mal, comme l'assurance de l'impunité.

Du moment que l'on s'était arrêté à l'idée de procéder à un examen authentique de la doctrine, Bossuet, par sa science profonde et par la connaissance qu'il avait du sujet, se trouvait naturellement indiqué comme juge. M<sup>me</sup> de Maintenon ne le voyait plus depuis plusieurs années; cette affaire les rapprocha (1). Tous deux condamnaient la nouvelle spiritualité et en redoutaient les conséquences. M<sup>me</sup> de Maintenon voulait l'étouffer dans son berceau; Bossuet lui promit d'en finir. Fit-on luire à ses yeux de séduisantes espérances? Fut-il question de l'archevêché de Paris ou d'un chapeau de cardinal? On l'a dit, sans le prouver.

M<sup>me</sup> Guyon ne répugnait point à accepter Bossuet pour juge. Elle avait eu avec lui de longs entretiens, et l'avait satisfait en partie. Si Bossuet, pour le reste, lui était contraire, elle était sûre, du moins, qu'il ne doutait pas de sa foi. De son côté, elle croyait avoir à lui reprocher une connaissance trop superficielle des voies intérieures et des écrivains mystiques. Il semblait donc assez difficile qu'il fût appelé à juger seul. M<sup>me</sup> Guyon demanda qu'on lui adjoignît M. de Noailles, évêque de Châlons et le supérieur de Saint-Sulpice : elle avait une

(1) Notes manuscrites de l'abbé Fleury.

entière confiance dans leurs lumières, leur droiture et leur piété. Peut-être avait-elle aussi la secrète espérance de trouver en eux des juges bienveillants : la comtesse de Guiche était nièce de M. de Noailles, et le supérieur de Saint-Sulpice, l'ami dévoué de Fénelon. M<sup>me</sup> de Maintenon répondit au duc de Beauvillier qu'elle ne croyait pas que cette demande fût refusée.

L'évêque de Chalons, en effet, s'était déjà nettement prononcé contre la spiritualité nouvelle (1) : on était sûr de lui. M. Tronson s'était moins engagé. « L'on n'a point été content de votre réponse, lui écrit l'évêque de Chartres (2) ; voilà plusieurs fois qu'on m'en écrit de suite. Je crois que vous pourriez écrire plus précisément à M<sup>me</sup> de Maintenon. » En même temps, il lui envoie un modèle de ce qu'on désire. « Je vous envoie deux censures, très-bien faites, de deux personnages que vous estimez très-fort, l'un évêque et l'autre qui en vaut bien un. Si vous jugez à propos d'examiner les mêmes livres, et d'en écrire plus décidément votre sentiment à M<sup>me</sup> de Maintenon, vous ne serez pas le seul qui l'aurez fait. »

M. Tronson résista. Il n'était pas partisan des décisions précipitées, et dans sa réponse à l'évêque de Chartres, il montre, par des exemples pris dans les deux censures, combien il est périlleux de mettre le jugement avant l'examen. M<sup>me</sup> de Maintenon s'inclina devant les scrupules et la sagesse du supérieur de Saint-Sulpice, et le roi l'associa aux deux évêques.

Dès que les commissaires furent nommés, M<sup>me</sup> Guyon

(1) Lettre à M<sup>me</sup> de Maintenon, du 6 juillet 1694.

(2) Lettre du 4 juillet 1694.



leur écrivit (1). « J'avais pris, dit-elle, la liberté de demander à Sa Majesté de joindre des juges laïques, afin qu'ils approfondissent ce qui regarde mes mœurs, parce que je croyais qu'il était impossible qu'on pût juger favorablement des écrits d'une personne qui passe pour coupable... J'offre plus : c'est de faire voir que je n'ai ni fait ni pu faire les choses dont on m'accuse. Je n'entends pas que ceux qui m'accusent prouvent ce qu'ils avancent, quoique ce soit l'ordinaire ; mais je m'offre de prouver que cela n'est pas. Si vous voulez bien avoir la charité d'examiner ce qui regarde le criminel avant l'examen des livres, je vous en aurai une obligation infinie. Il est aisé d'informer à charge et à décharge de toute ma vie. Je vous dirai, Messieurs, avec la dernière ingénuité, les choses dont on m'accuse, et le caractère des gens qui m'accusent. Je suis prête à souffrir toute sorte de confrontation, et je suis sûre qu'il vous sera aisé, avec la grâce de Dieu, de démêler une malignité peu commune. Vous verrez le caractère de ceux qui m'accusent, et peut-être sera-ce un grand bien pour l'Église qu'on examine qui sont les vrais coupables, de ceux qui m'accusent ou de celle qui est accusée. » Découvrir les coupables, proclamer l'innocence, c'étaient deux choses qu'on ne voulait pas.

Passant à la question de doctrine, M<sup>me</sup> Guyon soumet ses livres purement et simplement. Elle les a écrits dans une entière bonne foi, sur l'ordre de son directeur, et sans autre intention que de les lui remettre. Les expériences qu'elle y raconte sont réelles. Quant au reste,

(1) 25 juillet, *Œuvres complètes de Fénelon*, éd. Gosselin, *Correspondance sur le quiétisme*.

si elle s'est mal expliquée, c'est l'effet de son ignorance. Elle prie les commissaires de ne rien précipiter, d'examiner à fond les choses, de l'interroger et de l'entendre. « Ayez la bonté, s'il vous plaît, dit-elle, de vous informer, non à ceux qui ne me connaissent pas, mais à ceux qui me connaissent, si mon cœur n'est pas sur mes lèvres. »

Puis M<sup>me</sup> Guyon introduit dans la discussion un élément nouveau, dont il n'avait pu être question avec Bossuet, et dont Fénelon fera plus tard le fond même de la controverse. « Je vous conjure, écrit-elle, de vouloir bien examiner à fond si ce que j'écris ne se trouve pas dans les auteurs mystiques et saints approuvés depuis longtemps. Je m'offre de vous le faire voir, si vous me faites la grâce de m'entendre. Vous ne me refuserez pas cette justice. Elle est même nécessaire, pour appuyer votre jugement. »

Enfin désirant que tout ne fût pas enseveli dans l'ombre, comme la procédure de l'official et de l'abbé Pirot : « Je vous demande encore une grâce, Messieurs, au nom de Jésus-Christ, mort pour vous et pour moi, qui est d'écrire les demandes, et les réponses que je ferai. Cela est nécessaire, parce que la mémoire des choses se perd, et que vous serez bien aises de voir sur quoi vous m'aurez condamnée ou approuvée. Cela m'est nécessaire pour moi-même, afin que, reconnaissant mes méprises, je m'éloigne de ces sentiments. »

M<sup>me</sup> Guyon envoyait en même temps aux commissaires ses deux livres imprimés, le *Moyen Court* et le *Cantique*, son manuscrit des *Torrents* et ses *Commentaires sur l'Écriture sainte*. Puis elle se mit, sur leur de-

mande, à rassembler un grand nombre de passages tirés des mystiques approuvés, afin de montrer la conformité de sa doctrine avec la leur. Dans l'occasion, elle expliquait les endroits obscurs de ses livres. Comme elle les avait écrits avant qu'il fût question de Molinos, elle ne s'était point imaginé qu'on pût les prendre dans un mauvais sens.

Les infirmités de M. Tronson l'obligeaient de demeurer à la campagne, et ne lui permettaient pas de venir souvent à Paris. Il fut décidé que les réunions auraient lieu à Issy, dans la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice. Les deux évêques s'y résolurent d'autant plus volontiers qu'ils tenaient à travailler en secret, afin de ne porter point ombrage à l'archevêque de Paris; « car enfin cette hérésie est née dans son diocèse, et c'est à lui à en décider, » écrivait dès le début M<sup>me</sup> de Maintenon (1). Or il ~~avait~~ <sup>fallu</sup> l'écarter : sa conduite à l'égard de M<sup>me</sup> Guyon le rendait suspect, et d'ailleurs comment le faire siéger dans une affaire dont Bossuet entendait diriger les débats ?

M<sup>me</sup> Guyon ne mit que cinquante jours à rédiger les quinze ou seize gros cahiers (2), où elle montre la conformité de sa doctrine avec celle des saints auteurs. L'ouvrage « paraissait, dit-elle, fort capable d'éclaircir la matière; mais M. de Meaux ne voulait jamais ni lire, ni laisser voir aux autres ces justifications (3). » « Il s'é-

(1) Lettre à M<sup>me</sup> de Saint-Géran.

(2) BOSSUET, *Relation*, 1698, p. 31. Ce travail fut publié en 1722, sous le titre de *Justifications*, 4 vol. in-12.

(3) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. xvi.

taît tellement rendu maître de l'affaire (1) qu'il fallait absolument que tout pliât à ce qu'il voulait. Il n'était plus le même qu'il avait été six ou sept mois auparavant, dans le premier examen... Je lui avais confié, comme je l'ai déjà dit, l'histoire de ma vie, sous le seau de la confession : mes dispositions les plus secrètes y étaient marquées ; cependant j'ai su qu'il l'avait montrée et en avait fait des railleries (2). Il voulut m'obliger à la montrer à ces autres messieurs, et il insista si fort là-dessus (quoique cela n'eût rien de commun avec l'examen dont il s'agissait) que je me vis obligée d'en passer par où il voulut : je la leur fis donner. Il avait dit qu'on y verrait un orgueil de diable (5). »

Il était plus difficile que ne le croyaient les deux évêques d'échapper aux regards de l'archevêque de Paris. Il avait, de tous côtés, des gens sûrs, chargés de tout entendre et de tout voir (4). Le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas l'informa de ce qui se passait à Issy. Il en fut profondément blessé et fit dire à M<sup>me</sup> Guyon qu'elle vint le trouver et qu'il la tirerait de toutes ses peines. M<sup>me</sup> Guyon inclinait à se rendre à l'invitation de l'archevêque ; elle en fut empêchée par ses amis. C'est alors que M. de Harlai, mécontent de tout le monde, rappela à lui une cause dont il se considérait comme le juge naturel, et rendit, le 16 octobre 1694, une ordon-

(1) Il avait préparé la matière, tenait la plume et conduisait tout. (LE DIEU, *Mém.*, t. II, p. 227.)

(2) Une fois au moins, devant Fénelon, Beauvillier et Chevreuse. Plus tard, il en fera des railleries publiques dans sa *Relation*.

(3) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. XVII.

(4) *Mém. de Legendre*, 1863, p. 22.

nance (1) qui condamnait avec les qualifications les plus sévères l'*Analyse de l'Oraison mentale* du P. La Combe, ainsi que le *Moyen court* et le *Cantique* de M<sup>me</sup> Guyon. C'est Nicole, selon l'abbé Legendre, qui rédigea la censure (2) ; « elle fut, ajoute-t-il, retouchée bien des fois, afin qu'on ne pût y mordre. » On y mordit pourtant, et l'on dit que l'archevêque avait condamné l'amour de Dieu, sans savoir ce que c'était (3).

M. de Harlai alla quelque temps après à Versailles se plaindre au roi de ce qui se faisait à Issy. Il représenta que M<sup>me</sup> Guyon étant dans son diocèse, c'est à lui qu'il appartenait de prononcer, qu'il avait rendu son ordonnance, et que les conférences étaient désormais sans objet. Le roi lui répondit qu'il pouvait être tranquille, que tout irait bien.

L'habile conduite de l'archevêque de Paris ne laissa pas que d'embarrasser les commissaires. Ils se décidèrent, sur l'avis de Bossuet, à ne point prononcer sur la personne de M<sup>me</sup> Guyon, ni sur sa doctrine, mais à formuler quelques principes exacts et précis sur les matières de spiritualité. Ainsi compris, le travail des commissaires n'était plus un acte de juridiction ; c'était une consultation de docteurs, et M. de Harlai n'avait plus à se plaindre que l'on empiétât sur son autorité. C'est Bossuet qui se chargea de présenter ainsi la chose à l'archevêque. Il le complimenta sur son ordonnance, et l'assura que l'on ne ferait rien qui ne fût conforme au

(1) L'édition originale. (Bibl. nat., mss., fonds fr., n° 13924.)

(2) Nicole avait dès lors composé sa *Réfutation des principales erreurs des quiétistes*, qu'il publia l'année suivante, 1695.

(3) C'est aussi ce que dit Bossuet, mais en d'autres termes et dans un autre esprit. (Lettre à l'évêque de Mirepoix, 24 novembre 1695.)

jugement qu'il avait prononcé. L'archevêque sembla satisfait (1).

Cependant la calomnie allait son train, appuyée sur des témoignages qui paraissaient irrécusables. C'est ainsi qu'on faisait circuler dans Paris une déclaration du P. Paulin d'Aumale, religieux du couvent de Nazareth. Il y était dit, parmi d'autres détails, que M<sup>me</sup> Guyon, dans une conversation qu'elle avait eue avec le P. Paulin, chez la duchesse de Béthune, lui avait dit en confidence que l'on faisait parfois, dans l'état mystique, des choses véritablement extraordinaires, comme de se découvrir jusqu'à la ceinture (2).

M<sup>me</sup> Guyon, quand elle eut connaissance de ce libelle, n'y comprit rien. Le P. Paulin, qu'elle connaissait, à qui elle s'était confessée pendant près de deux ans, avait toujours été fort bon pour elle. « Plus je pense à la lettre du P. Paulin, écrit-elle au duc de Chevreuse, plus je suis convaincue qu'il se méprend et confond toutes choses, car je suis certaine de ne lui avoir jamais dit ce qu'il dit. Je me souviens fort bien que m'ayant parlé lui-même d'une religieuse de Saint-Avoie, fort peignée, je lui contai l'histoire d'une fille dont le directeur m'avait écrit et qui, dans ses grandes peines, courait la nuit dans les neiges et revenait mouillée jusqu'à la ceinture... Voilà le fait que j'ai dit à beaucoup de personnes; mais je n'ai jamais dit qu'elle troussât sa jupe (3). »

(1) PHELIPPEAUX, *Relation*, 1<sup>re</sup> partie, p. 141.

(2) *Œuvres compl. de Fénelon, Correspondance sur le quiétisme*, n<sup>o</sup> 36.

(3) Lettre de M<sup>me</sup> Guyon au duc de Chevreuse, *Correspondance sur le quiétisme*, n<sup>o</sup> 56.

Le duc de Chevreuse eut une explication avec le Père Paulin, et il en consigna le résultat. La lettre originale de M<sup>me</sup> Guyon porte ces mots écrits de la main du duc : « Sur une lettre du P. Paulin, qu'il a depuis désavouée, assurant M. le duc de Chevreuse qu'il n'a jamais écrit ni celle-là, ni aucune autre sur ce sujet. »

Mais on colportait en même temps un écrit authentique, et d'un plus grand personnage. Étienne Le Camus, évêque de Grenoble, avait donné un éclatant démenti à la théorie du P. La Chaise, qui prétendait que les dévots ne sont bons à rien (1). Les Chartreux étaient dans l'admiration d'un évêque qui mangeait, comme eux, des racines et couchait sur la planche ; ils résolurent d'en faire un cardinal. Le Camus s'y prêta, persuadé qu'un cardinal fait plus de bien qu'un simple évêque. Il manœuvra avec une habileté sans égale, tendant amoureusement sa voile à tous les vents qui lui venaient de Rome, et abaissant, jusqu'à le cacher, le pavillon des libertés gallicanes, sur le vaisseau qui portait sa fortune. De temps en temps il faisait passer au Pape de petits présents, qui ne gâtaient rien ; puis il imagina un procédé admirable, qui lui valut tout. Innocent XI ne passait point pour être théologien, ni canoniste. Le Camus se mit à le consulter souvent sur des points de dogme ou de discipline (2), pour s'éclairer de ses lumières et se guider sur ses conseils. On n'est pas plus adroit dans l'art délicat de flatter un vieux Pape. Innocent XI fut

(1) « Ne tâcherez-vous point, Monseigneur, de guérir le P. de La Chaise, ou du moins de le faire rougir de cette maxime que les dévots ne sont bons à rien ? etc. » (Lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M. de Noailles, 1695.)

(2) *Mém. de l'abbé Legendre.*

frappé du discernement de l'évêque de Grenoble, autant que de ses vertus, et le fit cardinal, sans consulter la cour de France. Le Camus resta longtemps sans pouvoir obtenir du roi la permission d'aller à Rome ; mais on ne lui fit pas attendre la défense absolue de se présenter à la cour.

M<sup>me</sup> Guyon, quelques mois après son arrivée à Paris, lui avait demandé une lettre de recommandation pour le lieutenant civil, Jean Le Camus, frère du cardinal. Elle reçut les deux lettres suivantes, datées du même jour, 28 janvier 1687 (1) :

*A Madame Guyon.* — « Je souhaiterais d'avoir plus souvent que je n'ai des occasions de vous faire connaître combien vos intérêts temporels et spirituels me sont chers. Je bénis Dieu que vous vous soyez bien trouvée des avis que je vous avais donnés pour eux-ci, et je n'oublie rien pour engager M. le lieutenant civil à vous rendre la justice qui vous est due pour les premiers, vous priant de croire que vous me trouverez toujours disposé à vous marquer partout que je suis véritablement, etc. »  
« Le card. LE CAMUS. »

*Au lieutenant civil de Paris.* — « Je ne saurais refuser à la vertu et à la piété de M<sup>me</sup> de La Motte (2) la recommandation qu'elle demande que je vous fasse, Monsieur, en faveur de sa famille, dans une affaire qui est par devant vous. J'en ferais scrupule, si je ne con-

(1) *Correspondance sur le quiétisme*, nos 1 et 2.

(2) M<sup>me</sup> Guyon, durant son veuvage, signait quelquefois Jeanne de La Motte (Arch. du Loiret), et ordinairement J. de La Motte Guyon.



naissais la droiture de ses intentions et votre intégrité, etc. »

Or, au commencement de décembre 1694, le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, évidemment inspiré par l'archevêque, demanda au cardinal des renseignements confidentiels sur le séjour de M<sup>me</sup> Guyon à Grenoble. Le cardinal, qui ne se doutait de rien, écrivit ingénument les choses comme il se les rappelait au bout de neuf à dix ans. L'abbé Phelippeaux nous a conservé sa lettre (1). « Par son éloquence naturelle, y est-il dit, et par le talent qu'elle a de parler de la piété de manière à gagner tous les cœurs, elle avait effectivement fait beaucoup de progrès ; elle s'était attiré beaucoup de gens de distinction, des ecclésiastiques, des religieux, des conseillers du Parlement... De là, elle s'en alla dans des monastères de Chartreuses, où elle se fit des disciples. Elle était toujours accompagnée d'une jeune fille, qu'elle avait gagnée, et qu'elle faisait coucher avec elle ; elle la mena à Turin, à Gênes, à Marseille et ailleurs ; et ses parents s'étant venus plaindre à moi de l'enlèvement de leur fille, j'écrivis qu'elle la renvoyât, et cela fut exécuté. Par cette fille on a découvert d'affreux mystères. On s'est convaincu que M<sup>me</sup> Guyon a deux manières de s'expliquer : aux uns elle ne débite que des maximes d'une piété solide ; mais aux autres, elle dit tout ce qu'il y a de plus pernicieux dans son livre des *Torrents*, ainsi qu'il en a été à l'égard de Catherine Barbe : c'est le nom de cette fille dont l'esprit et l'agrément lui plaisaient. »

(1) *Relation*, 1<sup>re</sup> partie, p. 21.

Cette lettre, répandue de tous côtés, excita une vive émotion dans la capitale. La duchesse de Noailles, inquiète pour la comtesse de Guiche, sa fille, s'adressa au premier président de la cour des aides, frère du cardinal. M<sup>me</sup> Guyon écrivit immédiatement à l'évêque de Grenoble (1). « Je n'ai point cru, dit-elle, que la lettre fût de Votre Éminence. Je pouvais même faire voir qu'elle n'en pouvait être, par les lettres pleines de bonté que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire et que je garde avec un profond respect... Votre Éminence se souviendra, s'il lui plaît, que ce fut une fille qui, par un dépit, me fit accuser; que Votre Éminence n'ajouta point de foi à ce que lui dit cette fille, et qu'elle eut la charité d'en écrire à Vereuil, où j'étais pour lors; que j'eus l'honneur de lui répondre à cette lettre par la parabole du loup et de l'agneau, dont vous fûtes, Monseigneur, pleinement content. Vous le fûtes néanmoins beaucoup davantage, ainsi que vous m'avez fait l'honneur de me le dire à moi-même, après me l'avoir fait dire par M. Giraut, conseiller, lorsque cette fille écrivit une lettre de rétractation à Votre Éminence, où elle lui marquait que le dépit lui avait fait avancer une chose fausse. Elle m'écrivit à moi-même une lettre très-forte, pour me demander pardon, m'assurant qu'elle avait été rigoureusement punie de son péché et de sa calomnie. J'envoyai cette lettre, Monseigneur, à M. Giraut, pour la faire voir à Votre Éminence, qui assura en avoir reçu une pareille. J'ai cru, Monseigneur, devoir faire souvenir Votre Éminence de toutes ces choses, étant persuadée de sa jus-

(1) Lettre du 27 décembre 1694.

tic et de sa charité, pour ne refuser pas un témoignage à la vérité, en faveur d'une personne qui ne s'est jamais écartée un moment du profond respect, etc. »

Le duc de Chevreuse, de son côté, voulut s'éclairer (1). Il fait remarquer au cardinal la contradiction qu'il semble y avoir entre la lettre qui court dans Paris et d'autres lettres de Son Éminence. Dans l'une, M<sup>me</sup> Guyon est convaincue de choses abominables ; dans les autres, le cardinal rend hommage à sa droiture, à sa piété, à sa vertu. « M<sup>me</sup> la duchesse de Noailles a un intérêt particulier d'être éclaircie sur cette apparente contradiction, parce que M<sup>me</sup> la comtesse de Guiche, sa fille, est amie de M<sup>me</sup> Guyon. Plusieurs personnes de beaucoup d'esprit et de piété, qui connaissent cette dame, rendent un témoignage très-avantageux de sa vertu... J'ajouterai ici, de mon côté, que je connais cette dame, que j'ai trouvé en elle beaucoup de solide piété et de grâce, et que je n'ai rien remarqué qui puisse tenter en aucune manière aux erreurs qu'on lui impute. Mais, comme tout le monde peut se tromper, et moi plus qu'un autre, et que d'ailleurs la vérité m'est plus chère que tout autre intérêt, Votre Éminence me fera un très-sensible plaisir de m'éclairer de ses pures et fermes lumières en cette occasion, et de vouloir bien me marquer si, par l'aveu que M<sup>me</sup> Guyon vous aurait fait d'une doctrine erronée, ou par d'autres faits clairs et certains, vous êtes sûr qu'elle enseigne ou pratique des choses mauvaises ; ou si, au contraire, vous devez quelque témoignage à la vérité en sa faveur, nonobstant le grand mouvement qui

(1) Lettre du 10 janvier 1695, *Correspondance sur le quietisme*, n<sup>o</sup> 66.

s'est renouvelé contre elle depuis quelque temps. La décision de Votre Éminence sera importante dans une conjoncture où il s'agit d'éclaircir plusieurs personnes de piété, qui ne cherchent et ne veulent que la vérité, et qui ont vu avec étonnement que votre nom fût employé en des témoignages si différents. »

Les lettres qu'il recevait de Paris mirent dans un grand embarras l'évêque de Grenoble. Il ne répond pas à M<sup>me</sup> Guyon ; à la lettre si franche, si nette, si pressante du duc de Chevreuse, il répond par quelques explications embarrassées, comme quelqu'un qui a besoin d'excuses. Mais il prie le duc de s'en rapporter à la lettre qu'il vient d'écrire au premier président de la cour des aides, Nicolas Le Camus, son frère (1).

Le cardinal déclare, dans cette lettre (2) : « qu'il n'a jamais rien vu ni connu de mauvais en M<sup>me</sup> Guyon ; » que, dans ses deux voyages à Grenoble, « il avait trouvé en elle beaucoup de vertu et de piété ; qu'elle faisait de grandes aumônes. » Il ajoute, il est vrai, pour se donner un peu raison, « qu'à son dernier voyage, le père prieur de Saint-Robert (3), religieux Bénédictin, l'assura que M<sup>me</sup> Guyon lui avait soutenu la quarante-deuxième proposition de Molinos (4) ; que le cardinal l'ayant ap-

(1) Lettre du cardinal Le Camus au duc de Chevreuse, 18 janvier 1695.

(2) *Correspondance sur le quiétisme*, n° 80.

(3) Saint-Robert de Cornillon, à trois quarts de lieue de Grenoble.

(4) 41. Dieu permet et veut, pour nous humilier, que le démon fasse violence dans le corps, etc.

42. Ces violences à des actions charnelles peuvent arriver en même temps entre deux personnes de différent sexe, etc.

pris à M<sup>me</sup> Guyon, elle l'avait nié formellement, en affirmant qu'elle n'avait jamais dit ni pensé une chose si abominable ; que lui, cardinal, l'avait redit au prieur, qui avait toujours persisté à le soutenir. »

Ce prieur, dom Richebraque, était alors à Blois. M<sup>me</sup> Guyon lui écrit. « Est-il possible, répond-il, qu'il faille me chercher dans ma solitude pour fabriquer une calomnie contre vous, et qu'on m'en fasse l'instrument ? Je ne pensai jamais à ce qu'on me fait dire. Je déclare, au contraire, et je l'ai déjà déclaré plusieurs fois, que je n'ai jamais rien entendu de vous que de très-chrétien et de très-honnête. Je me serais bien gardé de vous voir, madame, si je vous avais crue capable de dire ce que je n'oserais pas écrire, et que l'apôtre défend de nommer. S'il est pourtant nécessaire que je le nomme à votre décharge, je le ferai au premier avis, et je dirai nettement qu'il n'en est absolument rien, c'est-à-dire que je ne vous ai jamais ouï dire rien de semblable, ni rien qui en approche le moins du monde, et que, de ma part, je n'ai rien dit qui puisse faire croire que je l'aie entendu de vous. On m'a déjà écrit là-dessus, et j'ai répondu de même. Je le ferais encore mille fois, si j'en étais mille fois requis (1). »

Le même jour, dom Richebraque écrit dans le même sens au duc de Chevreuse. Le duc insiste ; il presse le révérend Père de lui dire tout ce qu'il a pu apprendre, notamment au sujet de Cateau Barbe. Richebraque répond qu'il n'a connu cette affaire que par les bruits publics. « Ces bruits étaient, autant que ma mémoire peut en-

(1) Lettre de dom Richebraque à M<sup>me</sup> Guyon, Blois, 14 avril 1695.

core fournir, que cette fille, après le départ pour Verceil de M<sup>me</sup> Guyon, avec laquelle elle était demeurée, avait dit de la dame, à un père Siméon, Augustin déchaussé, bien des choses qui ressemblaient la turpitude, et desquelles on avait cru devoir avertir le seigneur évêque, ce qui fit grand bruit dans Grenoble, et principalement au palais épiscopal, où je l'appris; mais le bruit s'apaisa bientôt, parce que, disait-on, la fille s'était rétractée, ayant, par les remords de sa conscience, reconnu que le seul dépit de n'avoir pas fait le voyage l'avait fait parler si mal à propos. On disait aussi que cette fille avait eu quelque temps l'esprit égaré. C'est ce que l'on disait.

« Vous voulez, Monseigneur, que j'ajoute s'il ne m'est rien revenu d'ailleurs de mauvais des mœurs de cette dame. Je le fais, en vous assurant que non. On disait, au contraire, beaucoup de bien de sa grande retraite, de ses charités, de son édifiante conversation, etc. Un M. Giraut, entre autres, conseiller, que l'on m'a mandé être mort, depuis quelques mois, en odeur de sainteté, ne pouvait s'en taire. »

Voilà donc à quoi aboutissaient les charges les plus accablantes produites contre M<sup>me</sup> Guyon. Les auteurs se cachaient sous un nom emprunté, pour donner cours à leurs calomnies; d'autres, de meilleure foi, étaient obligés de se rétracter; sur les points où ils insistaient, ils recevaient des démentis formels. On a vu quels soins se donna le duc de Chevreuse, pour connaître la vérité. Ni lui, ni Fénelon, ni Beauvillier, ni les duchesses, après cette minutieuse enquête, ne se refroidirent pour M<sup>me</sup> Guyon.

Avant d'avoir reçu les témoignages qui lui vinrent de Blois et de Grenoble, M<sup>me</sup> Guyon avait écrit de nouveau aux commissaires d'Issy (1). Elle proteste qu'elle n'a rien fait de ce qu'on lui impute, que c'est elle qui a découvert les filles du P. Vautier et d'autres ; que les uns l'accusent sans la connaître ; les autres, pour se mettre à convert ; d'autres, pour se venger. Mais comme on n'est pas obligé de s'en rapporter à elle, elle demande encore, et prie ses examinateurs de demander avec elle des juges laïques, pour tout éclaircir.

« La fausseté des accusations ne peut jamais, dit-elle, paraître que dans une justice réglée, où, quelque hardiesse qu'aient de faux témoins, des juges éclairés pénétreraient aisément la vérité. Tous les gens qui parlent et qui soutiennent des choses malicieusement controuvées, parce qu'ils croient qu'ils ne seront pas obligés de les soutenir, ne laissent pas d'être embarrassés dans une confrontation, parce que l'innocence a une certaine droiture qui se laisse aisément remarquer par des juges expérimentés... Quoi qu'il en soit, messieurs, si ma justification est nécessaire à l'intérêt de la vérité, je vous conjure de vous joindre à moi pour demander des juges laïques, qui me fassent mon procès en forme, et je-me mettrai en prison.

« En attendant, je crois que ce serait un grand bien, si ces messieurs voulaient bien examiner en particulier toutes les personnes que j'ai vues, pour connaître si, directement ou indirectement, je leur aurai dit des choses qui puissent tendre à aucune des erreurs qu'on

(1) 1<sup>er</sup> décembre 1694, *Correspondance sur l'affaire du quiétisme*, n° 53.

m'impute (1). Je crois cela doublement nécessaire ; car enfin, si j'ai pensé ces choses, j'ai dû les dire à ceux que j'ai vus depuis si longtemps. Si je ne leur ai jamais rien dit de tel, comment puis-je l'avoir dit à des gens avec qui je n'ai jamais eu de commerce, ou à d'autres que je n'ai vus que pour tâcher à les tirer du désordre, ainsi qu'il est aisé de le prouver? »

Ni procès en forme, ni enquête ouverte et loyale, M<sup>me</sup> Guyon, pour les raisons que nous avons dites, ne put rien obtenir. Ce n'est pas l'accusée qui a peur de la vérité, ce sont les juges. Ils chercheront, en secret, des témoignages, pour en accabler M<sup>me</sup> Guyon, s'ils lui sont contraires ; et pour se taire, si leur enquête n'aboutit qu'à la justifier.

C'est le lundi 6 décembre 1694 que M<sup>me</sup> Guyon comparut pour la première fois devant ses juges. Cette conférence eut lieu à Paris, dans l'appartement de Bossuet. M. Tronson n'y était pas. Bossuet se fût trouvé peut-être embarrassé par la présence de cet homme simple, droit et sage, dont l'opinion n'était pas faite, qui semblait lent à se décider, et auprès de qui la vivacité des paroles et l'autorité du geste ne remplaçaient pas les raisons. L'évêque de Châlons gênait moins : c'était un homme médiocre, honnête et faible, qui semblait fait pour être dominé.

« M. de Chevreuse s'y trouva, dit M<sup>me</sup> Guyon (2),

(1) Voici, sur ce point, le témoignage de M. Tronson : « Ses amis en disent merveille ; et il est vrai que sa conversation a opéré des effets de grâce si extraordinaires en plusieurs personnes fort qualifiées de la cour, qu'il serait difficile, à n'en juger que par cet endroit, de ne pas croire qu'elle est bien remplie de l'esprit de Dieu. » (M. Tronson à l'abbé de La Pérouse, 27 avril 1691.)

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. xvii.



comptant d'être présent à la conférence, comme je l'avais demandé. M. de Châlons y arriva de bonne heure. Je lui parlai avec beaucoup d'ingénuité, et comme il n'était point rempli des impressions qu'on lui a données depuis, j'eus tout lieu d'être contente. J'eus la consolation de le voir entrer avec bonté dans ce que je lui dis.

« M. de Meaux, après s'être longtemps fait attendre, arriva sur le soir, et après un moment de conversation générale, il ouvrit un portefeuille, qu'il avait apporté, et dit à M. de Chevreuse que, s'agissant de doctrine et d'une matière purement ecclésiastique, dont le jugement regardait les seuls évêques, il ne croyait pas qu'il fût à propos qu'il y demeurât présent, et que cela les pourrait gêner. »

M<sup>me</sup> Guyon remarque qu'il ne s'agissait point d'une discussion de foi, puisqu'elle avait cent fois protesté qu'elle n'entendait pas disputer, et qu'elle se soumettait aveuglément à tout ce que les évêques lui diraient être la doctrine de l'Église. « Il s'agissait d'une discussion paisible de mes sentiments, qu'il était question d'éclaircir, pour voir en quoi j'excédais, et si mes expressions sur les matières de la vie intérieure étaient contraires ou non à celles des auteurs mystiques approuvés. » Or, « quoi de plus naturel que la présence d'une personne du caractère du duc de Chevreuse, qui avait le mérite, la probité, le fond de savoir que tout le monde sait, par le canal duquel tout avait passé, et qui avait un si grand intérêt à l'éclaircissement dont il s'agissait, pour se détromper, lui et les autres, supposé mes méprises, et que je leur eusse, contre mon intention, inspiré des sentiments contraires à la pureté de la foi? Quoi, dis-je, de

plus naturel que d'avoir un témoin de ce caractère, qui n'aurait servi qu'à me confondre, si j'avais parlé différemment de ce qu'il m'avait entendu dire dans tous les temps, ou qui aurait pu se désabuser lui-même et désabuser les autres, dans une conférence paisible, où l'on l'on m'aurait fait voir mes égarements? C'était même la fin qu'on s'était proposée, lorsqu'on avait commencé à parler de cette affaire. »

M<sup>me</sup> Guyon resta donc seule avec les deux évêques. Elle reproche à Bossuet l'ardeur extrême qu'il mit dans la discussion. « Il tâchait d'obscurcir et rendre galimatias tout ce que je disais, surtout lorsqu'il voyait M. de Châlons touché, pénétré et content de ce que je disais... Il me reprocha quantité de fois mon ignorance. Je ne répondais rien : il est impossible de répondre à un homme qui vous terrasse, qui ne vous entend pas, et qui érase incessamment. »

L'évêque de Chalons y mit plus de douceur. « Dans les emportements de M. de Meaux, il abaissait le coup le plus qu'il pouvait; il me fit voir dans cette occasion que lorsqu'il agissait par lui-même, il le faisait avec toute la bonté et l'équité possible. Tout ce qu'il put faire, ce fut d'écrire quelques réponses que je lui faisais, m'adressant à lui, parce que M. de Meaux, dans la chaleur de sa prévention, m'injurait sans vouloir m'entendre. »

M<sup>me</sup> Guyon eut lieu d'être plus satisfaite de l'entretien qu'elle eut quelques jours plus tard (1), à Issy, avec M. Tronson. Elle était, cette fois encore, accompagnée

(1) Le dimanche 12 décembre.

du duc de Chevreuse. M. Tronson, qui ne voulait point maltraiter, ne craignit pas d'avoir un témoin. Le duc de Chevreuse put donc assister à la conférence. Même ce fut lui qui écrivit les demandes et les réponses, et qui rédigea le procès-verbal (1). L'entretien dura depuis une heure jusqu'à sept. Aussi M<sup>me</sup> Guyon trouve-t-elle que M. Tronson l'examina avec plus d'exactitude que les autres. « Je lui parlai, dit-elle, avec toute la franchise possible. Le duc de Chevreuse lui dit : « Vous voyez bien qu'elle est droite. » Il répondit : « Je le sens. » Et en effet, huit jours après, il écrivait à l'abbé de la Pérouse, en parlant de M<sup>me</sup> Guyon : « Elle a depuis peu expliqué sa doctrine d'une manière que je ne sais pas si l'on y trouvera beaucoup à redire (2). »

Ne trouver guère à redire n'est pas ce que l'on cherchait. En écartant la discussion des mœurs, on espérait bien, sur la parole de Bossuet, avoir à mordre sur la foi. Or voici ce qui avait lieu. M<sup>me</sup> Guyon soumettait purement et simplement ses livres, pour qu'on en fit ce que l'on voudrait ; elle protestait de la pureté de ses intentions et de l'orthodoxie de sa pensée. Interrogée, elle avait, par ses explications, satisfait ses juges. Sur quelques points, elle s'était mal exprimée et en convenait loyalement (3). Le texte des livres était donc, par

(1) Lettre de M. Tronson à M. de Noailles, 13 décembre 1694.

(2) Lettre du 21 décembre 1694. (*Correspondance sur le quiétisme*, n° 63.) M. de Noailles semble avoir été dans les mêmes sentiments que M. Tronson. (*Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. xvii ; RAMSAY, *Hist. de Fénelon*, 1717, p. 33.)

(3) V. réponses de M<sup>me</sup> Guyon aux demandes qui lui ont été faites par MM. de Meaux et de Châlons ; réponses de M<sup>me</sup> Guyon aux articles qui lui ont été proposés par M. Tronson. (*Œuvres de Fénelon, correspondance sur le quiétisme*, nos 55 et 57.)

endroits, censurable, et M<sup>me</sup> Guyon acceptait d'avance la censure des commissaires, comme elle s'était déjà soumise à celle de l'archevêque de Paris ; mais la personne, avec sa docilité, sa bonne foi, son orthodoxie, restait innocente : on ne pouvait pas la flétrir. « Elle ne laisse pas de passer pour une très-grande dévote, dit M. Tronson dans la même lettre ; car il est vrai qu'à l'entendre parler, elle est telle, et on a peine, à n'en juger que par ce qu'elle dit, et par la manière soumise dont elle parle, d'en avoir d'autre sentiment. » Or c'était un grand mal, aux yeux de M<sup>me</sup> de Maintenon et de Bossuet. Le but, c'était de ruiner l'influence de M<sup>me</sup> Guyon à la cour et à Saint-Cyr ; le moyen, pour eux, c'était de la rendre méprisable ; sans quoi, comme le remarque encore M. Tronson, « l'attache à la personne demeurant toujours, on ne remédierait qu'à une partie du mal. » Il fallait donc que M<sup>me</sup> Guyon fût trouvée coupable. Sa foi étant inattaquable, on se rabattit sur les mœurs. « La soumission de la dévote à la censure (1) est si grande, et elle donne des explications si catholiques aux difficultés qu'on lui propose, qu'il ne sera pas aisé de condamner la personne touchant la doctrine, à moins qu'on ne voie du dérèglement dans les mœurs (2). »

C'était le cas d'accorder enfin à M<sup>me</sup> Guyon ce jugement qu'elle avait jusqu'alors si inutilement réclamé, et avec tant d'insistance. Mais on avait à craindre que les mœurs ne fussent trouvées aussi pures que la foi, et alors comment espérer d'arracher jamais à l'influence

(1) Celle de l'archevêque de Paris.

(2) M. Tronson à l'abbé de La Pérouse, 26 janvier 1695.

de M<sup>me</sup> Guyon les dames de Saint-Louis, Beauvillier, Chevreuse, Fénelon et les duchesses?

On informa donc secrètement. Nous ne trouvons aucune trace des démarches faites par les deux évêques. M. Tronson y mit moins de mystère : toute sa correspondance nous est restée (1). Il étend son enquête à tous les lieux, à peu près, où M<sup>me</sup> Guyon avait vécu. Pour Grenoble, il reçoit du général des Chartreux (2) un billet où se trouve « un fait terrible. » Seulement, la chose est communiquée sous le sceau d'un secret tellement absolu, qu'il est impossible d'en faire usage (3). C'est de l'histoire de Cateau Barbe qu'il s'agit là (4); nous savons assez à quoi nous en tenir.

M<sup>me</sup> Guyon avait demeuré à Turin, chez la marquise de Pruney. Le marquis de Pruney, consulté dès le mois d'octobre 1694, écrit, en date du 6 novembre : « J'ai eu un entretien avec ma mère, pour avoir des renseignements sur M<sup>me</sup> Guyon. Elle m'a dit qu'elle n'en pouvait donner que de bons, et que pendant tout le temps qu'ont duré ses relations avec cette dame, elle l'a connue pour une femme d'une grande vertu (5). »

De Verceil, nous n'avons rien : on connaît les sentiments de l'évêque. Restait le diocèse de Genève. M<sup>me</sup> Guyon y avait passé trois ans de sa vie. C'est là qu'elle s'était

(1) Elle est précieusement conservée au séminaire de Saint-Sulpice.

(2) Dom Innocent Marson, auteur de la *Vie de M. d'Aranthon*.

(3) Lettre du 26 janvier 1695.

(4) Lettre du P. Innocent Marson à l'abbé de La Pérouse, *Correspondance sur le quiétisme*, n° 52.

(5) *Mi disse che non poteva dare se non buone, mentre che in tutto il tempo che ha praticata della signora, l'ha conosciuta per una dama di gran virtù.* (*Correspondance sur le quiétisme*, n° 48.)

liée si étroitement avec le P. La Combe ; là que se trouvait la cause de tous ses malheurs. M. d'Aranthon vivait encore, et l'abbé de La Pérouse se trouvait en Savoie, pour le rétablissement de sa santé. Dès le 24 juin 1694, M. Tronson écrit à La Pérouse, afin de connaître par lui le sentiment de M. d'Aranthon, sur la doctrine de M<sup>me</sup> Guyon et sur ses mœurs. Point de réponse. M. Tronson craignit d'avoir fait une question trop générale et trop vague, et croyant qu'il aurait quelque chose en demandant moins, il envoya confidentiellement en Savoie une page de M<sup>me</sup> Guyon, dans laquelle elle dit :

« 1<sup>o</sup> Que M. de Genève ne l'a jamais accusée d'aucun crime ; que le seul intérêt temporel les a divisés.

« 2<sup>o</sup> Que c'est l'évêque de Genève qui lui a donné le Père La Combe pour directeur, en disant « qu'il lui donne un autre lui-même. » Ce sont ses propres paroles, dit M<sup>me</sup> Guyon. Est-ce vrai ? Est-ce faux (1) ?

Tant de précision embarrasse. M. d'Aranthon répond qu'il ne croit pas devoir répondre, et renvoie à la lettre pastorale qu'il a faite contre le quiétisme en 1687 (2). C'est bien de cela qu'il s'agit ! M. Tronson insiste ; il montre l'intérêt qu'il y a à éclaircir ces faits si simples, et sur lesquels il est impossible de se tromper. « Le témoignage de M. de Genève ferait un grand effet, si les faits que je vous ai mandés et qu'elle avance comme véritables se trouvaient supposés ; car ce mensonge, reconnu par un si digne prélat, convaincrait de tromperie

(1) M. Tronson à l'abbé de La Pérouse, 41 novembre 1694.

(2) La Pérouse à M. Tronson, 42 décembre 1694.

ceux qui ont pour elle quelque estime, ce que ne fera pas apparemment la censure (1). »

M. Tronson était fort embarrassé ; il était plus embarrassant encore. N'est-ce pas le sort de tout homme simple et droit qui vient jeter dans une situation ténébreuse et compliquée sa simplicité et sa droiture ? M. d'Aranthon ne répond pas ; M. Tronson ne comprend pas ; il écrit encore : « Je souhaite que M. de Genève puisse nous donner un bon éclaircissement sur les faits. » Pourquoi tourmenter ce pauvre évêque ? Pourquoi remuer ainsi dans son cœur tant d'espérances trompées et d'amers souvenirs ? M. d'Aranthon avait pu se laisser entraîner trop loin par son zèle épiscopal, et surtout par son entourage ; mais ce n'était pas un méchant homme : il ne se serait point pardonné d'avoir, par son silence, contribué à opprimer la vertu. Aussi le voyons-nous, le 8 février, sans répondre aux questions indiscretes de M. Tronson, rendre à M<sup>me</sup> Guyon un précieux et éclatant témoignage. « Je ne vous ai jamais ouï parler d'elle qu'avec beaucoup d'estime et de respect, et ma mémoire ni ma conscience ne me reprochent pas d'en avoir jamais parlé autrement... Quelque éloignement que je lui aie toujours témoigné d'avoir pour cette doctrine et pour les livres du P. La Combe, j'ai toujours parlé de la piété et des mœurs de cette dame avec éloge (2). »

Ce fut comme le dernier mot de l'enquête. Les commissaires durent reconnaître que les mœurs de M<sup>me</sup> Guyon, malgré tant de bruits contraires, étaient inattaquables, comme sa foi. Ils se renfermèrent donc dans l'examen

(1) Lettre du 21 décembre.

(2) *Correspondance sur le quiétisme*, n° 70.

des textes, et s'appliquèrent à formuler avec précision la doctrine de l'Église, en matière de spiritualité (1). L'entreprise était difficile. Il fallait, d'un côté, condamner le quietisme ; de l'autre, il fallait prendre garde de toucher aux mystiques approuvés et aux saints. Les commissaires étaient peu compétents. Élevés dans l'école, ils ignoraient la théologie mystique, qui n'est point contraire à la scolastique, mais qui est en dehors. Bossuet même, qui semblait tout savoir, n'avait jamais lu saint François de Sales, ni le bienheureux Jean de La Croix, ni les autres (2). Une autre chose encore, l'expérience personnelle, semblait leur manquer. C'est ce que leur reprochait, de sa prison de Lourdes, le P. La Combe. « Pour juger des voies intérieures, disait-il, il faut les connaître ; et comment se prononcer sur l'oraison, si l'on n'est pas consommé dans la pratique de l'oraison?... Ce fut la réponse que fit le savant et saint cardinal Ricci à un qui voulait disputer avec lui sur ces matières : « Allez, lui dit-il, faire oraison durant vingt ans, puis vous viendrez en raisonner avec moi (3). »

L'abbé de Fénelon s'était livré, dans ces derniers temps, à l'étude approfondie des écrivains mystiques. Bossuet eut recours à ses lumières et lui demanda des extraits. Il espérait arriver par là à connaître deux choses : la vraie doctrine des mystiques, et les vrais sentiments de l'abbé de Fénelon. Car il était inquiet ; M<sup>me</sup> de Main-

(1) BOSSUET, *Inst. sur les états d'oraison*, liv. x, 6.

(2) Ce fait, avancé par Fénelon dans sa réponse à la *Relation*, n'a point été contredit par Bossuet.

(3) Lettre du P. Lacombe à M<sup>me</sup> Guyon, 10 novembre 1694, *Correspondance*, n<sup>o</sup> 50.



tenon était inquiète. Elle destinait Fénelon aux charges et aux honneurs de l'Église ; mais si sa foi n'eût pas été trouvée pure, elle aurait impitoyablement mis tout son crédit à l'en écarter. Parvenir à savoir la pensée de Fénelon, sans le mettre en cause, était son secret désir et le premier fruit qu'elle espérait retirer des conférences (1). Fénelon le comprit. Dès le 22 juin 1694, avant la nomination des commissaires, il signa, entre les mains de M. Tronson, un billet par lequel « il déclare, devant Dieu, comme s'il allait comparaître à son jugement, qu'il souscrira, sans équivoque ni restriction, à tout ce que deux personnes, auxquelles il me joint, décideront sur les matières de spiritualité (2). » « Tout ce que vous ne trouverez pas bon ne sera pas mon sentiment, » écrivait-il quelques jours plus tard à Bossuet (3).

C'est dans cet esprit de soumission qu'il fit des extraits de Clément d'Alexandrie, de saint Grégoire de Nazianze, de Cassien et du *Trésor ascétique*. Il y mêla des analyses et des réflexions, « pour vous éviter de la peine, » écrit-il à Bossuet. Bossuet, peu familiarisé avec cette doctrine et ce langage, laissa percer son étonnement de toutes ces suppositions impossibles, de tous ces transports exagérés, qu'il traita dans la suite de pieux excès et d'amoureuses extravagances. Il eut peur que son ami ne partageât des illusions dangereuses (4). Fénelon le rassura. « Ne soyez point en peine de moi, lui dit-il; je suis dans vos mains comme un petit en-

(1) *Mém. de Le Dieu*, t. II, p. 216.

(2) Lettre de M. Tronson à l'évêque de Chartres, 23 juin 1694.

(3) 14 juillet 1694.

(4) BOSSUET, *Relation sur le quiétisme*, éd. orig., pp. 33, 38.

fant... Vous avez la charité de me dire que vous souhaitez que nous soyons d'accord, et moi je dois vous dire davantage : nous sommes par avance d'accord, de quelque manière que vous décidiez (1). Bossuet fut rassuré ; M<sup>me</sup> de Maintenon n'eut plus d'inquiétude. « Je me repose sur sa parole, écrivait-elle à M<sup>me</sup> de Saint-Géran, parce que j'ai connu peu d'hommes aussi francs que lui ; et vous pouvez le dire. »

Bossuet était l'âme des conférences et en dirigeait les travaux (2). « Nous commençâmes, dit-il, à lire avec plus de prières que d'étude, et dans un gémissement que Dieu sait, tous les écrits qu'on nous envoyait, surtout ceux de M. l'abbé de Fénelon, à conférer tous les passages et souvent à relire les livres entiers, quelque longue et laborieuse qu'en fût la lecture. Les longs extraits que j'ai encore font voir quelle attention nous apportions à une affaire, où il y allait en effet de tout pour l'Église, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'empêcher la renaissance du quiétisme, que nous voyions recommencer en ce royaume, par les écrits de M<sup>me</sup> Guyon (5). »

Le 4 février 1695, Fénelon fut nommé à l'archevêché de Cambrai. M<sup>me</sup> de Maintenon et l'évêque de Chartres eurent alors l'idée de se l'associer aux conférences. C'était le moyen de le mettre à même de faire prévaloir ses idées dans ce qu'elles avaient de juste, et de les modifier en ce qu'elles avaient d'excessif. Le but de Fénelon, dans

(1) Lettre de Fénelon à Bossuet, 28 juillet 1694.

(2) *Mém. de Le Dieu*, t. II, p. 227.

(3) *Relation sur le quiétisme*, 3<sup>e</sup> section, n<sup>o</sup> 2.

la part qu'il avait indirectement prise aux conférences, avait été de défendre contre les opinions trop absolues de Bossuet les principes de la vie spirituelle, tels qu'il les trouvait dans les saints auteurs. « Ceux qui ont vu notre discussion, disait-il plus tard, savent que M. de Meaux, qui voulait d'abord tout foudroyer, a été contraint d'admettre pied à pied des choses qu'il avait cent fois rejetées comme très-mauvaises (1). »

La discussion avait porté sur trois points principaux : l'amour pur, la contemplation passive par état, et les épreuves de l'état passif (2). Bossuet restait ferme dans ses idées ; mais arrêté par les autorités imposantes qui parlaient en faveur de l'opinion contraire, il sentait qu'il ne pouvait pas qualifier d'*erreurs* les sentiments de Fénelon. Fénelon, comme il l'avait promis, était prêt à s'incliner, mais devant une décision dogmatique ; il employa les moyens les plus pressants pour la provoquer ; Bossuet ne la formula jamais. Ni lui, ni l'évêque de Châlons, ni l'évêque de Chartres ne regardaient alors les opinions de Fénelon comme des erreurs, ni même comme des sentiments assez inquiétants pour s'opposer aux vues que l'on avait sur lui.

Au moment où Fénelon fut adjoint aux commissaires, Bossuet avait terminé son examen. Il rédigea un projet de trente articles. « Nous les présentâmes tout dressés au nouveau prélat, M. de Châlons et moi, dans mon appartement à Versailles (3). » Fénelon n'était plus un

(1) Mém. de Fénelon à M<sup>me</sup> de Maintenon, août 1696. Ce mémoire fut approuvé par M. Tronson, et présenté à M<sup>me</sup> de Maintenon par un autre des commissaires d'Issy, M. de Noailles.

(2) Lettre de Fénelon à Bossuet, 28 juillet 1694.

(3) *Relation*, éd. orig., p. 22.

simple prêtre, qui n'eût qu'à s'incliner et à obéir : c'était un juge. L'article 27 lui sembla inexact ; Bossuet trouva l'observation juste et changea sa rédaction. Le reste du projet parut à Fénelon correct, mais insuffisant. Il lui sembla que Bossuet, obligé par ses collègues d'admettre la doctrine de l'amour pur, ne l'avait pas assez franchement introduit dans les articles. Il crut en outre que l'oraison passive, qu'on autorisait, avait besoin d'une définition.

Au bout de deux jours, on lui communiqua quatre nouveaux articles, destinés à être intercalés dans les autres, pour les développer et les éclaircir : ce sont les articles 12, 15, 55 et 54 de la rédaction définitive. Fénelon déclara alors qu'il était prêt à signer de son sang. Ainsi les quatre commissaires, entièrement d'accord sur les principes et sur les expressions, signèrent à Issy les trente-quatre articles, le 10 mars 1695.

Les deux évêques, de retour dans leurs diocèses, y publièrent les articles d'Issy, et en même temps ils condamnèrent les ouvrages de Molinos, de Malaval, du P. La Combe, ainsi que ceux de M<sup>me</sup> Guyon, qu'ils eurent la délicatesse de ne pas nommer. L'ordonnance de Bossuet parut le 16 avril 1695 ; celle de M. de Noailles quelques jours plus tard (1).

Cette ordonnance de l'évêque de Châlons fut un événement dans sa vie. Il ne craint qu'une chose : c'est que l'on n'en parle pas ; mais dès le 1<sup>er</sup> juin il se rassure : « Les censeurs commencent à la critiquer ; rien ne fait

(1) Le 25 avril.

mieux vendre un ouvrage. » En attendant il la donne, et à profusion : il l'envoie à tous les dignitaires de l'Église, à l'abbé Pirot, qui en reçut un paquet, à Bourdaloue, au P. La Chaise, à cent autres, à tout le monde ; pour ne l'avoir pas, il fallut n'en pas vouloir. « Vous en aurez tant que vous voudrez, écrivit-il, le 16 mai, à l'abbé de Noailles, son frère ; je n'en refuserai à personne (1). »

Pourtant un personnage considérable avait été oublié, et à dessein : le nonce du pape. Bossuet montra plus de déférence au Saint-Siège. L'évêque de Châlons en eut du dépit : « Puisque ce prélat a porté son ordonnance à M. le nonce, il faut bien qu'il ait aussi la mienne. » Malheureusement l'ordonnance n'avait point été faite pour être portée au-delà des montagnes. « J'ai fait réflexion que M. le nonce n'aurait pas été content de voir que j'y suis qualifié d'évêque de Châlons *par la permission divine* seulement ; aussi j'en ai fait imprimer quelques exemplaires où j'ai ajouté *par la grâce du Saint-Siège apostolique* (2). » Il y eut ainsi deux éditions : l'une pour la cour de France, et l'autre pour la cour de Rome.

(1) Mss. de la Bibl. nat. Ces lettres ont été récemment publiées par M. Ravaisson, au t. IX des *Archives de la Bastille*.

(2) Lettre à l'abbé de Noailles, 16 mai 1695.

## CHAPITRE XII.

## RÉCLUSION VOLONTAIRE ET SECONDE CAPTIVITÉ.

M<sup>me</sup> Guyon se retire à Meaux, au couvent des Visitandines. — Dessesins de M<sup>me</sup> de Maintenon et de Bossuet. — Torture morale infligée à M<sup>me</sup> Guyon. — Deux lettres du P. La Combe. — Soumission et déclaration de M<sup>me</sup> Guyon. — Certificat de Bossuet. — M<sup>me</sup> Guyon sort de Sainte-Marie. — Certificat et lettre des Visitandines. — Sacre de Fénelon. — Mort de l'archevêque de Paris. — M. de Noailles lui succède. — Bossuet cherche à ravoïr son certificat et sa dévole. — M<sup>me</sup> Guyon se tient cachée. — La police est mise en mouvement. — M<sup>me</sup> Guyon enfermée à Vincennes. — Perquisition à son domicile. — Perquisition à Saint-Cyr. — Bossuet y donne des conférences sur la vie spirituelle. — Il est consulté par M<sup>me</sup> de La Maisonfort.

M<sup>me</sup> Guyon, au début des conférences, avait pris la résolution de ne plus voir personne, pour ne pas compromettre ses amis. Elle leur fit donc ses derniers adieux, les engageant à la considérer comme morte pour tous, et priant Dieu d'achever en eux l'œuvre qu'il avait bien voulu y faire. Avait-elle été assez malheureuse pour répandre l'erreur dans leurs âmes, par son ignorance? Elle ne le croyait pas, « parce que nous n'avons, dit-elle, jamais parlé ensemble que de renoncer à nous-mêmes, porter notre croix, suivre Jésus-Christ et l'aimer (1). »

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 2<sup>e</sup> partie, chap. xv.

Cependant l'archevêque de Paris, depuis sa censure, faisait rechercher M<sup>me</sup> Guyon, pour l'enfermer (1). Elle eut recours à Bossuet ; elle le pria de la recevoir dans un couvent de son diocèse, offrant de se soumettre à tout ce qu'il aurait prescrit. Elle devait échapper par là à la juridiction de l'archevêque. Cette demande fut agréable à Bossuet ; mais il ne se hâta pas d'y répondre : il craignait le ressentiment de M. de Harlai. M<sup>me</sup> de Maintenon, le roi lui-même intervinrent ; Bossuet se rendit et assigna à M<sup>me</sup> Guyon, pour sa retraite, le couvent des Visitandines, à Meaux. « Auriez-vous cru, écrit M<sup>me</sup> de Maintenon à M. de Noailles, que ce fût par moi qu'elle dût se tirer d'affaire (2) ? »

M<sup>me</sup> Guyon se tint aussitôt prête à partir ; elle n'attendait plus que les conditions de Bossuet. « J'ai deux filles, écrit-elle au duc de Chevreuse (3) ; l'une me sert depuis quatorze ans, et l'autre depuis six. Elles n'ont ni bien, ni retraite. Si M. de Meaux veut bien qu'elles viennent dans le couvent, j'en emmènerai une avec moi, et l'autre me viendra trouver, avec les petits meubles et hardes nécessaires à une personne aussi incommodée que je le suis. Elle amènerait mon lit et de quoi meubler une chambre. J'ai deux petits oiseaux, qui me tiennent compagnie ; je souhaiterais bien de les avoir, si M. de Meaux le veut bien. Pour ma petite chienne, je la donnerai, car je n'ose proposer de l'emmener... Je serais fort aise de porter tous mes petits ouvrages, car c'est toute ma consolation, et quelques livres de la Bible. Si, par votre

(1) PHELIPPEAUX, *Relation*, 1<sup>re</sup> partie, p. 149.

(2) 31 décembre 1694.

(3) 7 janvier 1695.

moyen, je pouvais avoir l'*Histoire ecclésiastique*, j'ai fort envie de me la faire lire. Du reste, il ne faut point que ces dames se gênent pour me tenir compagnie : la solitude ne m'ennuie jamais. »

« Je partis, dit-elle ailleurs (1), sitôt qu'on me le manda. Ce fut au mois de janvier 1695 (2), dans le plus affreux hiver qu'il y ait eu de longtemps, ni avant, ni après. Je pensai périr dans les neiges, où je restai quatre heures, le carrosse y étant entré, et en étant presque couvert, dans un endroit creux. On m'en tira par la portière, avec une fille. Nous nous assimes sur la neige, attendant la miséricorde de Dieu. Cette pauvre fille et moi étions sans inquiétude, sûres de mourir si nous y passions la nuit, et ne voyant nulle apparence de secours. Nous en étions là, lorsqu'il passa des charretiers qui nous retirèrent avec peine. Il était dix heures du soir, quand nous arrivâmes. On ne nous attendait plus, et M. de Meaux, ayant d'abord appris cela, fut étonné et très-satisfait que j'eusse ainsi risqué ma vie, pour lui obéir à point nommé. »

Arrivée au couvent, M<sup>me</sup> Guyon attendit encore plus d'une heure dans le tour, transie et sans feu, parce qu'il fallait avertir l'évêque et faire lever les religieuses. « M. de Meaux voulut que je changeasse de nom (3), afin, dit-il, qu'on ignorât que je fusse dans son diocèse, et qu'on ne le tourmentât pas sur mon compte... Il ordonna qu'on me fit communier autant que les religieu-

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. XVIII.

(2) Le 13 janvier 1695, M<sup>me</sup> la duchesse de Mortemart la conduisit dans son carrosse. (PHELIPPEAUX, *Relation*, 1<sup>re</sup> partie, p. 250.)

(3) Elle prit le nom de La Houssaye. (PHELIPPEAUX, p. 150.)



ses, et même plus, si je voulais. » Ce fait est attesté par l'abbé Phelippeaux.

« Elle eut ordre, ajoute-t-il (1), de ne communiquer avec qui que ce soit au dehors, ni par lettres, ni autrement (2). Dans la maison, elle ne pouvait parler qu'avec la mère Picart, supérieure du monastère, d'un esprit ferme et d'un âge avancé, et avec M. Bobé, chanoine de Meaux, que M. de Meaux lui donna pour confesseur. » M<sup>me</sup> Guyon eût désiré se confesser à Bossuet lui-même : « Vous verriez par là tout mon cœur, » lui écrivait-elle. Bossuet ne crut pas pouvoir répondre à ses désirs.

Les conférences d'Issy, en effet, n'avaient pas fourni tout ce que l'on avait espéré. La foi, les mœurs de M<sup>me</sup> Guyon restaient sans atteinte ; et ses amis, tout en condamnant, avec elle, les inexactitudes involontaires échappées à sa plume, dans la composition du *Moyen court*, pouvaient continuer à la considérer comme une sainte. Ce n'est pas ce que l'on avait voulu. Aussi l'intention de M<sup>me</sup> de Maintenon et de Bossuet, en donnant à M<sup>me</sup> Guyon un asile à Meaux, était-elle de faire une nouvelle et suprême tentative.

Bossuet, après la clôture des conférences, revint dans son diocèse, pour y célébrer les fêtes de Pâques. Il apporta à M<sup>me</sup> Guyon les trente-quatre articles d'Issy.

(1) *Relation*, p. 150.

(2) Cette sévérité ne tarda guère à s'adoucir. « L'on ne doit avoir nulle peine des lettres que j'ay écrites ; car il (Bossuet) me dit la semaine sainte, en présence de la Mère et de deux religieuses, que je n'avais qu'à écrire autant que je voudrais et à qui je voudrais. » (Lettres inédites de M<sup>me</sup> Guyon au duc de Chevreuse, avril 1695. Mss. de Saint-Sulpice.)

A la première lecture, elle s'indigna ; il lui sembla qu'on voulait la faire souscrire aux vérités les plus fondamentales du christianisme, pour donner ensuite à entendre qu'elle en avait douté (1). Après quelques explications, elle signa. Bossuet revint au couvent le jour de la fête de l'Annonciation, qui se trouvait, cette année-là, remise après Pâques. M<sup>me</sup> Guyon, presque toujours malade, était au lit, et quelques religieuses chantaient un motet, pour la distraire. Bossuet les fit sortir. Alors eut lieu une scène épouvantable, à laquelle on voudrait ne pas croire, et qu'il faut pourtant raconter.

« Elles étaient à peine sorties de ma chambre, qu'il vint vers mon lit et me dit qu'il voulait que je lui signasse tout à l'heure *que je ne croyais pas au Verbe incarné*. Plusieurs religieuses, qui étaient dans l'antichambre, près de ma porte, l'entendirent bien. Je tombai de mon haut à une pareille proposition. Je lui dis que je ne savais point signer de faussetés. Il me répondit qu'il m'en priait, et que si je faisais cela, il rétablirait ma réputation, qu'on tâchait de déchirer, et qu'il dirait de moi tous les biens du monde. Je lui répondis que c'était à Dieu à prendre soin de ma réputation, s'il l'avait agréable, et à moi à soutenir ma foi, au péril de ma vie. Voyant qu'il ne gagnait rien, il se retira (2). »

Il revint quelques jours après, avec une profession de foi que M<sup>me</sup> Guyon devait transcrire et signer. Mais comme elle était trop malade pour le faire, il lui dit de

(1) Voir sa lettre au duc de Chevreuse, mars 1695, *Correspondance sur le quiétisme*, n<sup>o</sup> 74.

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. xviii.

faire transcrire la pièce par une religieuse et de la signer. En même temps il lui lut un certificat, qu'il promit de lui délivrer, au moment même où la soumission lui serait remise. Le lendemain, il arriva, et « ouvrant un portefeuille bleu, qui fermait à clef, il me dit : « Voilà « votre certificat ; où est votre soumission ? » Il tenait un papier, en disant cela. Je lui montrai ma soumission, qui était sur mon lit, et que je n'avais pas la force de lui donner ; il la prit. Je ne doutais point qu'il ne m'allât donner son écrit ; mais point du tout : il renferma le tout dans son portefeuille, et me dit qu'il ne me donnerait rien, que je n'étais pas au bout, qu'il m'allait bien tourmenter davantage, et qu'il voulait bien d'autres signatures, entre autres celle *que je ne croyais pas au Verbe incarné*. Jugez de ma surprise. Je restai sans force et sans parole. Il s'enfuit. Les religieuses furent épouvantées d'un tour pareil ; car rien ne l'obligeait à me promettre un certificat : je ne lui en avais point demandé. Ce fut alors que je fis des protestations qui sont paraphräsées d'un notaire de Meaux, l'ayant demandé sous prétexte de testament (1). »

M<sup>me</sup> Guyon adressa cet acte cacheté à un de ses amis,

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. XVIII. Cela se passa le vendredi 15 avril. Le même jour, M<sup>me</sup> Guyon écrivait au duc de Chevreuse : « M. de Meaux vient de venir, voulant toujours que je déclare ce que vous savez. Il a dit qu'il voulait que je me déclarasse hérétique reconnue. Je lui ai parlé avec la plus extrême douceur ; cela n'a servi de rien. » (Lettres inédites, mss. de Saint-Sulpice.)

La protestation se trouve aux manuscrits de Saint-Sulpice. Elle contient les faits énoncés ci-dessus et se termine par ces mots : « Je proteste que je n'ai jamais douté, ni hésité sur aucun article de la foi... Et de tout ce que contient cet acte, j'en fais mon testament de mort. Fait à Sainte-Marie de Meaux. ce vendredi 15 avril 1695. »

pour qu'il fût déposé chez un notaire et pût servir en cas de besoin (2). (1)

A quelque temps de là, Bossuet apporta à M<sup>me</sup> Guyon sa lettre pastorale, pour la lui faire signer. « Monseigneur, dit-elle, pour vous faire voir ma soumission, je veux bien écrire au bas de votre lettre pastorale tout ce que j'y puis mettre. » Il me dit qu'il le trouvait assez bien ; puis, après l'avoir mis dans sa poche, il me dit : « Il ne s'agit point de cela ; vous ne dites point que vous êtes formellement hérétique, et je veux que vous le déclariez, et aussi que la lettre est très-juste et que vous reconnaissez avoir été dans toutes les erreurs qu'elle condamne. » Je lui répondis : « Je crois, Monseigneur, que c'est pour m'éprouver que vous dites cela ; car je ne me persuaderai jamais qu'un prélat si plein de piété et d'honneur voulût se servir de la bonne foi avec laquelle je suis venue me mettre dans son diocèse, pour me faire faire des choses que je ne puis faire en conscience. J'ai cru trouver en vous un père ; je n'ai que Dieu pour témoin ; je suis préparée à tout souffrir (2). »

Ainsi Bossuet torturait l'âme de la pauvre femme pour lui arracher un aveu : c'était la question, transportée au for intérieur et appliquée à la conscience.

« Les bonnes filles, poursuit M<sup>me</sup> Guyon, qui voyaient une partie des violences de M. de Meaux, n'en pouvaient revenir ; et la mère Le Picart me disait que ma trop grande douceur le rendait hardi à me maltraiter, parce

(1) L'abbé Gosselin, dans ses additions à l'*Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset.

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. XIX

que son caractère d'esprit était tel qu'il en usait ordinairement de la sorte avec les gens doux, et qu'il pliait devant les gens hauts. Cependant je ne changeai jamais de conduite, et j'aimai mieux prendre le parti de souffrir, que de m'écarter en rien du respect que je devais à son caractère (1). »

Bossuet n'était pas toujours aussi dur, et M<sup>me</sup> Guyon lui rend justice. « Il me disait que si je voulais demeurer dans son diocèse, je lui ferais plaisir; qu'il voulait écrire sur l'intérieur (2), et que Dieu m'avait donné sur cela des lumières très-sûres... Peu de temps avant que je sortisse de Meaux, il témoigna à M. de Paris et à M. l'archevêque de Sens combien il était content et édifié de moi. Il nous prêcha le jour de la Visitation de la Vierge, qui est une des principales fêtes de ce monastère; il y dit la messe et souhaita que j'y communiasse de sa main. Il fit au milieu de la messe un sermon étonnant sur l'intérieur. Il avança des choses beaucoup plus fortes que celles que j'avais avancées. Il dit qu'il n'était pas maître de lui au milieu de ces redoutables mystères; qu'il était obligé de dire la vérité et de ne la point dis-

(1) M. de Meaux lui parla plusieurs fois, la voulant obliger de reconnaître qu'elle avait tenu les erreurs condamnées par son ordonnance, ce qu'elle refusa toujours de faire. (Notes de l'abbé Fleury.)

Il lui demanda de signer son mandement, et de rétracter les erreurs dont il y faisait mention, en avouant qu'elle ne croyait pas au Verbe incarné. (RAMSAY, p. 34.) Voir ci-après la lettre du P. La Combe, 3 juillet 1695, et le certificat des Visitandines. Voir aussi une lettre de Dupuy au marquis de Fénelon, 4 mars 1735. Cette lettre a été insérée par les derniers éditeurs de Fénelon dans la *Correspondance*.

(2) Bossuet avait en effet l'intention d'écrire sur ce sujet un grand ouvrage, dont il n'a donné que la première partie dans son *Instruction sur les états d'oraison*.

simuler; qu'il fallait que cet avou de la vérité fût nécessaire, puisque Dieu le lui faisait faire comme malgré lui. La supérieure le fut saluer après son sermon, et lui demanda comment il pouvait me tourmenter, pensant ce qu'il pensait. Il répondit que ce n'était pas lui, que c'étaient mes ennemis (1). »

Cependant le P. La Combe, par sa résignation et sa piété, s'était fait des prosélytes dans sa prison de Lourdes; il était en correspondance avec M<sup>me</sup> Guyon, et n'ignorait rien de ce qui se passait autour de Paris. Le gouverneur du château fermait les yeux.

Dans une lettre du 25 mai 1695 (2), La Combe adhère aux articles d'Issy. « Ce sont, dit-il, des vérités orthodoxes, qu'il faut absolument sauver, sans y donner aucune atteinte, sous prétexte de théologie mystique. » Mais il pense que ces articles sont parfaitement conciliables avec sa doctrine, bien entendue, et celle de M<sup>me</sup> Guyon. La santé du P. La Combe était dès lors altérée : « Je ne puis travailler à aucun ouvrage de l'esprit, dit-il, mais seulement à mes jardins, encore avec un extrême dégoût. »

Le 5 juillet, nouvelle lettre. « Il faut, dit-il à M<sup>me</sup> Guyon, que par toute sorte de souffrances, d'opprobres, de contradictions, vous ressembliez à Jésus-Christ... Mais pour signer ou reconnaître que vous ayez jamais rejeté sa médiation ou nié sa personne divine, c'est ce que vous ne devez jamais faire. Il n'y a point d'autorité qui ait

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. XIX.

(2) *Correspondance sur le quiétisme*, n<sup>o</sup> 85.

droit de vous y contraindre... Dieu nous garde d'être jamais intimidés jusqu'à avouer que nous ayons blasphémé contre l'adorable Sauveur, en qui nous avons toujours cru et espéré, comme fait toute l'Église, fallût-il être frappé de tous les maux et de toutes les flétrissures, dans le temps et dans l'éternité ! »

M<sup>me</sup> Guyon était depuis cinq mois aux Visitandines, et Bossuet n'était pas plus avancé que le premier jour : c'était toujours la même soumission à la décision des évêques, le même regret de s'être innocemment trompée dans les termes, la même foi, la même piété, la même fermeté, la même douceur. Dans l'acte de soumission aux trente-quatre articles, qu'elle signa le 15 avril, il avait fallu mettre : « Je n'ai nulle part à l'impression de ces deux livres ; et j'ai supposé que ceux qui les feraient imprimer y changeraient et corrigeraient tout ce qui serait nécessaire ; ainsi je déclare très-sincèrement que je n'y suis nullement attachée, ni n'y prends aucune part, qu'autant qu'ils sont conformes à la foi catholique, apostolique et romaine, de laquelle je n'ai jamais voulu ni entendu me départir un seul instant, sur quelque article que ce soit (1). »

Bossuet crut qu'il était temps d'en finir. « Je suis à même à conclure avec M<sup>me</sup> Guyon, écrit-il le 24 mai à l'évêque de Mirepoix ; elle a souscrit les articles avec toutes les soumissions que l'on pouvait exiger ; elle est prête à se soumettre à nos ordonnances, et à la condam-

(1) *Œuvres complètes de Bossuet*, purgées des interpolations, etc., éd. Lachat, 1865, t. XXVIII, p. 654.

nation de ses livres y contenue, s'y conformant en tous points. Mon sentiment est que cela suffit. »

Il voulut cependant tenter un nouvel effort. Il remit à M<sup>me</sup> Guyon l'acte qu'il désirait lui faire souscrire et, le 10 juin, il revint au couvent. « Il dit à la mère : « Eh bien ! a-t-elle signé ce que je lui ai donné ? » Elle lui répondit : « Monseigneur, je la vois dans le dessein de faire tout ce qu'elle pourra pour vous contenter ; si elle ne le fait pas entièrement, c'est qu'elle ne le pourra en conscience. » Sur cela il se mit dans de grands emportements, disant qu'il me perdrait et abimerait, qu'il m'allait confondre par une foule de témoins, me déclarant contumace ; que tous mes amis, que j'avais abusés, le lui déclarent de bonne foi, et avouent que je les avais égarés, et qu'il faut que j'avoue que je suis hérétique, et qu'il m'a fait revenir de mon hérésie, sans quoi il me déclarera contumace, et jettera sur moi les censures de l'Église ; que je suis un Lucifer en présomption ; qu'il a haut de deux pieds de papier pour me confondre, et qu'il me rendra garante de tous les auteurs que j'ai cités dans mes justifications. La mère lui dit : « Mais, Monseigneur, nous y voyons tant d'humilité, tant de droiture ! » Sur cela il se mit dans une fureur qui l'étonna, répétant qu'il me perdrait, et qu'elle ne se mêlât jamais de parler de moi. Il en dit beaucoup à M<sup>me</sup> la princesse de Furstembert, qui est ici, et le dit tout haut, à table, à tout le monde. Il dit qu'il allait écrire contre moi, et un fort homme de bien a déclaré que le livre était sur la presse et qu'il ne voulait cela de moi que pour auto-



riser son livre (1). Il me demanda ensuite. J'y allai. Il me dit, fort en colère : « Avez-vous signé ce que je vous « ai donné? » Je lui dis : « Monseigneur, il y a certains termes qui m'empêchent de le pouvoir faire. Si vous agréez « de les ôter, afin que je ne blesse pas ma conscience, il « n'y a rien que je ne voulusse faire pour vous obéir. » Sur cela il entra dans un fort grand emportement, m'appelant Lucifer, orgueilleuse, pleine de présomption, qui ne veut point avouer d'être coupable d'erreur, mais qu'il me le ferait bien faire ; qu'il viendrait disputer contre moi, en présence de témoins, et qu'il m'accablerait et me perdrait. Sur cela je lui répondis avec beaucoup de respect et de douceur : « Monseigneur, je crois que je « suis pleine d'orgueil et de présomption, puisque vous « le dites, et je vous prie même de demander à Dieu qu'il « m'humilie ; mais mon cœur est droit, et Dieu sait bien « que si je ne craignais pas plus de lui déplaire qu'aux « hommes, je ferais pour me mettre en repos ce que vous « me demandez. Agréez-vous que je vous donne un modèle de ce que je puis signer? — Eh bien ! après? je « ne le verrai point ; mais je le ferai voir à mes amis... » Ensuite, sans que je dise rien, il recommença mon orgueil et ma présomption, disant qu'il rendrait publiques les folies de ma vie (2)... Je lui dis : « Monseigneur, « vous savez que je ne vous ai donné cela que par excès « de bonne foi et de confiance, et sous le sceau de la « confession (3). »

(1) Il s'agit ici de l'*Instruction sur les états d'oraison*.

(2) C'est ce qu'il fit plus tard dans sa *Relation du quiétisme*.

(3) Lettre inédite de M<sup>me</sup> Guyon au duc de Chevreuse, 11 juin 1695 (Mss. de Saint-Sulpice.)

Le 6 juillet, Bossuet vint pour la dernière fois aux Visitandines, et présenta à M<sup>me</sup> Guyon un nouvel acte de soumission à son ordonnance et à celle de M. de Noailles. Cet acte est daté du 1<sup>er</sup> juillet. On y lit : « Je déclare néanmoins, avec tout respect et sans préjudice de la présente soumission et déclaration, que je n'ai jamais eu intention de rien avancer qui fût contraire à la foi et à l'esprit de l'Église catholique, apostolique et romaine, à laquelle j'ai toujours été et serai soumise, aidant Dieu, jusqu'au dernier soupir. Ce que je ne dis pas pour me chercher une excuse, mais dans l'obligation où je crois être de déclarer en simplicité mes intentions. Je déclare en outre que je n'ai jamais eu aucun commerce avec Molinos, ni avec aucun qui en ait eu avec lui ; que je ne me souviens pas d'avoir lu le livre de Malaval ; que je n'ai pas lu le livre intitulé : *Analysis*, qui est en latin (5), ni celui de Molinos, que longtemps après avoir écrit mes deux petits livres et en passant ; et je regarde lesdits livres comme bien et légitimement censurés.

« Fait au monastère de la Visitation de Meaux, le 1<sup>er</sup> juillet 1695.

« J.-M.-B. DE LA MOTTE-GUYON. »

Le même jour, M<sup>me</sup> Guyon signa la déclaration suivante : « Je supplie ledit seigneur évêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans son diocèse de Meaux, et dans un si saint monastère, de recevoir pareillement la déclaration sincère que je lui fais, sur le serment que je

(1) C'est l'*Analyse de l'oraison mentale* du P. La Combe.

fais à Dieu et à sa sainte vérité, que je n'ai dit ni fait aucune des choses qu'on m'impute... Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la chose le demandait, dans mes deux petits livres, c'est que dans le temps qu'ils ont été écrits, on ne parlait point de ces sortes d'épreuves, et que je ne savais pas qu'on eût enseigné ou qu'on enseignât de si damnables pratiques. »

En même temps qu'il recevait ces deux pièces, Bossuet, de lui-même, remettait à M<sup>me</sup> Guyon le certificat suivant :

« Nous, évêque de Meaux, certifions à qui il appartiendra qu'au moyen des déclarations et soumissions de M<sup>me</sup> Guyon, que nous avons par devers nous, souscrites de sa main, et des défenses par elle acceptées avec soumission d'écrire, enseigner, dogmatiser dans l'Église, ou de répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les âmes dans les voies de l'oraison, ou autrement ; ensemble, des bons témoignages qu'on nous a rendus depuis six mois qu'elle est dans notre diocèse et dans le monastère de Sainte-Marie, nous sommes demeuré satisfait de sa conduite et lui avons continué la participation des saints sacrements dans laquelle nous l'avons trouvée (1) ; déclarons en outre qu'elle a toujours détesté en notre présence les abominations de Molinos et autres condamnés ailleurs, dans lesquelles il ne nous a point paru qu'elle fût impliquée ; et nous n'avons entendu la com-

(1) Il avait pris dans ce long intervalle les informations les plus exactes sur les bruits peu avantageux, et même sur les inculpations très-graves qu'on avait répandues contre elle. (BAUSSET, *Histoire de Fénelon*, liv. II, chap. XXVII.)

prendre dans la mention qui en a été faite par nous dans notre ordonnance du 16 avril 1695 (1).

*Signé* : « J. BENIGNE, évêque de Meaux. »

*Et plus bas* : « Par mon dit seigneur, LE DIEU. »

« Comme il y avait six mois que j'étais à Meaux, dit M<sup>me</sup> Guyon, et que d'ailleurs ma santé était très-mauvaise, je demandai à M. de Meaux s'il était content, et s'il ne désirait rien davantage. Il me dit que non. Je lui dis que je m'en irais donc, parce que j'avais besoin d'aller à Bourbon. Je lui demandai s'il trouverait bon que je vinsse finir mes jours chez ces bonnes religieuses, car elles m'aimaient beaucoup. Il en fut très-content et me dit qu'il me recevrait toujours avec plaisir, que les religieuses étaient très-contentes et très-édifiées de moi, et que pour lui il s'en retournait à Paris (2). Je lui dis que ma fille ou quelques dames de mes amies me viendraient quérir. Il se tourna vers la supérieure et lui dit : « Ma mère, je vous prie de bien recevoir celles qui « viendront quérir madame, soit madame sa fille, soit des « dames de ses amies, de les loger et coucher dans votre « maison, et de les y garder tant qu'elles voudront (3). »

La paix était faite. Le soir du même jour, M<sup>me</sup> Guyon écrivait à Bossuet : « Je prends la liberté de vous offrir ce tableau, qui passe parmi ceux qui s'y connaissent pour être assez bon (4). Il y a longtemps que j'aurais pris

(1) *Œuvres complètes de Bossuet*, éd. Lachat, 1865, t. XXVIII, p. 656.

(2) Ces détails sont confirmés par Bossuet. (*Relation sur le quiétisme*, éd. orig., p. 51.)

(3) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. xix.

(4) L'abbé Le Dieu nous apprend que ce tableau représentait la Vierge tenant l'Enfant-Jésus. Il y a dans la belle collection des œuvres

la confiance de le présenter à Votre Grandeur ; mais je voulais que toutes ces affaires fussent terminées auparavant. Faites-moi la grâce de l'agréer comme un témoignage de mon respect et de ma reconnaissance. Je vous envoie aussi deux petites boîtes pour vous récréer par leur nouveauté. La plus petite est l'emblème de la confiance que je veux avoir toute ma vie en Votre Grandeur. »

Le lendemain Bossuet partit pour Paris : il allait sacrer Fénelon. Le jour suivant, se rendant à Versailles, il rencontra sur le chemin la duchesse de Mortemart et la comtesse de Merstein, sa nièce, qui allaient à Meaux, chercher M<sup>me</sup> Guyon (1). Habitée aux variations de Bossuet, et à ses retours de Versailles (2), M<sup>me</sup> Guyon n'avait pas voulu perdre une heure de sa liberté. Elle demanda précipitamment une voiture. Sa fille se trouvait à Vaux, M<sup>me</sup> de Charost à Forges ; la duchesse de Mortemart accourut avec M<sup>me</sup> de Merstein (3). « Elles arrivèrent pour le dîner ; elles dinèrent, soupèrent et couchèrent, et dinèrent encore le lendemain ; puis, sur les trois heures, nous partimes (4). »

M<sup>me</sup> Guyon emportait, avec le certificat de Bossuet, la pièce suivante, dont l'importance est capitale :

de Sébastien Leclerc, à Saint-Sulpice, une estampe que nous sommes porté à regarder comme la gravure de ce tableau. Ce qui est certain, c'est que la tête de M<sup>me</sup> Guyon, dans la gravure allégorique dont nous avons parlé page 188, semble calquée sur celle de la Vierge dans l'estampe que nous signalons.

(1) PHELIPPEAUX, *Relation*, 1<sup>re</sup> partie, p. 170. C'était, dit Le Dieu, un vendredi, le 8 juillet, par conséquent.

(2) Elle avait remarqué que chaque fois qu'il allait à Versailles, il en revenait plus animé contre elle.

(3) Lettre de M<sup>me</sup> Guyon à Bossuet, juillet 1695.

(4) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. XIX.

« Nous, soussignées, supérieure et religieuses de la Visitation de Meaux, certifions que M<sup>me</sup> Guyon, ayant demeuré dans notre maison par l'ordre et la permission de Monseigneur l'évêque de Meaux, notre illustre prélat et supérieur, l'espace de six mois, elle ne nous a donné aucun sujet de trouble ni de peine, mais bien de grande édification, n'ayant jamais parlé à aucune personne du dedans et du dehors qu'avec une permission particulière, n'ayant en outre rien reçu ni écrit que selon que mon dit seigneur lui a permis ; ayant remarqué en toute sa conduite et dans toutes ses paroles une grande régularité, simplicité, sincérité, humilité, mortification, douceur et patience chrétienne, et une vraie dévotion et estime de tout ce qui est de la foi, surtout au mystère de l'Incarnation et de la Sainte-Enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; que si ladite dame nous voulait faire l'honneur de choisir notre maison, pour y vivre le reste de ses jours dans la retraite, notre communauté le tiendrait à faveur et satisfaction. Cette protestation est simple et sincère, sans autre vue ni pensée que de rendre témoignage à la vérité.

« Fait le septième juillet mil six cent quatre-vingt-quinze.

« S<sup>r</sup> Françoise-Élisabeth LE PICART, *supérieure* ;

« S<sup>r</sup> Madeleine-Aimée GRESTON ;

« S<sup>r</sup> Claude-Marie AMAURY ;

« S<sup>r</sup> Geneviève-Angélique RUFFIN ;

« S<sup>r</sup> Marie-Amélie DE LIGNY (1). »

(1) *Œuvres complètes de Bossuet*, t. XXVIII, p. 657 ; *Œuvres de Fénelon, Correspondance sur le quiétisme*, n<sup>o</sup> 87.

On voit assez à quoi font allusion les Visitandines, quand elles attestent, d'une manière particulière, la foi de M<sup>me</sup> Guyon *au mystère de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Les religieuses écrivirent à M<sup>me</sup> Guyon, le soir même de son départ :

« De notre communauté de Meaux , ce 9 juillet 1695.

« Vous avez si puissamment gagné les cœurs de cette communauté par vos bontés et par les exemples de votre vertu, qu'il nous est impossible de laisser partir M<sup>me</sup> Marc, sans la charger de ces faibles témoignages, qui ne vous prouveront jamais assez la juste estime dont nous sommes prévenues en votre faveur. La connaissance que nous avons de la générosité et de la tendresse de votre cœur nous a fait espérer que vous nous ferez l'honneur de nous aimer toujours un peu. Ne croyant pas, madame, avoir jamais mérité les honnêtetés que chacune a reçues de vous, il nous est pourtant si avantageux d'être aidées du secours de vos saintes prières que, malgré notre indignité, nous vous demandons la grâce de vous en souvenir devant le Seigneur.

« *Les sœurs de la communauté de la Visitation de Sainte-Marie.* »

« Que ce que Dieu a lié tient ferme ! lui écrit le même jour la mère Le Picart. Non, rien ne rompra le lien qui nous unit en son amour. C'est sans compliment : je n'en suis pas capable, mais la vérité pour tous les temps, sans qu'il soit nécessaire de le répéter. Ma très-aimée, je suis à vous comme Dieu le veut, pleine

de confiance que sa bonté achèvera ce qu'il a commencé (1). »

Tels sont les sentiments que M<sup>me</sup> Guyon inspirait à ceux qui la pouvaient connaître.

C'est le 10 juillet qu'eut lieu le sacre de Fénelon (2). La cérémonie se fit à Saint-Cyr, en présence de M<sup>me</sup> de Maintenon et des enfants de France. Bossuet avait tenu à être le consécrateur ; les évêques de Châlons et d'Amiens l'assistèrent (3). « Cambrai, dit Saint-Simon, fut un coup de foudre pour tout le petit troupeau. Ils voyaient l'archevêque de Paris menacer ruine ; c'était Paris qu'ils voulaient tous, et non Cambrai, qu'ils considéraient avec mépris comme un diocèse de campagne, dont la résidence, qui ne se pourrait éviter de temps en temps, les priverait de leur pasteur. Leur douleur fut profonde de ce que le reste du monde prit pour une fortune éclatante, et la comtesse de Guiche en fut outrée jusqu'à ne pouvoir cacher ses larmes (4). »

(1) *Œuv. compl. de Fénelon, Corresp. sur le quiétisme*, nos 87 et 88.

(2) BAUSSET, liv. II, chap XXVII, donne la date du 10 juin. Cette erreur jette dans son récit une confusion inévitable. *Consecratus fuit... die 10 julii. (Gallia christ., t. III, p. 63.)* Dans une lettre du 4 juillet, Fénelon signe encore évêque nommé de Cambrai.

(3) « Fénelon, dit Michelet, fut sacré par Bossuet, assisté par l'évêque de Chartres. Celui-ci eut victoire complète et vit Fénelon à ses pieds » (*Hist. de France*, t. XIV, p. 155.) Cette phrase, très-discutable à un autre titre, porte à faux. L'évêque de Chartres devait, en effet, assister Bossuet ; mais Saint-Cyr se trouvait dans son diocèse, et l'épiscopat jeta les hauts cris contre cet évêque qui cédait, chez lui, la préséance. C'est pourquoi l'évêque de Chartres fut remplacé par l'évêque d'Amiens. « Je suis très-scandalisée, écrit M<sup>me</sup> de Maintenon, qu'un évêque ne puisse être accommodant, sans blesser les autres. » (Lettre à M. de Noailles, 25 mai 1695.)

(4) *Mémoires complets et authentiques du duc Saint-Simon*, 1829, t. I, p. 315.



M. de Harlai, en effet, touchait à sa fin. Ses dernières années furent remplies d'amertumes. Le monde, qui n'eut plus besoin de lui pour les évêchés et les abbayes, l'abandonna ; le clergé lui résista, « pour le plaisir, dit Saint-Simon, de l'oser et de le pouvoir. » Il ne conservait une ombre de crédit auprès du roi qu'à force de complaisance. Cette complaisance le perdit.

Le clergé avait dû, en 1690, offrir au roi un don gratuit de douze millions. L'archevêque de Paris, président de l'assemblée, avait fait espérer, pour adoucir le sacrifice, qu'il n'y aurait rien ou presque rien à donner en 1695. L'assemblée se tint, cette année-là, à Saint-Germain-en-Laye. L'archevêque, dès la séance d'ouverture, s'appesantit sur les besoins de l'État ; les prélats tremblèrent : on parlait de trois millions. On sut bientôt qu'il en fallait dix ; puis, le fardeau s'appesantissant toujours, le clergé fut, en définitive, taxé à quatre millions par an, tant que durerait la guerre. La consternation fut générale. M. de Coislin, évêque d'Orléans, prit la liberté de représenter au roi que le clergé ne pourrait supporter cette capitation écrasante. Le roi lui dit qu'il se serait contenté de deux millions, si M. l'archevêque ne lui eût fait entendre que le clergé pouvait, sans s'incommoder, aller jusqu'à quatre. C'en fut fait de M. de Harlai. Adoré au temps où il distribuait les faveurs ; respecté, entouré, tant qu'il n'était que le scandale de l'Église, il fut honni, dès qu'il parut coûter cher. « Toutes les grâces de son corps et de son esprit, qui étaient infinies, se flétrirent. Il ne se trouva de ressource qu'à se renfermer avec sa bonne amie, la duchesse de Lesdiguières, qu'il voyait tous les jours de sa vie, ou chez elle,

ou à Conflans, dont il avait fait un jardin délicieux, et qu'il tenait si propre, qu'à mesure qu'ils s'y promenaient tous deux, des jardiniers les suivaient à distance, pour effacer leurs pas, avec des râdeaux (1). » Le scandale était plus grand que le péché, à l'âge où était l'archevêque.

M. de Harlai, au retour de Saint-Germain, eut quelques légères attaques d'apoplexie. Il enjoignit à ses domestiques de n'en rien dire, et leur défendit expressément d'aller chercher du secours, quand ils le verraient dans cet état. Le 6 août, M<sup>me</sup> de Lesdiguières étant à Conflans, la matinée se passa comme à l'ordinaire, jusqu'au diner. Le maître d'hôtel vint avertir Monseigneur qu'il était servi. Il le trouva dans son cabinet, assis sur un canapé et renversé : il était mort (2).

C'est lui qui avait refusé la sépulture à Molière.

Il fallut pourtant lui faire une oraison funèbre. « On prétend, écrit M<sup>me</sup> de Sévigné, qu'il n'y a que deux petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile : la vie et la mort. » Mascaron n'en voulut point ; le P. Gaillard, Jésuite, s'en chargea. « Il loua, dit Saint-Simon, tout ce qui méritait de l'être et tourna court sur la morale. » Legendre, qui devait beaucoup à l'archevêque, fut mécontent du P. Gaillard. « Il parla, dit-il, de manière à faire croire que le prélat était damné (3). » Il était si difficile d'en faire un saint !

On ne tarda guère à se partager les dépouilles du

(1) *Saint-Simon*, t. I, p. 317.

(2) M<sup>me</sup> de Sévigné, lettre du 12 août 1695; *Mém. de Saint-Simon*; *Mém. de l'abbé Blache*.

(3) *Mém. de l'abbé Legendre*, pp. 198-208.

défunt archevêque. L'archevêque de Reims eut le provisorat de la Sorbonne; l'évêque de Noyon, le cordon bleu; Bossuet, la supériorité du collège de Navarre; de Coislin, le cardinalat (1).

Restait l'archevêché de Paris.

M<sup>me</sup> de Maintenon courut à Saint-Cyr, mettre sa communauté en prière, pour demander au ciel un archevêque qui ne ressemblât pas à celui qui venait de mourir. Trois noms étaient proclamés par la voix publique : Fénelon, de Noailles et Bossuet. Fénelon, si récemment nommé à Cambrai, se trouvait, par là même, écarté. Bossuet manquait de naissance. Il est vrai qu'il était, par sa science, par ses travaux, par ses vertus, par l'éclat de sa gloire et de son génie, le premier évêque de l'Église : c'était mieux. C'était trop. Il fallait un grand nom; on ne voulait pas d'un grand homme. C'eût été comme une autre majesté, assise auprès du roi, sur le premier trône épiscopal de la France. De Noailles, prélat vertueux, médiocre et titré, était l'archevêque qu'il fallait à la cour. Du reste, M<sup>me</sup> de Maintenon le voulait (2). Elle s'était accoutumée à lui depuis les conférences; il ne lui imposait pas. Quelquefois, elle lui demandait des conseils; d'autres fois, elle lui en donnait, et qui n'étaient pas sans malice. « J'ai diné, il y a quelques jours, chez M. de Pontchartrain, lui écrit-elle; il fit beaucoup de railleries, fort aigres, sur le *Monseigneur* que les évê-

(1) M. de Harlai était cardinal nommé par le roi.

(2) « Elle fait semblant qu'elle souhaite que le B. (le *bon abbé*, Fénelon) ait la place; elle l'empêche assurément et fait croire le contraire. Ceci m'est donné sous un grand secret; ne le dites à personne. » (Lettre inédite de M<sup>me</sup> Guyon au duc de Chevreuse, août 1695.)

ques se donnent, et dit que saint Ambroise et saint Augustin ne s'en étaient jamais donné. Voyez si, dans tous les temps, les Pères de l'Église ne sont pas bons à suivre (1). »

Il y avait enfin une considération qui dominait tout : M<sup>lle</sup> d'Aubigné, nièce de M<sup>me</sup> de Maintenon, allait épouser le comte d'Ayen, neveu du futur archevêque.

M<sup>me</sup> de Maintenon ne pouvait guère compter sur l'approbation des Jésuites ; on ne leur parla de rien. Mais n'allaient-ils pas faire payer cher au nouvel archevêque le tort impardonnable d'être arrivé sans eux ? On était prêt : « S'ils le fâchent, on priera le pape de le faire cardinal (2). »

Son parti pris, M<sup>me</sup> de Maintenon consulta, et reçut, comme il arrive, des avis conformes à ses désirs.

« Plusieurs pensent, lui dit le curé de Versailles, que si M. de Fénelon n'eût pas été placé depuis peu, le choix tomberait sur lui ; et on le désire si fort, que l'on voudrait que cette première grâce du roi ne fût que l'avant-goût d'une plus grande. — Vous savez, interrompit M<sup>me</sup> de Maintenon, ce qui nous a empêchés de le proposer ; mais M. de Meaux et M. de Châlons nous restent : auquel des deux vous arrêteriez-vous ? — A celui qui refuserait, répondit le curé, et certainement M. de Châlons n'acceptera pas (3). »

C'était vrai, comme il est vrai qu'il y a des résistan-

(1) Lettre du 22 octobre 1595.

(2) Lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M<sup>me</sup> de Saint-Géran, 24 août 1696. « Monseigneur, disait l'abbé Boileau, vous serez plus grand en mettant ce chapeau sous vos pieds qu'en le mettant sur votre tête. » M. de Noailles ne comprit rien à cette théorie de la grandeur.

(3) BAUSSET, *Histoire de Fénelon*, liv. II, chap. xxxi.

ces qui finissent toujours par se laisser vaincre. « Est-il permis, écrit M<sup>me</sup> de Maintenon à l'évêque, de préférer le repos au travail, et de refuser une place que la Providence vous donne, sans que vous y ayez contribué (1)? » Et quelques jours plus tard : « Il faut quelquefois tromper le roi pour le servir ; et j'espère que Dieu nous fera la grâce de le tromper encore, à pareille intention, et de concert avec vous (2). » Dangereuse théorie ! Mais que de séductions pour la vanité, pour l'ambition, pour le zèle même et la conscience d'un évêque !

M. de Noailles céda. Même il obtint pour son jeune frère, qui n'avait pas encore l'âge canonique, cet évêché de Châlons, qu'il avait la douleur de quitter.

« On applaudit à ce choix : les uns y voyaient un évêque selon le cœur de Dieu ; d'autres, un évêque selon cœur de M<sup>me</sup> de Maintenon et du roi. Les jansénistes y virent une victoire ; les Jésuites se joignirent hautement aux acclamations publiques, et témoignèrent peut-être plus de joie au dehors que ceux qui en sentaient le plus au dedans. Ils recherchèrent publiquement l'amitié du nouvel évêque ; et après avoir bien vécu avec un pasteur peu sévère, ils voulurent faire voir qu'ils étaient capables de bien vivre avec un saint. » Mais « ils résolurent, dès le premier moment, de gagner l'archevêque, c'est-à-dire de le subjuguier ou de le perdre (5). »

Bossuet, pendant son séjour à Versailles, s'était en-

(1) Lettre du 13 août 1695.

(2) Lettre du 18 août.

(3) D'AGUESSEAU, *Mémoire sur les affaires de l'Eglise de France*, au tome XIII des *Œuvres complètes*.

tretenu avec M<sup>mo</sup> de Maintenon de l'affaire du quiétisme. M<sup>me</sup> Guyon s'était soumise ; elle avait signé les articles ; elle avait reçu la défense de dogmatiser et d'écrire : tout était fini.

Tout restait à faire. Et même, à le bien prendre, c'est en arrière qu'on avait fait un pas : Bossuet avait reculé devant une dévote. Cette pureté de la foi, cette intégrité des mœurs, sur lesquelles on jugeait avantageux de laisser, du moins, planer un doute, ne venait-il pas de les reconnaître et de les proclamer ? Bossuet sentit son tort. Il feignit de ne pas savoir que M<sup>me</sup> Guyon fût sortie des Visitandines et, au bout de huit jours, il lui écrivit de Paris : « Vous pouvez, madame, aller aux eaux. Vous ferez bien d'éviter Paris (1). »

C'était faire croire que M<sup>me</sup> Guyon avait quitté Meaux, sans l'agrément et à l'insu de son évêque. Mais quelle apparence y avait-il que la supérieure du couvent, chargée de veiller sur elle, l'eût ainsi laissée fuir ? On n'hésita pas : elle avait sauté par dessus les murs. Enfantillage ! Est-ce que les murs d'un couvent sont bâtis de façon à être escaladés par les filles qui s'y ennuiant ? Et M<sup>me</sup> Guyon, de son côté, avec ses quarante-huit ans et ses infirmités nombreuses, ne sautait-elle pas, comme elle le remarque, assez mal ? Laissons ces fables ; nous avons le certificat, les lettres des Visitandines ; nous avons aussi cette simple et décisive parole que Bossuet lui-même écrivit plus tard : « Après ses soumissions, elle était libre (2). »

(1) Lettre de Bossuet à M<sup>me</sup> Guyon, 16 juillet 1695. (*Œuvres complètes de Bossuet*, t. XXVIII, p. 649.)

(2) *Relation sur le quiétisme*. éd. orig., p. 52.

Mais le grand évêque ne songeait, en ce moment, qu'aux moyens de ressaisir son certificat et sa dévote. Il écrivit à M<sup>me</sup> Guyon de revenir aux Visitandines, et de lui renvoyer, en attendant, le certificat qu'elle avait, en échange d'un autre qu'il lui faisait parvenir. Tout passait par les mains de la mère Picart. Mais la mère Picart ne voulut pas contribuer à tendre un piège; elle aima mieux trahir un peu Bossuet. Elle écrivit donc à son amie que M. de Meaux était plus que jamais décidé à la tourmenter. « Dieu seul peut faire justice de tant d'injustice, » s'écrie M<sup>me</sup> Guyon (1). Au sujet du retour à Meaux, elle ne répond pas. Quant au certificat, il est entre les mains de sa famille; c'est une pièce trop importante pour espérer qu'on s'en dessaisisse; l'autre, envoyée en échange, n'est bonne à rien; même. « elle semble appuyer tout ce qui avait été dit contre moi, en ne disant rien de contraire (2). »

Bossuet, n'ayant rien pu par adresse, eut recours à la force : la police fut mise en mouvement. M<sup>me</sup> Guyon se cacha, mais le certificat circula : un certificat n'est point fait pour être caché, pas plus qu'il n'est donné pour qu'on s'en dessaisisse. Les copies se multiplièrent. On y lisait : « *Copie de la première justification que M. de Meaux m'a donnée, et qu'il redemande. Celle-là est d'une extrême importance à garder. Elles sont datées du même jour.* » On racontait aussi l'affaire du Verbe incarné, et l'on montrait, à l'appui, le certificat des Visitandines (3). Bossuet n'avait pas sujet d'être fier. « Peut-être, lui

(1) Lettre inédite au duc de Chevreuse, juillet 1695.

(2) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, ch. xix.

(3) Lettre de M. Tronson à Bossuet, octobre 1695.

écrit M. Tronson, jugerez-vous aussi à propos de rendre ses soumissions publiques, afin que la vérité soit reconnue par ceux mêmes à qui elle ne plairait pas (1). »

Mais la vérité était embarrassante : il y avait une part à dire, et une autre part à cacher. Et pour ne vouloir pas s'y prêter et se laisser faire, se laisser mener et se laisser flétrir, M<sup>me</sup> Guyon méritait la Bastille ou Vincennes, comme tous ceux qui, dans ce temps-là, gênaient trop (2).

Elle était fort inquiète, surtout pour ses amis ; elle allait de place en place, pensant à l'Angleterre, pensant à se livrer, dût-on la mettre à la Bastille, n'importe où, Meaux excepté, car eût été, dit-elle, un enfer (3). L'idée lui vint de voyager sous un faux nom et d'aller à Lourdes, où était le P. La Combe. Le cœur du vieux prisonnier bondit à cette nouvelle. « La chose ne me paraît point impossible, ni même trop hardie, en prenant, comme vous ferez sans doute, les meilleures précautions : changeant de nom, marchant à petit train, comme une petite demoiselle, on ne soupçonnerait jamais que ce fût la personne que l'on cherche (4). » « Songez à faire le grand voyage au printemps, écrit-il deux mois plus tard (5). O ma très-chère, pourrai-je encore vous revoir ? Si Dieu m'accordait un si grand

(1) Lettre de M. Tronson à Bossuet, octobre 1695.

(2) Le roi trouvait cela tout naturel. « Je lui dis que tous les exilés contre les formes tourmenteraient tôt ou tard sa conscience ; j'eus pour toute réponse : « J'en ai toujours vu user ainsi. » (Lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M. de Noailles, 30 janvier 1700 )

(3) Lettre inédite au duc de Chevreuse, 24 août 1695.

(4) Lettre du P. La Combe à M<sup>me</sup> Guyon, 10 octobre 1695. (*Œuvres complètes de Bossuet*, t. XXVIII, p. 658.)

(5) 7 décembre 1695.



bien, je chanterais de bon cœur le *Nunc dimittis*. Nous raconterions à loisir toutes nos aventures, qui sont étranges, et dont pas une ne serait cachée à votre cœur. »

Au printemps, M<sup>me</sup> Guyon n'avait plus sa liberté. La police, qui la cherchait depuis six mois, finit par la trouver, dans une petite maison du faubourg Saint-Antoine ; et bien qu'elle fût malade, Desgrez l'arrêta le 27 décembre 1695 (1). Dès le soir même, M<sup>me</sup> de Maintenon écrivait à l'archevêque : « Le roi m'ordonne, Monseigneur, de vous mander que M<sup>me</sup> Guyon est arrêtée. Que voulez-vous qu'on fasse de cette femme, de ses amis, de ses papiers ? » Elle resta trois jours chez Desgrez, en attendant qu'on se décidât. M<sup>me</sup> de Maintenon se fût contentée d'un couvent ; Bossuet voulut Vincennes ; le roi, à contre-cœur, satisfit Bossuet et, le 50 décembre, M<sup>me</sup> Guyon était enfermée, avec ses deux servantes, sous le nom de M<sup>me</sup> Besnard (2).

Bossuet se hâta d'écrire « qu'il en était ravi (5). » M<sup>me</sup> de Maintenon l'était moins. « Nous ne pouvons éviter un bruit fâcheux, écrivait-elle à l'archevêque ; ma consolation est qu'il ne sera pas sur votre compte (4). » Et huit jours après : « Je suis ravie de ce que vous l'avez édifié (le roi) par la douceur avec laquelle vous traitez cette affaire ; il était tout scandalisé du procédé de M. de Meaux (5). »

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 342.

(2) C'est le seul prisonnier qui ait été mis à Vincennes sous un faux nom. (V. DELORT, *Histoire de la détention des gens de lettres*, t. III.)

(3) Lettre de Bossuet à M<sup>me</sup> de Maintenon, 2 janvier 1695.

(4) Lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1696.

(5) Lettre du 9 janvier.

Une perquisition fut faite au domicile de M<sup>me</sup> Guyon. On y trouva une cassette, des opéras de Quinault, quelques pièces de Molière, et quelques romans, comme *Jean de Paris*, *Richard sans peur*, *Grisélidis*, *Peau d'Ane*, la *Belle Hélène* et *Don Quichotte*. La cassette ne contenait que de pieux écrits. Le tout fut remis à l'archevêque (1).

On voulut voir si les gens de police ne seraient pas plus adroits que Bossuet. La Reynie, habitué à questionner les scélérats, fut chargé d'aller tourmenter la prisonnière, et de lui arracher un aveu. Elle subit neuf interrogatoires. On sourit quand on pense qu'elle eut à se défendre au sujet des mauvais livres qu'on avait trouvés chez elle : *Grisélidis*, *Don Quichotte* et *Molière*, chez une femme de quarante-huit ans ! Et La Reynie qui s'en scandalise ! Elle déclara que ces livres appartenaient pour la plupart aux laquais de son fils, lieutenant aux gardes ; il n'y avait que *Grisélidis* et *Don Quichotte* qui fussent à elle. On lui montra trois lettres du P. La Combe. Elle dit qu'on ne lui avait jamais défendu de correspondre avec le P. La Combe, et qu'elle le considérait comme un saint.

La Reynie se mêla d'informer aussi sur la doctrine. Il ne put rien tirer qui sentit l'hérésie. M<sup>me</sup> Guyon lui disait, comme toujours, qu'elle avait pu se tromper dans les termes ; qu'il pouvait y avoir des erreurs dans ses écrits, mais qu'il n'y en avait point dans sa pensée ; que sa foi était pure ; qu'elle avait été, sans avoir eu à se

(1) Lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M. de Noailles, 3 janvier 1696 ; lettre de La Reynie au même, 23 mai 1698. (Bibl. nat.)

rétracter, maintenue dans l'usage des sacrements de l'Église, et que M. de Meaux l'avait attesté dans un certificat (1).

M<sup>me</sup> de Maintenon rendait compte de tout à l'archevêque. « M. de Pontchartrain lui écrivait-elle, au milieu de toutes ces procédures, lut hier un petit procès-verbal de M. de La Reynie, qui ne dit rien ; mais il finit en insinuant qu'on pourra trouver plus qu'on ne pense, en approfondissant cette affaire. Je n'en crois rien : promesse d'important (2). » En effet, on ne trouva rien. « L'examen le plus sévère, dit le cardinal de Bausset, visiblement embarrassé, ne produisit aucune découverte qui pût justifier les rigueurs des traitements qu'elle (M<sup>me</sup> Guyon) eut à essuyer. » « Mais Bossuet, ajoute-t-il, était justement blessé des procédés de M<sup>me</sup> Guyon (3). » N'est-ce pas le lieu de rappeler cette fable du *Loup et l'Agneau*, dont M<sup>me</sup> Guyon s'était autrefois servie auprès de l'évêque de Grenoble ?

Bien qu'on n'eût rien trouvé, elle resta enfermée à Vincennes. Par respect pour les uns, par charité pour les autres, elle ne dit rien de ce qu'elle y a souffert. « La paix et la joie du dedans, dit-elle, m'empêchaient de voir autrement les plus violents persécuteurs que comme des instruments de la justice de mon Dieu... Je faisais des cantiques, que la fille qui me servait apprenait, en même temps que je

(1) PHELIPPEAUX, *Relation de l'origine, des progrès et de la condamnation du quiétisme*.

(2) Lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M. de Noailles, 9 janvier 1696.

(3) *Histoire de Fénelon*, liv. II, chap. 32.

les faisais, et nous chantions vos louanges, ô mon Dieu (1)! »

Charmante solitude,  
Cachot, aimable tour,  
Où, sans inquiétude,  
Je passe tout le jour,  
Est-il tourment trop rude  
Pour un fidèle amour (2)?

Or, la vie était dure au donjon de Vincennes. Laissons le corps ; voici pour l'âme.

*A Monsieur l'archevêque de Paris, 20 juin 1696.* — « Il est survenu quelques incommodités à M<sup>me</sup> Guyon, qui l'ont obligé à demander un médecin, et le gardien des Récollets pour confesseur. J'écris au commandant de Vincennes de lui faire venir le sieur Guyard, médecin ; mais pour le confesseur, le roy se remet à vous de lui envoyer celui que vous jugerez à propos (3). »

Ce billet est de Pontchartrain. En voici un autre adressé par lui à M. de Bernaville, commandant de Vincennes : « M<sup>me</sup> Guyon a demandé au sieur Desgrez du papier pour m'écrire ; vous pouvez lui en donner, pour cet usage seulement, et convenir avec elle qu'elle vous rendra autant de feuilles de papier que vous lui en aurez donné, et que vous me les adresserez cachetées (4). »

Ainsi, la pensée, la conscience étaient à la gêne, comme le corps. Mais « comme l'esprit humain est toujours curieux de nouveautés, les livres de M<sup>me</sup> Guyon

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 20.

(2) *Poésies de M<sup>me</sup> Guyon*.

(3) *Bibl. nat.*, mss. Clairambault, 563, p. 285.

(4) *Bibl. nat.*, mss. Clairambault, p. 531.

furent recherchés au point qu'il n'y en eut pas la moitié pour tous ceux qui eussent voulu les avoir (1). »

Pendant que l'on cherchait M<sup>me</sup> Guyon pour la mettre à Vincennes, l'évêque de Chartres poursuivait le quiétisme à Saint-Cyr. Il entra dans toutes les chambres, visita toutes les cassettes, emporta tous les *Moyen court*, les *Torrents*, les imprimés, les manuscrits qu'il y put saisir. M<sup>me</sup> de La Maisonfort eût voulu conserver au moins les écrits de Fénelon; M<sup>me</sup> de Maintenon lui enjoignit de les livrer (2). Quelques mois après, Godet des Marais revint à Saint-Cyr et y publia une longue et remarquable ordonnance (3), où il condamna, avec des qualifications sévères, un grand nombre de propositions empruntées aux livres de M<sup>me</sup> Guyon. A partir de ce moment, il s'unît étroitement avec l'archevêque de Paris et Bossuet, pour arrêter les progrès du quiétisme.

Les confiscations, les menaces, une surveillance attentive produisent le silence, mais ne convainquent pas. On crut donc qu'il était à propos de faire à Saint-Cyr des conférences spirituelles. Bossuet s'en chargea, et M<sup>me</sup> de Maintenon voulut y assister. La première conférence eut lieu le 5 février 1696. Bossuet y parla contre l'indifférence pour le salut éternel. Chaque dame de

(1) *Annales de la cour et de la ville pour les années 1697 et 1698*, p. 339. (Bibl. nat.)

(2) Lettre du 6 août 1695.

(3) 21 novembre 1695. Bossuet l'a mise à la fin de son *Instruction sur les états d'oraison*.

Saint-Louis eut, après l'entretien, la liberté de venir proposer ses doutes au prélat ; il répondit à chacune avec clarté, solidité, et aussi avec cette bonté qui lui était si naturelle, quand tout allait selon ses désirs. Le 7 mars, Bossuet expliqua en quoi consiste l'oraison passive. C'est alors que M<sup>me</sup> de La Maisonfort, ébranlée, inquiète, craignit que Fénelon n'eût poussé trop loin les choses de la vie intérieure. Elle se décida à consulter Bossuet, et confia son dessein à M<sup>me</sup> de Maintenon, qui l'approuva. « M<sup>me</sup> de La Maisonfort proposa donc à M. de Meaux, dans plusieurs cahiers, ses difficultés et ses doutes, le priant de mettre ses réponses à la marge qu'elle avait laissée exprès (1). » « On est étonné, dit le cardinal de Bausset, de voir, d'un côté la finesse, l'esprit, la subtilité, la délicatesse d'expressions avec laquelle une simple religieuse analyse des matières si abstraites ; et de l'autre, la clarté, la simplicité et la force de raisonnement qu'un homme d'un rang et d'un génie aussi élevé que Bossuet daigne employer, dans une circonstance où tout autre que lui se serait peut-être borné à parler le langage de l'autorité (2). » Il est vrai que, dans cette curieuse correspondance, Bossuet se montre plein de condescendance et de charité, tel qu'on voudrait le retrouver toujours (3). »

Au dos d'une lettre de Bossuet, datée du 5 mai 1696, M<sup>me</sup> de La Maisonfort a écrit ces paroles : « Ce fut par

(1) PHELIPPEAUX, *Relation*, 1<sup>re</sup> partie, p. 183.

(2) *Histoire de Fénelon*, liv. II, chap. XXXIV.

(3) Cette correspondance, reproduite en partie par Phelippeaux, p. 189-198, a été publiée intégralement pour la première fois par l'abbé Gosselin, en 1828. Il l'a depuis insérée dans ses différentes éditions des *Œuvres de Fénelon*.

l'avis de M. de Meaux que je pris le parti de ne me plus adresser à M. de Cambrai, dont il me parla avec éloge et tendresse ; mais il me dit en même temps que je ferais bien d'être quelque temps sans relation avec lui, parce qu'assurément, sur certains points qu'il m'expliqua, ce prélat se trompait, mais qu'il ne fallait pas s'en inquiéter, parce que de la droiture dont il était, il en reviendrait infailliblement (1). »

---

(1) PHELIPPEAUX, p. 188.

## CHAPITRE XIII

DÉSACCORD ENTRE FÉNELON ET BOSSUET.  
— LES DEUX DOCTRINES.

---

La cour de France à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. — Intrigue contre le parti dévot. — Parti pris par M<sup>me</sup> de Maintenon. — Fénelon sollicité de condamner M<sup>me</sup> Guyon par une ordonnance. — Il s'y refuse, et fait approuver ses motifs. — Projet imaginé par Bossuet d'une condamnation indirecte. — Contre-proposition de Fénelon. — Mémoire de Fénelon à M<sup>me</sup> de Maintenon. — Il refuse d'approuver le livre de Bossuet. — M<sup>me</sup> Guyon sort de Vincennes. — Elle est mise dans un couvent de Vaugirard. — Fénelon fait approuver son livre des *Maximes des saints*. — Le livre est publié. — Bossuet donne au public son *Instruction sur les états d'oraison*. — Analyse des *États d'oraison*. — But et plan différents de Fénelon. — Analyse des *Maximes des saints*.

Tout semblait fini, au moment où Fénelon fut sacré à Saint-Cyr : les articles étaient signés, M<sup>me</sup> Guyon, libre ; les nuages avaient disparu, et la paix s'était faite dans l'épanouissement des cœurs. « Deux jours avant cette divine cérémonie, dit Bossuet, à genoux et baisant la main qui l'allait sacrer, il la prenait à témoin qu'il n'aurait jamais d'autre doctrine que la mienne. J'étais dans



le cœur, je l'oserai dire, plus à ses genoux que lui aux miens (1). »

Les grâces et la gaieté étaient revenus avec les beaux jours. Fénelon, à peine arrivé dans son diocèse, écrivait à M<sup>me</sup> de Maintenon cette lettre charmante sur les usages des couvents dans le diocèse de Cambrai :

« Quand j'arrive dans un couvent, la supérieure vient au devant de moi, pour me recevoir dans la rue. On reçoit tous les étrangers dans des parloirs extérieurs, sans grilles, ni clôtures. Pour moi, en arrivant, on me mène à l'église, au chœur, au cloître, au dortoir, enfin au réfectoire, avec toute ma compagnie. Alors la supérieure me présente un verre ; nous buvons ensemble, elle et moi, à la santé l'un de l'autre. La communauté m'attaque aussi ; mon grand vicaire et mon clergé viennent à mon secours : tout cela se fait avec une simplicité qui vous réjouirait. Malgré cette liberté grossière, ces bonnes filles vivent dans la plus aimable innocence... On ne raffine point, ici, en piété, non plus qu'en autre chose ; la vertu est grossière, comme l'extérieur ; mais le fond est excellent. Dans la médiocrité flamande, on est moins bon et moins mauvais qu'en France ; le vice et la vertu ne vont pas si loin ; mais le commun des hommes et des filles de communauté est plus droit et plus innocent (1). »

M<sup>me</sup> de Maintenon communiqua ce fragment aux dames de Saint-Cyr, et en même temps, elle leur écrivait : « Ce n'est pas assez de faire des exhortations à nos

(1) BOSSUET, *Relation*, p. 45.

(2) Lettre de Fénelon à M<sup>me</sup> de Maintenon, septembre 1695.

filles ; il faut leur donner des exemples de perfection. En voici un que j'ai trouvé dans un auteur qui ne leur est ni suspect, ni désagréable. »

Ces bons sentiments ne devaient pas durer : l'emprisonnement de M<sup>me</sup> Guyon changea tout. L'archevêque de Cambrai fut profondément affligé à cette nouvelle. Il comprit qu'on ne frappait M<sup>me</sup> Guyon que pour atteindre au-delà, et que derrière le quiétisme il y avait une intrigue de cour.

Le temps était passé des grandes victoires, des fêtes et des folles amours. Le roi avait vieilli ; autour de lui tout sentait la vieillesse. Cette cour de France, naguère si brillante et si vive, elle était morne à présent, ennuyée, dévote, hypocrite et gourmande. « Je succombe à la tristesse de n'entendre rien de raisonnable, écrit M<sup>me</sup> de Maintenon à l'archevêque ; le chapitre des pois (1) dure toujours ; l'impatience d'en manger, le plaisir d'en avoir mangé, et la joie d'en manger encore, sont les trois points que nos princes traitent depuis quelques jours. Il y a des dames qui, après avoir soupé chez le roi, et bien soupé, trouvent des pois chez elles, pour en manger avant de se coucher, au risque d'une indigestion. C'est une mode, une fureur, et l'une suit l'autre. Vous avez d'étranges brebis, Monseigneur (2). »

Le roi, du reste, donnait l'exemple. « Le roi a été un peu incommodé ces deux derniers jours d'avoir trop mangé. Il y a bien des ragoûts nouveaux, et la gourman-

(1) C'était l'époque où l'on commença à manger des petits pois.

(2) Lettre du 28 mai 1696.

disc est à la mode (1). » En dehors de ces nobles occupations, de ces intéressants entretiens, qu'y a-t-il ? « Nous menons ici, ma chère nièce, une vie singulière : nous voudrions avoir de l'esprit, de la galanterie, de l'invention, et tout cela nous manque entièrement. Il n'en est plus question... On joue, on bâille, on s'ennuie, on ramasse quelques misères les uns des autres ; on se hait, on s'envie, on se caresse, on se déchire. »

Beaucoup de dévotion avec tout cela : « Hors de la piété, point de salut, dit M<sup>me</sup> de La Fayette, pas plus à la cour que dans l'autre monde. » « La piété devient fort à la mode, écrit de son côté M<sup>me</sup> de Maintenon inquiète. Dieu veuille la rendre sincère dans tous ceux qui la professent (2)! » Enfin La Bruyère déchire tous les voiles : « Celui qui a pénétré la cour connaît ce que c'est que vertu et ce que c'est que dévotion ; il ne peut plus s'y tromper. Un dévot (3) est celui qui, sous un roi athée, serait athée (4). »

Oui, on allait jusque-là, pour faire sa cour à un roi délicat, dont il fallait caresser les faiblesses et devant qui tout devait fléchir. Le moindre mot un peu dur lui blessait l'oreille, dès qu'il pouvait supposer qu'on pût l'appliquer à sa personne. L'archevêque avait, par inadvertance, mis dans un mandement le mot *débauché*. « J'ai mis une croix au mot *débauché*, lui écrit M<sup>me</sup> de Maintenon ; car à nous autres pécheurs délicats, il faut nous annoncer l'Évangile avec des paroles de miel (5). »

(1) A M. de Noailles, 22 octobre 1699.

(2) Lettre à M<sup>me</sup> de Brinon, 1696.

(3) Un faux dévot. (Note de La Bruyère.)

(4) *Caractères*, chap. *De la mode*.

(5) Lettre du 20 février 1700.

Tel était l'abaissement des âmes.

Quelques-uns, cependant, se tenaient encore debout, au milieu de ces frivolités et de ces bassesses, pour oser quelquefois dire la vérité, parler au roi de ses devoirs, et pleurer les malheurs de la France. C'étaient des gens austères et profondément religieux. Les uns les aimaient, tous les respectaient ; un grand nombre eussent voulu les perdre, soit pour les remplacer dans la faveur du prince, soit pour se venger sur eux de la contrainte qui régnait à la cour, soit simplement par un sentiment d'envie, naturel aux âmes basses. Beauvillier et Fénelon étaient particulièrement menacés. Avec le duc de Bourgogne, ils représentaient l'avenir, c'est-à-dire, croyait-on, encore un règne austère, une cour sans plaisirs, la dévotion en permanence et la contrainte à perpétuité.

Pour toutes ces causes, une cabale se forma contre le parti dévot. « Nous sommes épiés de tous côtés, écrivait M<sup>me</sup> de Maintenon à l'archevêque, et si Dieu ne me soutenait, je serais désespérée d'être attachée où je suis (1). » Dès la fin de février, le duc de Beauvillier signalait le fait au supérieur de Saint-Sulpice : « Je vous dirai, monsieur, avec la sincérité que vous me connaissez, qu'il me paraît clairement qu'il y a une cabale très-forte contre M. l'archevêque de Cambrai... Je le vois à la veille peut-être de se voir ôté d'auprès des princes, comme étant coupable de leur nuire par sa mauvaise doctrine. Si on l'entreprend, et qu'on y réussisse, je pourrai avoir mon tour (2). »

(1) Août 1696.

(2) Lettre de Beauvillier à M. Tronson, 29 février 1696.

Jusque-là, quand on voulait perdre un homme à la cour, on en faisait un janséniste. Le P. La Chaise noirissait de jansénisme (1) ceux qu'il voulait empêcher d'être évêques ; M. de Harlai, ceux qui le gênaient dans ses amours. Mais que faire contre des personnages dont les sentiments étaient trop connus, pour qu'ils pussent être rendus suspects ? M<sup>me</sup> Guyon vint à propos : le quiétisme allait être une machine de guerre contre ceux que le jansénisme n'atteignait pas. M<sup>me</sup> de Maintenon le comprit vite. Elle rompit avec M<sup>me</sup> Guyon ; puis, voulant sauver ses amis, elle les engagea à rompre. C'est pour les y décider qu'elle mit tant d'insistance à chercher dans M<sup>me</sup> Guyon des torts et des fautes. Elle n'hésitait pas à la sacrifier pour sauver ses amis ; elle était prête, pour se sauver elle-même, à sacrifier ses amis à leur tour, s'ils continuaient à se compromettre.

La Reynie, avec sa police, n'avait pas été plus heureux que Bossuet avec son génie : M<sup>me</sup> Guyon restait inattaquable dans sa foi, comme dans ses mœurs. C'est alors qu'on imagina d'engager Fénelon à la condamner par une ordonnance, comme avaient fait M. de Noailles et Bossuet. Une négociation active s'engagea aussitôt entre l'archevêque de Paris, l'évêque de Chartres, M. Tronson, M<sup>me</sup> de Maintenon, Fénelon et Beauvillier. Le danger était connu ; le remède était offert. En condamnant M<sup>me</sup> Guyon, l'archevêque de Cambrai cessait d'être suspect ; il sauvait avec lui la famille de Colbert. En même temps, il donnait satisfaction à Bossuet, toujours alarmé du péril de l'Église.

(1) Il appelait le jansénisme son *noir à noircir*.

Ainsi placé entre l'intérêt et l'honneur, Fénelon n'hésite pas. Il prend aussitôt, pour la conserver jusqu'à la fin, une noble et généreuse attitude, rare autour de lui, rare dans tous les temps, digne du profond respect et des hommages de l'histoire. « Quoi! dit-il (1), M. de Chartres et elle (M<sup>me</sup> de Maintenon) sont persuadés qu'il n'y aura rien de fait, si je ne condamne la personne et les écrits! C'est ce que l'Inquisition ne me demanderait pas. » Et il fait voir qu'il n'y a pas lieu pour lui de condamner par une ordonnance des livres inconnus dans son diocèse. Supposé qu'il condamne, comment le fera-t-il? Avec des explications? Ce n'est pas ce qu'on demande. Purement et simplement? Il ne le peut pas.

Il ne le peut pas, parce que condamner purement et simplement, c'est laisser le soupçon que l'auteur a eu dans la tête le mauvais sens que l'on condamne. Or Fénelon ne veut pas, il ne peut pas laisser ce soupçon, puisqu'il est sûr du contraire. « Je dois, dit-il, savoir les vrais sentiments de M<sup>me</sup> Guyon mieux que ceux qui l'ont examinée pour la condamner; car elle m'a parlé avec plus de confiance qu'à eux. Je l'ai examinée en toute rigueur, et peut-être suis-je allé trop loin pour la contredire (2). »

Il est tellement sûr de l'orthodoxie de la pensée, dans M<sup>me</sup> Guyon, qu'il s'engage à la prouver. Il fera voir d'abord que les passages pris dans un mauvais sens sont susceptibles d'un bon sens. Il montrera ensuite, par d'autres passages très-clairs, pris dans les mêmes livres,

(1) Lettre à M. Tronson, 26 février 1696.

(2) Lettre à M<sup>me</sup> de Maintenon, 7 mars 1696.

et par l'ensemble de la doctrine, que c'est dans le bon sens que les passages douteux doivent être entendus. Il s'offre, si on l'aime mieux, à faire expliquer par M<sup>me</sup> Guyon elle-même les endroits suspects ; et il promet , en premier lieu , qu'elle les interprétera dans un sens orthodoxe ; en second lieu, qu'elle reconnaitra qu'ils ne sont pas suffisamment exacts et clairs, et qu'on a bien fait de les condamner, à cause du mauvais sens dans lequel on les peut prendre, bien qu'elle n'y ait jamais pensé. Que veut-on de plus ?

Beauvillier se tient auprès de son ami, et s'indigne avec lui de la solution qu'on propose. « Quoi ! dans un temps où M. de La Reynie vient, pendant six semaines, d'interroger M<sup>me</sup> Guyon sur nous tous ; quand on la laisse prisonnière, et que ses réponses sont cachées avec soin ; M. de Cambrai, un an après MM. de Paris et de Meaux, s'aviserait tout d'un coup de faire une censure de livres inconnus dans son diocèse ? Ne serait-ce pas donner lieu de croire qu'il est complice de tout ce qu'on impute à cette pauvre femme et que, par politique et crainte d'être renvoyé chez lui, il s'est pressé d'abjurer (1) ? »

M. Tronson fut frappé de la force de ces raisons ; il les fit valoir auprès de l'évêque de Chartres. L'évêque, et M<sup>me</sup> de Maintenon à sa suite, reconnurent qu'il n'y avait pas lieu d'insister. Il ne fut donc plus question de demander à Fénelon une condamnation solennelle. Bossuet, qui conduisait tout, et prévoyait tout, avait en réserve d'autres desseins. Il travaillait, depuis les confé-

(1) Lettre à M. Tronson, 29 février 1696.

rences, à un grand ouvrage sur les états d'oraison. Montrer dans cet écrit que M<sup>me</sup> Guyon était condamnable; faire approuver le livre par Fénelon; obtenir ainsi une condamnation indirecte et voilée; ensuite montrer au public la réalité et l'importance indiscutable de cette condamnation: tel était le plan de Bossuet.

Tant que durèrent les bons rapports, Fénelon ne se douta de rien (1). L'emprisonnement de M<sup>me</sup> Guyon lui ouvrit les yeux. Il comprit, dès lors, quelles étaient les dispositions de Bossuet, dans quel esprit il écrivait son livre, et quel serait le sens de l'approbation qu'on lui demandait (2).

N'y avait-il donc pas, pour tout finir, un autre moyen plus loyal à la fois et plus efficace? Oui; Fénelon l'avait proposé, et il y insista.

Il y a dans les écrits de M<sup>me</sup> Guyon des endroits susceptibles d'être mal entendus: on a bien fait de les condamner. Mais est-ce un crime que de n'être pas assez clair? Et quand même M<sup>me</sup> Guyon se serait trompée de bonne foi, est-ce un crime? « N'est-il pas naturel de croire qu'une femme, qui a écrit sans précaution avant l'éclat de Molinos, a exagéré ses expériences et qu'elle n'a pas su la juste valeur des termes (5)? »

« On n'a rien trouvé contre ses mœurs, que des calomnies. » Y a-t-il eu orthodoxie dans sa pensée? Et d'une manière générale, y a-t-il eu bonne foi chez elle? Voilà la question.

(1) Lettre de Fénelon à Bossuet, 16 décembre 1696.

(2) Lettre de Fénelon à M. Tronson, 26 février 1696.

(3) Lettre de Fénelon à M<sup>me</sup> de Maintenon, 7 mars 1696.



Et voici le moyen de la résoudre. Qu'on la fasse s'expliquer en toute liberté sur les endroits suspects. Cela ne vaut-il pas mieux « que de la tourmenter, pour lui faire avouer ce qu'elle ne peut jamais avouer en conscience, puisqu'il n'est pas vrai (1)? » Cela ne vaut-il pas mieux « que des signatures faites en prison, et des condamnations rigoureuses faites par des gens qui n'étaient généralement pas encore instruits de la matière, lorsqu'ils vous ont promis de censurer (2)? »

Si M<sup>me</sup> Guyon explique tout dans un bon sens, on aura raison d'admettre la parfaite orthodoxie de sa pensée. Si elle avoue, sur certains points, s'être innocemment trompée, ce sera, sur ces points, une rétractation. Dans tous les cas, ses amis verront bien si son explication est ou n'est pas conforme à ce qu'elle a toujours enseigné. Et s'il y a mauvaise foi, ils seront détrompés et l'abandonneront sans retour. Si, au contraire, elle est trouvée parfaitement innocente, pourquoi leur reprocher l'amitié qu'ils ont pour elle? Et à quel titre seraient-ils suspects? Ainsi, point de violences, point de détours, mais une explication loyale : voilà ce que demandait Fénelon. « Pourquoi, dit-il à M<sup>me</sup> de Maintenon, en terminant sa longue et belle lettre du 7 mars, pourquoi vous resserrez-vous le cœur à notre égard, madame, comme si nous étions d'une autre religion que vous? Pourquoi craindre de parler de Dieu avec moi, comme si vous étiez obligée, en conscience, à fuir la séduction? »

On s'était trop engagé dans une voie fausse, pour

(1) Fénelon au duc de Chevreuse, 24 juillet 1696.

(2) A M<sup>me</sup> de Maintenon, 7 mars 1696.

pouvoir répondre à ce noble appel. M<sup>me</sup> de Maintenon était gouvernée par l'évêque de Chartres, l'évêque de Chartres par Bossuet; Bossuet était plus animé que jamais.

Il sentait tout ce qu'il y avait d'odieux à tenir emprisonnée une femme qu'il était impossible de trouver coupable. Aussi attachait-il une importance extrême à publier son livre, avec l'approbation de l'archevêque de Cambrai. Il y voyait un double avantage. D'un côté, en faisant condamner M<sup>me</sup> Guyon par son ami même, il se justifiait, d'une manière éclatante, aux yeux du public; de l'autre, il amenait Fénelon à partager en tous points sa propre doctrine, en matière de spiritualité. C'était une véritable rétractation qu'il lui arrachait sous un titre spécieux. Il ne le dissimula pas dans la suite; mais tant qu'il espéra réussir, il cacha ses desseins sous les dehors d'une amabilité séduisante. « Je vous suis uni dans le fond, avec l'inclination et le respect que Dieu sait, écrivait-il à Fénelon. Je crois pourtant ressentir un je ne sais quoi qui nous sépare encore un peu, et cela m'est insupportable. Mon livre nous aidera à entrer dans la pensée l'un de l'autre. Je serai en repos, quand je serai uni avec vous par l'esprit, autant que je le suis par le cœur. » « Le lien de la foi nous tient étroitement unis pour la doctrine, répond Fénelon, et pour le cœur, je n'y ai que respect et tendresse pour vous (2). »

Fénelon, après avoir passé plus de six mois dans son diocèse, revint à Versailles, au mois de juillet. Il y re-

(1) Lettre de Fénelon à Bossuet. Mons, 24 mai 1696.

eut le livre de Bossuet, et reconnut, après un examen rapide, qu'il ne pouvait pas l'approuver. Mais, par prudence, il tint à faire approuver, cette fois encore, sa résolution, comme il avait déjà fait agréer son refus de publier une ordonnance.

Il réunit donc, le 2 août, à Issy, chez M. Tronson, l'archevêque de Paris, l'évêque de Chartres, avec les ducs de Beauvillier et de Chevreuse, et leur donna lecture d'un long mémoire, qu'il voulait adresser à M<sup>me</sup> de Maintenon (1).

« On n'a pas manqué de me dire, y écrit-il, que je pouvais condamner les livres de M<sup>me</sup> Guyon, sans diffamer sa personne et sans me faire aucun tort. Mais je conjure ceux qui me parlent ainsi de peser devant Dieu les raisons que je vais leur représenter.

« Les erreurs qu'on impute à M<sup>me</sup> Guyon ne sont point excusables par l'ignorance de son sexe. Il n'est point de villageoise grossière, qui n'eût d'abord horreur de ce qu'on vent qu'elle ait enseigné... Il est évident, dit-on, que M<sup>me</sup> Guyon n'a écrit que pour détruire comme une imperfection toute la foi explicite des personnes divines, des mystères de Jésus-Christ et de son humanité. Elle veut dispenser les chrétiens de tout culte sensible. Elle prétend éteindre dans les fidèles toute vie intérieure et toute oraison réelle, en supprimant tous les actes distincts, que Jésus-Christ et ses apôtres ont com-

(1) L'original de cette pièce importante est en Russie, dans le cabinet du prince Orloff. La copie authentique, conservée à Saint-Sulpice, dans les papiers de Fénelon, porte en tête ces mots écrits de la main de Fénelon lui-même : « Mémoire que je fis pour montrer que je ne devais pas approuver le livre de M. de Meaux, et que M. de Paris fit approuver par M<sup>me</sup> de Maintenon. »

mandés, et en réduisant pour toujours les âmes à une quiétude oisive, qui exclut toute pensée de l'entendement et tout mouvement de la volonté. Elle soutient que, quand on a fait d'abord un acte de foi et d'amour, cet acte subsiste perpétuellement pendant toute la vie, sans avoir besoin d'être renouvelé ; elle ne laisse aux chrétiens qu'une indifférence impie et brutale entre le vice et la vertu, entre la haine de Dieu et son amour éternel ; elle défend, comme une infidélité, toute résistance réelle aux tentations les plus abominables ; elle veut que l'on suppose que, dans un certain état de perfection où elle élève les âmes, on n'a plus de concupiscence ; qu'on est impeccable, infaillible, et jouissant de la même paix que les bienheureux.

« Voilà ce qu'on dit ; je soutiens qu'il n'y a point d'ignorance assez grossière pour pouvoir excuser une personne qui avance tant de maximes monstrueuses. Cependant, on assure que M<sup>me</sup> Guyon n'a rien écrit que pour accréditer cette damnable spiritualité et pour la faire pratiquer, et que c'est là l'unique but de ses ouvrages. Otez-en cela, vous dit-on, vous ôtez tout ; elle n'a pas pu penser autre chose. L'abomination évidente de ses écrits rend donc évidemment sa personne abominable. Je ne puis donc séparer sa personne d'avec ses écrits. »

Ici, Fénelon met adroitement Bossuet en contradiction avec lui-même :

« Pour moi, j'avoue que je ne comprends rien à la conduite de M. de Meaux. D'un côté, il s'enflamme avec indignation, pour peu qu'on révoque en doute l'évidence de ce système impie de M<sup>me</sup> Guyon ; mais de l'autre, il

la communie de sa propre main, il l'autorise dans l'usage continu des sacrements, et il lui donne, quand elle part du couvent de Meaux, une attestation complète, sans avoir exigé d'elle aucun acte où elle ait rétracté formellement aucune erreur. D'où viennent d'un côté tant de rigueur et de l'autre tant de relâchement? »

Si donc on approuve le livre de Bossuet, comment justifier sa conduite?

Aux yeux de Fénelon, approuver le livre de Bossuet, c'est faire à M<sup>me</sup> Guyon une injustice irréparable. « Jamais, dit-il, je n'ai trouvé aucune trace de ces maximes infernales qu'on lui impute. » C'est, d'un autre côté, se diffamer soi-même. « Ce qui paraîtra du premier coup d'œil au lecteur, c'est qu'on m'aura réduit à souscrire à la diffamation de mon amie, dont je n'ai pu ignorer le système monstrueux, qui est évident dans ses ouvrages et évident de mon propre aveu; voilà ma sentence prononcée et signée par moi-même, à la tête du livre de M. de Meaux, où ce système est étalé dans toutes ses horreurs. Je soutiens que ce coup de plume donné contre ma conscience, par une lâche politique, me rendrait à jamais infâme et indigne de mon ministère... Voilà ce que mes meilleurs amis ont pensé pour mon honneur. Eh! si mes plus cruels ennemis voulaient me dresser un piège, pour me prendre, n'est-ce pas précisément ce qu'ils me devraient demander?

« Mais on ne manquera pas de dire que je dois aimer l'Église plus que mon amie, et plus que moi-même; comme s'il s'agissait de l'Église, dans une affaire où la doctrine est en sûreté, et où il ne s'agit plus que d'une femme, que je veux bien laisser diffamer sans ressource,

pourvu que je n'y prenne aucune part contre ma conscience. C'est une pauvre femme captive, accablée de douleurs et d'opprobres; personne ne la défend ni ne l'excuse, et l'on a toujours peur.

« On ne cesse de dire tous les jours que les mystiques, même les plus approuvés, ont beaucoup exagéré. On soutient même que saint Clément et plusieurs autres des principaux Pères ont parlé en termes qui demandent beaucoup de correctifs. Pourquoi veut-on qu'une femme soit la seule qui n'ait pu exagérer? Pourquoi faut-il que tout ce qu'elle dit tende à former un système qui fait frémir? Si elle a pu exagérer innocemment, si j'ai connu à fond l'innocence de ses exagérations, si je sais qu'elle a voulu dire mieux que ses livres ne l'ont expliqué, si j'en suis convaincu par des preuves aussi décisives que les termes qu'on reprend dans ses livres sont équivoques, puis-je la diffamer contre ma conscience, et me diffamer avec elle? »

Mais n'est-il pas à craindre qu'on ne suspecte la foi de l'archevêque de Cambrai, et qu'on ne le soupçonne de partager des erreurs à la condamnation desquelles il n'a pas voulu souscrire? Quoi! n'a-t-il pas signé les articles d'Issy? N'a-t-il pas remis à l'archevêque de Paris et à M. Tronson une explication très-ample de ces articles? N'est-il pas vrai qu'ils n'y ont trouvé ni la moindre erreur, ni le moindre excès? « Je ne trouve pourtant pas que ce soit assez pour dissiper tous les vains ombrages, et je crois qu'il est nécessaire que je me déclare d'une manière encore plus authentique. J'ai fait un ouvrage où j'explique à fond tout le système des voies intérieures, où je marque d'une part tout ce qui

est conforme à la foi et fondé sur la tradition des saints, et de l'autre tout ce qui va plus loin et qui doit être censuré. L'ouvrage est déjà tout prêt. »

L'archevêque de Paris, l'évêque de Chartres, M. Tronson, les ducs de Beauvillier et de Chevreuse restèrent convaincus. On convint de deux choses : l'une, que Fénelon ne pouvait pas approuver le livre de Bossuet ; l'autre, qu'il devait rendre témoignage de sa foi, et donner son livre au public (1).

M. de Noailles présenta à M<sup>me</sup> de Maintenon le mémoire de l'archevêque de Cambrai. Elle l'approuva, ainsi que les résolutions qu'on avait prises. Fénelon écrivit alors sans retard à Bossuet (2), pour lui témoigner son regret de ne pouvoir approuver les *États d'oraison*.

M<sup>me</sup> Guyon était toujours à Vincennes. La Reynie n'avait rien trouvé ; les théologiens vinrent encore une fois, après la police. Bossuet avait compris l'inconséquence qu'il y avait à faire M<sup>me</sup> Guyon si coupable, tout en lui laissant l'usage des sacrements de l'Église ; il sentit combien il était odieux de retenir indéfiniment, dans une prison d'État, une femme dont on ne pouvait pas entamer l'innocence.

Le docteur Pirot se transporta donc à Vincennes (3). Il signifia à M<sup>me</sup> Guyon que ses dispositions étaient mauvaises ; que l'usage des sacrements lui était, en conséquence, ôté. Il lui formula ensuite les conditions auxquelles les sacrements lui seraient rendus. Ce que l'on

(1) Lettre du duc de Beauvillier à M. de Noailles, 11 août 1696.

(2) Versailles, 5 août 1696.

(3) 18, 20, 27 avril 1696.

exigeait avant tout, c'était une rétractation formelle de la doctrine. Or le mot de rétractation a deux sens. On entend par là tantôt le simple désaveu d'une erreur ; d'autres fois, le désaveu d'une erreur que l'on a crue et enseignée. On convient, dans le premier sens, que l'on a, par inadvertance, formulé une erreur ; dans l'autre, que l'on s'est trompé, que l'on a soi-même été dans l'erreur.

C'est une rétractation du second genre que M<sup>me</sup> Guyon soutenait n'avoir jamais faite, et que l'on réclamait d'elle. Bossuet eût justifié, cette pièce à la main, toutes les sévérités de son livre, et toutes les duretés de sa conduite à l'égard de M<sup>me</sup> Guyon. On demandait encore à la prisonnière de ne plus diriger personne, de jeter au feu ses livres, et de cesser à jamais tout commerce avec le P. La Combe. Pirot exigeait aussi qu'elle fit une réparation des scandales qu'elle avait donnés par ces deux lits dont elle parlait dans ses mémoires, par ce rôle de femme enceinte de l'*Apocalypse*, qu'elle semblait s'attribuer, surtout par les mauvais livres que l'on avait trouvés chez elle : *Peau d'Ane*, *Grisélidis* et *Don Quichotte* (1).

Là où avaient échoué Bossuet et La Reynie, Pirot n'était pas de taille à réussir. Fénelon avait nettement refusé de condamner M<sup>me</sup> Guyon ; M<sup>me</sup> Guyon ne se trouva pas plus disposée à se diffamer elle-même. M<sup>me</sup> de Maintenon et l'archevêque allaient céder (2) ; Bossuet les retint. « Vous ne sauriez croire, écrit-il à l'évêque de

(1) Lettre de Pirot à M<sup>me</sup> Guyon, 9 juin 1696.

(2) Il (Bossuet) nous dit que la prévention de M. de Noailles, archevêque de Paris, allait jusqu'à lui proposer de supprimer son *Instruction sur les états d'oraison*. (*Mém. de Le Dieu*, t. II, p. 228.)



Mirepoix, M. de La Broue, ce qui se remue secrètement en faveur de cette femme... J'ose vous dire seulement que, si je lâchais pied, tout serait perdu ; mais jusqu'ici, on n'a rien pu gagner contre moi, et je ne crois pas qu'on gagne rien, tant que je serai en vie. »

Les tentatives recommencèrent. Le docteur Pirot avait expressément recommandé à M<sup>me</sup> Guyon de s'en remettre à l'archevêque de Paris. « Il ne s'agit pas ici, avait-il dit, de faire la loi à l'Église ; c'est d'elle qu'il faut la recevoir. » Le 5 août, M<sup>me</sup> Guyon se recommande à M. Tronson : « Je prends la liberté, monsieur, de vous conjurer, par les entrailles de Jésus-Christ, mon sauveur, d'examiner vous-même ce que je dois faire pour contenter M<sup>gr</sup> l'archevêque de Paris. Je voudrais le satisfaire au péril de ma vie, et, d'un autre côté, on me demande des choses que je crois ne pouvoir faire en conscience. Je proteste que je suis innocente. Je vous prie de me dire et dresser ce que je dois signer. Je ne vous représente point ce que je souffre ; Dieu seul le sait : c'est assez ; mais je me remets entièrement entre vos mains. »

M. Tronson envoya cette lettre à l'archevêque, qui le chargea de dresser un modèle de déclaration. Le lendemain, le modèle était fait. « Je ne me suis pas servi du mot de rétracter, dit M. Tronson, parce qu'on dit que ce mot signifiait autre chose en français qu'en latin, et que, comme elle n'a point eu d'erreur dans l'esprit, ainsi qu'elle l'assure, elle ne pourrait pas, sans mensonge, se servir du mot de rétractation (1). » M. de

(1) Lettre de M. Tronson à M. de Noailles, 5 août 1696. Lettre de M. de La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, à M. Tronson, 7 août 1696.

Noailles approuva le projet du supérieur de Saint-Sulpice ; mais il le pria d'en suspendre l'exécution : il venait de recevoir un autre projet, dressé par l'archevêque de Cambrai. On examina, on discuta, les pourparlers durèrent jusqu'à la fin du mois, entre l'archevêque de Paris, M. Tronson, M<sup>me</sup> Guyon, les ducs de Beauvillier et de Chevreuse (1). Enfin, le 28 août, on présenta à M<sup>me</sup> Guyon l'acte qu'elle devait souscrire. Après avoir fait attester par M. Tronson qu'elle pouvait signer en conscience, elle signa.

Dans cet acte, elle condamne sans restriction ses livres, les erreurs qu'ils contiennent, et jusqu'aux expressions que son ignorance lui a fait employer. Mais à côté de cette condamnation du texte se trouve la déclaration suivante : « Je dois néanmoins, devant Dieu et devant les hommes, ce témoignage à la vérité, que je n'ai jamais prétendu insinuer, par aucune de ces expressions, aucune des erreurs qu'elles contiennent ; je n'ai jamais compris que personne se fût mis ces mauvais sens dans l'esprit. »

Ce fut donc à Vincennes comme à Issy, comme aux Visitandines. Après huit mois entiers de prison, de perquisitions, d'enquêtes, de souffrances corporelles et de tortures morales, on n'obtenait toujours que le même résultat : des erreurs dans l'expression, soit ; dans la pensée, non. Quant aux mœurs, on ne se permettait plus d'en parler.

(1) Lettres de M. Tronson à l'archevêque, 9 août ; du même à M<sup>me</sup> Guyon, 10 août ; de M. de Noailles à M. Tronson, 11 août ; de Beauvillier à M. Tronson, 11 août ; de Chevreuse à M. Tronson, 16 et 18 août ; de M. Tronson au duc de Chevreuse, 17 et 18 août ; du même à M. de Noailles, 20 août ; et à M<sup>me</sup> Guyon, 27 août.

Fénelon, de son côté, restait ferme. Avant l'emprisonnement, M<sup>me</sup> de Maintenon disait de lui : « Nous parlâmes de M<sup>me</sup> Guyon ; il ne change point là-dessus. Je crois qu'il souffrirait le martyre, plutôt que de convenir qu'elle a tort (1). » Un an plus tard, elle rendait à son caractère et à son cœur ce beau témoignage : « Je voudrais être fidèle à mes devoirs, comme il l'est à son amie (2). »

M<sup>me</sup> Guyon avait fait encore une fois ce que l'on exigeait d'elle. Elle demanda à sortir de Vincennes, et à se retirer auprès de Blois, chez son fils (3). On avait résolu, par ménagement pour Bossuet, sans doute, de ne lui pas rendre sa liberté ; mais M<sup>me</sup> de Maintenon et l'archevêque, las et honteux de tant de rigueurs, voulurent apporter du moins quelque adoucissement à son sort, au risque de mécontenter le grand évêque. « Nous n'aurons pas là-dessus son approbation, écrit M<sup>me</sup> de Maintenon ; mais pour moi, je crois qu'il est de mon devoir de dégouter des actes violents le plus qu'il m'est possible (4). »

Enfin, à la date du 9 octobre 1696, nous trouvons l'ordre suivant : « Ordre au sieur Desgrez pour tirer la dame Guyon et ses deux femmes du château de Vin-

(1) Lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M. de Noailles, 15 novembre 1695.

(2) Au même, 9 octobre 1696.

(3) Lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M. de Noailles, 16 septembre 1696. C'est cette lettre sans doute qui aura fait tomber le P. d'Avrigni dans une si grave erreur. « Sa prison, dit-il, ne fut pas longue ; on lui permit de se retirer à Blois. » Avant Blois, il y aura encore sept ans de captivité.

(4) Lettre à M. de Noailles, 25 septembre 1696.

cennes et de la conduire au lieu qui lui sera indiqué par M. l'archevêque de Paris (1). »

M<sup>me</sup> Guyon fut transférée à Vaugirard et confiée à la surveillance des Filles de Saint-Thomas. On la mit dans une petite maison, avec ses deux femmes. Elle y fut gardée aussi sévèrement qu'à Vincennes, ne pouvant recevoir personne ni correspondre avec le dehors. M. de La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, fut chargé de sa direction. « Ce qu'il y a de meilleur, écrit Bossuet, c'est qu'elle demeurera enfermée (2). »

On la rendit fort malheureuse : « Je n'ai ni chemises, ni mouchoirs, ni jupe, ni corset, écrit-elle à M. de La Chétardie, et je ne puis croire que ce soit l'intention du roi de me faire traiter avec tant de dureté, et pis que jamais... Vous me réduisez, monsieur, à regretter le lieu dont je suis sortie, par la crainte où je suis de quelque surprise et de quelque violence. L'on me dérobe sans doute à la connaissance de tout le monde, pour me supposer des crimes dans la suite. » Cette lettre était accompagnée d'une autre adressée à M. Tronson, et dans laquelle elle lui exprime la crainte que l'on n'ait encore quelque mauvais dessein contre elle. « Je prie Dieu, dit-elle à M. de La Chétardie, en terminant sa lettre, qu'il vous fasse sentir que je suis à lui, et que c'est lui en moi que vous maltraitez. Si vous n'envoyez pas la lettre à M. Tronson, je prie Dieu qu'il ne vous le pardonne pas. (3). »

(1) Minutes d'expéditions du secrétaire d'État, Bibl. nat., fonds fr., n° 585, p. 675.

(2) Lettre à M. de La Broue, 7 septembre 1696.

(3) Lettre de M<sup>me</sup> Guyon à M. Le Chétardie, 20 octobre 1696.

M. Tronson, après en avoir conféré avec l'archevêque, écrivit à M<sup>me</sup> Guyon pour calmer ses inquiétudes et l'assurer que l'on n'avait que des pensées de modération et de paix (1).

Quant à M. de La Chétardie, il se conduisit de manière à mériter l'approbation de Bossuet, dont il aimait à répéter les paroles : « Voilà un homme, celui-là ; on ne la pouvait mettre en de meilleures mains (2). »

La grande préoccupation de Fénelon à cette époque, c'était la publication de cet ouvrage, que les circonstances avaient rendu nécessaire et qu'il avait promis, en témoignage de sa foi. Tenant à rester irréprochable, il s'était, dans le mémoire soumis à M<sup>me</sup> de Maintenon, engagé à deux choses : à ne pas écrire un mot qui pût blesser Bossuet, et à ne rien publier qui n'eût reçu, au préalable, l'approbation de M. Tronson et de l'archevêque de Paris.

Il remit donc son manuscrit à l'archevêque. C'était un ouvrage étendu, où l'auteur avait mis, après chaque article, les principaux témoignages de la tradition. L'arche-

(1) Lettre de M. Tronson à M<sup>me</sup> Guyon, 27 novembre 1696.

(2) Lettre inédite de M<sup>me</sup> Guyon au duc de Chevreuse, avril 1697. On lui fit regretter Vincennes. Là, du moins, elle avait des geôliers ; ici, des geôlières : c'est bien pis. Et l'on ne se contenta pas de choisir, pour la surveiller, comme on l'avait fait dans la rue Saint-Antoine, la religieuse la plus revêche et la plus acariâtre du couvent ; mais on fit venir une créature qui « crie comme une harangère, qui jure comme un charretier, » et qui vous parle le poing sur la hanche, quand elle ne vous le met pas sous le nez. A Vincennes, on vivait aux frais du roi ; ici, « on me fait payer les fers dont je suis chargée. » Et on les lui faisait payer cher : 150 livres, par exemple, un demi-muid d'un mauvais vin qu'elle ne put boire, et dont on lui offrit 20 livres quand elle parla de le céder. (Lettres inédites au duc de Chevreuse.)

vêque le trouva trop long ; Fénelon, par déférence pour lui, l'abrégea, le rapporta, le lut avec M. de Noailles et le lui laissa pour qu'il pût l'examiner à loisir, avec un théologien de son choix, et supprimer, corriger, ajouter tout ce qu'il croirait nécessaire. L'archevêque garda environ trois semaines le manuscrit de Fénelon, et le lui rendit, en lui montrant les coups de crayon qu'il avait donnés dans les endroits qui lui parurent devoir être retouchés pour une plus grande précaution. Fénelon retoucha en sa présence tout ce qu'il avait marqué, et il le fit précisément comme l'avait désiré ce prélat. L'archevêque, touché de tant de confiance, ne put s'empêcher de dire, quelques jours après, au duc de Chevreuse, qu'il ne trouvait à M. de Cambrai qu'un défaut : celui d'être trop docile. Finalement, le projet lui sembla hardi ; mais il en approuva l'exécution, et trouva le livre correct et utile.

Tels sont les faits que Fénelon publia à la face de la France et de l'Europe (1) ; M. de Noailles ne les a jamais contredits. Seulement il avait désiré que Fénelon montrât son ouvrage à quelque théologien de l'école, qui fût plus rigoureux que lui. Fénelon lui proposa aussitôt le docteur Pirot, savant théologien, examinateur habituel des livres et des thèses, peu favorable à M<sup>me</sup> Guyon, dévoué depuis longtemps à Bossuet, et qui alors même étoit occupé à examiner l'ouvrage de ce prélat.

L'archevêque de Cambrai se renferma avec Pirot, et ils examinèrent ensemble le livre si court des *Maximes*

(1) Réponse à la *Relation du quietisme*, chap. vi, *De l'impression de mon livre.*

*des saints*, en trois séances de quatre ou cinq heures chacune. M. Pirot avait un manuscrit devant les yeux, et Fénelon en tenait un autre semblable; ils lisaient ensemble; M. Pirot arrêtait Fénelon sur les moindres difficultés, et Fénelon changeait sans peine tout ce qu'il voulait. M. Pirot finit par déclarer que ce livre était *tout d'or*, et l'archevêque de Paris écrivit quelques jours après à Fénelon et à M. Tronson que M. Pirot était « charmé de cet examen. » « Nous avons entre les mains, dit le cardinal de Bausset, un manuscrit de M. Pirot lui-même, qui constate la vérité de tous ces faits (1). »

Fénelon avait également communiqué son ouvrage à M. Tronson qui l'avait, à sa demande, examiné avec une attention particulière, avait fait des observations judicieuses, et persistait à croire, avec M. de Noailles, que c'était un livre « *correct et utile*. »

Fénelon ne consulta pas Bossuet. Le pouvait-il, au moment où il se voyait lui-même obligé de refuser son approbation au livre de ce prélat? L'approbation des hommes les plus compétents et les moins prévenus ne pouvait-elle pas suffire? Ah! qu'importe, s'écrie Fénelon, que je fisse les choses sans lui, pourvu que je ne les fisse pas mal. »

C'est vers le 15 décembre que Fénelon retourna à Cambrai. Le duc de Chevreuse se chargea de surveiller l'impression de son ouvrage. Craignant que Bossuet, s'il était prévenu, ne réussît à en empêcher la publication, il accéléra tant qu'il put le travail, et se transporta même

(1) *Histoire de Fénelon*, liv. III, chap. IV.

à l'imprimerie, afin de corriger aussitôt les épreuves (1). L'impression fut terminée le 27 janvier 1697, et l'ouvrage parut sous ce titre : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*. Six semaines après fut publié le livre de Bossuet : *Instruction sur les états d'oraison, où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours*.

Bossuet avait l'intention de donner au public un ouvrage considérable, embrassant toute la matière des états intérieurs, et divisé en cinq traités. Il se proposait d'étudier, dans le premier, les principes des faux mystiques ; dans le second, ceux de l'oraison commune ; dans le troisième, les oraisons extraordinaires ; dans le quatrième, les épreuves de la vie intérieure ; enfin, dans le cinquième, le sentiment des saints docteurs, pour montrer l'abus que les faux mystiques en ont fait.

L'*Instruction* n'est que la première partie de ce grand ouvrage. Elle comprend dix livres, et on peut la diviser en deux parties. Dans la première, Bossuet expose et discute les principes du quiétisme ; dans la seconde, il cherche les causes de l'erreur et les combat.

Les principes du quiétisme peuvent se ramener à quatre principaux : l'acte continu, la suppression des actes de foi, la suppression des demandes, et la suppression des actes réfléchis.

1. *Acte continu*. — Il s'agit de cet acte perpétuel de contemplation, recommandé par Falconi et enseigné par Molinos, qui n'est interrompu ni par les distractions, ni

(1) *Mém. de Saint-Simon*.



par le sommeil, et qui n'a pas besoin d'être renouvelé, parce que, une fois fait, tant qu'il n'est pas révoqué, il persiste. La perpétuité des actes est souvent affirmée dans le *Moyen court*.

Il est vrai, dit Bossuet, d'après saint Augustin et saint Thomas, que la vie des bienheureux esprits n'est « qu'un acte continué de contemplation et d'amour; » mais vouloir faire consister dans cet acte la perfection de la vie présente, « c'est de la terre faire le ciel et de l'exil la patrie. »

La raison, du reste, et l'expérience nous montrent assez qu'en cette vie tout acte est nécessairement passager, et qu'il s'éteint au milieu des occupations et des distractions sans nombre auxquelles nous sommes assujettis, si l'on n'a soin de le faire revivre (1). « C'est pourquoi on ne prescrit rien tant au chrétien que le renouvellement des actes intérieurs. »

Quant à la comparaison que les quiétistes font d'un anneau qui, une fois donné, ne se reprend plus, on voit combien elle est futile : on ne se dessaisit point du libre arbitre, et Dieu qui nous l'a donné, ne veut pas nous le ravir.

II. *Suppression des actes de foi.* — Il n'y a, pour les prétendus parfaits, qu'un seul acte perpétuel et universel. Cet acte, c'est la contemplation, la vue de Dieu, considéré en lui-même, sans distinction de personnes, sans attributs, sans aucune action distincte, selon son

(1) V. les idées conformes de Leibniz, dans sa correspondance avec Nicaise. (COUSIN, *Frag. phil.*, 3<sup>e</sup> édit., t. II, p. 305.)

essence. De sorte, dit Bossuet, qu'un vrai adorateur de Dieu devrait suivre les notions les plus approchées de celles des mahométans et des juifs ou, si l'on veut, des déistes.

Les nouveaux contemplatifs ne veulent s'attacher qu'à l'essence divine ; mais qu'est-ce que cette essence ? Qui la connaît en cette vie ? Qui peut s'y vanter d'y connaître certainement l'essence d'une chose créée, de quelque nature qu'elle soit ? Combien plus l'essence divine est-elle au-dessus de nos conceptions !

Mais on ne peut point partager Dieu ! « Que ces raffinements sont grossiers ! Ils ne songent plus que Dieu n'est pas saint, ni sage, ni puissant comme le sont les créatures, par des dons particuliers, mais qu'étant tout par lui-même et par sa propre substance, toute l'infinité de ce premier être se voit dans chacune de ses perfections. Ce n'est donc pas les partager que de les considérer par des vues distinctes ; c'est, au contraire, les réunir, et seulement aider la faiblesse humaine, qui ne peut pas tout porter à la fois (1). »

Bossuet ne veut rien exagérer. Il se peut faire qu'à certains moments, l'âme contemple Dieu comme Dieu, sans penser ni à la sainte humanité de Jésus-Christ, ni aux personnes divines, ni à aucun attribut particulier ; « ce qu'on réproûve dans les mystiques de nos jours, c'est l'exclusion permanente et par état de ces objets divins dans la parfaite contemplation (2). » Or l'acte de contemplation étant, selon les quiétistes, continu et per-

(1) *États d'oraison*, liv. II, chap. XXIII.

(2) *États d'oraison*, liv. II, chap. XXVI.

pétuel, on se trouve par là forcément amené à la suppression des actes de foi explicite commandés par l'Évangile.

III. *Suppression des demandes.* — De tous les égarements des nouveaux mystiques, le plus incompréhensible est un désintéressement outré, qui rend l'âme indifférente à tout, même au salut éternel. De là la suppression des désirs et, par suite, celle des demandes. Nulle part cette doctrine n'est plus outrée que dans le *Moyen court*.

« Jésus-Christ, dit ironiquement Bossuet, aura ignoré ce mystère. » S'il fallait supprimer les demandes, « pourquoi Jésus-Christ ne les a-t-il pas supprimées, et d'où vient qu'il nous a donné l'Oraison dominicale telle qu'elle est ? Qui pourrait souffrir des chrétiens qui disputent contre Jésus-Christ, et qui viennent réformer une prière qui, dans sa simplicité et dans sa grandeur, est une des merveilles du christianisme (1) ? »

Mais les raisons qu'on allègue de cet état sont plus pernicieuses que la chose même. Il y en a deux : l'une, c'est la plénitude de jouissance, qui empêche tous les désirs ; l'autre, c'est le parfait désintéressement, qui empêche de rien demander. Il y a une telle disproportion entre la plénitude qu'on peut concevoir en cette vie et celle de la vie future, qu'il reste toujours, ici-bas, de quoi espérer, de quoi désirer, de quoi demander jusqu'à l'infini.

(1) *États d'oraison*, liv. II, chap. III. Cf. liv. X, chap. VII, et les articles d'Issy, 9, 10, 11.

Quant à la seconde raison, Bossuet convient qu'elle s'appuie sur une opinion de l'école, « qui met l'essence de la charité à aimer Dieu sans retour sur soi, sans attention à son éternelle béatitude. » C'est la doctrine de l'*amour pur*, que Bossuet ne partage pas ; il se propose de la discuter dans le traité suivant, qui n'a pas été fait. « Mais, en attendant, je dirai avec assurance que désirer son salut comme l'accomplissement de la volonté de Dieu, comme une chose qu'il veut, et qu'il veut que nous voulions, et enfin comme le comble de sa gloire et la plus parfaite manifestation de sa grandeur, c'est constamment, de l'avis de tout le monde, un acte de charité. »

Cette question de l'*amour pur*, que Bossuet réserve, va devenir le fond de sa controverse avec Fénelon.

« C'en serait assez pour convaincre l'erreur, ajoutait-il ; mais pour en connaître toute l'étendue, il faut développer un peu davantage ce que l'on entend dans le quiétisme par *se conformer à la volonté de Dieu* : c'est, en un mot, être indifférent à être sauvé ou damné, ce qui emporte une entière indifférence à être en grâce ou à n'y être pas, agréable à Dieu ou haï de lui, avoir pour lui de l'amour ou en être privé dans le temps et dans l'éternité (1). »

Il y a, dit Bossuet, deux volontés en Dieu : la volonté de *bon plaisir* et la volonté *signifiée*. Il décide des événements par la première ; par l'autre, il nous commande ce qu'il veut de nous. « Cette dernière est la règle de

(1) *États d'oraison*, liv. III, chap. XIV. Cf. liv. III, chap. X, et liv. X, chap. XVIII, sur l'*Abandon chrétien*. Art. d'Issy, 25 et 26.

toute notre vie, et il y a des occasions où nous ne pouvons ni ne devons regarder l'autre. »

IV. *Suppression des actes réfléchis.* — La nouvelle spiritualité rejette, d'une manière générale, la réflexion, comme incompatible avec l'état des parfaits; elle n'est que pour les commençants. Cette doctrine se rencontre à tout moment dans M<sup>me</sup> Guyon, aussi bien que dans Malaval et dans Molinos.

« J'avoue bien, dit Bossuet, qu'en général la réflexion est une imperfection de notre nature humaine, puisqu'on ne la retrouve point, je ne dirai pas dans la divinité, mais dans les sublimes opérations de la nature angélique, ou des esprits bienheureux. Mais, dans l'état où nous sommes, c'est une force de l'âme. De la faiblesse de nos vues vient celle de nos résolutions. En cet état, Dieu a voulu mettre dans l'esprit humain la force, pour ainsi parler, de redoubler ses actes par la réflexion, pour donner de la fermeté à ses mouvements directs... C'est pourquoi la réflexion est appelée *l'œil de l'âme*. Tant que le jugement peut vaciller et que la volonté est muable, la réflexion est nécessaire (1). »

Mais tout n'est pas réflexion en nous; il y a des actes qui s'accomplissent sans laisser de traces, ou qui ne laissent que des traces légères, qui s'effacent comme d'elles-mêmes, ainsi qu'un flot qui se dissout au milieu de l'eau. Les nouveaux mystiques décident hardiment que les actes non aperçus, ou aperçus confusément, sont les plus parfaits, et des âmes les plus parfaites. « Au

(1) *États d'oraison*, liv. v, chap. v.

contraire, régulièrement parlant, comme un péché commis avec réflexion a plus de malice, il semble aussi qu'un acte vertueux produit avec réflexion, et une connaissance plus expresse, ait plus de bonté (1). »

Cependant, n'y a-t-il pas une sorte de réflexion qu'il faille s'interdire? Oui; saint François de Sales a dit : « Si vous voulez regarder Dieu, regardez-le donc ; si vous réfléchissez et si vous détournez vos yeux sur vous-mêmes, pour voir la contenance que vous tenez en le regardant, ce n'est pas lui que vous regardez, mais votre maintien. » Il est donc vrai qu'il y a une sorte de réflexion condamnable : c'est celle qui naît de l'amour-propre, qui fait que l'on se considère avec complaisance et qu'on se mire, pour ainsi dire, dans sa propre beauté ; mais quand on réfléchit sur ses fautes, sur ses faiblesses et sur leurs causes, sur la bonté de Dieu, sur la nécessité d'implorer son secours, « l'oraison, avec ses réflexions et ses actions de grâces, est un encens brûlé devant Dieu, qui monte tout entier vers le ciel (2). »

Bossuet, à la fin du cinquième livre de son ouvrage, résume les erreurs du quietisme dans le principe « de ne vouloir rien, de ne réfléchir sur rien, et de supprimer toute activité, tout effort, c'est-à-dire toute action expresse et délibérée du libre arbitre. » Il s'est appliqué, jusque-là, à réfuter les nouveaux contemplatifs par des raisons philosophiques, par des raisons théologiques, et par le bon sens ; dans le sixième, il oppose à toutes ces

(1) *États d'oraison*, liv. v, chap. xvi.

(2) *États d'oraison*, liv. v, chap. ix.

nouveautés l'ensemble imposant des traditions de l'Église. « C'est une chose fort étonnante, dit-il, que l'Église ne fasse pas une seule prière, je le dis encore un coup, pas une seule, sans demande, en sorte que la demande soit, pour ainsi dire, le fond de toutes ses oraisons, et qu'il y ait de ses enfants qui fassent profession de ne plus rien demander.

« La conclusion solennelle de toutes les oraisons de l'Église par Jésus-Christ et en l'unité du Saint-Esprit fait voir la nécessité de la foi expresse en la Trinité, en l'Incarnation et en la médiation du Fils de Dieu. Ce ne sont point ici des actes confus et indistincts envers les personnes divines, ou même envers les attributs divins; on trouve partout la toute-puissance, la miséricorde, la sagesse, la providence très-distinctement exprimées (1). »

Bossuet montre de même par la tradition que la contemplation ne peut être perpétuelle, que la doctrine des nouveaux mystiques contre le renouvellement des actes est contraire à la pratique des anciens solitaires et des pieux contemplatifs; que ce n'est point par des actes inaperçus, mais par des actes délibérés, par l'effort, que l'on marche à la perfection, que l'on peut se maintenir. C'est ainsi que Cassien nous montre les plus parfaits en cette vie « comme gens qui remontant une rivière en combattent le courant par de continuels efforts de rames et de bras : d'où il conclut que pour peu qu'on cesse d'avancer, on est entraîné; ce qui oblige, dit-il, à une sollicitude qui ne se relâche jamais. »

(1) *États d'oraison*, liv. vi, chap. 1<sup>er</sup>.

Telle est, dans son ensemble et dans ses traits principaux, la première partie de l'important ouvrage de Bossuet. Après avoir exposé et réfuté les principes du quiétisme, il passe à la recherche des causes, et il en signale trois : l'abus des oraisons extraordinaires, l'abus de l'autorité des saints contemplatifs et l'abus des expériences.

I. *Abus des oraisons extraordinaires.* — Il y a plusieurs oraisons extraordinaires ; celle dont on abuse le plus est celle qu'on nomme *oraison passive, oraison de quiétude* ou *contemplation*. L'oraison passive n'est ni l'extase, ni le ravissement, ni l'inspiration, ni l'entraînement prophétique. Elle consiste dans la suppression de tout raisonnement, de tout effort. L'âme, dans cet état, n'agit point par sa propre industrie, mais par une impression divine ; elle est souple et pliante sous la main de Dieu, qui la meut avec une douce et heureuse facilité. « Cette âme, dit saint François de Sales, qui s'est embarquée dans la nef de la providence de Dieu, par l'oraison de quiétude, se laisse aller et vogue doucement comme une personne qui, dormant dans un vaisseau, sur une mer tranquille, ne laisse pas d'avancer. »

Ainsi, la contemplation, selon les saints mystiques, est un acte de Dieu plutôt que de l'homme, et plutôt infus qu'exécuté par le propre effort de l'esprit. Où donc est la différence de cette doctrine avec le quiétisme ? La voici. Les vrais mystiques limitent cet acte au temps de l'oraison ; les faux mystiques l'étendent à tout l'état. Hors le temps de la contemplation actuelle, il faut recourir à la méditation, à la réflexion, aux demandes, et à tous les moyens ordinaires.



La contemplation actuelle ne peut pas être de longue durée. Mais elle produit un effet qui dure après elle ; elle tient l'âme perpétuellement mieux disposée à se recueillir en Dieu, et lui en donne l'inclination avec la facilité. Cette disposition est ce qu'on appelle un état d'oraison. Être dans l'oraison passive par état, c'est y être par habitude, par inclination, par facilité, et non par un exercice *actuel* et *perpétuel* (1).

Cette distinction renverse les fondements de la nouvelle spiritualité.

Une autre erreur des nouveaux mystiques, c'est de considérer l'oraison passive, l'état passif comme le comble de la perfection ; c'est de regarder l'oraison de quiétude comme très-commune et absolument nécessaire. Or l'oraison passive est si peu le comble de la perfection que, comme elle consiste principalement dans quelque chose que Dieu fait en nous, sans nous, il n'y a, ni ne peut y avoir de mérite. Elle est si peu nécessaire et si peu commune, que les plus grands saints de l'antiquité ne l'ont point connue. « Quoi ! s'écrie Bossuet, un saint Grégoire de Nazianze, un saint Augustin, les Cyprien, les Chrysostôme, les Ambroise, les Bernard seraient les plus imparfaits de tous les saints, et des femmelettes les surpasseraient en amour, et par conséquent en sainteté et en gloire ! »

II. *Abus de l'autorité des saints mystiques.* — Il ne faut pas tout prendre à la lettre dans les écrits des saints ; il ne faut pas s'arrêter aux expressions dont ils se ser-

(1) *États d'oraison*, liv. VII ; liv. X, chap. XIV et XXIII ; liv. V, chap. XIII. Art. d'Issy, 19 à 28.

vent, ni même à quelques-unes de leurs conceptions. Ils ne se sont pas toujours exprimés très-rigoureusement, dans des matières très-déliçates, à une époque surtout où ils ne pouvaient pas prévoir l'abus que l'on ferait de leurs paroles. Il faut donc aller au fond de leur pensée; c'est par l'ensemble et la comparaison que l'on peut être sûr de les bien comprendre. On verra alors que chez eux l'état passif se borne au temps fort limité de l'oraison. Hors de là, ils sont rendus à eux-mêmes; on ne trouve point chez eux la suppression des actes de foi, ni celle des demandes; on y peut voir une grande indifférence pour les événements et les accidents de la vie, jamais à l'égard du salut-éternel. M<sup>me</sup> de Chantal dit « qu'il ne faut jamais regarder le ciel sans l'espérer; » et saint François de Sales lui écrivait: « Oui, ma chère fille, il le faut espérer, assurément, que nous vivrons éternellement; et Notre Seigneur, que ferait-il de sa vie éternelle, s'il n'en donnait part aux pauvres petites âmes (1)? »

III. *Abus des expériences.* — L'indifférence à l'égard du salut, que les nouveaux mystiques prétendent éprouver, est absolument impossible. Il y a bien dans saint François de Sales et dans d'autres mystiques des paroles comme celles-ci: « Le bon plaisir de Dieu est le souverain objet de l'âme indifférente, en sorte qu'elle aimerait mieux l'enfer avec la volonté de Dieu, que le paradis sans la volonté de Dieu (2). » Qu'est-ce à dire? Que l'on serait indifférent, si le bon plaisir de Dieu ne détermi-

(1) *États d'oraison*, liv. VIII, chap. XXXVII.

(2) *Traité de l'amour de Dieu*, liv. X, chap. IV.

mit ; mais étant vrai que la volonté de Dieu détermine, on ne l'est plus, on ne peut plus l'être. « On dira que nos mystiques ne l'entendent pas autrement ; qu'ils savent bien, comme nous, que la séparation de Dieu d'avec son paradis est impossible ; et enfin qu'il faut leur laisser leurs amoureuses extravagances. Je le veux, s'ils n'en font point un mauvais usage ; mais ils bâtissent sur cette chimère d'indifférence de très-réelles pratiques, puisqu'ils trouvent intéressé et au-dessous d'eux, et, en tout cas incompatible avec la perfection, de désirer, de demander à Dieu la gloire éternelle.

« Si c'était assez de faire des suppositions impossibles pour conclure ces indifférences, toute la doctrine de la foi serait renversée... Si le paradis était sans amour et que l'amour passât à l'enfer, l'enfer serait préférable au paradis ; si la vérité devenait le mensonge, et que le mensonge devint la vérité, ce serait le mensonge et l'enfer qu'il faudrait aimer ; donc tout cela est indifférent et il ne faut demander ni l'un ni l'autre : c'est le comble des absurdités. On aime les choses comme elles sont, ou du moins comme elles peuvent être ; mais l'impossible qui, par manière de parler, a deux degrés de néant, puisque ni il n'est, ni il ne peut être, et qui est par là, si on veut, au-dessous du néant même, ne peut pas être un objet, ni contre-peser le désir qui va droit à la chose comme elle est (1). »

Bossuet ne parle point, dans son livre, des excès auxquels se sont livrés les quiétistes, depuis les Bégards jusqu'à Molinos. « On peut, dit-il, séparer les autres er-

(1) *États d'oraison*, liv. IX, chap. II ; liv. X, chap. XIX et XXII.

reurs du quiétisme de ces abominables pratiques, et plusieurs, en effet, les en séparent. Or, j'ai voulu attaquer le quiétisme par son endroit le plus spécieux, je veux dire par les spiritualités outrées, plutôt que par les grossièretés; par les principes qu'il aime, et qu'il étale en plein jour, et non pas par les endroits qu'il cache, qu'il enveloppe, et dont il a honte; et j'ai conçu ce dessein, afin que ceux qui se sentent un éloignement infini de ces abominations ne s'imaginent pas, pour cela, être innocents, en suivant les autres erreurs plus fines et plus spirituelles de nos faux contemplatifs. Voilà pourquoi je n'ai point voulu appuyer sur ces horreurs. Ce que je ne puis omettre ni dissimuler, c'est, dans le fait, qu'il est presque toujours arrivé aux sectes d'une spiritualité outrée de tomber de là dans ces misères (1). »

Condamner les excès du mysticisme, sans porter atteinte aux maximes et à la pratique des saints, tel est le double objet que se proposèrent les théologiens d'Issy, quand ils se décidèrent à formuler les règles de la vie mystique. Ils furent d'accord sur la nécessité d'unir les deux choses; mais chacun d'eux pencha naturellement du côté où l'entraînaient ses études, son expérience et ses goûts. De là deux courants d'idées : l'un, conduit par Bossuet, va droit à la condamnation de la spiritualité nouvelle; l'autre, avec Fénelon, entoure les saints mystiques pour les protéger. Il y eut des discussions vives, des concessions réciproques; la conciliation se fit, et l'on signa les articles.

(1) *États d'oraison*, liv. x, chap. III.

Le dogme était hors de cause. Mais sur certains points, abandonnés à l'opinion, l'accord n'eut pas lieu : il resta entre les deux évêques ce *je ne sais quoi*, dont parle Bossuet. Le *je ne sais quoi* allait grandir. Quand Bossuet et Fénelon, libres après les conférences, se mirent à méditer sur ces matières, séparément, sans contrôle et sans contrepoids, chacun d'eux suivit inévitablement sa pente, et ils ne tardèrent pas à se trouver face à face, sur ce terrain laissé vague et libre, où l'on fait la guerre ou la paix, suivant les dispositions qu'on y apporte. Appuyé sur les dogmes et les traditions de l'Église, Bossuet cherche partout l'erreur, pour l'amener au jour et l'abattre. Le danger, c'est qu'il ne s'exagère à lui-même les défauts de la doctrine, pour le plaisir de frapper fort ; c'est aussi qu'il ne tombe dans quelque contradiction formelle, crainte de frapper du même coup les quiétistes et les saints. S'agit-il du texte d'un saint, Bossuet nous dira qu'il ne faut pas le prendre à la lettre, mais l'expliquer avec indulgence, en le comparant à d'autres endroits du même livre et à la doctrine générale de l'auteur : c'est juste. Mais s'agit-il de M<sup>me</sup> Guyon, les textes sont pris isolément et interprétés avec une telle rigueur que, selon la remarque de M<sup>me</sup> Guyon elle-même, à s'y prendre de cette manière, il n'y a rien, même dans l'Écriture sainte, à quoi on ne puisse trouver un mauvais sens (1). Or pourquoi employer ici un procédé d'interprétation, là un autre ? Pourquoi deux mesures et deux poids ?

Les expériences des saints, traitées accessoirement ou

(1) Mémoire adressé par M<sup>me</sup> Guyon à Bossuet en juin 1696.

même négligées par Bossuet, dans la partie publiée de son grand ouvrage, sont le fond même du livre de Fénelon. Il les a rassemblées, étudiées, comparées ; il en dégage toute sa théorie de la vie mystique. Le danger, pour lui, sera dans les conclusions précipitées, et dans une attention trop exclusive involontairement donnée à tout ce qui semblera venir à l'appui des maximes qui lui sont chères. Il ne blessera jamais directement la doctrine de l'Église ; mais il pourra se glisser dans son livre des nuances équivoques, singulièrement délicates et légères, que ni lui, ni l'archevêque de Paris, ni M. Tronson, ni M. Pirot ne sauront saisir ; elles n'échapperont pas au regard plus pénétrant de Bossuet.

Les deux livres sont donnés au public comme un commentaire des articles d'Issy. Ils diffèrent par le point de vue où se sont placés les auteurs, par la largeur du cadre et par la méthode. Celui de Bossuet, quoique bien plus volumineux, n'est qu'une partie d'un monument qui ne s'achèvera pas ; l'ouvrage de Fénelon est complet. *L'Instruction sur les états d'oraison* est une réfutation théologique et rationnelle du quiétisme ; *l'Explication des maximes des saints* est un traité de mysticisme expérimental. C'est M<sup>me</sup> Guyon que les deux prélats, sans la nommer, ont en vue. Ils disent tout ce qu'il faut, l'un pour la défendre, en faisant voir la conjonction de sa doctrine avec celle des saints ; l'autre pour la condamner, en montrant l'opposition de ses principes avec les dogmes et les traditions de l'Église. Fénelon y met de l'indulgence, et Bossuet de la prévention.

Peu de livres ont fait plus de bruit que les *Maximes des saints* ; et il n'y en a guère qui soient moins connus.

Les caractères de cet ouvrage sont la hardiesse et la loyauté. Fénelon s'est engagé à rendre raison de sa foi ; il le fait avec une sincérité admirable. Toute la matière de la vie intérieure est ramenée à quarante-cinq articles. Chaque article est double, c'est-à-dire qu'il y a, sur chaque point, un article vrai et un article faux. Dans le premier, l'auteur expose, avec précision, ce qu'il faut admettre ; dans le second, il indique nettement où est l'excès, où est l'erreur : il trace la limite de l'orthodoxie. C'est dans cette méthode exacte, rigoureuse, que consiste la hardiesse du livre et son originalité ; jamais le mysticisme n'avait été l'objet d'un pareil travail. Et si Fénelon échappe au reproche d'avoir été téméraire, c'est par l'étude approfondie qu'il avait faite de ces hautes et redoutables questions, et surtout par le soin qu'il prit, avant de publier son livre, de le soumettre à un examen sévère, et d'obtenir l'approbation des docteurs. Quoi qu'il arrive de cet ouvrage, approuvé par deux des commissaires d'Issy et jugé «  *tout d'or*  » par le théologien même de Bossuet, la sagesse de l'auteur reste à l'abri de tout reproche, aussi bien que sa loyauté.

« Toutes les voies intérieures, dit Fénelon, aboutissent au  *pur amour*  comme à leur terme, et le plus haut degré dans le pèlerinage de cette vie est l'état habituel de cet amour. La question du mysticisme se trouve ainsi ramenée à la question de l'amour de Dieu.

I.  *L'amour de Dieu*  — Qu'est-ce donc que l'amour de Dieu ? Les théologiens en distinguent plusieurs sortes, selon l'objet que l'on se propose en aimant.

Nous pouvons aimer Dieu pour nous-mêmes, à raison

des biens que nous recevons de lui, et de ceux que nous pouvons en attendre : c'est l'*amour intéressé*.

Nous pouvons aimer Dieu pour lui-même, à raison de ses perfections infinies, et sans aucun égard à notre intérêt personnel : c'est l'*amour désintéressé*.

Enfin nous pouvons aimer Dieu d'un amour qui soit un mélange des deux autres. Cet amour mélangé comporte par sa nature même des variétés infinies ; mais ces variétés se ramènent, en définitive, à deux classes : dans l'une l'amour intéressé est subordonné ; dans l'autre il est prédominant.

Donc, quatre sortes d'amour de Dieu :

1<sup>o</sup> L'amour intéressé, qui est plutôt un amour de soi qu'un amour de Dieu. On aime Dieu comme l'instrument de sa félicité, comme un avare aime son argent.

2<sup>o</sup> L'amour mélangé, dans lequel domine le motif d'intérêt propre. C'est déjà un commencement de conversion à Dieu. « Il y a bien de la différence, dit saint François de Sales, entre cette parole : « J'aime Dieu pour le bien que j'en attends, » et celle-ci : « Je n'aime Dieu que pour le bien que j'en attends. »

3<sup>o</sup> L'amour mélangé, où le motif désintéressé domine. L'amour de soi y est subordonné à l'amour de Dieu ; « c'est le véritable amour justifiant. »

4<sup>o</sup> L'amour pour Dieu seul, considéré en lui-même, sans aucun mélange de motif intéressé, ni de crainte, ni d'espérance, est le *pur amour* ou la *parfaite charité*. L'état habituel de cet amour est le terme de la perfection ; il ne faut rien chercher au-delà.

Ainsi Fénelon échappe au reproche que Bossuet fait aux nouveaux contemplatifs de mettre la perfection dans



les voies et les oraisons extraordinaires. Il ne faut pas croire non plus qu'il considère le pur amour comme nécessaire au salut, ni même comme un état commun parmi les hommes : « La plupart des saintes âmes, dit-il, ne parviennent jamais, en cette vie, jusqu'au parfait désintéressement de l'amour. » Fénelon s'explique sur tous les points avec la même sincérité.

II. *Les actes distincts.* — « Le pur amour fait les mêmes actes de toutes les mêmes vertus que l'amour mélangé (1). » On ne perd donc jamais dans cet état ni la crainte filiale, ni l'espérance, quoiqu'on perde tout motif intéressé de crainte et d'espérance. On craint, parce que Dieu veut qu'on craigne ; on n'espère, on ne veut la béatitude pour soi qu'à cause que Dieu le veut, et qu'il veut que chacun de nous la veuille pour sa gloire.

Ainsi, désir, espérance, béatitude, tout subsiste : rien pour l'amour de soi, tout pour l'amour de Dieu.

Et cela est si vrai que si, *par impossible*, Dieu voulait anéantir les âmes des justes après leur mort, ou bien leur faire souffrir les peines de l'enfer pendant toute l'éternité, les âmes qui sont dans l'état de pur amour ne l'aimeraient ni ne le serviraient pas avec moins de fidélité. « L'amour va jusque-là (2). »

Mais dire qu'il y a un amour si pur qu'il ne veut plus la récompense, qui est Dieu même ; que cet amour porte son désintéressement jusqu'à consentir à haïr Dieu éternellement, ou bien qu'il va jusqu'à nous haïr nous-mêmes ; « parler ainsi, dit Fénelon, c'est donner, par un horrible

(1) *Explication des maximes des saints*, édit. orig., 1697, p. 13.

(2) Art. 2 vrai.

blasphème, le nom de pur amour à un désespoir brutal et impie et à la haine de l'ouvrage du Créateur (1). »

III. *Les suppositions impossibles.* — Voici comment Fénelon les explique. Les choses qui ne peuvent être séparées du côté de l'objet peuvent l'être du côté des motifs. Dieu ne peut manquer d'être la béatitude de l'âme fidèle ; mais elle peut l'aimer avec un tel désintéressement que cette vue de Dieu béatifiant n'augmente en rien l'amour qu'elle a pour lui, et qu'elle l'aimerait tout autant, s'il ne devait jamais être sa béatitude. Dire que cette précision de motif est une vaine subtilité, c'est traiter de vaine subtilité la délicatesse et la perfection du pur amour, que la tradition de tous les siècles a mis dans cette précision des motifs (2). »

IV. *L'indifférence.* — L'effet naturel de l'amour désintéressé, c'est la sainte indifférence. Il ne faut pas entendre par là une indolence stupide, une non volonté, un équilibre perpétuel de l'âme. C'est, au contraire, « une détermination positive et constante de ne rien vouloir pour soi, et de tout vouloir pour Dieu. » L'amour le plus désintéressé doit vouloir ce que Dieu veut pour nous, comme ce qu'il veut pour autrui. La détermination absolue à ne rien vouloir ne serait plus le désintéressement, mais l'extinction de l'amour. C'est donc une équivoque facile à lever que de dire qu'on ne désire point son salut. On ne le désire pas, en tant qu'il est notre récompense, notre bien et notre intérêt ; on le désire pleinement comme volonté de Dieu.

(1) Art. 2 faux.

(2) Art. 2 vrai.

La sainte indifférence produit tous les désirs, toutes les demandes, tous les actes commandés par Dieu (1).

Elle devient, dans les plus extrêmes épreuves, ce que les saints mystiques ont nommé abandon, c'est-à-dire que l'âme désintéressée s'abandonne totalement et sans réserve à Dieu pour tout ce qui regarde son intérêt propre (2).

V. *La contemplation.* — La méditation convient à l'amour intéressé et la contemplation au pur amour. Le raisonnement, dans cet état, au lieu d'aider l'âme, l'embarrasse et la fatigue; elle trouve les motifs de toutes les vertus dans l'amour.

Rien n'empêche, du reste, que la contemplation n'ait pour objets *distincts* les attributs de Dieu, les personnes divines, l'humanité de Jésus-Christ et tous ses mystères. Seulement elle voit tous ces objets d'une vue simple et amoureuse, et ne s'en occupe point par un raisonnement suivi. Ainsi l'âme peut exercer dans la plus haute contemplation les actes de la foi la plus explicite (3).

VI. *L'état permanent.* — Il y a en cette vie un état *habituel*, mais non *entièrement invariable*, où les âmes les plus parfaites font toutes leurs actions délibérées en présence de Dieu et pour l'amour de lui.

Cet état peut être dit permanent, en ce sens qu'il peut durer autant que nos actions délibérées. En ce cas, il n'est interrompu que par le sommeil et les autres défaillances de la nature.

(1) Art. 5.

(2) Art. 8.

(3) Art. 27.

Il ne faut pas confondre cet état avec la contemplation. La contemplation n'a pas cette espèce de perpétuité. « Elle est souvent interrompue par les actes des vertus distinctes, qui sont nécessaires à tous les chrétiens, et qui ne sont point des actes de pure et directe contemplation (1). » Saint Bernard, sainte Thérèse et le bienheureux Jean de la Croix bornent, sur leurs expériences particulières, la pure contemplation à une demi-heure.

VII. *L'état passif*. — Cet état consiste dans le calme et la tranquillité de l'âme, et non dans la suppression des actes. Il renferme une paix, une souplesse infinie de l'âme pour se laisser mouvoir à toutes les impressions de la grâce (2).

VIII. *L'état de transformation*. — Il ne faut point entendre par la *transformation* une déification de l'âme, réelle et par nature, ou une union hypostatique, ou une conformité à Dieu qui soit inaltérable et qui dispense l'âme de veiller sur soi, sous prétexte qu'il n'y a plus en elle d'autre moi que Dieu.

L'état de transformation n'est que l'état le plus passif, c'est-à-dire le plus exempt de toute activité ou inquiétude intéressée. L'âme paisible et également souple à toutes les impulsions les plus délicates de la grâce est comme un globe sur un plan, qui n'a plus de situation propre et naturelle. Il va également en tous sens, et la plus insensible impulsion suffit pour le mouvoir. Du reste, les âmes les plus transformées conservent leur

(1) Art. 25.

(2) Art. 20.

libre arbitre, avec un fond de concupiscence. Elles peuvent pécher, même mortellement (1).

Fénelon, en différents articles, rejette toutes les exagérations des quiétistes ; il montre que l'état de pur amour n'implique aucun mépris des pratiques recommandées par l'Église et n'exempte d'aucun des devoirs imposés à tous les chrétiens. C'est ainsi qu'il entend le mysticisme orthodoxe et qu'il avait compris, après se l'être fait expliquer, la doctrine de M<sup>me</sup> Guyon. Mais toutes ses affirmations sont-elles légitimes ? N'y a-t-il point de contradictions entre elles ? Et en rejetant les conséquences du mysticisme, n'en conserve-t-il pas les principes ? Ces questions feront l'objet d'une longue et mémorable controverse entre Fénelon et Bossuet.

Le livre des *Maximes* est froid et sec : les développements, les témoignages de la tradition en furent retranchés à la demande de M. de Noailles. Le mouvement, la chaleur, l'éclat et la vie, qui manquent à son livre, Fénelon les apportera dans sa défense.

(1) Art. 36 et 37.

---

## CHAPITRE XIV.

## LA GRANDE CONTROVERSE (1).

---

Accueil fait au livre de Fénelon. — Attitude de Bossuet. — Les deux camps. — Habilité des Jésuites. — Fénelon soumet son livre au Pape. — Tentative de conciliation. — Rupture. — Fénelon relégué dans son diocèse. — *Déclaration* des trois évêques et *Sommaire* de la doctrine de l'archevêque de Cambrai. — Réponses de Fénelon. — Répliques de Bossuet. — État des esprits en France. — Le cardinal de Janson ambassadeur de France à Rome. — Son attitude dans l'affaire de l'archevêque de Cambrai. — Le cardinal de Bouillon le remplace. — L'abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux chargés de poursuivre la condamnation du livre. — Fénelon représenté par l'abbé de Chantérac. — Examen du livre des *Maximes* par les consultants du Saint-Office.

Fénelon avait pu croire que son livre ne déplairait pas à Bossuet (2). Il n'y avait rien dit, en effet, qui pût blesser le grand évêque ; et s'il se trouvait que l'opinion des deux prélats ne fût pas la même sur tous les points, Bossuet n'avait-il pas dû reconnaître qu'il n'y avait rien.

(1) Il faudrait tout un volume pour raconter ce grand débat. Nous l'écrirons peut-être un jour. Obligé de nous restreindre, afin de ne pas compromettre l'unité du présent ouvrage, nous nous sommes attaché à faire connaître des circonstances et des écrits jusqu'à présent négligés ou inconnus. Notre récit, dans ce chapitre et les suivants, s'ajoute à ceux qu'on peut lire ailleurs et les complète : il ne les reproduit pas.

(2) Mémoire de Fénelon à M<sup>me</sup> de Maintenon.

dans les idées de son confrère, qui pût porter atteinte à la foi? *In dubiis libertas*, en matière douteuse, on est libre : c'est un principe de l'école. Malheureusement, les théologiens l'oublent trop dans la pratique. Ils souffrent malaisément qu'on les contredise, et s'ils n'osent pas soutenir ouvertement que l'opinion contraire soit une hérésie, ils le disent souvent tout bas, et ils le pensent presque toujours. Bossuet surtout, fort et fier de ses longs travaux, de sa gloire et de son génie, accoutumé à être obéi comme un dictateur et vénéré comme un oracle, Bossuet n'admettait guère qu'on lui résistât. A Issy, il avait pu se laisser attendrir par la docilité de Fénelon, qui se plaisait à reconnaître en lui la plus haute autorité doctrinale de l'Église de France ; mais déjà les concessions qu'il avait dû faire, lors de la signature des articles, lui avaient laissé au cœur un *je ne sais quoi* qui le tourmentait fort. Qu'on refuse, à présent, d'approuver son livre et sa doctrine ; qu'on ait l'air d'approuver en public ce qu'il a publiquement condamné ; il éclatera, il combattra sans relâche, sans ménagements et sans pitié ; il faudra que tout cède et qu'il triomphe ; car il avait le tempérament des dominateurs du monde :

*Parcere subjectis et debellare superbos.*

Aussi, dès que Bossuet apprit, malgré le soin que l'on mit à le lui cacher, que Fénelon faisait un livre, il n'hésita point à déclarer qu'il allait y avoir un grand scandale (1).

(1) Lettres de Bossuet à l'abbé de Maulevrier. — Lettres de M. de La Chétardie à M. Tronson du 4 et du 27 janvier 1697.

C'est le duc de Beauvillier qui fut chargé de présenter au roi le livre des *Maximes*. Le même jour, il en remit un exemplaire à Bossuet. Ce prélat resta encore deux jours à Versailles, sans en parler à personne. Il revint ensuite à Paris, où il persista quinze jours entiers dans le même silence, à l'égard de ses meilleurs amis, lisant cependant le livre avec une grande attention (1).

Si Bossuet ne parlait pas, il écoutait beaucoup ; car dès le 15 février, il écrivait à l'évêque de Chartres : « Le livre fait grand bruit, et je n'ai pas ouï nommer une personne qui l'approuve. Les uns disent qu'il est mal écrit, les autres qu'il y a des choses très-hardies, les autres qu'il y en a d'insoutenables. » Chacun raisonnait, discutait, s'emportait, et M<sup>me</sup> de Maintenon écrit à l'archevêque de Paris qu'on n'avait jamais vu un « pareil vacarme. »

« Ce déchainement si subit fit soupçonner à bien des gens qu'il avait été préparé par les ennemis de l'auteur (2). » Le P. d'Avrigni croit, de son côté, que beaucoup crièrent parce qu'on les fit crier ; et il sait que ceux qui n'avaient pas lu le livre criaient encore plus fort que les autres (3).

Les amis de Fénelon furent consternés ; ses ennemis triomphèrent. Deux camps se formèrent aussitôt à la cour. Dans l'un, le grand nombre, Bossuet à la tête ; à ses côtés l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres :

(1) Journal de Le Dieu. — Lettres de Bossuet à son neveu du 14 et du 24 février, du 14 et du 24 mars 1697.

(2) LEGENDRE, *Mémoires*, p. 237-238.

(3) D'Avrigni, à l'année 1699. — Cf. SAINT-SIMON, t. 1, p. 466. — Lettres de Brisacier à Fénelon, 28 février 1697. — BOSSUET, *Relation du quiétisme*, VI<sup>e</sup> section, in-4<sup>o</sup>. — FÉNELON, réponse à la *Relation*, § 88. — RAMSAY, *Histoire de Fénelon*, p. 45.



c'est ce que l'on appela le *triumvirat du quiétisme* ; avec eux M<sup>me</sup> de Maintenon, les envieux, les ambitieux, tous ceux qui voulaient plaire, c'est-à-dire presque toute la cour ; dans le clergé, les admirateurs de Bossuet, les amis des trois évêques, les amis de leur faveur, ceux qui avaient reçu, ceux qui attendaient encore : c'était presque tout l'épiscopat français. La plupart restèrent en silence, quelques-uns se prononcèrent, aucun ne fut plus ardent que l'archevêque de Reims. C'était le frère de Louvois, Maurice Le Tellier, prélat avide et fastueux, qui aimait tout ce qui messied à un évêque : les équipages, la table et le reste (1). Il n'avait rien de ce qu'il faut pour s'élever à l'idée du pur amour ; mais ce qu'il haïssait dans Fénelon, c'était moins sa doctrine que son désintéressement et ses vertus (2). Tout le parti janséniste fut avec Bossuet.

Que restait-il à l'archevêque de Cambrai ? Quelques amis dévoués, mais rares, et les ennemis de ses ennemis. Les Jésuites n'aimaient pas les triumvirs : l'évêque de Chartres leur préférait Saint-Sulpice ; de Noailles était arrivé sans eux ; Bossuet criait contre leur morale (3), les contenait par son crédit, et balançait leur influence. Du reste, ils ne pouvaient pas être d'un parti où se trouvaient les jansénistes. Ils se rangèrent donc en corps

(1) V. *Mém. de l'abbé Legendre*. — M<sup>me</sup> DE LA FAYETTE, *Mém. de la cour de France*, etc.

(2) Lettre de M<sup>me</sup> de Coulanges à M<sup>me</sup> de Sévigné, 22 février 1695.

(3) Il avait voulu faire condamner la morale des casuistes à l'assemblée de 1682. Le temps manqua. Il s'y reprit, et réussit à l'assemblée de 1700. La censure ne désigna ni les livres, ni les auteurs ; mais l'abbé Le Dieu avait rédigé une clé dont le manuscrit se trouve au séminaire de Meaux.

autour de Fénelon, et formèrent presque à eux seuls le parti *cambrésien*. Quelques-uns d'entre eux cependant penchaient du côté des *Meldistes*. C'étaient surtout des prédicateurs : Bourdaloue, qui s'était prononcé dès l'origine ; le P. Gaillard, et le P. La Rue, ami personnel de Bossuet.

Avec les Jésuites, Fénelon eut pour lui un personnage considérable, le cardinal de Bouillon (1). C'était, dit Saint-Simon, l'homme le plus chimérique et le plus vaniteux du royaume. Il ne pouvait se résigner à l'influence qu'avait prise à la cour l'évêque de Chartres, ce *cuistre violet*, comme il l'appelait couramment. Parce que Turenne avait haï Louvois, il haïssait l'archevêque de Reims ; il haïssait l'archevêque de Paris et tous les Noailles, parce que de tout temps sa famille les avait détestés. Toutes ces haines, son amitié pour Fénelon, l'espérance qu'il avait d'arriver à une ambassade par les Jésuites, firent du cardinal le plus chaud partisan de l'archevêque de Cambrai.

Les Jésuites se mirent immédiatement en campagne. Dès le 16 mars 1697, M<sup>me</sup> de Maintenon écrit à M. de Noailles : « La cabale devient de jour en jour plus grande et plus hardie... C'est à vous, Monseigneur, à soutenir la cause de l'Église et M. de Meaux, que le P. de La Chaise attaque auprès du roi. » Le P. de La Chaise disait, à cette époque, qu'il défait tout le genre humain de trouver dans le livre de M. de Cambrai la moindre

(1) Neveu de Turenne, cardinal à vingt-cinq ans et paraissant plus jeune encore, ce qui le fit appeler l'*enfant rouge*.

chose digne de censure. Le P. Le Valois, confesseur des princes, n'était pas moins affirmatif (1).

Mais tout allait changer de face. Le roi, qui n'avait rien su jusque-là, fut tout à coup instruit par Pontchartrain. Il accueillit Pontchartrain, « comme David aurait écouté un prophète envoyé de Dieu pour lui donner un avis salutaire. » Aussi surpris qu'affligé de cette nouvelle, il alla d'abord chez M<sup>me</sup> de Maintenon et lui dit : « Eh quoi ! madame, que deviendront donc mes petits enfants ? En quelles mains les ai-je mis (2) ? »

Le grand coup était porté. L'archevêque de Reims vint alors. Il entretint plusieurs fois le roi du livre des *Maximes*, en signala, en exagéra les défauts, afin de perdre Fénelon, et d'étaler son zèle. M<sup>me</sup> de Maintenon agit de son côté. « On mit le roi en colère, dit Saint-Simon, et il s'en expliqua durement avec les deux Pères confesseurs. Bossuet acheva, quand, en présence de toute la cour, à genoux, les larmes aux yeux, la calotte à la main, il demanda pardon au roi de ne lui avoir pas révélé plus tôt le fanatisme de son confrère. Ce spectacle parut risible à la plupart des courtisans. Mais le roi fut vivement frappé, dit Fénelon, « de l'air pénitent avec lequel M. de Meaux lui demanda pardon de ne lui avoir pas révélé mon fanatisme (3). »

Les Jésuites étaient allés trop vite : ils avaient pris parti, dans une question de doctrine, sans savoir la pen-

(1) PHELIPPEAUX, *Relation*, 1<sup>re</sup> partie, p. 248, et 2<sup>e</sup> partie, p. 132.

(2) Discours sur la vie et la mort de M. d'Aguesseau, conseiller d'État, par M. d'Aguesseau, chancelier de France, son fils.

(3) Réponse à la *Relation*, ch. VII. — PHELIPPEAUX, 1<sup>re</sup> partie, p. 248. — *Mém. de l'abbé Legendre*, p. 240.

sée du roi. Le roi, en se prononçant, les mit dans un embarras extrême. Ils voyaient leur échapper, avec le confessionnal, tout leur crédit, tout leur prestige : la nomination aux bénéfices, qui mettait, pour ainsi dire, l'Église de France dans leurs mains, sans compter les avantages matériels, dont ils étaient comblés par la libéralité du prince, et par l'avidité des solliciteurs (1).

Les supérieurs inquiets se consultèrent, dit Saint-Simon, les gros bonnets à quatre vœux, et il fut résolu qu'il fallait céder à l'orage (2). » Le P. de La Rue prêchait devant le roi. Le jour de l'Annonciation, après avoir fini son sermon, il en commença un autre, qui ne dura pas moins d'une demi-heure, contre le fanatisme et les extravagances des nouveaux mystiques, « et parla avec le zèle d'un Jésuite commis par la Société pour lui parer un mauvais coup (5). » Le même jour, Bourdaloue et le P. Gaillard firent retentir des mêmes plaintes les chaires de Paris ; un autre Jésuite fit comme eux, à l'église paroissiale de Versailles. « Les Jésuites font le plongeon, » écrit Bossuet (4). Que leur importe ? La situation était sauvée : ils conservaient tout ce qu'ils avaient cru perdre.

(1) Le P. de La Chaise ne paraît pas avoir été accusé de vendre ses services : c'eût été de la simonie ; mais le bruit courait que dans la distribution des bénéfices, les bienfaiteurs des Jésuites n'étaient pas les derniers servis, et que les gros bénéfices étaient pour les gros bienfaiteurs. Vraie ou fausse, cette opinion n'était pas de nature à compromettre les intérêts temporels de la Compagnie. (Voir à ce sujet de curieux détails dans les *Mémoires* de l'abbé Blache, *passim*.)

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 471-472.

(3) La sortie du P. de La Rue fut un événement. (V. lettre xvi de Racine à son fils.) — Les ambassadeurs étrangers en entretenirent leurs gouvernements. (V. *Archives de la Bast.*, t. IX, lettre de l'ambassadeur Erizzio au doge de Venise.)

(4) Lettre à son neveu, 31 mars 1697.

Le P. de La Chaise, particulièrement compromis, se fit particulièrement remarquer. Après être resté quelque temps en silence, il se déclara ouvertement contre le livre des *Maximes*, où il y avait, dit-il au roi, d'après un père de la Compagnie, quarante-trois propositions à réformer. Il dit la même chose à Bossuet (1). Mais en même temps qu'il décriait le livre à la cour, il le soutenait à Rome. L'abbé Bossuet en informe son oncle, qui lui répond : « Je ne doute point que ce que vous pensez du P. de La Chaise ne soit véritable : il est Jésuite autant que les autres (2). »

Bossuet, avant l'apparition du livre des *Maximes*, avait déclaré qu'il le combattrait. Toutefois, le premier feu passé, il avait annoncé « qu'il donnerait en secret ses remarques à Fénelon comme à son ancien ami. » Mais, se voyant tout à coup soutenu par l'opinion publique et par le roi, il ne garda plus aucun ménagement, et manifesta hautement l'intention d'arracher à l'archevêque de Cambrai une rétractation absolue. Les remarques secrètes furent communiquées à des tiers ; Fénelon ne put jamais les obtenir (3).

Avec des adversaires nombreux, puissants, déterminés ; des amis réduits à se cacher et à se taire ; sans crédit, sans secours, l'archevêque de Cambrai comprit qu'il n'avait rien à espérer en France. Il prit donc le parti de soumettre son livre au Pape, et demanda l'autorisation du roi. Le roi hésita : cette démarche portait

(1) Lettre de Bossuet à son neveu, 24 mars 1697.

(2) Lettre de Bossuet à son neveu, 7 avril 1697.

(3) Lettre de Fénelon au roi, 11 mai 1697.

atteinte aux libertés de l'Église gallicane, habituée à juger, en première instance, les questions de doctrine qui s'élevaient dans son sein. D'un autre côté, qui pouvait dire dans quel sens le Pape allait prononcer? Bossuet garantit la condamnation comme infaillible. Quant à l'atteinte portée aux libertés gallicanes, on saurait recevoir la décision du Saint-Siège de manière à tout réparer. Fénelon obtint donc l'agrément du roi, et le 27 avril 1697, il déféra son livre au Pape, promettant une soumission absolue au jugement qui serait prononcé (1).

Il semble qu'il n'y eût plus qu'à rester en paix, en attendant la décision de Rome. Bossuet continua d'agir. Il proposa à l'archevêque de Paris et à l'évêque de Chartres de s'assembler pour examiner le livre de Fénelon, en extraire les propositions dignes de censure, et attacher à chacune d'elles les qualifications qu'elle paraîtrait mériter. Quand ce travail fut terminé, on invita Fénelon à assister aux conférences.

L'état de la question se trouve nettement déterminé dans le mémoire que Bossuet remit, à cette occasion, à M. de Noailles, pour être communiqué à l'archevêque de Cambrai. Le nombre des propositions jugées dignes de censure y est porté à quarante-huit. Bossuet les représente, en grande partie, comme autant d'*erreurs dans la foi*, et un très-grand nombre comme *contraires à la foi, induisant tout le quiétisme, des choses abominables, des conséquences affreuses*, désavouées à la vérité par l'auteur, mais dont il posait le principe. Il conclut que

(1) *Mémoires de Le Dieu*, t. II, p. 228 — D'AGUESSEAU, *Mémoires sur les affaires de l'Église de France*.

tout le livre des *Maximes* n'est du commencement à la fin qu'une apologie du quiétisme. Quant aux explications que l'auteur pourrait donner, Bossuet disait « qu'elles n'étaient pas recevables, parce qu'elles n'étaient pas sincères. »

« Il déclarait dès lors, et il a déclaré encore plus solennellement depuis, que lui et ses collègues ne mettaient point en question la fausseté de la doctrine, qu'ils la tenaient déterminément mauvaise et insoutenable. »  
 « Rien n'est plus clair que ces paroles, dit encore Fénelon ; il ne voulut m'attirer dans l'assemblée que pour décider, que pour parler au nom de l'Église. Quoi ! ne pouvait-on pas craindre de se tromper en me condamnant ? Non, on ne mettait pas en question que je ne fusse dans l'erreur, et que je ne dusse me dédire (1). »

Mais de quel droit les trois évêques venaient-ils s'ériger ainsi en juges de la doctrine de leur collègue, au moment où il venait de la soumettre au Souverain-Pontife, leur supérieur commun ? « Devais-je, dit-il, tenter ces conférences, ou plutôt subir la correction de ce tribunal ? » Et non seulement c'étaient des juges sans autorité, mais des juges prévenus, dont l'opinion était arrêtée, la sentence prête, et qui déclaraient n'avoir aucune explication à recevoir. Fénelon faisait observer : « qu'il n'y avait point de particulier à qui on refusât la liberté de s'expliquer, et qu'il était étonnant qu'on la refusât à un évêque. » Il rapportait un fait curieux, et vraiment embarrassant pour ses adversaires : c'est que le cardinal Cajétan fut universellement blâmé à Rome, pour n'avoir pas voulu recevoir l'explication de Luther.

(1) FÉNELON, réponse à la *Relation*

Moins prévenus que Bossuet, dont ils ne partageaient pas toutes les idées, ni surtout l'intolérance, M. de Noailles et l'évêque de Chartres se rendaient aux raisons de l'archevêque de Cambrai. Ils restaient en correspondance avec lui, recevaient ses explications, lui soumettaient leurs difficultés et leurs doutes, et cherchaient à tout concilier. Leur cœur les entraînait vers Fénelon, dès que Bossuet n'était plus là. L'archevêque de Paris avait d'ailleurs quelque intérêt à ne pas trouver si pernicieux un livre qui n'eût point paru, s'il ne l'avait trouvé *correct et utile*. « Il faut, disait en riant M<sup>me</sup> Guyon, que ce soit un fort bon livre, puisqu'on prend tant de soin de me le cacher. » « Je vous en conjure par les entrailles de Jésus-Christ, écrivait-elle au duc de Chevreuse, qu'on n'abandonne pas le livre, mais qu'on l'éclaircisse ; dites-le au B. (1). »

C'est le moyen qu'avait, de son côté, imaginé l'évêque de Chartres. Il proposa donc à Fénelon de s'expliquer, auprès des fidèles, dans une instruction pastorale, et en même temps d'éclaircir les passages douteux de son livre, et d'en adoucir les endroits trop durs, dans une seconde et meilleure édition (2). L'instruction pastorale parut. Fénelon se mit aussitôt à corriger son livre, et on conserve à la Bibliothèque nationale le précieux exemplaire sur lequel il travailla. Les marges en sont chargées d'une écriture fine et serrée, partie au crayon, partie à l'encre, car le texte fut lu et examiné plusieurs

(1) Lettre inédite au duc de Chevreuse, avril 1697.

(2) V. à ce sujet la lettre de l'abbé Guinot à Fénelon, 12 août 1697, et la réponse de Fénelon du 16 août. — V. aussi FÉNELON, réponse à la *Relation*, chap. vii.



fois. Mais à la page 57, les annotations s'arrêtent : l'évêque de Chartres, Bossuet aidant, s'était ravisé. « Si vous soutenez le livre par des explications, écrit-il à Fénelon, on le tiendra bon et utile, sain dans la doctrine ; on le réimprimera ; on accusera de peu d'intelligence ou de mauvaise intention ceux qui le condamnent (1). »

Fénelon n'eût éprouvé aucune répugnance à conférer avec les évêques de Paris et de Chartres. « Pourquoi donc, demanda Bossuet, M. de Cambrai voulait-il me séparer d'eux? » — « Pourquoi? répondit Fénelon. Parce qu'ils ne veulent pas, comme M. de Meaux, m'arracher une rétractation sous un titre plus spécieux ; parce qu'ils ne m'ont point tendu de piège, pour me réduire à approuver leurs livres ; parce qu'ils ne me revient point qu'ils parlent de moi à leurs amis, comme d'un fanatique ; parce que, loin d'être blessés de mon refus pour l'approbation du livre de M. de Meaux, ils ont cru mes raisons concluantes pour ne le pas approuver (2). »

Les deux évêques ne consentirent point à se séparer de Bossuet. Fénelon voulut alors leur donner une preuve de sa déférence et de son amour pour la paix : il consentit à conférer avec son terrible adversaire ; mais il y mit trois conditions :

La première, qu'il y aurait des théologiens et des évêques présents à la conférence ;

La seconde, que l'on parlerait tour à tour, et que

(1) Lettre du 28 mai 1697.

(2) Réponse à la *Relation sur le quietisme*.

les demandes et les réponses seraient écrites sur le champ ;

La troisième, c'est que Bossuet ne se servirait point du prétexte de ces conférences pour se rendre examinateur du livre des *Maximes*, et que cet examen demeurerait, selon un premier projet approuvé du roi, entre l'archevêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot.

On répondit à Fénelon que ces conditions rendaient, selon les vues de M. de Meaux, les conférences inutiles, et les négociations furent irrévocablement rompues (1).

C'était une seconde occasion qui se présentait de se taire, et d'attendre en paix le jugement du Pape. Ce fut le commencement de la guerre. On débuta par des rigueurs. Déjà, au mois de mai, on avait renvoyé de Saint-Cyr trois des religieuses que l'on soupçonnait d'être les plus attachées aux maximes de la spiritualité nouvelle ; et Louis XIV était venu déclarer lui-même, devant la communauté assemblée, qu'elles ne rentreraient jamais. Parmi ces religieuses était M<sup>me</sup> de La Maisonfort, que M<sup>me</sup> de Maintenon avait tant aimée, et dont elle avait espéré faire la pierre fondamentale de Saint-Cyr. On lui permit de se retirer à Meaux, sous la direction de Bossuet (2).

Fénelon désirait aller à Rome, pour y défendre son livre et répondre aux difficultés des examinateurs. Il en demanda l'autorisation au roi. Louis XIV lui répondit, le 1<sup>er</sup> août 1697, « qu'il ne jugeait point à propos de

(1) BAUSSET, *Histoire de Fénelon*, liv. III, chap. XXI.

(2) Lettre de Bossuet à son neveu, du 19 mai 1697.

lui permettre d'aller à Rome ; qu'il lui enjoignait, au contraire, de se rendre dans son diocèse, et qu'il lui défendait d'en sortir. » Dès le lendemain, Fénelon quittait la cour, pour n'y plus jamais reparaitre.

Il est juste, à présent, d'écouter la voix de Bossuet. Voici comment il s'explique, dans un écrit intitulé : *Mémoire de M. l'évesque de Meaux à M. l'archevêque de Cambrai, envoyé par les mains de M. l'archevêque de Paris, le lundi 15 de juillet 1697* (1).

1° Les trois prélats ne sont point les accusateurs et ne se donnent point pour les juges de l'archevêque de Cambrai. Ce sont des témoins qu'il a invoqués lui-même, et qu'il a mis dans l'impossibilité de se taire, puisqu'il a déclaré, dès son avertissement, page 16, qu'il ne prétendait, dans cet ouvrage, qu'expliquer avec plus d'étendue la doctrine renfermée dans les articles d'Issy.

« Si, au lieu d'expliquer ces principes, il les détruit, et que la doctrine qu'il enseigne soit mauvaise, ces prélats, qu'il appelle ainsi en garantie, à la tête de son livre, sont indispensablement obligés à parler, à moins de vouloir que toute l'Eglise leur impute cette mauvaise doctrine et de se déclarer prévaricateurs de leur ministère. »

2° Ils n'ont fait aucun éclat ; tout s'est passé en silence. On a proposé à l'archevêque de Cambrai des conférences, pour traiter tout amiablement. Il n'a pas voulu les accepter.

(1) Ce mémoire fut imprimé en janvier 1698, dans les *Divers écrits ou mémoires sur le livre intitulé* « *Explication des Maximes des saints.* »

3° Il se plaint qu'on ne veuille pas recevoir ses explications ; mais ses explications sont connues. Il les a suffisamment détaillées dans un écrit adressé à l'évêque de Chartres, et qui est trois fois plus long que son livre. Or, « nous sommes prêts à lui faire voir que son explication est pleine d'erreurs, et que, loin de purger celles du livre, elle y en ajoute d'autres ; enfin, que le système, très-mauvais en soi, l'est encore plus avec l'explication. »

4° Ce qu'on demande à M. de Cambrai, c'est une rétractation de son livre. On le fait, parce que « c'est le seul parti à prendre. » L'auteur trouvât-il une explication bonne en elle-même, qu'elle ne serait pas recevable, parce qu'alors elle ne s'accorderait pas avec le livre ; « le peuple ne saurait à quoi s'en tenir entre une explication qui serait orthodoxe et un livre qui ne le serait pas. »

5° Bossuet termine par ces paroles : « Si l'auteur se résout enfin, comme on l'en conjure de nouveau, de venir à des conférences, de vive voix, nous aurons vu en un moment ce que nous pouvons attendre les uns des autres : je lui répondrai à tout ce qu'il voudra. Ce que je puis lui dire, en attendant, c'est que, lorsqu'il s'agit de la foi, je ne fais aucun cas de mes opinions particulières, si j'en ai ; que je ne rejette aucune des opinions de l'école, et que, pourvu qu'on sache bien prendre le fond commun dont elles conviennent toutes, je n'ai rien à demander davantage. »

Ces dernières paroles sont conciliantes ; le reste du mémoire n'y ressemble pas : il fait durement entendre à l'archevêque de Cambrai qu'il n'y a pas d'explications

possibles, et qu'il ne lui reste qu'à se rétracter. Quoi qu'il en dise, ce n'est pas comme témoin que Bossuet paraît ici, mais comme accusateur et comme juge. Appelés, de bonne foi, par Fénelon, en témoignage de sa doctrine, les commissaires d'Issy, en attendant le jugement du Pape, n'avaient qu'à déclarer qu'ils ne la partageaient pas. Et si Bossuet voulait des conférences, pourquoi refusa-t-il de les accepter, simple témoin qu'il prétendait être, aux conditions posées par l'archevêque de Cambrai ?

Fénelon se trouvait donc placé dans cette alternative : ou de s'engager, si on l'attaquait, dans un débat public, et d'encourir une éclatante disgrâce ; ou de se rendre à l'ultimatum de Bossuet, de venir incliner devant un collègue impérieux sa dignité épiscopale et ses convictions, et recevoir, en secret, devant trois évêques qui n'avaient aucune autorité sur lui, une correction fraternelle qui n'eût pas manqué d'être portée, le lendemain, à la connaissance de toute l'Église. Sûr de la droiture de ses intentions et de l'orthodoxie de sa pensée, à couvert devant sa conscience et devant Dieu, par l'examen sévère qu'il avait fait subir à son livre, et les approbations qu'on y avait données ; soumis par avance, d'esprit et de cœur, à la décision de son véritable juge, il accepta la disgrâce et le débat public. On lui avait refusé un tribunal de théologiens et d'évêques ; c'est à la face de la France, de l'Église entière qu'il se défendra.

M<sup>me</sup> de Maintenon, si prévenue contre lui à cette époque, ne put s'empêcher de rendre hommage à son

caractère et à sa bonne foi. « Il croit, écrit-elle à M. de Noailles, soutenir la religion en esprit et en vérité. S'il n'était pas trompé, il pourrait revenir, par des raisons d'intérêt. Je le crois prévenu de bonne foi : il n'y a plus d'espérance. »

Cette lettre est du 15 juillet 1697. Deux jours après, on remit à Fénelon le mémoire de l'évêque de Meaux, et l'on attendit sa réponse. Il déclara, au bout de quinze jours, qu'il n'avait rien autre chose à faire qu'à attendre le jugement du Pape. C'est alors que Louis XIV lui donna l'ordre de quitter la cour.

Avant de se retirer, il écrivit à M<sup>me</sup> de Maintenon une lettre remplie d'une résignation simple et digne. « Il ne me reste, Madame, dit-il en terminant, qu'à vous demander pardon de toutes les peines que je vous ai causées. Je serai toute ma vie aussi pénétré de vos anciennes bontés, que si je ne les avais point perdues ; et mon attachement respectueux pour vous, Madame, ne diminuera jamais. » Cette lettre, qui rappelait à M<sup>me</sup> de Maintenon tant de souvenirs, la jeta dans une profonde tristesse : sa santé en fut altérée. « Je voudrais bien accorder ce que je dois à la religion avec ce que je dois à l'amitié, » écrivait-elle à M. de Noailles (1). C'était bien simple : s'en rapporter au chef de l'Église, et ne se mêler de rien. Mais Bossuet, pour tenir le roi dans sa main, avait besoin d'elle ; par l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres, on lui faisait une obligation de conscience de s'employer à perdre Fénelon.

(1) Août 1697.

Aussitôt que le duc de Bourgogne connut la disgrâce de son maître, il courut se jeter aux pieds du roi. « Mon fils, lui dit Louis XIV, je ne suis pas maître de faire de ceci une affaire de faveur ; il s'agit de la pureté de la foi. » Tous les amis de l'archevêque de Cambrai lui restèrent fidèles, et Versailles fut témoin d'un spectacle qui ne se voit guère à la cour. Le roi, dans un entretien qu'il eut avec le duc de Beauvillier, lui fit pressentir le sort qui le menaçait lui-même. Beauvillier répondit « qu'il se rappelait avoir engagé Sa Majesté à nommer Fénelon précepteur du duc de Bourgogne, et qu'il ne pourrait jamais se repentir de l'avoir fait ; qu'il avait été son ami, et qu'il l'était encore. » Les courtisans admiraient que l'on exposât ainsi sa fortune. « Sacrifiez-moi, lui écrivait cependant Fénelon, et soyez persuadé que mes intérêts ne me sont rien, en comparaison des vôtres (1). » C'est dans cette lettre qu'il dit : « Vous savez qu'on a refusé de me laisser expliquer, et on veut absolument m'imputer des erreurs que je déteste, autant que ceux qui me les imputent. Je ne respire, Dieu merci, que sincérité et soumission sans réserve ; après avoir présenté au Pape toutes mes raisons, je n'aurai qu'à me taire et à obéir. »

Le plus docile des instruments de Bossuet, c'était le roi. Il lui avait persuadé « qu'il y allait de toute la religion, » et que la condamnation des *Maximes* ne pouvait rencontrer aucune difficulté à Rome. Il eut soin pourtant de prévenir l'esprit du Pape, et de lui faire

(1) Lettre de Fénelon au duc de Beauvillier, 12 août 1697.

entendre ce que le clergé de France et le roi même attendaient de lui. Il rédigea à cet effet une lettre, que le roi transcrivit de sa main, et qu'il adressa au Pape le 26 juillet 1697. Le roi y dénonçait le livre de Fénelon « comme très-mauvais et très-dangereux, comme déjà réprouvé par un grand nombre de docteurs et de savants religieux. » Il ajoutait que « les explications données par l'archevêque de Cambrai n'étaient pas soutenables, » et finissait par assurer le Pape « qu'il emploierait toute son autorité pour faire exécuter la décision du Saint-Siège. »

L'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres n'étaient pas si faciles à mettre en mouvement. « Ils n'agissent qu'autant qu'ils sont poussés, » écrivait Bossuet (1). Il les poussait donc, il les entraînait dans sa marche ardente et passionnée ; il les malmenait, dès qu'ils paraissaient hésiter. « Prenez, leur disait-il, le parti qu'il vous plaira ; je vous déclare que j'élèverai ma voix jusqu'au ciel contre des erreurs que vous ne pouvez plus ignorer (2). »

Il fallut courber la tête, et, le 6 août 1697, les trois prélats signèrent une *Déclaration de leurs sentiments sur le livre des Maximes des saints*, et la remirent, avec l'autorisation du roi, entre les mains de M. Delphini, nonce du Pape. Puis ils la firent imprimer en latin et en français, pour la répandre dans toute l'Europe (5).

C'est Bossuet qui rédigea la déclaration des trois évêques. Obligé d'en adoucir quelques endroits et d'en

(1) A son neveu, 10 juin 1697.

(2) PHELIPPEAUX, *Relation*, 1<sup>re</sup> partie, p. 297.

(3) V. l'édition originale, Bibl. nat., manusc., fonds fr., n° 13924.



supprimer d'autres, par déférence pour ses collègues, il voulut se donner libre carrière dans un travail qui lui fût personnel. Il l'écrivit en latin, pour le Pape, et en français, pour le public. C'est le *Summe doctrinae*, le *Sommaire de la doctrine du livre qui a pour titre : Explication des maximes des saints*. Bossuet l'écrivit à Germigny et le termina le 20 août 1697.

Cet écrit, très-méthodique, se partage en trois parties : l'exposition sommaire de la doctrine, les conséquences de la doctrine, et la discussion des explications de l'auteur.

La clef du système, c'est l'amour pur. De ce principe résultent, selon Bossuet, trois maximes, qui sont des erreurs : l'indifférence par rapport au salut ; l'inaction, qui résulte de l'indifférence ; et le sacrifice du bonheur éternel. Les conséquences, les voici : on ne pratique plus les vertus, on acquiesce à sa réprobation éternelle, on consent à la haine éternelle de Dieu, on se laisse aller à toutes les folies d'un fanatisme « plus pernicieux encore. »

L'archevêque de Cambrai avait, sans empressement et sans peur, accepté le débat sur le terrain où l'avaient transporté ses adversaires. A son tour, il s'adresse au public, d'abord dans des lettres que le duc de Beauvillier publia, sous le titre de *Lettres à un ami*, ensuite dans une instruction pastorale datée du 15 septembre 1697 (1). « En lisant cette explication, répondit Bossuet, malgré les douces et coulantes insinuations

(1) Édition originale, Bibl. nat., manusc., fonds fr., n° 13924.

dont elle est remplie, on n'est pas longtemps sans s'apercevoir qu'en effet cette explication est un autre livre, construit sur d'autres principes directement opposés à ceux du premier, et qui ont eux-mêmes besoin d'explication (1). »

C'est ainsi que Bossuet croyait pouvoir rejeter toutes les justifications de l'archevêque de Cambrai. Ou bien, selon lui, ces justifications étaient des erreurs nouvelles ; ou bien, étrangères à la question, elles démontraient ce qui n'était pas contesté ; ou bien, si elles avaient rapport au livre, elles n'aboutissaient qu'à le contredire.

Fénelon prétendait, de son côté, que si l'évêque de Meaux se montrait si sévère pour son livre, c'est qu'il l'entendait mal ; et que, s'il l'entendait mal, c'est qu'il le voulait bien. Il a trois choses surtout à reprocher à son adversaire : d'abord, des altérations de son texte ; puis ce procédé, si commun dans les discussions, et si injuste, qui consiste à découper dans un livre les passages susceptibles d'être pris en mal, et à les considérer en eux-mêmes, sans égard à tout ce que l'auteur peut dire, soit avant, soit après, pour les adoucir ou les expliquer ; enfin, une préoccupation constante à profiter des facilités que ce procédé fournit, à tout prendre à la rigueur, dans le plus mauvais sens, et à tirer des textes ainsi entendus des conséquences aussi abominables qu'elles sont éloignées de la pensée de l'auteur.

Or, est-ce ainsi qu'il convient d'interpréter un livre ? Est-ce dans des propositions isolées, séparées des expli-

(1) Préface à l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai.

cations, des correctifs qui les accompagnent, qu'il faut chercher la pensée d'un auteur? Est-ce que l'auteur eût jamais consenti à les écrire, sans les précautions qui les tempèrent? Et si le lecteur les prend autrement qu'on ne les lui donne; si, contre l'intention de l'auteur, il les détache de ce qui les rend bonnes pour les rendre mauvaises, et trouve ainsi que le livre est pernicieux, à qui est-il juste de s'en prendre? Est-ce à l'auteur? Peut-on citer un livre, même le plus saint, qui, ainsi entendu, n'offre pas le même péril?

Que si l'on veut bien, comme il est juste, s'en tenir à la suite du texte, Fénelon se croit à même de prouver que toutes les propositions qu'on incrimine se renferment dans les limites de la vérité; ou bien, ce qui revient au même, que le mauvais sens qu'on lui donne est en opposition formelle avec la doctrine de son livre. Il va plus loin; il cite trois cents textes empruntés aux mystiques approuvés et aux saints Pères, et il déclare qu'il en tient cinq cents autres à la disposition de ses contradicteurs. Sur quoi il s'explique ainsi: « Voulez-vous raisonner sur des propositions isolées? Il est clair que les textes des saints mystiques sont beaucoup plus forts que tout ce que vous avez repris dans mon *Explication des maximes*; il n'est pas moins incontestable que les livres de ces mystiques sont universellement considérés, et par vous-mêmes, comme les sources les plus pures de la vie spirituelle; comment venez-vous dire, après cela, que le mien est pernicieux? » Dira-t-on qu'il n'est point raisonnable de procéder de la sorte, et que les propositions des saints ne doivent pas être séparées de leurs correctifs? « Oui, dit Fénelon, il faut être juste

pour les saints ; pourquoi ne l'être pas envers moi ? Y a-t-il deux poids et deux mesures dans la maison de Dieu ? Mon livre est-il le seul où l'on soit en droit de deviner des impiétés que le texte condamne clairement dans toutes les pages ? Mon livre sera-t-il le seul dans lequel il sera permis de tronquer des morceaux, pour leur faire dire ce qu'ils ne peuvent jamais dire, quand on ne les ôte point de leur place naturelle, hors de laquelle je ne les reconnais plus (1) ? »

Quant à l'amour pur, la clef du système, d'après Bossuet, il était facile à Fénelon de montrer que ses idées étaient, en ce point, conformes à la doctrine la plus répandue dans les écoles de théologie (2). »

Au tour que prenaient les choses, avec l'habileté, la vigueur, l'éloquence entraînant que déployait l'archevêque de Cambrai, il était à craindre que les théologiens ne se missent avec lui, à cause de l'amour pur, et les ordres religieux, à cause des mystiques. Or, les ordres religieux avaient une grande influence à Rome ; c'est là que le Saint-Office allait prendre ses consultants (3).

(1) FÉNELON, *Les principales propositions du livre des Maximes des saints, justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs.*

(2) On fit contre Bossuet le quatrain suivant :

Si Bossuet, sur le divin amour,  
A Fénelon se montre si contraire,  
Il pense, il parle en évêque de cour  
Qui ne connaît qu'un amour mercenaire.

(Manusc. de Saint-Sulpice, *Recueil sur le quiétisme*, n° 49.)

(3) A cause de l'ignorance proverbiale alors des évêques d'Italie. On disait qu'ils étaient confits dans la politique et saupoudrés de théologie, *inforinati di teologia*. Phelippeaux dit avoir connu un vieil

Bossuet écrivit *Schole in tuto*, pour tranquilliser l'école, et un autre petit traité, également en latin, *Mystici in tuto*, pour bien faire entendre aux mystiques qu'il ne voulait pas troubler leur sommeil. Mais à peine avait-il fait paraître un ouvrage, que Fénelon, par sa réponse, en détruisait à peu près tout l'effet.

Le public était avec lui, quand il écrivait à son terrible adversaire : « Plût à Dieu, Monseigneur, que vous ne m'eussiez pas contraint de sortir du silence que j'ai gardé jusqu'à la dernière extrémité ! Dieu, qui sonde les cœurs, sait avec quelle docilité je voulais me taire, jusqu'à ce que le Père commun eût parlé, et condamner mon livre, au premier signal de sa part. Vous pouvez, Monseigneur, tant qu'il vous plaira, supposer que vous devez être contre moi le défenseur de l'Église, comme saint Augustin le fut contre les hérétiques de son temps. Un évêque qui soumet son livre, et qui se tait après l'avoir soumis, ne peut être comparé ni à Pélage, ni à Julien (1). »

Et ailleurs (2) : « Voici vos paroles sur votre confrère qui vous a toujours aimé et respecté singulièrement : *Ses amis répandent partout que c'est un livre victorieux, et qu'il y remporte sur moi de grands avantages ; nous verrons.* — Non, Monseigneur, je ne veux rien voir que votre triomphe et ma confusion, si Dieu en doit être glorifié... Je vous cède tout pour la science, pour le génie, pour tout ce qui peut mériter l'estime. Je ne voudrais qu'être vaincu par vous, en cas que je me

évêque qui ne savait pas ce que c'était que saint Cyprien : il n'en avait jamais entendu parler.

(1) Première lettre à Bossuet.

(2) Quatrième lettre à Bossuet.

trompe. Je ne voudrais que finir le scandale, en montrant la pureté de ma foi, si je ne me trompe pas. Il n'est donc pas question de dire : *Nous verrons*. Pour moi, je ne veux voir que la vérité et la paix : la vérité qui doit éclairer les pasteurs, et la paix qui doit les réunir... Vous dites : *La nouvelle spiritualité accable l'Église de lettres éblouissantes, d'instructions pastorales, de réponses pleines d'erreurs*. Et de quel droit vous appelez-vous l'Église ? Elle n'a point parlé jusqu'ici, et c'est vous qui voulez parler avant elle. »

« Qu'il m'est dur, Monseigneur, d'avoir à soutenir ces combats de parole, et de ne pouvoir plus me justifier sur des accusations si terribles, qu'en ouvrant le livre aux yeux de toute l'Église pour montrer combien vous avez défiguré ma doctrine ! Que peut-on penser de vos intentions ? Je suis « ce cher auteur que vous portez « dans vos entrailles (1), » pour le précipiter, avec Molinos, dans l'abîme du quiétisme. Vous allez me pleurer partout, et vous me déchirez en me pleurant. Vous me pleurez, et vous supprimez ce qui est essentiel dans mes paroles ! Vous joignez, sans en avertir, celles qui sont séparées ! Vous donnez vos conséquences les plus outrées comme mes dogmes précis, quoiqu'elles soient contradictoires à mon texte formel. Le lecteur est étonné de ne trouver, dans un ouvrage fait contre un confrère soumis à l'Église, aucune trace de cette modération qu'on avait tant louée dans vos écrits contre les ministres protestants (2). »

(1) Paroles de Bossuet dans un précédent écrit.

(2) Troisième lettre à Bossuet.

L'archevêque de Paris ne demandait qu'à se taire. Bossuet ne le lui permit pas : il lui importait trop que l'archevêque se prononçât publiquement. Il le fit dans son instruction pastorale du 27 octobre 1697 (1). Bossuet, à qui cette instruction fut soumise avant que de paraître, crut devoir y retrancher quelques formules d'égarés et de politesse que M. de Noailles y avait mises pour Fénelon (2). Il corrigea aussi plusieurs passages où l'auteur, qui ne s'en doutait pas, avait donné prise à l'ennemi contre lui et ses collègues (3).

« Je m'imagine, dit Fénelon, que M. de Chartres voudra aussi tirer son coup. » Il le tira. L'archevêque de Cambrai ne laissa rien sans réponse.

L'épiscopat, en dehors des triumvirs, s'abstint de prendre part à la lutte. C'était décence ; c'était prudence aussi. La défaite de Fénelon n'était pas sûre ; les coups qu'il portait faisaient mal ; et, d'ailleurs, qui pouvait dire s'il n'allait pas se trouver bientôt, sous le règne du duc de Bourgogne, à la tête du clergé de France ? Cependant, l'évêque de Noyon (4), pour faire sa cour, ou simplement pour se montrer, avait, dès le 18 mai, publié une ordonnance. C'est au *Mercurie galant* que nous l'avons trouvée (5).

Si quelques-uns ne détestaient pas la dispute, l'abbé

(1) Édition originale, Bibl. nat., manusc., fonds fr.

(2) BAUSSET, *Histoire de Fénelon*, liv. III, chap. xxxix.

(3) *Mémoires de Le Dieu*, t. II, p. 231.

(4) De Clermont-Tonnerre. C'est le type accompli de la fatuité dans un évêque. Il n'allait au sermon que si le prédicateur était gentilhomme, et il fallait que les saints fussent de noble race pour qu'il consentit, lui-même, à les prêcher. (*Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 119, et lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M. de Noailles, 29 août 1695.)

(5) *Mercurie galant*, juillet 1697.

de Rancé s'y trouva mêlé malgré lui. Il avait écrit à Bossuet une lettre assez vive (1) contre le livre des *Maximes*. Heureux de pouvoir s'autoriser du témoignage d'un si saint homme, Bossuet rendit cette lettre publique sans y être autorisé par l'auteur, qui ne l'eût jamais voulu permettre. Rancé y gagna cette épigramme du duc de Nevers (2) :

Cet abbé, qu'on croyait pétri de sainteté,  
 Vieilli dans la retraite et dans l'humilité,  
 Orgueilleux de ses croix, bouffi de sa souffrance,  
 Rompt ses statuts sacrés en rompant le silence,  
 Et contre un saint prélat s'animant aujourd'hui,  
 Du fond de ses déserts s'anime contre lui;  
 Et, moins humble de cœur que fier de sa doctrine,  
 Il ose décider ce que Rome examine (3).

Cette première partie de la controverse ne resta point sans résultats : elle produisit un rapprochement sensible entre les doctrines et un remarquable changement dans l'opinion. Bossuet niait, au début, non seulement la possibilité d'un *état* où l'on aime Dieu uniquement pour lui-même, mais encore la possibilité des *actes* de pur amour, prétendant que le motif de la charité se confond avec celui de l'espérance. Abandonné sur ce point par presque tous les théologiens de l'école et en particulier par l'évêque de Chartres (4), il écrivit *Schola in tuto* et se rapprocha d'eux et de Fénelon. Il en fut de

(1) BOSSUET, *Œuvres complètes*, 1865, t. XXIX, p. 67.

(2) Philippe-Julien Mancini, abbé, duc de Nevers. C'était un neveu de Mazarin.

(3) Recueils de pièces, tant en prose qu'en vers, sur le livre intitulé : *Explication des maximes des saints*, plaq. in-12 de 96 pages. S. 1., 1699, Bibl. nat., D, 6518. — V. aux manuscrits, fonds fr., recueil n° 13924, une lettre de l'abbé Testu, prenant la défense de Rancé.

(4) Dans son ordonnance du 10 juin 1698.



même de la question générale du mysticisme. Après avoir paru, dans les *États d'oraison*, considérer les mystiques comme des visionnaires, et qualifié leurs saintes aspirations de *pieux excès* et d'*amoureuses extravagances*, Bossuet, dans son *Mystici in tuto*, professe pour les mystiques autant de déférence et d'égards que Fénelon lui-même : on le prendrait pour un contemplatif.

Fénelon, de son côté, apportait aux propositions incriminées de son livre des correctifs et des adoucissements qui les mettaient hors d'atteinte. Les explications se trouvaient-elles en parfait accord avec le texte ? Là résidait la question. Le sens du livre pouvait se disputer encore ; mais le sens de l'auteur, sa pensée intime, on ne pouvait plus l'attaquer. Aussi, se fit-il un revirement complet dans l'opinion publique. Les âmes religieuses, un moment effrayées au cri d'alarme des trois prélats, comprirent bientôt que l'archevêque de Cambrai n'était pas si coupable. On l'avait légèrement condamné ; on revint à lui avec un mélange de regret, de respect, d'attendrissement et d'amour :

Avoir une extrême sagesse,  
 Beaucoup d'esprit et de douceur,  
 Une charmante politesse,  
 Un fond de droiture et d'honneur ;  
 N'avoir jamais eu de faiblesse  
 Ni pour le corps, ni pour le cœur ;  
 Être rempli d'indifférence  
 Pour la gloire et pour l'abondance ;  
 Heureux, humble, affligé, content :  
 C'est en quoi, Fénelon, tout ton crime consiste,  
 Et si c'est être quiétiste,  
 Jamais homme ne le fut tant (1).

(1) Bibl. nat., manusc., fonds fr., n° 13924.

Seul contre tous, il osait braver l'orage, non pour son livre, qu'il avait soumis, mais pour sa foi, qu'il devait défendre. On ne se lassait point d'admirer sa fermeté, son éloquence, la souplesse et la fécondité de son génie. L'orthodoxie de sa pensée ne pouvait plus être mise en doute ; sa doctrine, dans son ensemble, était évidemment, il l'avait montré, la même que celle de saint François de Sales, de sainte Thérèse, et des mystiques les plus vénérés dans l'Église ; les endroits les plus durs et les plus choquants de son livre, il les avait expliqués ; et si quelques nuages restaient encore, on se disait que bien des livres, autrement dangereux, circulaient impunément dans l'Église, et que d'autres avaient été condamnés, sans que l'on fit tant de fracas à l'auteur (1).

C'est le cardinal de Janson (2) qui était ambassadeur à Rome, quand parurent les *Maximes des saints*. Fénelon lui en adressa un exemplaire. Le soir même de l'arrivée du courrier, le cardinal se le fit lire, en présence de son théologien, l'abbé Vivant, de l'abbé Péquini et de quelques autres Italiens. Les uns firent l'éloge du livre ; d'autres le trouvèrent inutile, et d'autres dangereux. « Monseigneur, s'écria Péquini, que cette lecture ennuyait, pourquoi perdre le temps à lire un livre qui ne contient que les illusions de Molinos ? » Ce fut l'avis du cardinal : il se montra plein de mépris et

(1) V. D'AVRIGNY, *Mémoires chronologiques et historiques*, t. IV, p. 133.

(2) V. sur le cardinal de Janson, *Mémoires de Legendre*, pp. 90-91 et 157.

pour le livre et pour l'auteur. Le lendemain, les habitués de l'ambassade, réunis autour du prélat, se remirent à parler du livre des *Maximes*, et en parlèrent naturellement du ton que Monseigneur avait pris la veille. Quel ne fut pas leur étonnement quand il se mit à dire que c'était un bon livre, bien fait, fort estimé en France, et que ce n'était que par jalousie que l'on s'était soulevé contre l'auteur ! Le cardinal avait reçu, dans l'intervalle, une lettre du P. La Chaise. Le *bon Père* (1) le pria, comme de la part du roi, de prendre la défense de ce livre, dont la doctrine était excellente, bien qu'il n'eût pas l'approbation des jansénistes. Le cardinal de Janson, pour montrer son zèle, fit sur le champ partir un courrier et manda, dans sa dépêche, qu'il allait, suivant l'ordre du roi envoyé par le P. La Chaise, protéger de tout son pouvoir le livre de M. l'archevêque de Cambrai. Le roi, étonné, indigné de tant d'audace, fit venir le bon Père, qui avoua son fait (2), et se courba humblement sous l'orage. Huit jours après, il convenait que le livre n'était pas sans défauts (3) ; le mois suivant, il se vantait, auprès du roi, d'avoir vigoureusement grondé ceux qui le voulaient défendre (4).

Cependant de Torcy, secrétaire d'État, s'était hâté d'écrire à Rome, pour désavouer le P. La Chaise, et

(1) C'est ainsi qu'on le désignait à la cour.

(2) « Le P. de La Chaise a avoué au roi, Monseigneur, qu'il a envoyé le livre de M. de Cambrai à M. le cardinal de Janson, et lui a écrit pour qu'il lui fût favorable. Le roi l'a trouvé fort mauvais. » (Lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M. de Noailles, 16 mars 1697.)

(3) Lettre de la même, 3 avril 1697.

(4) Lettre de la même au même, mai 1697. Cf. lettre de Bossuet à son neveu, du 24 mars 1697.

signifier au cardinal qu'il se gardât bien de protéger un livre si pernicieux. Le cardinal se remit donc à médire de l'*Explication des maximes*. D'Estrées avait été obligé, dans l'affaire de Molinos, de brûler publiquement ce qu'il avait publiquement adoré. Janson fut plus heureux : amené, sans éclat, à faire deux fois, coup sur coup, volte-face, il se retrouva à la fin dans sa première attitude.

Le cardinal de Janson était un diplomate habile. Il avait, depuis sept ans qu'il était à Rome, terminé l'affaire des bulles, assoupi celle de la régale et rétabli l'accord entre les deux cours. Vieux alors et fatigué, impatient d'ailleurs de recevoir le prix de ses services, il avait un grand désir de revenir en France. Le cardinal de Bouillon n'aspirait pas moins à le remplacer. Il était sous-doyen du Sacré-Collège, et le décanat allait vaquer par la mort imminente du cardinal Cibo ; mais il fallait, pour recueillir la succession, être à Rome au moment du décès (1). Bouillon résolut de s'y rendre et, pour y faire plus grande figure, il désira d'y arriver avec le titre d'ambassadeur. Il fit donc valoir auprès des amis de Fénelon les services qu'il pouvait rendre comme membre du Saint-Office, comme sous-doyen, comme doyen bientôt du Sacré-Collège, et surtout comme ambassadeur de France. Ils entrèrent dans ses vues, et s'employèrent à le faire réussir.

Le P. de La Chaise, ancien ami du cardinal de Janson, se chargea de lui écrire ; il engagea Bontemps et les

(1) Le décanat du Sacré-Collège passe *ipso facto* au plus ancien cardinal-évêque qui se trouve à Rome à la mort du doyen.

autres amis du cardinal à s'unir à lui. On le prévint donc qu'il se présentait une excellente occasion pour lui de quitter Rome ; que c'était la seule que l'on pût prévoir, et qu'il fallait vite la saisir ; que le roi était plein d'estime et d'affection pour le cardinal ; qu'il lui ménageait une récompense proportionnée à ses grands services, mais qu'il fallait absolument venir et se faire voir, car ce n'est guère sur les absents que tombent les faveurs de la cour.

Janson, flatté, séduit, le cœur plein d'espérance, écrit vite au roi qu'il faut presser le départ du cardinal de Bouillon ; qu'il va de l'honneur de la France d'avoir un cardinal doyen du Sacré-Collège ; que le doyen ayant son entrée dans toutes les congrégations romaines, il sera mis à même d'y servir utilement l'État ; que si Sa Majesté veut bien le charger en même temps de ses affaires, Bouillon, ambassadeur et doyen, aura dans Rome une position prépondérante, qu'il ne manquera pas de mettre au service du roi.

Le P. La Chaise, Beauvillier, avec Pontchartrain et Torey, qu'on avait gagnés, approuvèrent ce dessein et, tous ensemble, déterminèrent le roi à confier ses affaires au cardinal de Bouillon, Il prit aussitôt le chemin de Rome, où il arriva le 5 juin 1697 (1).

Bossuet avait alors en Italie l'abbé Bossuet, son neveu, accompagné de l'abbé Phelippeaux. Il leur écrivit de rester à Rome et les chargea, avec l'agrément du roi, d'y poursuivre au nom des trois évêques la condamnation des *Maximes des saints* (2). Il faisait grand cas de

(1) PHELIPPEAUX, *Relation*, 1<sup>re</sup> partie, p. 258.

(2) Juin 1697.

l'abbé Phelippeaux, qui fut depuis, et pendant longtemps, son seul grand vicaire. C'était, en effet, un théologien habile et un homme de beaucoup d'esprit. Il écrivit, jour par jour, tout ce qui se passa durant le temps qu'il fut à Rome (1). Quant à l'abbé Bossuet, il était difficile de faire un plus mauvais choix. L'archevêque de Paris eut, en outre, son agent particulier, le P. Rollet, procureur général des Minimes. Fénelon, n'ayant pu aller lui-même à Rome, y envoya l'abbé de Chantérac.

Il est dans les usages du Saint-Office de faire examiner les questions par des théologiens avant de les faire décider par les cardinaux. Ces théologiens portent le nom de *consulteurs*. C'est au commencement de septembre que la Sacrée-Congrégation nomma les consultants chargés d'examiner le livre des *Maximes*. Ils commencèrent par dresser une liste des trente-sept propositions, sur lesquelles devait porter leur examen ; ils décidèrent que ces propositions seraient considérées en elles-mêmes et dans leurs rapports avec la suite du texte, mais sans égard aux explications données après coup. Puis ils se réunirent une fois par semaine, pour procéder à la discussion des propositions suspectes. Les uns y trouvaient à redire ; les autres, non. Quand, à la séance du 24 janvier 1698, on procéda à un vote général et décisif, les avis se trouvèrent également partagés : cinq pour le livre, et autant contre. Dans ces

(1) C'est la seconde partie de sa *Relation de l'origine, des progrès et de la condamnation du quiétisme*.

conditions, il était impossible de condamner. Le Pape crut se tirer d'embarras en nommant deux cardinaux, Noris et Ferrari, pour présider les congrégations, modérer l'ardeur de la dispute, et achever rapidement l'examen (1).

Cependant, on s'étonnait en France que l'affaire ne fût pas encore terminée. Bossuet, dès le début, avait pourtant fait remarquer à Rome « qu'il n'y avait rien de pénible ni de difficile ; que le livre était court, la matière bien examinée, déjà jugée en la personne de Molinos ; qu'ainsi, tout devait être prêt. » Aurait-on, par hasard, des ménagements pour un archevêque ? Les politiques le disent ; « je ne le puis croire ; ce serait tout perdre ; plus une erreur si pernicieuse vient de haut, plus il en faut détruire l'autorité. » Du reste, il n'y a rien à craindre, qu'on le sache bien. « M. de Cambrai sera seul et n'osera résister. Il est regardé dans son diocèse comme un hérétique, et, dès qu'on verra quelque chose de Rome, dans Cambrai surtout, et dans les Pays-Bas, tout sera soulevé contre lui (2). » Enfin, le roi remit au nonce un mémoire dans lequel il fait entendre qu'il est temps d'en finir. C'est le 22 février que ce mémoire arriva à Rome. Le cardinal de Bouillon s'en prévalut pour précipiter l'affaire, et sauver l'archevêque de Cambrai. Il pressa donc vivement le Pape de déférer aux intentions du roi, de mettre fin à l'examen des consultants et de renvoyer l'affaire aux cardinaux du Saint-

(1) 31 janvier 1698.

(2) Lettres de Bossuet à son neveu, du 2 septembre et du 28 octobre 1697. V. aussi une lettre du 26 août à son neveu, et une autre du 10 septembre au cardinal d'Aguirre.

Office. Il prévoyait que les cardinaux, pressés d'un côté de juger, voyant de l'autre que les avis étaient partagés, se contenteraient d'une prohibition provisoire du livre, *donec corrigatur*.

Les meldistes, pour déjouer les plans du cardinal, firent aussitôt distribuer un mémoire au Pape et aux membres du Sacré-Collège, pour leur représenter que c'était un jugement que le roi, les évêques et l'auteur lui-même attendaient de la cour de Rome. « Les ennemis du Saint-Siège, y disaient-ils, ne manqueront pas de l'insulter et de dire que Rome n'a pu qualifier les propositions faute de science; ou qu'elle n'a pas voulu, faute de zèle... Ainsi, le roi se verra obligé de faire qualifier la doctrine par les évêques ou les universités de son royaume, ce qui ne serait pas honorable au Saint-Siège, et pourrait avoir des suites fâcheuses (1). »

Le Pape se décida à laisser continuer l'examen des consultants. Ils se réunirent, à la Minerve, deux fois la semaine. Enfin, le mercredi 50 avril, à la vingt et unième congrégation depuis l'adjonction des cardinaux, et la trente-deuxième depuis l'origine, l'examen se trouva terminé et les avis partagés en nombre égal, comme la première fois; Bouillon proposa alors aux cardinaux de défendre le livre *donec corrigatur*, et représenta fortement que c'était le seul parti à prendre, à raison du partage des théologiens. Telles étaient, en effet, les habitudes du Saint-Office.\*

---

(1) PHELIPPEAUX, *Relation*, 2<sup>e</sup> part., p. 33.



## CHAPITRE XV.

## PHILOSOPHES ET BEAUX ESPRITS.

---

Leibniz intervient dans la discussion. — Importance qu'il attache à l'objet du débat. — Ses vues de conciliation. — Sa définition de l'amour. — Son idée hardie de consulter les dames. — Huet n'y veut pas entendre. — L'abbé Nicaise s'adresse à M<sup>lle</sup> de Scudéry. — Théorie du P. Lamy. — Sa distinction des secours et des motifs. — Malebranche et la *Loi de l'amour*. — L'antiquaire Morell. — Fléchier et ses *Dialogues en vers sur le quiétisme*. — La Bruyère et ses dialogues en prose. — Le *Pater* renversé. — M<sup>me</sup> de Grignan. — L'abbé Testu. — Le duc de Nevers. — Boileau.

Pendant que le débat théologique s'agitait en France entre les prélats, et à Rome dans le Saint-Office, les philosophes s'emparaient de la question de l'amour pur, pour la traiter à un point de vue général.

Leibniz n'était étranger à rien de ce qui se passait en Europe. C'est par l'*Histoire des ouvrages des savants* (1), de Basnage, qu'il eut connaissance du livre de Fénelon. « Je crois, dit-il, dans un écrit longtemps

(1) Cet ouvrage fait suite aux *Nouvelles de la république des lettres*, de Bayle, et va de septembre 1687 à juin 1709.

égaré, et que M. Cousin retrouva, que le dessein de l'archevêque de Cambrai a été d'élever les âmes au véritable amour de Dieu, et à cette tranquillité qui en accompagne la jouissance, en détournant en même temps les illusions d'une fausse quiétude. S'il a bien exécuté son dessein, c'est ce que je ne saurais point encore dire. Cependant, je présume qu'il ne s'y sera point mal pris, et la relation de ce livre que j'ai lue dans l'*Histoire du Journal des Savants* (1) me confirme dans cette pensée, car il me semble que tout ce que j'y ai lu pourrait être interprété favorablement (2). »

« J'ai reçu la lettre pastorale de M. de Noyon et la lettre de M. l'abbé de La Trappe au sujet du quiétisme, dit-il ailleurs : la première est savante et éloquente, et la seconde explique fort bien le fond de la chose, et ce qu'on doit reprendre dans la quiétude des faux mystiques. Cependant, il me semble que cela ne touche point M. de Cambrai (3). »

Leibniz attache à la question qui se débat la plus haute importance. « Je crois, dit-il, qu'il n'y a guère de matière qui mérite mieux d'être prêchée que le véritable amour de Dieu. » Mais il craint que la vérité n'ait à souffrir de la dispute, des passions et des exagérations qui s'y mêlent. Il regrette le bruit que l'on fait, au lieu de s'attacher à un examen tranquille et impartial de la doctrine. « Il me semble que rien ne sert plus à pro-

(1) C'est l'*Histoire des ouvrages des savants* qu'il faut lire.

(2) Sentiment de M. de Leibniz sur le livre de M. de Cambrai et sur l'amour de Dieu désintéressé. (COUSIN, *Fragments phil.*, 3<sup>e</sup> édit., t. II, p. 304 et suiv.)

(3) Lettre de Leibniz à Nicaise. Cette lettre accompagnait l'écrit mentionné ci-dessus.

pager le quiétisme que le bruit qu'on fait pour le supprimer.

*Vidi ego jactatas, mota face, crescere flammæ,  
Et vidi, nullo concutiente, mori* (1).

« Si on n'avait rien écrit contre le livre de M. de Cambrai, la chose en serait demeurée là, et l'empressement qu'on a de le réfuter réveille la curiosité d'une infinité de gens, qui ne se contiendront pas dans les bornes que M. de Cambrai leur a marquées, et qui donneront peut-être dans les fausses maximes qu'on réfute, dont ils n'auraient rien su sans les réfutations. Il en est de même des piétistes chez nous, qui font pour le moins autant de bruit en Allemagne que les quiétistes en France. Si on avait écouté les conseils de ceux qui voulaient qu'on n'écrivit point contre, il y a longtemps qu'on n'en aurait plus parlé (2). »

Ce calme qu'il eût fallu garder, le grand philosophe cherche à le rétablir : il jette une parole de conciliation au milieu de la dispute. Toute la difficulté, suivant lui, serait levée par une bonne définition de l'amour. Cette définition, il l'a donnée dans la préface de son *Codex juris gentium*. Cherchant la source de la justice, il dit : « La justice, dans le fond, n'est autre chose que la charité réglée par la sagesse ; la charité est une bienveillance universelle ; la bienveillance est une disposition ou inclination à aimer ; elle a le même rapport à l'amour

(1) « J'ai vu la flamme grandir quand on brandissait la torche ; je l'ai vue s'éteindre quand personne ne l'agitait plus. » (Ces vers sont d'Ovide, *Amor. eleg.*, II, v. 11 et 12.)

(2) Lettre à Nicaise.

que l'habitude à l'acte, et *l'amour est cet acte ou état actif de l'âme qui nous fait trouver notre plaisir dans la félicité ou satisfaction d'autrui : amare est felicitate alterius delectari.* »

Or, dans cette définition, les deux opinions se rencontrent et se concilient. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, il y a deux choses dans l'amour : le bonheur de la personne aimée et la satisfaction qu'on y trouve. Ces deux choses sont inséparables : ôter le plaisir, c'est détruire l'amour. On ne peut pas ne point jouir de la félicité de la personne aimée ; on ne peut pas ne point souffrir de sa douleur.

Mais ce qui est inséparable en soi peut se séparer par l'intention. Si c'est sa propre satisfaction que cherche directement et par dessus tout celui qui aime, son amour est intéressé. Si, négligeant son intérêt propre, on n'a en vue que le bonheur de la personne aimée, l'amour est désintéressé ; c'est l'amour pur. La jouissance existe-elle dans l'amour pur ? Sans doute ; c'est inévitable. L'amour devient-il intéressé pour cela ? Non, car la jouissance est la conséquence ; elle n'a pas été le motif de l'amour (1).

Leibniz cite, comme exemple, l'amour que l'on peut avoir pour un tableau : « Celui qui trouve du plaisir à le contempler et qui trouverait de la douleur à le voir gâter, quand il appartiendrait même à un autre, l'aimerait, pour ainsi dire, d'un amour désintéressé, ce que ne ferait pas celui qui aurait seulement en vue de gagner

(1) V. sentiment de M. de Leibniz, et aussi lettre de Leibniz à Magliobecchi, juin 1698.

en le vendant, ou de s'attirer de l'applaudissement en le faisant voir. » Cet exemple, assez mal adapté à ce qui précède, semble avoir amené Leibniz à modifier et à compléter sa définition de l'amour : « Aimer véritablement et d'une manière désintéressée n'est autre chose qu'être porté à trouver du plaisir *dans les perfections* ou dans la félicité de l'objet, et, par conséquent, de la douleur dans ce qui peut être contraire à ces perfections (1). »

Appliquée à l'amour de Dieu, cette notion nous conduit aux conclusions suivantes : aimons-nous Dieu pour ses bienfaits, nous l'aimons d'un amour intéressé. L'aimons-nous pour ses perfections, nous l'aimons d'un véritable amour. Il est vrai que cet amour est inévitablement accompagné d'une jouissance ; mais cela ne l'empêche point d'être désintéressé, d'être le pur amour : le bonheur de Dieu, la perfection de Dieu sont voulus, sont aimés « pour eux-mêmes et non par la raison de quelques profits qu'ils nous portent (2). »

Leibniz, dans l'écrit retrouvé par M. Cousin, rappelle à l'abbé Nicaise un fait qu'il lui avait déjà signalé dans une lettre précédente. « Il s'est élevé, dit-il, en Angleterre, une dispute assez semblable sur l'amour de Dieu, s'il doit être désintéressé, entre M. Serlock et M. Norris (3), le dernier voulant que ce ne soit pas un amour

(1) Lettre à Nicaise, 4/14 mai 1698. Leibniz persista dans ses idées. (V. *Epistola ad Hanshium de philosophia platonica*, 1707, éd. Dubens, t II, p. 222 et seq.)

(2) Lettre de Leibniz à Nicaise, 16 juin 1697.

(3) Habile théologien, auteur du *Tableau de l'amour sans voile*, de *L'Idée du bonheur*, de *Théorie et lois de l'amour*.

de désir, mais de bienveillance. On ajoute qu'une jeune demoiselle anglaise, de vingt ans, a admirablement bien écrit là-dessus dans des lettres adressées à M. Norris (1). » Leibniz ne s'en étonne pas. « Rien, ajoute-t-il, n'est plus de la juridiction des dames que les notions de l'amour ; et comme l'amour divin et l'amour humain ont une notion commune, les dames pourront fort bien approfondir cette pensée de la théologie. »

L'idée était hardie. Leibniz, qui envisageait la question non en théologien, mais en philosophe, la ramenait naturellement dans le champ de l'observation psychologique, et il est incontestable que les femmes ont leur mot à dire sur la philosophie du cœur ; mais cette pensée, qui aujourd'hui encore paraît neuve devait sembler bien téméraire en France, au temps de Louis XIV. Aussi, le savant évêque d'Avranches, à qui l'abbé Nicaise la communiqua, ne voulut-il pas la prendre au sérieux ; il crut que Leibniz avait voulu se divertir. Des femmes juges en matière d'amour ! « C'est aux théologiens qu'il faut s'en rapporter, » dit-il (2).

Nicaise ne se rendit pas. Soit indépendance d'esprit, soit malice, soit peut-être l'une et l'autre à la fois, il tint à faire une excursion en dehors de la théologie, et s'adressa à une femme célèbre, amie de Leibniz, et très-versée dans les questions d'amour : M<sup>lle</sup> de Scudéry. Il lui demanda son sentiment sur l'amour de Dieu. M<sup>lle</sup> de Scudéry répondit qu'elle ne se mêlait point de ces choses, qu'elle s'en tenait aux commandements de Dieu,

(1) C'est Marie Astell. Sa correspondance avec Norris a eu deux éditions, en 1695 et 1703.

(2) Lettre de Huet à Nicaise, 22 janvier 1698.

au *Nouveau Testament*, et au *Pater* (1). C'était sage : M<sup>me</sup> Guyon venait d'être mise à la Bastille ; on voyait ce qu'il en coûte aux femmes pour s'occuper de l'amour de Dieu.

Les hommes n'étaient guère plus résolus. Leibniz avait désiré que son écrit fût, par les soins de l'abbé Nicaise, inséré au *Journal des Savants*. « Mais comme le roi ne veut pas que l'on parle de ces matières, dit Nicaise, il n'est pas à propos d'en entretenir le public (2). » L'évêque d'Avranches n'y met pas moins de réserve : « Cette matière retentit si hautement et si souvent à nos oreilles, qu'il est malaisé de s'empêcher de la méditer. J'ai formé mes pensées, comme M. de Leibniz les siennes ; mais les personnes qui s'intéressent à cette dispute, et la passion avec laquelle elle est agitée, font que ces méditations demeurent méditations et ne passent point aux discours ni aux écrits (3). »

Beaucoup, comme le savant évêque, regardaient, écoutaient, méditaient sans rien dire ; quelques-uns livraient leurs réflexions au public, sans oser y attacher leurs noms ; d'autres consignaient leurs pensées dans des écrits destinés à ne paraître qu'après leur mort.

Le P. Lami, Bénédictin, fut plus hardi. Il avait, dans le troisième volume de son traité *De la connaissance de soi-même* (1697), fortement soutenu, contre Abbadie, la cause de l'amour pur. Il la défendit plus vigoureusement encore dans les *Éclaircissements* qui accompagnent

(1) Lettre de Nicaise à Huet, 9 août 1698.

(2) Lettre de Nicaise à Huet, 26 juin 1698.

(3) Huet à Nicaise, 19 août 1698.

son sixième volume, publié en 1698. Sa théorie ressemble beaucoup à celle de Leibniz ; elle n'en diffère véritablement que dans les termes. Toutes les difficultés, selon le P. Lami, disparaissent, si l'on veut bien faire attention à la différence qu'il y a entre les *secours* ou les *instruments* d'un acte et son *motif*. Je suis plus persuadé que personne, dit-il, qu'on ne peut aimer quoi que ce soit, sans quelque sorte de douceur et d'agrément ; en un mot, qu'il ne peut y avoir d'amour sans quelque plaisir. Or, il y a une grande différence entre ces deux choses. Le motif est en dehors de la volonté : il l'attire ; le secours s'attache pour ainsi dire à la volonté : il la pousse. Le motif est toujours plus ou moins distinctement aperçu, au lieu que souvent on ne s'aperçoit pas du secours : on aime sans songer au plaisir d'aimer. Enfin, le motif est *ce pour quoi* on fait quelque chose ; le secours, ce au moyen de quoi on agit.

Cela posé, il est facile au P. Lami de prouver que l'on peut aimer Dieu d'un amour désintéressé, c'est-à-dire pour lui-même, pour ses perfections infinies et sans aucun égard à notre intérêt propre. Cet amour, du moment qu'il est possible, doit être pratiqué, comme étant évidemment plus parfait (1).

Le P. Lami, dans son troisième volume, avait cité, en faveur de l'amour pur, deux passages empruntés aux *Conversations chrétiennes* de Malebranche. Malebranche, craignant de se trouver ainsi enveloppé dans l'affaire du

(1) Lami, *De la connaissance de soi-même*, t. III, 1<sup>re</sup> part., sect. II, chap. II, et t. VI, 2<sup>e</sup> *Éclaircissement*.



quiétisme, composa et publia, la même année 1697, son *Traité de l'amour de Dieu*. Il formula ainsi la *Loi de l'amour* :

Dieu, infiniment parfait, s'aime d'un amour infini. Comme les créatures participent inégalement à son être, à ses perfections, il les aime d'une manière inégale ; il aime chaque chose à proportion des perfections qu'elle renferme, et il aime tout par rapport à lui. Voilà l'ordre immuable, la règle inviolable des volontés divines, la loi éternelle. C'est, en même temps, la loi naturelle et nécessaire de toutes les intelligences. La loi de l'amour, dans les créatures, c'est la conformité à l'ordre, ou, ce qui revient au même, c'est la conformité à l'amour tel qu'il est en Dieu ; c'est d'aimer les choses à proportion qu'elles sont aimables, c'est-à-dire en raison de leurs perfections ; c'est d'aimer Dieu par dessus toutes choses, et d'aimer tout par rapport à Dieu.

Mais on ne peut aimer que ce qui plaît. Si l'on aime l'ordre, c'est que la beauté de l'ordre plaît ; si l'on aime les objets sensibles, c'est qu'on y trouve de la jouissance ; il est absolument impossible de rien vouloir, si rien ne nous touche ; il est impossible que l'âme soit ébranlée, si rien ne la frappe. Tous les hommes aiment le plaisir, pris en général ; tous veulent être heureux. C'est le motif unique qui les détermine à faire ce qu'ils font. Et il est si vrai que tous les hommes aiment le plaisir, que s'ils s'en privent quelquefois, c'est pour en avoir davantage, ou pour éviter son contraire, la douleur, ou enfin parce que l'inclination qu'ils ont pour la perfection de leur être s'y oppose. Supposez que l'amour de l'ordre ne les touche point, ne leur plaise

point, ou les touche moins que le plaisir sensible qui les attire, ils se laisseront aller au plaisir.

Nous sommes ainsi faits. Le désir de la béatitude, voilà le fond, l'essence de l'amour ; c'est cet amour propre qu'il est impossible de détruire et qui fait faire aux hommes tout ce qu'ils font, soit en bien, soit en mal. Il est donc impossible d'aimer Dieu autrement que par le motif de la béatitude. C'est vrai pour les hommes, sur la terre ; c'est vrai pour les saints, dans le ciel. Ils contemplent les perfections divines ; la beauté de ces perfections leur plaît, fait leur bonheur : voilà la cause qui leur fait aimer Dieu. « Otez aux saints l'amour du plaisir ou de la perception agréable, vous ôtez l'amour de Dieu. »

Dire qu'on puisse aimer Dieu en lui-même et sans rapport à soi, c'est réduire la charité à un jugement spéculatif des perfections divines. Or, il y a dans la perception que les saints ont de Dieu, dans le ciel, deux choses qu'il importe de distinguer. Cette perception est claire, et elle est agréable. En tant que claire, ils la connaissent, ils en jugent ; en tant qu'agréable, ils l'aiment. C'est confondre tout que de prétendre que la perception, en tant que claire, d'un objet en lui-même et sans rapport à nous, soit le motif de notre amour, comme de prétendre qu'en tant qu'agréable elle le doive être de nos jugements.

Mais aimer Dieu de la sorte, en vue du bonheur présent ou de la béatitude espérée, est-ce se conformer à l'ordre immuable et éternel, est-ce aimer Dieu comme il faut, et comme il veut qu'on l'aime ? Oui, puisqu'en ce cas nous aimons Dieu comme notre souverain bien,

notre unique objet et notre fin dernière ; puisque nous l'aimons uniquement pour lui-même, pour jouir de lui et de lui seul. Quant à ce motif inévitable et intéressé de la béatitude, de qui vient-il ? Ce n'est pas de nous ; c'est de Dieu, qui nous a faits ainsi. Donc aimer Dieu de la sorte, c'est l'aimer selon l'ordre, c'est l'aimer comme il veut que nous l'aimions : c'est l'amour pur ; il ne faut rien chercher au-delà.

Ni Leibniz, ni le P. Lami n'avaient contesté la jouissance qui s'attache à l'amour ; ils y avaient vu comme un stimulant qui nous porte d'instinct à aimer. Malebranche en fait le motif, le fond même et comme l'essence de l'amour.

A une époque où la religion tenait une si grande place dans les études et les préoccupations des gens du monde, les théologiens et les philosophes de profession ne furent pas les seuls à s'occuper de l'amour de Dieu. Grands seigneurs, marquises, poètes, tout s'en mêlait, jusqu'aux antiquaires. « Dites-moi, écrivait à Nicaise, de sa retraite d'Arnstadt, le savant Morell, dites-moi, s'il vous plaît, puisque l'amour du prochain doit être sans intérêt, voire contre l'intérêt et la raison, en ce que nous devons aimer nos ennemis et ceux qui nous haïssent, si c'est mal fait de dire que l'amour de Dieu doit être sans intérêt (1). » Cet argument est ingénieux ; les théologiens ne l'avaient pas trouvé.

Ce n'est pas en qualité de théologien, mais plutôt

(1) Lettre de Morell à l'abbé Nicaise. — COUSIN, *Fragments phil.*, 3<sup>e</sup> édit., t. II, p. 311.

comme bel esprit, qu'un célèbre prédicateur aborde la question du quiétisme. Fléchier nous a laissé sur ce sujet quatre curieux dialogues en vers, qui furent discrètement communiqués de son vivant, et parurent en public pour la première fois, dans ses *Œuvres mêlées*, en 1742.

Flavie a mené une vie mondaine, et peut-être un peu désordonnée; mais la voilà convertie, et, dans sa ferveur naissante, elle demande à une dévote, à une quiétiste, Clarice, ce qu'il faut faire pour recouvrer *sa première innocence*. Est-ce à la haire, à la discipline, aux jeûnes, aux macérations qu'il faut avoir recours? Non, dit Clarice, Dieu ne demande pas tout cela.

Il n'ôte pas aux siens la paix ni les plaisirs,  
Et tous ses serviteurs ne sont pas des martyrs.

Oh! non. Laissez donc là les mortifications, et tous les instruments de pénitence.

L'oraison, l'oraison, madame, et c'est assez.

Puis elle l'engage à se défaire des vieilles dévotions et des vieilles formules, à ne plus former ni demandes ni désirs, à se tenir, à l'égard du salut éternel, dans une complète indifférence; à ne s'attacher point aux personnes divines, ni aux mystères de la vie et de la mort de Jésus-Christ; mais à s'élever, d'un sublime élan, jusqu'à l'essence de Dieu même. Flavie n'y comprend rien; l'objet de sa piété, de son amour, c'est Jésus-Christ, dont elle se plaît à méditer sans cesse la vie et la mort:

Je l'admire au Thabor; je le pleure au Calvaire.

CLARICE.

Madame, encore un coup, c'est l'oraison vulgaire.

Telle n'est point l'oraison du contemplatif. Il néglige ces pieuses, mais banales considérations, où s'arrête le commun des hommes,

S'élève comme un aigle, et d'un vol généreux,  
Va fixer au soleil son regard amoureux.

FLAVIE.

J'honore mon Sauveur.

CLARICE.

Nous l'honorons aussi.

FLAVIE.

J'aime à lui consacrer un amour pur et tendre.

CLARICE.

Ne pas monter à Dieu, madame, c'est descendre.

Après le dogme, la morale. Clarice vient de faire une pompeuse description de l'état mystique. Flavie lui demande :

Mais enfin, pour jouir de cet unique bien,  
Que faut-il que je pense ou que je fasse ?

CLARICE.

Rien.

On demeure immobile et mort en sa présence,  
Madame, et tout cela se fait sans qu'on y pense.

FLAVIE.

Le ciel, où vous tenez votre esprit attaché,  
Vous donne ses faveurs, madame, à bon marché.

Clarice explique alors toute la théorie du quiétisme, l'oraison passive, l'acte éminent et continu, la distinction qu'il faut faire entre la partie supérieure et la partie inférieure de l'âme,

Qui, jouissant au ciel de solides plaisirs,  
Laisse vivre le corps au gré de ses désirs.

FLAVIE.

Ah ! vous me donnez là une belle ouverture,  
Pour accorder la grâce avecque la nature.  
Quel secret de morale et de dévotion !  
Quoi ! si quelque indiscrete et folle passion  
Allumait dans mon âme une secrète flamme ?...

CLARICE.

C'est la faute du corps, non pas celle de l'âme.

FLAVIE.

Je pourrai donc pêcher, madame, innocemment !  
Cette religion paraîtra bien commode,  
Et, croyez-moi, bientôt vous serez à la mode.

L'entretien continue ; la dévote cherche à tout expliquer, à tout adoucir, et Flavie, n'y comprenant plus rien, finit par lui lancer ces jolis vers, où il y a autant de bon sens que d'esprit et de malice. C'est, dit-elle, parlant de Dieu :

C'est à sa sainte loi qu'il veut que je m'applique ;  
Il ne m'a point laissé d'évangile mystique.  
Je vous l'ai dit, madame, et je vous le redis,  
Je ne veux occuper qu'un coin du paradis,  
Parmi les petits saints inconnus dans l'histoire,  
Et là, vous voir bâiller au sommet de la gloire.

Cet écrit de Fléchier, qui a près de treize cents vers, est, comme on le peut voir, une agréable réfutation du

quiétisme de Molinos. Composé au fort de la lutte qui s'était engagée entre Fénelon et Bossuet, il ne s'attaque ni à l'un ni à l'autre ; Fléchier s'en remet au jugement du Pape ; mais il ne manque pas de s'apercevoir que bien des motifs humains se mêlaient au zèle ardent des évêques :

L'un suit son intérêt, l'autre sa fantaisie,  
L'un son ambition, l'autre sa jalousie.

Pendant que Fléchier réfutait le quiétisme en vers, La Bruyère traitait le sujet en prose. Il nous a laissé sept dialogues, qui furent publiés par Ellies Dupin (1).

Nous sommes introduits dans le cabinet d'un directeur quiétiste. Une bien chère pénitente vient le visiter.

LE DIRECTEUR.

Ah ! madame ! quelle consolation pour moi de vous voir aujourd'hui ! Je songeais à vous, lorsqu'on vous a annoncée. Je commençais tout de bon à être fort inquiet de votre santé, qui m'est très-chère, comme vous savez. Il y a dans ma chambre un billet tout écrit, que j'allais envoyer ce matin chez vous par le petit saint, pour apprendre de vos nouvelles.

LA PÉNITENTE.

Il ne vous en aurait pas apporté de bonnes, mon père ; on ne peut être plus languissante que je ne l'ai été ces jours-ci.

LE DIRECTEUR.

Vous m'affligez, madame ; mais levez un peu vos coiffes, que je vous voie mieux. Comment ! vous avez le meilleur visage du monde, l'œil fort sain, un teint frais, et votre embonpoint ordinaire (2).

(1) *Dialogues posthumes du sieur de La Bruyère sur le quiétisme*. Paris, 1699. Le livre contient neuf dialogues ; les deux derniers ont été ajoutés par l'éditeur.

(2) La Bruyère ne fut jamais partisan de la direction. (V. *Caractères*, chap. III, *Des femmes*.)

LA PÉNITENTE.

Trouvez-vous, mon père ?

Puis elle se plaint un peu de sa belle-mère, beaucoup de son mari ; d'elle-même, point. Il est vrai qu'elle a manqué la messe un dimanche, mais...

LE DIRECTEUR.

Vous aviez vos raisons ?

LA PÉNITENTE.

Et de pressantes, mon père. J'étais ce jour-là exposée à entendre la messe sans goût, sans attrait, sans la moindre motion divine... ce qui m'aurait fort éloignée de Dieu.

LE DIRECTEUR.

Hélas ! oui, ma chère dame ; et vous êtes, au contraire, une âme bien chérie de Dieu d'avoir, comme on dit, manqué la messe ce dimanche-là, dans l'état où vous étiez.

La doctrine des quiétistes se trouve ainsi mise en scène et exposée d'un bout à l'autre. L'auteur, pour justifier son texte, a soin de mettre en notes des passages significatifs empruntés au P. La Combe, à Malaval, à M<sup>me</sup> Guyon, à Molinos.

Or, la dévote se trouve avoir un beau-frère, qui est docteur de Sorbonne. Il la questionne, s'entretient avec elle, s'efforce de l'éclairer et de la ramener au bon sens : il eût eu plutôt fait de convaincre un vieux juif. Car le bon sens, la raison, le beau-frère, étaient pour la dévote des instruments du diable ; croyant être damnée si elle cessait d'être folle, elle résistait à la vérité comme à la tentation, et courait raconter à son directeur tous les assauts dont elle avait su se défendre. Un jour, le



docteur de Sorbonne s'avisa de lui demander ce qu'elle pensait d'un homme qui, après s'y être bien disposé, communie.

## LA PÉNITENTE.

Je n'hésitai point : Il fait, mon frère, la plus grande chose qu'il y ait dans la religion, après l'oraison de simple regard. — Vous êtes folle, me dit mon mari, qui était présent. Je ne lui répondis pas un mot, de peur de lui en trop dire ; car il est vrai que j'ai une antipathie pour cet homme-là, qui ne me permet pas de me modérer sur son chapitre.

## LE DIRECTEUR.

Mais, ma fille, il ne faut haïr personne, pas même son mari.

## LA PÉNITENTE.

Je le hais en Jésus-Christ, mon père.

## LE DIRECTEUR.

Continuez, ma fille, etc.

Au septième dialogue, se trouve exposée par le directeur la fameuse théorie des noces spirituelles ; et la jeune pénitente, toute scandalisée, ne peut se contenir : « Ah ! mon père, quel discours, devant une femme de mon âge ! » Un peu plus loin : « Permettez-moi de sortir, ou de me boucher les oreilles. »

Le docteur de Sorbonne assiste aux derniers entretiens. Il pousse, il presse le directeur quiétiste, et lui arrache tant d'absurdités et d'horreurs, que sa belle-sœur ouvre enfin les yeux, et se désabuse. C'est ainsi que le docteur vient à bout de faire entendre raison à une dévote, et le livre se ferme sur cette victoire, la plus belle, peut-être, qu'un théologien ait à remporter.

Ainsi, la discussion prenait tous les tons, toutes les formes. On faisait des lettres pastorales, des disser-

tations, des vers, de la prose, des parodies, des pamphlets, comme celui qui tomba dans les mains de Leibniz.

« J'ai vu, écrit-il à Nicaise (1), un dialogue intitulé : *Les adieux de Nicodème, solliciteur en cour de Rome, par M<sup>me</sup> Guyon et son compère Bonnefoy* (2), où les choses me paraissent outrées et traitées peu délicatement. » Le langage en est, en effet, vulgaire ; mais les choses ne sont pas plus outrées dans cet écrit que dans ceux de La Bruyère et de Fléchier. Voici les paroles que l'auteur met dans la bouche de Nicodème, au sujet du *Pater* : « Nous nous gardons bien de dire une prière comme celle-là... Cela était bon du temps des apôtres, qui avaient si envie d'aller en paradis, qu'on n'a jamais rien vu de pareil. C'est pourquoi Jésus-Christ fit cette prière pour les contenter. Mais, pour nous autres quiétistes, nous ne ressemblons point à ceux qui servent Dieu à cause de son paradis ; nous voulons aller en enfer, pour l'amour de lui. »

De là, sans doute, cette parodie du *Pater*, à laquelle on donna pour titre : *Le Pater renversé* ou *Pater des quiétistes*. Il y a une strophe sur chacune des demandes de l'*Oraison dominicale* :

*Dimitte nobis debita nostra.*

Si vous pardonnez mon péché  
Comme je pardonne à mon frère,

(1) 23 décembre 1698. COUSIN, *Fragm.*, 3<sup>e</sup> édit., t. II, p. 325.

(2) Voici le vrai titre : *Les adieux de Nicodème, solliciteur en cour de Rome pour Madame de Guyon à son compère Bonnefoy*. S. l., 1698. Plaquette d'une rareté extrême. Bibl. nat., L<sup>41</sup>, 587. — Cet écrit fut d'abord attribué à Le Noble ; mais dans la seconde édition (1699), l'au-

Tant mieux, je n'en suis pas fâché ;  
 Mais si, pour moi plein de colère,  
 Vous me réprochez à jamais,  
 Vous le voulez, je m'y soumets (1).

On répondit par le *Pater des melldistes* :

Le péché ne m'est point fatal  
 Sans la peine qui m'en arrive ;  
 Si du bonheur il ne me prive,  
 C'est un bien et non point un mal ;  
 Car le plaisir qu'il peut donner  
 Est l'unique raison d'aimer (2).

Pendant que les uns maniaient ainsi l'ironie, d'autres tenaient un langage plus austère. Telle fut M<sup>me</sup> de Gignan, dans un petit écrit sur le *Système* de l'archevêque de Cambrai. Cette pièce est ordinairement imprimée à la suite des œuvres complètes de sa mère (3). L'abbé Testu publia, en 1697, une lettre pour conseiller à tout le monde, et surtout aux religieuses, de ne point lire les livres mystiques ; et une autre, pour donner des conseils à ceux qui n'auraient pas eu la sagesse de s'en abstenir (4).

Mais un des plus ardents fut le duc de Nevers. Il avait osé se prononcer ouvertement pour Fénelon et le pur amour ; et c'est à lui, sans aucun doute, qu'il faut attri-

teur dit en tête du deuxième dialogue : « J'avertis que je suis une simple femme, qui ne brille ni par la qualité, ni par la jeunesse, ni par la beauté. »

(1) Recueil de pièces, tant en prose qu'en vers, etc. (Bibl. nat., D, 6518.)

(2) Manusc. de Saint-Sulpice, *Recueil sur le quiétisme*, n° 49.

(3) Dans la collection des grands écrivains de la France, *Œuvres de Sévigné*, t. XI, 2<sup>e</sup> part.

(4) *Mercur galant*, octobre 1697.

bner une pièce de vers que nous avons trouvée aux manuscrits de la Bibliothèque nationale (1), sous ce titre : *Vers de M. le D. de N. à M. l'A. de G.*

Le poète y met sous la protection des anges et des saints mystiques la doctrine de Fénelon : Faites voir, leur dit-il,

Faites voir dans le ciel le rang que vous tenez ;  
Contre le pur amour si l'école raisonne,  
Des rayons de la gloire éclairez la Sorbonne.

Un autre lui répond, dans une pièce de quatre cents vers adressée à Bossuet, selon toute apparence, car c'est dans les papiers de Bossuet qu'elle a été recueillie. Fénelon y est vivement attaqué.

Pourquoi de son amour vouloir tant présumer,  
Croire qu'on est le seul qui sache bien aimer,  
Vouloir être plus saint, plus parfait qu'à la Trappe,  
Plus catholique, enfin, plus chrétien que le Pape (2)?

C'est au milieu de tous ces débats que Boileau fit paraître son épître à Renaudot sur l'*Amour de Dieu*, 1698.

Bossuet et ses partisans soutenaient que l'intérêt propre est inséparable de l'amour ; les mystiques aspiraient à l'amour sans intérêt ; d'autres théologiens pensaient que l'on peut se contenter de l'intérêt sans amour. Le désir du ciel, la crainte de l'enfer suffisent, suivant eux, à la justification du pécheur dans le sacrement de pénitence, sans aucun amour de Dieu. M<sup>me</sup> de Sévigné, dans sa lettre du 15 janvier 1690, raconte à sa fille l'incident qui amena Boileau à composer son épître.

(1) Fonds fr., n° 42844.

(2) Bibl. nat., manusc. de Bossuet, t. XXXIV.

« A propos de Corbinelli, il m'écrivit l'autre jour un fort joli billet; il me rendait compte d'une conversation et d'un diner chez M. de Lamoignon : les acteurs étaient les maîtres du logis, M. de Troyes, M. de Toulon, le P. Bourdaloue, son compagnon, Despréaux et Corbinelli. On parla des ouvrages anciens et des modernes. Despréaux soutint les anciens, à la réserve d'un seul moderne, qui surpassait, à son goût, et les anciens et les nouveaux. Le compagnon de Bourdaloue, qui faisait l'entendu, et qui s'était attaché à Despréaux et à Corbinelli, lui demanda quel était donc ce livre, si distingué dans son esprit. Corbinelli lui dit : « Monsieur, je vous en jure de me le dire, afin que je le lise toute la nuit. » Despréaux lui répondit en riant : « Ah! monsieur, vous l'avez lu plus d'une fois, j'en suis assuré. » Le Jésuite reprend et presse Despréaux de nommer cet auteur si merveilleux, avec un air dédaigneux, avec un *cotal riso amaro*. Despréaux lui dit : « Mon père, ne me pressez point. » Le Père continue. Enfin Despréaux le prend par le bras, et le serrant bien fort, lui dit : « Mon père, vous le voulez ; « eh bien, c'est Pascal, morbleu ! — Pascal, dit le père « tout rouge, tout étonné, Pascal est beau, autant que « le faux peut l'être. — Le faux, dit Despréaux, le faux ! « Sachez qu'il est aussi vrai qu'il est inimitable; on vient « de le traduire en trois langues. » Le père répond : « Il « n'en est pas plus vrai. » Despréaux s'échauffe, et criant comme un fou : « Quoi, mon père, direz-vous qu'un des « vôtres n'ait pas fait imprimer, dans un de ses livres, « qu'un chrétien n'est pas obligé d'aimer Dieu? Osez-vous « dire que cela est faux? — Monsieur, dit le père en « fureur, il faut distinguer. — Distinguer! dit Despréaux,

« distinguer ; morbleu ! distinguer, distinguer si nous sommes obligés d'aimer Dieu ! » Et, prenant Corbignelli par le bras, il s'enfuit au bout de la chambre ; puis, revenant, courant comme un forcené, il ne voulut jamais se rapprocher du père, et s'en alla rejoindre la compagnie, qui était demeurée dans la salle où l'on mange. »

Cette dispute donna à Boileau l'idée de son épître. On ne manqua pas de dire au P. La Chaise qu'elle était faite contre les jésuites. Boileau s'en défendit et fit remarquer au P. La Chaise « que ce serait une chose étrange, si soutenir qu'il faut aimer Dieu s'appelait écrire contre les Jésuites (1). » Le *bon père* comprit ; il trouva l'épître fort belle, et voulut qu'elle fût donnée au public. Ce fut aussi l'avis de Bossuet et de l'archevêque de Paris ; ils soutenaient que les dissertations théologiques, et tous les sermons du monde, ne sauraient produire autant d'effet (2).

Le P. Bouhours, à quelque temps de là, félicitait Antoine, le jardinier de Boileau, sur ce que son maître lui avait adressé une épître : « N'est-ce pas vrai, maître Antoine, lui dit-il d'un air moqueur, que vous faites plus de cas de cette pièce que de toutes les autres de votre maître ? — Nenni-dà, mon père, répondit Antoine, m'est avis que c'est l'*Amour de Dieu* qui est la meilleure (3). »

Le mot était piquant, dit à un jésuite, par un jardinier.

(1) Lettre de Boileau à Racine, mercredi 1698.

(2) Lettre de Vieillard à M. de Préfontaine, 17 novembre 1696.

(3) SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. V, p. 511.

## CHAPITRE XVI

## LES ATTAQUES PERSONNELLES ET LES COUPS D'AUTORITÉ.

---

Nouveaux desseins des adversaires de Fénelon. — Perquisitions dans la cellule du P. La Combe. — Lettre du P. La Combe à l'évêque de Tarbes. — La Combe à Vincennes. — Sa lettre à M<sup>me</sup> Guyon. — M<sup>me</sup> Guyon à la Bastille. — Les amis de Fénelon chassés de la cour. — Noble conduite de l'archevêque de Paris. — Nouveaux interrogatoires. — Leur inutilité. — Silence imposé à l'archevêque de Cambrai. — Insinuations calomnieuses répandues à Rome contre Fénelon.

Bossuet avait promis à M<sup>me</sup> de Maintenon, au roi, aux évêques, à la cour, une condamnation immanquable et prompte. Or, la condamnation se faisait attendre, et l'on n'était pas sûr de l'obtenir. « Le Pape, écrivait à son oncle l'abbé Bossuet (1), a dit, ces jours passés, que l'affaire n'était pas si claire. » « Je crains tout, et avec raison, disait-il un autre jour (2) ; vous ne sauriez trop dépêcher ce que vous avez à faire contre M. de Cambrai ; autrement, ce sera après la mort le médecin. »

Que restait-il donc à faire, dans une question de

(1) 1<sup>er</sup> avril 1698. —

(2) 27 mai.

doctrine soumise au Saint-Siège, et d'ailleurs si longuement débattue, avec tant d'ardeur, d'éloquence et de génie ? Il restait les mauvais moyens ; il restait à frapper son adversaire dans ses parents, dans ses amis et dans sa personne, pour faire peur à ceux qui pourraient avoir encore envie de le défendre ou de l'admirer ; il restait à répandre des nuages sur les sentiments et sur les mœurs du plus vertueux des évêques de France ; à étouffer sa voix, à l'enchaîner pour le vaincre ; il restait à intimider Rome et à lui faire honte, en lui montrant l'horreur que l'on avait chez nous de cette doctrine qu'elle hésitait à flétrir, et à faire adresser au Pape, pour triompher de ses scrupules, des lettres dures et menaçantes, par un prince impérieux, devant qui il semblait que tout dût ployer.

Les convictions ardentes de Bossuet, la passion qui s'y mêla, suffirent à expliquer sa conduite ; rien n'est capable de la justifier. « C'est la cause de Dieu, écrit-il, et je n'ai en vue que la vérité (1). » Voilà comme on compromet la cause de Dieu, pouvons-nous répondre ; ce n'est pas ainsi qu'on la sert. Mais que dire de cet indigne abbé Bossuet, qui aiguillonne le grand évêque ; qui le précipite sur la pente où il eût fallu l'arrêter, et s'emploie, avec un zèle si suspect et si condamnable, à noircir, auprès du Saint-Office, la vie si pure de Fénelon ?

Depuis quelque temps déjà, toutes les dispositions étaient prises pour la nouvelle campagne que l'on allait entreprendre contre l'archevêque de Cambrai. Le plan

(1) Lettre à son neveu, 26 août 1679.



adopté fut de le perdre par M<sup>me</sup> Guyon, et de perdre M<sup>me</sup> Guyon par le P. La Combe (1).

Le P. La Combe était toujours à Lourdes. La persécution, la réclusion, l'affreux régime des prisons d'alors, avaient usé le corps et l'âme de cet enfant des montagnes, habitué au mouvement, au grand air, à la vie active et à la liberté. « Le corps est épuisé et languissant, écrivait-il à M<sup>me</sup> Guyon, trois ans déjà avant l'époque où nous sommes ; toute facilité de lire et d'écrire m'est ôtée, et mon étourdissement augmente de jour en jour. Je n'attends que la mort, et elle ne vient point (2). » Le pauvre Barnabite semblait donc oublié de la mort et des hommes, quand tout à coup, au commencement de l'année 1698, on vint faire une perquisition dans sa cellule, saisir ses papiers, le soumettre à de nouveaux interrogatoires, et ajouter aux rigueurs de sa captivité. Qu'était-il résulté de la procédure ? Rien. Les pièces en sont aujourd'hui perdues ; mais le cardinal de Bausset, qui les vit, affirma positivement au consciencieux abbé Gosselin qu'elles ne contenaient rien de compromettant, ni pour M<sup>me</sup> Guyon, ni pour le P. La Combe (3). La preuve, du reste, que l'enquête ne révéla rien, c'est qu'on ne s'en prévalut pas, dans une affaire où tous les arguments furent ramassés, sans choix, comme sans délicatesse.

(1) Lettre de Bossuet à son neveu du 3 mars et du 18 avril 1698. — Lettre de l'abbé Bossuet du 1<sup>er</sup> et du 16 avril 1698. — LA BLETTERIE, *Lettres à un ami au sujet de la relation du quietisme*, 1733, 3<sup>e</sup> lettre, 15, 48.

(2) Lettre de M<sup>me</sup> Guyon, 12 mai 1695.

(3) V. Gosselin, dans les additions à l'*Histoire de Fénelon* par le cardinal de Bausset.

Mais on produisit, quelque temps après, une lettre signée du P. La Combe, adressée à l'évêque de Tarbes et datée de Lourdes, ce 9 janvier de l'an 1698 (1). On y lit ces étonnantes paroles : « Pour ce qui regarde mes mœurs, j'avoue, à ma confusion, que j'ai très-mal fait de m'ingérer à donner ici quelques avis spirituels, quoiqu'à peu de personnes, mais aussi à quelques-unes de l'autre sexe. » Et plus loin : « J'ai dit que de bonnes et saintes âmes sont quelquefois livrées à des peines d'impuretés.... » Plus loin encore : « Je suis tombé dans des excès et des misères de la nature de ceux dont j'ai parlé ci-dessus : je l'avoue, avec repentance et avec larmes. »

Comment un homme qu'on tient en prison depuis onze ans, qu'on étudie et qu'on tourmente, sans pouvoir le convaincre, vient-il tout à coup, à la suite d'un dernier et inutile effort, se livrer ainsi lui-même et avouer qu'il a connu, par expérience, toutes les abominations de Molinos? Le P. La Combe, dont nous avons vu que l'esprit allait s'affaiblissant depuis plusieurs années, avait-il déjà, à la suite de traitements rigoureux, tout à fait perdu la tête? N'avait-on pas, par des promesses ou des menaces, arraché ces prétendus aveux à sa faiblesse, comme Bossuet avait voulu jadis faire avouer à M<sup>me</sup> Guyon qu'elle ne croyait pas au Verbe incarné? Ou bien cette pièce n'aurait-elle pas été, comme tant d'autres, supposée par quelque agent subalterne, trop empressé à livrer à de grands personnages les secrets qu'ils désiraient découvrir? Quoi qu'il en soit, ce qui nous reste à dire va suffisamment mon-

(1) *Œuvres complètes de Bossuet*, 1865, t. XXIX, p. 340.

trer quel cas il faut faire de cette lettre, si contraire à tout ce qu'on avait su jusqu'alors, et écrite, au moment opportun, dans le secret et les ténèbres d'une prison d'État.

Le 5 mars, Bossuet écrit à son neveu : « On verra bientôt quelque chose de nouveau : c'est un mémoire du P. de La Combe, où il avoue ses illusions impures. On justifiera la liaison de M<sup>me</sup> Guyon avec ce père, qui était son directeur, et celle de M. de Cambrai avec ce même P. de La Combe. M. de Paris envoie au P. Rollet cette déclaration du P. La Combe, qui fait horreur. »

« On serait bien à plaindre, remarque l'abbé de La Bletterie, si l'on était responsable de la probité de son directeur. Innocent XI s'était mis, à ce qu'on prétend, sous la direction de Molinos. Sainte Thérèse a été quelque temps entre les mains d'un directeur corrompu. On pourrait citer des exemples plus modernes (1). » Les aveux, quels qu'ils fussent, obtenus du P. La Combe, ne pouvaient donc suffire à accabler M<sup>me</sup> Guyon : il fallait des faits positifs. On les aura.

Le P. de La Combe fut transféré du château de Lourdes à Vincennes. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui fit écrire à M<sup>me</sup> Guyon la lettre suivante :

« Ce 25 avril de l'an 1698.

« *Au seul Dieu honneur et gloire.*

« C'est devant Dieu, madame, que je reconnais sincèrement qu'il y a eu de l'illusion, de l'erreur et du

(1) *Lettres à un ami*, 2<sup>e</sup> lettre, p 24.

péché dans certaines choses qui sont arrivées avec trop de liberté entre nous... Confessons, vous et moi, humblement nos péchés à la face du ciel et de la terre ; ne rougissons que de les avoir commis, et non de les avouer. Ce que je vous déclare ici vient de ma pure franchise et liberté ; et je prie Dieu de vous inspirer les mêmes sentiments qu'il me semble recevoir de sa grâce.

« *Signé* : François LA COMBE,  
« Religieux Barnabite. »

« Il n'est pas possible, dit Dupuy (1), que ce père eût pu lui écrire une pareille lettre, elle en ayant plusieurs de lui, en original, qui font voir l'idée qu'il avait de sa vertu. »

Le 14 mai, l'archevêque de Paris et M. de La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, se rendirent à Vaugirard. Ou bien, comme le remarque Dupuy, ils étaient les premiers trompés ; ou bien ils voulaient voir l'effet que produirait, dans une première surprise, l'écrit qu'ils avaient dans les mains. Ils lurent à M<sup>me</sup> Guyon la lettre du P. La Combe. « Elle en fut si peu effrayée qu'elle répondit sans chaleur qu'il fallait, si la lettre était du P. La Combe, qu'il fût devenu fou (2). » Il l'était, en effet. M<sup>me</sup> Guyon demanda à examiner la lettre ; on refusa de la mettre entre ses mains ; elle demanda à être mise en présence du P. La Combe ; on ne voulut pas. On ne le voudra jamais.

(1) Lettre au marquis de Fénelon, 8 février 1733.

(2) Lettre du 8 février 1733. — Cf. lettre de M<sup>me</sup> Guyon à Beauvillier, 16 mai 1698. — Lettre de Dupuy au marquis de Fénelon, 4 mars 1733. — BAUSSET, *Histoire de Fénelon*, liv. III, chap. L. — LA BLETTERIE, *Lettres à un ami*, 3<sup>e</sup> lettre, p. 50.

Mais, comme le remarque l'abbé de La Bletterie, « la passion fait arme de tout, et souvent trophée de ce qui devrait l'humilier. » Les deux lettres du P. La Combe furent envoyées à Rome, traduites en italien et présentées au Pape par l'abbé Bossuet (1). Chose digne de remarque, Bossuet travaillait alors à sa *Relation du quiétisme* (2), qui devait, dans sa pensée, porter le dernier coup à M<sup>me</sup> Guyon et à l'archevêque de Cambrai. Il y amasse sans discrétion, sans scrupule et sans pitié, tout ce qu'il croit pouvoir nuire ; il prend ses armes partout, jusque dans les confidences de l'intimité, jusque dans les écrits ingénument confiés à son honneur et à sa probité d'évêque ; il ne trouve rien d'accablant comme les lettres attribuées au P. La Combe, ni rien qui en approche ; mais ces lettres, qu'il fait passer au Pape, en France il n'ose pas s'en servir.

C'était le cas, pourtant, avec des charges aussi terribles, d'aller droit au but, de faire des confrontations et des enquêtes, de confondre M<sup>me</sup> Guyon, à la face du ciel et de la terre, et d'en finir. Mais on ne se faisait point illusion sur la valeur de ces prétendus témoignages ; on ne voulait pas du grand jour : à la vérité, qui eût compromis la *bonne cause*, on préféra les doutes, les rumeurs mensongères, les violences mêmes, qui pouvaient la servir. M<sup>me</sup> Guyon fut donc tirée de Vaugirard et jetée à la Bastille, pour que le public, la voyant punie, la crût coupable (3). On résolut de frapper en même temps

(1) Lettre de l'abbé Bossuet, 10 juin 1698.

(2) C'est le 31 mai que l'impression en fut achevée. V. l'édition originale.

(3) Voici le procès-verbal de son entrée à la Bastille, tel qu'il fut

Fénelon et tous ses amis, et de les chasser de la cour, afin d'imposer, par ce coup d'éclat, à l'opinion de l'Europe entière, et de donner une solennelle leçon à ces théologiens de Rome, qui ne pouvaient pas s'entendre à trouver des horreurs dans le livre de l'archevêque de Cambrai.

C'est le 31 mai 1698 (1) que l'ordre fut donné d'enfermer M<sup>me</sup> Guyon à la Bastille. Le surlendemain, le roi ôta à l'abbé de Beaumont et à l'abbé de Longeron le titre de sous-précepteurs des enfants de France. Le premier était neveu de Fénelon; l'autre, son plus intime ami. Dupuy et de Léchelles, qui faisaient les fonctions de sous-gouverneurs, reçurent en même temps l'ordre de quitter la cour. « On punit aussi sévèrement, dit le cardinal de Bausset, les hommes estimables qui avaient changé en vertus les vices du duc de Bourgogne, que s'ils lui avaient donné des vices et étouffé des vertus (2). » « *Le bon père*, écrit M<sup>me</sup> de Maintenon à l'arche-

dressé par du Junca, lieutenant du roi. Nous respectons l'orthographe de M. du Junca :

« Du mercredi 4<sup>me</sup> de juin, à dix heures du matin, Desgrais amena ysi par ordre du roy, expédié par Monseigneur de Pontchartrain, une prisonnière, Madame Guyon, sans aucune fille avec elle, l'ayant amenée d'une communauté des environs de Paris, laquelle je rescu et misse sule dans la seconde chambre de la tour du Trésor. Degrais luy aiant fait porter deux charetées de mubles.

« Du dimanche au soir, 8<sup>e</sup> du présent mois, je donne une femme de chambre à Madame Guyon, par laprobasion de Monseigneur l'archevêque de Paris, en aient rescu l'ordre de la cour. » (Estat des personnes qui sont envoyées par l'ordre du roy à la Bastille. Manusc. de la bibl. de l'Arsenal, n<sup>o</sup> 5133.)

(1) Lettre de Pontchartrain à l'archevêque de Paris, 31 mai 1698. (Arch. nat.).

(2) *Histoire de Fénelon*, liv. III, chap. LI.

vêque, a loué ce qu'on vient de faire dans la maison du duc de Bourgogne. Il a donné sur M<sup>me</sup> Guyon ; enfin, il a parlé en courtisan, ou si vous aimez mieux en Jésuite, sauf à soutenir le livre à Rome (1). »

Restaient les ducs de Beauvillier et de Chevreuse. C'étaient les amis dévoués et toujours fidèles de l'archevêque de Cambrai. C'était eux qu'il importait surtout d'atteindre : il n'y avait rien d'égal à l'effet que devait produire le coup qui les allait frapper. Les courtisans, pressentant l'orage, se tinrent à l'écart. Les deux duchesses, accoutumées depuis longtemps à voir l'élite des dames de la cour se rassembler et se presser autour d'elles, furent *esseulées*, dit Saint-Simon, durant le séjour que le roi fit à Marly dans les premiers jours de juin. Personne ne les approcha ; celles que le hasard amenait auprès d'elles semblaient sur les épines et se hâtaient de disparaître. Leurs maris, naguère encore plus environnés qu'elles, éprouvèrent encore plus d'abandon, et ne s'en émurent pas davantage. C'est dans cette noble famille que semblait s'être retiré tout ce qui restait d'honneur et de dignité à la cour.

Le roi, si juste appréciateur du mérite, quand on ne l'aveuglait pas, avait mis dans les deux beaux-frères sa confiance et son affection ; aussi fallait-il un grand effort et tout le crédit de M<sup>me</sup> de Maintenon pour les ébranler. On la prit par la conscience et par le cœur. M<sup>lle</sup> d'Aubigné, sa nièce, venait d'épouser (2) le comte d'Ayen,

(1) Lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M. de Noailles, 5 juillet 1698. La Baumelle a fait erreur en datant cette lettre de 1697.

(2) 1<sup>er</sup> avril 1698.

filz du duc de Noailles et neveu de l'archevêque de Paris. Les Noailles étaient tout pour elle ; ils avaient à ses yeux « le grand mérite de la nouveauté, auquel elle ne résista jamais (1). » Or, le duc de Noailles brûlait de renverser Beauvillier : la charge de gouverneur des enfans de France, celle de chef du conseil des finances, celle de ministre d'État, il lui fallait tout. En même temps, l'évêque de Chartres, poussé par Bossuet, représentait à M<sup>me</sup> de Maintenon l'obligation où elle était de sacrifier impitoyablement, pour la bonne cause, les ducs de Beauvillher et de Chevreuse. Quelle femme pieuse pourrait résister à la double tentation d'éloigner d'elle un ancien ami, dont la vue lui est devenue pénible, et de faire en même temps la fortune de sa famille, quand on lui a fait voir que sa conscience y est intéressée, et que c'est une œuvre agréable à Dieu ?

M<sup>me</sup> de Maintenon représenta donc au roi qu'il était obligé, en conscience, de se séparer des ducs. On ne pouvait, en effet, s'empêcher de dire à Rome que, si Sa Majesté était décidément attachée, comme on le prétendait, à la cause des trois évêques, on ne la verrait pas garder dans ses conseils, et moins encore auprès des petits-fils de France, les amis, les protecteurs déclarés du quiétisme et de l'archevêque de Cambrai. Là était la cause et l'explication naturelle de l'embarras où semblaient être le Pape, les cardinaux et les consultants : le roi en répondait devant Dieu. En même temps, elle présentait le duc de Noailles pour recueillir, dans toutes les charges, la succession de Beauvillier. L'orage

(1) Saint-Simon.



grondait ; les envieux levèrent la tête ; les ambitieux étaient là, prêts à tomber sur les dépouilles : chacun *poussait à la roue*, pour employer le mot de Saint-Simon.

Ainsi obsédé, pressé de toutes parts, par M<sup>me</sup> de Maintenon, par les courtisans et par les évêques, le roi ne se rendit pas encore ; il hésitait : il doutait qu'il fût obligé, en conscience, de frapper ainsi les plus honnêtes gens de son conseil, et ce qu'il y avait de plus vertueux à la cour. Il prit donc l'avis de son archevêque et ne fit point difficulté de lui dire que, s'il se défaisait de Beauvillier, il était décidé à le remplacer par le duc de Noailles. Ici se place un acte de vertu, qu'il nous est doux de raconter, au milieu de ces intrigues.

L'archevêque de Paris n'avait qu'un mot à dire pour se débarrasser d'un adversaire en crédit, ôter à Fénelon les seuls appuis qu'il eût à la cour, et élever, du même coup, un frère qu'il aimait, au comble des faveurs et de la fortune. Il fit valoir l'intégrité du duc du Beauvillier et sa droiture, la tranquillité où le roi pouvait être au sujet de ses petits-enfants avec un tel homme, l'étonnement et le scandale que devait inévitablement causer la chute du plus honnête homme de la cour. Quant aux sentiments de Sa Majesté au sujet du quiétisme, ils se trouvaient suffisamment déclarés par les changements qui venaient d'être faits dans la maison du duc de Bourgogne. Ce noble et généreux langage affermit le roi ; il fut soulagé de voir qu'il n'était pas, en conscience, obligé de persécuter la vertu. Beauvillier resta donc en place, avec la même simplicité qu'il eût mise à en sortir et, quelques

jours après, les courtisans étonnés apprirent que le roi s'adressait à lui, pour savoir à qui donner les places restées vacantes auprès des princes. L'envie se renferma ; les espérances tombèrent ; M<sup>me</sup> de Maintenon se rapprocha peu à peu de ses anciens amis, pour vivre honnêtement avec eux, n'ayant pu les perdre ; Beauvillier, Chevreuse et les duchesses se virent bientôt plus entourés que jamais (1).

Cependant Bossuet mettait tout en œuvre pour faire retirer à Fénelon le titre de précepteur des enfants de France. Il voulut mettre à sa place un de ses propres amis, M. de La Broue, évêque de Mirepoix. « Je ne sais encore, écrit-il à ce prélat, après avoir parlé de l'abbé de Beaumont, ce que l'on fera de la place principale ; vous savez les vœux que j'ai eues, les pas que j'ai faits ; je persiste, et rien ne me pourrait faire plus de plaisir. Cent fois le jour, je vous souhaite ici, pour nous aider dans une affaire qui demande tant d'attentions et de lumières (2). »

Ne pouvant obtenir tout ce qu'ils auraient voulu, les adversaires de Fénelon s'employèrent à mettre à profit les concessions qu'on leur avait faites. Il fallait que le coup retentit jusqu'à Rome (3) ; aussi, voyons-nous l'archevêque de Paris écrire à l'abbé Bossuet, le lende-

(1) Sur toute cette affaire : lettre de Beauvillier à M. Tronson 10 juin 1698. — Réponse de M. Tronson. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. 11, p. 139 et suiv. — D'AGUESSEAU, *Œuvres complètes*, t. XIII, discours sur la vie et la mort de son père, p. 77, et *Mémoires*, p. 175.

(2) Lettre de Bossuet à M. de La Broue, 15 juin 1698.

(3) Lettre de Fénelon à Chantérac, 6 juin 1698.

main des rigueurs exercées dans la maison des princes : « Je m'empresse de vous le mander ; ce sera un bon argument (1). » Et l'abbé de répondre : « On a soin d'instruire le Pape de tout (2). » En même temps, Ponchartrain envoyait ses ordres : « *A Monsieur de La Reynie.* — Le P. de Combes (*sic*) qui, comme vous sçavez, estoit le guide de M<sup>me</sup> Guyon dans ses opinions nouvelles, a esté transféré à Vincennes. Sa Maj. veut que vous l'alliez interroger et que vous m'envoyiez ses interrogatoires. Suivez sur toute cette affaire tout ce que M. l'archevesque de Paris vous dira (3). »

La Reynie reçut aussi l'ordre d'aller interroger M<sup>me</sup> Guyon. Elle avait été, au moment où on l'arrêta, séparée de ses deux filles de service, que l'on sépara encore l'une de l'autre, afin de les questionner à part. L'une fut envoyée à Vincennes et l'autre mise à la Bastille, mais éloignée de sa maîtresse, qui même ne devait pas savoir qu'elle fût dans la même prison (4). On donna à M<sup>me</sup> Guyon, pour la servir, des femmes sur qui l'on pût compter, des espions, selon toute apparence. « Vous saurez de M. l'archevesque de Paris quelles femmes vous mettrez auprès d'elle... Il ne faut point que M<sup>me</sup> Guyon, ny les femmes qui la serviront, ayent aucun commerce avec cette fille, qui sera menée en même temps qu'elle, et vous devez la mettre dans

(1) Lettre de l'archevêque de Paris à l'abbé Bossuet, 3 juin 1698.

(2) L'abbé Bossuet à M. de Noailles, 24 juin 1698.

(3) Archives nationales, E, 3283, fol. 93.

(4) Ordre de Pontchartrain à Desgrez, 31 mai 1698. (Bibl. nat., mss. Clairambault.) — Lettre de Pontchartrain à l'archevêque de Paris, 31 mai 1698. (Arch. nat.)

une chambre séparée et faire en sorte que M<sup>me</sup> Guyon ne sache pas qu'elle soit à la Bastille (1). »

Avec toutes ces précautions et ces moyens d'enquête, quatre personnes à questionner, dont un vieillard imbécile et trois femmes, avec La Reynie pour diriger les procédures, et torturer les faits et les consciences, on devait arriver à de beaux résultats. Les voici :

M<sup>me</sup> Guyon, dans son testament, prend Dieu à témoin qu'on lui faisait des interrogations captieuses, ne voulant point écrire ce qui la justifiait, et ajoutant à ses réponses. « La Reynie, dit Saint-Simon, interrogea plusieurs fois M<sup>me</sup> Guyon et le P. La Combe. Il se répandit que le Barnabite disait beaucoup, mais que M<sup>me</sup> Guyon se défendait avec beaucoup d'esprit et de réserve (2). » On lit dans le journal de Dangeau : « Samedi, 28 juin, à Marly. — Cette dame est toujours à la Bastille, où M. de La Reynie, par ordre du roi, l'a interrogée plusieurs fois. On parle de lui confronter le P. Lacombe, qui, dans ses interrogatoires, n'a pas été si réservé qu'elle. On dit qu'elle se défend avec beaucoup d'esprit et de fermeté (3). » Voici, pour finir, un témoin qui n'est pas suspect, Bossuet : « On pousse, dit-il, le P. La Combe, qui avoue et demande pardon. M<sup>me</sup> Guyon est opiniâtre : vous verrez bientôt quelque chose sur cela. Encore un peu de temps, et tout ira bien (4). »

Ainsi, on trouvait moyen de tirer du P. La Combe à

(1) Lettre de Pontchartrain à M. de Junca, lieutenant du roy à la Bastille. (Bibl. nat., mss. Clairambault, fonds fr., 585.)

(2) *Mémoires*, t. II, p. 144.

(3) *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 373.

(4) Lettre de Bossuet à son neveu, 28 juin 1698.

peu près tout ce qu'on voulait ; mais M<sup>me</sup> Guyon se défendait avec esprit, avec fermeté ; elle était opiniâtre : on n'en pouvait rien avoir. La Reynie perdait son temps à vouloir lui faire convenir qu'elle était une infâme, comme Bossuet, quand il avait voulu lui faire avouer qu'elle ne croyait pas au Verbe incarné. Cela n'empêchait pas que l'on ne fit courir en France et à Rome le bruit que M<sup>me</sup> Guyon faisait des aveux (1). L'abbé de Chantérac en avertit Fénelon : « Elle avoue, dès à présent, qu'il y a eu entre eux des choses deshonnêtes, pour le moins des baisers et des embrassements ; l'on ne doute point que bientôt elle n'avoue tout le reste (2). »

Le reste se fit attendre, mais finit par venir, non, il est vrai, par la bouche de M<sup>me</sup> Guyon, qui fut jusqu'au bout opiniâtre, mais par celle du P. La Combe, qu'il suffisait de presser un peu. Le 9 septembre, M<sup>me</sup> de Maintenon écrit à son archevêque : « Je ne comprends pas bien quelle confrontation vous voulez faire du P. La Combe. Y en aurait-il une meilleure que celle de M<sup>me</sup> Guyon avec lui, puisque c'est lui-même qui dit avoir passé quinze nuits avec elle ? »

Voilà enfin le gros péché, tant promis, et si longtemps attendu avec une infatigable espérance : tout allait bien. Quant à confronter, on n'avait garde. Arriva-t-il au P. La Combe de tenir le propos qu'on lui imputa ? Qui le sait ? Et qu'importe ? Il était fou au

(1) Lettre de l'ambassadeur Erezio au doge de Venise, 20 juin 1698.  
— *Arch. de la Bastille*, t. IX.

(2) Lettre du 21 juin 1698.

point qu'il fallut le mettre à Charenton ; et c'est là qu'il finit ses jours. « On eut soin, dit le cardinal de Bausset, de tenir cette nouvelle secrète pendant plusieurs mois ; on était embarrassé de tout l'éclat qu'on avait donné aux déclarations d'un pareil personnage (1). »

M<sup>me</sup> Guyon n'en fut pas moins retenue à la Bastille : il importait qu'elle parût coupable. Elle aurait pu d'ailleurs, si on l'eût mise en liberté, nuire à la bonne cause, en racontant ce que l'on avait fait, et ce qu'elle avait souffert.

Il fallait que tout se tût dans un camp, pendant que l'on faisait tant d'éclat dans l'autre. Le *Mercurie galant* publiait en toute liberté les écrits défavorables à Fénelon, de l'abbé Testu et de M. de Clermont-Tonnerre ; mais le *Journal des Savants* ne croyait pas pouvoir se permettre, les volontés du roi étant connues, d'insérer dans ses pages le mémoire trop impartial de Leibniz. Bossuet, du reste, n'avait pas hésité à élever à la hauteur d'une théorie l'inégalité des droits dans la discussion. Il ne convenait pas, dit-il au roi, de traiter avec égalité l'auteur de tant d'erreurs et le défenseur de la vérité et de la cause de l'Église (2). » « Et voilà comment, dit naïvement l'abbé Le Dieu, M. de Meaux eut toute liberté d'écrire. » Et voilà comment, dans une cause pendante à Rome, et dont les juges restaient partagés, M. de Cambrai, impitoyablement attaqué, n'eut plus la liberté de se défendre. Ses amis n'osaient lui écrire (3) ; on surveillait toutes les presses du royaume ; Fénelon en était

(1) *Histoire de Fénelon*, livre III, chap. L.

(2) *Mémoires de Le Dieu*, t. II, p. 201.

(3) V. dans sa correspondance une lettre du 14 octobre 1698 : « Je

réduit à faire imprimer ses écrits tantôt à Lyon, tantôt à Bruxelles, tantôt ailleurs, toujours dans le plus grand mystère, toujours loin de ses regards, et sans pouvoir corriger ses épreuves, dans une discussion, remarque Bausset, où un simple déplacement de points et de virgules pouvait être traduit en hérésie. Le livre imprimé, il fallait en expédier les exemplaires en contrebande, et les cacher quand ils étaient arrivés, pour les dérober aux perquisitions de la police du roi. « A l'esgard des escrits de M. l'archevesque de Cambray, écrit Pontchartrain à d'Argenson, le 5 juin 1698, il faut aussi les arrester, et s'ils sont, comme vous le dites, dans les couvents et maisons particulières, en me les nommant, je vous expédieray les ordres dont vous aurez besoin pour les y envoyer prendre. Mais vous n'avez pas encore fait une grande découverte d'en avoir saisi douze exemplaires pendant qu'on les distribue par milliers (1). » Ces paroles enflammèrent le zèle de d'Argenson ; quinze jours plus tard, mille exemplaires étaient tombés dans ses mains (2).

Les nouvelles de ce qui se passait en France comblaient de joie, à Rome, les agents des triumvirs. « Voilà les arguments dont nous avons le plus besoin, écrivait l'abbé Bossuet, en recevant les fameuses lettres du P. La Combe ; ces deux pièces feront plus d'impres-

ne signe point, lui dit son correspondant, et je change mon écriture. Je suis obligé de prendre ces précautions. »

(1) Minutes d'expéditions du secrétaire d'État ayant le département de la maison du roy. (Bibl. nat., mss., fonds fr., n° 585, p. 540.)

(2) *Ibid.*, p. 586.

sion que vingt démonstrations théologiques (1). » La disgrâce des amis de Fénelon semblait devoir produire à peu près le même effet : « On ne pouvait nous envoyer de meilleures pièces (2), » écrit Phelippeaux. L'abbé Bossuet en demande encore : « Ne fera-t-on rien à la cour contre le P. Valois ? Le P. de La Chaise et le P. Dez mériteraient bien qu'on ne les oubliât pas (3). » Le *bon père* avait soin que l'on songeât à d'autres ; il applaudissait aux coups qui tombaient sur eux, et dénonçait jusqu'à ses confrères, pour se garantir (4)!

On disait publiquement à Rome que les rigueurs du roi n'étaient qu'un commencement de ce qu'il se proposait de faire ; on promettait des aveux accablants, on donnait cours aux plus révoltantes calomnies. « On tâche ici de faire croire, écrit à Fénelon l'abbé de Chanté-*rae* (5), que vous avez eu une société fort étroite avec cette femme (M<sup>me</sup> Guyon), qu'il y a du moins un grand sujet de craindre que, votre spiritualité et vos maximes étant les mêmes, vous ne l'ayez suivie dans ses désordres, aussi bien que dans ses erreurs. Pour faire des impressions plus fortes sur les esprits, on promet, chaque courrier, de nouvelles confessions de cette femme et de nouvelles découvertes de ses abominations, et, en même temps, on publie qu'on a ici beaucoup de lettres originales que vous lui écriviez, qu'on ne veut montrer que

(1) BAUSSET, *Histoire de Fénelon*, liv. III, chap. L.

(2) Lettre à Bossuet, 24 juin 1698.

(3) Lettre à Bossuet, 8 juillet 1698.

(4) Lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M. de Noailles, 12 juillet 1698.

(5) 12 juillet 1698.



dans l'extrémité, pour sauver autant qu'on peut votre réputation. »

Rome ne se laissa point tromper. On y fut plutôt scandalisé de tant d'audace, et d'un si étonnant abus du crédit et du pouvoir. « Ils ont chassé son neveu ! Ils ont chassé ses amis ! » disait le Pape avec douleur. « *Non est ira super iram mulieris,* » répétait de son côté, en parlant de M<sup>me</sup> de Maintenon, un prélat italien qui connaissait Versailles. Les consultants favorables à Fénelon, au lieu de se laisser intimider ou séduire, élevèrent encore plus haut la voix, pour vanter les vertus de l'archevêque de Cambrai et la pureté de sa doctrine.

C'est alors que Bossuet voulut porter le dernier coup, et publia cette *Relation sur le quiétisme*, qui restera, au témoignage du cardinal de Bausset, comme le monument le plus affligeant de cette controverse.

---

## CHAPITRE XVII.

## LA DISCUSSION DES FAITS.

---

Le dessein de Bossuet en composant sa *Relation sur le quiétisme*. — Analyse de la *Relation*. — Effet prodigieux produit à la cour, à Rome et partout. — Consternation des amis de Fénelon. — Triomphe de Bossuet. — Fénelon se décide à répondre. — Revirement subit de l'opinion. — Analyse de la *Réponse à la Relation*. — Enthousiasme général. — Triomphe de Fénelon.

La *Relation sur le quiétisme* fut comme un long réquisitoire venu, après la persécution, pour apaiser l'indignation publique, et prouver que les victimes avaient tort.

Montrer, quant au fond, d'une part, que la doctrine de l'archevêque de Cambrai n'est autre que celle de M<sup>me</sup> Guyon ; d'autre part, que les maximes de M<sup>me</sup> Guyon ne diffèrent pas de celles de Molinos ; quant aux procédés : que tous les torts sont du côté de Fénelon ; que c'est lui qui a été le provocateur, et qui a mis les trois prélats dans la nécessité de rompre le silence, pour venger leur honneur et leur foi : voilà l'objet de la *Relation*.

Elle fut faite au moyen des manuscrits que M<sup>me</sup> Guyon avait autrefois remis à Bossuet, sous le sceau du secret, avec une confiance naïve; sur les lettres que Fénelon avait écrites au grand évêque, dans les épanchements de l'intimité; surtout au moyen du long mémoire adressé par l'archevêque de Cambrai à M<sup>me</sup> de Maintenon, le 2 août 1696, et dans lequel il lui ouvrait tout son cœur. L'évêque de Chartres qui, avec l'archevêque de Paris et M. Tronson, en avait eu la confiance, eut l'imprudence d'en parler à Bossuet. « M. de Meaux lui repartit : « Vous « êtes obligé, en conscience, de tout communiquer; vous « serez damné, si vous ne le faites (1). » Il dit la même chose à M<sup>me</sup> de Maintenon qui crut, à sa voix, que pour n'être pas damnée, elle devait trahir. Elle livra donc, pour être rendu public, ce mémoire, qui n'avait été fait que pour elle.

« On verra, dit Bossuet, plus clair que le jour ce qu'on ne voit déjà que trop : que c'est, après tout, M<sup>me</sup> Guyon qui fait le fond de cette affaire, et que c'est la seule envie de la soutenir qui sépare ce prélat d'avec ses confrères (2). » De là vient la nécessité de faire connaître cette femme, puisqu'elle exerce une telle séduction sur les âmes, puisqu'elle a de tels admirateurs « et un grand parti pour elle. »

Bossuet s'applique donc, non pas à faire connaître M<sup>me</sup> Guyon, mais à la discréditer; il néglige ses vertus et ses malheurs, qui la font si intéressante; ce qu'il veut, ce qu'il ramasse, ce sont les détails qui font rire,

(1) *Journal de Le Dieu*, t. II, p. 131.

(2) *Relation sur le quiétisme*, édit. orig., 1698, pl 15.

et ceux qui peuvent indigner. Au moyen de cette *Vie* manuscrite, si imprudemment confiée à sa discrétion, il fait, avec tout l'art qu'il y sait mettre, le tableau animé, saisissant, des illusions de M<sup>me</sup> Guyon et des extravagances de sa vie mystique ; il nous raconte ses songes mystérieux, ses prophéties, ses miracles, son prétendu apostolat, et cette étonnante inspiration qui la presse, qui la pousse, qui la fait écrire avec une rapidité sans exemple ; ces communications en silence, ce mystérieux pouvoir qu'elle s'attribue sur le corps et sur l'âme de ses enfants ; cette plénitude de grâce, dont elle se décharge sur ceux qui l'entourent, qui parfois la tourmente et la gonfle, au point qu'elle en crèverait, si une duchesse ne se trouvait là pour la délayer. Puis vient la liaison de M<sup>me</sup> Guyon avec le P. La Combe. « Le temps est venu où Dieu veut que cette union soit entièrement découverte : je n'en dirai rien davantage (1). »

Bossuet ne crut pas devoir faire usage, dans un écrit public exposé à la discussion, des deux lettres du P. La Combe : il s'en tient à cette insinuation terrible, qui fait entendre, sous les apparences d'une grande réserve, des choses que rien ne lui permettait d'affirmer. C'est ainsi que le grand évêque jette à pleines mains l'odieux et le ridicule sur cette femme « ignorante et visionnaire, éblouie d'une spécieuse spiritualité, trompée par ses directeurs, » et dont l'égarément va jusqu'au fanatisme et à la folie.

Le malheur, c'est que cette femme ait été défendue, applaudie par un homme comme l'archevêque de Cam-

(1) *Relation*, p. 112.

brai ; c'est que « cette Priscille ait trouvé son Montan (1). »

Dès les conférences d'Issy, l'abbé de Fénelon donnait à ses amis de grandes inquiétudes ; mais sa soumission les rassurait ; il fut fait archevêque de Cambrai, grâce à leur silence. Tout change après le sacre : Fénelon se refuse à approuver le livre de Bossuet. Et il allègue, dans son mémoire à M<sup>me</sup> de Maintenon, deux raisons principales : l'une, c'est qu'il eroit M<sup>me</sup> Guyon innocente des erreurs qu'on lui impute ; l'autre, c'est qu'approuver le livre de Bossuet serait, selon lui, diffamer son amie et se diffamer soi-même. Les erreurs qu'on a pu trouver dans les livres de M<sup>me</sup> Guyon n'ont jamais été dans sa pensée. Le mal est dans le langage mystique, qu'on a trop pris à la rigueur. « C'est un langage mystique, s'écrie Bossuet, d'avoir dit, dans son *Moyen court*, que l'acte d'abandon, fait une fois, ne se peut jamais réitérer ; c'est un langage mystique que d'avoir renvoyé aux états inférieurs de la contemplation celle des attributs particuliers et des personnes divines, sans en excepter Jésus-Christ ; c'est un langage mystique de supprimer tout désir, jusqu'à celui du salut et des joies du paradis ! C'est un langage mystique, selon M. de Cambrai.

« Il est vrai, mais ce langage mystique est celui des faux mystiques de nos jours, d'un Falconi, d'un Molinos,

(1) A cette même époque, le P. de La Rue, prêchant aux Feuillants le panégyrique de saint Bernard, avait signalé dans Fénelon et M<sup>me</sup> Guyon un autre Abélard et une nouvelle Héloïse. Bossuet assista au sermon, et peut-être y avait-il travaillé. « Dites à M. de Mirepoix écrit-il à un ami, que j'approuve la comparaison d'Abélard. » (Lettre à M. de La Loubère, 1<sup>er</sup> juin 1698.) — Cf. lettre de Chantérac à Fénelon, 13 septembre 1698.

d'un Malaval, auteurs condamnés, et non celui d'aueun mystique approuvé. Voilà comment M. de Cambrai excuse les livres de M<sup>me</sup> Guyon. Pour la sauver, il a recours à cette méthode inouïe de juger du sens d'un livre par la connaissance particulière qu'il a des sentiments de l'auteur, et non pas des sentiments d'un auteur par les paroles de son livre ; c'est vouloir juger de ses paroles par ses pensées, et non pas de ses pensées par ses paroles ; c'est ouvrir la porte aux équivoques les plus grossières, et fournir des excuses aux plus mauvais livres (1). »

Quant à la crainte de diffamer M<sup>me</sup> Guyon, elle est chimérique. « Si on suppose que cette dame persiste dans ses erreurs, il est vrai que sa personae est abominable ; si, au contraire, elle s'humilie, si elle souscrit aux censures qui réproouvent cette doctrine, si elle condamne ses livres, il n'y a donc que ses livres qui demeurent condamnables ; et par son humilité, si elle est sincère, et qu'elle y persiste, sa personne peut devenir innocente, et peut même devenir sainte par son repentir (2). »

La crainte de se diffamer soi-même est encore moins justifiée. Reconnaître une erreur, avouer une faute n'est pas se diffamer ; c'est s'honorer, au contraire. « Était-ce un si grand malheur d'avoir été trompé par une amie (3). »

(1) *Relation*, pp. 66, 67.

(2) *Relation*, p. 59.

(3) Ce mot est perfidement souligné dans l'édition originale, p. 70. Il devait produire un fâcheux effet à Rome, où le mot correspondant *amica* est habituellement pris dans un mauvais sens.

Mais ce qui arrête Fénelon, ce n'est point la peur de se diffamer; c'est la conscience d'avoir fait une faute. « Il ne voulait pas faire sentir à ses amis qu'il leur avait mis en main un si mauvais livre. » Voilà pourquoi il refusa d'approuver les *États d'oraison*. D'une admirable docilité jusqu'au sacre, il change aussitôt après de conduite, et ne veut plus s'astreindre à la doctrine qu'il a souscrite à Issy. « C'est autre chose, en effet, qu'être archevêque ou de ne l'être pas; d'avoir des mesures à garder, avant que de l'être, ou de n'en garder plus, quand l'affaire est consommée (1). »

Il s'expose donc à mettre l'Église en combustion et publie le livre des *Maximes des saints*. Ce livre soulève, à son apparition, une réprobation dont il serait difficile de trouver un autre exemple. « Nous parlâmes les derniers, dit Bossuet. Cependant, M. de Cambrai, dans un soulèvement si universel, ne se plaignait que de nous; et, pendant que nous étions obligé de nous excuser de l'avoir trop utilement servi, et qu'il fallait enfin demander pardon de notre silence, qui l'avait sauvé, il faisait et méditait contre nous les accusations les plus étranges. »

« J'avais seul soulevé le monde : quoi ? ma cabale ? mes émissaires ? L'oserai-je dire ? Je le puis avec confiance et à la face du soleil ; le plus simple de tous les hommes, je veux dire le plus incapable de toute finesse et de toute dissimulation, qui n'ai jamais trouvé de créance que parce que j'ai toujours marché dans la créance commune : tout à coup j'ai conçu le hardi dessein de perdre, par mon seul crédit, M. l'archevêque de

(1) *Relation*, p. 97.

Cambrai, que jusqu'alors j'avais toujours voulu sauver à mes risques. Ce n'est rien : j'ai remué seul, par d'imperceptibles ressorts, d'un coin de mon cabinet, parmi mes papiers et mes livres, tout Paris, toute la cour, tout le royaume, car tout prenait feu ; toute l'Église et Rome même, où l'étonnement universel, pour ne rien dire de plus, fut porté aussi vite que les nouvelles publiques ; ce que les puissances les plus accréditées, les plus absolues ne sauraient accomplir, et n'oseraient entreprendre, qui est de faire concourir les hommes, en un même instant, dans les mêmes pensées, seul, je l'ai fait, sans me remuer (1). »

Mais quel est le livre en lui-même ? Qu'est-il autre chose qu'un faible adoucissement, qu'une adroite et artificieuse justification du *Moyen court* ? Quant à M<sup>me</sup> Guyon, l'archevêque de Cambrai la comprend, dans sa lettre au Pape, parmi les mystiques qui, portant le mystère de la foi dans une conscience pure, avaient favorisé l'erreur par un excès de piété affectueuse, par le défaut de précaution sur le choix des termes, et par une ignorance pardonnable des principes de la théologie. »

Pour expliquer et défendre les livres de M<sup>me</sup> Guyon, l'archevêque de Cambrai a recours à des explications inouïes. Ces explications se succèdent, se contredisent, et renferment de nouvelles erreurs. L'auteur les donne au public, dans sa préface, et au Pape, dans sa lettre, comme le commentaire des trente-quatre articles d'Issy, et elles en sont la contradiction. « Qui obligeait M. de Cambrai à expliquer nos articles sans nous ? à nous

(1) *Relation*, pp. 101, 102.



citer en notre propre nom, et enfin à nous faire accroire que son livre, où nous trouvions tant d'erreurs, n'est qu'une plus ample explication de notre doctrine ? Lui est-il permis de tout entreprendre ? N'avons-nous qu'à nous taire, quoi qu'il avance contre nous ? Ce ne sont pas là des prétextes ; ce sont des raisons plus claires que le soleil (1). »

Et cependant, ce ne fut qu'à l'extrémité, après avoir épuisé tous les moyens de douceur, quand il était impossible de faire autrement, que les trois évêques ont signé leur déclaration et l'ont rendue publique. « On se plaint qu'elle est trop rude ; mais M. l'archevêque de Paris a assuré avec vérité que M. l'archevêque de Cambrai avait été beaucoup épargné. Nous y avions tu ces *tentations d'un genre particulier*, auxquelles il faut succomber et dont on n'a pu s'empêcher de parler ailleurs ; nous y avions tu ces *docilités des âmes ingénues sur les choses humiliantes qu'on leur pourrait commander*, ce dénûment, non seulement de *toute consolation*, mais encore de *toute liberté*, cette disposition sans limites à toutes les pratiques qu'on voudra leur imposer ; enfin, nous y avions tu les *possessions*, les *obsessions* et *autres choses extraordinaires* que l'auteur nous avait données comme appartenant aux *voies intérieures* ; on sait à quoi les faux spirituels les font servir (2). »

« Nous exhortons M. de Cambrai, dit Bossuet en terminant, à occuper sa plume éloquente et son esprit inventif à des sujets plus dignes de lui. Qu'il prévienne,

(1) *Relation*, p. 125.

(2) *Relation*, p. 132.

il est temps encore, le jugement de l'Église; l'Église romaine aime à être prévenue de cette sorte, et, comme dans les sentences qu'elle prononce, elle veut toujours être précédée par la tradition, on peut, en un certain sens, l'écouter avant qu'elle parle. »

Sortie des presses le 51 mai, c'est seulement le 26 du mois suivant que fut publiée la *Relation du quiétisme*. Bossuet, ce jour-là, vint à Marly présenter lui-même les premiers exemplaires au roi, aux princes, à M<sup>me</sup> de Maintenon et à tous les seigneurs de la cour (1). L'effet fut prodigieux et terrible. « Le livre de M. de Meaux fait un grand fracas ici, écrit M<sup>me</sup> de Maintenon; on ne parle d'autre chose. Les faits sont à la portée de tout le monde; les folies de M<sup>me</sup> Guyon divertissent; le livre est court, vil et bien fait; on se le prête, on se l'arrache, on le dévore (2). » On vit M<sup>me</sup> de Maintenon distribuer elle-même, avec une satisfaction qu'elle ne cherchait point à cacher, ce malheureux écrit, fait sur les pièces qu'elle avait livrées elle-même, et où son ancien ami était si cruellement déchiré. Est-il donc vrai que l'on déteste les gens et que l'on s'acharne à les perdre, à proportion du mal qu'on leur a déjà fait? En même temps, le roi faisait publiquement l'éloge du livre, et déclarait que l'auteur n'y avait pas avancé un seul mot qui ne fût vrai (3); il chargeait le nonce d'envoyer la *Relation* au Pape, et donnait

(1) *Journal de Dangeau*.

(2) Lettre à M. de Noailles, 29 juin 1698. Cf. lettre de Bossuet à son neveu, Marly, 30 juin 1698.

(3) Saint-Simon.

des ordres exprès pour qu'elle fût lue au duc de Bourgogne (1).

Un concert d'éloges retentissait aux oreilles de Bossuet, accompagné de quelques blâmes plus doux à son cœur que les éloges mêmes. C'est ainsi que Perrault, de l'Académie française, ose lui reprocher d'avoir mis dans cette affaire trop de patience et de douceur (2). D'autres le blâmaient d'avoir trop aimé Fénelon et de l'avoir laissé faire archevêque. « M. de Cambrai, écrit de Versailles l'abbé Bourdelot, est tombé dans le dernier mépris. Tant qu'il n'a été question que du dogme, il partageait les esprits ; mais l'histoire et les faits l'ont accablé (5). »

Bossuet était triomphant ; il n'admettait pas qu'il fût possible de lui répondre, et la duchesse de Bourgogne lui ayant demandé : « M. de Cambrai ne répondra-t-il pas à cela ? — S'il répond, avait-il dit, je le mettrai en poussière (4). »

Les amis de Fénelon étaient consternés : « Ils ont honte de lui, » écrit Bossuet à son neveu, le 21 juillet. C'est que, tout en paraissant découvrir déjà tant de

(1) Lettre de l'abbé Bourdelot, 7 juillet 1698, dans les *Fragments philosophiques* de M. Cousin, 3<sup>e</sup> édit., t. II, p. 323.

(2) Lettre à Bossuet, 9 juillet 1698.

(3) Lettre du 7 juillet 1698. Cf. lettre de l'abbé de Beaufort à l'évêque de Châlons. (*Archives de la Bastille*, t. IX.)

(4) Ce propos passa de la cour de France à celle de Savoie, d'où il vint à Rome. (Lettre de Chantérac à Fénelon, 18 septembre 1698.) « S'il a la hardiesse de répondre, on le confondra dans les formes, et on le couvrira de confusion. » (Lettre de Bossuet à son neveu, 30 juin 1698.) Voir aussi dans la correspondance de Bossuet, lettre de l'archevêque de Reims, du 6 juillet, et de l'archevêque de Paris, du 8.

mystères, la *Relation* donnait à entendre que l'on en taisait encore plus ; ces mots menaçants : « Le temps est venu où Dieu veut que cette union soit entièrement découverte, » annonçaient des révélations terribles ; une profonde et religieuse tristesse s'empara de tous les cœurs. « Il semblait, dit le cardinal de Bausset, que l'on dût cesser de croire à la vertu. »

On eût dit, pour comble de malheur, que toutes les mesures étaient prises, afin que rien ne vint troubler dans leur triomphe les adversaires de l'archevêque de Cambrai. Les presses d'où sortaient ses écrits avaient jusqu'alors échappé aux recherches de la police. Il est vrai que les exemplaires, une fois lancés, étaient ardemment poursuivis ; mais un certain nombre, par l'habileté des libraires, arrivaient toujours, et faisaient à la bonne cause plus de tort qu'on n'en voulait souffrir. Enfin, à force de remonter les courants, on arriva jusqu'à la source. Ponchartrain se mit encore une fois en campagne et, le 18 juin 1698, huit jours avant la publication du livre de Bossuet, il écrit à d'Herbigny, intendant à Lyon : « Le roy estant informé que le nommé Boudet, libraire, rue Mercière, à Lyon, imprime les dernières lettres de M. l'évesque de Cambray, Sa Maj. m'ordonne de vous escrire d'empescher cette impression et de faire saisir les exemplaires qui pourraient se trouver chez luy (1). »

Le lendemain, autre lettre à M. de La Bourdonnais : « Le roy estant informé qu'on imprime à Rouen les

(1) Minutes d'expéditions, etc. (Manusc. de la Bibl. nat., fonds fr., n° 585.)

ouvrages de M. l'évêque de Cambrai, et qu'il y a lieu de croire que c'est le P. Tournemynne qui prend soin de cette impression, Sa Maj. m'ordonne de vous avertir, afin que vous puissiez vous en informer et, supposé que cela soit, vous fassiez cesser l'impression et supprimer les exemplaires qui se pourraient trouver (1). »

Il est vrai que le bruit courut, quelque temps après, que le roi voulait s'adresser aux deux partis pour leur imposer silence. Cette mesure n'eût pas été juste : on n'impose pas silence à un homme traité comme venait de l'être Fénelon. Bossuet l'eût cependant trouvée trop douce ; il fallait, pour le contenter, que l'archevêque de Cambrai fût réduit au silence, et que ses adversaires eussent la liberté de parler toujours. « Tout Paris, écrit-il, était hier ému et scandalisé de la défense d'écrire que l'on disait faite également aux deux partis, sans mettre aucune différence entre nous, qui écrivons pour éclaircir la vérité, et ceux qui n'écrivent que pour l'embrouiller et la combattre. Mais ces bruits, qui venaient des émissaires de M. de Cambrai, tomberont d'eux-mêmes (2). »

Bossuet pouvait dormir en paix au moment où il écrivait ces lignes : tout allait se passer selon ses désirs. Car Fénelon était résolu à ne point répondre, et à faire à l'amitié le sacrifice de son honneur. « Des amis très-sages, écrit-il à l'abbé de Chantérac (3), m'ont persuadé

(1) Minutes d'expéditions, etc. (Manusc. de la Bibl. nat., fonds fr., n° 593.

(2) Lettre de Bossuet à son neveu, 7 juillet 1697.

(3) 13 juin 1698.

que dans l'extrême prévention où l'on a mis le roi, le reste de mes amis, qui est ce que j'ai de plus précieux au monde, ne tenait plus qu'à un cheveu; c'est le terme dont on s'est servi. On a déjà sacrifié quatre personnes, pour me punir d'avoir répondu à mes adversaires, et pour m'imposer silence, sans vouloir me donner l'avantage de pouvoir dire qu'on me l'a imposé. Le public voit assez que je dois enfin me taire, par profond respect pour le roi, et par ménagement pour mes amis. »

Fénelon n'était point encore informé de ce qui se passait à Rome. La *Relation* venait d'y arriver, et avec elle comme un écho du bruit qu'elle avait fait en France. « Il n'y a point de plus grande authenticité, écrivait Bossuet en envoyant les premières feuilles, que d'imprimer ces pièces ici, à la face de toute la cour. On voit bien qu'on n'oserait le faire, si l'on n'était assuré de deux choses : l'une, de ne pouvoir être contredit ; l'autre, que le roi et M<sup>me</sup> de Maintenon le trouvent bon (1). »

Le livre fut lu, dévoré à Rome, comme il l'avait été à Marly et à Versailles ; ce fut le même étonnement pour tous, la même joie maligne chez les uns, et chez les autres le même abattement, la même douleur. L'abbé de Chantérac n'osait plus sortir ; ses amis confondus l'abandonnaient, et semblaient ne le plus connaître ; d'autres ne pouvaient retenir leurs larmes. « Ils devraient mourir de honte, dit l'abbé Bossuet. M. de Cambrai n'a plus, selon les gens désintéressés et de bon sens, d'autre parti à prendre que de baiser les verges

(1) A son neveu, 16 juin 1698.

et de se soumettre (1). » C'était aussi l'avis du cardinal de Bouillon : il était consterné et ne conservait plus d'espérance.

Le silence où se tenait Fénelon était exploité avec une habileté perfide. Il n'avait, disait-on, rien à répondre : c'est pour cela qu'il se taisait ; et d'ailleurs, il craindrait, s'il ouvrait la bouche, que M<sup>me</sup> Guyon ne parlât à son tour, et ne révélât tout ce qui s'était passé entre eux, comme avait déjà fait de son côté le P. La Combe. On racontait, encore une fois, les choses horribles avouées, disait-on, par le Barnabite, et on disait : « Voilà cette femme dont M. de Cambrai se fait l'apologiste, et qu'il ose appeler son amie ! » Chaque courrier promettait, pour un prochain avenir, d'autres aveux et de nouveaux scandales ; et à l'insulte on ajoutait le défi : « Nous le verrons, disaient-ils, ce grand archevêque, ce prélat si pieux ; on va découvrir sa conduite ; son bel esprit ne l'en tirera pas (2). »

L'abbé de Chantérac informait Fénelon de tout ce qui se disait et se faisait à Rome : « Je dois, lui écrivait-il, avoir cette fidélité de vous dire, quoi qu'il m'en coûte, que votre perte est infaillible, et pour le livre et pour la réputation, et peut-être même pour la doctrine, si l'on ne vous entend pas parler hautement, et avec la même liberté et la même assurance que vous avez fait jusqu'ici... C'est à vous à les faire taire et à leur fermer la bouche. Encore une fois, votre silence, dans

(1) PHELIPPEAUX, *Relation*, 2<sup>e</sup> part., p. 131. — Lettre de l'abbé Bosuet, 8 juillet ; de Chantérac, 26 juillet.

(2) Lettre de Chantérac à l'abbé de Langeron, du 11 juillet. — Du même à Fénelon, 5, 12, 19 juillet 1698.

cette occasion, serait regardé ici comme une pleine et entière conviction de tout ce qu'on vous impute, et de tout ce qu'on veut faire entendre contre vous. »

A ces raisons, l'abbé de Chantérac joignait des considérations fort justes, et bien propres à faire tomber tous les scrupules de Fénelon : « Ce que vous me dites de la disposition de la cour à l'égard de vos amis, dont les intérêts vous sont bien plus chers que les vôtres, me touche et me pénètre comme vous : mais je ne sais s'il n'y a pas encore plus à craindre pour eux dans un silence qui vous condamne sans ressource, à la face de toute l'Église (1). »

Fénelon, convaincu, se décida à répondre. A cette nouvelle, ses partisans de Rome reprirent courage ; ils osèrent élever la voix, et virent bientôt se propager autour d'eux un mouvement d'opinion, déjà provoqué par les violences de leurs adversaires. Les uns s'avançaient jusqu'à dire que les faits contenus dans la *Relation* étaient faux ; d'autres, plus modérés et plus sages, faisaient remarquer qu'il était injuste de se prononcer contre l'archevêque de Cambrai, avant d'avoir entendu sa défense ; d'autres signalaient aux théologiens et aux cardinaux la confusion que les prélats français mettaient dans l'affaire (2). C'est d'une question de doctrine qu'il s'agit, disaient-ils, et non d'un procès criminel. Les maldistes, au début, ne voulaient pas que l'on parlât des vertus de l'archevêque de Cambrai, prétendant que cela ne l'empêchait point d'avoir fait un mauvais livre ; vont-

(1) Lettres du 12 et du 19 juillet 1698.

(2) PHELIPPEAUX, *Relation*, 2<sup>e</sup> part., p. 131.



ils faire maintenant, avec toutes leurs imputations, que si le livre est bon, il devienne mauvais ? Un cardinal faillit même aller un peu loin dans la voie de l'apologie. Qu'est-ce que cela fait, disait-il, au livre de M. l'archevêque de Cambrai ? Quand même elle et lui auraient tous les jours... *Etiam si*, disait-il en latin, *quotidie cum illâ co... co... co....* Il répéta jusqu'à trois fois ce commencement d'un mot qu'il ne voulait plus dire, pour en appeler un autre qui ne venait pas. *Comedat* finit par se présenter, et tira d'embarras le vénérable cardinal (1).

Quelques-uns allaient jusqu'à dire librement leur pensée sur la conduite des évêques de France. Ce n'était pas, selon eux, le zèle de la religion, ni l'amour de la vérité qui les faisaient agir. Tout le crime de l'archevêque de Cambrai, c'était d'avoir demandé le jugement de Rome, et de ne s'être pas soumis à celui des prélats (2).

A Rome, on pouvait parler ; en France, il fallait se taire. Discuter, dans les circonstances présentes, eût ressemblé à un acte de rébellion et mérité la Bastille ou Vincennes. On était à se demander s'il serait permis à Fénelon lui-même de répondre à ses accusateurs, quand le roi, plus juste et moins passionné que ceux qui l'entouraient, leva tout à coup les obstacles.

« Concernant la distribution des escrits de M. de Cambrai, écrit à d'Argenson M. de Ponchartrain, le

(1) Lettre de Chantérac à Fénelon, 27 septembre 1698.

(2) Du même au même, 2 août 1698.

8 juillet 1698, Sa Maj. n'ordonne de vous mander que, sans qu'il paraisse rien de sa part, vous cessiez toutes poursuites et toutes recherches à cet égard, n'estimant pas qu'on doive empescher M. de Cambrai d'escrire, pendant que les autres prélats le font en toute liberté (1). »

Le mois n'était pas écoulé que Fénelon envoyait sa réponse à Paris et à Rome (2). Après tant de jours sombres et pesants, le soleil dissipait les nuages, et l'on vit briller de tout leur éclat le génie et la vertu de l'incomparable archevêque.

« Je ne demande au lecteur, dit-il (3), qu'un moment de patience pour lui faire remarquer quel était l'état de notre dispute, quand M. de Meaux a passé de la doctrine aux faits. J'ai prouvé à ce prélat, dans ma *Réponse à la déclaration* et dans mes dernières lettres, qu'il avait altéré mes principaux passages, pour m'imputer des sentiments impies ; et il n'a vérifié aucun de mes passages, suivant ses citations. J'ai montré des paralogismes manifestes, qu'il a employés pour me mettre des blasphèmes dans la bouche ; et il n'y répond rien. Je l'ai pressé, mais inutilement, de répondre sur des questions essentielles à la religion et décisives pour mon système... Ce prélat veut que je lui réponde sur les moindres circonstances de la vie de M<sup>me</sup> Guyon, comme un criminel sur la sellette répondrait à son juge ; mais quand je le

(1) Minutes d'expéditions, etc., manusc. 585, p. 668.

(2) Il envoya les premiers exemplaires dès le 26 juillet, et le livre terminé le 6 août.

(3) Réponse de M<sup>sr</sup> l'archevêque de Cambrai à l'écrit de M<sup>sr</sup> l'évêque de Meaux, intitulé : *Relation sur le quiétisme*, avertissement.

presse de répondre sur des dogmes fondamentaux de la religion, il se plaint de mes questions et ne veut point s'expliquer.

« L'embarras de M. de Meaux est encore redoublé par les réponses des deux prélats unis avec lui. M. de Meaux veut que l'opinion de l'amour indépendant du motif de la béatitude soit la source du quiétisme. Il dit que c'est en cela qu'est mon erreur, que c'est *le point décisif, le point qui renferme la décision du tout*, et que c'est par cette doctrine que *je me perds* (1).

« Mais M. l'évêque de Chartres, qui vient à son secours contre moi, se tourne, en ce point, pour moi contre lui, et déclare que cette doctrine est celle qu'il a soutenue dans ses thèses (2). M. de Meaux veut que l'oraison passive soit une ligature réelle et absolue des puissances de l'âme ; mais M. l'archevêque de Paris n'admet pas cette définition.

« Dans cet embarras, l'histoire de M<sup>me</sup> Guyon paraît à M. de Meaux un spectacle propre à faire oublier tout à coup tant de mécomptes sur la doctrine... Mais si mon livre est plein, comme il l'a dit cent fois, des plus extravagantes contradictions et des erreurs les plus monstrueuses, pourquoi mettre le comble au plus affreux de tous les scandales, et révéler aux yeux des libertins et des hérétiques ce qu'il appelle un *malheureux mystère*? Pourquoi sortir du livre, si le texte suffisait pour le faire censurer? Pourquoi attaque-t-il enfin ma personne, pour flétrir le livre par l'auteur, craignant de ne pouvoir flé-

(1) Réponse de M. de Meaux aux quatre lettres.

(2) Inst. past. du 10 juin 1698.

trir l'auteur par le livre? S'il se croyait obligé en conscience de me dénoncer comme un fanatique, comme un second Molinos, comme le *Montan d'une nouvelle Priscille*, il fallait commencer par là. Pourquoi ne le révèle-t-il qu'après s'être rendu si suspect dans ses témoignages, par tant de passages manifestement altérés, par une prévention extrême contre la définition de la charité reconnue de toutes les écoles; enfin, par son silence poussé jusqu'au bout sur tant de questions décisives? Tandis qu'il ne s'agissait que du péril de l'Église, il ne faisait aucun scrupule de taire le *malheureux mystère*; mais dès qu'il en a besoin pour se débarrasser sur la dispute dogmatique, cette dispute le réveille, le presse plus que le péril de l'Église... Alors il a recours à tout ce qu'il y a de plus odieux dans la société humaine. Le secret des lettres missives qui, dans les choses d'une confiance si religieuse et si intime, est le plus sacré après celui de la confession, n'a plus rien d'inviolable pour lui. Il produit mes lettres à Rome; il les fait imprimer, pour tourner à ma diffamation le langage de la confiance sans bornes que j'ai eue en lui. Mais on verra qu'il a fait inutilement ce qu'il n'est jamais permis de faire. »

Telle est la position que Fénelon prend au début en face de son terrible adversaire. Il aborde sans embarras, et discute l'un après l'autre tous les reproches qui lui sont faits dans la *Relation du quietisme*. Comment peut-on, par exemple, lui faire un crime d'avoir estimé M<sup>me</sup> Guyon? Il avait entre les mains les lettres originales de l'évêque de Genève, l'une du 29 juin 1685, et l'autre du 51 décembre 1694. « Je voyais, dit-il, que

le *seul grief* de ce prélat était le zèle indiscret d'une femme qui voulait trop communiquer ce qu'elle croyait bon, et qu'à cela près, *il l'estimait infiniment et l'honorait au-delà de l'imaginable.* » Il n'en parlait, jusqu'aux derniers temps de sa vie, qu'avec *estime, respect, éloges pour sa piété et pour ses mœurs*, disant que c'étaient *ses véritables sentiments*, et que *sa conscience lui eût fait des reproches, s'il en eût jamais parlé autrement.* « Je ne rapporte point ces lettres pour justifier M<sup>me</sup> Guyon. Ce n'est pas elle, c'est moi seul que je veux justifier de l'avoir estimée. Si ce prélat a pu être trompé innocemment, pourquoi ne puis-je pas l'avoir été après lui et sur son témoignage? Ne pouvais-je pas regarder comme une pieuse amie celle que fen M. de Genève avait *estimée infiniment et honorée au-delà de l'imaginable* (1)? »

Mais l'évêque de Genève n'avait pas lu la *Vie* ni les autres écrits de M<sup>me</sup> Guyon. Citons donc un témoin qui ait tout vu, tout examiné, et qui ne puisse pas être suspect à M. de Meaux : M. de Meaux lui-même. « Il supposait qu'elle m'avait séduit ; il devait donc se défier d'elle, plus que tous ceux qui l'avaient vue jusqu'alors. Supposé que j'eusse été trompé, il ne lui était pas permis de l'être. » Or, que fait-il? M<sup>me</sup> Guyon se rend dans son diocèse. Devenu à la fois son juge et son pasteur, il lui continue, dès le premier jour, l'usage des sacrements, sans lui faire rétracter ni avouer aucune erreur. Dans la suite, après avoir lu, avec soin, tous les manuscrits et longuement examiné la personne, il lui dicte un acte de soumission aux trente-quatre articles.

(1) Réponse à la *Relation*, chap. 1 et conclusion.

C'est lui qui choisit les termes, c'est lui qui lui fait dire « qu'elle n'a aucune des erreurs en question, qu'elle ne comprenait même pas qu'on pût donner à ses paroles d'autre sens » que le sens catholique, qui était le sien. Voilà ce que Bossuet dicte à M<sup>me</sup> Guyon, « comme un témoignage qu'elle se devait à elle-même pour justifier ses *intentions*, c'est-à-dire le sens dans lequel elle avait entendu ses ouvrages, en les composant. » C'est alors que M. de Meaux lui donne un certificat, où il atteste qu'il est demeuré satisfait de sa conduite, qu'il lui a continué la participation des sacrements, et qu'il ne l'a trouvée impliquée en aucune sorte dans les abominations de Molinos.

Plus tard, on trouva insuffisant l'acte de soumission signé entre les mains de Bossuet, et l'archevêque de Paris en fit souscrire un autre à M<sup>me</sup> Guyon, le 28 août 1696. Exige-t-il d'elle l'aveu d'avoir cru aucune des erreurs que M. de Meaux lui impute? Loin de là. « *Je dois devant Dieu et devant les hommes, lui fait-il dire, ce témoignage à la vérité, que je n'ai jamais prétendu insinuer, par aucune de ces expressions, aucune des erreurs qu'elles contiennent. Je n'ai jamais compris que personne se fût mis ce faux sens dans l'esprit, et si on m'en eût averti, j'aurais mieux aimé mourir que de m'exposer à donner aucun ombrage là-dessus.* »

Ainsi, par des actes solennels dressés par eux-mêmes, et dans lesquels ils agissaient comme juges, l'évêque de Meaux et l'archevêque de Paris, en condamnant les erreurs contenues dans les livres, reconnaissaient la pureté, l'innocence des intentions de l'auteur. « Mon estime pour M<sup>me</sup> Guyon se trouve donc justifiée par

ceux-là mêmes qui me la reprochent. » Et il s'en faut que Fénelon soit allé aussi loin qu'eux : « Ils ont donné à M<sup>me</sup> Guyon les sacrements dans leurs diocèses ; je ne l'ai jamais fait dans le mien. Ils lui ont fait déclarer qu'elle n'a eu aucune des erreurs en question ; c'est ce que je n'ai jamais songé à faire. M. de Meaux, après l'avoir fait parler ainsi dans des actes solennels, lui a donné une attestation ; je n'ai rien fait de semblable : je me suis contenté de croire intérieurement d'elle qu'elle avait pensé d'une manière innocente, bien qu'elle se fût mal expliquée. » Or, « excuser intérieurement ses intentions est incomparablement moins fort que de lui faire dire qu'elle n'a aucune erreur, de lui donner une attestation, et de lui accorder la sainte table. »

Mais l'archevêque de Cambrai, disait-on, a fait plus que d'estimer M<sup>me</sup> Guyon : il a pris sa défense. Pour quel autre motif, en effet, s'est-il mêlé d'écrire, pendant les conférences d'Issy, et d'adresser des mémoires aux examinateurs ? « Le lecteur, répond Fénelon, avec une simplicité qui n'est pas sans malice, ne doit pas être surpris que j'aie donné des mémoires à M. de Meaux sur les voies intérieures, puisque ce prélat me les demanda. Il doit se souvenir que, quand il entra dans cet examen, il n'avait jamais lu saint François de Sales, ni le bienheureux Jean de la Croix, ni les autres mystiques, tels que Rusbrok, Narphius, Taulère, etc. (1). »

Du moins Fénelon ne peut-il pas contester qu'il ait, dans le mémoire remis à M<sup>me</sup> de Maintenon, défendu la dévote. C'est vrai, mais en quel sens ? Il y a deux choses

(1) Réponse à la *Relation*, chap. II.

qu'il importe de ne pas confondre : le sens du livre et le sens de l'auteur.

Le sens du livre est celui qu'il présente naturellement, dans le simple examen du texte. Ce sens est bon ou mauvais. S'il est mauvais, le livre est censurable, quelle que soit l'intention de l'auteur. Le sens de l'auteur, l'intention de l'auteur ne justifie pas le livre, mais peut excuser la personne. Et il ne faut pas voir ici la distinction du fait et du droit, devenue si célèbre dans l'affaire du jansénisme, et qui consiste à dire : Cette chose, en droit, est une erreur ; mais elle n'est pas, de fait, dans le livre. Ici, on dit : L'erreur est véritablement dans le livre ; elle n'est pas dans l'esprit de l'auteur. Et, par conséquent, l'auteur est, en conscience, irréprochable, bien que le livre soit justement censuré.

« En posant cette règle, reçue de toute l'Église, dit Fénelon, je ne fais que dire ce que M. de Meaux ne peut éviter de dire autant que moi. D'un côté, il condamne les livres de M<sup>me</sup> Guyon ; de l'autre, il lui a fait dire qu'elle n'avait eu aucune des erreurs expliquées dans sa condamnation. Il a donc distingué le sens ou intention de l'auteur d'avec le sens véritable et propre des livres dans toute la suite du texte. » Or, ce que Fénelon a défendu dans son mémoire, ce ne sont point les livres, qu'il croit, comme Bossuet, censurables ; c'est le sens de l'auteur, qu'il sait être tout différent. L'évêque de Meaux admet-il, dans le cas présent, que les intentions soient innocentes ? Il est d'accord avec son adversaire, et alors, que lui veut-il, et que vient-il lui reprocher ? Ne l'admet-il pas ? Il est donc inexusable de venir, en condamnant le sens du livre, justifier celui de l'auteur ;



de donner à M<sup>me</sup> Guyon l'usage des sacrements, sans lui faire avouer et rétracter les erreurs impies et insensées dont elle avait formé le système évident, au dire de Bossuet ; de la faire *mentir*, en disant qu'elle n'avait eu aucune erreur.

Et quelle réserve Fénelon n'a-t-il point mise dans l'expression de sa pensée, au sujet de M<sup>me</sup> Guyon ? Ce qu'il demande, dans son mémoire, c'est de ne point approuver le livre de Bossuet, de ne point partager ses contradictions et ses violences, de ne point diffamer son amie. « Je ne demandais que la liberté de me taire, et de penser intérieurement que M<sup>me</sup> Guyon, en s'expliquant mal, avait voulu mieux dire, et qu'elle était excusable, si ses écrits ne l'étaient pas. On ne saurait pas même aujourd'hui que j'ai eu cette pensée secrète, si M. de Meaux, oubliant la loi inviolable des lettres missives, ou mémoires secrets, n'avait fait imprimer le mien, pour rendre public, contre mon intention, ce que je n'avais confié qu'à un petit nombre de personnes très-sages. Ainsi, c'est lui seul qui a appris au monde, malgré moi, que je ne croyais pas que M<sup>me</sup> Guyon eût eu les erreurs dont il l'accuse personnellement, après l'en avoir justifiée par un acte public (1). »

Le plan de Bossuet, dans sa *Relation sur le quiétisme*, avait été d'accabler Fénelon de tout le poids des charges que l'on accumulait sur M<sup>me</sup> Guyon et sur le P. La Combe : en montrant la conformité des doctrines, ou faisant croire à la conformité des mœurs. Or, pour

(1) Réponse à la *Relation*, chap. II.

prouver que la doctrine de Fénelon était, au fond, la même que celle de son amie, Bossuet prétendait que les mémoires présentés aux conférences d'Issy n'étaient qu'une apologie déguisée des livres de M<sup>me</sup> Guyon, qu'ils contenaient les mêmes principes et les mêmes erreurs, et que les *Maximes des saints* n'étaient, de leur côté, que le résumé des mémoires.

Fénelon démontre que cette opinion n'est pas ancienne dans l'esprit de Bossuet, et qu'il ne s'en est avisé qu'au moment où il s'est en intéressé à la prendre. « On peut juger, dit-il, de ce que M. de Meaux pensait alors de mes égarements, par les choses qu'il en dit encore aujourd'hui. « *Je crus l'instruction des princes de France en trop bonnes mains, pour ne pas faire en cette occasion tout ce qui servait à y conserver un dépôt si important (1).* »

« Quelque soumission et quelque sincérité que j'eusse, pouvait-il croire *ce dépôt si important en si bonnes mains*, supposé que je crusse que la perfection consiste dans le désespoir, dans l'oubli de Jésus-Christ, dans l'extinction de tout culte extérieur, dans un fanatisme au-dessus de toute loi? Ces erreurs monstrueuses sont-elles de telle nature qu'un homme tant soit peu éclairé ait pu, de bonne foi, ignorer qu'elles renversent le christianisme et les bonnes mœurs? Est-ce un fanatique admirateur d'une femme qui se dit plus parfaite que la Sainte-Vierge, et destinée à enfanter une nouvelle Église; est-ce le Montan de la nouvelle Priscille, dont la main est *si bonne pour le dépôt si important de l'éducation des princes?*

(1) BOSSUET, *Relation*, sect. III, chap. XIII.

« La vérité est que M. de Meaux n'avait point alors tout le tort qu'il se donne maintenant. S'il m'eût cru alors un nouveau Montan, il eût été plus coupable que moi ; car il eût autorisé, contre sa conscience, un fanatique qu'il eût connu pour tel, au lieu que je pouvais ne connaître pas mon illusion. »

L'estime que Bossuet avait pour Fénelon à cette époque éclate, du reste, de toutes parts. Il fait tout ce qu'il peut pour conserver dans ses mains l'éducation des princes de France ; il applaudit au choix que le roi fait de lui pour l'archevêché de Cambrai ; il tient à être son consécrateur. « Il doit se souvenir que je ne l'ai jamais prié de le faire. Ce fut lui qui vint dans ma chambre, après ma nomination, et qui m'embrassa, en me disant d'abord : « Voilà les mains qui vous consacreront. »

A-t-il, avant cette cérémonie, exigé une rétractation, une profession de foi, du moins secrète ? Non. Et pourtant, « y avait-il dans toute ma vie une occasion aussi solennelle que celle-là ? Quand est-ce qu'on devait me détromper du désespoir, de l'oubli de Jésus-Christ, et d'un fanatisme effréné, si ce n'est avant ce grand jour, où je devais recevoir le ministère de vie, pour enseigner l'espérance, en laquelle nous sommes régénérés, pour annoncer Jésus-Christ, auteur et consommateur de notre foi, et pour confondre toute nouveauté qui s'élève contre la science de Dieu ?... »

« Il faut donc que M. de Meaux soit plus coupable que moi, s'il m'a sacré en me croyant un fanatique ; ou bien qu'il ait cru seulement que j'avais une prévention sur l'amour indépendant du motif de la béatitude, qui me rendait trop indulgent pour M<sup>me</sup> Guyon. C'est ce qu'il

a exprimé en m'écrivant : « Je crois pourtant ressentir « je ne sais quoi, qui nous sépare encore un peu. » Quelle distance infinie entre ce *je ne sais quoi* et tout ce que nous venons de voir d'impie et d'abominable ! »

Il est donc bien clair que, dans l'esprit de Bossuet, et quoi qu'il en dise, Fénelon, à l'époque du sacre, n'était pas le nouveau Montan. Que s'est-il passé depuis ? Fénelon expose d'une manière fort nette les raisons qu'il a eues de n'approuver pas le livre de Bossuet.

« La première est que, sans vouloir jamais, ni directement, ni indirectement, défendre les livres de M<sup>me</sup> Guyon, que je croyais censurables dans le vrai propre et unique sens du texte, bien pris et bien entendu, je croyais néanmoins ne pouvoir, en ma conscience, pousser la condamnation jusqu'au point où M. de Meaux la poussait dans son ouvrage. Je ne voulais pas qu'on imputât à cette personne un dessein évident d'établir de suite un système qui fait frémir d'horreur. Je ne croyais pas la devoir diffamer, en lui imputant ce système. J'étais pour M. de Meaux dictant les soumissions, contre M. de Meaux composant son livre. Je croyais, comme il l'avait cru dans le premier cas, qu'en cas que les livres fussent censurables dans leur propre et unique sens, la *personne* n'avait eu *aucune des erreurs*, etc. Je ne croyais pas, comme il le disait dans son livre, qu'elle n'eût eu pour but que ce système impie et digne du feu. Je ne voulais point prendre part à la contradiction manifeste de ce prélat (1). »

(1) Réponse à la *Relation*, chap.v.

Et il ne voulait pas davantage consentir, contre sa conscience, à diffâmer M<sup>me</sup> Guyon. Car les erreurs qu'on lui impute sont telles, tellement abominables et diaboliques, qu'elle ne peut pas les avoir eues dans l'esprit et les avoir enseignées, sans être abominable elle-même. Mais si elle s'est repentie, avait dit Bossuet, elle n'est plus abominable. Eh ! n'est-ce rien que de l'avoir été ? N'est-ce rien que d'avoir mérité le feu, pourvu qu'on ne le mérite plus ? Quel est le scélérat dont on ne puisse en dire autant ? Est-ce là ménager la réputation d'une femme ? Fénelon va plus loin : « Et si elle ne s'est pas rétractée, ajoute-t-il, si elle ne s'est pas repentie ? En vérité, est-ce se repentir d'une doctrine abominable que de ne la rétracter pas ? Est-ce la rétracter que de ne l'avouer jamais ? Il y a une différence entre condamner des erreurs et les rétracter. La rétractation est un aveu de l'erreur que l'on condamne. Le simple désaveu, loin d'être une rétractation, est tout le contraire. »

D'ailleurs, pouvait ajouter Fénelon, si vous croyez que M<sup>me</sup> Guyon fut, à cette époque, innocente, pourquoi la teniez-vous emprisonnée à Vincennes ? Et si elle était, à vos yeux, si coupable, comment voulez-vous que, la croyant innocente, je vinsse, contre ma conscience, la condamner avec vous ?

S'il se refusait à diffâmer M<sup>me</sup> Guyon, Fénelon ne tenait pas moins à ne se pas diffâmer lui-même : « *Nous n'avions imaginé d'autre secret, dit Bossuet, que celui de ménager son honneur, et de cacher sa rétractation sous un titre plus spécieux* (1). » « De quoi donc pou-

(1) *Relation*, sect. III, n° 13, édit. orig., p. 44.

vais-je avoir alors à me rétracter, reprend Fénelon, moi qui n'avais rien fait ni dit en public sur cette matière? » Cependant, c'est ainsi que Bossuet parlait à ses amis et à ses confidants en grand nombre; il leur racontait qu'il venait de sauver l'Église, qu'il avait découvert et foudroyé une secte naissante, et qu'il avait fait signer les trente-quatre articles à l'archevêque de Cambrai. « Il leur promettait une scène encore plus forte, où il ferait abjurer la *Priscille* par le *Montan*, et où je reconnaitrais, en approuvant son livre, que cette femme, que j'avais tant admirée, avait enseigné un système évidemment abominable. Devais-je signer ce formulaire? Ou plutôt n'était-ce pas me flétrir moi-même, que de laisser conduire ma plume par M. de Meaux? Plus il voulait m'arracher cet acte si indigne, moins je voulais le lui donner. J'ai cru qu'étant très-innocent sur toutes les erreurs impies et infâmes dont il s'agissait, je ne devais pas me laisser flétrir par cette *rétractation* tant promise.

« Il ne s'agit plus que du grand argument de M. de Meaux. Par ce refus, je mettais, selon lui, en évidence le signe de ma division d'avec mes confrères, mes consécrateurs, mes plus intimes amis. A l'entendre, on croirait que j'ai fait un schisme. Mais en quoi l'ai-je fait? J'ai refusé, dans un profond secret, que M. de Meaux seul a violé, d'approuver un livre qu'il voulait me faire approuver pour me réduire à une rétractation, cachée sous un titre plus spécieux. N'aime-t-on la paix qu'autant qu'on souscrit au formulaire de ce prélat, et qu'on se flétrit, pour lui obéir? » Et d'ailleurs le refus de Fénelon n'a-t-il pas été approuvé, dans le temps, par l'archevêque

de Paris et l'évêque de Chartres ? « Est-ce mettre en évidence *le signe de ma division d'avec mes confrères*, que de refuser secrètement, de concert avec ces deux prélats, mon approbation à M. de Meaux ? »

Mais, pour dissiper les nuages que l'on cherchait à répandre sur sa doctrine, Fénelon, de l'avis des mêmes prélats et de M. Tronson, avait écrit son livre. Le livre écrit, il ne le voulut point publier sans l'avoir soumis à deux des commissaires d'Issy, et aux hommes qui avaient le plus approfondi la matière, et qui étaient le plus prévenus contre M<sup>me</sup> Guyon. L'archevêque de Paris et M. Tronson le jugèrent *correct et utile*; M. Pirot le trouva *tout d'or*. Le livre fut donc imprimé, puis désapprouvé presque aussitôt par M. de Meaux, qui promit ses remarques et n'envoya rien. C'est alors que Fénelon déféra son ouvrage au jugement du Pape, et se tint, en attendant, prêt à obéir. Ses contradicteurs auraient dû faire de même. Peut-être ne croyaient-ils pas que l'on pût être si docile ; il fallait attendre. « Si j'eusse manqué de parole et de soumission, j'aurais été alors l'objet de la juste indignation de toute l'Église. Que craignait-on donc ? Qu'en attendant la réponse de Rome, mon livre ne fit quelque progrès dans les esprits ? Mais quand un auteur déclare publiquement qu'il ne défend point son livre, et qu'il attend la décision du Pape pour savoir lui-même ce qu'il en doit croire, une telle déclaration est sans doute plus propre à tenir les esprits en suspens et dans la soumission, qu'une controverse d'écrits telle que la nôtre a été.

« On a rejeté la voie des explications ; on n'a pas voulu entrer dans les voies pacifiques. Au contraire,

n'a-t-on pas répondu à mes offres en publiant la *déclaration* imprimée? Ce prélat n'a-t-il pas voulu faire un éclat, chercher les extrémités et me flétrir, indépendamment de ce que Rome ferait ou ne ferait pas? »

Mais quelques moyens qu'on emploie, Fénelon n'a rien à craindre : il n'y a rien dans sa vie dont il ait à rougir, et, s'adressant à son adversaire, il le défie de rien trouver. Il avait confié à Bossuet, par écrit, une sorte de confession générale, où il lui exposait, comme un enfant à son père, toutes les grâces que Dieu lui avait faites, et toutes les infidélités que sa conscience délicate avait à lui reprocher. Bossuet avait cru devoir faire allusion à ce témoignage de religieuse confiance, et, en même temps, il promettait d'en garder à jamais le secret. « Mais est-ce le garder fidèlement, objecte Fénelon, que de faire entendre qu'il en pourrait parler, et de se faire un mérite de n'en parler pas, quand il s'agit du quiétisme? Qu'il en parle, j'y consens. Ce silence, dont il se vante, est cent fois pire qu'une révélation de mon secret. Qu'il parle, selon Dieu : je suis si assuré qu'il manque de preuves, que je lui permets d'en aller chercher jusque dans le secret inviolable de ma confession (1). »

Revenant, dans sa conclusion, sur les principaux arguments de sa défense, il rappelle le changement rapide qui s'est opéré dans les esprits, sur les points de doctrine, et que Bossuet attribuait à une sorte de séduction. C'est à ce propos qu'il retourne contre son adversaire, avec une fine ironie, une des plus vives figures

(1) Réponse à la *Relation*, chap. II, p. 30.



de la *Relation*. « Quoi ! dit-il, le pourra-t-on croire ? *Ai-je remué d'un coin de mon cabinet, à Cambrai, par des ressorts imperceptibles, tant de personnes désintéressées et exemptes de prévention ? Ajoutons qui étaient si prévenues contre moi, avant d'avoir lu mes écrits. N'est-il pas cent fois plus difficile de faire dire aux hommes qu'ils se sont trompés, que de les éblouir d'abord ? Ai-je pu faire pour mon livre, moi éloigné, moi contredit, moi accablé de toutes parts, ce que M. de Meaux dit qu'il ne pouvait faire lui-même contre ce livre, quoi qu'il fût en autorité, en crédit, en état de se faire craindre ?... Quel intérêt peut engager quelqu'un dans ma cause ? De quel côté sont les cabales et les factions ? Je suis seul et destitué de tout secours humain ; quiconque regarde encore un peu son intérêt n'ose plus me connaître. »*

Il conjure ensuite Bossuet de publier, sans rien taire, tout ce qu'il lui reste à alléguer, et de vouloir bien rentrer, dès qu'il n'aura plus rien à dire, dans la discussion doctrinale, d'où l'on n'aurait pas dû sortir. « Pour moi, dit-il en terminant, je ne puis m'empêcher de prendre à témoin Celui dont les yeux éclairent les plus profondes ténèbres et devant qui nous paraîtrons bientôt. Il sait, lui qui lit dans mon cœur, que je ne tiens à aucune personne, ni à aucun livre ; que je ne suis attaché qu'à lui et à son Église ; que je gémissais sans cesse, en sa présence, pour lui demander qu'il ramène la paix, et qu'il abrège les jours de scandale ; qu'il rende les pasteurs aux troupeaux, et qu'il donne autant de bénédictions à M. de Meaux qu'il m'a donné de croix. »

Il n'est pas possible de décrire l'effet que produisit à Paris, à Rome et dans toute l'Europe cette admirable réponse (1). Les âmes, courbées, depuis bientôt deux mois, sous le récit accablant de Bossuet, se sentirent tout à coup comme déchargées d'un poids énorme ; on se reprit à respirer, à jouir de la lumière, à croire à la vertu ; on était comme transporté d'enthousiasme devant tant de raison, d'éloquence et de génie. Tous les vœux, dès lors, tous les cœurs furent pour l'archevêque de Cambrai ; et si le public eût été juge du combat, il est à croire, dit l'abbé Legendre, que M. de Meaux n'en serait pas sorti les palmes à la main (2). L'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres eux-mêmes cherchaient à se rapprocher, soit par honte, soit par conviction, soit par le sentiment du danger qu'il y avait à combattre, même à trois, un tel homme. Il semblait que la *bonne cause* allât succomber.

On se hâta donc, pour la protéger, de refermer les portes. « On fait arrêter à Paris, à la poste, tous les paquets où il y a mes écrits, » dit Fénelon (3). Voici, du reste, un ordre de Pontchartrain : « *A M. d'Argenson, 10 octobre 1698.* Le roy m'ordonne de vous escrire de garder les lettres contenues dans les deux valises que M. l'archevêque de Cambrai envoyait à Paris, mais de ne faire aucune poursuite contre son valet de chambre ny autre, pour raison de cet en-

(1) C'est un fracas terrible ; tout Rome en retentit. Les plus engagés dans le parti sont contraints d'avouer que cette réponse est invincible. (Lettres de Chantérac, 30 août et 18 septembre 1698.)

(2) *Mémoires*, p. 240.

(3) Lettre à Chantérac, 27 septembre 1698.

voy (1). » L'autorité se croyait élémente : elle laissait aller le valet, et ne cherchait à étouffer que le cri trop éclatant de l'innocence et du génie.

Voulant ressaisir l'opinion publique, qui lui échappait, Bossuet publia des *Remarques sur la réponse de M. de Cambrai*. La réplique ne se fit pas attendre ; elle fut vive, pressante, victorieuse, et acheva la révolution que la *Réponse* avait commencée. Fénelon pouvait déjà écrire ces lignes appelées à devenir plus vraies encore : « Le monde entier, d'abord frappé de la nouveauté des faits, et qu'on avait prévenu à loisir contre moi, revient à mesure qu'on lit mes réponses. Les faits s'évanouissent, tout vous échappe ; de tant d'esprits prévenus d'abord, il ne vous reste qu'une troupe toujours prête à vous applaudir, et qu'un certain nombre d'hommes timides, que vous entraînez malgré eux, par les moyens efficaces que tout le monde voit, et qu'il est aisé de prendre, dans la position où vous êtes. »

Cet écrit fut fait en huit jours. Le cardinal de Bouillon disait publiquement à Rome que c'était le plus grand effort de l'esprit humain. « C'est une bête féroce, s'écrie l'abbé Bossuet, et c'est de Fénelon qu'il parle, c'est une bête féroce qu'il faut poursuivre pour l'honneur de l'épiscopat et de la vérité. » La princesse des Ursins avait raison de le dire : « L'abbé Bossuet ne s'endort pas (2). »

Il ne dormait pas assez. Par un matin d'hiver, le bruit

(1) Minutes d'expéditions, etc. Bibl. nat., fonds fr., n° 585, p. 954.

(2) Lettre au duc de Noailles, 30 août 1698.

courut dans Rome qu'il avait été, la nuit, assailli dans la rue par des gens masqués, qui le voulaient mettre à mort, et qu'il s'était mis à leurs genoux, implorant miséricorde, et jurant de n'y plus aller. Il sortait de chez la princesse Césarine, de la famille Sforza (1). Le bruit d'un scandale court plus vite encore que celui d'un miracle; la nouvelle passe en France, arrive à Versailles, et jusqu'aux oreilles du roi. Il s'établit entre l'oncle et le neveu une correspondance active (2); l'archevêque de Paris, l'archevêque de Reims, l'évêque de Chartres sont obligés d'intervenir; M<sup>me</sup> de Maintenon elle-même intercède (3); il lui faut trois mois pour arranger tout; et ce n'est qu'à la fin d'avril que l'abbé Bossuet peut écrire à son oncle : « Je vous supplie de vouloir bien témoigner à M<sup>me</sup> de Maintenon ma reconnaissance infinie, égale assurément au service qu'elle m'a rendu (4). » Mais quelle audace! il profite de l'occasion pour solliciter une faveur. « Il serait avantageux, ajoute-t-il, à vous et à moi-même qu'on vît, s'il y a moyen, par quelque preuve publique, que le roi n'est pas mécontent de moi. » Est-ce une bonne abbaye, ou un petit évêché, qu'il fallait à l'abbé Bossuet pour faire croire à son innocence, et le mettre mieux en état de noircir, auprès du Saint-Office, la vie de l'archevêque de Cambrai?

Le changement de l'opinion publique, le froid, le vide

(1) Lettres de Chantérac du 40 décembre 1697. — Du même à l'abbé de Langeron, 7 janvier 1698.

(2) Lettres de Bossuet à son neveu, 27 janvier et 15 février 1698; de l'abbé Bossuet, 18 février, 25 février et 4 mars.

(3) Lettre de l'archevêque de Paris à l'abbé Bossuet, 7 avril 1698.

(4) Lettre de l'abbé Bossuet à son oncle, 29 avril 1698.

qui se faisait autour de lui, les succès éclatants et répétés de son rival, avaient, pour le moment, rendu Bossuet timide. Il quitta tout à coup, et pour n'y plus revenir, ces questions de faits, sur lesquelles il avait assis l'espoir de son triomphe. On ne parla plus du P. Lacombe (1), ni de M<sup>me</sup> Guyon ; mais on laissa la pauvre femme à la Bastille, sans avoir pu se procurer le plus léger indice des désordres dont on avait osé l'accuser.

(1) Le silence dont on enveloppa le P. La Combe a mis nos historiens dans l'erreur. Le cardinal de Bausset le fait mourir dès 1699 (*Histoire de Fénelon*, liv. III, chap. L); Michelet, plus vite encore. « On profita, dit-il, de son affaiblissement d'esprit pour lui faire écrire à M<sup>me</sup> Guyon une lettre compromettante : « Le pauvre homme ! dit-elle « en riant, est devenu fol. » Il l'était si bien que, *peu de jours après*, il mourut à Charenton » (*Le Prêtre, la Femme et la Famille*, 1<sup>re</sup> part., chap. VII). La vérité est qu'il mourut dix-sept ans plus tard, en 1715, à l'âge de soixante-quinze ans, comme on peut le voir par les rapports de d'Argenson, à la Bibliothèque nationale. V. RAVAISSON, *Archives de la Bastille*, t. IX, p. 98, quelques détails curieux sur la folie du P. La Combe.

---

## CHAPITRE XVIII.

## LA CONDAMNATION ET LES DERNIÈRES ANNÉES.

---

La règle du Saint-Office. — Pourquoi on y déroge. — La censure de l'abbé Pirot. — Lettre très-vive de Louis XIV au Pape. — Le peu d'effet qu'elle produit. — Inquiétude des adversaires de Fénelon. — État de la question à la fin de 1698. — Avantages acquis à la cause de l'archevêque de Cambrai. — Le danger déplacé. — Condamnation du livre des *Maximes*. — Admirable conduite de Fénelon. — M<sup>me</sup> Guyon sort de la Bastille. — Sa famille. — M<sup>me</sup> de La Maisonfort à Meaux. — Mort de Bossuet. — Dernières années de Fénelon. — Vie édifiante de M<sup>me</sup> Guyon à Blois. — Sa mort.

Nous avons dit en quel état l'affaire était à Rome. Trente-huit propositions, tirées du livre des *Maximes*, avaient été soumises aux examinateurs. Cinq d'entre eux les trouvaient toutes condamnables ; les cinq autres les trouvaient toutes orthodoxes, *catholicissimas*.

La règle jusqu'alors invariable du Saint-Office, c'est que le livre suspect, en cas de partage, se trouve, par le fait même, *libéré*. Mais quel danger n'était-ce pas courir que de refuser au roi une décision qu'il réclamait avec tant d'insistance, et de renvoyer honteusement, comme « à coups de pied par le derrière, » di-

sait le cardinal de Bouillon, ces trois évêques, qui avaient fait tant d'éclat, et qui avaient presque toute l'Église de France avec eux ! L'embarras était grand. Seulement, les usages du Saint-Office n'étaient pas des lois ; les examinateurs n'avaient pas voix délibérative ; la moitié d'entre eux pouvaient se tromper ; ils pouvaient se tromper tous ; c'est aux cardinaux, c'est au Pape, après tout, qu'il appartenait de juger.

Les Jésuites, prévoyant le coup, cherchèrent à le parer, en élevant à la hauteur d'un principe la pratique de l'Inquisition romaine. On ne peut pas, disaient-ils, condamner une opinion probable ; or, il est impossible de contester la probabilité d'une opinion, du moment qu'elle a pour elle la moitié des examinateurs (1). Mais les circonstances ne permettaient guère de prêter l'oreille à ces raisons. On dérogea donc, cette fois, aux traditions du Saint-Office. On fit ce qui ne s'était jamais fait, et le livre passa des mains des consultants au jugement des cardinaux. A partir de ce moment, le Pape multiplia les lenteurs, dans l'espérance qu'il surviendrait, un jour ou l'autre, quelque événement imprévu qui le dispenserait de prononcer.

Les Cambrésiens entrèrent aisément dans ses vues. Ils ne se gênaient pas de déclarer qu'il y avait dans les livres des trois prélats des erreurs plus nombreuses et plus graves que dans celui de l'archevêque de Cambrai ; et les Jésuites prétendaient que si l'on censurait la doctrine du livre des *Maximes*, sous prétexte qu'elle renversait l'espérance, il fallait censurer aussi celle

(1) PHELIPPEAUX, 2<sup>e</sup> part., p. 218.

de M. de Meaux, qui détruisait l'essence de la charité. En France, où tout se tourne aisément en chansons et en épigrammes, on fit à ce sujet les vers suivants :

Dans ces combats où les prélats de France  
 Semblent chercher la vérité,  
 L'un dit qu'on détruit l'espérance ;  
 L'autre soutient que c'est la charité.  
 C'est la foi qui périt, et personne n'y pense (1).

Mais aucun des cardinaux du Saint-Office n'avait envie de se mettre une seconde affaire sur les bras : c'était déjà trop que d'avoir à juger le livre des *Maximes*. On se moquait, et même assez indécement, des lenteurs et des embarras de Rome :

*Divisis monachis, quid agat manet inscia Roma :*  
*Hæsit quondam asinus sic, Buridane, tuus.*  
*Quinque novum damnant, absolvunt quinque libellum ;*  
*Quod latuit monachos, papa videre nequit (2).*

Un autre écrivait :

*Principio litis, Fiat lux Roma petebat.*  
*Lux facta est scriptis, Gallia docta, tuis.*  
*Lucem Roma petit, dat claram Gallia lucem ;*  
*Judicet ergo, oculos vel sibi Roma petat (3).*

Nos évêques voulurent montrer qu'il était aisé d'aller plus vite. Une censure fut précipitamment rédigée par ordre de M. de Noailles ; puis on alla de porte en porte,

(1) Manusc. de Saint-Sulpice, n° 49.

(2) Manusc. de la Bibl. nat., fonds fr., 17764.

(3) Bibl. Mazarine, recueil 35277.



et jusque dans les églises, la présenter aux docteurs de Sorbonne, en les priant de signer, de la part de Monseigneur. Quelques-uns, par dignité, refusèrent; d'autres signèrent par complaisance ou par peur; tous sans examiner, et quelques-uns sans avoir lu, tant ils étaient pressés de plaire (1). Ils auraient, comme on le dit alors, approuvé l'Alcoran avec autant de facilité qu'ils en mettaient à condamner le livre des *Maximes*.

L'auteur de la censure était l'abbé Pirot, celui même qui avait tant contribué à la publication du livre, en déclarant qu'il était *tout d'or*. Il est vrai qu'en s'acharnant, à présent, contre l'auteur, il ne faisait que se conformer à l'exemple de son archevêque: c'était peut-être une manière de flatter. « On crut, dit l'auteur d'un mémoire, qu'il mériterait bien pour cela une lettre de la façon de M. de Cambrai. » Non, il valut mieux avoir pitié: l'abbé Pirot était de ceux qu'on n'écrase pas avec la massue d'Hercule.

On ne tarda pas à savoir, de tous côtés, comment la censure avait été faite. Les uns s'indignaient, d'autres aimaient mieux rire; mais Rome se montra justement blessée du sans- façon avec lequel ces théologiens s'étaient permis de prononcer, dans une affaire dont le jugement était déféré au Saint-Siège (2).

(1) *Animadversio plurium doctorum*, etc. On y trouve les signatures de Tournély, Witace, Legendre, Boileau, etc.

(2) Sur toute cette affaire, Fénelon, lettres à Chantérac du 27 octobre et du 7 novembre; lettre d'un docteur de Sorbonne à un de ses amis (*Correspondance de Fénelon*); *Mémoire sur la consultation signée par des docteurs de Paris*, 1699, in-4°; PHELIPPEAUX, *Relation*, 2<sup>e</sup> part., p. 170 et 184; D'AVRIGNY, *Mémoires chronologiques*, t. IV, p. 120.

Il fallut avoir recours à des moyens plus efficaces. Bossuet écrivait, et son neveu répétait que si l'on ne frappait fort, on ne tarderait pas à s'en repentir. Le roi signa une lettre adressée au Pape, et qu'il hésitait à faire partir, tant il la trouvait dure. « Je l'ai approuvée, dit M<sup>me</sup> de Maintenon, et il a été résolu qu'elle partirait (1). » En même temps, et pour faire une impression plus vive encore, on tint à faire voir que le roi s'était prononcé, et que Fénelon était perdu sans retour. Louis XIV se fit apporter le tableau des officiers de la maison des princes, et raya de sa main le nom de l'archevêque de Cambrai. C'était lui ôter le titre de précepteur des enfants de France.

« Il n'est pas possible, écrivait à Fénelon l'abbé de Chantérac, que le Pape puisse résister (2). » Il résista pourtant et ne promit rien, pas même de la diligence (3). Tout le parti fut consterné. On ne savait, ni en France, ni à Rome, comment l'affaire allait finir.

Les belles réponses de Fénelon avaient porté leurs fruits ; plusieurs points très-importants étaient définitivement acquis à sa cause. D'abord, il ne restait aucun doute sur la nature de ses rapports avec M<sup>me</sup> Guyon, ni sur l'irréprochable intégrité de sa vie : la *Réponse à la relation* avait fermé la bouche à ses accusateurs. En second lieu, la doctrine de Bossuet sur l'essence de la charité était complètement abandonnée : aucun de ses partisans n'avait osé la soutenir. « Monseigneur, écrivait Fénelon au nonce, tout le monde sait que les examina-

(1) Lettre à M. de Noailles, 22 décembre 1698.

(2) 3 janvier 1699.

(3) Lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon à M. de Noailles, 20 janvier 1699.

teurs mêmes qui me sont contraires, pour quelques mots du texte de mon livre, sont pour moi contre M. de Meaux, sur la grande question de la charité, que ce prélat nomme lui-même « le point décisif, le point qui ren-  
« ferme seul la décision du tout. » Enfin, l'opinion bien arrêtée des cardinaux était que les écrits présentés par Fénelon, pour sa défense, contenaient un système parfaitement suivi et parfaitement orthodoxe : la pureté de la foi était éclatante, aussi bien que la pureté des mœurs. Que restait-il à décider ? Il restait la question de savoir si le livre, considéré en soi, était irréprochable ; en d'autres termes, si le système orthodoxe exposé dans les défenses était bien le même que le système contenu au texte des *Maximes des saints*.

Oui, disaient Fénelon et ses défenseurs. Renfermons-nous dans le livre lui-même. Un endroit paraît-il obscur ? une foule d'autres endroits l'éclaircissent. Croit-on pouvoir en tirer des conséquences dangereuses ? elles sont condamnées, dans le livre, plus clairement, plus nettement que partout ailleurs. Est-ce qu'il est possible de tout dire en chaque endroit ? Quel livre, si l'on s'en tient à des propositions isolées, pourra échapper à la censure ? Ah ! s'écrie Fénelon, en parlant de Bossuet, « s'ils étaient examinés avec toute la rigueur qu'on demande contre toutes mes paroles, ses ouvrages n'auraient pas besoin d'un si long examen. Pour moi, je ne veux point lui faire ce qu'il me fait (1). »

Ainsi, la question se trouvait ramenée à ces termes, à la fin de 1698 : expliquera-t-on les endroits douteux

(1) Lettre de Fénelon à M<sup>me</sup> de Maintenon, décembre 1698.

par les endroits clairs ? « Tout le monde sait que cette règle, si juste et si nécessaire, a été jusqu'ici la règle fondamentale du Saint-Office, dans les examens les plus rigoureux (1); » ou bien, ira-t-on, par politique, chercher au livre des *Maximes* des propositions isolées susceptibles d'un mauvais sens, afin d'avoir de quoi condamner, conformément aux volontés de la cour de France ?

Après avoir si vaillamment lutté contre l'audace de ses accusateurs, Fénelon eut à combattre la faiblesse de ses juges. Quand ce fut fait, il se tut, et attendit avec résignation et docilité le jugement du Pape.

Les cardinaux, après des discussions animées qui ne durèrent pas moins de trente-sept séances, s'accordèrent à trouver trente-trois propositions répréhensibles dans le livre de Fénelon. Il fallut condamner. Le Pape ne s'y résigna qu'avec douleur. Il voulut, par tous les moyens, adoucir le jugement dans sa forme, et retarda tant qu'il put. Les trois évêques, plus impatients que jamais, firent signer au roi un mémoire foudroyant à l'adresse de la cour de Rome. Quand le mémoire arriva, tout était terminé. Le Pape venait de condamner, par un bref (2), vingt-trois propositions du livre des *Maximes*. Il les condamnait comme « téméraires, scandaleuses, offensives des oreilles pieuses, et mêmes erronées, respectivement. » La doctrine condamnée, dit le cardinal de Bausset, peut se réduire à deux points (3).

1° Il est des âmes tellement embrasées de l'amour de

(1) Lettre de Fénelon au nonce, 6 décembre 1698.

(2) 12 mars 1699.

(3) V. aussi le P. D'AVRIGNY, *Mémoires*, t. IV, p. 135.

Dieu, tellement soumises à sa volonté que si, dans un état de tentation, elles venaient à croire que Dieu les a condamnées à la peine éternelle, elles feraient à Dieu le sacrifice *absolu* de leur salut.

2° Il est dans cette vie un *état* de perfection, un état d'amour de Dieu dans lequel il n'y a plus lieu ni au désir de la récompense, ni à la crainte des peines.

Bausset observe, sur le premier point, que la plupart des personnes qui faisaient à Dieu le sacrifice de leur salut ne faisaient pas ce sacrifice *absolument*, mais *sous la condition* qu'elles ne cesseraient pas d'aimer Dieu, au milieu des peines éternelles. Telles étaient, en particulier, les dispositions de M<sup>me</sup> Guyon (1).

Relativement au second point, il faut remarquer que ce n'est pas l'*acte* d'amour désintéressé, mais l'*état habituel*, que le bref déclare n'être pas de cette vie. Encore est-il juste de rattacher à cette distinction les deux observations suivantes. L'une est du docteur Habert (2). Il dit expressément « que saint Bernard et *tous les catholiques* soutiennent que l'homme, dans cette vie, peut demeurer *longtemps* dans le degré où il aime Dieu pour Dieu et non pour soi. » L'autre est de l'abbé Gosselin, dans ses additions au livre de Bausset. « L'amour pur, condamné par le bref, est *uniquement* celui qui *exclut comme des imperfections* tous les actes explicites des autres vertus, même le désir du salut et la crainte de l'enfer. »

C'est ainsi que vainquirent les adversaires de l'arche-

(1) *Hist. de Fénelon*, pièces justificatives du livre III, n° 10.

(2) *Théol.*, t. III, p. 600.

vêque de Cambrai : ils n'eurent pas lieu de triompher. Après deux ans de lutte ardente, d'écrits, d'intrigues, d'abus de pouvoir, de diffamations, de persécutions, de menaces suspendues sur toutes les têtes, et jusque sur le Saint-Siège, pour arriver à perdre un homme, un grand et saint évêque, seul contre tous, ils étaient battus dans l'opinion publique, et n'obtenaient de Rome qu'une faible part de ce qu'ils voulaient avoir.

Il leur fallait une condamnation solennelle, une bulle ; on ne leur donna qu'un bref.

Aucune proposition ne fut taxée d'*hérétique*, ni même d'*approchant de l'hérésie*, quelques efforts qu'on eût faits pour obtenir ces qualifications blessantes.

Les défenses de Fénelon, ces admirables écrits qui passionnaient l'Europe, qui avaient condamné d'avance tout ce que Rome venait de condamner, et qui étaient la plus éclatante justification des sentiments de l'auteur, jamais, quoi qu'on fit, il ne fut possible de les faire censurer. Enfin, l'archevêque de Cambrai avait gain de cause sur la question fondamentale de l'amour pur. La doctrine qu'il avait soutenue resta après cette affaire ce qu'elle était avant, la doctrine commune des écoles de l'Église catholique.

La décision du Saint-Siège devait déplaire aux prélats par d'autres endroits encore. « La cour de Rome, dit Saint-Simon, sûre de l'impatience du roi de la recevoir, y inséra des termes de son style que la France n'admet point. » « On n'y évita, dit de son côté d'Aguesseau, ni la clause du *motu proprio*, ni d'autres clauses contraires à nos libertés. » Il suppose même que les cardinaux « n'étaient pas trop fâchés d'y semer des épines qui

pussent faire naître des difficultés sur la réception du bref dans ce royaume (1). »

« Eh bien ! Monsieur de Beauvillier, dit le roi en recevant le bref, qu'en direz-vous présentement ? Voilà M. de Cambrai condamné, dans toutes les formes. — Sire, répondit le duc d'un ton respectueux, mais néanmoins élevé, j'ai été ami particulier de M. de Cambrai, et je le serai toujours... » Le roi demeura muet, et les spectateurs en admiration d'une générosité si ferme (2). Quand on apprit au duc de Bourgogne que la doctrine de Fénelon était condamnée : « Celle qu'il m'a enseignée, répondit-il, ne le sera jamais (3). »

La gloire était au vaincu. Inférieur à Bossuet dans la science approfondie de la doctrine et des traditions de l'Église, il s'était montré son égal dans cette discussion, par la connaissance du sujet, par l'éloquence et le génie, plus grand que lui par le caractère et par le cœur. Seul, relégué aux confins du royaume, ayant tout contre soi : ses collègues, leur crédit, leurs talents et jusques à leurs vertus ; la cour, le roi, avec sa police et sa puissance ; l'opinion de l'Europe entière, émue du cri d'alarme, des accusations et des terribles réticences de Bossuet ; gêné de toutes les façons dans sa défense, il était pourtant parvenu à fermer la bouche à ses accusateurs, à leur imposer le respect, à ramener à lui l'opinion publique, à soulever l'admiration du monde, à re-

(1) D'AGUESSEAU, *Mém.*, *Œuvr. compl.*, t. XIII.

(2) *Mém. de Saint-Simon*, t. II, p. 291.

(3) Lettre de Chantérac à l'abbé de Beaumont, 18 avril 1699.

cueillir comme une consécration suprême ce qui pouvait lui manquer encore, « ce quelque chose d'achevé que le malheur ajoute à la vertu. » Mais c'est dans sa défaite qu'il devait trouver son plus beau triomphe.

Le 25 mars, jour de l'Annonciation, l'archevêque de Cambrai allait monter en chaire pour prêcher sur la solennité du jour, quand le comte de Fénelon, son frère, arriva en poste de Paris. Il lui apportait la première nouvelle de ce qui venait de se passer à Rome. Fénelon se recueillit, changea le sujet de son discours, prit pour texte *Fiat voluntas tua*, et parla sur la soumission due à l'autorité de l'Église. La nouvelle s'était rapidement répandue dans l'assemblée. L'auditoire pleura d'admiration et de respect.

Le lendemain, Fénelon rédigea l'acte public de sa soumission : « Nous adhérons à ce bref, mes chers frères, tant pour le texte du livre que pour les vingt-trois propositions, simplement, absolument, et sans aucune restriction... A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau. »

C'est ainsi qu'il fit, avec simplicité, ce qu'il avait promis au début : « Si le Pape condamne mon livre, je serai, s'il plaît à Dieu, le premier à le condamner, et à faire un mandement pour en défendre la lecture dans le diocèse de Cambrai (1). »

Ce grand acte de docilité chrétienne fut accueilli par

(1) Lettre à Beauvillier, 3 août 1697.



un applaudissement universel, dans toute l'Europe et jusqu'à Versailles. « C'est peut-être sans exemple, disait à Louvain le docteur Steyaert; mais quel exemple pour l'avenir! *Pro quo exemplum quærimus, id olim pro exemplo erit.* » A Rome, les cardinaux furent dans l'admiration; le pape Innocent XII, encore inconsolable de la condamnation qu'il avait dû prononcer, allait répétant à tous que Fénelon était un grand archevêque, très-pieux, très-saint, très-savant : *piissimo, santissimo, dottissimo.* « L'approbation de votre livre, écrivait l'abbé de Chantérac, n'aurait jamais pu vous attirer autant de gloire (1). »

L'année suivante (1700), à l'assemblée du clergé de France tenue à Saint-Germain, on eut à rendre compte de l'affaire du quiétisme. C'est Bossuet qui fut chargé du rapport. Rendu à son calme et à sa droiture naturelle, il se montra plus juste envers Fénelon. Il rendit aussi à M<sup>me</sup> Guyon un solennel et bien précieux témoignage : « Quant aux abominations, dit-il, qu'on regardait comme les suites de ses principes, il n'en fut jamais question; elle en a toujours témoigné de l'horreur. » Voilà à quoi aboutirent ces persécutions, ces emprisonnements, ces tortures morales, ces dénonciations odieuses, dont il avait trop été question, et auxquelles on avait donné tant d'éclat.

M<sup>me</sup> Guyon était toujours à la Bastille; elle y resta encore trois ans. C'est là, elle le dit elle-même, qu'elle

(1) Lettre du 14 mai 1699.

passa les plus affreux moments d'une vie qui n'avait été qu'un tissu de persécutions et de douleurs. Elle manquait de tout ; elle était malade, sans personne pour la secourir ou la consoler ; au contraire, elle ne voyait autour d'elle que des hommes adroits, artificieux, qui l'obsédaient et mettaient tout en œuvre pour la surprendre et la faire souffrir (1). Elle n'en dit pas davantage, elle qui élève si haut la voix, toutes les fois qu'il s'agit de sa foi ou de sa vertu. « J'ai cru le devoir, dit-elle, à la religion, à la piété, à mes amis, à ma famille et à moi-même. Mais pour les mauvais traitements personnels, j'ai cru les devoir sacrifier et sanctifier par un profond silence. »

Pourtant, il est juste de dire que l'on eut quelques égards pour elle. « Il faut mettre M<sup>me</sup> Guyon dans une bonne chambre, écrivait Pontchartrain à M. du Junca, et la bien traiter (2). » Du Junca nous apprend que M<sup>me</sup> Guyon fut mise dans la seconde chambre de la tour du Trésor, que Desgrez lui fit porter deux charretées de meubles, qu'on lui donna, avec l'approbation de l'archevêque, une femme de chambre pour la servir. Dans une lettre du 5 mai 1699, Ponchartrain recommande à Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, de ne donner à ses prisonniers d'autre confesseur que l'aumônier, « de la fidélité duquel vous êtes sûr. » M<sup>me</sup> Guyon en avait demandé un autre ; on se rendit, jusqu'à un certain point, à son désir. « Quant à M<sup>me</sup> Guyon, ajoute le ministre, ne luy donnez pour confesseur que celui

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., chap. xx.

(2) 31 mai 1698.

que M. l'archevesque vous dira (1). » Au mois d'août, M<sup>me</sup> Guyon a besoin d'un prie-Dieu. C'est pour elle une occasion de demander, en même temps, la consolation de voir sa fille, ne fût-ce que de loin, par la fenêtre de la tour. « A l'esgard du prie-Dieu, écrit Pontchartrain au gouverneur, parlez-en à M. l'archevesque, et s'il le trouve à propos, on le fera. Pour M<sup>me</sup> de Vaux, il est inutile qu'elle la voie, de près ni de loin (2). »

On continuait cependant les recherches, dans l'espoir toujours déçu, mais toujours caressé, de découvrir, à la fin, quelque vérité scandaleuse. On n'aboutit jamais à rien (3).

Enfin, au mois de janvier 1705, les rigueurs cessèrent. « Le roy trouve bon que M<sup>me</sup> Guyon voie ses enfants (4). » Il y avait sept ans qu'elle ne les avait vus. Ils la trouvèrent dans un état affreux. Ce n'est pas impunément, en effet, qu'une pauvre femme, infirme et malade, passe sept années de sa vie au milieu des privations, des vexations, des angoisses, à Vincennes, à Vaugirard, pire que Vincennes, ou même « dans une bonne chambre » de la Bastille ; c'est-à-dire, il ne faut pas s'y tromper, dans une sorte de cachot fermé d'une double porte, à grosses clefs et à gros verroux, qui ne reçoit un peu d'air et de lumière que par une petite fenêtre grillée, pratiquée dans un mur de dix pieds d'épaisseur ; sans rien savoir de ce qui se passe autour d'elle ; sans

(1) *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* t. II, p. 772.

(2) Pontchartrain à Saint-Mars, 3 août 1699. (*Corresp. admin.*)

(3) Lettre de Pontchartrain à d'Argenson, 15 octobre 1700. — Du même à Bernaville. (*Corresp. admin.*, t. II, p. 736.)

(4) Pontchartrain à Saint-Mars, 31 janvier 1703.

nouvelles du monde, ni de ses enfants; sans consolation et à peu près sans espérance.

Les enfants de M<sup>me</sup> Guyon firent des démarches; le P. Martineau, son confesseur, en fit aussi (1); l'archevêque de Paris, naturellement porté à la douceur, employa son crédit, et, le 21 mars 1705, le roi écrivit au gouverneur de la Bastille :

« Je vous escriis cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous remettiez la dame Guyon, qui est détenue dans mon chasteau de la Bastille, entre les mains du sieur Guyon, son fils, pour demeurer avec lui pendant le temps de six mois, en observant par vous de faire faire audit sieur Guyon sa soumission de la représenter toutes et quantes fois qu'il en sera requis et de répondre, en son propre et privé nom, qu'elle n'aura aucune communication, de vive voix ni par escrit, avec qui que ce soit (2). »

Le même jour, Ponchartrain écrit à d'Argenson : « La dangereuse maladie de M<sup>me</sup> Guyon a déterminé le roi à la faire sortir de la Bastille pendant six mois. » Le secrétaire d'État mentionne ensuite la lettre du roi. « Ainsi, continue-t-il, vous prendrez, s'il vous plaist, la peine de faire faire au sieur Guyon la soumission qui y est contenue, et vous l'avertirez que si S. M. apprenait qu'il y eust contravention en aucune manière, elle et luy seraient incontinent conduits à la Bastille (5). »

(1) *Mém. de Le Dieu*, t. II, p. 401.

(2) *Corresp. admin. sous le règne de Louis XIV*, t. II, p. 747. Le roi tenait à ce que le public ne sût rien de ce qui se passait dans les prisons d'État. V. aussi p. 804.

(3) *Corresp. admin.*, p. 747.

Le samedi 24 mars 1705, toutes les formalités étant remplies, M<sup>me</sup> Guyon sortit de la Bastille, dans une litière, à quatre heures de l'après-midi (1). Il y avait, depuis son séjour à Meaux, plus de huit ans qu'elle était captive. Elle alla demeurer chez son fils, dans sa terre de Diziers, à quelques lieues de Blois (2). L'évêque de Blois fut chargé de la surveiller. Dès le 21 mars, Pontchartrain l'informe de la décision qui vient d'être prise à l'égard de M<sup>me</sup> Guyon. « S. M., lui dit-il, m'a ordonné de vous en donner avis, afin que vous preniez la peine de faire examiner avec soin et attention la conduite qu'elle tiendra et si elle exécutera ponctuellement les conditions qui lui sont prescrites. Vous m'en informerez au moins une fois tous les mois, pour en rendre compte à S. M. (5). »

Il semble que l'on craigne, à la cour, que l'évêque de Blois n'ait pas les yeux suffisamment ouverts, et qu'il ne laisse à M<sup>me</sup> Guyon trop de facilité pour voir ses amis, leur raconter ses malheurs et leur révéler les mystères

(1) Voici le procès-verbal de sortie, avec l'orthographe, déjà connue, de M. du Junca : « Du samedi 24<sup>me</sup> du mois de mars, suivent l'ordre du roy, que monsieur d'Argenson aporta hier, pour metre madame Guion dans une entière liberté, estant partie se jourduy à quatre heures de lapres midy en litière, pour aler pour six mois ches monsieur Guion, son fils, dans ces terres, près de Blois, pour prendre ler et se remettre, l'ordre du roy estant que monsieur Guion, son fils, san chargera, etc. Madame Guion et M<sup>r</sup> son fils aunt signé sette soumission et sont partis. (*Estat des personnes qui sortent de la Bastille, à commenser du huitiesme du mois d'octobre que je suis ntré en possession, en l'année 1690.*) » (Manusc. de la bibl. de l'Arsenal, in-fol., 5133.)

(2) La seigneurie de Diziers était sur la paroisse de Saint-Martin de Suèvre. C'était une châtellenie dépendant du comté de Baugency, et ayant haute, moyenne et basse justice. (Arch. du Loiret, A, 140.)

(3) RAVAISSON, *Arch. de la Bastille*, t. IX, p. 96.

d'une prison d'État. « M<sup>me</sup> de Vaux, lui écrit Pontchartrain, à la date du 8 août de la même année, est allée à Diziers pour voir sa mère, et quoyque le roy n'ait pas desendu à M<sup>me</sup> Guyon d'y voir ses enfants, mais seulement les personnes étrangères, S. M. m'ordonne néanmoins de vous avertir de ce voyage, afin que vous ayez encore plus d'attention sur ce qui se passera dans ce lieu-là (1). »

« Je ne fus pas plus tôt sortie de prison, dit M<sup>me</sup> Guyon, et l'esprit ne commença pas plus tôt à respirer, après tant de traverses, que le corps se trouva accablé par toutes sortes d'infirmités, et j'ai eu des maladies presque continuelles, qui me mettaient souvent à la mort. » Que se passait-il eependant dans son âme? Il y avait un grand calme, une paix profonde. « Mon état était devenu simple et invariable. Le fond de cet état est un anéantissement profond. Tout ce que je sais, c'est que Dieu est infiniment saint, juste, bon, heureux, qu'il renferme en soi tous les biens et moi toutes les misères. Je ne sais rien qui soit au-dessous de moi, ni rien de plus indigne que moi. Je reconnais que Dieu m'avait fait des grâces capables de sauver un monde, et que peut-être j'ai tout payé d'ingratitude. » Elle dit *peut-être*, car qu'en sait-elle? Elle ne peut ni vouloir, ni penser : elle est perdue dans l'immensité de Dieu, comme une goutte d'eau dans la mer : « Il n'y a là ni clameur, ni douleur, ni peine, ni plaisir, mais une paix parfaite, non en soi, mais en Dieu. »

(1) *Corresp. admin.*

On voit que M<sup>me</sup> Guyon persista jusqu'à la fin dans ses idées mystiques. Ses amis et ses enfants lui prêchaient la prudence : ils ne réussissaient pas toujours. « On me dit quelquefois : « Prenez garde à ce que vous « direz à tels et tels ; » je l'oublie aussitôt, et je ne puis prendre garde. Quelquefois on me dit : « Vous avez dit telle « et telle chose ; ces gens-là le peuvent mal interpréter ; « vous êtes trop simple. » Je le crois, mais je ne puis faire autrement que d'être simple. Et quand il faudrait être reine, en changeant de conduite, je ne le pourrais (1). »

La famille de M<sup>me</sup> Guyon s'était accrue et allait s'élever dans le monde. Jacques Bouvier de La Motte, son frère, n'avait pas quitté Montargis. Il avait un fils âgé de dix-sept ans, qui était un jeune homme de grande espérance. C'était Guillaume Bouvier de La Motte-Vergonville. Après avoir servi quelque temps comme capitaine au régiment de la reine, il fut mis, très-jeune encore, à la tête d'un régiment d'infanterie et se distingua à la bataille d'Oudenarde et à Malplaquet, où il fut dangereusement blessé. Rentré dans sa ville natale, il en devint gouverneur, acheta les seigneuries de Cepoy (2), de Girolles et quelques petits domaines, qui furent, en récompense de ses services (3), réunis en un seul fief, érigé en marquisat. C'est l'origine des marquis de Cepoy, dont la postérité n'est pas éteinte.

(1) *Vie de M<sup>me</sup> Guyon*, 3<sup>e</sup> part., chap. XXI.

(2) Il acquit la seigneurie de Cepoy du duc d'Orléans, en échange du fief de Montcochon, situé dans la forêt de Montargis. (Arch. départ. du Loiret, A, 329.)

(3) Les lettres patentes, datées du mois d'avril 1748, se trouvent dans l'*Armorial général de France*, reg. v.

La fille de M<sup>me</sup> Guyon devait monter plus haut encore. Veuve de Nicolas Fouquet, comte de Vaux, elle épousa en secondes noces, le 14 avril 1719, Maximilien-Henri de Béthune, duc de Sully, pair de France, et porta ainsi un des plus beaux noms du royaume. « Elle prit sans peine, dit Saint-Simon, tout le maintien d'une grande dame, avec assez d'esprit pour ne blesser personne par un si grand changement. Elle avait, en effet, beaucoup d'esprit, beaucoup de monde, de la lecture et de l'ornement, une beauté romaine, de beaux traits, un beau teint et la conversation aimable, avec beaucoup d'amis. Sa réputation fut toujours sans reproche (1). » Elle mourut sans enfants.

Son frère cadet, Jean-Baptiste Guyon de Sardières, servit en qualité de capitaine au régiment du roi, resta célibataire et mourut à Paris le 21 février 1752. Les bibliophiles n'ont pas oublié son nom (2). C'est le fils aîné de M<sup>me</sup> Guyon, Armand-Jacques, qui perpétua la famille.

Armand-Jacques Guyon, seigneur de Briare et de Champoulet, fut lieutenant aux gardes françaises; mais, grièvement blessé à l'affaire de Valcour (3), il fut obligé de quitter le service. Il se maria trois ans plus tard, le 24 juin 1692, à Marie de Beauxoncles (4), demoiselle de

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 367. M. le baron Achille de Morogues, gendre du marquis de Guercheville, possède un beau portrait de la duchesse de Sully, peint par Largillière.

(2) Il acheta à la vente d'Anet, en 1724, une grande partie des beaux livres de Diane de Poitiers. Sa bibliothèque fut acquise en totalité par le duc de La Vallière. (*Armorial du bibliophile*, 1870-73.)

(3) V. le récit de cette affaire dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 28 août 1689. On y trouve cette mention : Guyon, le bras cassé.

(4) Famille du Vendômois alliée aux familles des Essarts, de Beau-



Courbouzon, d'Herbilly et autres lieux, et alla demeurer à Diziers, dans une des terres de sa femme. C'était une agréable résidence, où l'on arrivait par une double avenue d'ormes et de tilleuls. Devant le château était une cour plantée de marronniers ; derrière, la chapelle et les jardins ; sur l'un des côtés, un vivier ; de l'autre, un grand bois ; tout autour, des fossés d'eau vive (1). C'est là que M. Guyon reçut sa mère. Elle y trouva une petite fille de huit ans, nommée Constance, et l'année ne se passa pas sans qu'elle en vit naître une autre, qui s'appela Jeanne-Marie, comme elle. La famille prit un grand développement à la génération suivante et se partagea en deux branches : les Guyon, marquis de Guereville, et les Guyon de Monlivault. Ils s'allièrent aux maisons de Baguenault, de Morogues, Lainé de Saint-Pérvy, de Gargillesse, bien connues dans l'Orléanais.

Mais le membre le plus intéressant de la famille, c'est la cousine germaine de M<sup>me</sup> Guyon, M<sup>me</sup> de La Maisonfort. Chassée, comme nous avons dit, de Saint-Cyr, elle fut autorisée à se retirer dans le diocèse de Bossuet, et se fixa à Meaux chez les Visitandines. Bossuet la traita avec de grands égards et entretint avec elle une longue correspondance, où l'on ne sait trop ce qu'il faut le plus admirer de la vivacité, du naïf abandon, de l'esprit pénétrant de la jeune femme, ou de la condescendance du grand évêque et de sa touchante bonté. C'est là,

villier, de Montmorency, de L'Hôpital. (Manusc. de la Bibl. d'Orléans, M L, 57 bis, t. I, fol. 47.)

(1) Arch. départ. du Loiret, A, 140.

dans ces lettres intimes, écrites sans passion, non sans cœur, qu'il faut chercher la vraie pensée de Bossuet sur les délicates questions qui faisaient alors tant de bruit dans le monde.

M<sup>me</sup> de La Maisonfort hésitait, au début, à distraire Bossuet de ses travaux, pour l'entretenir d'elle-même. Il lui semblait qu'elle avait besoin d'excuse, et elle cherchait à s'appuyer sur l'autorité des saints docteurs. « Saint François de Sales, écrit-elle, répondait à ceux qui lui reprochaient le temps qu'il employait à écrire à certaines personnes que, si l'on savait ce que c'est que de mettre la paix dans un cœur, on s'estimerait heureux d'y contribuer. J'espère, Monseigneur, qu'entrant dans les mêmes sentiments, vous ne vous rebuterez point de ce que je vais vous écrire (1). » « Oui, répond Bossuet, j'entre de tout mon cœur dans les sentiments de ce digne évêque. Il faudrait écouter jusqu'à des inutilités, pour disposer ceux qui les disent à recevoir la consolation qu'on leur doit. A plus forte raison faut-il entendre vos propositions, qui sont sérieuses. Je vais donc y répondre article par article. »

Alors commence une longue série de questions, de confidences, suivies de décisions et de conseils. « J'ai naturellement l'esprit plus réfléchissant qu'une autre, l'imagination vive, en un mot une prodigieuse activité, la conscience timide, même portée au scrupule, et un amour-propre qui veut toujours se complaire dans son ouvrage. » — Réponse : « C'est à des âmes de cette sorte que l'oraison passive fait de grands biens. » De

(1) 31 mars 1696.

là de nombreuses demandes d'éclaircissements sur ce sujet si délicat de l'oraison passive. « Je crois, Monseigneur, que lorsque vous avez dit que le recueillement, qui revient à la simple présence de Dieu, ne contenant ni espérance, ni désir, ni demande, ni actions de grâce, ne compatit pas avec l'Évangile, vous avez voulu dire que cela n'y compatirait pas, si l'on ne voulait jamais faire autre chose, mais que, dans l'oraison, cette simple présence de Dieu peut être pratiquée. » — Réponse : « C'est, en effet, ce que j'ai voulu dire, pourvu qu'on n'exclue jamais l'acte d'espérance et le désir, même au temps de l'oraison. Dieu peut, en certains moments, suspendre ces actes ; ils peuvent, en certains moments, ne pas venir ; mais il n'y en a nul où on doive les exclure. »

Une autre fois (1), c'est la question de l'acte continu qu'on soulève. « Comme on rapporte de diverses personnes qu'elles étaient dans une actuelle et continuelle présence de Dieu, au moins pendant qu'elles veillaient, j'aurais quelque penchant à croire que Dieu fait cette grâce à quelques âmes. » — « Réponse : « Cela se peut, mais je n'en sais rien. » Ailleurs apparaît la question fondamentale de l'amour pur. « Dans un livre du P. Saint-Jure, qu'on lisait, il y a quelque temps, au réfectoire, il dit que la charité pure n'est touchée ni des menaces, ni des promesses, mais des seuls intérêts de Dieu ; qu'une personne qui aime Dieu purement ne le sert point pour la récompense considérée par rapport à son intérêt, mais seulement pour l'amour de Dieu ; *que si elle*

(1) Lettre du 1<sup>er</sup> mai 1700.

*devait être anéantie à sa mort, elle ne l'aimerait pas moins. »*

« Ces expressions, répond Bossuet, doivent être entendues avec un grain de sel, c'est-à-dire en expliquant que la charité ou l'amour pur n'est pas touché des promesses, *en tant qu'elles tournent à notre avantage, mais en tant qu'elles opèrent la gloire de Dieu et l'accomplissement parfait de sa volonté...* De sorte que le désir du salut est naturellement un acte de pur amour. »

Il faut convenir que Bossuet, dans ces paroles, se rapproche singulièrement de l'archevêque de Cambrai. Combien de passages l'auraient moins choqué, dans le livre des *Maximes*, s'il eût consenti à les prendre avec ce *grain de sel* dont il sait assaisonner au besoin le langage des autres mystiques ! Combien la discussion eût été moins amère et la paix plus tôt faite, s'il eût été possible à Fénelon de faire passer ses éclaircissements et ses doutes par la bouche de M<sup>me</sup> de La Maisonfort !

Mais c'est surtout dans les avis qu'il donne, c'est dans les épanchements de son âme, qu'il faut entendre Bossuet et l'admirer. « Laissez là Saint-Cyr et le monde qui l'environne ; que M<sup>me</sup> de Maintenon ne tienne plus de place dans votre cœur (1). » Un autre jour : « Je vais entrer, à mon retour, non seulement dans tous vos doutes, mais encore intimement dans toutes vos peines, pour petites qu'elles soient (2). » « Je suis avec vous, ma fille, de tout mon cœur ; je ne veux point vous mettre dans la gêne (3). »

(1) Lettre du 24 juin 1697.

(2) 22 avril 1699.

(3) 1<sup>er</sup> mai 1701.

Et que de bon sens il met dans la piété! Il n'était point partisan de la littérature dévote, ni de tous ces commentaires, qui défigurent trop souvent les livres saints, au lieu de les expliquer. « Il en faut toujours revenir aux idées simples, qui sont celles de l'Écriture. Mettez-vous sérieusement dans la lecture de l'Évangile, et prenez les idées que vous donnera la simple parole; vous vous en trouverez bien (1). »

Un peu plus loin, le sublime vieillard se déride : on sent qu'un sourire a passé sur ses lèvres. M<sup>me</sup> de La Maisonfort lui avait écrit qu'elle faisait quelquefois, volontairement et afin de s'humilier, des fautes de langage et des fautes d'orthographe : « Il y a, lui répond-il, plus d'orgueil que d'humilité dans ces petits sacrifices. Nous n'avons que faire des petites fautes d'écriture et de langage que nous faisons exprès : il n'y en a que trop de ce genre-là, et d'autres genres plus importants, où nous tombons de nous-mêmes (2). »

Mais un des endroits les plus intéressants de cette correspondance est celui qui a rapport au détachement des créatures. C'est un point capital au couvent; et cela, prétendait Bossuet, ne doit pas être difficile, attendu que les créatures qu'on y trouve ne sont pas assez *allirantes* pour jeter du trouble au cœur. Sans doute; mais n'est-il pas vrai que, dans le nombre, il y en a toujours que Dieu n'avait pas faites pour le désert, et qui attirent, et qui attachent, et qui ont besoin d'aimer? Avec son imagination riante et vive, son esprit élevé, son âme

(1) 22 avril 1699.

(2) Lettre du 6 mars 1697.

affectueuse, ses chers et brillants souvenirs, M<sup>me</sup> de La Maisonfort les groupait naturellement autour d'elle. Elles l'aimaient tendrement, et si quelqu'une semblait préférée, les autres en étaient jalouses. Les vieilles mères, que l'on n'aimait pas, l'étaient encore plus. Bossuet grondait ; M<sup>me</sup> de La Maisonfort prenait la défense de son cœur, et il en résultait un dialogue plein de charmes, où la pénitente allait, dans la liberté qu'elle avait prise, jusqu'à rejeter la faute sur son directeur. « Vous êtes convenu, lui disait-elle, que je puis avoir des manières affables, ouvertes et attirantes. » Voilà le résultat. Faut-il maintenant repousser celles qui sont venues ? Faut-il les fuir et leur causer du chagrin ? « Je remarque bien qu'on m'évite, quoiqu'on le fasse avec adresse ; celles que j'éviterai le remarqueront peut-être de même. Il m'a paru que cela irritait la passion, en quelqu'une de ces personnes. » — Bossuet : « Il y a donc de la passion ! » — M<sup>me</sup> de La Maisonfort : « Je me souviens, en ce moment, de ce mot de M. de La Rochefoucauld : *L'absence augmente les grandes passions et diminue les médiocres.* — Vous citez, en ce fait, un mauvais auteur. » — Entrant dans le détail de ce qu'elle éprouve elle-même : « L'une me plaît et m'édifie. — C'est vous qui êtes la malade. — L'une prend un air renfrogné quand elle me rencontre, qui m'en fait prendre un sérieux. L'autre prend un air gracieux et moi de même. Elle m'a priée de lui faire toujours le même air ; je lui ai répondu que je n'y aurais pas de peine. — C'est là une déclaration délicate et très-dangereuse. »

Si M<sup>me</sup> de La Maisonfort péchait par le cœur, qu'elle

avait trop tendre, elle péchait peut-être plus encore par l'esprit, qu'elle avait trop grand. Les petites pratiques, les minuties du couvent (1), l'esprit sec, étroit et formaliste des vieilles mères, leur air maussade, leurs regards inquisiteurs, leur conversation commune, froide et vide, mille autres petites misères, que nous n'avons pas à dire, n'étaient pas ce qu'elle avait rêvé, dans ses beaux jours, quand elle dévorait La Rochefoucauld, La Bruyère et Corneille ; quand M<sup>me</sup> de Maintenon l'entretenait de ses grandes idées sur l'éducation des femmes, et l'associait avec tant d'affection à ses projets et à ses espérances ; quand Fénelon lui ouvrait les trésors de son âme ; quand M<sup>me</sup> de Brinon lui lisait Molière, à Saint-Cyr ; quand elle était la confidente d'*Esther*, et que Racine essayait ses larmes. Tombée, pour s'être laissé bander les yeux, au moment où il fallait les ouvrir, dans un monde à part, qui convient si mal à de telles natures, elle souffrait, elle se plaignait ; elle se moquait pour se soulager (2). On lui rendait la vie plus dure encore.

Elle aurait réussi, sans doute, à se faire tout pardonner, à force de dissimulation et de souplesse, si elle eût voulu consentir à ne point laisser voir la distinction de ses manières et la richesse de son âme ; à cacher, sous un voile épais, l'esprit de Corneille et de Racine, l'esprit de Bossuet et de Fénelon ; à prendre l'esprit tout différent, le maintien, les airs de tête, le langage et le ton du cloître ; à baiser les mains qui pouvaient la faire

(1) V. *Journal de Le Dieu*, septembre 1701, t. II, p. 217.

(2) *Journal de Le Dieu*, t. II, p. 217.

souffrir. Mais ces choses n'allaient point à la délicatesse de son âme ; elles en révoltaient la fierté : « Je ne crois pas, écrivait-elle à Bossuet, devoir entreprendre de gagner les mères ; je suis trop naturelle pour y réussir (1). »

Bossuet, qui prêchait le détachement, n'avait pas pu ne se point attacher à cette attirante créature. La voyant condamnée à passer toute sa vie dans les contradictions et les pleurs, pour avoir été trop docile, il fut saisi d'une grande pitié et résolut, ne pouvant lui rendre la liberté, de la consoler du moins dans son malheur, et de la changer d'esclavage. Encore y fallut-il l'agrément de la cour. « Vous verrez que tout ira bien, écrit-il, le 30 octobre 1701, à la pauvre victime. Je vous assure, très-sincèrement, que j'ai de la joie de vous approcher de moi. Je vous irai prendre à Sainte-Marie, quand il sera temps et que tout sera disposé. Les mères ne sauront rien du tout, et nous garderons un grand secret, du moins jusqu'aux réponses de Fontainebleau. Notre Seigneur soit avec vous à jamais. » « Ce sera lundi, madame, écrit-il quinze jours plus tard, que je vous mènerai aux Ursulines. » Puis, craignant un peu, sans doute, le caquet des jeunes sœurs, et surtout des vieilles, il croit devoir lui donner ce conseil : « La raison de vous approcher de moi, poussée trop avant, et donnée pour seul motif de votre retraite, aurait un ridicule qui ne convient point, ni à vous, ni à moi. Je vous laisse dire ce que vous voudrez sur cela, » ajoute-t-il aussitôt,

(1) Lettre du 29 mai 1701.



comme un homme, après tout, qui n'a rien à cacher (1).

L'attachement que M<sup>me</sup> de La Maisonfort eut de son côté pour Bossuet apparaît assez clairement dans cette lettre du grand évêque : « Vous ne devez pas croire, ma fille, qu'il y ait apparence que je ne serai que rarement dans mon diocèse ; c'est là une inquiétude sur des apparences qui n'ont rien de solide, puisque je vous assure, au contraire, que mes sentiments y sont tout à fait opposés. Comptez que, quand Dieu vous ôtera un père, il vous en donnera un autre (2). »

Il y a comme un triste pressentiment dans ces paroles : quelques mois plus tard, Bossuet n'était plus.

C'est ainsi qu'il était simple et bon, quand rien ne venait altérer la candeur et la sérénité de son âme. Le soin, amené par la suite du récit, de montrer la douceur et les vertus aimables de ce grand évêque, a été comme une consolation du regret que nous avons au cœur d'avoir si longuement raconté ses torts. Il l'a fallu pourtant. Car il y a quelque chose de plus grand encore et de plus sacré que la mémoire des grands hommes : c'est la vérité, qu'il faut dire, et la loi morale, qui ne doit point fléchir. Le mal ne change pas de nature, pour avoir passé par l'esprit d'un évêque, ou par les mains d'un homme de génie. D'où qu'il vienne, et quand il vient de haut plus encore, il faut le reconnaître et le condamner.

(1) Lettre du 20 octobre 1700.

(2) 17 mai 1703.

Tels sont les grands hommes : il leur reste des faiblesses, par quoi ils nous ressemblent, à côté des forces et des vertus qui ne sont qu'à eux, et qui font leur grandeur. La gloire ne couvre pas leurs fautes ; mais aussi ce serait une impardonnable injustice que de s'attacher trop aux défaillances, et de fermer les yeux sur leurs services et leur génie : au moment même où il faut reconnaître qu'ils ont encore les pieds sur la terre, n'oublions pas qu'ils ont la tête au ciel. Innocent XII a dit de Bossuet que c'était le plus grand évêque de l'Église. C'était vrai ; mais ce fut trop peu dire : le Pape n'avait en vue que l'Église de son temps. L'aigle de Meaux plane sur un autre espace. C'est jusqu'à saint Augustin qu'il faut aller, en remontant les âges, pour trouver un évêque qui lui soit comparable par le génie ; et, à juger par le passé de la fécondité de l'avenir, on est à se demander combien de siècles encore il faudra à l'Église de France pour produire un second Bossuet.

Bossuet mourut le 12 avril 1704. Au mois de septembre suivant, l'abbé Le Dieu fit un voyage en Flandre, où était sa famille. Le secrétaire de Bossuet eut le désir de revoir Fénelon, qu'il avait tant connu, autrefois, à Meaux et à Gernigny ; et, pour se ménager un bon accueil, il lui porta des lettres de M<sup>me</sup> de La Maisonfort, qui ne lui avait point écrit depuis sa sortie de Saint-Cyr. C'est à elle et à son cher souvenir que Le Dieu se plaît à attribuer les égards délicats et les honneurs dont il fut « comblé, jusqu'à en avoir de la confusion, par M<sup>gr</sup> l'archevêque de Cam-

brai (1). » Il emporta avec lui les réponses de Fénelon à M<sup>me</sup> de La Maisonfort.

Elle était toujours malheureuse ; car il n'y a pas assez de différence d'un convent à l'autre, pour que l'on se plaise aux Ursulines, après avoir passé à Sainte-Marie de si mauvais jours. L'année suivante, au mois d'août, M. de La Motte, frère de M<sup>me</sup> Guyon, vint à Meaux voir sa cousine. Il était accompagné de son neveu, Guyon de Sardières, « qui se porte avec ardeur à l'étude, dit Le Dieu, et paraît avoir vingt-quatre à vingt-cinq ans, bien fait, grand et beau garçon (1). »

Le désir de M. de La Motte était d'emmener à Montargis, au milieu de sa famille, M<sup>me</sup> de La Maisonfort. Mais il sentit qu'il ne le pouvait pas même demander, et quitta Meaux sans espérer du nouvel évêque, M. de Bissy, un grand soulagement pour sa cousine. Au mois de mai 1707, M<sup>me</sup> de La Maisonfort était encore aux Ursulines. Vers cette époque, on la transféra aux Bernardines d'Argenteuil, d'où elle sortit quelque temps après. Ici, on perd sa trace, et on n'entend plus parler d'elle. C'est ainsi que disparaît de l'histoire, perdue dans les ténèbres et les pleurs, cette touchante figure qui eût fait, par ses grâces, son esprit et ses vertus, l'ornement et l'édification du monde.

Les autres amis de M<sup>me</sup> Guyon, séparés, surveillés, restaient unis entre eux et avec elle, sans se rien dire, sans se voir, saisissant, comme M<sup>me</sup> de La Maisonfort,

(1) Lettre de Le Dieu à M<sup>me</sup> de La Maisonfort, 30 octobre 1704.

(2) Né en 1674, il avait trente-un ans en 1705. Son portrait, peint par Largillière, est à Orléans, chez M. le baron A. de Morogues.

l'occasion de quelque ami discret et sûr, pour s'envoyer un souvenir. Ils s'aimèrent tous jusqu'à la mort.

Le duc de Chevreuse quitta le premier la terre, le 5 novembre 1712. Beauvillier ne lui survécut pas deux ans. Son corps fut transporté à Montargis et inhumé dans l'église des Bénédictines, au milieu de ses enfants. C'est là que ses filles avaient été élevées, et sept d'entre elles s'y étaient faites religieuses. Aussi la duchesse vint-elle souvent demeurer aux Bénédictines de Montargis, pendant son veuvage; et, à sa mort, elle choisit pour dernier séjour ce coin de terre, où était tout son cœur.

Fénelon menait depuis quinze ans dans son diocèse une vie austère, laborieuse et sainte, avec quelques amis attachés à sa disgrâce comme d'autres le sont à la faveur. Les Pays-Bas retentissaient de ses louanges; tout Cambrai était à ses pieds; les étrangers le vénéraient comme le plus grand homme de son temps; l'ennemi même, manquant de vivres, lui renvoyait, ce qui ne s'était jamais vu, en les faisant escorter jusque sur la place d'armes de Cambrai, les approvisionnements qu'il avait amassés pour nourrir à ses frais les armées de la France. Il n'avait d'ennemis qu'à la cour. Les uns lui avaient fait trop de mal pour lui pardonner; d'autres cherchaient à lui en faire encore, croyant plaire; le reste se taisait, dans l'attente de ce qui pouvait survenir. Puis, quand le grand Dauphin fut mort, ils coururent en poste à Cambrai, mettre leurs hommages, leurs bassesses et leurs espérances aux pieds de celui qu'ils sentaient appelé à devenir bientôt, sous le duc de Bourgogne, le premier personnage du royaume.

Son âme, profondément blessée, ne songeait guère aux honneurs, ni aux vains bruits du monde : il vivait de résignation, de dévouement, de travail et d'amitié. « On serait tenté, écrivait-il, de désirer que tous les bons amis s'entendissent pour mourir ensemble le même jour. » Ses amis partirent l'un après l'autre : l'abbé de Langeron d'abord, puis le duc de Bourgogne, puis le duc de Chevreuse. L'âme si sensible de Fénelon était frappée à chaque fois d'un coup terrible : « O mon Dieu, s'écriait-il, qu'une vraie amitié cause de douleur (1) ! » Et un autre jour : « Je ne vis que d'amitié, et c'est l'amitié qui me fera mourir (2). » Peu de temps après, le duc de Beauvillier lui était ravi. Fénelon traîna quatre mois encore une vie languissante ; puis il tomba malade et mourut (3) : le monde perdait une des plus belles âmes qui aient jamais paru sur la terre.

M<sup>me</sup> Guyon restait presque seule de cette petite société si pieuse, si courageuse et si dévouée. Fénelon, Beauvillier, Chevreuse lui restèrent attachés jusqu'à leur dernier soupir : c'est de la vénération qu'ils avaient pour elle (4). Elle eut, dit Saint-Simon, « ses confesseurs et ses martyrs, » qui s'étaient étroitement attachés à elle et que « rien n'en put séparer (5). »

(1) Lettre au duc de Chevreuse, 27 février 1702.

(2) Lettre à l'abbé de Beaumont, 20 mai 1704.

(3) Le 7 janvier 1715.

(4) BAUSSET, *Hist. de Fénelon*, pièces justificatives du 3<sup>e</sup> livre. — Le marquis DE FÉNELON, préface des *Œuvres spirituelles de Fénelon*.

(5) *Additions au Journal de Dangeau*, t. XVII, p. 106. — Sur l'attachement de M<sup>me</sup> de La Maisonfort pour M<sup>me</sup> Guyon, v. *Lettres de M...* (de la Bletterie) à un ami, 1733, 3<sup>e</sup> lettre, p. 70.

C'est pour six mois seulement, afin de rétablir sa santé, que M<sup>me</sup> Guyon était sortie de la Bastille. Le 9 septembre 1705 (1), on lui accorda six mois encore ; puis la liberté devint définitive. Elle ne fut jamais complète. M<sup>me</sup> Guyon demeura trois ans et demi à Diziers. Vers le milieu de 1706, des difficultés survenues entre elle et sa belle-fille rendirent la vie commune assez insupportable, pour que l'on songeât à se séparer. Il fallut donc solliciter l'agrément du roi pour une autre résidence : c'est Courbouzon que l'on proposa. Le 28 août, le roi autorise, pour trois mois ; mais huit jours après, l'évêque de Blois reçoit une nouvelle lettre de Pontchartrain. « Lorsque le roy a permis à M<sup>me</sup> Guyon de demeurer dans la terre de Courbouzon, S. M. ne savait pas que cette terre fust si éloignée de vous et hors de votre diocèse (2). Aussi le roy ne veut point qu'elle aille dans ceste maison et souhaite que vous luy en cherchiez une qui luy convienne, dans quelqu'une de vos paroisses de la campagne, où vous soyez à portée de veiller sur toute sa conduite (3). »

Enfin, le 15 septembre, il est décidé que M<sup>me</sup> Guyon ira demeurer dans la maison des Forges, près Suèvres. Peu de temps après, au bout de trois mois, selon toute apparence, elle alla s'établir à Blois, où elle passa les dernières années de sa vie. L'abbé de La Bletterie, qui

(1) Lettres de Pontchartrain à l'évêque de Blois, 25 juin, et au cardinal de Noailles, 12 août 1703. (Arch. nat.)

(2) Courbouzon, aujourd'hui du diocèse de Blois, se trouvait à cette époque dans l'archidiaconé de Baugency, diocèse d'Orléans.

(3) Lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1703. (*Corresp. administ.*)

habita peu de temps après une ville voisine, eut souvent occasion de s'entretenir avec des personnes qui l'avaient connue. « Ils m'ont souvent parlé, dit-il, de sa patience et de sa résignation dans ses infirmités continues, de son amour pour les pauvres, de la simplicité de sa foi, de son éloignement pour toute voie extraordinaire. Jamais on ne lui a entendu dire la moindre parole d'aigreur contre ceux qui l'avaient persécutée ; au contraire, elle les excusait en disant : « Ils ont cru bien faire ; Dieu m'a voulu humilier ; je ne le suis pas assez ; que son nom soit béni (1). »

« Elle demeura dans le silence, dit de son côté Dangeau, et l'évêque de Blois en était fort content (2). »

Pour épancher son cœur et charmer ses loisirs, elle faisait des vers. Elle les faisait avec une facilité merveilleuse, et les écrivait sur ses tables, sur ses lambris, sur des feuilles volantes, sur tout ce qui lui tombait sous la main (5). Les plus cruelles souffrances ne la pouvaient distraire ; elle composait, chaque jour, dans son lit, cinq ou six cantiques ; elle les mettait sur des airs connus, très-souvent sur des airs profanes, et les faisait chanter aux amis qui venaient la voir. C'est ainsi qu'elle a célébré tous les états de la vie mystique, tous les degrés du divin amour, toutes les fêtes de

(1) *Lettre de M... à un ami, au sujet de la Relation du quiétisme*, lettre 1<sup>re</sup>, p. 10.

(2) *Journal de Dangeau*, t. XVII, p. 106.

(3) Ces vers, recueillis plus tard, ont formé quatre volumes de *Cantiques spirituels* et un volume d'*Emblèmes sur l'amour divin*.

l'année chrétienne. Noël surtout et le Verbe incarné revenaient à tout moment sur ses lèvres, comme si elle avait encore à craindre que l'on ne doûtat de sa foi. Tantôt, c'est une naïve imitation des vieux chants populaires :

A cet enfant qui vient de naître,  
Portons nos vœux ;  
Allons, bergers, le reconnaître.  
C'est dans ces lieux  
Que sa mère, Vierge féconde,  
A petit bruit,  
Enfanta le Sauveur du monde  
Pendant la nuit.

Ailleurs, le ton s'élève :

Est-il un Dieu pareil au Seigneur que j'adore ?  
Sa haute majesté, qui fait trembler les cieus,  
A trouvé le moyen de paraître à mes yeux.  
Je vois emmailloter le Seigneur de la terre,  
Je vois lier ces bras qui lancent le tonnerre...  
Bethléem, en ton sein je veux finir mes jours ;  
Tu renfermes chez toi l'objet de mes amours (1).

M<sup>me</sup> Guyon restait, après tant de traverses, « adorée de son petit troupeau. » L'union la plus parfaite y régnait, et même il s'y faisait des prosélytes (2).

Son nom, cependant, avait passé les mers et les montagnes, mêlé à ceux de Fénelon et de Bossuet ; elle était célèbre sur le Rhin, à Lausanne et à Rome ; des Anglais, des Allemands venaient secrètement à Blois,

(1) *Cantiques spirituels*, t. IV, p. 128.

(2) SAINT-SIMON, *Additions au journal de Dangeau*, t. XVII, p. 106.



pour la voir ; la Hollande imprimait ses écrits (1) ; mais elle veillait à ce qu'il ne se fit aucun bruit autour d'elle.

Enfin, au mois de mars 1717, elle fut atteinte d'une maladie douloureuse, qui devait mettre fin à ses jours. Ceux qui purent alors approcher d'elle la trouvaient, au milieu de ses maux, telle qu'ils l'avaient toujours connue, résignée et douce comme un ange (2).

Le 9 juin, au matin, il n'y eut plus d'espoir ; à six heures du soir la malade perdit connaissance, et à onze heures et demie, elle expira. Elle était âgée de soixante-neuf ans et deux mois. On ne trouva, dans son corps, que deux parties saines : le cerveau et le cœur.

M<sup>me</sup> Guyon laissait un testament (3), où elle a consigné, devant Dieu, une dernière protestation de sa foi et de son innocence.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; à l'honneur du Verbe Incarné, sous l'intercession de la Sainte-Vierge et de saint Michel.

« Ceci est mon testament.....

» Je proteste que je meurs fille de l'Église catholique, apostolique et romaine, que je n'ai jamais voulu m'écarter un moment de ses sentiments, que depuis que j'ai eu l'usage parfait de la raison, je n'ai pas été un moment sans être prête, au moins de volonté, de ré-

(1) Le premier éditeur des œuvres de M<sup>me</sup> Guyon fut le ministre protestant Poirét. La publication, de 1704 à 1722, atteignit quarante volumes.

(2) Lettre écrite de Blois, 16 juin 1717.

(3) Reproduit par RAMSAY, *Histoire de la vie de Fénelon*. Amsterdam, 1727, p. 78.

prendre pour Elle jusqu'à la dernière goutte de mon sang, comme je l'ai toujours protesté en toute occasion et en toute rencontre, comme je l'ai toujours signé et déclaré, tout autant de fois que je l'ai pu, ayant toujours et en tout temps soumis les livres que j'ai faits à la sainte Église, ma mère, pour laquelle j'ai toujours eu et aurai toujours, avec la grâce de Dieu, un attachement inviolable et une obéissance aveugle, n'ayant point d'autre sentiment et n'en voulant jamais admettre aucun autre que les siens, condamnant sans nulle restriction tout ce qu'elle condamne, ainsi que je l'ai toujours fait.

« Je dois à la vérité et pour ma justification protester, avec serment, qu'on a rendu de faux témoignages contre moi, ajoutant à mes écrits, me faisant dire ce à quoi je n'avais jamais pensé, et dont j'étais infiniment éloignée; qu'on a contrefait mon écriture diverses fois; qu'on a joint la calomnie à la fausseté, me faisant des interrogatoires captieux, ne voulant point écrire ce qui me justifiait, et ajoutant à mes réponses, mettant ce que je ne disais pas et supprimant les faits véritables. Je ne dis rien des autres choses; je pardonne tout et de tout mon cœur à ceux qui m'ont fait de la peine, ne voulant pas même en conserver le souvenir. »

M<sup>me</sup> Guyon fut, selon son désir, ensevelie à Blois, dans le cloître des Récollets. Voici l'épithaphe qu'on lisait sur sa tombe (1) :

(1) Cette épithaphe, gravée sur une plaque de cuivre, a été recueillie, avec le crâne de M<sup>me</sup> Guyon, lors de la destruction de l'église des Récollets. Le crâne et l'épithaphe sont aujourd'hui dans la collection de M. l'abbé Desnoyers, vicaire général d'Orléans et directeur du Musée archéologique.

EXUVIAS HIC CONDI JUSSIT  
 NOBILIS MATRONA JOANNA MARIA BOUVIÈRE (*sic*)  
 DE LA MOTTE, OLIM DESPONSÀ GENEROSO  
 VIRO JACOBO DE GUYON EQUITI.  
 DIVINI AMORIS ZELATRIX MARTYR,  
 MORUM SIMPLICITATE, CRUCISQUE BAJULATIONE,  
 JESU INFANTI CRUCIFIXO ASSIMILATA,  
 SACRI SILENTII CULTRIX  
 VITÆQUE CUM CHRISTO ABSCONDITA. INCLYTAM  
 TAMEN REDDIDERE, LONGE LATEQUE NOTAM PURÆ  
 CARITATIS CAUSA, CRUENTÆQUE INSECTATIONES. MIRA  
 ANIMI SUAVITATE, PACEQUE IMPERTURBATA  
 MILLE PERPESSA DOLORES  
 PLACIDE TANDEM IN CRUCE EXPIRAVIT IDIBUS JUNII 1717.

L'esprit de M<sup>me</sup> Guyon ne disparut point avec elle. « Depuis vingt ans qu'elle est morte, écrit Saint-Simon, et que ses principaux disciples ont aussi disparu, le petit troupeau subsiste, s'organise de plus en plus, et commence à redevenir en faveur.... Ils se connaissent tous, ils sont liés, ils s'étendent au loin, et à force de gagner de proche en proche, ils ne désespèrent point de revenir de leur condamnation et de faire triompher leur doctrine (1). »

Les maximes du *Moyen court* et des *Torrents* se répandirent plus librement en Hollande, en Allemagne et en Angleterre. La Suisse aussi les accueillit avec faveur, et M. Sainte-Beuve, qui se trouvait en 1857 à Lausanne, put constater que le mysticisme de M<sup>me</sup> Guyon n'avait pas encore cessé d'y vivre (2). Cowper mit en vers an-

(1) *Additions au journal de Dangeau*, t. XVII, p. 106.

(2) SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, préface de la 1<sup>re</sup> édition. — On a publié à Lausanne (1767-90) une nouvelle édition des œuvres complètes de M<sup>me</sup> Guyon en quarante volumes in-8.

glais une partie de ses cantiques (1); sa vie fut publiée à Berlin, à Londres, à Magdebourg (2); on s'occupa d'elle jusqu'en Amérique, et en ce moment même, les écrits de cette femme célèbre servent d'aliment à la piété des méthodistes de New-York.

(1) COWPER, *Poems translated From the French of madame de la Motte Guyon*. Newport, 1801.

(2) L'autobiographie de M<sup>me</sup> Guyon a été traduite en anglais par Thomas Digby Brooke, Londres, 1806; en allemand par M<sup>me</sup> Henriette de Montglant, Berlin, 1826, et par un anonyme, Francfort, 1827. — V. aussi Carl. Hermes, *Zuge aus dem Leben der Frau Guyon*, Magdebourg, 1845; et Thomas Upham, *Life and religious opinions of Mad. de la Motte Guyon*, New-York, 1848. Une nouvelle édition vient de paraître à Londres, 1877.

---

## CONCLUSION

---

Les mœurs de M<sup>me</sup> Guyon. — Le mysticisme. — Sa nature. — Ses dangers. — La doctrine mystique de M<sup>me</sup> Guyon. — Le pur amour.

Les faits racontés dans ce livre, et les nombreux documents que nous avons fait passer sous les yeux du lecteur, vont nous permettre de porter, en terminant, un jugement équitable et motivé sur la vie de M<sup>me</sup> Guyon et sur sa doctrine.

Peu de femmes ont été plus calomniées, et avec autant de persévérance ; il n'y en a peut-être pas dont la vie soit plus inattaquable aujourd'hui. Quoi ! voilà une femme soupçonnée, accusée, et que l'on examine à fond, avec un secret désir de la trouver coupable. Ceux qui la poursuivent sont en mesure de tout savoir ; leur rang, leur autorité personnelle, leur crédit à la cour, font qu'ils ne rencontrent autour d'eux que des gens empressés à les servir et à leur plaire. Ils informent de tous côtés, partout où M<sup>me</sup> Guyon a vécu, à Genève, à Grenoble et jusqu'en Italie. A Paris, on met en œuvre tous les moyens : perquisitions, séquestrations, interrogatoires, tortures morales ; on y emploie des docteurs,

des évêques, et après eux les hommes de police les plus subtils et les plus retors. Ils s'attaquent à de pauvres femmes ; ils les prennent séparément ; ils les tourmentent, puis les laissent, pour les prendre et les tourmenter encore ; cela dure en tout quinze ans, et ils en sont pour leurs subtilités, leurs promesses et leurs menaces ; ils n'ont pu rien trouver, ni rien tirer : pas l'ombre d'une preuve, ni d'un aveu. Ils n'obtinrent, d'un bout de la procédure à l'autre, que ce qu'ils ne voulaient pas : les témoignages élogieux et unanimes des religieuses de Meaux et des Visitandines de la rue Saint-Antoine, ceux du marquis de Pruney et de M. d'Aranthon, les protestations indignées de dom Richebraque et du P. Paulin, à qui on avait voulu faire dire ce qu'ils n'avaient jamais dit : puis, à la fin, cette lettre mystérieuse du P. La Combe, dont on eut tant de honte que l'on n'osa plus en parler.

Ces réflexions pourraient suffire. M<sup>me</sup> Guyon alla plus loin. Comme on ne pouvait point prouver qu'elle fût coupable, elle s'offrit, bien qu'elle n'eût pas à le faire, à prouver qu'elle ne l'était pas. Elle demanda, à plusieurs reprises, comme une justice et comme une faveur, à être jugée dans les formes ; à être punie, si elle succombait, et emprisonnée en attendant, pour que l'on n'eût pas à craindre qu'elle échappât à la peine.

L'occasion était belle de confondre et de châtier tant d'audace, et d'accabler la doctrine plus efficacement qu'on ne le pouvait faire avec des interrogatoires, des conférences, des censures, des persécutions et des prisons d'État. Car enfin, que la doctrine fût la cause des mauvaises mœurs ou qu'elle en fût la conséquence, elle

devenait tout à coup et irrévocablement odieuse, si M<sup>me</sup> Guyon se trouvait impliquée dans les abominations de Molinos. Or, supposé qu'elle fût coupable, il était impossible qu'on ne le découvrit pas.

Comment croire, en effet, que parmi ses nombreux disciples, parmi ces hommes et ces femmes, les plus vertueux de Paris et de la cour, aucun ne se soit trouvé assez honnête pour ne pas repousser ces choses et les dénoncer avec horreur? Et, en supposant qu'ils aient tous été coupables, comment imaginer que pas un n'ait fini par se repentir; que pas un ne se soit repenti par religion, par honneur; que pas un, ce qui est autrement rare, ne se soit repenti pour plaire et pour profiter? Comment M<sup>me</sup> Guyon eût-elle pu s'arrêter un moment à l'idée de jeter un tel défi à ses accusateurs, sachant bien qu'elle était perdue si on la dénonçait, et n'ignorant pas, sans doute, qu'il y avait à la dénoncer tout à gagner et rien à perdre?

Comment ses adversaires ne relevèrent-ils pas le défi, en position comme ils étaient de tout savoir et de tout finir? Ils n'avaient point, jusque-là, trouvé de preuves; leur déni de justice est un aveu qu'il n'y en avait pas. Un jugement, dans leur pensée, devait inévitablement aboutir à une justification solennelle, qui eût accrédité, jusqu'à un certain point, la doctrine, et qui peut-être eût attiré la vengeance des lois, sûrement les flétrissures de l'indignation publique, sur des têtes que l'on voulait préserver.

Voilà pourquoi on se livra à des procédures secrètes, étouffées, autant qu'on le put, dans le silence des couvents, de Vincennes ou de la Bastille. Les accusa-

teurs, les persécuteurs et les faussaires étaient de la sorte à Fabri : il n'y avait de danger que pour l'innocence. Et puisqu'on ne pouvait rien découvrir, comme il fallait pourtant que M<sup>me</sup> Guyon parût coupable, dans l'intérêt de la bonne cause, pour décréditer sa doctrine, et dans la suite pour perdre Fénelon, on lui donnait un air de criminelle, en la tenant enfermée dans la tour du Trésor.

Ses illustres amis ne s'y trompèrent pas. Au moment même où il y avait tant à gagner à se détacher d'elle, et tout à perdre en ne le faisant pas, ils continuèrent à la vénérer comme une sainte ; ils restèrent ses amis jusqu'à leur dernier soupir.

Le témoignage des adversaires de M<sup>me</sup> Guyon est plus frappant, s'il se peut, et plus décisif encore. Trois hommes surtout l'ont persécutée pour sa doctrine ; tous ont été obligés de rendre hommage à sa vertu : M. d'Arantion par ses lettres, M. de Harlai par son silence ; Bossuet, par toute sa conduite, par ses déclarations et son certificat. Et si le grand évêque, pour arriver à ses fins, veut à son tour éveiller des soupçons et répandre des nuages, Fénelon, lui montrant ses contradictions, le fera taire ; et sa conscience l'amènera, quand les passions seront apaisées, à proclamer solennellement l'innocence de M<sup>me</sup> Guyon, dans l'assemblée du clergé de France.

Que dire, à présent, de cette étroite liaison avec le P. La Combe, qui donna lieu à de si mauvais propos ? Par religion, par décence publique, trop souvent par méchanceté, mais toujours avec quelque raison, le



monde est sévère pour ces choses. M<sup>me</sup> Guyon ne l'ignorait pas : elle fut imprudente. Ce n'est pas un crime ; c'est un tort. Comment la justifier d'avoir quitté son pays et abandonné sa famille ? Nous pouvons l'excuser en partie, peut-être ; nous ne la justifierons pas. Elle était de ces natures sensibles, désintéressées et rêveuses, à imagination vive et à volonté faible, faites pour être tôt ou tard les dupes de leur cœur et les victimes de leurs généreuses illusions. On dirait que le train ordinaire des choses ne leur offre pas assez d'aventures, ou qu'il n'y a pas, autour d'elles, assez de larmes à sécher et de misères à secourir. Il leur faut un autre ciel et d'autres rivages, un monde inconnu avec tous ses hasards ; elles y rêvent, elles y aspirent ; elles en ont toujours sous les yeux le dangereux mirage et les chimères ; puis, le moment venu, pour peu qu'on les pousse, elles s'y précipitent, sans rien entendre ni rien voir.

Il est vrai que M<sup>me</sup> Guyon consulta ; mais elle s'adressa à des hommes aveuglés, qui n'étaient pas plus sensés qu'elle, ou qui avaient besoin de sa fortune, et qui l'attirèrent, quand il eût fallu l'arrêter. Bossuet n'hésite pas à le dire : elle fut « trompée par ses directeurs. »

Ainsi le tort de M<sup>me</sup> Guyon, c'est d'avoir, par préjugé, par faiblesse ou par ignorance, confondu les vues étroites et trop souvent intéressées des hommes avec les ordres du ciel ; c'est d'avoir pris naïvement pour la volonté de Dieu ce qu'on lui disait l'être, en des choses que Dieu n'a pas révélées ; c'est de s'en être allée, « comme une folle, » avec sa petite fille, qui faillit en mourir,

loin de ses autres enfants, qu'elle abandonnait sans pitié, comme si elle n'avait pas été leur mère.

Telle est la part du blâme. Et maintenant que la voilà faite, il ne nous reste plus qu'à plaindre la pauvre femme et à l'admirer. L'expiation ne se fit pas attendre. C'est à Gex, en effet, qu'il faut chercher l'origine de cette longue chaîne de persécutions et de douleurs, qu'elle traîna pendant plus de trente ans derrière elle. Nous n'avons pas à redire avec quelle angélique douceur elle sut tout souffrir : ferme, indomptable, quand il s'agit de sa foi ou de son honneur ; partout ailleurs courbant la tête, et n'ouvrant la bouche que pour bénir Dieu et pour pardonner.

Serait-il juste, à un autre point de vue, de considérer M<sup>me</sup> Guyon comme une extravagante, ou comme une illuminée ? Ce fut une femme dans l'état mystique, rien de plus : les traits les plus singuliers de son histoire se retrouvent partout dans la vie des saints. En quoi donc consiste l'état mystique ? Ce qui précède l'a suffisamment fait voir. Tandis que les théologiens et les philosophes dissertent sur l'amour de Dieu et sur les opérations de Dieu dans les âmes, le mystique éprouve en lui-même un sentiment profond et vif de l'action de Dieu et de son amour. Et quand il parle de ces choses, ce n'est point sur des principes rationnels, ni sur des textes révélés qu'il s'appuie, mais sur ses propres expériences, qu'il nous raconte avec simplicité. C'est la méthode expérimentale, transportée dans le surnaturel.

Quelle est, en cette matière délicate, la part de l'illu-

sion ? quelle est celle de la vérité ? Nul ne le saurait dire (1) ; mais on ne peut disconvenir qu'il y ait là un côté fort intéressant et peu connu de l'âme humaine. Les mystiques ne seraient-ils pas un peu de la race des artistes et des poètes ? Ceux-ci s'attachent à la beauté idéale, qui est la pensée de Dieu ; ceux-là, à la beauté substantielle et vivante, qui est Dieu même. Ils ont un sentiment admirable de la grandeur de Dieu, de sa puissance et de sa majesté souveraine ; ils l'aiment d'un amour que nous n'éprouvons jamais ; ils s'inclinent, sans résistance et sans murmure, sous la main de la Providence, comme un roseau au souffle des vents ; ils nous disent leurs épreuves, leur résignation, leur indifférence et leur amour, dans un langage vif, coloré, quelquefois admirable ; ils s'unissent, dans un commun effort, aux philosophes et aux poètes, pour tâcher d'arracher les âmes à la terre, et de les enlever jusqu'au ciel.

Mais ces sublimes hauteurs sont environnées d'abîmes ; il n'est pas rare d'y prendre les illusions des sens pour des lumières surnaturelles et des inspirations de Dieu. On s'élançait alors après des fantômes, et l'on tombe d'une grande chute dans un abîme d'extravagance et d'erreur. Il faudrait, au point de vue religieux, avoir les yeux constamment fixés sur les dogmes positifs de l'Église ; il faudrait, à un point de vue plus général, ne perdre jamais un instant le sentiment intime de sa per-

(1) « Le grand mystère du christianisme, c'est de comprendre la secrète opération de Dieu dans les âmes. » (BOSSUET, Discours aux religieuses de Sainte-Marie, le jour de la Visitation.)

sonnalité, de son libre arbitre, de sa responsabilité morale ; il faudrait, surtout, s'éclairer de toutes les lumières de la raison, ce céleste flambeau que Dieu ne nous a pas donné pour nous égarer, mais pour nous conduire.

Ce n'est pas une chose impossible ; mais elle est difficile, et voici pourquoi. L'esprit humain a des bornes : il est limité dans son étendue ; il ne l'est pas moins dans sa puissance. Quand il s'applique fortement à la considération d'une vérité particulière, il arrive presque toujours à la percevoir nettement ; il la pénètre ; il s'en empare. Mais en même temps, son regard, toujours concentré sur un même objet, ne voit rien à côté, rien au-delà ; les plus hautes vérités lui sont pour ainsi dire étrangères ; il en vient, avec le temps, à les méconnaître ; il finit, quelquefois, par les contester.

De même la vie de l'âme ne peut point se porter de préférence sur une de nos facultés, sans abandonner plus ou moins les autres ; est-ce sur l'imagination et le sentiment qu'elle se jette, il est inévitable que la raison et la volonté dépérissent. Voilà comment il se fait qu'en s'abandonnant sans réserve à ce que l'on croit être l'action de Dieu et aux élans de son amour, on est exposé à perdre peu à peu le sentiment de son activité propre, de ses devoirs, de sa personnalité ; les grandes vérités de la raison s'obscurcissent et s'effacent, aux yeux d'une âme qui ne les regarde plus. Elle a voulu s'envoler jusqu'au ciel et pénétrer, avant le temps, le mystère des contemplations éternelles et de l'éternel amour. Elle n'est point au ciel, elle n'est plus sur la terre ; elle reste à se débattre dans les nuages, exposée,

si Dieu ne la soutient, à tomber précipitamment à la mer, dès qu'un rayon de soleil aura frappé ses ailes.

*Icare, dixit,*  
*Icare, dixit, ubi es?... Pennas conspexit in undis (1).*

Le mystique, s'il n'y prend garde, croira s'unir à Dieu, par l'amour, d'une union substantielle qui le transforme en Dieu même. C'est l'absorption en Dieu et la destruction de la personnalité humaine : c'est le panthéisme.

Il s'imaginera que Dieu l'inspire. Il prendra ses propres idées, ses illusions et ses désirs pour la voix de Dieu, pour la volonté de Dieu, pour une inspiration divine : c'est le fanatisme.

Il sentira en lui comme une puissance supérieure, irrésistible, qui l'agite, qui le mène, qui l'emporte, et à laquelle il se laisse aller, comme une plume au vent, sans résister, sans vouloir, sans prévoir, sans réfléchir : c'est le fatalisme.

Il finira par s'endormir, sous l'action de Dieu, dans un repos absolu et une indifférence mortelle : c'est le quiétisme, qui renferme tout, depuis Spinoza jusqu'à Molinos.

Le mysticisme, en soi, n'est point le quiétisme, ni le fatalisme, ni le fanatisme, ni le panthéisme ; c'est une pente qui, si l'on ne prend garde à soi, y conduit ; ce n'est pas une erreur : c'est un danger. Aussi, voyons-nous les plus sages et les plus grands esprits du XVII<sup>e</sup> siècle s'appliquer, sans condamner le mysticisme,

(1) OVIDE, *Métam.*, lib. VIII, v. 231.

à préserver les âmes. « On est heureux, quand on ne sort pas des voies communes, » écrit M. Tronson. Sage parole, et qu'on ne saurait trop méditer.

Dieu ne m'a point laissé d'Évangile mystique,

dit de son côté Fléchier. Bossuet écrit ses *États d'oraison* pour prémunir les esprits contemplatifs contre les « pieux excès et les amoureuses extravagances (1) ; » les théologiens d'Issy définissent que ce n'est point là qu'il faut chercher la perfection chrétienne ; Bourdaloue voudrait, quand on sent en soi des aspirations mystiques, que l'on se gardât d'en parler ; Fénelon, dans ses lettres à M<sup>me</sup> de Maintenon et jusque dans la préface de son livre, est également pour le silence : il faut se taire et laisser agir Dieu.

Voilà, si l'on nous permet de le dire, la juste mesure et la sagesse. Le monde alors verrait s'évanouir bien des extravagances et des folies ; d'un autre côté, il n'aura point à se récrier, si quelque sainte Thérèse paraît de distance en distance, comme une céleste fleur tombée sur la terre, pour y répandre quelque chose des soufres et des parfums du ciel.

Le moment est venu de dire en quoi consiste la doctrine mystique de M<sup>me</sup> Guyon. La forme en est originale ; mais par le fond, cette doctrine ne diffère pas sensiblement du mysticisme des saints. Tout ce que dit M<sup>me</sup> Guyon se retrouve, en termes équivalents et souvent plus forts, dans les mystiques autorisés, et quel-

(1) V. aussi lettre de Bossuet à l'évêque de Chartres, 13 février 1697.

quelques dans les plus grands docteurs de l'Église : Clément d'Alexandrie, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Jean Chrysostôme, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, sainte Catherine de Gènes, sainte Thérèse, l'auteur de *l'Imitation*, le bienheureux Jean de la Croix, saint François de Sales, et d'autres encore, dont on ne peut constater ni les vertus éminentes, ni l'autorité (1). »

On censura donc, en M<sup>me</sup> Guyon et dans Fénelon, des choses qui avaient été dites et redites avant eux, sans être jamais condamnées. C'est que Molinos venait de paraître ; il avait révélé des abîmes, et montré comment on s'y perd. L'Église, avertie, devint tout à coup sévère ; elle condamna, avec raison, tout ce qui ressemblait à la doctrine de Molinos. Les écrivains antérieurs, qui n'avaient rien pu prévoir, continuèrent à être entendus avec indulgence. Il est vrai que M<sup>me</sup> Guyon n'avait rien connu de Molinos. Cette considération décharge la personne, mais ne justifie pas les écrits ; à raison de l'époque où ils parurent, ils pouvaient être un danger public : il fut sage de les censurer.

Quelles erreurs y pouvait-on lire ? Est-ce la contemplation de quiétude ? l'état passif ? le pur amour ? Non : ce ne sont point là des nouveautés dans l'Église. Le tort de M<sup>me</sup> Guyon n'est pas d'en avoir parlé ; c'est d'en avoir parlé mal : elle manqua de mesure.

(1) V. les *Justifications* de M<sup>me</sup> Guyon et l'écrit de Fénelon intitulé : *Les principales propositions du livre des Maximes des saints justifiées*, etc.

Elle exagéra la contemplation passive, et dans plusieurs sens. Elle l'exagéra dans sa simplicité, la bornant à la considération de la nature divine en soi, et rejetant toute idée distincte, toute pensée des attributs de Dieu et des mystères de Jésus-Christ. Elle exagéra la contemplation dans sa durée, avec son acte continu de contemplation et d'amour; elle l'exagéra dans son excellence, en faisant croire qu'elle renfermait éminemment en soi tous les actes de la vie chrétienne, et suffisait ainsi à tout remplacer.

Mêmes remarques quant à l'état passif. C'est un état accidentel et rare; et M<sup>me</sup> Guyon le confond avec la perfection chrétienne, à laquelle tous doivent aspirer. Il est passager; elle le fait permanent, et par là elle bannit de la vie parfaite toute demande, tout désir, tout propre effort.

Voilà les principales erreurs théologiques de sa doctrine. Nous rappellerons, à un point de vue purement philosophique, à côté des spéculations originales et hardies qu'elle y mêle, ces nombreux passages où la liberté, l'activité, la personnalité humaine semblent si près de disparaître.

Les excès que nous venons de signaler sont vraiment dans le texte, pris à la rigueur, des *Torrents* et du *Moyen Court*; ils n'étaient point dans la pensée de l'auteur. Toute sa vie, M<sup>me</sup> Guyon protesta de l'orthodoxie de sa pensée; cette orthodoxie, M. de Noailles et Bossuet furent, à plusieurs reprises, obligés de la reconnaître; Fénelon n'en douta jamais. Qu'y avait-il donc à reprocher à cette femme, pour la rendre si malheur-



reuse ? Est-ce d'avoir parlé le langage tenu avant elle par les saints mystiques ? Est-ce d'avoir tenu un langage devenu dangereux depuis Molinos ? Mais elle écrivait avant Molinos, et sans savoir seulement qu'il y eût un Molinos au monde. C'est avec l'approbation des docteurs que ses écrits paraissent ; publiés, elle continue de les soumettre ; condamnés, elle les condamne : sa foi reste d'un bout à l'autre irréprochable, comme sa vertu. Il fallait censurer les livres ; ce fut une iniquité que d'en persécuter l'auteur.

Il nous reste à parler d'une question qui domine tout, dans la vie de M<sup>me</sup> Guyon et dans ses ouvrages, et qui fut le point capital de la controverse de Bossuet et de Fénelon : c'est la question de l'amour pur, ou du désintéressement dans l'amour. Peut-on aimer Dieu uniquement pour lui-même, et à raison de ses perfections infinies ? Ou bien un motif d'intérêt propre se mêle-t-il inévitablement à l'amour ? Bossuet soutint cette seconde opinion ; Fénelon, la première. L'Église ne prononça pas.

Leibniz fit remarquer que l'amour de Dieu est, après tout, un cas particulier de l'amour ; qu'il s'agit d'un fait purement psychologique, et que, par conséquent, ce n'est point à des considérations abstraites, mais à l'observation, qu'il faut avoir recours. L'objet de la discussion ainsi déterminé, il invite les philosophes et même les femmes à y prendre part.

Lui-même pensait avoir trouvé la solution du problème. Séduit par une définition de l'amour qu'il avait autrefois écrite, et qui lui parut lever la difficulté, en donnant raison aux deux adversaires à la fois : « Aimer,

répéta-t-il, c'est se complaire dans le bonheur d'un autre. » L'amour est donc désintéressé, puisque c'est au bonheur d'autrui qu'on aspire; mais en même temps il est intéressé, quoi qu'on fasse, puisque dans le bonheur d'autrui on trouve son propre bonheur.

Ce serait vrai et pour tous les cas, si la définition était juste; mais comment l'eût-elle été? On peut décrire l'amour; on ne le définit pas. On ne définit pas plus l'amour qu'on ne définit le son, les couleurs ou la pensée. Quiconque a aimé entend ce que ce mot veut dire; ceux qui n'ont rien aimé ne le sauront jamais.

Nous n'avons point ici à distinguer les variétés sans nombre et encore moins à définir la nature indéfinissable de l'amour: il s'agit simplement d'en examiner les motifs. Or, il y a des choses que nous aimons pour la jouissance qu'elles nous donnent, par exemple un fruit. Il en est d'autres que nous aimons à raison de leurs qualités propres et, en même temps, du plaisir que nous avons à les posséder ou à les voir: telles sont les fleurs, les œuvres d'art. Il n'y a point à insister sur ces choses: personne ne les a contestées. La question, la voici: sommes-nous capables d'aimer un objet à raison de sa propre excellence et sans aucun intérêt personnel? — Oui. Regardez ces grands biens; il n'y a, pour s'en rendre maître, qu'à savoir circonvenir et flatter un vieillard. Plusieurs y sont habiles: ils aiment l'argent; d'autres ont un suprême dédain pour ces hommes et ces choses: ils aiment l'honneur. Est-ce d'un amour désintéressé? Est-ce l'amour pur? Non, direz-vous: on trouve à être délicat et fier plus de volupté qu'à être riche. Soit.

Mais voici un père de famille, accoutumé aux douceurs de la vie ; il découvre tout à coup que sa fortune fut mal acquise ; sans balancer, il restitue et se jette dans la misère, avec sa femme et ses enfants.

Dira-t-on que le témoignage de sa conscience compense, pour lui, et dépasse les angoisses du présent et les inquiétudes de l'avenir ? Est-il possible de supposer ici un calcul ? Et s'il y avait calcul, chacun ne voit il pas de quel côté pencherait inévitablement la balance ? La vérité est qu'il y a, dans ces cas, une voix puissante, souveraine, que l'on écoute, en imposant silence au reste ; un devoir que l'on accomplit résolument, noblement, mais sans goût, parce qu'il le faut et quoi qu'il en coûte. Sans doute, le témoignage de la conscience satisfaite viendra consoler cette âme dans sa douleur, et répandre quelque douceur sur tant d'amertumes. Ce sera un soulagement ; ce n'a pas été un motif. C'est une aide que Dieu prête à l'homme de cœur, et qui vient s'ajouter à ses forces, pour lui rendre possible l'accomplissement des grands devoirs.

L'idée de désintéressement absolu est tellement enracinée dans nos âmes, et la chose semble à ce point possible et belle que l'on trouve à tous les pas des hommes qui s'en glorifient, d'autres qui les applaudissent, et qui les honniraient s'ils pouvaient leur supposer d'autres sentiments au cœur. « Va donc, dit Cicéron à un partisan d'Épicure, va proclamer, dans l'assemblée du peuple, que tu ne connais que ton intérêt et la jouissance ; que tu n'as jamais rien fait que ce qui pouvait te servir, et que tu n'auras point d'autre règle,

dans la magistrature que tu sollicites. Tu ne le feras jamais. Au contraire, tu as toujours à la bouche le devoir, la bonne foi, la justice, la dignité de l'empire, la majesté du peuple romain, le dévouement à l'État, l'amour de la patrie... Pour moi, je regarde comme vrai ce qui est honnête, ce qui est digne d'éloges, ce qui est glorieux, ce qui peut se proclamer devant le sénat, devant le peuple et partout. Je rougirais d'avoir dans l'âme des sentiments que je n'osasse découvrir (1). »

L'homme, au milieu de tant de bassesses, a aussi sa grandeur. Que de fois ne l'a-t-on pas vu sacrifier tous ses biens, tous ses intérêts, toutes ses espérances, et se dévouer jusqu'à mourir ! Oui, a dit Bossuet, on meurt, mais c'est pour se retrouver dans une autre vie infiniment plus heureuse. Le cardinal de Bausset trouve que l'argument est sans réplique. Peut-être, quand on l'applique au martyre ; et encore hésiterions-nous à faire aussi absolument du martyre un calcul. Sans doute on peut mourir pour la vie éternelle ; mais il n'en est pas moins vrai que, sans aucune considération étrangère, on meurt pour sa foi, on meurt pour la justice, on meurt pour sa patrie et pour la liberté. C'est sans songer au bonheur du ciel, apparemment, que d'Assas tombait à Kloster-Camp et Léonidas aux Thermopyles.

Il y a donc au cœur de l'homme un amour intéressé, l'amour de la jouissance ; il court les rues. Il y a aussi de plus nobles amours. Il y a l'amour d'un objet à rai-

(1) CICÉRON, *De Finibus*. II, 23-24.

son de son excellence, et en même temps de la jouissance délicate qu'il vous cause : n'est-ce pas ainsi que nous aimons les fleurs de nos parterres, les astres du ciel, la poésie, l'éloquence et les arts ?

Il y a enfin, au-dessus de tout, l'amour du bien, du beau, du vrai, du juste, sans intérêt, contre tout intérêt : c'est le pur amour ; ce sera, dans l'occasion, l'amour héroïque, dont notre humanité est capable, et qui est connu des grands cœurs.

Appliquons ce qui vient d'être dit à notre amour pour nos semblables, en écartant, comme il convient, tout cet attirail de considérations sensuelles, qui n'ont rien à faire ici, et que les pieux auteurs feraient mieux de s'interdire, quand ils parlent de l'amour de Dieu.

Il est vrai que nous pouvons aimer une personne pour le bien qu'elle nous fait, ou qu'elle nous peut faire, comme nous aimons, dit Cicéron, nos champs, nos vignes, nos bois et nos troupeaux. Mais nous est-il impossible de l'aimer pour les qualités qui sont en elle, pour sa beauté, pour sa bonté, pour son esprit, pour ses vertus ? Dira-t-on, avec Leibniz, que l'on trouve, dans ce cas, son bonheur dans le bonheur de la personne aimée, et que c'est en cela que consiste l'amour ? Quoi donc ! si notre ami tombe dans l'infortune, cesserons-nous de l'aimer, n'ayant plus à jouir ? Et nos amours ressembleront-ils à ces hirondelles, qui nous viennent avec les beaux jours, et s'en vont aux premiers frimas ? Que si pourtant notre amitié persiste, il faudra bien reconnaître alors que ce n'est pas l'intérêt qui la mène : c'est contre mon intérêt que j'aime encore

un ami malheureux. Combien y en a-t-il qui le savent, qui le sentent, et qui se dépouillent de leurs affections ou les étouffent, dès qu'elles commencent à les faire souffrir ! Il n'y a que les nobles âmes qui sachent, comme Beauvillier et Fénelon, aimer dans la douleur, aimer sans espérance, aimer leur souffrance, aimer leur amour : cette divine amitié, ce soleil de la vie (1), qui nous éclaire, qui nous échauffe, qui nous anime et nous consume, qui nous fait vivre et qui nous fait mourir.

Où, l'on rencontre encore, grâce au ciel, du désintéressement dans les amitiés humaines. Peut-il y en avoir dans l'amour de Dieu ? C'est-à-dire : pouvant aimer d'un pur amour la vérité, l'harmonie, la beauté, la bonté, la justice, dans leurs idées qui sont en nous ; pouvant aimer sans intérêt, dans nos semblables, ces perfections vivantes, mais séparées, limitées, passagères ; pouvons-nous les aimer de même en Dieu, où elles sont réunies, infinies, éternelles ?

Comment ! nous pouvons aimer les hommes sans en rien attendre, et si nous n'avions rien à attendre de lui, nous ne pourrions pas aimer Dieu ! Mais cette béatitude, dont on fait un motif inséparable de la charité, Dieu ne la devait à personne ; ne la devant pas, il pouvait ne la point promettre ; faudra-t-il dire que, dans ce cas, il n'eût pas été suffisamment aimable ; que ses créatures n'auraient pas dû l'aimer ; qu'il leur eût même été impossible de l'aimer, par défaut d'espérance ?

(1) *Solem enim e mundo tollere videntur qui amicitiam e vita tollunt.* (CICÉRON, *De Amicit.*, XIII.)

Fénelon poursuivait Bossuet de cet argument et le pressait d'y répondre. Bossuet n'y répondit pas ; personne n'y a répondu, et les écoles de théologie catholique continuèrent à enseigner, après comme avant l'affaire du quétisme, la doctrine du pur amour. Ce fut le triomphe de Fénelon et le plus précieux fruit de cette grande controverse. La question, ainsi qu'il arrive, se trouva plus large qu'elle n'avait paru d'abord. Il ne s'agissait de rien moins, au fond, que de savoir si c'est toujours un égoïsme plus ou moins raffiné qui nous mène ; si la morale est un calcul ; si le désintéressement, l'honneur, le dévouement, l'héroïsme ne sont que des paroles sonores, jetées, pour les couvrir, sur les spéculations des gens habiles ; si c'est à La Rochefoucauld, si c'est à Épicure qu'il faut enfin donner raison.

La victoire resta aux grands sentiments du cœur. Fénelon et M<sup>me</sup> Guyon purent continuer d'aimer Dieu et de le faire aimer pour lui-même ; et s'il leur arriva de mettre, sans trop s'en apercevoir, quelque exagération dans le langage de leur amour, n'oublions pas que de grands saints se sont laissé entraîner peut-être plus loin encore, et qu'il est assez juste, après tout, de pardonner quelque chose à ceux dont le seul tort est de vouloir trop aimer Dieu.

---

*Vu et lu à Paris, en Sorbonne,  
le 25 mars 1880 :*

Par le Doyen de la Faculté des  
lettres de Paris,  
H. WALLON.

*Vu et permis d'imprimer :*  
Le Vice-Recteur de  
l'Académie de Paris,  
GRÉARD.

---





## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
CHAPITRE I <sup>er</sup> . La jeune fille . . . . .	7
CHAPITRE II. La jeune femme. . . . .	27
CHAPITRE III. La vie mystique. . . . .	36
CHAPITRE IV. La vocation . . . . .	53
CHAPITRE V. La vie errante . . . . .	78
CHAPITRE VI. La doctrine . . . . .	97
CHAPITRE VII. Le quiétisme . . . . .	122
CHAPITRE VIII. Première captivité . . . . .	144
CHAPITRE IX. La cour et Saint-Cyr. . . . .	176
CHAPITRE X. Examen de la doctrine . . . . .	205
CHAPITRE XI. Les conférences d'Issy . . . . .	228
CHAPITRE XII. Réclusion volontaire et deuxième captivité. . .	266
CHAPITRE XIII. Fénelon et Bossuet. . . . .	300
CHAPITRE XIV. La grande controverse . . . . .	346
CHAPITRE XV. Philosophes et beaux esprits. . . . .	381
CHAPITRE XVI. Les attaques personnelles et les coups d'autorité .	403
CHAPITRE XVII. La discussion des faits . . . . .	422
CHAPITRE XVIII. La condamnation et les dernières années. . .	458
CONCLUSION. . . . .	497

---

















Guyon, Jeanne Marie Bouvier de la Motte <sup>marie.</sup>  
Author Berrier, L. 48605

HF .B.  
G9695  
.Yg

Title Madame Guyon, sa vie, sa doctrine, et son  
influence.

UNIVERSITY OF TORONTO  
LIBRARY

Do not  
remove  
the card  
from this  
Pocket.

Acme Library Card Pocket  
Under Pat. "Ref. Index File."  
Made by LIBRARY BUREAU

